



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Library of the University of Michigan
The Coyle Collection.

Miss Jean L. Coyle
of Detroit

in memory of her brother
Col. William Henry Coyle
1894.



EFF. 6. 11

DC

G11

.B78

C48

v.2-3



COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.



CHRONIQUE DE J. DE LALAIN.

TOUL, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE.

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE.

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

CHRONIQUE DE J. DE LALAIN.

PAR

G. CHASTELLAIN.

PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18

1825,

20

PRÉFACE.

J'AI donné, à la tête de la Chronique de Jacques de Lalain, une courte Notice sur Georges Chastellain, et j'ai fait connaître les divers manuscrits que nous possédions de cet auteur. Il est fort à regretter que ses Chroniques de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire ne puissent se retrouver en entier. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu me procurer que les deux volumes n^{os} 8348 et 8349 de la Bibliothèque du roi. Quoique ces deux volumes ne renferment qu'un fragment de cet important ouvrage, j'ai cru devoir ne pas le dédaigner dans cette collection. On se convaincra, en le lisant, que Georges Chastellain méritait la haute estime que ses

CHRONIQUES. T. *XXI*. — CHASTELLAIN *II*.

«

135003

310023

contemporains avaient pour lui ; et je ne doute pas que, si ses précieux travaux ne se fussent égarés, il n'eût marché de près à côté de Commynes. Il apprécie les événements en homme d'état habile, et s'exprime avec une grande indépendance d'esprit sur les questions les plus épineuses.

Le n° 8348 contient de plus une table des chapitres qui étaient contenus dans les volumes qui se sont perdus : je les reproduis ici, pour aider les recherches des bibliothécaires et des savants. Je fais suivre cette table des éloges historiques de Philippe et de Charles de Bourgogne, composés par le même Chastellain, et insérées dans le manuscrit 9837¹⁴ de la Bibliothèque royale.

J. A. BUCHON.



TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS LES VOLUMES QUI PRÉCÉDAIENT
CELUI QUE JE PUBLIE.

CY S'ENSIEUVENT LES RUBRIQUES.

Prologues	
CHAPITRE PREMIER. Comment le roi commença à muer les estats en la ville d'Amiens.....	
CHAP. II. Comment le duc venu devers le roi, vindrent à lui plusieurs princes et barons.....	
CHAP. III. Comment le roi Loys fist le service du roi Charles défunct, son père.....	
CHAP. IV. Comment le roi Loys se partit d'Avennes vers Laon, et de là à Saint-Thierry.....	
CHAP. V. Comment, après que ceux de Raims eurent présenté les clefs au roi, à Saint-Thierry, sambla- blement firent.....	
CHAP. VI. Comment le duc se party de Raims pour aller au-devant du roy qui faisoit son entrée.....	
CHAP. VII. Comment, après l'entrée du roi, ledit sei- gneur se disposa de sa conscience.....	
CHAP. VIII. Comment le roi fut consacré, et des mi- nistères qui y furent faits.....	
CHAP. IX. Comment après que le roi fut sacré et se retira à son disner et au point.....	
CHAP. X. Comment le duc se partit de Raims pour venir faire hommage au roi.....	
CHAP. XI. Comment vindrent nouvelles à Saint-Thierry	a.

	de la venue du duc d'Yorck, cuidant trouver encore le roi Charles en vie
CHAP. XII.	Comment le duc s'enforça à faire faveur au duc Sombresset.....
CHAP. XIII.	Comment le roi délibéra d'envoyer cinq cents lances sur les Liégeois, pour contrevengier de ce qu'ils le cuidèrent livrer au roi son père.....
CHAP. XIV.	Comment ceux de Paris préparèrent leurs rues de personnes et histoires pour l'entrée
CHAP. XV.	Comment le roi fist son entrée à Paris...
CHAP. XVI.	Comment les seigneurs de France vind- rent faire leur entrée à Paris.....
CHAP. XVII.	Comment le roi fist son entrée en Paris, et quelle ordonnance il avoit en sa compagnie...
CHAP. XVIII.	Comment l'assiette fut ordonnée des princes à la table de marbre
CHAP. XIX.	Comment on fist diverses personnes aux princes assistans à la table
CHAP. XX.	Comment le roi de Cecile avoit cause de soy non trouver à Paris.....
CHAP. XXI.	Comment le duc logea à son hostel d'Ar- tois à Paris.....
CHAP. XXII.	Comment le roi fut occupé à donner les offices.....
CHAP. XXIII.	Comment le roi renovella les parlements et constitua son oncle pour avoir avis sur la refor- mation d'icellui.....
CHAP. XXIV.	Comment ung cas avint à Avennes bien dangereux, qui pooit estre matère de grands trou- bles au pays.....
CHAP. XXV.	De la commotion qui fut faite à Avennes par les gens du roi portans bastons par la ville...

- CHAP. XXVI. Des dons et aulmosnes que fist le duc en Paris, et comment la ducesse d'Alençon vint devers ly.....
- CHAP. XXVII. Comment on commenchoit à congnoistre les conditions du roi Loys, et à quel fin il tachoit.....
- CHAP. XXVIII. Comment George reprouve avoir fait introite de ce sixiesme volume¹ d'autre nature que ne treuve par l'ingratitude qu'il treuve au roi Loys..
- CHAP. XXIX. Comment nostre Saint-Père envoya son légat, l'évesque d'Arras, à Paris pour le voyage de Turquie.....
- CHAP. XXX. Comment le roi vouloit que le duc ne tint les trêves et convenance qu'il avoit avecques les Anglès.....
- CHAP. XXXI. Comment le duc cuida partir de Paris hastivement par courroux, pour la rompture de l'alliance que le roi désiroit faire.....
- CHAP. XXXII. La raison pourquoi le roi désiroit faire rompre l'alliance de ce duc aux Anglès.....
- CHAP. XXXIII. Comment l'auteur s'excuse de porter faveur plus à l'ung que à l'autre, mès vérité ensuit.
- CHAP. XXXIV. Comment le seigneur de Croy procura au comte de Saint-Pol la bënëvolence et la grace de son cœur.....
- CHAP. XXXV. Des joustes que fist le comte de Charolois à Paris, lui sixiesme.....
- CHAP. XXXVI. Comment la ducesse d'Orléans vint vers le duc son oncle pour le mener aux joustes.....

1. Ces six volumes sont perdus.

- CHAP. xxxvii. Du banquet que fit le duc à tous les seigneurs et dames de Paris
- CHAP. xxxviii. Comment le seigneur de Crequi retourna devers le duc, retournant de devers le roi d'Aragon, auquel il avoit porté l'ordre
- CHAP. xxxix. Comment le roi et le duc, chacun taschoit à soi retirer pour leurs affaires, et des parolles que le roi tint au duc de Clèves
- CHAP. xl. Comment le roi vint vers le duc en sa maison d'Artois, où il fit convenir tous les enfans de Paris
- CHAP. xli. Des humbles remerciemens que fit le duc des belles parolles et offres que le roi lui disoit . . .
- CHAP. xlii. Comment le capitaine de la bastille vint offrir au duc la place, par commandement du roi.
- CHAP. xliii. Comment le duc se partit de Paris, et comment il festoya à Beaurevoir, le comte de Saint-Pol
- CHAP. xliiv. Comment Georges met les difficultés qui purent venir de cette alliance d'Angleterre
- CHAP. xlv. Comment le légat vint faire sa proposition en Valenciennes devers le duc et ceulx d'Angleterre
- CHAP. xlvi. Comment le duc receut les Anglès très hautement en la ville de Valenciennes, et des dons qu'il leur fist
- CHAP. xlvii. Comment le duc se alla au pays de Luxembourg, en la ville qui s'appelle Yewis . . .
- CHAP. xlviii. Du cas estrange qui avint d'un gentilhomme, maistre d'ostel de monseigneur de Croy, au parlement du duc

- CHAP. XLIX. Comment le duc venu à Valenciennes
mena l'évesque de Tournay en possession de son
bénéfice en icelle ville.....
- CHAP. L. Comment le roi ayant prise eslonge du duc,
commença à songier fort sur les choses privées..
- CHAP. LI. Comment le roi fist bannir le grand-séné-
chal de Normandie et le comte Dammartin
- CHAP. LII. Comment le roi ordonna grande somme
d'argent qui poroient amener le seigneur de Breszé.
- CHAP. LIII. Comment monseigneur de Breszé fut mené
devers le roi en Paris.....
- CHAP. LIV. Comment le duc Charles se party de Paris
pour tirer à Sainte-Claude, et comment il fut
festoyé en chemin.....
- CHAP. LV. Comment le roi commanda à faire les hon-
neurs au comte de Charolois en Tours.....
- CHAP. LVI. Comment le bastard de Cypre, apostat de
la foi, expulsa de son royaume le fils du duc de
Savoie.....
- CHAP. LVII. Comment le roi eommencha à faire beau-
coup de novelletés et commença l'on à con-
gnoistre
- CHAP. LVIII. Comment le roi cuida estre pris allant
veoir la situation de Bourdeaux par les Anglès...
- CHAP. LIX. Comment Veniciens vinrent en ambas-
sade devers le roi Loys.....
- CHAP. LX. Comment le duc Philippe re cheut la
deuxiesme fois en griève maladie.
- CHAP. LXI. Comment maistre Roland Pipe se rua en
ung puy par désespoir à Bruxelles
- CHAP. LXII. Comment le roi envoya en divers lieux

ses ambassadeurs , et comment le duc de Milan lui envoya ambassade.....	
CHAP. LXIII. Comment, en icelle mesme heure que le duc plaingnoit la mort du duc de Milan , lui sur- vint maladie.....	
CHAP. LXIV. Comment le roi d'Angleterre fist faire procession et sermons pour faire deprecation pour ledit duc malade.....	
CHAP. LXV. De la douleur que mena le comte Charo- lois de la maladie de son père le duc Philippe....	
CHAP. LXVI. Comment le duc Philippe se remit sur pied , et du regret qu'il avoit de la mort du chan- cellier Rolin	
CHAP. LXVII. De la mort du chancelier Rolin , et des ordonnances qu'il fist.....	
CHAP. LXVIII. Comment madame de Ravestaing, fille au duc de Connimbre, morut.....	
CHAP. LXIX. De la mort de madame la comtesse de Saint-Pol	
CHAP. LXX. Comment le roi dessendist que nuls de son royaume ne prist plus sel aux salines de Bour- goigne.....	
CHAP. LXXI. Comment à grant difficulté l'on avertit le duc des salines, pour cause de sa grande maladie.	
CHAP. LXXII. Comment le roi Loys envoya à Bruxel- les devers le duc , lui requérant trois choses.....	
CHAP. LXXIII. Comment le roi Loys fist son entrée à Rouen , et comment il fist aller coste à coste de lui messire Pierre de Breszé.....	
CHAP. LXXIV. Comment le roi Loys envoya le duc de Milan	

- CHAP. LXXV. Comment Jehan Coustain engendra enemisté contre le comte de Charolois.....
- CHAP. LXXVI. Comment Jehan Coustain se party de court pour aller en Bourgoigne, où il machinoit poison pour le dit.....
- CHAP. LXXVII. Comment Jehan de Vy vint de Bourgoigne en court, où pour la gravité que lui tint Jehan Coustain, il descouvrit la trayson.....
- CHAP. LXXVIII. Comment messire Tristan et messire Pierre avertirent le comte de la conspiration.....
- CHAP. LXXIX. Comment messire Tristan et son compaignon encheurent en l'indignation du duc pour l'avertissement fait.....
- CHAP. LXXX. Comment Jehan Coustain fut enmené à Riplemonde.....
- CHAP. LXXXI. Comment après l'exécution dudit Jehan de Coustain, plusieurs larecins furent trouvés en ses coffres.....
- CHAP. LXXXII. Comment après la mort dudit Coustain, il fut trouvé avoir robé son seigneur et maître.....
- CHAP. LXXXIII. Comment le nepveu du duc fut postulé évesque de Tournay.....
- CHAP. LXXXIV. Comment le roi Loys fist publier que nuls de ses sujets ne communicast point avecques les Anglès, sur peine de mort.....
- CHAP. LXXXV. Comment le roi entra solempnellement en la ville de Rouen, et comment il parla à monseigneur de Chimay estant venu vers ly.....
- CHAP. LXXXVI. Comment le président de Bourgoigne fut envoyé au parlement pour le fait du sel, de

- par le duc; et de la reyne d'Angleterre, qui descendy
à l'Escluse.....
- CHAP. LXXXVII. Comment la reyne d'Angleterre vint
devers le duc Philippe à Saint-Pol.....
- CHAP. LXXXVIII. Comment le duc envoya devant en
la chambre de la reyne, aulcuns seigneurs, pour
l'entretenir, et comment le duc y vint après.....
- CHAP. LXXXIX. Comment le sénéchal parla pour et
au nom de ladite reyne au duc Philippe.....
- CHAP. XC. Le duc, après la remontrance faite par
le chevalier ou nom de la royne, d'ung joyeux œil
rompist le propos et mist avant devises amiables..
- CHAP. XCI. Comment la reyne d'Angleterre se
présenta par-deça en toute humilité, qui par avant
avoit esté la plus fierre qui vesquist.....
- CHAP. XCII. Comment la reyne avoit espoir, par la
prière du duc, que son affaire seroit favorisée....
- CHAP. XCIII. Comment le duc partit d'elle, et
s'en alla à Saint-Omer, lui promettant de avoir
son cas pour recommandé.....
- CHAP. XCIV. Comment la reyne et son fils, passant
par ung forest, trouva un brigant, et de pitoyable
complainte par elle fait.....
- CHAP. XCV. Comment le brigant voyant le descon-
forté samblant de la reyne, amolly de compassion,
commença à plorer avecques elle.....
- CHAP. XCVI. Comment la royne se party de Saint-
Pol et vint à Bruges.....
- CHAP. XCVII. Comment le duc Philippe fist prendre
le secrétaire de Hollande, nommé maistre An-
thoine Michel, qui estoit au comte de Charolois..

- CHAP. xcviii. Comment la royne remonstra gracieusement au comte de ce qu'il avoit discord à son père.....
- CHAP. xcix. Comment le comte s'excuse au sénéchal de froideur ou de fellonie devers son père, ne estre hors du chemin de cremeur.
- CHAP. c. Comment le sénéchal de Normandie répliqua au comte de Charolois
- CHAP. ci. Comment le comte de Charolois se rendy comme vaincu.....
- CHAP. cii. Comment les ambassadeurs des deux rois estoient arrivés à Saint-Omer avecques les gens du duc , pour trouver moyen de faire paix.....
- CHAP. ciii. Ceulx qui estoient commis de par le duc sur le traité des deux rois.....
- CHAP. civ. De l'imposition que le roi mist à Paris , pour le rachat des terres sur Somme.....
- CHAP. cv. Comment le roi manda au duc Philippe de venir au-devant de lui , quand il viendroit à Hesdin.....
- CHAP. cvi. Comment plusieurs murmuracions se faisoient à l'occasion de ceulx de Croy, qui tout embrassoient à tous lez.....
- CHAP. cvii. Des terres et seigneuries que avoient en gouverne ceulx de Croy.....
- CHAP. cviii. Comment le sénéchal, messire Pierre, arriva à Hesdin à intention de remercier le duc , et d'accomplir la promesse faite au comte.....
- CHAP. cix. Comment le bailly de Haynau envoya devers son oncle le seigneur de Croy , doubtant que l'accord du père et du fils ne se feist.....

- CHAP. CX. Comment le sénéchal se retourna devers le Croy à eulx , et du recueil qui lui fut fait.....
- CHAP. CXI. Comment le roi vint à Abbeville, et de la finance qu'il fist pour faire le second payement pour la rivière de Somme.....
- CHAP. CXII. Comment le roi envoya ung chevalier devers le duc , pour avoir secours à l'encontre de ceulx de Berselonne.....
- CHAP. CXIII. Comment la royne de France envoya signifier la dévotion qu'elle avoit au saint voyage..
- CHAP. CXIV. Comment il fut révélé à ung saint homme que Dieu, par le roi, comme son instrument, vouloit debeller les infidèles.....
- CHAP. CXV. Comment le roi de Danemarck envoya devers le duc ung sien escuyer.....
- CHAP. CXVI. Comment Anglès, après le parlement à Saint-Omer, tenu pour le fait des treves, vindrent à Hesdin.....
- CHAP. CXVII. Comment le duc fist remercier le roi Eduard des offres et amours envers ly et ses pays..
- CHAP. CXVIII. Comment Anglès arrivés à Hesdin ne veirent point le roi de prime-face, et des devises qu'ils en eut aux siens.....
- CHAP. CXIX. Comment multitude des seigneurs convindrent devers les Anglès pour le mener au lieu du festoy, et comment le duc les mena devant le roi.
- CHAP. CXX. Comment l'auteur parle des offres que faisoit le roi Loys au roi Eduard et au duc.....
- CHAP. CXXI. Comment le roi receut les Anglès humainement et quelles devises ils eurent touchant trèves entre les deux royaumes.....

- CHAP. CXXII. Comment les Franchois , après le parlement des Anglès , toute l'honneur et amours de par le duc à eux monstrées tous-jours dépravèrent. . . .
- CHAP. CXXIII. L'auteur s'accuse de partialité en ses écrits , mais veult monstrier la vérité des choses. . .
- CHAP. CXXIV. Comment le duc par corroux reprocha au seigneur de Croy l'avancement des siens en toute chose.
- CHAP. CXXV. Quel dommaige importa au pays la reddition des terres sur Somme.
- CHAP. CXXVI. Comment le roi s'efforça de traire à ly les nobles , et de gaignier leurs coeurs par divers moyens.
- CHAP. CXXVII. Comment ceste délivrance des terres dessus dites a esté subtilement procurée par le seigneur de Croy.
- CHAP. CXXVIII. Comment Vénitiens avoient envay à l'île de la Moret (Morée) et s'estoient entrés dedans. . .
- CHAP. CXXIX. Comment le roi , après qu'il avoit rachattées les terres dessusdites , tendoit encorres à plus haute fin.
- CHAP. CXXX. Comment voix corroit que le duc , par l'indignation prise à l'encontre de son fils , donroit pièce ici pièce là.
- CHAP. CXXXI. Comment le roi se délitoit fort en sa forest de Kersy avecques le duc son oncle , prenans là leur déduit.
- CHAP. CXXXII. Comment le roi se contenta mal du comte de Charolois et du duc Breton , et la cause pourquoi.
- CHAP. CXXXIII. Comment le roi cueillit durement en

hayne le comte de Saint-Pol , avec les deux dessus dits.....	
CHAP. CXXXIV. Comment les deux consaulx, est à sçavoir le conseil du roi et cely du duc , toujours se trouvèrent ensemble.....	
CHAP. CXXXV. Comment l'ambassade de l'empereur Frédéric, lequel n'apporta que créance et chose secrète.....	
CHAP. CXXXVI. Comment , durant le séjour du duc à Hesdin , y eut représentation de seipt couronnes de l'ambassade de l'empereur.....	
CHAP. CXXXVII. Comment arrivèrent à Lille deux ambassadeurs d'Allemagne, pour le mariage de la maisnée fille de Bourbon.....	
CHAP. CXXXVIII. Comment le duc, de Lille venu à Bruges , commença à mettre son propos à effect.....	
CHAP. CXXXIX. Comment le comte de Saint-Pol, après son ajournement devant le roi , trouva en son conseil deux expédiens	
CHAP. CXL. Comment le comte de Saint-Pol ung petit de temps se tint en Fontaines-Evesque.....	
CHAP. CXLI. Comment le duc fist convenir les nobles du pays pour oyr leur résolution , touchant les veus fais du voyage.....	
CHAP. CXLII. Comment le duc, empesché à faire son voyage par discorde entre ly et son fils , envoya devers sondit fils le bastard de Bourgoigne.....	
CHAP. CXLIII. Comment le duc de Guerles procéda en mariage aveucques la demoiselle Katherine de Bourbon.....	

CHAP. CXLIV. Comment , durant cestes nopres , advindrent deux cas de fortune moult lamentables . .

CHAP. CXLV. Comment le duc ne cessa oncques de solliciter son voyage , et de fait se transporta jusques sur Danée pour trouver l'empereur

CHAP. CXLVI. Comment le roi prist les Liégeois en sauve-garde , et comment le pape les excommunia par bulle publiquement

FIN DE LA TABLE
DES CHAPITRES DES VOLUMES QUI MANQUENT.



DÉCLARATION

DE TOUS

LES HAUTZ FAICTZ ET GLORIEUSES ADVENTURES

DU DUC

PHILIPPE DE BOURGONGNE ,

CELLUY QUI SE NOMME LE GRAND DUC ET LE GRAND LYON.

PAR MESSIRE GEORGES CHASTELLAIN,
SON INDICIAIRE.

ÉLOGE

DU BON DUC PHILIPPE.

POUR avoir la déclaration des haultz et puissants faictz du très hault et très puissant duc Philippe de Bourgongne, il me semble séant de ramener à mémoire , par bien court et abrégé, les haultes et claires fortunes principales de son temps , la haultesse de sa vie et de son règne, ensemble la composition de sa forme et de sa physionomie, avec la qualité de ses mœurs et de ses vertus, dont après mort comme de tous aultres clairs hommes, on peut licitement parler et sans reprise.

Le duc Philippe doncque entra en règne en l'an de Jésus-Christ mil quatre cent dix neuf, régnant en Rome souverain pasteur pape Martin ; empereur Si-

CHRONIQUES. — T. XLI. — G. CHASTELLAIN.

b

gismond roi de Bohesme ; roi de France Charles VI, du nom ; en Angleterre, Henry, fils de Henry de Lencastre , qui travailla France. Cestuy duc en son commencement eut maint dur affaire encontre les François pour la mort de son père, et le para Dieu de victoirc en bataille contre eux emprés Abbeville. Mena depuis ses guerres en France par capitaines et ès guerres qui lui survindrent ès païs de mer ça bas , qu'il employa en personne ; et maint dur affaire eut en Hollande encontre madame Jacqueline, sa cousine, et encontre le duc de Glocestre , en Haynault ; vainquit Anglais en bataille à Brouwate ; conquist Hollande, Zellande et Frise , sur ses ennemis. Se fit mam-bourg de Haynault et des païs dessusdits ; non pas comme tyran conquéreur , mais comme vray hoir de la dame qui l'en vouloit estordre. En cependant François et Escos travaillèrent Bourgongne , mirent siège à Crevant ; et les Bourguignons mis sus pour y obvier , convindrent en bataille contre eux ; et y eust dure tuison , et grande effusion de sang ; et y obtindrent Bourguignons victoire , soubz le nom de leur duc. Un semblable en advint ou païs de Bar , là ou le maréchal de Bourgoigne vint en bataille Allemans et Lorrains , et le duc Renier d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, qui y fut pris. A main fortient le roy Charles toudis hors de la Loire , et les François qui avoient saisy Bourgoigne , une grant part en chassa dehors. Devint meü de pitié , depuis , sur la couronne de France , et par l'affliction de ce royaume , entra en

possession avec le roy Charles , et tira à amende honorable et profitable , ce qu'onques plus n'advint : se deslia des Anglois par absolution , et se disposa et rendit léal François par conseil de nature ; conquist Paris et Saint-Denis sur les Anglois , et les rendit au roy Charles ; fit de sa main , ennemie par avant en tiltre de vengeance , main serviteresse et léale amie par recongnissance de son debvoir ; vint à la duché de Brabant par succession d'hoirie : Namur obtint par don des Flamens , mais toutes-fois de son tronc.

L'empereur Sigismond lui manda que luy-mesme l'iroit quérir avant en son empire pour le garder de peine de venir vers luy ; cest empereur mort , fut adopté à l'empire et le refusa : à la seconde fois après , l'autre empereur mort , qui estoit d'Austriche , le refusa arrière ; et la tierce fois le refusa encores du temps de Frédéric , le tiers non bien voulut. Conquist Luxembourg et tout le país sur Lancelos , roy de Hongrie : toutte l'Ardenne mit en sa subjection ; Liége en compression de son orgueil , plusieurs fois ; et tous les Allemens , ses confins entre la Meuse et le Rhin , à révérence et à crainte : refusa la seigneurie de Milan par transport. Autre tel fit-il de la seigneurie de Gennes , et en pareil la seigneurie et transport de Metz en Lorraine : et tout se fist à cause et à sens de prud'homme , parce qu'à autres ses parents n'en vouloit faire tort.

Pour ayde des Anglois et de leur ordre mit sur le sien propre la Toison d'or ; la fonda en honneur et en

netteté de chevalerie et en destruction de vilains cas, à ceux qui en seroient : la fit dédier et confirmer par le saint père Eugène : la meit et le monta jusques ès royalles maisons et jusques aux grands ducz et comtes du sang de France, et mesmes par les Allemagnes. Vint devers luy Frédéric, empereur, à Besançon; le conjougnt haultement, et l'honora de grans dons, racheta de prisons le duc d'Orléans, quitta au roy Renier sa rançon gratis; pervola toute la mer Majore à son navire; fit au More redoubter ses voiles, et par ses ancrs trembler les terres payennes; sauva Rhodes et la délivra de son obsession : édifia l'église de Nazaret en Hiérusalem; et en la Terre-Sainte fit de moult beaux bénéfices, fit de grans secours et prestances sur les frontières des payens; adhéroit tousjours au saint siège de Rome : et quelque tribulation qu'au pays pouvoit courrir sus, tousjours il maintint sa querelle; pour nulle ennemitié ne faveur oncques il n'en fleschit l'œil; ne pour concile ne pour roy, ne pour cardinal, ne pour frère, ne pour parent, oncques ne se treuva desmeu; maintint luy seul en son estat Eugène : tous les autres papes avoit après comme pères; le béatifioient par parolles, et le glorifioient par œuvres; le recommandoient champion de l'Église, et l'escu du Saint-Siège : de paix il usoit en grandes chères, et de guerre en oportunité de caues; ne mouvoit guerres que conseillé; et ne vexa nulluy, sinon contraint. De toulte chrestienté les voiageurs se rendoient en sa maison; y vindrent faire

armes, et los quérir de toutes nations : treuvèrent fournisons à toutes emprises, y furent tous accomplis ; et de multitude qui y sont comparus en divers temps, oncques un n'en partit à refus ; avoit le parement des chevaliers du monde auprès lui ; les corps exquis de ce royaume, et entre mille autres, d'ailleurs, les plus voyables : n'avoit mieux accompagné de luy, ne si bien en la terre : tenoit le salut de France en sa clef, et la tranquillité d'Occident en sa main.

Vainquit Gantois en plusieurs batailles, les mena jusques à leur derrain, et humiliez les receut à mercy ; entra en Utrech à main fere, et par les portes, à triumphe de bannière : mit siège à Deventer, puis en revint ; receut l'héritier de France, et le nourrit cinq ans. Il entendit de grandes menaces et dangers, ne s'en esment oncques, et survinquit tout ; le meit paisible en son royaume : luy mit la couronne en chef, et le mena à Paris en triumphe ; promut lui seul le roy Edouard à la couronne d'Angleterre, et à son moien le fit seoir en royal throsne. Fit mainte diligence, et plus que nul, pour le secours de foy ; alla vers l'empereur à celle cause ; y envoya les ambassadeurs à grands frais ; sollicita les esliseurs et les rois chrestiens ; envoya à Mantoue son neveu, le duc de Clèves, et là fut assis en son nom au banc des rois ; se meit en toute offre envers Dieu et l'Église, et de quoy oncques en bon vouloir ne tira fruit.

Enfin de ses jours entra division en sa maison, par menues causes, et s'adonnèrent aucuns à mauvais artz

pour fin mauvaise; mais tout il entretint par sens; tout il interina par prudence, et froideur: tint les pilliers de sa maison en estat, et les combles de son édifice sans ruine. Fut point en les derniers jours du roy Louys de France, et à tort fut molesté de l'orgueil des Liégeois, tout en un temps; ne s'esmeut de l'un ni de l'autre, et si chéoit du tout, non bougeant de Bruxelles; vainquit Liegeois en bataille à Montenacq, et son fils se maintint en France à gloire très clère; en son dernier an mit à ruine l'orgueilleuse Dinant, la print en sept*jours, fut arse, et fondamment mise à néant: fit Liégeois par ce renoncer au roy de France, dont l'année après se resmeurent à leur confusion, que ce duc ne veit point, pour mort qui le print en fin de l'an, à telle et à tant de gloire, que j'ai ci-dessus escrit.

Comme doncques j'ai touché droict cy, et escrit les articles de sa fortune, et par lesquels il reluit en glorieux tiltres divers, reste à reciter en peu de ses conditions, de ses mœurs et naturelles vertus maintes; et pour le perpétuer autant qu'il pourra plaire à Dieu sa composition corporelle, et laquelle reluit droict cy, en la viveté de sa face. De stature il estoit moienement hault homme, corporellement à la mesure de sa hauteur, et en tous ses membres, bras, et jambes traict à lignage sans excès; estoit gent en corsage plus qu'autre; droict comme un jonc: fort d'eschine et de bras, et de bonne croisure; avoit le col à la proportion du corps; maigre main et sec pied, et avoit

plus en os qu'en charnure, veines grosses et pleines de sang; portoit le visage de ses pères de séante longueur; brun de couleur et estaint; nez non aquilin, mais long; plein front et ample, non calus; cheveux entre blond et noir : barbe et sourcils de mesme aux crins; mais avoit gros sourcils et houssus et dont les crins se dressoient comme cornes en son ire; portoit bouche en juste compas; lèvres grosses et colorées; les yeux vaires, de fière inspection telle fois, mais soustumièrément amiables; le dedans de son cœur se monstroît par son vis, et correspondoient toutes ses mœurs à la tournure de sa face. Avoit une identité de son dedens à son dehors; et jugeoit son visage de ses mœurs, et ses mœurs tesmoignoient de sa physionomie : n'y avoit qui desmentist l'un l'autre, ne visaiqe couraige, ne couraige semblant; tout y estoit à la nature de l'homme, le visaiqe à jugement de nobles mœurs, et les conditions à dignité de noble prince. Ne séoit à homme, fors à empereur ou roy, porter telle effigie que luy, telle image ne telle figure. Son semblant seulement le jugeoit empereur et valoit de porter couronne, seulement sur les grâces de nature : se monstroît en terre entre les princes comme une estoile au ciel; et parloit son viaire, et sembloit disant : Je suis prince. Se faisoit regarder par admiration, non pour sa beauté, mais pour son semblant : nul prince n'avoit lieu envers lui. En une estable si eust-il esté comme une image en un temple : en chambre, et en sale tout.

d'un parement. Ne porta rien en privé qu'il ne reporta en public; n'avoit mutation en luy d'aucunes mœurs en clos, n'en couvrit : son entregeant estoit de prince toudis, et son esselles de grand homme. Où que son corps fust, n'en quel lieu, tousjours estoit-il en sa clarté à l'exigent de l'heure ; en joyeuseté de singulière manière ; et en parolles de mesure à poinct : Avoit ce don de Dieu en son aspect, que oncques nul qui ennemy lui fust ne le regarda, qu'il s'en contentast; souvent, et maintefois à gré, a prouvé cecy.

Estoit grave en son marcher, bel en contenance, et de grant port : peu assis et longuement sus bout : se vestoit cointement, mais en riche arroy, et en chascune mutation de temps muoit ses habillemens avec les hommes; à pied estoit raide et à cheval très adroit : aimoit l'arc et s'en aydoit très bien, et à la paume estoit habile : tout le passe-temps de son dehors si estoit de chasse, et tout à force et à grands frais : estoit long en son manger, et le mieux servi des vivans : modeste à table et net en attouchements; parlant regardoit les gens : et regardant se feignoit parler à eux : ne parloit où qu'il fust, si non à cause ; et n'y avoit nul evit en sa parolle ; parloit en moyen ton, ne oncques pour passion ne le fist plus hault; estoit benigne en ascout ; égal à toutes gens et benigne en respondre ; tard à promettre, et plus encore à ire ; mais esmeu, c'estoit un ennemy. N'avoit nulz serments en bouche, ne nulz vilz mots en usage, nulles injures envers autrui : ne d'autrui honte ramen-

tevanee; des bons parloit par faveur, et des mauvais par compassion; traistable estoit et débounaire à servir : coy en toutes ses manières, et long en ses affaires : estoit commun en plus noble manière que commune, et amy en plus singulière mode que bonne : mesme qui peu en proffitoient, ses serviteurs se louoient de luy autant que les greigneurs. Se monstroït né en ce monde, ce sembloit, pour estre aymé : aymoït de bonne amour là ou il s'assist ; complaisoit volontiers ; du faisable faisoit promesse ; et du difficile suspense ; enuis refusoit rien , et donnoit à temps et à poids : oncques, je cuide, menterie ne lui partit des lèvres : et estoit son scel sa bouche, et son dire léal comme or fin, et entier comme un œuf.

N'y avoit différence de son dire et faire, fors du temps entre deux ; estoit humble aux humbles et fort et fel aux orgueilleux ; révérend à tous princes ; et les divers en divers degrez honoroit au condigne. L'honneur du monde se reposoit en lui ; et le savoir de tout appartenoit en sa poictrine : aymoït paix et union entre ses gens, des séditieux ne tenoit conte, et de ceux à groz ploy print l'approche. Tournoyoit et joustoit en sa vertu ; continuoït festes et grands assemblement ; fut large et libéral en dons, et donnoit au prix de l'homme. Avoit fort l'œil sur les vaillants et à ceux de grand nom faisoit feste ; lui mesme estoit la perle des vaillans, et l'estoile de chevalerie, ne oncques peur ne lui entra en veine. Estoit cour-

tois à tous hommes ; affable aux tous petits et aux grands , et aux femmes surtout : tousjours estoit un en manière , tel au vespre comme au matin ; non meu pour joye , ne pour effroy troublé ; constant en tout envoy de fortune , et asseur en tout péril ; servoit Dieu et le craignoit , fort dévot à Nostre-Dame , observoit jeunes ordinaires : donnoit grandes aumones , et en secret. Recueilloit estrangers et les honnoroit , et en toutes nations fist les largesses ; par diverses villes se communiquoit avec les bourgeois ; reclinait en leurs maisons recréant ; humain en tous lieux , et en tous cas bénigne et doux ; à tout temps avoit sens propre , et à toutes gens propres manières : sage en conseil , froid en conclure , dur à rompre en propos , et ferme en son promettre ; souffroit longuement et dissimuloit ; voyoit son maint dommage et le celloit par bonté de non vouloir ses gens reprendre ; oncques nul ne destitua de son offre , ne oncques à nul serviteur en son estat ne fist honte ; se fioit en chascun , et chascun en son estat souffroit faire son peu ; ne daignoit en basses choses tourner son haut courage , son corps et ses biens tout commettoit en autrui mains ; s'attendoit de ses affaires en main commise et à la conscience de ses prochains ; reputoit chascun porter telle foi comme lui-mesme , et estre tel envers luy , comme luy envers les siens.

Avoit trésor , mais ne le congnoissoit ; de son amas ne vult oncques riens veoir , n'argent manier , n'en savoir nombre : se délectoit en pierreries dont il avoit

le plus de la terre et s'en paroît volontiers , et diversément en divers temps ; réputoit basse chose et vile or et argent , mais à pierreries et précieuses estoffes , il tourna son cœur. Aymoît monstures et les nourrissoit plus belles qu'oncques roy. Oncques nul si riche en armes que lui ; ne plus fier d'encontre à espées traictes. Vaillant plus qu'homme , et plus mortel que nul glave ; victorieux de nature , et par constellation invincible ; champs et hommes à tous lez luy tenoient lieu ; aymoît plus honneur que sa vie , bonne grâce que couronne en chef. Suyvoit louange et vaine gloire , mais à bien faire estoit prompt ; requis , pardonnoit volontiers ; prompt estoit et piteux à miséricorde , et clément après ire. Aymoît ses parents , et tout ce qui estoit de son sang élevoit , et portoit à merveilles coustances et sommes.

Afin que toutefois il ne semble flatteur , avoit des vices en luy comme oncques nul se parfait , fors Dieu , là où il n'y eut feinte ; négligent estoit et nonchallant de toutes ses affaires , ce qui tournoit à grant playe à ses pays et subjectz , en fait de justice , en fait de finances , en fait de marchandises , et en fait de diverses iniquitez , qui à telle cause peuvent sourdre et avoir cours : mesme rompture et ruine en sa maison ; mais le parement et l'excusation contre ceci est , car il cuidoit que ceulx qui son fait gouvernoient , en fissent et disposassent à l'honneur de Dieu , toudis , et au bien du peuple : mais la replique y est , que ceste fiance n'excuse point : car

prince doit entendre luy mesme , et congnoistre ses affaires : *Ergo*, ceste fiance tient de vertu partie , et si mouvoit de bien ; et se tient de vice , en tant qu'elle est trop ample et sans règle. Avoit aussi en luy le vice de la chair : estoit durement lubrique et fraisle en cest endroit : à souhait de ses yeux complaisoit à son cœur , et au convoit de son cœur multiplioit ses délictz : ce qu'il en vouloit luy venoit , et ce qu'il en désiroit s'offroit : répudioit par argu en son derrain la noble et sainte dame sa femme , sainte chrestienne , et dévote , chaste , grande aumosnière et en quoy je ne mets nulle excuse pour luy , sinon que son grand courage ne se pouvoit rompre envers elle en son pris argu , dont je remetz à Dieu la cause. Avoit encore un défaut en luy , qu'il ne regarda point également ses nobles hommes en leur dignité et prix ; par especial en ses vieux jours donnoit aux moins dignes , et aux mieux vaillants telle fois point ; et souffroit l'approche des moins utiles en reboutement de ceux à fruict. Mais le parement contre cecy si est que tousjours en approchant ses vieux jours plus et plus s'esculoit , et à dangier y pouvoit-on atteindre ; et tous ceux qui avoient l'entrée vers luy et l'avoient en main , et à peu de gens le manioient , et s'en aydoient , le flas-toient , luy complaisoient , luy demandoient , et tenoient les autres dehors l'huis et eulx tousjours se tenoient près. *Ergo*, la malice est devers eux ; et l'excuse devers le noble viellard. Avoit de condition encore , qu'en chambre se tenoient clos souvent avec valets : et s'en

indignoient nobles hommes. Le parement de cecy est honneste et juste ; car luy, le plus honneste du monde, le fit , ce maintiens-je, par honnesteté de courage : il avoit aucune fois des accidents par lesquelz il s'es-seuloit, et desquelz aux vallets, non aux nobles gens, il appartenoit congnoistre ; ce fut évergondé devant les nobles : ce qu'il ne faisoit de sa privauté en basse main : car oncques de nobles hommes ne se souffrit oster soulier, aussy en sa solitude valetz ne l'eussent osé travailler : mais aux nobles il luy eust faillu complaire ; car les honnoroit de singulier honneur et amour.

Alloit tard à messe et hors l'heure : fit célébrer deux heures après midy, voire trois souvent, et en ceste manière de faire, il excéda toute observance chrestienne. En moi ne gist nul parement de ceci, ne que j'osasse mettre avant ; j'en laisse le jugement à Dieu : en avoit toustefois obtenu dispence du pape par causes données à entendre : d'en user à l'estroict, ou au large compète à luy seul, et à luy seul en est d'en respondre. Il a esté glorieux au monde : béat et plein de bénédiction en terre ; cler et fulgent en fortune : riche de tout honneur et le plus haut en renommée qui fust en longs ans. Tous rois de son temps l'ont préféré en tiltre devant eux, les cieux l'ont magnifié de leurs grâces, et les hommes l'ont sollemnisé en ses vertus, Orient et Occident à la croisure du ciel. Tout souffloit en ses voiles ; tout aspiroit et tournoit en ses acquiescences : son dehors apparoît

tout bon : son dedans pend en divin œil et Dieu seul en peut juger et cognoistre : clair est toutefois et manifeste que sa claire, singulière fortune luy estoit venue de singulier don de Dieu , et ses claires singulières vertus , maintes luy ont esté données par singulière grâce ; dont après les avoir conférées à tel homme , et à si grant nombre quant au corps , pitié seroit si l'ame en avoit carente par abus en ce monde , non plaise à Dieu ; j'en invoque par déprécation sa pectorale miséricorde. Terre ne suffiroit à complaindre , ne nature d'homme à pleurer telle perdition de telle ame et de tel prince , et dont l'enfer n'est digne assez , ne bon pour le loger.

ÉLOGE

DE CHARLES LE HARDY,

VIVANT.

*Ici après que l'auteur a faict mention du père mort ,
en semblable parle du fils vivant et commenceant
son regne.*

Or ay descrit le père mort , et fait revivre en aultruy papier , et par emprunt en aultruy clarté l'ay ramené au throsne du fils , pour honorer l'un l'autre : par avant sa mort dilection m'a peu donner abus , et me peut avoir amour esté cause souvent de parler plus qu'en mesure. Si en ce j'ai erré par ci devant en son histoire , trop à lui donné et à aultruy tollu , je m'en reprens. Par temps ci après de sa clarté je ferai à point , je retondray le superflu , et au jugement et de son condigne lui donray siège. Le corps en a esté clair ; l'ame est hors de ma congnoissance. Mais parce que j'ai congneu la personne en vie , la mort de luy m'a fait relever sa gloire droict ci escripté. Si l'ay assis droict cy au throsne de son fils , et en la marge de sa splendeur , cler avec clair , clair fils avec glorieux père. Pour parement d'ambedeux si sera grant honneur au fils , qui grand est , d'avoir le parement de si grand homme au commencement de son livre , et debvra bien tendre aux fins de mesme , dont le commencement est si noble. Comme doncques le père m'a esté en cœur , et qu'au fils qui est une mesme

chose je dois le pareil, et non moins ay assis mes yeux en luy qu'en son père jadis, et le porte escript en mon courage, et sa viveté totale en mon entendement, et le désire à servir et à luy valoir, et de mon arbre et de mon temps lui appresteur fruit, comme qui m'est fondement désormais et matière de mes labeurs, miroir de mes conceptions, et spéculatives, et qui, en équité de service faict et à faire encore, me doibt vie et entretenement, recongnissance et provision pour mes vieux jours, m'a semblé honneste, qui plus est nécessaire de le paindre droict ci après son père tout vif, et du tout et du peu que j'ay de congnoissance de sa noble personne, de le mettre sur le banc du père par ostention sempiternelle.

Grandes causes et justice concourent à ceci, et lesquelles esmeuvent ma plume; car pourroit venir le temps que légères bouches et venimeuses s'essayeroient de mordre en luy, parce que chascun, à la qualité de son courage, peut avoir diverses inclinations et mœurs: dont se en telles et si faictes ne plaisent à toutes gens, plaisent toutefois à Dieu, qui les congnoit bonnes. Pour ceste cause et que je sens matière droict cy de labeur digne, et que je désire obvier à ce qui est de danger, et à mettre vérité avant par preuve, louer l'homme en ce qu'il a de bon, et l'excuser en accusation faulse, je mettray droict cy les conditions et mœurs de ce duc Charles, la forme et viveté de son viaire et de ses vertus, et naturelles inclinations, et les concordances et différences de son

père et de luy en vertus et en vices. Dont se les recommandations sont plus qu'un merir, c'est contre mon cuidier, et se l'excusement en est plus qu'au vray, si cuidè-je avoir bien faict. J'ai appris du père par longue nourriture, et du fils par inspection secrete et bien profonde.

En tandis doncque que j'ai la plume du père en main et que le fils est mortel, comme le père, je le veux droict cy descrire et peindre pour tout temps futur et présent, et en parleray comme en temps passé, qui servira à tousjours. Ce duc Charles droict cy estoit un prince non si haut que le père; mais estoit corpulent, bien croisé et bien formé: fort de bras et d'eschine: un peu grossettes espauls, et baïssoit en avant: portoit bonnes jambes, et grosses cuisses, longue main et gent pied: n'avoit en lui rien trop de chair, ne peu d'ossements; mais avoit corps alaigne et légier, et bien disposé à toute force et travail: avoit tournure de visage un peu plus ronde que le père: mais estoit de clair brun: avoit la bouche du père grossette et vermeille: le nez tractif, et brune barbe: portoit un vifz teint, clair brun, beau front et noire chevelure esparce et houssue, blanc col, et bien assis, et en marchant regardoit vers terre: n'estoit point tout si droict que son père: mais bel prince estoit, et de belle présentation. Avoit faconde, telle fois fut en commencement de sa raison empesché à la bouter dehors: mais mis en train fut très eloquent. Avoit beau son, et clair. sinon en musi-

que, dont il avoit l'art : estoit sage et discret de son parler, orné et compassé de ses raisons beaucoup plus que le père : parloit de grant sens et parfont, et continuoît longuement au besoin : estoit chaud néanmoins en sa cause, et bouillant en son mettre avant : dur en opinion, mais prend'homme et juste : en conseil estoit agu, subtil, et tost concevant. Entendoit à autrui raison, et louoit les bonnes, et telle fois les siennes conclurent tout : entendoit fort à son affaire ; estoit actif, laborieux par trop, et plus qu'il ne séoit à tel prince : soir et matin toudis en conseil : toudis en soin d'aucun grand cas, ou en finances, ou en faict de guerre, ou en provision du bien public. Perdoit peu d'heures, et travailloit fort gens : mesme soy se travailloit par oultrage. Aimoit fort ses serveurs : estoit commun assez avec eux : bon à servir et de bonne nature : mais aigre en son vouloir, et telle fois agu en ses mots. Estoit de long souvenir et de longue retenance : congnoisseur d'amis et d'ennemis pour rendre en temps : en couroux estoit périlleux, et en amour de bon espoir : et différoît vengeance telle fois par soy remordre. En tout cas sens dominoit en luy : mais chaleur naturelle l'empugna fort ; et percent-on la luicte en luy souvent de nature et de sens pour obtenir lieu ; mais sens maistrisoit. Naturellement il estoit bien doué de sens et de nobles mœurs : estoit léal et entier homme : véritable et ferme en son dire : aimoit honneur et craignoit Dieu : estoit dévot à la vierge Marie, observoit jeunes : donnoit largement

aumosnes, cremoit la mort et la courte vie. Comme grand prince qu'il fust, si considéroit il ce monde transitoire, et sa haute domination et gloire, rien estre que vanité, et pugnie de vent : vouloit toutefois maintenir le sien, et le tenir aux ongles : ne craignoit effort d'hommes, ne le fer de nul roy : estoit fier et de haut courage : asseur en péril sans peur et sans hide, et si oncques Hector fut vaillant devant Troyes, cestuy l'estoit autant. N'estoit rien moindre du père en vaillance ne en hardement, lequel toutefois fut clamé le meilleur chevalier du monde en son temps : cestuy l'en suivit tout près : menoient l'un l'autre en main par égal : estoit ce sembloit né en fer, tant l'aimoit : se délectoit en armes et en champs floris de harnas : ne surqueroit nully toutefois : mais contraint entendoit à l'euve. Il aimoit fort l'art et le jeu des échex, jouoit à fort, et à l'argent : courroit aux barres et hentoit musique ; visoit fort au sien et aimoit profit à ses amis : mais tenoit fort, et en contraire du père se délectoit plus en argent, qu'en pierrierie : estoit coint toutefois en sa vesture, et volontiers riche ; vivoit plus chastement que communément les princes ne font, qui pleins sont de volupté : si estoit-il fort et puissant par nature, mais se rompit par vertu, et par cremeur de Dieu, et estoit seigneur de soi-mesme. Beuvoit peu vin, si l'aimoit-il naturellement : mais par sens le laissa, pour ce qu'il lui engendra fiebre : si but de l'eau colorée de vin pour attemper sa collère : car durement estoit chaud.

N'estoit enclin à nulles mollesses ne lascivetez : estoit tout à labeur et à dur : et trop à sens et à peine à l'heure encore de mon escrire : mais comme en aultre cas son sens toudis a dominé sur luy jusques à présent, espoir m'est, qu'en allant avant en son règne, son sens aussi mettra modification en telles labeures qui ne lui sont séantes.

Avoit toutefois des poincts en lui, par lesquels diverses gens en divers regards le pourroient reprendre, souverainement François qui lui imputoient l'alliance angloise, et icelle lui voudront tourner à charge, disans qu'en ce il se desnatureroit du trone dont il estoit, en adhérant aux ennemis du saint lieu de sa naissance : dont pour l'excusation de cecy, et pour le parer en son honneur de si grand cas, je prononce pour lui, et dis manifestement que c'est erreur : et que même les François ont esté cause de ce, de quoy l'accusent : et que ceci vray soit, le ciel, la terre et tous les éléments, sans les hommes encore, le preuvent et crient ainsi; et se treuvera escrit en la région de l'air mille ans après, que François en ce temps ont quis les Anglois, leurs mortelz ennemis, et anciens dévoreurs, d'avoir leur amour, leur adjunction, et confort, et à leur propre honte, et foule, et dommage, pour deffaire la maison de Bourgogne, et principalement pour mener ce jeune prince à confusion, leur propre sang, leur propre frère et parent, le plus bel estor de la couronne, par envie. Cecy est vray, et temps le m'a rendu tel. Se taisent donc de

leur accusation et je me tairay de la reprenue, qui en vient d'eux. Leurs obliques voyes, et telles que Dieu congnoist de long-temps, qui sur le père et sur le fils ont donné au père pauvre amorse d'y mettre grand amour : mais l'ont compellé, et contraint secrettement d'entendre à soi, et de quérir garant. Si n'a-il rien fait toutefois contre son honneur ; rien en préjudice du noble royaume ; ne rien en grief de la couronne des fleurs de lis, laquelle il honore et grandit et extolle jusques au ciel ; et se répute heureux et très-honoré d'en estre issu : mais bien s'est fortifié contre ses ennemis privées personnes, et en son corps deffendant, et en particulière question, et en quoi raison et sain jugement labeurent, qui le doit et qui le peut faire ; quant le temps fera ses ennemis retourner à recongnoissance de leur tort, sa conscience le fera revenir à l'ostention de son devoir. Il est prince chrestien, il a Dieu en ses yeux, et équité en courage : il a les fleurs de lis en son front, et en est tout surfondu : il ne monsteroit jamais son dedans contraire à son dehors : mais d'un aubergeon d'emprunt s'arme-l-on bien souvent, et laisse-l-on le sien sur la perche, à feinte, et tousdis vient-on bien à temps pour le reprendre. L'alliance qu'il a faicte a esté forcée, et pour un mieux, la faveur qu'il y a eue est naturelle, il en est du sang : mais des deux choses aymées et de toutes deux bonnes, la meilleure fiert au cœur, et se pare-l-on d'icelle. On l'accuse aussi d'avarice et d'aymer argent, et d'estre plus tenant et clos qu'a son appartenir ; dont du sens de sa propre bouche, je

veux faire le parement de cette accusation , voire en l'équité du droict qu'il y peut avoir : car ne pourroie louer en nul si haut homme , que si main close , qui est le vray contraire de principale perfection. Son argument estoit , et accusoit soy mesme , contestant que voires aymoit-il l'argent , et en fesoit danger pour les temps qu'il véoit disposés d'avoir beaucoup d'affaires encontre François et aultres tendants à sa foule.

• Dont , comme argent est le souverain moyen par lequel on se peut munir et garantir contre telles doubtes , soy mettre sus , et s'essourdre deffendeur de son honneur , avoit gens d'armes à prompt et à tort ; un denier en vaut un droict ; si se dit trois en bouche d'autrui ; et en prévient-on à temps à son meschief , et en sauve-l-on son honneur , et son propre : ce que faire ne se pourroit , qui en seroit sans , et qui en seroit en autrui danger. Par considération doncques de cecy , et qu'il estoit prince de courage fier et de haut cœur , et non apais de porter foule ne le vouloir , prisoit et louoit avoir argent et de le garder et tenir à cher , non pour le bien du grand fruit qui s'en pouvoit traire en temps opportun. En cest endroit sa considération faict à louer : son aymer argent est de vertu et de prix , et n'est point tant à réputer avarice ceste manière de faire , comme claire et ouverte prudence pour le temps futur , et fin honeste et utile. Naturellement l'ai je veu autrefois et en moindre estat large et libéral : donnoit à double main et se délectoit en pouvoir donner ; avec ce sçavoit qui avoit pour luy et dont jamais à la fin venir

ne pourroit. En mutation doncques de seigneurie n'a point de mutation pourtant en la personne : si nature lui bailla libéralité à son naistre , la haultesse de sa fortune ne lui doit tollir pourtant les grâces de la nature : mais le soin de ses grandes affaires en nouvel estat peut bien avoir restraint la voye du temps passé , où nature le vouloit traire.

Estoit aussi accusé de chaleur, vray est : mais sens donnoit dessus ; et en hastiveté le disoit-on périlleux, mais si n'estoit-ce qu'en espèce de bien. Aucuns aussi le disoient dur à ses gens de guerre et de peu d'espargne ; mais ce fit-il en suivant le lieu , qui à dur et sans espargne de corps se veut maintenir par les hommes. Et autres le disoient mortel pour peu de cas : mais c'estoit pour faire observer ses édictz. Ne donna peine toutefois à autrui que luy mesmes ne prît pareille : n'attemptement de péril là ou il ne fut au mesme. Menoit ses gens en vrai duc, et en prince redoutable, et en capitaine par effet : les arrangeoit en bataille, les visitoit de bout à autre, et les reconfortoit : les apparloit bel, et les induisoit à bien faire : leur promit gloire et prouffit et soy mesme mourir entre eux : de victoire il usoit courtoisement, et usoit plus de mercy que de cruauté après vaincre. Estoit tout propre, et tout digne pour mener grand ost, et né ce sembloit pour tirer victoire de ses emprises : ne failloit fors que tard se présentast, et tiltre pour entreprendre, que tout ne ployast soubz luy. Par père et par mère, il estoit de belliqueux sang, et de triumphal lieu, et de leurs deux hautes natu-

res, la sienne tierce se tira non moindre : convint avec son père en vaillance, en fierté, et en hauteesse de cœur : convint avec luy en nature victorieuse en armes : convindrent ensemble en noble, et eslevé courage, et en non souffrir nul tort : convindrent en léauté, et en vérité de bouche, en preud'homme et en netteté d'honneur, et en bon et naturel sens, tous deux tournez à bien ; convindrent en servir et honorer Dieu curieusement, et à l'advenant des eages, et des temps de l'un et de l'autre : convindrent ensemble en toute honnesteté et mœurs qui à prince séoient.

Différoient aussi en aucuns cas, et dont la différence toutefois ne porte point de desloz : l'un estoit froid, et l'autre bouillant ; l'un long à merveilles, l'autre actif et prompt : l'un négligent du sien, l'autre diligent et aspre : différoient en leurs repas par long et par brief, et en diversité de convives en privé lieu : différoient en volupté de la chair par plus et par moins, et en manience d'argent par trop et par peu : différoient en amours par cure et non cure, et en divers soulas, qui humains sont : mais de tout ce qui estoit de perfection au père, de mesme se para le fils ; et tant que de la clarté du fils, le père ne doibt avoir honte, eux deux s'entreluisoient ensemble, s'entregrandissoient, et clarifioient l'un l'autre : s'entrefont mutuelle révérence, vont par égaux main à main : et Dieu, s'il luy plaict, par égale bénédiction sera leur conduiseur en sempiternelle gloire.

AMEN.

CHRONIQUE

DE

GEORGES CHASTELLAIN.

CHAPITRE CXLVI (1).

Comment le duc de Bretagne envoie devers le roi pour demorer en son entier, comme ses prédécesseurs.

Or, pour venir vivement cheoir en matière que j'ai à traictier, loist (convient) bien ramentevoir ici et mettre en conte ce dont le cas est de grand effect quand il sera cogneu en sa nature, c'est du duc de Bretagne, novel duc, ung des beaux princes des chrestiens, sage et vaillant, et garni de meurs et de vertus à son appartenance, l'ung des fiers du monde en couraige en son droit deffendant. Cestui duc de Bretagne, comme avez oy, le roi l'avoit aigrement à cœur, et nes'estoit oncques volu trouver devers ly encore depuis son coronnement; car le roi, ce lui sambloit, le voloit traire à subgection autre que deue et que ses pères devanciers ducs de Bretagne n'avoient appris; par quoi, comme non avisé de soi

(1) Il m'a été impossible de retrouver les 145 premiers chapitres dans aucune bibliothèque de France ni des Pays-Bas.

plus vouloir asservir que raison fut content aussy de non bougier hors de sa terre, sinon par bonne manière ; envoyoit toujours toutefois devers le roi en toute honneur et révérence ; se mist en tous devoirs et raisonnables offres envers ly, de lui faire hommage deu , et le servir et honorer comme parent et subject , d'aucunes terres ; mes avecques ce requist qu'on le souffrist possible en tels honneurs, drois, haulteurs et proéminence, commes des devanciers ducs de Bretagne avoient joy et usé de tous temps sans contradiction nulle ; car ly qui n'estoit pas de moindre condicion que les autres, désiroit et réalement voloit joyr du sien comme les autres, ce disoit; mès le roi, voyant et sachant comment il avoit son royaume en haute et glorieuse puissance devers ly, et comment par les bras qu'il avoit du duc de Bourgogne qui estoit devenu son subject, et ce qu'onques n'avoit été à son père; il étoit doubté et crémé de tous les princes du sang, certes, en ceste considération et en ceste haultesse, le pesa peu, ce sambleroit, le duc de Bretagne ; et comme un duc de Bourgogne, qui estoit un bras si puissant et si doubté estoit devenu humble sous ly et son subject, peu lui seroit et petite chose, ce lui sambloit, d'y mener un duc de Bretagne, qui n'avoit port que de soi-meismes ; et pour ceste manière et en ceste considération, le roi aucunement lui tint roi des bien estranges termes, et l'approcha, et surquist ce disoit-on, de novelletés et tendoit et s'efforçoit à marier ses serviteurs, et encorre non de lieu ne d'estat paraux, aux filles des nobles de Bretagne ;

par main souveraine voloit lever truages sur la ducié, ce qu'onc n'avoit esté veu ; voloit faire sortir les questions et les causes de Bretagne à la cour du parlement ; avecques plusieurs autres choses, dont le duc et ses barons faisoient danger et contradiction. Dont, pour ce que le roi le voyoit restif contre ly et mal ploiant à ses desirs, et que voix corroit aussy, et lui avoit-on donné à entendre qu'il s'estoit allié et ajoinct avecques le comte de Charolois, le roi de l'ung et de l'autre dévola parfois aucuns langages , et dequoi le duc de Bretagne averti de sa part se tenoit à préavisé de manasce. Car lui fut dit, audit duc, que le roi devoit avoir dit que deux ou trois les plus grands de France il mettroit au dessoubz et en servage , et deust-il prendre les Anglès meismes à sa part, pour les destruire ; de laquelle chose le duc de Bretagne averti, et que meismes les Anglès l'en avoient averti par leurs lettres, disans que le roi meismes avoit usé de tels langages à eulx, sainement pensa de y pourveoir par le ploy contraire. Et délibéra d'envoier meismes en Angleterre ; non pas que je die que ce il feist à intention de faire alliance contre le roy avecques les Anglès, mès au moins pour mettre barre et traverse que les Anglès ne servissent le roi pour le deffaire, et pour sçavoir aussi comment il alloit de la vérité de ce qu'on lui avoit donné à entendre que le roi avoit usé de tels langages et devises avecques les Anglès ; et de fait, comme il fut cogneucièrement depuis, le duc de Bretagne fit monter en mer ung

sien vice-chancelier, nommé maistre Pierre de Romulle; et cellui, afin que la chose en demorast cellée, fist-on abillier en habit de Jacopin; et ainsi arriva au port. Mès comme toutes choses viennent à congnoissance tost ou tard, le roi en fut adverti temprement de la souppechon qu'il y prenoit avecques dangier encorre plus que devant; s'en anima sur ledit duc, et désiroit bien à venir au remède s'il eust pu par sens. Dont comment il en fist, ne par quelle manière, se dira cy-après; car estrange en sera la narracion qui s'en fera, et l'effect du grand dangier pour la conséquence.

CHAPITRE CXLVII.

Comment Philippe, fils au duc de Savoie, venu vers le roi sur seurté fut mis en prison à Loches.

OR, comme j'ai pris pié maintenant sur ce beau duc de Bretagne pour bastir mon hystoire dessus, pour autant qu'il y peut avoir part, et que sans le mener à conte je ne puis satisfaire à matière, pareillement s'est venu présenter aussi à ma plume, en ce meismes instant, Philippe, fils du duc de Savoie⁽¹⁾, frère à la reine de France, que le roi, en la saison devant passée, environ deux mois, avoit fait venir devers ly, sous sa seurté et parole, et suadé

1. Philippe, fils cadet de Louis, duc de Savoie, et frère de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, mère de Charles VIII.

par belles promesses, de la bouce de Gargasalle, grand escuier, que le roi avoit envoyé vers ly pour ceste cause. Ce jeune prince Philippe, soi confiant en icelui, vuida le pays de Savoie, là où il estoit en seurté, gouvernant ses pays; mès venu devers le roi, le fit prendre et mettre en prison ou chasteau de Loches, en dangier de sa vie et en manasce de mort pour aucunes grandes offenses faites alencontre de son père et de sa mère la ducesse, ce alléguoit-il, et dequoi les oultrages n'estoient à souffrir. Si en voloit prendre la vengeance, ce disoit, et donner punition pour les deux, comme cely à qui le cas touchoit et compétoit, pour ce qu'il avoit espousé leur fille, la reyne; et lui duisoit (convenoit) devant tout autre, d'avoir regard sur son beau-père, et de prendre gouvernement sur sa personne, qui estoit impotente. L'offense de ce jeusne prince et l'exploit qu'il fit, de quoi le roi maintenant se vult venger, est escript en meisme volume ici dessus, de l'année passée (1); si ne besoigne de le renouveler ici par récitation seconde; mès convient bien dire que de la prise (2) et de la manière du faire, peuples et nobles et toutes conditions murmuroient et donnoient charge à Gargasale, et plus encore au roi, disant: « Puisqu'en parole du roi » et en son mandement ne peult avoir seurté, à dur » (difficilement) doncques se doit-on attendre de vé-

1. Ce volume manque.

2. Cette arrestation fut faite par ordre de Louis XI, en 1464.

» rité en homme de moindre condicion; et par ainsi
» foi, et vérité et fiance seront hors de la terre, et n'y
» aura riens entre les hommes par quoi ils s'entre-
» tiennent.» Et certes les murmures en furent et cré-
èrent si grandes contre le roi, que non seulement en
France, mais en Angleterre, en Ytalie etès Espai-
gnes, toutes régions en furent pleines. Les amis du
priss'en doloient et crucifioient d'annuy; les nations
voisines en eslevoient le crime par criées; les no-
bles de Savoie s'en déconfortoient; les Bernois
s'en demenoient jusques à en manascer le roi. Les
sages et les estats du pays s'en mirent sus par am-
bassades; les ungs devers le roi propre, qui riens
n'y firent; les aultres devers la reine, qui estoit sa
seur; les aultres devers le duc de Bourgoigne, à
qui il étoit nepveu et filleul; et les aultres à tous
autres princes de France, qui tous riens n'y profi-
tèrent; ains s'en retournèrent et demorèrent en
désespoir de sa vie, par les œuvres volontaires du
roy, qui à nulluy conseil, fors qu'au sien propre,
ne voloit estre subject.

CHAPITRE CXLVIII.

Comment le roi doubtoit la délivrance dudit Philippe, pour ce que sur
sa seurté il l'avoit emprisonné.

Ce jeusne prince Philippe, entre tous les enfants
masles de l'ostel de Savoie, estoit le seul bien et

le mieux adressié ; estoit bel prince et réverend de corps, sage et vaillant, et de hault emprendre , et garni de belles vertus ; estoit homme de grand effect, s'il eust esté au large. Il estoit fils du cousin-germain du duc et son filleul, et de son nom portoit à nom Philippe ; le duc son parin l'ama très fort pour les biens qui en ly estoient ; et lui desplaisoit son annuy, s'il y eust sceu mettre remède ; et depuis s'en essaia à Hesdin, quand le roi y fut ; mès peu y profita ; car au vrai dire, posé encore que le roi n'eust point d'action contre ly, si criminelle comme pour le faire morir, et qu'à ly ne compétoit point la punicion, sinon volontaire et forcée, et que tout le monde l'entendoit bien ainsy, toutesfois, parce que le roi le congnoissoit homme de corrage et de grand effect, et qu'il doubtoit bien qu'en temps advenir sa prise et sa place ne lui cuisassent, et en prendroit vengeance où que ce fust, et comme il estoit vraisemblable, le roy, com à tort que peust avoir esté pris, difficulta trop plus son délivrer, que ne fit la prise de sa personne ; pour se sancier en corrage et pooir faire ung argument, le roi en soy-meismes, que, comme sur promesse et royale seurté il l'avoit fait venir devers ly, et depuis le prendre et manassier de mort, que aussi bien, après sa délivrance, quelque promesse ne serment qu'il auroit fait pour vuider prison, par samblable à lui fait devant, il le porroit rompre ; et n'en seroit à blâmer devant ly, non plus que ly n'en doutoit estre blâmé et convaincu de faulte.

CHAPITRE CXLIX.

Comment l'auteur, pour la variation du roi, il prévoit advenir meschief au royaume.

Or n'est point sans cause, que j'ay ramené à compte ce Philippe de Savoie, prisonnier, et les murmures qui s'en faisoient; car de ce costé de là, tout en ceste meismes saison, ce sambloit ung dispoisement de rumeur en ce royaume comme d'autre part ailleurs; et là où les causes estoient jà nées; et en naistre les aulcunes; et les aultres prochaines d'avenir et qui avindrent non pourpensées. Et ce dis-je pour ce qu'à l'eure de cest escrit et que je manioie ceste hystoire, je me doutois pour le temps prochain de tribulation, et que par les circonstances des diverses causes qui toutes pooient torneren ung effect, ils estoit mal apparant d'en pooir évader au long sans ruyne; car le roi, ce que dur m'est que ainsy le me fault escrire, prist à tous lez questions et querelles aux princes ses parents; usa de volonté et de propre teste en tous ses faits; avoit povre effect en son promettre, et amour variable en belle parole; ses amis et voisins puissants traitoit en rigueur; quéroit à les rongnier en leur puissance; estudioit à se faire craindre, non à amer; meismes de ses propres subgects et serviteurs n'avoit grace et les avoit bien; réveloit son corrage publiquement de la haisne que portoit en cœur; et de

ceux dont se pensoit servir seloncq sa nature , et fuissent encorre de petit los , ceux accueilloit-il ; voloit seul régner et estre crému detous ; norrissoit sédicions et les pratiquoit ly meisme : en Castille contre le roi Diego (1), qui en chéy en dure guerre à l'encontre de ses nobles ; et , comme se dira cy-après , en Bourgoigne du père encontre le fils , dont tant de douleurs et de meschiefs se dispoient pour avenir , que nulle pitié pareille ; en Angleterre du roi Edouard , alencontre son propre cousin-germain le roi Henry et sa cousine-germaine la reyne ; en Liège , là où il estoit fausteur des Liégeois , sousteneur de leur orgueil contre leur évesque , et contre le duc de Bourgoigne ; et en Bretagne , pour ce que le duc et le comte de Charolois s'entre-amoient ensamble , à l'ung préparoit guerre toute conclute par ses gens d'armes , et à l'autre quist les voies pour la y avoir en temps à venir , et ne s'en faignoit en paroles. Par quoy je dis , tout mis et tout pris ensamble , considérée ceste manière de faire , qui est estrange , considérées les personnes auxqueles il se prenoit , et tout en ung ensamble ; considéré aussi que tout ce qui estoit de l'appartenance du duc de Bourgoigne et d'alliance , tout ce il repulsoit et traitoit dur , et en quoy il donna trop à congnoistre son corrage pour avoir los , certes je dis que petit espoir me pooit estre alors de

1. Henry IV, dit l'impuissant , frère et prédécesseur de la célèbre Isabelle.

paix ne de bien en ce royaume longuement durables, ains peur grande et véritable conjecture de meschief, quant les causes y estoient toutes clères ; dont il peut estre que cy après vous trouverez plus et plus encorre grandes apparences de ceste tribulacion doutée, par quoi s'elle s'y treuve enfin, et que ma peine tourne à effect, au moins y trouveront les causes alors descouvertes par moi de production longue.

CHAPITRE CL.

Comment le roi se trouva à Hesdin, et des devises qu'ils eurent ensemble ou comte Charolois.

RETOURNE à tant à la matière du roi et du duc, dont chacun attendoit la journée des Anglès qui approchoit. Le roi qui étoit à Dampierre, fit son retour à Hesdin, vers l'extrême de Vilet ; et alla le duc au-devant de ly, dehors la ville, et logea le roi au chasteau ; comme il avoit appris, amena avecques ly son frère le duc de Berry, le prince de Navarre, fils au comte de Fois, le comte de Perche, fils au duc d'Alençon, le comte d'Eu, les deux frères à la reine de Savoie, le marquis de Saluce, le seigneur de Montauban, le seigneur de Craon, le chancelier de France et tout son grand conseil, et multitude d'autres barons et chevaliers, dont ne scay le nombre. Et comme par chacun jour le roi et le duc s'entrevéoient en leurs chambres, cheurent en devises eux deux sur le comte

de Charolois, duquel le duc sçavoit bien que le roi avoit cremeur contre ly, et que ly-mesmes en temps passé, par argu qu'il avoit pris encontre, s'estoit assenti avecques le roi de lui tenir durs termes, ce de quoi le roy estoit bien aise. Si avint que maintenant le duc, en parlant de son fils au roi, en parla en tous autres termes que n'avoit appris; et jà-soit ce que dès la première convencion qui s'estoit faite à Hesdin, jà un an avoit-il, avoit promis au roi et à sa requeste que point ne lui rendroit sa pension que lui avoit rompue, que ce ne feust à son gré et à son sceu, toutesfois à ceste heure, ayant congneu et longuement expérimenté le sens et patience de son dit fils, le damage qui lui pooit ensuivre, à cause de cette division, avecques ce que tous ses pays favorisoient à son dit fils et le portoient, mua corrage, et retournant à condition de père, pria au roi qu'il voulsist estre content que rendre lui peust sa pension; et nonobstant que ce il peust bien faire sans son congié, toutesfois si lui en pria-t-il pour s'acquitter en sa promesse qu'il lui avoit faite. Comme doncques le roi oyst ceci que l'amour estoit renouée entre le duc et son fils, et que jà avoit perdu l'espoir que avoit eu en leur division ensemble, commencha à parler ung peu roidement sur le comte, et à lui donner plusieurs charges par lesquelles il démonstroït au duc qu'il n'avoit cause d'estre content de ly, mès de luy voloir mal à juste tiltre; et entre autres choses lui imputoit qu'il avoit fait alliance avecques le

duc de Bretagne, lequel il clamoit son ennemi et son rebelle; et comme telles choses ne faisoient à souffrir, estoit bien content aussy qu'on congneust qu'il ne lui voloit point de bien. Mès le duc, qui estoit froit en respondre et avisé, respondy : « Mon- » seigneur, vostre grace soit sauve ! je suis tout seur » et sçai bien qu'oncques mon fils ne fist chose qui » feust ou peust estre contre vous, ne de quoi il » peust avoir blâme, et de ce je l'ose bien plénir » et respondre pour ly ». Mès le roi répliquant sur le duc son oncle, maintint toujours ses termes, plus, ce disoit-on, par souspeçon et faulx donner-entendre que par attainte du cas; et lui movoit ce, de ce que messire Jacques de Lucembourg, frère au comte de Saint-Pol et à la ducesse de Bretagne, demoroit avecques le comte de Charolois, et estoit de la maison du duc de Bretagne fort amé et prisé, à cause que norry avoit esté au pays avecques la ducesse sa seur. Dont, parce qu'il estoit capitaine de Rennes et envoyoit souvent par-delà ung sien escuier, nommé Anthoine de Le Met, son lieutenant de ladite ville, le roi, pensant qu'en ces allées et venues de l'ung pays à l'autre il y pooit avoir quelque couvert mistère et secret entendement, y prist imaginacion et malvais pied; et quoi qu'il seust du faict, on me dist depuis que le roi fit tendre sur ledit messire Jacques et pareillement sur son lieutenant, ledit Anthoine, pour leur faire maulvaise compagnie; et en furent en tel dangier, tel fois veis-je, que ne se feussent osé

trouver ou royaume, combien que moi, bien accointé et très privé de tous les deux, les interrogant sur le cas, quelle vérité y avoit, les ai oy jurer par grand serment que oncques n'en furent requis de l'ung costé ne de l'autre, ne n'en avoient eu charge, sinon qu'en faisant amiables recommandations de l'ung à l'autre, comme parents s'entreaïmoient ensemble de bonne amour, comme princes d'une venue et d'un temps; et pareillement le comte de Charolois, comme il apperra cy-après, s'en excusa par toute telle manière, et s'en excusera en public devant les ambassadeurs du roi, lors qu'ils mettront en termes ceste alliance. Et par ainsy je dis que ce que le roi mettoit avant ceste alliance de son fils devant son père, luy procéda plus de souppechon que de vraie attainte; car en effet, oncques n'en fust riens jusqu'à ceste heure.

CHAPITRE CLI.

Comment plusieurs devises eurent le roi et le duc, et comment il vint à parler des Liégeois.

Tous les soirs se faisoient les danses en la grant salle, là ou tindrent feste la ducesse de Bourbon, avecques ses deux filles, la ducesse de Guerles et damoiselle Marguerite de Bourbon, accompagniées des dames et damoiselles à l'appartenance en grand nombre; et là se trouvèrent tous les soirs

le duc de Berry, le prince de Navarre, les frères de la reine, le comte du Perche et maint autre jeusne baron et noble homme, qui la feste maintinrent et accrurent. Et pendant ce, le roi et le duc se trouvèrent ensemble en leurs chambres, parlants tel fois de sens, tel fois de folie et de joyeuseté, comme en tel cas eschiet. Entre autres choses, ung soir avint que le roi commença à deviser des Liégeois; car en effet, les Liégeois avoient jà faict des hautaines sur le pays de Brabant, et avoient esté dehors en bannières levées, et passé par emprès leur évesque qui les voyoit à l'ueil et abbatant une maison d'ung chevalier, son serviteur, et de quoi l'outrage et l'attemptement fait furent tantôt mandés et annoncés par l'évesque au duc son oncle, qui aigrement le prist à cœur, et moroit d'ardeur de s'en vengier; car trop en avoit souffert jà pour cuidier bien faire et pour fuir l'effusion de sang; mais attrempant son premier bouillon de corroux par encore ung différemment de froideur, le manda au roi qu'il y porvéist et qu'il les fist rentrer, tellement que plus nes'avancassent à emprendre sur luy par telles voies, ou besoning lui seroit qu'il y porvéist ly meismes par voie de fait, et comme il en estoit bien en ly quand il voudroit. Mès parce qu'il les avoit pris en sa garde, il l'en voloit avertir, premier que rien faire. Sy y envoya le roi ung sien chevalier, prévost des maréchaux, messire Tristan l'Ernite, qui autrefois, du temps du roi Charles,

les avoit pratiqués contraire de ce duc de Bourgogne; et sembloit pour ce, que ce messire Tristan portoit grâce d'avoir esté tout son temps mauvais Bourgoignon et haïneux contre ly, que le roi le y envia encore tout propre à intencion telle. Toutefois ce en avint, que les Liégeois rentrèrent à l'ordonnance du roi, qui le leur manda, mès continuèrent en haults et fiers langages sur la fiance du roi, qui ne l'eussent osé penser, fors sous son ombre.

CHAPITRE CLII.

Comment messire Jacques de Saint-Pol, et messire Michel de Partenay, vindrent à Hesdin en faveur du prince d'Orange, pour une difficulté de deux frères venants de deux lits.

DONT en ce meimes temps et pendant que le roi estoit à Dampierre, vinrent audit lieu de Hesdin, messire Jacques de Saint-Pol et ung autre noble chevalier de grand facion, nommé messire Michiel de Partenay, tramis vers le duc de Bourgogne en faveur du prince d'Orange, pour une difficile question qu'il avoit encontre son frère, le seigneur de Chasteau-Guion, son frère du second lit, et lequel ledit viel prince nouvellement mort avoit engendré en la fille du viel comte d'Armignac, celle qui avoit esté pour parlée, comme

a esté conté en autre lieu , pour le roi Henri d'Angleterre, avant que le mariage de ly fust traité de la fille au roi de Cécile. Or s'estoit cestui nouveau prince d'Oranges , que l'on soloit appeler seigneur d'Argue, mal porté longuement envers son père le viel prince; et à cause de ce que assez ce lui sembloit l'avoit porveu de seigneuries et de hautes possessions par le traité de son mariage, à la seur du duc de Bretagne, niepce du duc d'Orlicns, et montaent à la somme de trente mille francs de rente, lui considérant ce, et que d'un aultre lit avoit enfans aussi de hault lieu venus, et que plus mettoit espoir en iceux, de gouvernement et de haute attente, avecques ce que le cœur sy tira beaucoup par amour, certes fist un testament, et disoit-on grandement préjudiciable à son aîné; et revestiant l'aîné du second lit de multitude de seigneuries et de hautes possessions, l'ordonna à estre aussy grant ou plus que son aîné, en ruyne et désertion de la maison qui avoit été jusqu'alors en ricesse, pour un vassal, une des grandes des crestiens. Si s'en doli durement le nouveau prince, après le décès de son père. Et l'autre du second lit se voloit tenir fort et ferme emprès l'ordonnance de son père, et riens en lessier. Dont chacun, soi sentant puissant pour pooir maintenir son estrif par vertu de parents et d'alliances, en quoi se sentoient forts, premièrement se submirent à leur prince souverain, le duc de Bourgogne, pour en attendre son juge-

assisté de ses parents, envoyèrent vers iceux leur signifier leur débat, tendans chacun pour l'aide des siens vaincre et venir à son desseure de sa cause, dont l'un et l'autre gisoit en trouble. Et pour ceste cause, comme j'ai dit, le duc de Bretagne y envoya messire Jacques de Saint-Pol, qui estoit par de chà à celle heure, et messire Michiel de Partenay, pour recorder au duc de Bourgoigne le fait de son beau-frère le prince d'Orenges, lequel de sa seur avoit un très gentil jouvencel de dix-huit ans, bien addressié, et de qui ce eust été dommage et grant perte pour le temps à venir se la maison eust esté ainsi esclisée par partaige du maisné. Si furent les dessusdits chevaliers bien-viégniés et bien venus du duc de Bourgoigne et de la chevalerie, et festoiés et receus en audience; et comme vrai fut que le duc favorisoit beaucoup à a querelle de l'aisné, et enuis (avec peine) souffroit une se haute maison comme celle d'Orenges, diminuer et descendre en son temps pour partaige d'ung maisné, fist responce amiable aux gens du duc de Bretagne: que ce qu'il poroit faire en faveur dudit duc, honneur et droits sauves, il le feroit de bon cœur, et tenroit la main à ce que son nepveu, le fils du prince, ne seroit point déshérité, s'il pooit, en future seigneurie; car ce jeusne fils, fils du prince et nepveu du duc de Bretagne, avoit alliance meismes avecques sa niepce, fille à messire Adolf de Cleves; et par ainsi il le devoit garder et defendre ly meismes allencontre ses tort-faiseurs.

CHAPITRE CLIII.

Comment, de la part du seigneur de Chasteau-Guyon , furent aussi envoyés audit Hesdin , deux autres personnages , pour la mesme difficulté.

De l'aulture costé du seigneur de Chasteau-Guyon, furent envoyés pareillement et vindrent à Hesdin, deux nobles personnes et très belles gens, l'ung chevalier de par le comte de la Marche, et l'autre escuyer de par le comte d'Armignac, à la meismes cause et intencion comme les deux autres; c'est assavoir pour persuader et prier au duc de Bourgogne que vouldist tenir le baston droit pour ung et pour aulture, sans décliner à faveur nulle part, considéré encore que autant lui compétoit le droit de l'ung que de l'aulture; car aussi-bien l'ung comme l'aulture estoient ses parents et subjects, et à tout ce dont la question movoit entre les parties, il estoit seigneur souverain et pertinent juge. Par quoy prioient qu'en en sieuvant sa fame et haute renommée par toutes terres, de sens et preudomie, et souverainement de nette justice et équité maintenue tout son temps, il vouldist ici soi monstrier vrai droiturier, juge et prince souverain, comme la question des deux parties estoit mise devant ly pour estre oye le vingtiesme de juillet, lequel il leur avoit establi meismes et mandé pour les ac-

corder ensemble. Se fut le duc très bien content de leur requeste et de leur venue, et leur fit faire bonne chièrre. Et, attendans là le jour à venir, qui est le vingtiesme de juillet, s'avisèrent et conseilèrent cependant avec les clerks et coustumiers du comte de Bourgogne sur leur fait que avoient à conduire, et sur la vertu du testament fait par le prince mort, qui estoit tout le fondement de leur cause.

CHAPITRE CLIV.

Comment le seigneur de Lannoy et le seigneur de Rabodanges furent envoyés au-devant des ambassadeurs Anglès.

De ceste matière sera parlé cy-après au lieu deu. Après le partement du roi de Hesdin, lorsque les deux parties convindrent ensemble à leur jour devant le duc et jusqu'à tant pour donner lieu à la matière principale, qui est du roi, et de l'attente qu'il avoit sur les Anglès, convient différer de ceste icy, et revenir au roi des François, le roi Loys, qui moult désiroit leur venue. En effect sur l'approchement du jour fut annonchié en court par meismes ceulx de Calais, comment messire Jehan Waneloc estoit arrivé à Havre de par le roi Edouard, pour venir vers le roy de France, et le duc de Bourgoigne. Si fut ordonné prestement et avisé

de par le roi et le duc, que le seigneur de Lannoy, qui avoit esté en Angleterre plusieurs fois pour ceste cause, iroit devers ceux que le roi d'Angleterre avoit envoyés par de chà, afin de les mener devers le roi et le duc qui les attendoient. Si y alla le dit de Lannoy ; et accompagné du seigneur de Rabbodangnes, bailli de Saint-Omer, les amena à court bien accompagné et bien en point : est asçavoir messire Jehan Wanneloc et le capitaine de Guines. Iceux venus à Hesdin, le roi se trouva bien aise, et chaudioit fort à sçavoir de leurs nouvelles, car n'avoit que peur de faillir à trèves ou à paix avecques eux, par les regars que avoit à aucunes ses couvertes fins, et auxquelles il tendoit et regardoit subtilement et en simulacion faite. Si ne cessa oncques que le propre soir de leurvenue ne les vouldist veoir et oyr, combien qu'il s'estoit bien attendu à autre plus grande ambassade, et de plus grand pois en personnes que n'estoit ceste. Et pourtant y prist moins d'esper de bien ; car avoit-on promis dès l'année devant, que le conte de Warwic y venroit en personne, ce que point ne fit ; et se dirons les causes pourquoi cy-après. Or vindrent messire Jehan Wanneloc et le capitaine de Guines à court devers le roi, là où le duc son oncle estoit présent, et lui firent relacion sur la créance de leurs lettres de ce qui leur estoit chargé, qui en effect n'estoit point grant chose ; car n'avoient obarge ne pooir derien conclure riens faire de novel, fors tant seulement de donner à congnoistre les

affaires de leur roi en Angleterre, pour lesquelles ne pooit entendre à ceste journée, comme avoit promis ; mès à cause d'iceulx , prioient de par ly. qu'il pleust au roy le tenir pour excusé, et qu'il lui pleust aussy prolonguer ceste journée de convention promise, jusques au premier jour d'octobre, auquel certainement ne faudroit point, ce dirent, d'y envoyer son ambassade notable, si comme l'avoit promis ; et espéroit-on que le comte de Warwic y venroit en personne. Si n'en pot le roi avoir autre chose pour l'eure d'alors, qui s'en tint bien de rire; mès faisoit son preu et son bon de ce qui lui agoustoit mal; et leur fit chière et beau semblant en manière deue. Et pour dire vray, le roi Édouard avoit assez excusation légitime en ceste journée non accomplie au gré du roi Loys ; car en celle propre saison, un peu devant, il avoit conquis sur le roi Henry, le chasteau de Bambourg et trois autres places, son derrain refuge, et avec ce descœfi en ung rencontre le duc de Sombresset et multitude d'aultres de sa ligue, et entre lesquels, comme on maintenoit long-temps, le roi Henry meismes estoit tué ou esvanoui, ne scavoit-on où. Par quoy comme venu à son desseure, et qu'à-primés lui convenoit avoir l'œil sur divers dangers qui naistre lui pooient, et sourdre toujours de ses contraires, mal se pooit defaire de cely par qui toute sa fortune et sa gloire s'estoient eslevées et conduites, et sans qui riens en son royaume, qui feust grand ne de poix, ne poroit prospérer ne

avoir efficace, c'estoit ledit comte de Warwic. Et certes, entre les grands hommes du monde, ce en est ung, dont, à mon samblant, on peut grandement et hautement escrire, tant en sens et en vaillance comme en clère fortune. Et par ainsi, en réparant la faute de cette journée, non tenue en son parfait, je vous assigne les causes du non parfaire, et qui au roi Anglès sont acomtables.

CHAPITRE CLV.

Comment le roy mena les ambassadeurs Anglès à Dampierre, et comment il les festoya.

Le roi Loys persuada moult et mania de belles paroles à ce messire Jehan Wanneloc, afin que il vouldist tenir main à paix ou à longues trèves entre ly et le roi Eduard, monstrant que se à cela pooit venir, n'y espargneroit trésor ne avoir, et en satisferoit et rémunéreroit hautement ceulx qui le y serviroient. Dont, et afin que tant mieulx encōre les peust gaignier devers ly et tirer fruit de son contendre, leur requist et leur mist jour de le venir veoir à Dampierre, trois lieues de là Hesdin, où estoit la reyne; et pria meismes au duc son bel oncle, qu'ils les y feist venir, car les festeroit entre les dames. Si y allèrent lesdicts Anglès; et y furent deux nuits festiés et honorés au possible et raisonnable. Or avoit la royne avecques elle deux de ses seurs, filles du duc de Savoie, non ma-

riées et desquelles le roi tendoit fort et eust bien volu que le roi Édouard se fust volu condescendre à en prendre une, et que par vertu de ce mariage, combien qu'il lui coustast, il peust venir en alliance avecques ly de paix et de seurté. Si en parla audit de Wanneloc, et lui monstra la damoiselle, qui estoit belle et gente certes, et bien digne de royal lit; et tendant à toutes fins que cecy se feist, lui pria instamment qu'il y vouldist laborer, et le guerredon lui en seroit rendu bien large. Si en remercia le roi, le chevalier Anglès, de l'honneur qu'il lui offrit, et promist que voirement en parleroit volentiers à son maistre le roi Édouard. et y feroit son mieux du pooir qu'il avoit; et que voirement aussi la fille estoit belle et noble, et bien de value pour le plus hault roi du monde, ce sçavoit; et ne poroit le roi Édouard que bien faire en elle, et grandement renforcier. Et usant de tous les beaux mos dont il sçavoit bien que user il convenoit au lieu, prist congié au roi, ensamble son compaignon le capitaine de Guines; et leur donna le roi belle vasselle. Et atant se partirent de Dampierre, et revindrent à Hesdin, là où estoient jà venues les nouvelles de ce mariage pour parler du roi Édouard. et dont le dit de Wanneloc entendoit bien là où on prétendoit, ne à quel fin on voloit traire; car quelque samblant que feist au roi, ne le roi à ly, si y avoit-il bien autant fiance au costé du duc comme au costé du roi Loys; car congnoissoit l'ung et l'autre, et sçavoit bien qui estoit bon pèlerin.

CHAPITRE CLVI.

Comment , après que avoit veu que la journée des Anglès tournoit à petit effect, le roy pria au duc le surattendre à Hesdin.

On avoit le roy Loys de France besongnié , ce lui sambloit , avecques son bel oncle ce que faire y pooit pour celle saison ; car estoit la journée des Anglès venue à petit effect, qui avoit esté la cause de le faire venir à Hesdin , et de le faire vuidier hors de son pays de Flandres, où gisoit tout son affaire. Dont, pour ce que la journée de convencion arrière estoit remise au premier d'octobre , pria audit son bel oncle que là vouldist surattendre encore jusques audit jour , afin de venir à chief et à fin des promesses entre-parlées à deux lez (côtés) , c'estoit de paix ou de longues trêves; et puis ce fait ou failli, disoit le roi, le duc s'en retourneroit là où il voudroit, à son plaisir; et pendant ce temps ly meismes le roy aussy demorroit là entour , et ne s'en bougeroit de gaires loings jusques audit jour venu, comme son intencion estoit. Mès en peu de jours après, nouvelles lui vindrent que Anglès vaücroient par mer ; et craignoit-on que ne vouldissent descendre en Normandie. Si alla à Rouen ; et là venu et sejourné peu de jours , se alla logier à Mauny , à cinq lieues de là , en la maison de messire Pierre de Bresse , comte de Mallevrier ; et y

fut par l'espace d'ung mois ; et la royne estoit demorée à Neufchastel, dechà Rouen, en signifiante du retour que voloit faire en Artois sur l'approchement de la journée. Or, disoient gens, que deux choses movoient le roi forment d'entretenir ce ducy en Hesdin près de ly : la première et principale si estoit pour l'amour des Anglès, avecques lesquels il voloit avoir seurte et amour s'il pooit : mès scavoit bien que , sans le moyen de son bel oncle , n'y parviendrait jamès , si à grand dur non ; car sur ly et en ly pendoit tout comme seul , qui le roi Eduard avoit fait roi et mis en son trône. Si n'estudioit maintenant qu'en le tenir encorre près dely , par belles paroles et amusements jusques audit jour , et ne craignoit rien que son eslonge. La seconde cause se disoit en couvert , mais je n'affermepas que ainsi feust ; et disoit-on que le roi devoit avoir sceu par calculation des étoiles là haut , ce en quoi il mettoit fort son attente de tout temps , que le duc son bel oncle devoit avoir un dur et périlleux accident dedens le mois de septembre , par quoi , se mort en ensuivoit d'aventure , ce lui porroit tourner à grand joie et profit quant il s'en trouveroit près ; car disoient ceulx qui cecy mettoient avant , que son intention estoit , se ainsy avenoit , de saisir le chasteau de Hesdin avecques ce qu'il y trouveroit , avant que le comte de Charolois y venist , et autres terres et places , tousjours en désavantage dudit comte , lequel il héoit à felle (cruellement) ; et eust eu deux ou trois millions d'or vaillant que le

duc avoit apportés là, qu'en argent qu'en meubles; et par ainsy, par la haisne que avoit audit comte, partie aussy par la cremeur que avoit de ly, s'il venoit à règne et à terre, poroit-on colorer cest article, et que le roi y pooit avoir pensé; mès pour l'onneur de sa magesté, ne le voudroie affermer pour vrai, si non pour parolle volant.

CHAPITRE CLVII.

Comment le roi envoya la reyne devers son oncle, et par un dimanche après vespres entra à Hesdin.

Or ensievant toute-sois, comme j'ai dit dessus, divers blandissemens que le roi inaginoit, et qui peuvent donner diverses occasions de penser à qui vouldroit escrutiner ceste matière, le roy, luy party de Hesdin, huit ou neuf jours après, envoya la reyne devers son bel oncle; et, par un dimanche, après vespre, entra en Hesdin, le duc avecques elle, qui estoit allé au-devant, atout (avec) la baronie de sa maison, qui moult estoit belle. Et entra la reyne à cheval sur une basse haquenée blanche, la princesse de Piémont sur aultre, et ses deux propres sœurs germaines avecques elle, a (avec) multitude d'autres dames et damoiselles de grand estat. Avoit esté commise en garde et en conduite au comte d'Eu, comme seigneur du

sang , et , par estreite commission , à un gentil chevalier , mignon du roi au temps passé , le seigneur de Cressol , en qui le roi se fioit moult , pour cause de ses vertus et sens. Du festoy ne convient parler comment et en quelle manière , car tout y estoit ce qui appartenoit à deux lez (côtés) , tant à la royale magesté d'une telle reyne , comme à la haultesse et puissance d'ung tel duc , visité encorre en sa propre maison. Et pour tant je m'en passe sur l'entendement des lisans qui , de tel cas et de telles personnes dont la matière parle , sçauront bien entendre à peu de paroles ce qui en pooit estre. Tous les soirs se firent les danses jusques à la my-nuyt ; et tint la reyne salle publiquement pour embellir la feste. Là se trouva le duc tousjours d'encoste (près) elle assis d'ung lez à sa main droite , et au lez sénestre la ducesse de Bourbon à force , car à enuis et dur en prist l'onneur. La princesse de Piémont , fille au roi Charles deffunct , ne fut oncques assise en hanc ; ains seule et à part elle estoit assise en bas sur un quarreau de drap d'or aux piés de la reyne , ensemble la dame de Mauny , fille bastarde du roi Charles , estoit assise à basse terre , emprès la princesse. Là furent multipliées les joyes , et redoublées par tout possible , danses renouvelées de toutes fachs , dames lassées par hait (plaisir) de courre , compagnons mis à la grosse alaine ; et là fut tout monstré ce qui estoit en homme et en femme , de bon et de beau , de hait et de bon vo-

loir en chacun. Et entre les aultres, y avoit une dame, femme au maître-d'ostel de la reyne, qui, par ses manières et beau port et danses, en blessa en ceux une dousaine, car estoit la droite gorgiasse, et le passe-bruit de la route (assemblée). Je ne scauroie escrire de ceste feste autrement, fors que pour autant que la reyne y estoit, et le duc et toute sa famille, se travailloient à faire chière en tout ce qui estoit de pooir, de devoir et de bon vouloir; et n'y avoit chevance espargnée, puissance ne volenté fainte, ne nuls biens plains. Meismes la reyne ne s'en pot taire; mais dit, que de son vivant, n'avoit en tant de bien, ne de joie; mès lui cousteroit bien chier; car seipt ans après, elle le comparroit (paieroit) et en auroit regret, ce disoit-elle. La princesse de Piemont en dist autretant; et moroit d'annuy, ce disoit, quand elle pensoit au département de telle chière. Les aultres dames en dessous certifioient que le moindre jour du bon temps de lyens, valoit plus que tout ce qu'onques avoient eu de plaisir en l'ostel de leur maistresse, là où il les convenoit estre seules, desseuvrées (privées) de toutes compaignies et de devisement d'ommes, mals logées et estroitement, loing de bonnes villes, en meschantes places à l'esquart, serves et craintives, et pleines de danger. Et dirent bien aussy en ensuivant leur maistresse, que voirement leur seroit celle chière bien vendue au retour devers le roi, par ung droit contraire. Et pour tant puis qu'elles y estoient,

elles en prendroient leur plein et leur soul, tant qu'elles y seroient.

CHAPITRE CLVIII.

Comment le roi avoit commandé à la royne de non demorer à Hesdin que deux nuyts sans plus, le dimanche et le lundy.

Mès y avoit ici ung dur personnage à faire et à mener; car la reyne avoit eu commandement du roy de non demeurer ici que deux nuits sans plus; c'estoit le dimanche et le lundi; et le mardi devoit partir et s'en venir de belle tire vers Neufchastel, là où il l'attendroit. Et en ce point l'ordonna aussy, et expressément le chargea au seigneur de Cressol. Or quant ce vint le lundy bien tard, et ainsi que le duc se séoit emprès la reyne aux danses, la reyne eust en termes l'ordonnance qu'elle avoit du roy son mary, et commencha à parler du prendre congié pour partir le matin; mès le duc, avisé du respondre, en souriant luy dist: « Ma dame, il est meshuy trop tard pour » parler du département du matin. Le départe- » ment donne annui(peine) d'en parler; et c'est ung » lieu ici et ung temps de feste; s'il Dieu plest, » vous vous lèverez demain, et disnerez; et puis » après avis le temps vous apprenra. — Et, par ma » foi, beaux oncles, ce dist la reine, vous me » pardonnerez; il nous convient partir; le roy le

» nous a commandé ; et pour riens du monde ,
» nous n'oserions trespasser son ordonnance. —
» Madame , monseigneur vous a envoyé icy , et
» m'a fait cest honneur ; si est bien mon espoir
» qu'il se fie bien en moi que vous estes bien. Ung
» jour plus ou moins entre ly et moi ne seront
» point cause de vostre grief par devers ly. » Et en
ce pendant survindrent leulx entreférir de paro-
les semblables le comte d'Eu et le seigneur de
Cressol , disans : « Certes , monseigneur , le de-
» mander ne se peult faire ; il est force que la
» reynese parte demain ; et n'y a point de remède ; et
» se faute y avoit , jamès nous n'en viendrions à
» nostre paix. » Souverainement le seigneur de
Cressol en trembloit de peur ; car il congnois-
soit son maistre et sa commission. Si en requist et
pria à genoux , devant le duc par diverses fois
qui oncques n'y pot obtenir aultre chose , fors
que la reine dîneroit au demain ; et puis après
on concluroit du départir. Et le comte d'Eu
voyant ceci , et considérant que le duc en saroit
bien faire au fort , respondit et dit : « Or chà ,
» monseigneur , sur vous je m'en attens ; vous
» en sarez bien faire. Nous vous avons amenée la
» reyne icy par l'ordonnance du roi , et nous la
» ramènerons arrière par devers ly , aussi quand il
» vous plaira. » Si n'y avoit cely des deux qui ne se
tenist bien de rire , quant ils virent que le parte-
ment ne leur estoit octroyé ; mès mettant leur
espoir sur le disner fait du lendemain , se fon-

doient de partir la journée et d'aller à giste à Dampierre, trois lieues. La reyne meisme, à peine qu'elle ne ploroit de peur, tant frémissait-elle de trespas du roi, son seigneur; et la princesse de Piémont, combien qu'elle sentoît et sçavoit bien que la reyne avoit cause d'en avoir peur, si ne faisoit-elle que rire; et lui estoient roses en ceulx le refus de son partir; meismes en réconfortoit la reine. Si firent toutes les autres.

CHAPITRE CLIX.

Comment la reyne, le mardy après le disner, cuidoit partir; mès il y eut novel estrif entre le duc et la reyne.

OR vint le mardi; et disna la reine; et avoit ordonné, dès la nuit devant, que tout fust prest et appointié pour partir, le disné fait. Là eut-il novel estrif entre le duc et la reyne; là ot-il des arguments faits et de répliques de diverses excuses. La reyne cuida vaincre par prier et par donner à entendre le dangier qu'elle y attendoit; et le duc se fortifia sur les raisons d'onneur par lesquelles ne la pooit souffrir, ce disoit, sans plus amplement en faire. Et somme toute, prié non prié, il rompyt et refusa le partement pour ce jour; et constitua messire Adolf de Clèves, son nepveu, garde à la porte en bas, affin que nul n'en partist sans congié; et le duc de Clèves ainsy fit; et s'y porta, comme

avoit le commandement. Se estoient tant aises, la princesse de Piémont et les autres dames, qu'elles en rirent de joie; et ne savoit le seigneur de Cressol trouver autre réplique à ceste fois, que une seule, c'estoit que se la reyne ne partoît alors à ce mardi, elle ne poroit partir aussi le merquedy après, pour les Innocents; et par ainsi, ce seroit encorre ung autre jour de retardement, et mal sur mal, qui tout redonderoit sur ly. Et le duc respondy qu'alors comme alors, du demain on s'aviserait comme des autres jours; et quant à partir venroit, il ne le faudroit point lessier pour les Innocents, par espécial aux dames; car elles ont une singulière loi. Et ainsy, pour fin de conte, le duc la tint pour ce mardy, pour lui faire chière. Et quand ce vint au merquedi, arrière la retint par puissance; et n'y avoit ne prière, ne plorer, ne frémir de nulluy qui le peust vaincre. Ains dist à la reyne : « Madame, monseigneur se peut bien » fier à moi, et je sçay bien que si fait-il. Ce que » je vous tiens, c'est pour lui faire honneur et » amour, comme je doy, et à vous; je suis le premier per et doyen des pers de France; et comme » ayant celle prééminence sur tous autres em- » près monseigneur le roi, je vous retiens aujourd- » d'uy de mon auctorité; car j'ai bien cely pooir » pour vous faire honneur et révérence. » A ces mos, n'y avoit femme ne homme qui osast répliquer; et se tint chacun; mès oncques femmes ne furent tant aises que estoient trestouttes de ceste

amiable force ; ains eussent bien volu qu'on les eust continué huit jours encore par samblable mistère.

CHAPITRE CLX.

Les meneurs de ceste danse et feste furent messire Adolf de Clèves , le seigneur de Beauju et Jacques de Bourbon.

De cestes danses et festes furent chiefs et meneurs messire Adolf de Clèves , le seigneur de Beauju , messire Jacques de Bourbon , frères ; le seigneur d'Arguel , fils au prince d'Orenge ; Henry de Neufchastel , messire Charles de Chalon , messire Jehan de Croy , fils au seigneur de Croy ; le seigneur de Senpy , messire Jean de la Vieville , ung nommé Jehan du Puis , et plusieurs autres chevaliers et escuyers , dont y en avoit grand nombre. Le seigneur de la Roche , nommé messire Philippe Pot , tous ces soirs presque se tint à genoux d'emprès la reine , qui se devoit à ly , et faisoit personnage entre son maistre et la reyne , pour les tenir en terme tous deux ; car avoit le don de parler et de bon esprit en ly ; par quoi lui séoit bien et le sçavoit bien faire. Le seigneur de Quierrain à l'autre lez paroît bien son renc ; et là où il lui séoit faire son personnage , là fit honneur à la maison ; car avoit beaucoup de grands biens en ly , et de sens et de meurs et de belle faconde en toutes

matières. En y avoit aussy beaucoup d'autres qui paroient bien les rens sans danser, et qui, de personne et d'estat, se monstroient entre les dames : comme le seigneur d'Aubigny, Philippe de Bourbon, son frère, le seigneur de Tyanges, messire Tristan de Toulangeon, et Marc Bouton, et autres, sans les vieux et les chevaliers de l'ordre, que je ne mets point en conte. Et à tant je m'en passe, et viens au jeudi que la reyne disna arrière ; et le dîner fait, party en la compagnie du duc, qui la convoya une espascette hors de la ville ; là où au congié prendre avoit des grands remercemens entre la reyne et ly et la princesse, et d'annuyeux et durs regrets à toutes les dames, de leur partement si tôt fait. A tant je les laisse, et viens réduire à mémoire le roi Loys, roi de Cypre, fils au duc de Savoie¹, frère à la reyne de France ; lequel, après la reyne estre partie de la maison du duc, le roi l'envoya à Hesdin visiter son bel oncle ; et y vint ledit roi, accompagné environ de cinquante chevaux siens ;

1. Louis de Piémont, comte de Genève, fils du duc Louis de Savoie, devint par son mariage avec Charlotte, fille de Jean de Lusignan, le 7 octobre 1459, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie ; mais il fut dépossédé de sa couronne par Jacques, archevêque de Nicosie, frère bâtard de sa femme. Reines, qui était la dernière place possédée par Louis, fut livrée à Jacques en 1465, par la trahison du gouverneur. A partir de cette époque, il ne fut plus roi que de nom.

car estoit expuls et dejeté hors de son royaume, comme vous savez par l'histoire ici devant; et ne vivoit que de graces et d'emprunt de ses amys et parents, lesquels estoit venu visiter, contraint pour avoir leur aide et le recouvrement de son royaume. Or, estoit vrai que le duc, en la saison passée devant, n'y avoit que demi an, avoit envoyé une kiruelle toute chargée de vivres pour advitailler le chasteau de Seraine (Keronia), en Cypres, que le roy tenoit seul en son royaume et en toute destresse de pouvreté et de mésaise, l'avoit tenu jusqu'à ce jour contre les infidèles et son fils bastard, tellement que la clameur de leur souffreté longuement portée monta jusqu'au ciel; et n'y avoit espoir de le tenir, sinon par miracle et grace de Dieu que par humaine vertu; car le roi mesme, autant que le moindre de sa maison, moroit de faim, et n'avoit de quoi leur faire bien; si en estoit pris pitié au duc; et en la compagnie de son navire envoyé en secours de la foi, sous son fils bastard, envoya ceste queruelle aussi toute à propre pour aller à Seraine (Keronia), la victaillier de vivres, qui montrèrent au pris de sept mille escus, comme me fut rapporté; et de quoi l'œuvre estoit méritoire et louable au monde, et de grand fruct et sustentation à la noblesse maintenue en cely dangier, et dont la souffrance estoit glorieuse pour eux et pour ceste cause. Ledit roi, pour en remercier le duc son bienfaiteur, vint à Hesdin; et alla au-devant de ly toute la baronnie de l'ostel, bien avant; et fut logié

sur la maison du bailli de Hesdin, près de la porte par où il entra ; et vult ledit roy venir prestement et sans descendre, devers le duc, en son chasteau, le visiter et remercier de ses bienfaits, mais répliquié par le seigneur de Croy et aultres, et par le seigneur de la Roche, qui fort s'y acquitta, ne fut souffert de ce faire ; car leur monstroient qu'il n'appartenoit point, et que s'il le faisoit, le duc s'enfueroit à l'autre lez, et s'en courrouceroit amèrement ; et disoient meismes, il viendrait devers ly. Sur quoi le jeusne roy respondit : « Si je » cela pensois, jamès je ne descenderoie du cheval, » et m'en iroie dont je suis venu. Point n'appertient à un si povre roy comme je suis, visitacion » ne honneur faite d'un si haut duc ». Comme il estoit au terrain, il descendy et se logea ; et les seigneurs allés au-devant prindrent congé et le laissèrent. Là pria ce jeune roi au seigneur de la Roche, qui estoit le derrain partant, qu'il le recommandast humblement à son oncle ; et ledit de la Roche lui respondit en riant : « Pour Dieu, sire, » vous povez bien humblement lessier darrière ; » c'est trop à un roi de soi humilier ainsy ; et souffira bien à monseigneur ce que nous lui rapporterons de vostre bon voloir ; il n'est convoiteux » d'onneur à ly non deu. » Et à tant se partit le chevalier, et vint faire la relacion à son maistre de ce conte qu'il avoit eu avecques le roi ; et en fut ris et tourné en bon ploy et en noble corage de jeusne homme.

CHAPITRE CLXI.

Comment le duc monta à cheval tout quoyement, et alla tout droit vers le logis du roy de Cypre.

Le lendemain après disner, tout quoyement et sans faire samblant, le duc monta à cheval et tira tout droit vers le logis où estoit logié le roy de Cypre. Si corrurent les nouvelles devant l'omme; et en fut averti le jeune roi, qui se ahontissoit en cest honneur, et blasmant ses gens de ceste ignorance, leur imputoit à charge; et le plus hastivement que pooit, monta à cheval avecques ce que pooit avoir de gens; et rencontra le duc à un quarrefour de rue, qui s'en venoit vers ly; et là se firent les embrassées et les honneurs à cheval de l'ung à l'autre; et y avoit des excusations et des arguments de l'ung à l'autre de ceste honneur première; et cela passé, le duc le mist à son desseure et le mena à son chasteau, là où ils devisèrent longuement ensemble. Et remercia le roy alors le duc son oncle de ses bienfaits, qui estoient grans, et passoient, ce disoit, la charité de tous les princes chrestiens et de ses propres parents; par quoi il se réputoit plus tenu à ly aussy qu'en tous ceulx du monde; et désiroit bien à vivre le temps qu'il le poroit desservir envers ly; mès au fort, du non pooir qui restoit en ly, Dieu, espoir le lui rendroit, ce disoit, en son lieu. Et alors lui fit prière que

se d'aventure son navire devoit séjourner sur l'iver à venir en aucune mer ou port par de là , qu'il pleust au duc qu'en lieu de riens faire ailleurs il peust venir jusqu'en Cypre , en secours de son chasteau de Seraine et de son royaume ; car avoit espoir , ce disoit , que par le moyen d'icellui il espoenteroit le roy , et par son débouter , il rébouteroit ses ennemis et les infidèles , et venroit à défense et à la recouvrance de sa coronne et de sa gloire ; et la fame et le perpétuel mérite demorroient à la maison de Borgoigne , qui resplendissoit toute en telles œuvres costumières. Mès le duc regardant le poix de la requesta , avecques ce que volentiers feist et eust fait pour son cousin , dont le cas sentoit piteux , et souverainement pour l'augmentation de la foy , respondit doucement , et dist que bonnement n'estoit en ly de ce faire ne de l'accorder ne del'escondire ; car avoit soumis son navire et ses gens à l'ordonnance du pape le saint-père ; par quoy , après l'avoir départi à ly et à son service , ne pooit estre honorable pour ly , ne faisable aussy , de le contourner ailleurs. Mès si d'aventure on percheust que le pape ne se aidast ne servist de celle saison , luy concédoit qu'il envoyast devers ly et obtenist qu'il les peust mener en Cypre guerroyer les ennemis de la foi , ly de sa personne en estoit content , et se submettoit entièrement à la volonté du saint-père. De ceste response estoit tant asoufi le roi de Cypre et ceulx de son conseil , que autant s'en tint à content de la

parole comme de l'effect; car plus honorablement ne luy pooit-on respondre; ne luy n'avoit ne ne pooit avoir cause de plus avant surquerre. Et à tant, après vin pris et espices, partirent d'ensemble; et le duc le convoya jusques aux degrès de la sale, et le roi s'en alla en son logis faire grant chièrre. Dont le lendemain il s'en partit et retourna vers le roi, et devers son père, qui temprement après vint à Hesdin là prendre sa posée.

CHAPITRE CLXII.

Comment le duc de Savoye vint à Hesdin par un dimanche après vespres, septiesme d'aoust, et comment le duc alla au devant.

PAR un dimanche après vespres, septiesme d'aoust, vint le duc de Savoie à Hesdin; et estoit le duc de Bourgogne allé au-devant de ly jusques un peu hors des portes; et ce fit pour l'honneur de la reyne plus que autrement, pource qu'elle estoit sa fille, jà soit-il que le duc, et ly le Savoyen, estoient cousins germains ensemble, estant le frère de sa sœur; mès oncques ne cessa ce duc de Bourgogne, com grand qu'il feust, de faire honneur à aultrui, et feust encorre son moindre, pourveu qu'on portast nom de duc comme ly; car en la vertu du nom il égalisoit chacun portant le nom avec ly. La baronnie de l'ostel alla au-devant de ly une demye-lieue, dont, à l'entrée que fit

à la ville lui estoit bon besoing ; car la compagnie de ly n'estoit pas de grand monstre (parade). Avoit multitude de peuple pour le regarder venir ; car se faisoit porter aux espauls en une litière par manière d'ung fiertre (châsse), là où estoit assis dedans en une chaire couverte de veloux bleu , et le des-seure de ly qui faisoit le ciel , estoit de veloux bleu aussi frangié d'or et de soie ; estoit vestu d'une robe longue fourrée de martres , atout ung grand collier d'or autour son col , garny de pierres ; et sambloit proprement à veoir un personnage estrange , qui venist d'ung pays longuement perdu. Le duc se meist à sa destre et toujours chevaucha emprès la litière jusques à son descendre , et au descendre le logea en la meismes place où avoit esté logié le roi jà deux fois. Et là le fiu penser et aiser de tout ce qui estoit possible ; toutes ses gens livrer et fournir de tout ce qu'il falloit ; les nobles et les chambellans servir en pareil , comme le seigneur de Croy ; et avoit-on commandement que tout ce que demaenderoient par toutes les offices , qu'on les en fournist. Ce duc Savoyen n'avoit nulles nobles gens siens , ne de son pays , réservé tant seulement le seigneur de Mont-Mayou , ung grand baron de Savoie ; et lui avoit baillé le roi toutes les gens qu'il avoit à sa poste ; car le tenoit comme en tutelle depuis le fait que fit Philippe de Savoie , son fils , de quoy la duchesse morut de despit. Et par ainsy , et depuis qu'il avoit trouvé manière de prendre et emprisonner

ledit Philippe , et qu'il voyoit ledit duc savoyen n'estoit point homme pour soi gouverner de ly meismes , et qu'il estoit tout impotent et inutile quasi au monde , lui osta tout ce qu'avoit de gens et de gouvernement ancien, réservé aulcuns de son conseil , qui s'entendoient avecques ly ; lui bailla toutes gens novèles pour l'accompagner et conduire à la règle meismes que ly ledit roi leur bailla ; et y mist le marquis de Saluce , qui estoit son homme touttefois et son parent, et homme de vertu et de bon los. Et y meit aussy Cadorat , un gentil escuier, son maistre-d'ostel ; ung autre Robinet, maistre deseaux et des forests de Lyon ; et plusieurs autres dont les noms me sont esvanouis, gens nobles et de finance, et par lesquels de toutes choses qui compétoient à son estat, il se falloit conduire, et ly meismes obeyr et soi régler seloncq eulx, qui estoit une grante servitude à ung prince. Disnoit à matin à huit ou neuf heures, et puis ralloit dormir tout nu ; se relevoit sur haulte nonne, et puis ralloit mangier derechief ; se recouchoit arriere pour dormir, et puis au relever souppoit, rechéant en sa couce. Ainsi passoit son temps et ses jours en boire, en mangier et en dormir, toujours couchié ou assis ; car ne pooit mettre pié devant autre pour les gouttes et poacrisés (paralysies) de son corps que en grasse avoit, et duit ainsi en presces et en bestiales meurs avecques les femmes en chambre, alenti à peine, et si mis au bas avecques elles, c'est à entendre sa femme , que jusques à dévuider presque les fusées

du fil qu'elles filoient. Et pour tant, pour son inutilité, et féminine et vile condition, estoient venus infinis maux en son pays, séditions, divisions entre les nobles, guerres, tumultes, bandes et piteuses occisions de l'ung sur l'autre; car n'estoit ne honoré, ne douté, ne amène bien volu, parce qu'on n'y sentoit nulles vertus, fors tout le contraire de ce en quoi peuples, ne villes, ne cités, ne les nobles du pays, se porroient espérer salut. Et ainsy ayant vescu sans aucun cler-fait, et usé de nom de prince sous une meschante vie, au derain se trouva perdu en l'eage de cinquante ans, impotent et povre seloncq son mériter et destitué de sa liberté et francise, qui rien ne tenoit de France, fut mis en tutelle et en servitude de son franc patrimoine; et me doute, se Jehan Boccace eust vescu encore, il lui eust ordonné place, je ne sçay où, en ung anglet, là où il eust été bien propre avecques les aultres.

CHAPITRE CLXIII.

Comment le duc de Savoye vint devers le duc de Bourgoigne, pour cause qu'il véoit son fils en dangier de prison, en la volonté du roi.

A qui demanderoit la cause pour quoy ce duc de Savoye icy estoit venu maintenant à Hesdin devers le duc de Bourgoigne, et vouldroit sçavoir pour qui ne pour quoi, certes je cuideroie que la cause y estoit petite et très sobre, sinon parce qu'il alla vau-

crant (errant) de ville en ville, ainsi que le roi l'envoya par cy et par là, de place à aultre, pour passer temps. Il s'en vint aussi devers son cousin le duc, pour le veoir en ses pays de dechà, où jamès n'avoit esté; et se cause y avoit movant de lui; si estoit ce tant seulement pour ce qu'il véoit son fils Philippe en dangier de prison et en la volonté du roy, à quoy ne pooit remédier; et espérant que par le moyen de ce duc, à qu'il roi, ce lui sambloit, ne devoit riens refuser, il le peust tirer dehors, vint devers ly, affin de lui faire prière qu'il vouldist estre moien de ceste délivrance, comme qui en estoit parin, et l'avoit levé de fons; nonobstant que voix couroit contre ledit duc de Savoie, que ly meismes couvertement avoit pourchassé devers le roy la correction de son fils, du fait qu'il avoit fait et du gouvernement qu'il avoit pris maulgré ly, en Savoie. Dont en après, quand il trouva son fils en tel dangier, et congneut que tout le monde cria contre ly, et nobles, et peuples, et que ledit son fils estoit plaint et amé de tout le monde, estoit venu maintenant à la repentance; et qui avoit bouté l'espine au pied de son enfant, maintenant ne l'en sçavoit tirer dehors, ne lui procurer garison. Sise trouva à tous lez (côtés) deceu et povrement traité, et en soismes et en ses enfants, et en ses seigneuries et puissances, dont à tout ils gisoit en aultrui mercy. Ce duc de Savoie estoit fils à Félix, qui se fit pape, et lequel, autant que ledit son père s'estoit montré sage en gouvernement temporel, autant par

ung contraire , après son père mort , se monstra de povre effect en tout , et s'afémina avec ces Cypriennes , femmes de subtil art , qui l'endormirent ; et autre-tel faisoient les hommes de celle nacion , en qui mains il gisoit tout. Estoit touttevoies belle personne et révérend de corps , hault et droit . et de bon visage , et parla bien , mès peu y avoit d'effect ; et ce lui monstra-on bien quand , par sa niceté et povre vertu , estrange main le manioit tout ainsi que une pelotte ; et le maistria (domina) en dedens son pays sans y oser contredire ; et au derrain le fit venir à genoux baisier , subject à aultrui volonté par contrainte ; et encore n'estoit point seul cestui damage qu'il avoit pris de sa povre conduite , quant , s'il eust eu vertu ne aulcune valeur en ly , dès lors que le duc de Milan trespassa , le devancier du comte Francisque , il eust emporté Milan paisible devant tous ceux de la terre. Mès telle haute fortune , fait à ymaginer , ne voloit point tourner en si efféminée main qui tournoit meismes en gast le sien propre. Bien vingt-cinq jours demora à Hesinde , à grans frès et despens du duc de Bourgogne ; et disoit-on que aveucques ce qu'il devint malade de gouttes , mal feust en estat pour partir de là. Si en vint l'aventure bien au gré du roi , de son long séjour , car c'estoit ce qu'il désiroit , pour tant plus amuser le duc là en attendant l'octobre ; car tout son cœur gisoit sur les Anglès et sur la journée promise et à laquelle ne pooit parvenir , ce sçavoit bien , se par ly , non au moins pour en tirer

fruit, combien que depuis, quand il en vit la longue trainée, et que le jour passa bien quinze jours, et que le duc meismes envia en Angleterre ung messagier pour avoir nouvelles du fait ou du failly, lui le roy imputa meismes à son bel oncle la rupture, par doubte qu'il avoit que le duc ne se feust perceu de male mesure en ceste amisté des Anglès avecques ly, et que pour tant il la tenist darrière; comme le roi pooit bien imaginer vrai touchant que ledit son bel oncle s'en estoit bien perceu voirement, mais non pas touchant la rompture; car ceste là vint meismes du costé des Anglès, par le maulvaispié qu'ils prindrent du costé de France, comme se dira en son lieu. Mès estoit tout notoire, et se percevoit-on publicquement, se une fois l'amisté se feust trouvée entre les deux roys, posé encorre qu'elle feust redondée en fruit au duc pour faire son voloir, qui avoit esté la cause pourquoy il la pourchassoit, se feust elle nient moins tournée une fois à grand grief et damagede sa maison et en foule (blâme) de ly ou de son fils meismes. On le lui disoit assez, et lui monstroient-on au doy par vraies conjectures, et de quoy le roy meismes ne se sçavoit faindre, tel fois fut; et parquoy le doubte n'y estoit point sans cause, comme il se decouvrira cy-après plus à plein.

CHAPITRE CLXIV.

Comment le duc de Savoie passa le temps par dechà , entre le roy et le duc de Bourgogne.

En ceste manière de faire, comme je vous conte, passa le temps entre le roi et le duc de Bourgoigne par dechà , lequel tous-jours avoit en l'oeil le voyage de Turquie , pour ce que le pape le pressoit de si près; ne oncques, pour affaire qui lui survinst, ne se vould mettre arrière. Et à ceste intention, et afin de pourvoir en son fait de longue main, fit pourvoir en ceste ville de Hesdin plusieurs de ses vieux serviteurs, de leur vie; et avoit la commission de ce ce renommé et grand homme en ricesse et en sens Pietre Bladelin, gouverneur sur toutes les finances des pays du duc, maistre de l'espargne, et le plus haut en crédence depuis trois ou quatre ans que l'on y vit oncques; combien que celle crédence n'estoit pas au gré de tous, car moult de nobles et non nobles s'en doloient. Il recevoit et retailloit sur uns et sur autres; et sur les receveurs des deniers, il escrivoit si de près, qu'à peine ne lui pooient riens estordre; il estoit maistre d'ostel du duc, un des quatre trésoriers de l'ordre du Toison-d'Or, rice des biens de fortune oultre mesure; avoit, ce disoit-on, bien six mille escus d'or de rente par an, sans son argent prest, et oultre ce, des biens du duc, en cas d'estat

et de gouvernement , avoit encore bien six mille francs pris sur ly ; et n'estoit que un bourgeois de Bruges, venu et fait tel, moi voyant et vivant. Ung bien y avoit, qui estoit grand, car il dressa le fait du duc merveilleusement en bien; et là où il y avoit plaie et deschirement par finances, faites au temps passé, trouva manière de les radouber et de les saner (guérir). Et touchant tous vivres que marchans livroient à court, tous les fist acheter à argent contant, et les marchans contenter sans criée; en quoi il fit honneur à la maison, et à son maître. Salut si le congnut très bien le duc; et pour ceste cause avecques aultres luy donna-il celle haute auctorité; car certes sages homs estoit et de grand poix, belle personne et de belles meurs; avoit voix cassée, ung peu tirant à femme, et le plus diligent et de grand labeur, en ce qu'avoit à faire, que l'on congneust. Et pour la grandesse de ly, et que le duc s'en espéroit bien servir en son voyage proposé, proposa aussy de le mener avecques ly devant tout aultre pour fait de finances, et le seigneur de Goux pour excellence de conseil, lequel haultement avoit pour recommandé, car estoit très sage chevalier et grand clerc, homme de grant entremise et de subtil regard, et de qui on se pooit aidier et servir plus que homme de sa vocation; estoit né de Chalon-sur-Saone, en Bourgoigne, homme digne et loable, et de qui sont faits et se feront encorre maints contes selon la qualité de la personne.

CHAPITRE CLXV.

Comment nouvelles souvent venoient en court des navires du duc que menoit le Bastard.

Tout ce temps cy vindrent souvent nouvelles à court des navires du duc, que menoit le bastard de Bourgoigne, et de l'exploit qu'il fit; et fut sceu comment ils avoient esté séparés d'ensemble par fortune de mer, en grant péril tel fois, et en très mortel dangier, et en grant désespoir l'ung de l'autre. Tout enfin, toutes-voies, se retrouva ensemble à Marseille, par longue traite de temps; réservé messire Anthoine de Païage, ung chevalier de grand los, lequel atout sa nef se perdyt tout seul en désespoir de tout le monde; car n'estoit homme qui allast sur mer, de quelque bout du monde que ce feust, qui en sceust dire nouvelles. Si maintenoit-on long-temps que tout estoit noié, ly et ses gens; et fut durement plaint, car avoit corrage et honneur en ly autant qu'on en sçauroit escrire; et avoient esté ses œuvres si congneues en estranges terres, que la personne en faisoit bien à plaindre de le perdre ainsy; estoit cely qui tant se fist congnoistre en Grenade et en Barbarie, par ses haulx faits, que les nations et meismes les infidèles, en exaltoient sa fame pour ses mérites, es-

toit né de Douay , jeusne chevalier sous quarante ans , rice assez des biens , mès plus encorre de vertus et de grant los. Enfin touteffois , au bout bien d'ung mois , se retrouva avecques le flot à Marseille ; de quoi la joie fut grande chà et là. Et là conta de ses aventures. Pestilence se bouta en ces navires ; et commenchoient fort à morir ungs et aultres ; et n'y avoit ne terre ne mer qui les peust sauver , ce sambloit , que tous-jours mortoise ne le sievist ; par quoi durement s'espoventa chascun ; et devint toute la compaignie desbarretée (troublée) et esbaye. Se desservoient (séparoient) par troppeaux , les ungs ici , les aultres là , pour trouver sauveté ; entre lesquels aux ungs il prist bien , aux aultres non ; car , où que l'on soit , morir convient. Messire Symon de Lalaing , y perdist deux beaux escuyers , ses enfants , qui damage fut , et à dur le porta ; Philippe de Corselles , bailly de Dijon , y morut aussi , dont ce fut grant perte pour les biens qui y croissoient ; ung Jehan Verdeau , aussy noble homme , natif de Valenciennes , y morut à Marseille avecques multitude d'autres , que nobles que belles gens d'armes , jusqu'au nombre bien de cinq cents , par quoi la compaignie estoit moult affoiblie ; et ce qui plus estoit , c'estoit le dangier des principales personnes , à qui de heure en heure il en pendoit autant au nez , et dont le damage eust esté irréparable , comme du bastard de Bourgoigne , chief de tous , de messire Symon de Lalaing , de messire Philippe de Lalaing ,

des bastards de Brabant , de messire Pierre Vast , et de maint autre chevalier et escuyer , qui tous estoient meus pour le divin service , et auxquels , selon la noble et haulte volenté que avoient , et en quoi ils avoient abandonné femmes et enfants , et terre et pays , il estoit povrement pris encorre de leur voyage ; car avoient despendu jà temps et argent , longuement vaucré (erré) par mer en divers périls , et ne véoient fruit nul qui pooit naistre de leur entreprise ; car approchoit l'iver sur les mains , qui ne faisoit point temps pour descendre en pays d'ennemi pour vivre ; et n'estoit apparence de nul bout du monde , que pape , ne Venicien , ne autre nacion ne seigneurie , feissent armée nede riens apprestance. Mesmes , parce que tous les jours sentoient et véoient à l'œil les Véniciens , qui tant chaudement et par tant de fois avoient sollicité le duc par prières , en ceste matière de la foi , les mirent hors de corrage et de tout bon espoir ; parce que mesmes ne firent nul apprest , mès qui pis estoit , traitoient durement et très austèrement infinité d'hommes , qui devers eux venoient pour avoir passage ; et n'en passoient nuls , si non de qui ils pooient avoir argent ; par quoi ce ne sambloit que une mocquerie de leur fait , et que à nulle riens aultre ne tendoient , fors pour avoir la chevance des pays de deçà ; et sambloit cela estre leur principale fin , comme plusieurs , moi présent , l'intimèrent ainsy , nobles et sages. Une chose toutesvoies y avoit bonne devers

eux, car se ils eussent livrés passage à autant de monde qui venoit devers eux tous les jours atout la croix en leur poitrine, et lesquels n'avoient point d'argent pour eux entretenir, il en feust venu si grant playe et si grant foule, tant à eux comme à autrui, et telle desrision à la crestienté, que jamais n'eust esté réparable, et s'en feussent ris les ennemis de Dieu. On les eust tués et meurdris comme bestes, feussent morts de faim et de povreté, eussent fait et audié (osé) faire meschief; et toul feust redondé en eux, moult de maux et d'inconvéniens et riens de bien; car n'eussent point eu de chief ne de prince, pour à qui eux retraire ne rallier. Et par ainsi, comme le bien se doit aussy bien alléguer et estre mis en conte comme le mal, les Véniciens, qui sages gens sont et clair voians firent mieux de véer (refuser) le passage à tel monde de gens inutiles, que de leur ouvrir; car ne soufit point en tel cas d'avoir les gens, mès il convient avoir le sens et le pooir pour faire effect. Et ne suis pas tant fort adhérent au parti de ceux qui blasment les Véniciens en leur convoitise, que je ne sois encore de la secte de ceux qui distinguent et discernent de leur haute et merveilleuse prudence, qui les tient et a tenus jà si longuement en règne et en gloire.

CHAPITRE CLXVI.

Comment le prothonotaire de Bourbon et messire Glaude de Toulonjon retournèrent à Hesdin du voyage.

Or cependant retournèrent à Hesdin du voyage de Rome le prothonotaire de Bourbon , et messire Glaude de Toulonjon , lesquels le duc avoit envoyés à Rome , devers le père saint , pour son excusation faire devers ly de l'année qui courroit soixante-quatrième ; car impossible lui estoit de soy mettre sus de celle année , jusques au nouveau mars , pour les aultres grans affaires non à délessier en abandon ; et leur avoit donné par instruction ce que dire devoient touchant ce cas , et le surplus qui s'en feroit ; et comment il avoit envoyé un commencement de navires atout son fils bastard pour un exemple de mieulx faire , après atout son grand flot ; de quoi le pape se trouva très content , et lui plaisoit moult ; car ce lui donna espoir du parfait. Si revindrent ces seigneurs à court ; et en effect rapportèrent au duc que , comment qu'il feust , il convenoit qu'il emprist le voyage ; et ne s'en voutl déporter le saint-père , qu'il ne se mist sus au prochain mars ; et ly mesmes voyant eulx partis , il se mist en voie pour non jamès retourner , jusques le voyage feust

en effect, combien que, seloncq leur rapport, c'estoit la plus povre disposition qu'ils véirent oncques ; et n'avoit en tout le monde, pour celle heure, que deux gallées. Du rapport doncques de ces revenues de Rome, fut toute la cour troublée durement, car ne voyoit ame ne fons ne rive en ce voyage, parquoi il se peust faire à l'onneur ne au profit, veu et considéré mille dangiers qui y estoient allégués, tant en la personne du duc et en son eage, et en ses affaires par dechà, comme en ce que la maison de Bourgoigne en seroit destruite et minée à jamès, d'avoir et de substance, et n'en venroit riens à effect ne à fruct ; car il morroit en chemin, ce disoit-on, en estrange terre, là ou tout son avoir demourroit perdu ; et n'aroit assistance des princes crestiens si non povre ; parquoi tout tourneroit à nient. Ne lessa point pourtant ce duc, toutevoies, à maintenir toujours qu'il iroit, ou il y morroit en la peine, se Dieu le lui volloit permettre, combien que l'occasion lui en mua bien depuis, non point le pourpos.

CHAPITRE CLXVII.

Comment le bastard de Bourgogne, avec plusieurs autres gentils chevaliers furent néanmoins povrement favorisés de fortune.

Du bastard de Bourgoingne doncques, avecques les autres qui gentils chevaliers estoient, convient faire conte, comme qui pleins se sentoient de corrage et de hault valoir, mès povrement favorisés de fortune, ce leur sambloit, en ce que trouvoient si povre disposition à leur prétendre, et que, avecques la difficulté de la saison qui jà estoit passée, et que n'avoient rien fait que tourpier la mer pour estre venu à Marseille, trouvèrent difficulté aussy plus grande que toutes, c'estoit que leur argent estoit jà sur le faillir, et convenoit que qui voudroit continuer le voyage, on feist nouvelle provision d'argent, pour tirer oultre. Eux doncques, regardans à tout et pesans le fardeau qu'empris avoient à porter, considéroient la pestilence aussy qui les avoit ahers et dissipés d'ensemble, par quoi par diminution de leurs gens, et que la mort y manassoit les plus drus, le tirer plus avant estoit desconfortable, avecques ce que la saison estoit passée ou auques près, et que nulle part en lieu crestien, là où tirer peussent à navire, ne sentoient ne ne véoient apprest qui leur servist touchant la croisée, se ce n'estoit en Cypre seule-

ment ou en Barbarie , en confort du roi de Portugal , qui n'estoient point de leur charge , car leur voyage et leur service avoient esté dédiés à Dieu et à nostre saint père , prins à l'encontre du Turc , non autre part par manière d'arrest fors que là ; et pour tant comme trasmis d'ung se hault noble duc par devocion et par ardeur en la foy , et dédiés et donnés non aux Tartres , ne aux Mores de Grenade ne de Barbarie , mais au vicaire de Dieu le souverain du monde , pour le servir encontre le molesteur de la foy , le travailleur des crestiens , le Grand Turcq , certes ne leur loisoit (étoit permis) et duisoit eux transporter vers nulluy , pour faire service hors de leur commission , se cen'estoit que premièrement sentissent que ce ne feust ou peust estre du gré du saint père , et qu'il en eust l'avertence ; car autrement eussent failli et fait honte au duc leur maistre , qui les avoit donnés au vicaire de Dieu , pour une amorse de venir mesmes après. Considérant doncques toutes cestes difficultés , avecques la cuisance que avoient en cœur et le dur annui d'avoir usé temps et argent , et perdu gens à riens d'effect , et que le retour leur estoit foule (offense) , le tirer oultre , outrage , le demorer , péril , non veulans faire de eux , mès par conseil , mandèrent au duc et lui annoncèrent ce qui estoit , et se submirent à son ordonnance et bon plaisir d'aller , de demorer , de tirer oultre , d'aller querant les aventures en toutes mers , en Cypre , en Aſrique , en la mer de Levant et de Grèce , sans resoing (crainte) de nulle

riens dure, pourveu que possible feust à humain emprendre; et ne voloient ne ne désiroient estre excusés pour saison d'iver approchant, ne pour povre apprest qui se feist ailleurs, fors seulement sur ce qui estoit de nécessité et de contrainte inrémédiable, c'estoit d'avoir argent, par lequel il convenoit faire l'entretènement de tant de peuple; car vivre il convenoit à l'argent, là où la force n'avoit point de lieu. Si escrivy le bastard de Bourgoigne à son père, par la manière que avez oye, et lui envoya messages divers, toujours pour soi acquittier en devoir et en honneur envers Dieu et ly; et comme qui sçavoit et sentoit bien quelle chose il avoit emprisé, pensoit bien aussi et difficultoit ce que son père lui en poroit mander par responsce; car du faire et de tirer oultre estoit en grand, et du conseiller, seloncq son appétit, estoit perplexe, pour le péril des conséquences et plusieurs difficultés; car ymaginoit bien qu'à dur on conseilleroit au duc son père de desbourser arriere cent mille ducats, qui jà cent cinquante mille en avoit tiré pour cecy, consumés en perte. Et pour tant, quelque faim qu'il avoit de son propre honneur accroistre, se avoit peur aussy que sa haulte et noble affection ne se peust trouver enfin dommagable, et plus de repreuve que de los; car nul homme, tant fut grand ne de haulte vertu, n'est obligé à l'impossible; mès est grand sens et grand los sçavoir congnoistre son cas, et non emprendre ce qui n'est pas conduisable.

CHAPITRE CLXVIII.

Comment le pape trespassa pendant le temps que le bastard de Bourgoigne et son navigage gisoient encore à Marseille.

PENDANT ce temps que le bastard de Bourgoigne et son navigage gisoient à Marseille, le pape Pius trespassa ; et le seust le bastard de Bourgoigne, lequel arrière, avecques les premières difficultés alléguées dessus, y adjousta iceste, une des plus grandes ; car véoit estre trespasé celuy à qui son père le duc l'avoit soumis pour faire à son ordonner. Puis doncques que cely estoit failly, convenoit bien recourir à conseil, ce lui sembloit, pour sçavoir qu'il devoit faire. Si le signifia au duc ledit bastard, non par affirmative que ainsy fust, mès qu'on le disoit ; et demanda et requist délibération sur tout, et responce sur le plus convenable. Là eut diverses disputoisons de ceste matière devant le duc, qui en demanda avis. Ly-meisme pesa fort le cas qui lui touchoit à l'onneur et à la conscience ; et de redemander et révoquier ung voyage de si peu de mise et de si peu de temps comme d'ung demi an, lui sembloit honte ; estimoit peu de mise pour le service de Dieu deux ou trois cent mille florins, et encore en acquit de son devoir. Puis il replicquoit à l'encontre, et plaingnoit

donner tel argent à perte , et dont fruit ne pooit nestre ; pesoit la chevalerie qui y estoit , et dont la perte seroit grande ; et craignoit d'en pooir avoir à faire encore d'emprès ly ; et puis se reprist soy-mesmes de ses arguments , et ne les vult plaindre ne regretter de les avoir offerts à Dieu ; ly meismes moroit de faim d'y estre et de soi y offrir ; ne devoit doncques plaindre sans ly , ceux que mener désiroit et offrir avec ly en son service. Lesien conseil demora en son pis ; et du plus expédient il en demanda l'avis d'aultrui. A ce conseil et où cest avis fut demandé , furent pour clerks l'évesque de Tournay et messire Pierre de Goux , chevalier , et pour nobles , le seigneur de Croy , le seigneur de la Roche , le seigneur de Moreul , le seigneur de Quievrain , messire Michiel de Sangy , et aulcuns autres , entre lesquels furent diverses opinions levées et maintenues. L'évesque de Tournay à l'équité de la balance , comme il lui sambloit , que ce cas ici demandoit conclusion , proféra et décréta par avis , que le duc devoit faire continuer ce voyage sans contremande ; et , feust perte feust gaigne de gens ou d'argent , il y devoit persister , et le parbouter outre , vu et considéré ce qu'il avoit promis et fait dire au pape derrainement , par messire Symon de Lalaing et par ly-meisme ; en quoi si failloit et commenchoit à soy tanner et repentir pour si peu , peu devoit icelui saint-père avoir d'attente en ly ne de fondement pour chose plus grande ; et craignoit que Dieu se porroit corcier en ly , par ainsy faire dérision de

sonpromettre ; et son honneur en porteroit blasme et foule (tache) par tous siècles.

CHAPITRE CLXIX.

Comment la remonstrance que fist l'évesque de Tournay fût reprise assez aigrement.

De cest avis donné ainsy, se fist noter et reprendre beaucoup ledist évesque, lequel trop au précis et à l'estroit, sans regarder aux circonstances ne au faisable de la chose, alloit trop droit et avant, et ne regardoit pas à ce que les humains proposent en bien se représentent devant Dieu en la nature de leur bonne affection, et que Dieu ne veult pas obligier l'homme oultre ce qui est de sa puissance, et de fruit en ce qu'il emprend. Et pourtant, comme les assistants en ce conseil cogneurent que c'estoit trop aigrement allé en besongne de donner cest avis par telle manière, et qu'il y avoit beaucoup d'arguments à l'encontre, et plus salutaires que le sien, le reprindrent, et lui imputèrent légiereté en son opinion mal digérée et préjudiciable, disans en couvert les aucuns, que c'estoit un prestre qui ne scavoit à combien montoit tel cas ne tel affaire de nobles gens, et que pour ce qu'il avoit toujours manié ceste matière en divers voyages et conventions, à l'ordonnance du

duc, et mesmement en la saison d'iver passée, devant notre saint-père, là où il avoit obligié ly et messire Symon de Lalaing et le duc assez légierement et à leur grand charge, contre le possible du faire maintenant arrière, le voloit faire continuer tousjours plus et plus avant en follie, là où il mesme congnoissoit que tout ce qu'on en faisoit estoit en vain et sans exploit, et que nullui ne s'employoit ne ne dispoit au samblable, ne pape ne aultre. Et pourtant le blamèrent plusieurs, que ly, qui estoit chief de conseil, proférast ces mots si aigus sans autrement diffculter la chose. Mès certes, le bon prélat, de ce me fie-je bien, y alla à la bonne foi et à la pseudommie devant ly, mès non à la parfondesse de la besoigne, laquelle demandoit bien gravité; et pour ce dit-on que ces grands théologiens et ces gens dévots qui rien ne savent des affaires du monde, ne sont experts des humaines convenabletés, ne par assay ne autrement; ne sont communément point porfitables à royaux consaux ne en affaires des princes, pour ce que leur spéculation et leur jugement gisent tout là haut en l'air, et n'ont point de piés sur quoi ils reposent en terre, certes, parce qu'ils n'y ont eu point de vocation ne de pratique, ne maniance de publique nécessité, avecques qui toute divine loi et escript dispensent et ploient.

CHAPITRE LCXX.

Comment le seigneur de Croy répliqua sur le proposement dudit évesque de Tournay.

LE seigneur de Croy répliqua sur ce et dist :
« Comment déa , monseigneur de Tournay, l'en-
» tendez-vous ? Ne pesez - vous aultrement cestui
» affaire qu'en ce parti que vous touciez, qui y allez
» d'un oeil tant seulement, là où il en besoigne bien
» douze ? Volez-vous que ce que monseigneur fait
» et a fait à intention de porter fruit et effect, et à
» devotion telle que Dieu cognoit, et qui n'est pas
» sans grand mise et coust, voise (aille) voluntai-
» rement perdre et mettre à l'abandon sans utilité
» nulle. Comment déa ! vous voiez et oyez que nulle
» des nations ne s'appreste ne ne met sus ; ne du
» pape ne du duc de Milan il n'est nouvelles ; mesmes
» dit-on que le pape est mort. Se (cependant) le
» pape et les nations ont promis aulcunes choses
» sur quoi monseigneur présent s'est fié ; et s'est
» monseigneur mis en devoir, seloncq le temps, et
» par un commencement de parfaire après ; et puis
» les dessus dits faillent et ne mettent riens à effect.
» Convient-il pourtant que monseigneur, sur leur
» faire qui est congneu, boute oultre, ce qui ne por-
» tera point d'effect fors que honte et blasme ; et
» que tout volontairement et sciamment il envoie

» perdre ses gens , battre l’eau et le vent , et se
» miner d’argent et de chevance pour un néant. Par
» Dieu , sauve l’honneur des disans , il ne sied point
» à faire ainsy. L’honneur de monseigneur est bien
» aultrement de grand poix ; et puisque la chose est
» venue ainsi , il s’en est assez acquitté , d’en avoir
» autant fait ; et voudroie que mains (moins) !, puis-
» que aultrement ne va. Tout à temps vient-on à
» despendre , et à perdre trop tost. Mon avis est : que
» monseigneur doit remander ses gens , monsei-
» gneur le bastard et les aultres , et lessier Dieu
» convenir du surplus. Se le pape est mort , peult-
» estre que cely qui vendra après sera d’ung aultre
» avis , et convenra faire d’une aultre manière ; et
» seront vieux consaulx alors et nouveaux de
» contraire nature. »

CHAPITRE CLXXI.

Comment monseigneur de la Roche répliqua sur ce propos , en déclarant son avis du voyage.

LE seigneur de la Roche disoit : « il me samble,
» puis qu’on est clèrement averti du povre acquest
» que font Veniciens et les aultres nations de part
» delà touchant ce voyage , mesmes et notre saint-
» père qui n’a que deux galées mises sus , et que
» tous ceux qui sont retournés jà de delà ne se
» font que doloir et plaindre des Veniciens et de
» leur rudesse , et mesmes par toutes les Ytales

» n'en sont aultrement , et que jà ce voyage que
» monseigneur le bastard a fait , a esté fait frustré et
» en vain , sans en pooir tirer effect , et moins encore
» tireroit , veues les dispositions ailleurs et les po-
» vres aides ; il me samble , qu'à tout bien peser , et
» que mesmes le pape se dit mort , monseigneur le
» bastard , quoiqu'il face du surplus , ne doit tirer
» nulle part plus avant , sans sçavoir que ce puist
» estre à fruict et à honneur. Il a encore vingt-cinq
» mille escus pour soi entretenir ; le hastivement le
» remander n'est pas de mon avis , ne de l'abandon-
» ner ausy aux périls follement , mès de le faire su-
» rattendre pour oyr et veoir comment les besoin-
» gnes se porteront partout. Se le pape est mort , il y
» aura novel monde et novel conseil ; et seloncq le
» novel temps il convendra prendre peult estre
» novel avis ausy. Monseigneur le bastard est ung
» chevalier de hault corrage ; et lui tient moult que
» son voyage n'est de grand effect ; le retourner lui
» sera dur ; et vouldroit , ce sais-je bien , pooir at-
» tempter tous les périls de la mer , premier quesoy
» rompre. Mès il met l'onneur de monseigneur de-
» vant le sien ; et , croyez , il avise bien à tout , et ne
» fera jà mal par follie. »

L'auteur ausy en ensuivant la raison de ce che-
valier.

Ledit bastard de Bourgoigne , d'autant que le
voyage ne se continuast plus avant , pour les divers
regars qu'il y avoit , requist au duc son père très
instamment pases lettres , qu'en l'honneur de Dieu ,

se d'aventure il voloit plaindre la mise de tant d'argent, comme il y convenroit respandre encorre pour l'année, parfaire qu'il lui pleust faire vendre et à deniers tout quant-que au monde avoit vaillant, que de ly que de par sa femme, et sur cela prendre les deniers de la furnison qui monteroient bien, ce avoit espoir, jusqu'à cent mille escus; et plaignoit moins à estre povre à toujours que retourner si à haste.

CHAPITRE CLXXII.

Comment l'n avrisa de faire retourner l'armée de mer de Marseille.

Y avoit des autres qui disoient : « Mèssi estoit ce » en couvert que le bastard de Bourgoigne et messire » Symon, de leur avisé et froit sens, avoient empris » ce voyage à fournir l'année toute oultre et en- » tière pour la somme de cent mille escus, lesquels » leurs furent bailliés et délivrés ou chastel de Lille ; » par quoi puisqu'ils avoient empris délibérément, » et sans contrainte, à tort venoient requerre le » duc maintenant du parfournir qui n'avoient fait » encorre que le demyan; et parainsi, s'ils avoient » riens legièrement empris et qui leur feust à charge, » raison voloit qu'ils en portassent le meschief au » moins mal que seroient eux mesmes. » Mès cest argument n'avoit point d'ascoust. C'estoient deux nobles chevaliers qui ne faisoient point à noter en nulles charges; aussy le retour ne l'aller avant ne tenoit point à l'argent ne à la mise nouvelle, s'il

n'y eust eu aultre regard ; mès il tenoit à la gravité des grans affaires de la maison de Bourgoigne , qui pendoient devant l'œil , et auxquels il convenoit soi pourveoir de longue main et couverte , comme de longue main on lui machinoit des affaires et des impulsions estranges.

Enfin des longs arguments on s'arresta à ce , et s'y consenti le duc : qu'on remanderoit l'armée , et enveroient-on à Marseille et en Avignon , homme propre pour recevoir l'artillerie qui estoit dedens la navire , et la mettroit-on en Avignon soubs la garde de la ville jusques au mars prochain , que le duc espéroit soi mettre sus. Et furent les nobles de la cour plusieurs joyeux de ce remand pour ravoir leurs amis ; mès gaires ne dura ; car vint tantost après une lettre que Torqui , ung gentil-homme , envoya à court au forrier du duc , qui faisoit mencion comment monseigneur le bastard avoit envoyé à Rome devers le nouveau pape , pour sçavoir quelle chose il avoit à faire de son armée ; et rescrivait que le novel pape Paulus lui mandoit et prioit qu'il se vouldist tirer devers ly et devers le duc de Venise , aveucques plusieurs autres choses narrées dedens. Par quoy , quand ces lettres icy furent sceues du duc , qui les vit et lisy , rompit sa conclusion faite , et se remist sur la continuation du voyage tout et oultre ; et n'y avoit homme qui l'en sceut rompre pour celle heure ; mès les choses se muèrent depuis d'elles-mesmes.

CHAPITRE CLX XIII.

Comment, à l'incitation de l'empereur Frédéric, le duc commencha et empris ce voyage.

Ce voyage icy du duc de Bourgoigne, qui avoit trainé depuis l'an cinquante-quatre, sous le pape Nicolas, jusques à soixante-quatre, sous Calixte et Pius, avoit esté empris d'icelluy duc de noble et hault voloir, par devocion; et dès le commencement de son entreprendre, et à cause de quoi il fit les vœux à Lille, à l'incitation de l'empereur Frédéric le tiers, se mist en tous devoirs possibles de faire ledit voyage. Et comme il a esté conté en ce précédent volume (1), pour mettre à effet son vœu et servir Dieu de son pooir, prestement après les vœux faits, ordonna de ses affaires, rompit son ostel, donna congé à une grant part de ses gens, pour deux ans, ordonna du mariage de son fils, du gouvernement de ses pays et seigneuries, et de toutes aultres choses appartenantes à nécessité, à honneur et desalut, et faignant d'aller seulement en Bourgoigne, en privée mainie (suite), s'embla de ses pays à ceste intencion glorieuse, sçachant véritablement que quant se trouveroit devers l'empereur, qui l'avoit mandé et requis de venir vers ly pour ceste matière, et que l'on verroit qu'il tireroit pays avecques le dit empereur pour aller

(1). Je n'ai pu le retrouver.

à Constantinoble, tout le monde et tous les nobles de ses pays le sievroient, à veulx et sans veulx, et ce ne lesseroient pour nulle riens (chose). Et véritablement il s'y pooit bien fier, car il eust eu siente (suite) grande et merveilleuse, et de grande volenté. Ce que doncques il se parti ainsi et alla à Rainzbourg (Ratisbonne) pour trouver l'empereur qui point n'y comparut, fut signe assez et preuve qu'il avoit cœur et voloir à entresievir son veu, et qu'il ne tenoit ne à sa personne, ne à avoir, ne à gens, qu'effect ne ensievist, et qu'il ne s'estoit offert devant les princes esliseurs, en deffaute de l'empereur, d'accompagner le roi de Hongrie, ou autres princes de l'Empire, se emprendre voloient ledit voyage, ou d'y envoyer puissamment aucuns princes de son sang, en cas que accident lui survenoit par quoy il n'y poroit estre. Par quoi en venant du commencement de ce voyage jusques à maintenant, par les diverses et longues intervalles qui s'y sont trouvées, se d'aventure il se rompt ici en sa personne par mort ou autrement, ce je monstre, que tousjours depuis incessamment, et aussy de grand voloir le derrain jour que le premier, s'y est porté, monstre et offert comme ung vray noble chevalier, comme un prince véritable et devot crestien, seul entre les princes regnans solliciteur de ceste œuvre. Au moins, se la chose cy-après se treuve fondue en nient et que ceste haute levée du voyage, tourne en une vanité de parolle, plaise aux lisans entendre et concevoir, que tout ce que oncques

a esté du possible de y monstrier pour sortir effect, ce y a été faict, et devers l'empereur depuis assez de fois, et devers les princes de l'empire à ses grands frès, devers le pape, et devers les rois d'Ongrie et d'Arragon, devers le roi Charles, roi de France, et celluy d'Angleterre, et devers le duc de Milan, et les nations d'Ytalie, là ou à tous lieux et à tous eulx, par diverses maintes fois a envoyé prélats et chevaliers, gens d'église et de religion, à ses grands cousts et despens, et à seule fin de pooir aller au service de Dieu, une fois avant sa mort; que oncques n'en a peu tirer d'effect, mès toujours d'excusations et tardivités devers eulx, pour leurs propres affaires, jusques à la venue du pape Pius, qui avoit congneu longuement la bonne affection de ce duc, luy demorant avecques l'empereur, et le quel, parce qu'il le sentoit fort enclin à ce voyage, prist pié et fondement sur ly, pensant par ly faire movoir tous les autres crestiens princes. Et à ceste cause, comme qui bien avoit le cueur à la besoigne, mist la journée de convention à Mantue, des princes crestiens, pour là parler de ceste matière, là ou plusieurs des rois et des princes de la terre, envoièrent, et non moins le duc, qui estoit le souverain appui du pape, et en qui toutse fioit; et y envoya le duc de Clèves, son neveu, par lequel il lui fit déclarer et dire de par lui ce qu'il avoit en cœur et en voloir de faire, et emprès quoy, à l'aide de Dieu, il demorroit ferme et estable, sans y estre trouvé en faulte.

CHAPITRE CLXXIV.

Des raisons pourquoy ce voyage ne se peult achever par le duc Philippe.

A CELLLE heure encorre, le duc estoit fort et ferme, et pooit assez porter peine; et se Dieu eust volu alors que les princes de l'Empire et ailleurs se fussent volus disposer à ce voyage entreprendre contre les Turcs, luy de sa part se fust mis sur les rangs tout des premiers, ou aultre pour ly, atout l'offre qu'il avoit promis au pape en cas de léal essoyne (excuse). Or, y eust long decours de temps entre deux : le roi Charles morut et vint un nouveau monde ; il lui convint mener coroner le roi Loys par son pooir ; il devint homme et féodal au roi novel, ce qu'oncques n'avoit esté au père, et devint serf qui avoit esté franc ; il devint subget qui oncques n'avoit eu maistre ; il devint malade à mort, languissant deux ans, où toutes ses vertus et vigneurs corporelles se consumèrent ; avecques ce que viel estoit et de haux jours, il lui survindrent des questions et des matières ruyneuses sur les bras, tant à la cause du roy qui se monroit estrange et divers, tant à cause de la division de sa maison entre son fils et ly, et d'autres grandes et orribles incidences, tant à cause aussy des Liégeois et de ses propres pays et subgects, qui le sollicitèrent qu'en temps de tant

de perplexités apparantes à tous lez (côtés), ne les voulsist abandonner par voyage faire ne autrement; car autrement tout seroit perdu, et enx et ses pays, et son propre enfant, et n'y auroit point de remède. Toutevoies, com viel que feust et fort débilité de sa dure langueur, toujours persévéroit en ce propos que de faire ledit voyage en Turquie, et deust morir en chemin; mès ce fist-il à cause de l'aigre poursieute du pape Pius, qui nele lessa ne au blanc ne au noir, de le travailler incessamment et solliciter de ce voyage emprendre, unes-fois par belles persuasions des lettres dont il estoit ouvrier, autrefois par parolles aigres et poignantes aussy qui le cueur lui engrossoient à l'encontre. Et par ainsy, oultre ce que tant et si longuement s'y estoit porté et offert suffisamment, et que ferme estoit d'eage pour le faire, et l'avoit monstré assez par effect, ce pape icy, en l'eage maintenant que déchu estoit et décliné de corps, et non visant aux circonstances et qualités de ses affaires ne de sa personne, ne de ses accidents, plus qu'oncques mès le vint importunément semondre et requérir de faire ce voyage, et usant de légèreté, ce sambloit, envers ly, et de pou d'avis, de le solliciter ainsy seul pour ung si grant cas qui touchoit à toute la crestienté ensemble, veulaut, comment qu'il feust, feust fort, feust foible, qu'il se mist sus et s'en venist sur les mois de mars et d'avril, les premiers partans l'an cinquante trois; car alléguoit que l'évesque de Tournai et messire Simon l'avoient obligié vers

ly de ainsy faire. En quoy il y avoit vérité en partie, mès elle avoit été bien causée. Toutes-fois, toutes excusations cessans encorre, s'y offroit le duc, et veult l'obligation parfinir comme il appert ; car à ceste cause il envoya le prothonotaire de Bourbon et cely de Toulangeon pour avoir surséance, tant seulement de l'année jusques à la prochaine ; et en signe de bon vouloir y envoya son fils bastard à une belle petite armée devant pour exemple de parfaire ; et en quel vouloir jusques à la mort dudit pape, il estoit conclu et résolu, se malédiction et malaventure d'ailleurs ne s'y entreboutoient ; et encorre ne s'en est oncques trouvé dehors, se corps et eage et fortune le pooient souffrir. Et pour tant dis-je à la justification de ce prince, dont plusieurs en ont eu ennui, l'importunité de pape, avecques non souffisant prudence en cestui cas, sur ce qu'il convenoit regarder et considérer en la personne de ce duc, ont esté cause de ceste haute levée de boucliers, et dont ly-mesmes se feust bien passé à moins, quant il en a fait et poursievi hors terme et hors de heure, et non dressié son fait par manière faisable, si non pour tout destruire, ly et autrui, et souverainement la maison de Bourgoigne, laquelle de ce voyage en la personne du duc présent, ne peut jamès avoir qu'onneur et gloire et mérite envers Dieu ; car tout y a esté fait et monstré ce qui sied à honneur et à conscience de faire.

CHAPITRE CLXXV.

Comment les enfants du prince d'Orenge se vindrent présenter pour avoir droit en leur différend.

Et encore en confermant ce voyage et le bon vouloir que le duc avoit, le duc fist convenir le premier jour de septembre à Saint-Omer tous les prélats de Flandres et d'Artois, là où par la bouce de l'évesque de Tournay, fist demander à iceulx, en vertu d'unes bulles du pape Pius, la somme bien de ung million d'or par manière de dixme; de laquelle, plus en faveur du duc que du pape, lui accordèrent trois cent mille libéralement, à payer au jour que le voyage se mettroit sus. Et s'en tint le duc à bien content, qui encore alors ne sçavoit riens de la mort du pape; mès le sçut temprement après par lettres qui lui furent envoyées de Rome, de sa mort, et de quoy toute la cour en estoit joyeuse, pour ce qu'on espéroit que le voyage en seroit rompu, et que le duc en estoit quicte de son obligation envers le pape mort. Mès néanmoins maintint-il toujours qu'il y iroit et qu'il ne le lesseroit point pour tant, se le pape novel lui en faisoit poursieute, et que ses affaires le peussent porter; là où je fay fin à ce voyage, d'autant qu'il en est apparu jusqu'à ce jour premier de février l'an soixante-quatre ¹. Le surplus

1. Ancien style, et 165 nouveau style.

qui en avenra m'apprendra comment j'en devrai escrire, et atant je le lesse en la main de Dieu, et retourne aux enfants du prince d'Orenge mort mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage, comme avez oy dessus, et venus maintenant à leur jour, chacun pour déclarer son droit devant le duc assis en siège de justice publiquement. Promurent leur fait par avocats; et premièrement, comme soi plus dolent, le jeusne fils du derrain fils d'Ernignac, fist proposer pour ly hautement et à grand pois, et fist produire et mettre avant la force dont son frère aîné usa en ly, de lui avoir osté tout ce que devoit posséder par loi et costume du pays, et par testament fait du père et du tout, et faisant démonstrer le bon droit et le pooir que le père mort avoit eu en ceste ordonnance du testament, sans frauder son aîné ne lui déroguer en riens; fist démonstrer au duc comment venu et descendu du duc de Boirry, il estoit prochain parent au duc et son humble sujet, et lui prioit et requist humblement pour estre tenu en droit encontre son frère. Et en ce faisant et demenant ceste matière, son avocat, qui estoit notable homme et bien enparlé, il luy escheit à dire comment le duc, aultresfois en faveur du jeusne novel prince, maintenant sembloit avoir escrit et donné mandement contre ly, et lesquels lui véoient (défendoient) justice et vuidoient termes de raison. Et voloit dire cest avocacy, pour ce que ces mandements venus ainsy et procurés, estoient desrai-

sonnables et contre l'honneur de sa hauteſſe, que ly n'en devoit jamès avoir riens ſceu ne conſenty à les donner ainſy ; ainſ devaient avoir eſté impétrés, luy ignorant, et par voies obliques de ſa partie adverſe. Ceſt article icy taiſamment (en ſilence) le duc le nota et le tint en gorge, et cuidant l'avoir bien conceu, mès non fit à l'intencion du diſant; le lui remiſt en bouche après bien aigrement et à felle (cruellement); et lui demanda qui il eſtoit ne de quel pays, avecques pluſieurs autres paroles cy-après récitableſ.

CHAPITRE CLXXVI.

Comment l'autre filſ fiſt propoſer par ſon advocat ſa deffence.

L'AINÉ filſ, qui ſe nommoit prince d'Orenges, maintenant après ſon jouvenor (plus jeune) avoir propoſé et fait dire ſon plesir, fit propoſer auſſy par ſon advocat ſa deffence, qui bien ſ'y porta, et ne laiſſa point à donner objection à tous articles de l'autre, là où elles avaient lieu. Alléguoit avoir droit et auctorité de faire ce qu'avoit fait, à cauſe d'ainné-eage, et que enſievant tous les anceſtres et les progéniteurs de la maiſon de Chalons, qui oncques n'avaient ſouffert ne volu ſouffrir eſclandre d'enſemble ne deſſévrer (ſéparer les parties, que ceſtuy-cy, ſon jouvenor, voloit traire devers ly, diſt que jamès ne le ſouffreroit point; auſſi qu'il n'es-

toit ne moindre condicion que les dessus dits; reboutoit le testament, et le réputoit de nulle vertu; alléguoit abus en son père mort, et impuissance de ce faire; et par diverses improbations monstroït le testament faulsaire non auctentiquement fait, ne escript, ne signé par manière séant à si grand cas; alla reprendre sa généalogie depuis mille quatre cents ans jusques au jour du présent; monstroït la fille d'Ermignac riens avoir apporté en la maison de son père, et moult d'autres choses longues à conter, dont je me passe, et pour venir à ses fins; et finalement, quand tout avoit dit, vint à prier et requérir qu'il peust estre tenu de droit et de raison, encontre son frère maisné, qui voloït destruire sa maison; et atant mist fin à sa parole, en toute humilité et révérence envers le duc.

CHAPITRE CLXXVII.

Comment le duc se courroucha à l'avocat du premier proposant,
et évidens menasses qu'il lui fist.

Si tost que cestuy-cy ot finé sa raison, y ot un second avocat du mainsné, qui prestement se ruant à genoux, demanda congïé au duc, et pour grace, de répliquier sur sa parole; et alors le duc ayant en gorge toujours les mots de l'autre avocat passé, demanda : « Estes-vous cely qui avez fait » la proposition première de devant, pour beau » cousin de Chasteau-Guion? — Nenny, moussei-

» gneur, ce dit cely ; ce a esté maistre Jehan ici pré-
» sent ». Lequel avecques le mot se rua à genoux ,
disant : « Mon très redoubté seigneur, ce suis-je. »
Et alors le duc lui demanda : « D'où este vous ? »
— « Mon très redoubté seigneur, ce dist, je suis de
» vostre conté de Bourgoigne, dont je vous cognois
» pour mon souverain seigneur. — Et comment
» doncques, puisque vous me recongnoissiez pour
» vostre souverain seigneur, me osez-vous venir in-
» jurier icy en ma face , et dire que j'ay deffendu
» la voie de justice à mes officiers en vostre contraire ;
» vous poez bien estre un grand clerc , mais vous
» estes un fol. Ne tient à peu que je vous face chier
» comparer (payer) vostre folie. J'ai tout mon vi-
» vant esté prince de justice ; et ne faudray jamès
» à l'estre, se Dieu plect , pour vous ne pour vostre
» dire ». Et se troubla le duc , au grand desplesir
des assistans, et de quoy tout se rompit ce soir-là ;
et ne pot oncques venir l'avocat à son excusation
ne à la déclaration de ce qu'il avoit dit ; car le
duc n'y vult entendre ; et s'en alla , disant qu'il
n'estoit point clerc ne homme de parlement pour
oyr plaidoierie. Fut toutevoies remitigué (radouci)
en son dire le lendemain, parce qu'on lui donna vi-
vement entendrel'intention de la parole de l'avocat,
et enfin en fut content ; car c'estoit un très notable
homme. Et à la plus grant peine du monde
après on fist appointment entre les deux frères ;
et fut ordonné, par forme de provision, sans nulluy
décliner ne estordre de son droit , que ce maisné
auroit sept mille francs de rente pour vivre jus-

ques au terme compétent que l'on poroit plus pleinement et plus à son aise pourveoir en ceste matière. Et contents à tant, pour l'eure d'alors, les deux lez de l'appointement, prindrent congïé du duc, et s'en allèrent. Et estoit bien tenu ce novel prince d'Orenge au sieur de la Roche, par qui moyen il avoit beaucoup sa querelle bonne devers le duc; car ledit de la Roche le portoit. Si faisoit le duc en samblant.

CHAPITRE CLXXVIII.

Comment la douagière de Nevers requist au duc d'avoir sa raison, du frère de son feu marri.

APRÈS ces deux frères pourvus ainsi d'appointement, vint à Hesdin arrière le comte d'Estampes, novel comte de Nevers, pour le trespas de son frère aîné, le comte Charles, qui ne laissa nuls enfans après ly légitimes de la fille au comte d'Alebreth. Dont, pour ce que ce comte d'Estampes, nommé Jehan, estoit prochain hoir de son frère, il saisy la seigneurie et se vestit de la toute succession à lui appartenant. Et en ce faisant, la douagière sa belle-seur se senty aulcunement grevée; car lui estoit assez rigoureux, ce disoit ledit conte. Si s'en envoya doloir au duc de Bourgoigne, qui avoit esté moyen de ce mariage faire; et lui requist que maintenant il lui pleust tant faire devers

le novel conte de Nevers , frère de son feu mari , qu'elle peust obtenir droit et raison de ly , comme une povre vefve , et vivre du sien emprès ly , en amour et en concorde ; et envoya devers le duc pour ce faire , un notable homme de conseil et bon clerc , et lequel estoit venu à Hesdin avant que le comte d'Estampes y arrivast ly-meisme. Le duc entendy volentiers à la querelle de la dame vefve , et dist que volentiers y feroit le mieux , et l'aideroit à garder d'oppression pendant ce temps. Le conte dessusdit y vint à grand regret encorre , ce disoit-on , et à bien enuis (avec peine) ; car se sentoit durement meffait et offenseur en la maison ; et scaichant de vrai que , quelque dissimulation que le duc son oncle en fist , pour non norrir discorde en sa maison et pour cuidier estaindre le cas , si estoit-il enfroidy en corrage envers ly , et le véoit à regret , comme nature le devoit , plus tost tirer à son propre fils qu'à ly ; et par ainsi , la coulpe commise lui engendra honte et reboutement en soi-meisme ; et à regret et à dur se trouva au lieu ; car n'y voyoit œil d'omme qui le regardast , qu'il ne pensast que ce feust à charge et à note de son péchié. Du péchié ne veul parler ne faire mention , car il a esté ailleurs déclaré par la contrainte du cas ; mès reviens cheoir à son venir à Hesdin , là où aucuns , mès peu , allèrent au-devant , car beaucoup de courages des nobles hommes s'estoient retrais d'en arrière de ly. Luy venu , alla veoir le duc son oncle , à tout le dueil de son frère. Si lui fit le duc chière

accoustumée ; et parla et devisa avecques lui trois ou quatre jours durant, sans qu'il y ot mystère ne singulier personnage qui à conter face ; si non que le duc lui parla pour la contesse vefve, et lui pria qu'il la vouldist traictier doucement et en raison , comme relainquiée de son frère aîné, dont il avoit eu les biens ; et lui dist qu'onneur ne porroit soffrir qu'il la traitast mal. Si y tint le duc tellement la main pour elle , qu'il les mist d'accord sur le lieu ; et s'en retourna l'omme de la contesse vefve, tout conforté vers sa maitresse, et bien content, Le conte y demora quatre jours entiers ; le cinquiesme il partist. Et est vrai que jà avoit eu longue espace que ce conte, comme j'ai dit, avoit eslongié la maison de son oncle, là où il avoit esté norry et eslevé ; et à cause de ce qu'il sçavoit clèrement que le comte de Charolois, son futur chief et seigneur, lui voloit mal, à ceste cause s'estoit retrait et fortifié du roy , pour en temps advenir y prendre garant contre ly ; et y quist toutes voies et moiens qu'il pot pour y avoir accoutrance, et tant plus comme il sentoit bien que le roy n'aimoit point le comte de Charollois. Cestes manières de faire furent veues et congneues du duc et des siens ; et sans en faire grand semblant, furent bien notées ; et comme de tout temps par avant ce comte d'Estampes avoit eu sa pension à l'ostel bien payée, au derrain, ce croy-je , il trouva son paiement froit, et conceut en lui-meismes que ce se faisoit tout volontairement pour lui donner congîé.

Si vint à point maintenant, et en parla au duc son oncle, pour sçavoir qu'il en diroit; et ce duc ly respondy : « Beau nepveu, je vous ay fait du mieulx » que j'ay peu quand vous vous estes tenu avec- » ques moy; et maintenant vous avez pension de » monseigneur le roy et estes à ly. Je ne puis pas à » tout furnir; j'ai des grandes charges, et me con- » vient pourveoir en mon estat. — Monseigneur, » à votre plesir, ce dist le conte, je vous mercie » humblement de tous vos biens; il convient bien » doncques que je face du mieulx que je porrai. » Et à peu de paroles après, le comte prist congié du duc et s'en alla. Au descendre du chastel, ainsy qu'on se vient tellefois divisant, dist à ung des siens : « Or cha, Besse, le fils m'a voulu deshonorer, et le » père me boute hors de sa maison, qu'est-il de faire? » au moins me convient-il vivre jusqu'à la mort? or, » voise (qu'il aille) comme il peut, il ne peut aller » pis que mal ». Et parloit ainsy en homme mal content, comme il avoit bien cause; mès ce devoit estre de ly-meismes; car ly-meismes à sa male heure s'estoit brassé ce brassin, et n'en devoit à homme du monde donner le tort qu'à soi propre, procurer de son mal et d'autrui. Atant se partit de Hesdin, et prist son chemin vers le roi, bien aise de cecy, et que la maison de Bourgoigne en estoit affoiblie.

CHAPITRE CLXXIX.

Comment, par la hantise des meschants, ce seigneur de Nevers est tumbé en tel inconvenient.

On dit que, ung inconvenient advenu, mille en ensieuent. Après le meschief advenu à ce prince tant noble de père et de mère, comme d'avoir creu meschans gens; de s'estre mis en leurs mains; d'avoir donné voie au Deable, en tentations énormes, lui a fait avoir charge et esclandre par toute cresentié; se devestir de sa haute fame et renommée acquise; lui a fait perdre l'amour de ses prochains, et de ceux du monde seulement, dont se tenoit fort et paré; lui a fait perdre le cuer des nobles hommes, leur hantise et fréquentation, leur veue et regard s'il n'est en note; lui a fait perdre la maison de sa norriture et querir nouvelle. Et qui avoit mille causes en ly et raisons par lesquelles il devoit estre serviteur et estable ami à la maison de sa norrice, s'est mis ly mesmes à l'inconvenient, comme de voloir enemisté au chief de sa gloire. Si me doute que ce qui en reste à avenir touchant ce, ne me soit cause encorre d'en escrire plus que je ne voudroie.

CHAPITRE CLX XX.

Comment à regret l'auteur fait mention en son escript du mesys dudit seigneur de Nevers.

A GRAND pitié et regret toutevoies jé contourne ma plume en ceste matère et à parler en charge d'ung si hault et noble prince, vaillant chevalier, chief de guerre, et le quel par ses haulx et renommés fais avoit esté esleu à l'ordre du Toison-d'Or, comme un perle des chevaliers entre les autres. Et au derrain ce que je plains, et qui estoit près de viel eage, est allé effacer et noircir tout ce que fist oncques de bien, et muer sa clère renommée en obscure, en cas encorre et encontre ceux dont premier devoit avoir porté la mort que de le souffrir à ung autre. Si m'est bien dur certes et amer en cueur, quant les conséquences encorre de son vice avenu me contraignent que je amplie la matère par son propre purchas, quant ly meismes, sciamment et tout de gré, donne matère de parler contre ly; car quant tout cler est et sceu qu'il a pris l'eslonge de la maison son esleveresse, a pris escueil ailleurs en ses vieux jours, et par forme d'énemisté non desservie, fault bien dire donc, que ce il a fait à cause et à racine d'un d'aucun.

Et qu'il convient ou qu'il ait meffait en la maison, ou qu'on lui a meffait, quelle de l'ung des deux n'a faute? De meffait à lui, oncques n'en ot point, forshonneur, et toute prestance d'amour sur tousautres, tant du fils comme du père; et si avant, qu'en France n'avoit prince du sang mieux entretenu que ly, tant en dons de terre et des biens comme de son estat entretenu mieux que aultre. Et jusqu'à ce jour que l'accusation vint contre ly, le comte de Charolois ne se fioit en homme qui vesquit autant qu'en sa personne. Si appert clèrement doncques, de meffait n'y avoit point devers ly, ne du père ne du fils, quant le père mesmes, pour lui garder son honneur, prist argu et indignacion contre son fils pour ly, lui impuant que ce il mettoit avant par malvaises gens, à tort et sans cause; et laquelle portance de ce conte encontre ly, devint depuis matère du plus malvais fons qui oncques avoit esté entre le fils et le père, jà-soit ce que le père, en la parfin, trouva son fils véritable; et lui desplust bien du tant, pour son propre honneur; car trop lui estoit près l'autre. Au regard du meffait de ly, cela appert par la matère en quoi nous sommes, et de quoi la déclaration a esté faite, là où elle séoit; et appert encore que sans lui avoir donné congié de sa maison, il en a pris l'eslonge; s'est estrangié de ly mesmes; n'est volu venir à l'umilité ne à la voie d'amende; a quis (cherché) parti aultre part pour se-vengier; pour soi fortifier en sa triste cause a perdu

la pension et les bienfaits de celui qui oncques ne la rompit à homme sans l'avoir forfaite, ne qui oncques ne chassa homme d'en arrière de ly, se à sa propre coulpe non, et encorre à tard et ennuis. Se doncques ce prince, père-famille, léal et ferme, a gardé et observé à toujours ceste constance envers ses petis serviteurs, chevaliers et escuyers, et gens de tous offices, par plus forte raison la doit avoir gardée et parmaintenue envers son cousin-germain fils de son oncle, et fils à celle mesmes femme de son oncle, laquelle il avoit eu espousée; et n'est vraysemblable, ne ne fait à croire, que se la cause y eust esté, si grande et si patente comme elle y estoit atteinte, jamès envers si grand homme, et qui lui estoit de sang et de norriture, ne se feust montré variable pour lui couper la broce en ses vieux jours. Vous en orrez des aultres contes cy après; et là où la matère d'elle mesmes, se je ne me fains, me sera occasion d'en parler constraint.

CHAPITRE CLXXXI.

Comment le duc de Bretagne envoya en Angleterre pour estre favorisé et secouru contre le roi Loys.

Or estoit-il le mois de septembre, et le roi estoit encorre à Mauny de lez Rouen, mès sus son retour devers Pontieu, lequel il fit brief; et le duc se tenoit tout quoi à Hesdin, surattendant la journée. Or est vrai que pendant tout ce temps icy que le roy alloit ainsi courant autour de Pontieu et de Rouan, allant et revenant, visitoit les places sur les Boulenois, Crottoy, Rue, Saint-Walery, y menant la reyne, le duc de Bretagne, comme avez oy, qui se sentit manascé et que le roi tendoit à lui faire guerre, aussy mist peine tant-dis à soi fortifier à l'encontre. Et comme nul n'es volentiers outragié ne corru sus, souverainement les grands princes, envoya, ce dist-on, en Angleterre pour y avoir entendement se besoing lui feist; car les Anglès mesmes, comme j'ay touchié, lui avoient annoncé pour vrai que le roy les avoit requis en amisté pour estre contre ly et pour le deffaire avecques aucuns autres. Si s'en estoit teu ce duc breton, jusques à son point. Et envoya mesmes en Angleterre, pour y trouver aide; et y mandā son vice-chancelier, sur lequel et sur son message se fondēra main-

tenant une dure et difficile matière e plus espineuse que chardons à manier, et poignant à tous lez; se fremis à l'encontre quant je la regarde, craignant que ma main povrement armée ne s'affoule au toucier. Or, avez oy que le roi sçavoit bien comment ce vice-chancelier estoit passé la mer, et comment en la souppeson qu'il y prenoit, il désiroit bien aussi d'en venir à son dessus par ung autre bout, c'estoit de le pooir apprehender sur la mer en son retour, affin de savoir de lui quel traictié ne alliance il y aroit faite entre les Anglès et Bretons, car par ce moyen y poroit remedier lemprement et de heure, ce sambloit, à telles emprises. Si dist-on et tient du vraysemblable que ce duc de Bretagne sçavoit bien que le roi tendoit à apprehender son vice-chancelier à son retour, et qu'il lui gardoit très malvaïse compaignie, si le tenoit. Si jurèrent Bretons, et lui avecques, qu'on l'en garderoit bien et que maugré ly le ramenroient en Bretagne sain et sauf qui qui le vouldist veoir. Et de fait se mist sus l'amiral de Bretagne à tant grand navire; et sain et sauf le ramenèrent à port là où je le lesse; mès ne sçay com tard ne com tost; mès d'empeichement ne trouva pnt. Ores, comme doncques le roi couvertement véoit à pooir apprehender cest homme, convenoit bien doncques que ce feist par mystère et qu'il dressast les voies et manières pour y parvenir, comme de ly mesmes et de propre teste il soubtilloit tout. Or est ainsy que, comme entre ces deux journées de my juillet

et d'octobre, il alloit ainsy vauçant, comme dit est, par diverses places, à Dieppe et ailleurs, et que les droites rumeurs entre le duc de Bretagne et ly n'estoient pas encorre toutes publiques, le roy mist sus secrètement une barge de quarante remes; et icelle affustée et garnie de bonnes gens de guerre la mist en la main du bastard de Reubenpré, capitaine, qui estoit frère au seigneur de Reubenpré, nepveu au seigneur de Croy. De la commission d'icellui, ne de la charge à lui donnée, ne pour quoy faire, ce m'est encorre obscur à le narrer, car de fait aussy je l'ignore; mès de ce qu'il alloit singlant par mer, pour faire aucun exploit par samblant, ce est chose véritable, car tout se trouvera cy-après, là où le fait venra en conte.

CHAPITRE CLXXXII.

Comment le duc prist advis avecques ceulx de son conseil de ce qu'il auroit à faire en ceste guerre.

JE lesse doncques ce bastard qui s'en va singlant par mer, à tout son entreprendre, et de quoy n'estoit nouvelles, fors entre le roy et le seigneur de Reubenpré avecques peu d'autres, et viens au duc de Bretagne, lequel marry durement de ce que le roy le quéroit ainsy à deffaïre et sans cause, prist avis et conseil sur ce avec-

ques ses barons, pour savoir quelle chose lui seroit à faire sur cestui cas ; car se sentoit de bonne volonté de se deffendre en gardant son droit. Si porta l'avis ainsy : qu'il seroit bien que le duc avertist le roy par unes lettres de ce dont le rapport lui avoit esté fait ; que le roy avoit quis et requis Anglès contre ly pour le destruire , avecques aucuns aultres du royaume, les plus puissants. Et disoient Bretons, que cestes lettres au moins seroient au roy matère de le faire parler et de l'avuer ou de s'en parer. Se ne porroit-on faillir que par icelles n'atteignist à l'embucement de son corrage et de sa pensée tost ou tard ; et après cela sceu conseil sur le tout. Cest avis feust tenu ; et fist le duc ordonner les lettres ; mès ne scay par cui conseil ; car il y avoit des ruineux termes dedens, et des articles de grande interprétacion ; non-obstant toutes voies, telles quelles, furent closes et signées et envoyées au roy, qui jà estoit retourné de Roan et s'estoit venu logier à Novion, emprés d'Abbeville. Lequel, quant les avoit veues et leues, pensez que point n'estoit à son aise, ains troublé durement et entrepris en cueur pour la manière de l'escire. Si les monstra au seigneur de Montauban, admiral de France, qui n'amoit point le duc son seigneur, ce disoit-on, pour ce qu'il sentoit bien et cognoissoit que le duc l'avoit à regret en son corrage (cœur) pour la mort de monseigneur Gilles de Bretagne, et craignoit fort que une fois le duc ne lui en fist malvaise compagnie. Dont, pour soi fortifier

du roy estoit bien content de porter et maintenir sa querelle contre le duc, son seigneur naturel. Or,

avint qu'en la novelleté de cestes lettres venues au roy, le premier jour ou le lendemain, le seigneur de Croy arriva à Novion et vint veoir le roi; et icellui yenu, le roy, après un peu de devises légieres, lui alla monstrier les lettres du duc de Bretagne; et par manière de doléance, lui pria qu'il les lisist, ce que fist le seigneur de Croy. Si mist peine à les interpréter sur le meilleur ploy; mès n'estoit en pooir d'homme d'en contenter le roy, ne qu'il les peust tourner en bien. Au partir de la messe ce dist le roi au seigneur de Croy: « Portez cestes lettres à beaux oncles, et lui montrez » le sens de Bretagne; si orrez qu'il en dira: je » pense que beaux oncles ne les eust en pièce en- » voyées pareilles. » Là print congié le seigneur de Croy, et revint vers son maistre à tout ses lettres; et les vit le duc et les oyt; mès ne les interpréta point en telle aigreur, comme le roy les avoit prises; car, à vrai dire, il ne donnoit pas le plus du tort au duc breton en son couvert courrage, ne au roy le plus du droit; car sçavoit bien que le roi le surquéroit. Dont, par son propre cueur il jugea de l'aultrui; et arguoit en ly-même que le duc de Bretagne estoit un grand prince et puissant, et telles gens ennuis (avec peine) se lessent fouler, et encore en leur droit et honneur gardant. Et pour tant dissimula de ces lettres doucement, et en parla moins qu'il n'en pensoit.

CHAPITRE CLXXXIII.

Comment le roy envoya le seigneur de Montauban vers le duc , pour entendre s'il ne l'assisteroit pour faire guerre.

NB demora gaires après que le roy n'envoya le seigneur de Montauban devers ly à Hesdin. Et comme cestes lettres le travailloient moult en cœur, vint faire taster au duc son bel oncle, par le dessus dit de Montauban, se quant ce venroit à la guerre contre le duc Breton, il le serviroit et aideroit à mettre à subjection deue, veu que il luy avoit fait foy et hommage de le servir comme son souverain. Mès le duc, non legier icy en response, et non veuillant donner pié au roy de légèrement entreprendre guerre contre ceulx de son sang ne de ramener tribulation en ce royaume, respondit que le cas encore ne requéroit point pour soy déclarer si avant; et au regard du devoir, en quoy il estoit obligié envers le roi, à l'aide de Dieu, il en sauroit si bien faire en temps et en lieu, que Dieu ne homme ne lui en devroient rien demander. Mès, s'il plaisoit au roy qu'il se mellast de l'apaisement entre luy et le duc breton, il s'y acquitteroit volontiers et y enverroit aucuns de ses gens pour le mieulx faire; car, comme j'ai dit, le duc à dur et à ennuis se feust assenti jamès à movoir

guerre ne à la soustenir encontre ses prôisines et propres parents, et mesmes en ce royaume, sachant bien que demain ou après, il lui en pendoit autant devant l'œil, et que mesmes personnage se poroit faire contre ly par cas semblable; car congnoissoit assez de la nature du roy et de ses condicions; et pour tant ne volloit point donner pié au roy pour corrir sus aultruy, afin que aultrui ne luy donnast pié aussi pour se former contre luy. Et en effect, pour querelle encorre qu'il voyoit entre le roy et le duc breton, jamès ne se feust mellé en ce débat pour occasion si légère. Se n'en pot le seigneur de Montauban tirer autre chose pour ceste fois; et à tele response partist du duc et retourna vers le roy, qui gaire longuement ne s'en tendra à tant, ains délibéra bien d'en faire aultrement, et d'en faire semondre le duc, sous obligation de foi faite; au moins poroit-il congnoistre par cela, ce disoit, l'obéissance de ly et l'acquit de sa leauté envers ly, selon sa foi promise. Et de fait y renvoia cely de Montauban arriere, sous ceste forme de semonce; et ne taichoit à riens qu'à le bouter en guerre, ou au moins en promesse de l'assister quand ce venroit à faire; car sçavoit de vray, se une fois il eust eu le pié de confort de ce duc de Bourgoigne, et que la voix en feust allé par le royaume, le duc breton se fust à cop humilié envers ly et soumis à son plesir; et tous autres en cas semblable en eussent eu frêur et cremeur. Dont, comme le roi béoit (tendoit) à cecy,

et que le duc de Bourgoigne l'entendoit bien aussy, ly, par ung contre quarre, contre pensoit la chose, et notoit bien que ung jour, comme il sentoit le roi variable, quand le duc de Bretagne seroit bien avecques le roy et seroient bons amis ensamble, le duc de Bretagne qui auroit trouvé son cousin de Bourgoigne de légier consentant en son destruire, de paiement samblable lui rendroit la courtoisie, et à légier aussy se consentiroit à lui courir sus; et non moins en feroient les aultres du royaulme qui aroient receu ceste paie par son moyen. De ceste semonce et de la manière du faire, vint beaucoup en court de troublement entre les nobles, mesmes entre gens de tous estats; et à ceste cause se commencèrent à dévoler languages de la part du roy, et à se descouvrir souspechons et murmures d'ung costé et d'aultre, et qui toutes donnoient malvais espoir en fin et apparence de hutin, qui n'y faillit point.

CHAPITRE CLXXXIV.

Comment le baron de Reubenpré se trouva à Gorkemme, où estoit le comte de Charollois.

On est ainsy que, pendant ce temps que le roy et le duc estoient en ces termes pour la cause du duc breton, le comte de Charollois s'estoit tenu toujours à Gorkem (Gorcum), en Hollande, là où il faisoit ouvrer; et là tenoit son mainage tout quoy avencques la comtesse. Si avint que le bastard de Reubenpré, dont est faite mention dessous, arriva ung jour à Herwyn atout sa barge; et là venu, prist terre, luy meisme sans plus, et les autres lessa en sa barge bien ordonnée. Comme doncques ce bastard avoit prins terre et bu une fois, dressa son chemin vers Gorkem tout de pié, là où estoit le comte de Charollois; et venu à Gorkem, entra en une taverne, là où faintement et soubs aucune couleur d'estre des gens du comte, commencha à interroguer aux gens du pays de l'estat dudit conte et de sa manière du faire; assavoir, quand il alloit par mer, en quelle sorte de nef il se mettoit; ne s'il alloit fort ou à petite compaignie, ne devers le matin ou devers le vespre; et toutes si telles questions mettoit avant, sans faire semblant de nulle chose; et d'abondant encorre avoit

ce hardement en ly , que d'aller veoir l'ouvrage du chasteau là où estoient le conte et les dames ; et monta sur les murailles pour pourgetter la mer et le lieu de là entour. Comme doncques la manière de son interroguer avoit semblé estrange à aulcuns qui l'avoient oy , et que avecques ce il estoit congneu de plusieurs , et estoit monté au chasteau visiter les murs , et n'avoit esté faire la révérence au conte ne à aultrui , fut dit au conte la souppechon qu'on y prenoit , et que bon feroit entendre à ce bastard , dont les manières estoient estranges ; et mesmes le bastard , sentant le vent de cecy , et que la murmure sur ly estoit venue jusques au conte , prestement s'alla mettre en francise de l'église , sans encorre que le conte ne autre de par ly , leissent samblant de lui attoucier ne de dire riens , se non quand on se perçut mesme de sa peur et de sa retraite en l'église , qui donnoit à entendre qu'en ly devoit avoir aucune couverte malvaiseté. Le conte à priemes le fist prendre alors et mettre en prison , et par sa propre cause meismes de la peur qu'il avoit prise , et sur quoy se fondeoit le souppechon raisonnable avec les langages précédents. A l'interrogation première qu'on lui fist , et là où estoient commis à ce aulcuns grands seigneurs , il varia et dist l'une des fois qu'il s'en venoit d'Escosse , ou qu'il y voloit aller ; il dist qu'il s'en alloit veoir la dame de Montfort , fille au seigneur de Croy qui demoroit en Hollande , et que là le seigneur de Reubenpré ,

son frère , l'avoit envoyé comme à sa cousine germane pour la visiter; et varioit et changeoit propos diversement ; par quoy la note y estoit toute clère, qu'il y avoit du mal. Comme doncques ceste voix corroit par tout que ung homme y avoit pris à Gorkein , qui estoit venu espier le comte de Charolois , ce propre soir en vindrent les nouvelles à Herwine , là où gisoient les autres , attendants le bastard ; lesquels , avertis de ce vent , prestement fuirent qui mieux mieux , et à la plus grant peur qu'ils eurent oncques , abandonnèrent barge et tout ce qui estoit dedans , et se sauvèrent ; et fit le comte appréhender la barge et les biens , et y commist garde par manière d'arrest. Prestement doncques ceste prise du bastard se divulgua partout ; et comme la manière de son venir là et en tel arroy , souppechonneux le peuple partout , qui sçavoit bien que le roy héoit durement le comte , en l'instant imputèrent le cas au roy , et conjecturèrent qu'il avoit envoyé ce bastard icy pour prendre le conte ou pour le tuer ; car n'y avoit autre apparence ne autre matère sur quoy on peust fonder souppechon que sur ceste. Et pour tant infinies murmures et rumeurs populaires se levèrent à tous lez ; les ungs commencèrent à maudire le roi , les autres à le blasmer et à en dire maulx infinis ; les tiers à lui reprocher les biens et honneurs que le duc luy avoit fait , et mesmes à ses pays à tout effort ; autres disoient que de France oncques ne leur vint bien , et que tout estoit malvaiseté et traby-

son entre eux devers la maison de Bourgoigne , et que les exemples encorre et les cas advenus en estoient de fresche mémoire ; et disoit chacun sa chacune. Et estoit merveilles d'oir les langages du peuple , à cause de cette prise , et de quoi on loua haultement Dieu , que l'emprise n'estoit sortie à son effect ; car estoit ledit conte forment amé de chacun , et de tous les pays, qui mettoient sur lui grande attente. Touttevoies n'estoit pas atteinte encorre ceste besoigne à son vif ; et posé ores que la renommée corroit telle sur le roy , et que le peuple l'avoit esandue telle par les diverses villes, se n'estoit-ce pas vérité atteinte pour y tenir arrest, mès imputation souppechonneuse, fondée en apparence. Et ce qui beaucoup y aidait, c'estoit que le bastard , conduiseur de ceste barge , estoit ung homme de mauvais nom et de légier conseil en malfaire ; et pour tant, l'ung joinct avecques l'autre, la note y estoit d'autant plus grande. Et ne sçavoit nul homme autre chose penser ne imaginer que ce ne feust sur la personne de ce jeune prince , dont la pitié eust esté extrême ; et luy-mesmes ne sçavoit maintenir autrement. Pour l'honneur touttevoies et révérence de son père le duc , qui estoit le seigneur du pays, et sans qui il ne voloit riens faire en ceste matière ne en autre , ne le mettre en gehenne ne torture sans l'en avoir premier averti, tant seulement l'examina de parolles, et lui tira du ventre ce que pot par bel , qui fondament plora, ce me dist-on , au dist conte , en lui

contant son cas, et ne se vult revêler à nullui de son parfond secret qu'à sa persone. Se le lessa à tant , et le fist estreitement garder en ung chasteau, pour en avoir bon compte, quand il seroit temps et heure.

CHAPITRE CLXXXV.

Comment messire Olivier de la Marche fut envoyé par le dit comte vers le duc son père, pour sçavoir qu'il auroit à faire dudit bastard.

Or, délibéra le comte d'envoyer vers son père le duc pour ceste matière, et de l'en avertir ains tost que tard, affin d'en sçavoir faire à l'expédient du cas; car lui touchoit à sa vie, ce lui sambloit, et à l'ame et au corps. Si ne sçavoit à qui mieux s'en conseiller qu'à sa seule personne. Si ordonna à Olivier de la Marche ceste commission, homme bien enparlé, et tout propre à ce faire. Et vint icelui Olivier à Hesdin, et parla au duc, lequel s'esbahissoit du cas, et le pesa beaucoup; car le sentoît de malvais effect. Comme toutefois il lui touchoit au cuer, comme de son seul fils, lui fit briève deslivrance, et manda à son fils, par ledit Olivier mesme, qu'il feist interroguer et mettre en question appartenement ledit bastard; et qu'après, selonc ce qu'il y trouveroit, il en feist à l'ordonnance des loys et cos-

tumes du pays de Hollande , lequel est un pays de justice , et bien sçachant user sur tels cas et samblables , touchant la mer ; et voloit que ainsi en feist , sans y différer riens. A tout ceste responce , partit Olivier de Hesdin ; et retourné devers son maistre , lui dist ce que le duc lui manda par ly ; et en fut le conte bien joyeux ; mès sy y alla-il encorre à grand sens longuement et à froideur , affin qu'en temps à venir , se brouillis en pooit sourdre , qu'on ne lui peust imputer que rien on lui eust fait dire par force de tourments ; et ainsi , par regard qu'il avoit au lignage dont il estoit et à qui il appartenoit , il se vout conduire par sens et bon avis , pour tant plus embellir sa cause ; et ainsi fist-il. Or estoit la court toute pleine de ce hastard pris ; et se seignoient gens et s'esmerveilloient de son entreprise , et plus encorre de la voix qui en corroit sur le roy , ne dont lui pooit procéder tel corrage (dessein) encontre le conte , qui oncques mal ne lui fist. Si en ot des languages levés et retournés en divers ploy ; et ramenoit-on en conte Philippe de Savoie , pris aussi et mené en la voie estrangement. Fut relevée aussi et refrescie , comme du jour devant , la mort du duc Jehan , et la manière de son attraire ; et maintes autres choses furent dites et relevées à ceste cause par chacun jour , en autrui charge , et par especial au seigneur de Croy , pour ce que le seigneur de Reubenpré estoit son nepveu , fils de sa sœur , et lequel de Reubenpré estoit cely qui avoit mis en œuvre son

frère bastart de par le roy , comme le bastart propre l'avoit confessé. Ainsi doncques , comme vrai est que le seigneur de Croy se sentoit indigne à mort du comte de Charollois , et qu'à ceste cause il s'estoit fortifié du roy pour le temps futur , lequel roy aussi héoit mortellement le comte et ne s'en pooit taire , fut argué encontre cely de Croy , en lui ruant sur le dos , que vraisemblable estoit qu'il en devoit ou pooit sçavoir je ne sçay quoi , quant mesmes son propre nepveu conduisoit ceste œuvre. Et me semble à moi , que ly mesmes le seigneur de Croy , quand il en eust esté le plus innocent du monde , si en devoit-il avoir ceste mesme paour par-devers ly , et en faire les propres arguments du peuple , que je récite en son contraire , car la note y estoit trop évidente contre ly. Aussi , cy après en ensievra chose , parquoi touchant ly en ce cas il en faudra plus avant escrire.

En ce temps , ou mois de septembre , morut le seigneur de Touteville , capitaine du Mont Saint-Michiel , le plus rice homme d'argent contant , ce disoit on , du royaume de France , et le quel de Touteville , le roy Loys , à l'entrée de son règne , avoit constitué grand sénéchal de Normandie et gouverneur de Rouen , qui , par avant , avoit esté messire Pierre de Brezzé , du temps du roi Charles ; auquel messire Pierre , revenu en grâce arrière du roi Loys , le roy lui ordonna son office , et le restablit en tout. Toute fois fust-il dit alors que le seigneur de Croy eust volu avoir l'estat et l'office

du mort. Le roy les lui offroit; car ledit de Croy estoit pour celle heure devers le roy quand les nouvelles en vindrent; et mesmes ledit de Croy le me dist à moi; mès, ly pensant à faire ung ami à peu de coust, et de ce point ne lui estoit séant, ce lui sambloit, et hors de sa marche, le refusa, et dit: « Seigneur, il » sera trop mieulx employé à monseigneur de » Mallevrier qu'à moi; vous n'y poez meilleur » commettre que ly, qui y est amé et congneu, et » en a eslevé le premier nom; c'est ung noble » chevalier, et vault beaucoup de biens. » Et en effect pria pour lui, ce me dist ly; et ainsy le reçut cely qui l'avoit esté premier, et dont Rouan et toute Normandie firent grant joie. Si dis ceci pour donner à l'entendement que tout ce que ce seigneur de Croy voloit avoir ne demander du roi, töt luy estoit accordé et consenti sans refus nessun(aucun); mesmes ledit de Croy s'en estoit devisé autrefois si avant, du propre temps que les terres sur Somme estoient nouvellement rendues, que s'il eust volu estre gouverneur de Picardie et de toutes les terres rachattées jusques à Rains et à la rivière d'Oise, il l'eust esté de par le roy; et, qui plus est, gouvernant de Normandie, de la mesme part que le roi avoit donnée au comte de Charollois. Dont la cause pourquoi le roi ce fit, ne à quelle fin, j'en lesse à Dieu le jugement plus-tost qu'à homme.

CHAPITRE CLXXXVI.

Comment, après que le roi eut la prise dudit bastard, il demonstroit estre marry, et comment il en fist faire.

On vindrent nouvelles au roy que le bastard de Reubenpré estoit pris, et que le comte de Charollois le tenoit en ses dangiers à Gorkem. Si ne sçais quel semblant il en fist ne qu'il en dist, sinon, parce qu'il en ensievi après, il sambloit qu'il n'en fust pas bien aise; ne plus avant je ne le charge. Mès le seigneur de Reubenpré, capitaine du Crotoy, et qui avoit envoyé son frère en ceste commission, icellui se trouva durement perplex de ces nouvelles, et tant pour la vie de son frère, dont il faisoit grant doute, comme de la malvaise accusation qui en pavoit tourner sur ly et sur les siens; car quiconque s'en voudroit parer, ce pensoit, quand ce viendrait à l'estraindre, ly nécessairement demorroit en la fange, pour ce qu'il avoit mis son frère en œuvre. Comme doncques le roy estoit enventé de cecy, et qui bien eust voslu estre autrement la chose, la pesa beaucoup; mès pour ce qu'il avoit tître comme avez oy, d'espier sur la mer le retour du vice chancelier de Bretagne, sainement certes se reposa sur cestui tître, n onaccontant à autre ymagination,

que homme y pooit prendre ; car cestui-là lui estoit souffisant assez et raisonnable, ce sambloit, pour l'excuser ailleurs ; et par ainsi n'en fist point de fait pour celle heure. Mès le seigneur de Mantauban, admiral de France, en escrivi unes lettres au seigneur de Croy , par lesquelles il lui pria, pour toute paix nourrir, et pour faire estaindre et cesser diverses murmures qui couroient, qu'il voulsist labourer en cecy que tout feust estaint, et le bastard mis à deslivre. Dont, sitost que celluy de Croy avoit leu ses lettres à peine à demi, les rendit au porteur , et lui dist : « Mon ami , rapporte » tes lettres à ton maistre , et lui dis que je ne » m'en mellerai-jà. Qui la brasse, si le boive. Bien » leur en conviengne. » Et lui rendy les lettres bien despitement et bien honteux , et non sans cause ; car réalement, quoiqu'il feust de la vérité, nul ne maintint aultrement, fors que ceste emprise fust faite pour la personne du conte, tant par les paroles du roy mesmes , de par-devant dites , comme parce que l'œuvre en estoit entreprise par le linage de Croy ; et mesmes le seigneur de Croy notoit bien que la cause y estoit.

CHAPITRE CLXXXVII.

Comment le seigneur de Bièvre estoit perplex de ceste prinse, et comment le roi faignit non congnoistre ce bastard.

LE seigneur de Byèvre, jeune frère au sire de Reubenpré estoit à court pour ceste heure, qui à l'autre lez estoit durement perplex de ce cas, et en fondoit en annui; et à moi en fit des devises à larmoyants yeulx, par expétition de conseil; maudioit la vie du bastard, et l'eure qu'onques avoit esté nez; plaignoit durement que son chief et son frère estoit entré en ceste horrible malvaise follie, et encontre l'ostel mesme là où les siens et ly avoient pris l'honneur et les biens qu'avoient; et mesmes le seigneur de Reubenpré avoit esté jusqu'à ce jour chambrelent du duc en ordonnance; norry avecques ly et en sa maison, enfant; y avoit eu crédence et honneur en guerre et en paix; homme féodal du duc, jusques au jour de la reddicion des terres, n'y avoit que ung an; mès depuis, le roi l'avoit accueilli et attrait à soi par singulier regard qu'il y avoit, et en complacence aussi au seigneur de Croy, dont il estoit nepveu; car, à vrai dire, il sembloit droitement l'homme pour faire un cop périlleux; et autrefois le roi, du temps qu'il estoit dauphin, encorre l'avoit dé-

livré de grant dangier en Gand , là où il l'alla querre en personne, lui estant banny du royaume, et le restitua en piés , contraire la haulteur de son père, le roi Charles, et la sentence du parlement. Si s'en tenoit obligié à ly tant plus ledit de Reubenpré, et le roy aussi tant plus fiable de ly de secrète chose. Et en effect, quant ce vint qu'on parloit devant le roi de ce bastard et de la charge qu'on lui donnoit, le roi respondi baudement, et si dist : « Ne scay qui est ce bastard , ne qu'on » en veult dire : il n'est pas à moi. Je ne le vis » oncques , ne oncques ne parlai à ly. Si ne scay » qu'il a em pris, ne à qui charge, et qui l'a mis en » œuvre ; si s'enpare à moi, n'en compète riens. » Et en telles paroles s'en désarma le roy, ce disoit-on, en la novelleté du cas, quoiqu'en après il en tint tout autres termes , et qui seront mis en conte.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Comment on conseilloit au duc soi retirer plus avant en ses pays , pour les langaiges qui courroient.

Le duc artéement se maintenoit tousjours en son commun pas ; et pour brouillis ne pour chose qu'il véist ne oyst ne chà ne là, ne se desmut oncques en rier. Tousjours se tenoit en ung viel train et en constance de cueur ; ne de diversité de

choses estranges que véoit à l'œil, ne s'espouven-
toit; ne en amisté de parolles ne de promesses
d'autrui, ne mettoit fiance; sauve que assez de
fois on lui dist que sens feroit de soi retraire plus
parfond en ses pays, et que le séjourner là ne
lui estoit point nécessaire; car moult courroient
estranges languages et divers, et qui estoient de
malvaise note. Si croy bien que le duc l'entendoit
bien, et le notoit assez; mès soi confiant de Dieu
et de son bon léal vouloir, disoit tousjours qu'il
parattendroit la journée, et encorre quinze jours
oultre, en l'honneur et faveur du roy, pour lui en
donner tout son soul. Et de fait, pour avanchier ceulx
qui devoient venir de la part du roi Eduard,
ou au moins pour sçavoir quel espoir on poroit de
la journée promise, envoya ung Henriet, che-
vaucheur, à Calais, et de là outre la mer en An-
gleterre, afin d'avoir certainté aulcune du fait ou
du failly. Lequel Henriet, pendant qu'il estoit en
Angleterre, et que là on le tenoit sans deslivrance,
y demora ung mois allant et venant, et passa la
journée non tenue, et quinze jours encorre outre,
en admiracion de chascun, qu'on n'en aprist nulles
nouvelles, combien que, tout ainsi qu'il en avint,
tout ainsi en avoit esté jugié que riens ne s'en
feroit, et quejà Anglois n'y tentoient journée; car ne
véoit-on point que possible feust de atraire les
deux rois en concorde sur l'intencion de chascun;
car l'ung voloit avoir pays et provinces pour sa
part droiturière; et l'aulture ne voloit ne n'en eust

osé rendre ung pié pour la criée du monde. Mesmes estoit blasmé encorre et noté des léaux Franchois qui les avoient aidiés à conquerre, de ce qu'il chaudioit tant les Anglès d'avoir paix à eux, et qu'il en quéroit si fort l'amour; et lui dist le grand sénéchal de Normandie, messire Pierre de Brezzé: « Sire, ce dist-il, volez-vous estre bien amé des » Franchois, vos sujets et vassaux, ne quérez » nulle amisté aux Anglès; car d'autant que vous » y querrez amour, vous serez hay des Franchois. » Faites-vous amer des princes de vostre royaume; » vos parents et subgès, et tout le monde ne vous » pora nuire, ne Anglès ne autres. Là gist vostre » salut, et là gist l'amour et l'amisté que vous » devez quérir. » Ces languages icy se dirent à Novion, par ledit seigneur, qui mesmes les me raconta; et les ramaine en conte comme qui bien y servent. Et par ainsi, se le roy tendoit à venir à paix avecques les Anglès, felle ceur ne lui portoit à voloir rendre terres ne pays; si entendoit-il, et ainsy le disoit-on, qu'il y pensoit venir par force d'argent, et par en donner chà et là en multitude de nombre; et s'en estoit assez desclairé par ce parti. Henriet doncques, revenu à Hesdin, ne rapporta riens de bien, fors que tout estoit rompu, journée et promesse, riens ne s'en tendroit. Anglès n'y voloient venir pour trois causes: la première si estoit, pour ce que Philippe de Savoie avoit esté pris sur la parole et seurté du roy, et tenu en dangier de son corps, qui leur es-

toit cas de malvais espoir. La seconde si estoit , que nouvelles estoient venues en Angleterre , que le roi pareillement avoit fait contendre sur la personne du comte de Charollois , par estrange entreprise. La tierce si estoit fondée sur le mariage du roi Édouard , avecques la fille du seigneur de la Rivière , qui , à celle heure , estoit sur ses nopces faire , et sur la solempnité de sa feste. Et pourtant prièrent Anglès au duc de Bourgogne , qu'on les tenist pour excusés devers ly. Au surplus , il pourveroit à l'expédient du plus faisable.

CHAPITRE CLXXXIX.

Comment il s'ourdit ung bronlis en Castille , et comment le roi constitua le comte de Nevers lieutenant-général en Picardie.

QUAND le roy sceut cestes nouvelles , il s'en contint au mieux qu'il peult ; mès disoit bien que Anglès l'avoient mené en main et fait à croire mons et vaulx ; de quoi l'avoient abusé et non tenu convent (promesse). Et mesmes sembloit voloir dire que le duc , son bel oncle , avoit joué ce personnage aussi devers lesdits Anglès ; et feroit tant que , s'il luy devoit couster un million d'or pour distribuer ça et là , si aroit-il accord avecques eux , et y laboureroit. Et en devoit son corrage (dessein) en ceste matière , si publiquement , que le recort aussy en fut faict tout tel de sa personne , en publicq et ailleurs.

En ce mesmes pendant, sourdy ung grant brouillis en Castille; car aulcuns nobles du royaume se divisèrent encontre le roy Henry ¹, cely qui s'estoit entreveu avecques le roy de France Loys, l'année devant; et enprindrent lesdits nobles Castillans, de prendre ledit roy, leur seigneur, pour aucunes grandes causes et tiltres légitimes, ce maintenoient, contraires en partie de la foy crestienne, partie aussi à toute la chose publique du royaume. Si en furent si près et si aigres en l'esloit, que se ledit roy Henry ne l'eust gaingnié à force d'ungt jeune (petit cheval) sur lequel il monta, et lequel il fit corrre à désespéré, il estoit attaint. Et fust chief de ceste emprise, le marquis de . . . ².

Si en sourdy guerre et tribulation entre ledit roy et ses nobles; et y voloient dire aulcuns que le roi Loys de France avoit machiné ceste insurrection du marquis encontre son souverain seigneur, le roy castillan; et à tant jem'en tais, jusques à ce que occasion vendra à l'aventure d'en parler ailleurs, se la matère le requiert. Or estoit le roi retourné à Abbeville, alors que les nouvelles estoient venues des Anglès défailants à leur jour; et là pourvéit sur ses affaires, espécialement sur les marches de deçà l'Isle de France, là où gisoit le fort de son soing. Et avoit jà par tous les lieux enclavés

1. Henry-IV, dit l'impuissant.

2. Lacune dans le manuscrit. Il s'agit de Pacheco, marquis de Villena.

dedans les pays du duc , quis moyens et nouvelles voies de les mettre et avoir à ly à sa disposition totale, feust à paix feust à guerre ; et sambloit par cela que il ce feist à aulcune couverte intention soupeonnable pour le temps futur. Et estoient ces villes Cambray, tout en chief, Teroine, Crièvequeur, Arleu, et qui ne sont et ne pevent riens contre les pays du duc, sinon mover noise et mesmes demorer en la raque (fosse). Dont, et pour encorre pourveoir plus avant en ceci, et que les marches de deçà Paris jusques au pays d'Artois peussent avoir à qui retraire, lui retourné en France, de là la Loire ou ailleurs, constitua et fit publier à Amiens, à Tournay, à Cambray, le conte d'Estampes, nouvellement conte de Nevers, lieutenant et capitaine souverain de Picardie, et de tout ce qui estoit appartenant à sa couronne de par de chà ; et voloit et mandoit que tout le monde lui obéist et portast honneur et faveur, comme à sa personne. De quoi toutevoies il faisoit auculnement parler sur lui, parce qu'il sambloit qu'il le feist par argu encontre la maison de Bourgoigne, sa léale servitresse, et spécialement contre le conte de Charollois, lequel n'avoit cause de amer ledit de Nevers, ce sçavoit bien. Et non moins aussy s'en fist blasmer cely de Nevers, quand il prist telles pointes en son vieil eage, à l'encontre du fleuron de son honneur, dont il tenoit ce qu'il avoit de clarté. Si en fut parlé plus que assez de cela et aultre chose. Le duc de Bourbon, nepveu du duc, qui encorre se tenoit à Hesdin, estoit venu devers

le roy , aussy en Abbeville ; et là se tint huit ou dix jours , qu'oncques n'osa bougier pour venir veoir son oncle à Hesdin , ne la ducesse sa mère ; car avoit le roy ymagination souppechonneuse en ceste venue , et amast mieulx que la visitation ne s'en feit point. Si s'en contint ledit de Bourbon , le plus bel que pot ; et se sçavoit-on bien à Hesdin en quels termes il en estoit , et qu'il n'osoit venir là où volentiers seroit veu ; et par ainsi on lui en lessa faire à son bel , et n'en fist-on aultre estime. Or , avint que ung noble escuier , nommé Philippe de Bourbon , fils jouvenor à messire Jean de Bourbon , seigneur d'Esclurières , du sang royal , estoit en pourchas d'avoir par mariage la fille du seigneur de Dours , seule héritière ; et avoit assez l'agrément de elle et de ses amis ; et tenoit le duc formement la main avecques ly , et y avoit grand cœur ; car valoit beaucoup ledit escuyer , et le duc l'avoit longuement amé. Or est vrai que le seigneur de l'Ille-Adam , provost de Paris , pourchassoit aigrement ce mesmes mariage devers le roy pour son fils aîné ; et tendoit cestui de l'Ille-Adam à emporter ceste damoiselle , par l'aide du roy , pour ce que les seigneuries et les terres principales d'elle gisoient en Amiennois dessoubs le roy , et là où le duc maintenant n'avoit que cognoistre. Mes le duc , voyant qu'il avoit le corps d'elle , demorant en sa ville d'Arras , là où elle s'estoit venue retraire , hors de la main du roi , fit moins d'estime des terres où quelles gisoient ; et lui sambloit bien que , veu la bonté d'elle et des amis , il en aroit aussitost la part de

son gré que nul autre, et des terres ne fit foree, car les terres ne porroient estre appréhendées par mariage, qui n'aroit la personne. Or avoit envoyé jà une fois par avant devers le roi, luy estant encore à Novion, ung gentilhomme nommé Jehan de Moet, pour ceste matèrè, affin qu'il lui pleust soi départir de ce mariage pour le seigneur de l'Île-Adam, et soi condescendre à ce que du gré de lui, Philippe de Bourbon peust avoir la damoiselle avecques l'éritage à lui appartenant; et lui avoit fait requerre très instamment par ledit de Moet, qu'en faveur de lui, lui vouldist accorder sa requeste; mès ledit Moet n'y procura riens; et n'y estoit la requeste du duc, fors que pour nient réputée touchant cecy. Ains se contint le roi ferme, toujours pour le seigneur de l'Île-Adam, et donna assez à congnoistre audit de Moet que, par haine qu'il avoit à l'encontre du comte de Charollois, son beau-frère, il contraria à cestui Philippe de Bourbon, disant : « Je connois bien Bourbon, et » il est à beau-frère de Charollois; je l'ai vu tirer » souvent de l'arc avecques ly, et si est de sa ligne. » Bien, bien, beaux oncles et moi nous en ferons bien. » Si ne pot oncques obtenir aultre chose. L'escuier là tramis s'en estoit revenu vers le duc atout riens avoir fait. Si en mordit le duc ses lèvres, et le prit à aigre, disant : « Je crois » que oncques homme n'a esté tant deceu de belles » paroles comme j'ai esté, et à qui on feist moins » par effect comme on a faict pour moi. On me

» promet mons et vaulx de faire pour moi, et
» riens du monde n'en ensieult. Oncques de chose
» que je requisisse au roi, ne à Paris ne ailleurs, ne
» m'a esté accordée encorre une seule ; je me doi
» bien fier de grand chose en ly. Or voist (aille)
» comme il peult, et je m'en passerai au mieulx que
» j'à porrai ». Or, est vérité aussi que le duc avoit
je aulcunes difficultés pendans en question entre le
roy et ly, touchant en clamères de terres et de sei-
gneuries, et autres matières, desquelles le roy mort
et ly avoient esté en appointment ensamble, passé
par son grand conseil bien et authentiquement ;
et maintenant le roy Loys les avoit rompues et
annullées de tous points, et par quoi il convenoit
que le duc arrière feust en nouvel pourchas de-
vers ly ; et lui en tinst-on durs et estrois termes plus
qu'onques on n'avoit fait du temps du roy Char-
les. Et en effet, longuement l'avoit-on tenu en
refus et en suspense de riens faire pour ly ; car
requéroit que le roy vouldist lessier et différer
cestes altercations durant la vie de ly et de son
fils. Mès le roy ne se vould onques accorder à
l'avis du fils, si non tant seulement à sa vie seule ; et
tenoit à cela l'estrif (débat) entre eulx deux et le
fort de leur question ; car le duc quéroit autant à
pourveoir de son fils comme de ly-mesmes, et
le roy tout le contraire.

CHAPITRE CX.C.

Comment messire Glaude de Touloungnon fut envoyé devers le roi,
pour le mariage de Philippe de Bourbon.

Or, devez entendre que cestes péticions du duc pendantes encorre en refus devers le roy, n'estoient nulles nouvelles encore du bastard de Reuben-pré ne de sa prise, et n'y avoit point matère alors par quoi il sembloit qu'on peust estre contraint de requerre riens au duc aussi de la part du roy. Si avint que, comme plusieurs à l'entour du roy et ailleurs estoient perplexes de ceste prise du bastard, et doutoient que grief et esclandre n'en ensievies encontre aucuns, fut avisé que, comme le duc avoit longuement fait poursievir aucunes requestes devers le roy, et de quoi on lui avoit fait long refus et dangier, maintenant pour une attraiance et pour servir à semblable recoeuvre, le roy accorda au seigneur de Lanoy, nepveu du seigneur de Croy, toutes les péticions du duc, montrant en ce, que il pensoit à venir par ce à chou pour chou, et au mesmes par le semblable; et voloit faire ce sthonneur au seigneur de Lanoy plus qu'à aultre, affin que le merchiment en redondast en ly, qui avoit en dangier de mort son linage. Or pleut au duc renvoyer arrière la seconde fois de-

vers le roy pour ce mariage de Philippe de Bourbon, à qui il avoit le cœur; et ce fait, il envoya ung notable, sage chevalier, messire Glaude de Toulangeon, nouvellement revenu de Romme, lequel à l'introduction de son maistre, parla au roy, et lui fist requeste arrière de ce mariage, qui en effect et finalement, après quatre ou cinq jours là demorant, n'y fit que le premier; sauve que le roy lui dist qu'il en feroit bien avecques beaux oncles, et qu'il le iroit veoir en la semaine en sa ville de Hesdin. Or, y avoit-il pour ce temps d'adoncques devers le roy, le seigneur de Lanoy arrière de par le duc, et le seigneur de Moreul, à toute leur charge à part; et ignoroient quel chose pouvoit estre venu faire ce chevalier de Toulangeon; et en avoient assez merveille et mal en la teste, et par espécial celluy de Lannoy; car craignoit fort qu'il ne venist pour quelque chose secrète, et de quoi on se deffiait de ly, parce qu'il s'estoit bien perceu, depuis la prise du bastard, qu'il corroit des languages beaucoup sur les Croyois, et que le duc portoit couvertement des gorgues et des remors. Si doutoit que cestui-ci ne venist au travers de ly et des siens; ce que point ne fit; mès bien oyt bouces parler diversement, et vit des personnages qui mal lui revenoient, comme demander le seigneur de Lannoy dedans la chambre du roi, et le sire de Moreul demorant dehors, cui mesmes il prist mauvais pié; et lesquelles choses, cestes là et aultres, que cestui

de Toulangeon et aultres avoient veues et oyes , furent contées au duc ; et comme la fin de la response du roi estoit qu'il feroit bien de ce mariage avecques ly , et qu'il le vendroit veoir en sa ville prochainement , le duc s'en tanna ; et pour fin de conte , n'avoit nulle dévotion à sa venue ne à sa visitacion pour l'eure d'alors ; car sentoit bien , et le cognoissoit de vrai , que ce n'estoit ne pour son preu ne pour son bien , ne pour nulle chose sur quoi il peust fonder espoir ; et conclust couvertement en son corrage , qu'en Hesdin le roy ne le verroit de l'année ; et y venist quand il voudroit , assez y avoit esté , et assez l'avoit vu à peu de gré , ce disoit en ly-mesmes. Aussi on lui avoit bonté en teste tant de choses , et averti de ce qu'on avoit veu et sentu de longue main , et de jour en jour plus et plus , comme se perdu deust estre à y arrester plus , que plus sain et plus salutaire sembloit à chacun délibérer son partement de là en brief , que aucuns jours y attendre que le roy y venist. Et ne me ose ingérer d'escire les langues qui là corroient touchant la doubte de sa personne et la machination précogneue par ses amis ,

CHAPITRE CXCI.

Comment le roi envoya devers le duc , à Hesdin , lui prier qu'il ne se bougeast , et comment le duc s'en partist.

On se doutoit aucunement le roy du partement de son bel oncle de Hesdin , et ne tendoit que à le surprendre , visitant du jour à lendemain ; et pour ceste cause envoya devers ly ung maistre Georges Havart , son très privé ; et par icellui lui fist prier qu'il ne vouldist bougier encorre de Hesdin , tant qu'il peust estre venu devers ly. Et le duc accoustant ce , sans donner ne tollir , dist et respondist à celly maistre George , que , de son partir , ne sçavoit quant ce seroit ; mais il en avertiroit bien le roy ainchois (avant). Et ne pust autre chose tirer ledit Havard. Cecy estoit par ung samedi , à heure de vespre ; et le roy entendoit à venir à Hesdin le lundy ensuivant ; et y devoit mener avecques lui , ce disoit on , sa grande garde , là où le duc estoit tout seul , et mal accompagné , et en dangier d'estre mis en tel ploy comme on eust volu par son plus fort. Si ne dis point que le duc en avoit peur , ne que le roy devisast à cela ; mès toute la généralité de la maison du duc , nobles et non nobles , réservés les Croyois , en avoient peur ; et ne se doutaient que de male mesure et de malvaïse attente à tous

lez, tant pour une chose que pour autre. Dont, quand ce vint le samedi à my-nuit, après que le duc estoit couchié en son lit, abandonné de tout le monde, fors de son valet de chambre Philippe Martin, dist à icellui, que le matin bien tempore on feist ordonner ses somniers et des offices touchant ly, de ses chevaux et de tout ce qui appartenoit au partement; car s'en voloit aller et s'en iroit, à l'aide de Dieu, gesir à Saint-Pol; et delà demora secret à tout le monde, fors à ce seul Philippe. N'y avoit, ne Croy, ne évesque de Tournay qui en sceust riens, ne le sire de Lanoy, ne autres, qui tous s'attendoient, mesmes au lundi, que le roy devoit venir, et que maistre George Havard, qui couchoit celle nuit à Hesdin, s'attendoit à cela que le duc ne partiroit point à haste. Et par ainsi trestous se trouvoient durement debarretés le dimanche au matin, quant ils oyrent le murmure de ce partement; et ne vit-on oncques gens si confus comme j'en vis à celle heure aucuns, férus au front comme d'une sonde en esbaysement, non scaichant dont ceci pooit venir, ne par qui moyens, mettants tous arguments contre eulx et souspecion en eulx-mesmes de note et de charge. Tout le remanant s'en ensieuvi, princes et seigneurs, et tous autres gentilshommes; et en contraire de ce que aucuns en montroient triste semblant, ceux-ci, voyant eux et tout à escient, en firent joie et feste, disants qu'oncques ce duc mieux ne fist, et que trop avoit attendu, et trop y

mit à le faire, qui se souffroit abuvrer de soupes en miel, qui chier lui cousteroient s'il n'y avoist.

Maistre Georges Havart estoit parti ce dimanche bien matin, premier qu'il feust nouvelles de riens; et s'en alloit battant ferrant devers le roi à tout ce que scavoit de nouvelles du duc, et de ce que avoit besoigné; et ne pensoit jamès que ce partement se deust faire ainsi. Si fut à heure de dîner devers le roi; mès ne demora gaires après que nouvelles ne vindrent au roi, que le duc partoist, et que jà tout estoit troussé et baggué, et ly en voie. Si en devint le roi entrepris durement et tout esbay; et ne scavoit ceci à quoi interpreter, si non à mystère estrange, dont partie pavoit tourner sur ly par souppechion, partie aussi sur le duc, qui y entendoit je ne scai quoi de singulier par quoi il le fit. Et demora en cest estat environ huit jours, qu'onques ne bougea d'Abbeville, prenant avis sur ce qu'il avoit à faire sur ce partement, et le surplus de ses affaires; et n'eust-on pas cuidié, seloncq le cas advenu, qu'ils s'en deust estre contenu ainsi comme il fist, ne à si peu d'envoi, ne de sieute (suite) après; car lui estoit de grant note e de grant peur ce partement, et beaucoup pesé sur ce qui en pooit ensievir. Et à ceste cause aussi, se avisa de pourveoir et de remédier à l'encontre de tout ce dont il pooit prendre imagination, que le partement se feust fait à celle cause, et avant que partir vouldist d'Abbeville de pié; quoy fit; et pourvit en tout seloncq ly, et seloncq

propre volenté dont il usoit , comme mieux lui sembloit de faire ; et de quoy cy-après nous parlerons plus au cler , quand présentement il venra en conte.

CHAPITRE CXCII.

Comment l'imagination pour le partement du duc se fist de Hesdin et hastivement.

AUCUNS poroient fonder ce partement icy en peur conceue; aucuns en despit et fierté de corrage; aultres en cause raisonnable et légitime , et sur laquelle je m'arreste le plus. Quant à la peur, la voix en alloit aval les champs, que la personne du duc estoit en dangier à Hesdin, par conspiration couverte, et que pourtant lui, aucteur du cas, s'en estoit parti astivement. Dont, de ce vrai fust ou non, je l'ignore ; mès vrai est que la voix couroit telle. Et au regard de la peur, se le duc l'avoit conceue ou non, je m'en tais; mès ne vis oncques samblant en ly parquoi de peur on y peust prendre note. Mesmes estoit trois heures après midy, quand il se partist aréement, sans armures et bastons, accompagnée de nobles de son hostel sans plus, avecques un peu d'archiers en petit nombre; et s'en alloit devisant et esbattant comme se de riens ne lui feust ; et sans aste et sans force entra tard à

Saint-Pol selon sa vielle contume, qui n'estoit point signe de peur. Et au regard de despit, qui droit là se voudroit fonder, je ne dis pas qu'il n'y peust avoir apparence d'avoir avancié ce partement si fait. Quant il y avoit matière entre le roy et ly, de quoy il pooit prendre argu, c'estoit qu'onques nulle rien ne lui voloit accorder à sa prière, com petite feust ne com grande. Et derainement, sur le fait de ce mariage, dont le refus fut jà deux fois, lui cuisoit, avecques ce que autres matières avoit assez pour y fonder annui. Et quant est aux causes raisonnables et légitimes, èsquelles je m'arreste, je cuideroie que ce fussent les plus appa-rentes et les plus vraies de toutes, et qui plus ont de fondement : le duc regardoit en la venue du roi, deux choses ; l'une si estoit excusation, pour laquelle il vendroit devers ly la faire de bouce ; l'autre si estoit requeste à laquelle il seroit contraint de respondre. Quant à l'excusation touchant le fait du bastard pris, n'est de merveilles s'il la fuyoit, quant par y respondre, tant peu feust, il seroit contraint d'affirmer ou nier l'excusation faite, et poroit estre entre, ce sembloit, en argu avecques le roy à ceste cause, pour pis avenir ; et d'avoir pris son excusation à bonne, poroit avoir torfait à son fils, à qui appartenoit la querelle. Et par ainsi, en non veullant prendre icelle excusation pour qui que ce feust, c'estoit matière d'estrif ; et de la prendre légèrement à vraie et bonne, ce seroit fait de mol homme en si grand cas.

Quant aux requestes que le roy lui pooit faire, il les parcogita en son cœur à part ly ; il scavoit et congnoissoit que le roi ne lui en passa nulles ; et ce qu'il lui en passoit, si estoit-ce feinte et pour venir au plus grand ; et au regard des requestes que faire lui poroit ou voudroit, il en regarda les qualités et condicions ; et peult estre, ainsi le croy, qu'il n'estoit point en pourpos de les lui passer, car trop estoient de pois et de grant compétence ; et doutoit bien que ce ne feust pour avoir le bastard dehors, par l'intercession d'autrui, et dont il appetoit bien à sçavoir le secret plus avant. Et par ainsi, par lui accorder sa requeste, ce lui feust tourné contre coeur ; et par la refuser à plat, c'estoit matère de rancune, et de quoi hongis (bruit) et rumeur pourroient sourdre, qui bons font à fuir à sage homme. Véez ci doncques les causes raisonnables, à mon avis, qui parer doivent le partement de ce duc si à subit, quant il n'est point de doute du contraire que le roy n'y fust venu à ceste cause ; et n'est pas sans cause aussi que j'en fais mes arguments d'ung costé et d'autre, pour en esclarcir le fons, quant le partement ainsi fait portera effect cy-après, là où il sera bon d'en sçavoir la nature.

CHAPITRE CXCIIL.

Comment ceux de la justice de Hesdin vinrent incontinent après le duc, pour scavoir qu'ils auroient à faire.

COMME doncques en l'apprestance de ce partement si souldain tout le monde murmurast par la ville, et que les officiers et les gens de justice entendoient la voix qui couroit, et qui porta danger, se mirent ensemble trestous ; et venus devers le duc par moyen pour parler à ly, lui demandèrent seloncq les nouvelles qui corioient, quel chose lui plairoit qu'ils feissent, ou mettre garde as portes et as murs, ou les tenir closes, et comment qu'il voloit qu'ils se maintenissent. Là avoit Lyonel de Hongnies, bailli de Hesdin, le maire de la ville, et tous les autres officiers ; et leur respondit le duc ainsi : « Faites de la ville et de la » garde comme vous avez accostumé. Je ne » pense point estre en guerre ne en doubte de » nullui. Se monseigneur le roy veult venir ici, » ou aucuns de ses gens, recevez-le, et l'honorez, et servez tout autre-tel, comme se j'y estoie ; et soit fort, soit foible, n'en faites point de » refus. » Tout autre-tel en dit aussi au capitaine du chasteau, Jean de Beauval ; et ne voloit pas

qu'on monstrast aucune diffidence en sa personne , ne en nul de ses gens , se ce n'estoit que la souppechon y fust si évidente , qu'à tout le monde apparust vraie. Dont, tout ainsi comme il en ordonna en fust fait ; et demora la ducesse de Bourbon , après le duc son frère , à Hesdin , depuis le dimence jusques au merquedi au disner , pour surattendre le duc de Bourbon son fils ; lequel n'y vint point , car n'estoit point encore heure. Or est vrai qu'ainsi que le duc alloit par les champs , vers Saint-Pol , ung bastard de la Tieuloie , page du duc , et légier en parler , s'avança d'aller devant , à Lille et là entour ; et en passant chemin , parla assez à légier de ce partement , par où il passoit , semant , comme on lui imputoit , que le duc estoit parti à haste et à peur ; et que s'il ne se fust hasté si fort , il estoit en dangier de son corps. Si donna-on grasse à ce bastard que , de ses parolles ainsi semées , tout le pays en devint plein ; et s'y arresta tout homme ; et mesmes lui venu à Lille , en dit autre-tel par la ville ; et tant que le commun d'icelle se mist en armes et en disposition pour aller au-devant de leur prince , et pour le rescourre et deffendre. Et ainsi l'eussent fait , ne fust qu'on apprist du contraire tantost , de bouce plus arrestée , et qu'en sa personne n'avoit point de dangier. Si en vindrent les nouvelles aussi au duc , qui , de malvaise follie et de grant légierité en accusoit son page menteur , et l'en jugeoit digne de punition , combien que ce lui mou-

voit d'amour et de jalousie envers son maistre ; et comme soy fondant en légiers langages , comme il avoit la condicion.

CHAPITRE CXCV.

Comment la seigneurie , tant de Croy que aultres , firent matte chièrre à Saint-Pol le soir , car le duc monstroït mauvais semblant.

A ce soir , à Saint-Pol , firent matte chièrre le seigneur de Croy et son nepveu de Quievrain , car se percevoient bien que le duc avoit aulcun murmurement en coeur que point ne desgorgéoit ; et se doutoient que ce ne feust encontre eulx et encontre leur secte ; car le semblant de ly envers eulx le portoit ainsi , et avoit fait toutte la matinée. Moy mesmes les vis à ce matin , tous trois ensemble , l'oncle et les deux nepveux , le seigneur de Lannoy et cely de Quievrain , les plus esbahis qu'oncques je congneusse ; car ne sçavoient ce partement tourner à nul entendement si non contre eulx , et qu'en eux avoit matère de souppechon et de malice , de quoi mesmes s'accusoient en leur conscience ; et pourtant , comme malvais et desléaux , sous simulation de bonnes gens et preudommes , feignoient estre courcié de ce partement , de peur de l'inconvénient qui en poroit torner sur leur maistre ; mès le corroux principal se fondoït en eux-mesmes , pour ce que , par ce partement , ils estoient frustrés de leur intencion , et en rompture de leur pré-

tendre , comme cy-après se trouvera temprement , là où leur malvaiseté sera découverte , et manifeste leur faulse malvaisetrayson , non oncques oye telle. Si apperra à priemes ici le droit et le tort du duc encontre son fils , sur maintes doléances et plaintes que ledit son fils lui a faites du seigneur de Croy et des siens , et sur la journée d'Anvers et de Bruges , là où le duc , à intencion de bien faire , toujours contraria au dit son fils ; porta et excusa cely de Croy ; le pronuncia preudomme et léal chevalier , procureur , et augmenteur de sa gloire ; et non voullant croire qu'en ly peust avoir faute ne laicheté , maintenoit son propre fils estre inventeur contre ly , ce disoit. par haine et par envie. Si convient bien noter ici , quand le duc les maintenoit estre si bons et léaulx que de les croire devant son fils véritables et nets , que tant plus à l'eure quand leur malvaiseté sera prouvée et atteinte et non plus longuement tollérable sans finale perdition , seront plus confutables aussy et plus reprouvables de Dieu et de leur maistre , quisi longuement en a esté abusé en bonne fiance , combien qu'encorre une espasce , cy-après , il en sera abusé et endormi comme devant , nonobstant multitude de malvaistés à luy démontrées , et lesquelles il percevoit bien ; mès ne les voloit croire en racine , parce que les aultres l'endormoient tousjours en parolles , et lui tournoient le cœur là où ils voloient , comme plus à plein se devisera cy-après , comment et par quelle manière ils ce firent.

CHAPITRE CXC.V.

Comment le seigneur de Lannoy s'en alla devers le roi, à Abbeville, lui annoncer nouvelle du partement du duc.

Ce fut par un dimence, à heure de vespres bien tard, que le duc se parti de Hesdin, comme j'ai declairé; et s'en allèrent avec ly le seigneur de Croy et son nepveu de Quievrain, avecques les autres; et le seigneur de Lannoy s'en alla devers le roy, à Abbeville, lui annoncer ces nouvelles. Lequel seigneur de Lannoy, subtil homme et cant oultre bort, avoit singulier et grand entendement avecques le roi, touchant le secret qui estoit entre ly et le seigneur de Croy, son oncle; car touchant les Anglès que le roy quéroit avoir en amisté avecques ly par paix ou par trèves, ledit Lannoy, seul et pour tous en avoit porté les secrets traitiés en Angleterre, et tout en l'avantage du roi et en contraire du comte de Charollois, comme cy-après sera déclaré tout au long. Et nonobstant que icestui de Lannoy portast la Toison et avoit esté exalté et grandi avecques le duc qui se confioit en ly, si fist-il toutevoies et mena tous malvais personnages à l'encontre de ly et de son fils, à l'incitation de son oncle, lequel ne quéroit que couvertement désertier et faire destruire le comte son filleul, tant par la main du roy Edouard, Anglès, comme par

celle du roi de France Loys, qui ne visoit aultre chose. Or je lesse cely de Lannoy à Abbeville et retourne au duc à Saint-Pol, et au seigneur de Croy emprès ly. Avint qu'en devisant avecques ly de son parlement, cely de Croy commença à dire : « Ha , le malvais parlement, monseigneur , » que vous avez fait aujourd'hui ! — Pourquoi, ce » dist le duc ? — Pour ce que , dist l'autre , que » aujourd'hui vous avez faist la paix et l'appoin- » tement de tous les princes de France avecques » le roi , pour vous courir sus trestous. — Croy ce , » dist le duc ; alors pleust à Dieu qu'avant ma mort » cest honneur me feut deu , qu'à ma cause tous » les princes de France se feussent joints en amour » et en union avecques le roy pour le bien servir , » j'en morroie plus aise ; et quant au regard de » moi courrir sus eulx trestous, par ce moyen , » Dieu merci ! je me suis bien gardé jusqu'ici , et » encorre n'ai-je garde. » De ceste parolle celly de Croy fist tout confus , et n'osa répliquer plus avant, comme tout solu. Par ung merquedi à basse vespre , entra le duc à Lille , là où la joie se monstra grande , de sa venue ; et le lendemain après , y vint la ducesse de Bourbon sa seur ; et desjà commencha-on à murmurer , que une ambassade du roy se mettoit sus pour venir à Lille , et laquelle devoit estre la plus grande qu'oncques il meist sus, depuis son coronnement ; ainsi le disoit-on , aussi en fust-il fait ainsi. Mès comme il a esté bien trouvé depuis et cler apparant , ladite ambassade

se dressa au porchas de cely de Croy ; tendant à celle seule fin , comme pour avoir dehors de prison le bastard de Beubenpré ; car en la détenue de ly en fers , pendoit la confusion de son estat , ce scavoit , bien et la ruine du lignage , car considéroit bien , com net qu'il en pooit estre ou non net , que tout le monde en mettoit la souppechon en ly et l'assentiment de l'entreprise , pour cause que le seigneur de Reubenpré , son nepveu , avoit mis en œuvre le bastard pour faire ce dont il fut pris et noté et suspect ; et comme la réale attainte , s'en dira en temps convenable. Dont , et pour ce que la fame corroit assez en couvert que le roy pooit avoir coupe en la commission de ce bastard pris , et que de ce , pour ecque la manière du faire ne seroit pas honorable à ung roy , ly-mesme , pour soi parer d'ung tel crime , délibéra de fonder son ambassade si pesante et d'estoffe , que par moyen d'icelle il tireroit dehors , ce lui sembloit , le bastard , en qui arrest et détencion pendoit le dangier de son honneur. Et pourtant , comme le cas estoit difficile d'avoir dehors ledit bastard , fut avisé à l'encontre de faire ici la querelle et l'intérêt que le roy y avoit , difficile et dure aussi pour mettre semblable contre semblable , afin de venir tant mieulx à la restitution que le roy demandoit de son serviteur pris ; pour à quoi parvenir convenoit avoir graves personnes de grand estat , pour parler aigrement au besoing , et au besoing au gré de l'homme.

CHAPITRE CXCVI.

Comment le roi, fort indigné de la prise du bastard de Zeubenpré par le comte de Charollois faite, envoya devers le duc Philippe demander trois choses.

«MONSIEUR, le roy nous envoie présentement vers vous pour exposer de par ly aucunes haultes et très griesves doléances, lesquelles il a en coeur, et lesquelles aussi lui touchent à son honneur et à dure charge de sa renommée; monseigneur, il nous fait exposer et vous dire, que, comme il est vrai et notoire que ly ayant sceu que le duc de Bretagne, son désobeissant, avoit envoyé en Angleterre son vice-chancelier, maistre Jehan de Rouville, en abit de jacobin, afin de quérir et avoir alliances avecques les anciens ennemis de ce royaume, les Anglès, en grand préjudice et lésion de ly ou de la chose publique, et mesmement en crime et offense de sa majesté, à quoi il lui séoit remédier et pourveoir par voies opportunes et convenables, ains tost que tard, le roi scaichant ce par vrai rapport, mist sus et fist apprestier une barge et en commit chief le bastard de Reubenpré, affin d'aller au pays d'Hollande, pour là attendre et appréhender, se trouver le pooit, ledit vice-chancelier; car avoit esté averti que devoit faire son retour par devers monseigneur de Charollois, vostre fils, pour lui dire et signifier ce que fait aroit et

besognié avecques lesdits Anglès ; et ce par l'ordonnance et command de son maistre le duc de Bretagne , comme ayans entre eux secret entendement et considération ensemble ; et de quoi , les favorisans et consentans encheurent le crime de lèze-majesté , et une mesme peine et offense avecques le délinquant ; et lequel crime fait à punir et à rebouter comme qui pire est que cely dont l'aer put. Or est à véir que le roy tendant seulement au bien universel de son royaume , et à seureté aussi de sa privée personne , pour mieulx obvier à l'inconvénient de telle entreprise à l'encontre de ly , et pour rompre icelle , désiramment a tendu à faire appréhender la personne dudit vice-chancelier , afin de sçavoir par ly et interroguer de l'effect de ceste matière et de ce qu'aroit bisognié en Angleterre , ensemble et de ce qu'avoit eu de charge et d'entremise touchant les rapports que devoit faire au comte de Charollois vostre fils , pensant que , se faire le pooit appréhender , lesdites alliances et conspirations contre ly en porroient estre frustrées , ou au moins prévenues par sens et moyens en contraire , comme en tel cas affiert à y mettre remède.

« Or est ainsi , que le bastard de Reubenpré , arrivé ainsi en Hollande , et ayant pris port , monseigneur de Charollois a fait prendre et appréhender ledit bastard et arřester son navire , avecques nombre de ses gens ; et nonobstant que sçavoir peust et congnoistre que serviteur feust au roi et là venu

en sa légation, touttevoies le fist mettre en prison et en estroite garde, sans que apparu lui feist d'aucun meffait par ly perpétre, ne que cause mesme eust aulcune de soi dolloir de sa personne, sinon que sembler poroit que ce eust fait par irrévérence du roi et à son desplaisir, comme il est notoire. Et en est le roi assez averti qu'il ne l'aime point, dont il ne scet la cause, ne ne la peult nul conjecturer, se non que ce fust pour ce qu'il lui a tollu sa pension ; et néantmoins cecy avénu ainsi, ne luy a souffit encorre d'arrester et de faire prendre le serviteur du roy, à tort et sans cause a fait corrir la voix prestement par tous pays, que le bastard estoit venu là par charge du roy, pour prendre mesmes et appréhender sa personne, ou de faire aulcun exploit en son corps par force et violence. Dont, pour en avertir vous, monseigneur, comme son père, lors estant à Hesdin, envoya devers vous Olivier de la Marche, vous informer de ceste entreprise sur ly, et de la commission donnée au bastard, pour sçavoir quelle chose vous en plairoit estre faite ; et lequel Olivier, par tous les lieux où il passa en venant vers vous, sema ceste voix, et publia que le roy avoit tendu à faire prendre monseigneur de Charolois par ledit bastard, et qu'à ceste cause avoit esté appréhendé et mis en prison. Et de quoi le roi innocent, et non ayant oncques le volu penser, fors seulement à la prise du vice-chancelier et non aultrement, et affirme, en parole de roy, que ainsi se non aultrement, va-il de la chose, se doit bien

plaindre et amèrement doloir de monseigneur de Charolois qui, non content à tant que d'appréhender son serviteur en sa commission et à son des- plaisir, s'assaie et s'efforce à le blessier encorre en sa renommée et bonne fame ; et laquelle chose lui peut et doit bien cuire et estre griève à porter ; et tant plus comme il y a moins de coulpe, et que ce il fait à injuste cause. Et d'abondant, ce comme, encorre ne suffit ce qui en a esté fait et fait faire par ly, il a fait et fait dire par Olivier de la Marche, encorre de plus en plus fort, et pour tant plus dif- famer et esclandrir la personne du roy par l'univers monde, en Bruges, où s'assemblent, ce dist-on, les nacions de dix-sept royaumes crestiens, ledit monseigneur de Charolois, ou aucuns de par ly, ont faist preschier en chaire de vérité, par les esglises, ceste entreprise en sa personne, donnant tiltre et charge au roy qu'à ce il avoit contenu, et que pour cestui exploit faire avoit envoyé le bastard de Reu- benpré en Hollande. Dont, comme la fame du mal va plus tost que du bien, il en ensievoit que le roy, non tant seulement en son royaume ne ès mar- ches voisines, porteroit ceste plaie et esclandre, innocent ; mesmes, par l'univers circuit du monde lui seroit imputée charge en son honneur, par ac- cusation injuste ; et de quoi touttevoies il a bien espoir de y pourveoir et de soi en parer par manière convenable, et d'envoyer en contraire par tous les royaumes et par devers tous les princes de crestienté, signifier son innocence en

ce cas, et accuser mesmes du tort ceulx ou cely qui injustement lui ont donné celle charge. Et certes bien doit estre une amère chose à ung roy de France, cely que l'on nomme le roy très chrestien, que d'estre escandely ainsi par son subject, à tort et sans cause.

« En oultre, monseigneur, le roy nous a fait dire que comme pour ceste matere et pour aultres, il avoit envoyé devers vous le seigneur de la Rosière, maistre George Habart, auquel vous promistes pour et au nom du roy, que ne partiriez de Hesdin, sans premier l'en avertir et de son sceu, toutesvoies, ce nonobstant, le contraire en est apparu, et en estes parti le lendemain avecques pareille et semblable voix, comme de monseigneur de Charollois, portant en effect que deussiez avoir en peur que le roi ne vous feist prendre, se vous eussiez là continué aulcune demeure, laquelle chose sonne moult estrange au roy, qui oncques ne le pensa; et se donne merveilles d'où vous peult movoir tel soupechon envers ly, quant il vous aime et a aimé et honoré devant tous les vivants, et le vous a libéralement et volontiers monstré, et encorre le voudroit faire, mesmes pour amour de vous, et nonobstant que ailleurs il avoit bien à faire en aultres endroits et quartiers de son royaume, devers vous et à vostre lez s'est tousjours trait et tiré devant tous aultres, et mesmes encorre ceste derrenière fois, là où il s'est tenu toute ceste fois pour vostre amour et cause, et pour venir à paix et à con-

corde avecques les Anglès, anciens ennemis de ce royaume, par vostre moyen; qui n'est pas signe doncques que le roy vous vouldist mal, ou qu'il vous vouldist donner matière ne occasion par quoy vous le deussiez craindre. En oultre, et que ceste peur et souppechon aient esté en vous, appert; car estes parti à haste, ce a-l-on rapporté au roy, et au desceu de beaucoup de vos gens; et avez ordonné au partir de garder la ville et le chasteau comme sece fust en temps de guerre; laquelle chose argue assez desoy souppechon et cremeur encontre aucun; et du lez du roy, ce lui a esté matière de desplaisir et d'ennui en coeur de ceste estrange manière.

» Le roi requiert trois choses : la première, que le bastard et ceux qui pris sont avecques ly, soient mis à délivre francs et quittes, comme ses serviteurs, leur vasseau restitué en tel estre et estorement comme il fut trouvé, et restorés de tous damages et intérêts lui soient renvoiés sains et saufs, sans cause et damage.

» La seconde chose que le roy requiert, si est que vous lui envoyez Olivier de la Marche, qui a fait semer et espandre cestes paroles mensongières sur ly, afin d'en faire punition telle que au cas affiert, et comme bon lui samblera.

» La tierce chose, c'est que lui faciez délivrer et envoyer cely ou ceulx qui, en leurs sermons, l'ont ainsi diffamé en vostre ville de Bruges publiquement, afin de faire la correction telle comme pareillement il appartient au cas. »

Tout au derrain , le comte d'Eu prit la parole alors et dit : « Monseigneur , vous estes bon et sage , » et l'avez de tout temps monstré ainsi. Vous avez » oy les trois points que le roy demande , et lesquels » lui semblent estres raisonnables et non de refus ; » parquoi , aussi bien maintenant que sans attendre , » vous les porriez bien accorder pour faire plesir » au roy ; car en vous seul pend la response sans » avis d'aultrui. — Déa ! beau frère , ce dist le duc , » vous ne faites que venir ; il ne faut pas deman- » der et ottroyer tout en une heure. J'ai bien es- » poir de tellement faire et respondre , que mon- » seigneur le roy se devra tenir à content de moi » ? Le comte d'Eu arière redoubla sa parole ici , en plus aigre assiette , et dist : « Monseigneur , vous » ferez et responderez à vostre plaisir ; mais par » mon conseil , vous renvoierez le bastard au roi , » dont il est serviteur , ou il en pora avenir et avenra » des maulx irréparables ». Et le duc , à ce mot , se leva et dist : « Beau frère , j'ai aultrefois oy des » manasses et de haultes paroles , dont gaires ne » me suis meu ; non , fay-je encorre de cestes-cy ; » à demain tout ; vous , soyez le bien venu ». Et le comte d'Eu , alors soi humiliant , lui fit la révérence , et tourna son langage en bel.

Cecy fait , et alors que chacun se tenoit en piés , entra en my le parquet , messire Jacques de Saint-Pol ; et venant droitement en la face du duc se laissa cheoir à ses piés , disant : « Mon très redouté » seigneur , j'ay entendu que messeigneurs les am-

» bassadeurs du roy , qui ici sont , ont donné et
» imputé charge de trayson et de crime de lèze-
» majesté à monseigneur de Bretagne , à qui je
» suis serviteur et de sa maison ; de laquelle chose ,
» se j'en puis estre creu ne receu pour y respondre ,
» comme ung serviteur chevalier doit pour son
» maistre lui absent , je m'offre icy et présente ,
» sauve la majesté royale , de respondre pour ly en
» toys lieux , et à toute heure ; et qu'oncques il ne
» fit et ne pensa chose de quoy on lui peust donner
» charge ne reproce en son honneur. Et , mon très
» redoubté seigneur , ici je vous prends en tesmoing
» et en preuve devant messeigneurs les ambassa-
» deurs , que je me suis acquitté et mis en mon
» devoir pour le deffendre , lui absent , de toutes
» eharges et reproces qu'ils lui ont imputées , et
» lesquelles je lui annoncerai.—Beau cousin , ce dist
» lors le duc , vous dites bien ; et faites bien à re-
» cevoir en vostre offre. Beau cousin de Bretagne ,
» est un noble prince et ung bon chevalier , ce me
» fieroie-je bien. — Messire Jacques , ce dist le
» comte d'Eu , alors , nous ne sommes pas venus à
» la bataille icy , nous sommes venus en ambas-
» sade , et avons déposé ce que le roy nous a
» fait dire. Au roy et à monseigneur de Bretagne
» bien leur en conviengne entre eulx deux , ce n'est
» pas à nous d'en débattre ». Et à tant se partist
chacun , l'ung cy , l'autre là ; et prindrent congié
du duc les ambassadeurs ; et s'en allèrent en leurs
ostels , là où les convoya le seigneur de Lannoy et

aulcuns aultres qui estoient à leur poste et de celle secte ; et le duc se retray en sa chambre avecques son fils , à peu de mistère pour celle heure qui face à conter , se non qu'il s'attendoit à ly et luy agréoit de respondre au lendemain auxdits ambassadeurs. Et à tant print congié le comte , et s'en alla penser à ce qu'avoit à respondre sur tous les points ; et venu à son ostel mesmes , alla de mot à mot toute nuit concueillir lesdits points ; et formèrent les responces dessus , et les doléances telles comme il séoit au cas ; et n'y avoit ne clerc ne secrétaire qui luy aidast , que sa main propre et son propre sens lui firent la labeur.

CHAPITRE CXC VII.

Comment plusieurs estranges languages et murmures courroient entre toutes gens , à cause des rigueurs du roi.

MERVEILLES, estoit toute celle nuict et le jour après, d'oyr les murmures et les estranges languages qui corroient entre toutes gens nobles et non nobles , clerks et gens de conseil , à cause des rigueurs et estroits termes que cestes gens ambassadeurs du roi avoient tenus , par espécial en chargeant l'honneur du comte de Charollois et de lui dire injures intolérables ; et de quoi on sçavoit bien qu'en lui n'avoit les coupes ne le corrage (intention) tel. Si en avoit assez qui disoient que véritablement les ambassa-

deurs pooient bien parler baudement et sans re-soing ; car avoient emprès eux, et en la maison du duc, ceux qui les introduisoient à dire ainsi, et mesmes avoient fait et envoyé par-delà devers le roy les instructions telles comme ils les vo-loient avoir faites et dites, et quasi esleu et nommé les personnes aigres et tout propres à ce faire, pour plus tost venir à leurs fins, car ne bœoient (désiraient) sur toute aultre riens du monde, que de tirer dehors de prison le bastard, sur qui et en qui pendoit toute leur ruine, et lequel, ce sçavoient bien, les pooit ac-cuser et faire congnoistre en leur maulvaisté et cou-verte machination de long temps, et parquoi ils seroient rattains. Si ne visoient que à l'avoir dehors parquelque bout que ce fust, ou par manasse du roy ou aultrement ; car par leur vertu ne propresens n'y véoient tour, si non par ceste voie ; et cuidoient en leur aveuglement que les aultres, tant mains qu'ils cler véoient et dissimuloient, ne véissent goutte ne ne perceussent de leur bordie (mensonge) ; laquelle toutevoies voloit si espondue par rues, si grosse et si matérielle, que toutes bouces y mordoient. Et disoit-on que la justification que le roy avoit fait faire de ly, touchant le bastard, lui estoit plus accusation que parement, comme en effect à moi mesmes il me sambla qui l'oys. Et dis à par moi, que d'une chose si mal emprise et si pleine de souppechon comme iceste, ne séoit point à un roy de France de soi vouloir parer par tele manière, veu que d'aultres en avoit assez, et lesquels lui

eussent esté plus de fruit , car d'une chose mal emprise et mal encommenciée , on n'a bonne fin par continuer en mesmes ; mès comme souvent on se desvoie par abus de sens , par retour à cely onse recoeuvre.

CHAPITRE CXCVIII.

Comment l'auteur parle et traite ceste matière , bien enuis pour l'honneur meismes du roy , car maints maux en sont venus.

A DANGIER je parle ici et à ennuy ; je me tais en chose nécessaire pour l'honneur mesmes du roi , lequel je percevoie soullié ici et deceu d'une manière de gens , en faveur desquels , du commencement jusqu'en la fin , il emprist et cuida parfaire des choses grevables à son honneur , contraires à son salut , et damageables à la chose publique de son royaume ; car par leur moyen et suggestion , ly qui avoit esté fait et eslevé roi paisible de la main de ce duc , et par qui seul le surplus du royaume le craignoit et doutoit , alla prendre volontaire haine contre le conte , seul fils de cely , machinant mesmes sur le duc en couverte longue traite , lui ostant les terres sur Somme , le déprivant de multitude de nobles hommes et barons pour l'affoiblir ; et de quoi le duc , avecques plusieurs autres causes , se percevoit de ma-

lice contre ly; car se joignoit avecques les Liégeois et les prist en sa garde en son contraire; quist l'amisté des Anglès pour le comprimer par iceulx; dévola plusieurs parolles minatoires contre le comte en attainte du père; emprist, comme ici est conté, de le prendre et faire appréhender par ce bastard; et depuis, pour ravoir cely sansquel'esclandre en tournast sur les conspirateurs, l'envoya requérir par ses ambassadeurs soubz manasce et injure, et tout par conseil et en faveur de gens qui ly et eulx-mesmes se déshonoroient, et dont on percevoit la malice, qui temprement cy-après sera toute cogneue et attainte, et de quoi déshonorés et deffais cherront en confuse doloireuse fin, eulx et tous les leurs; et apperra clèrement que toute la tribulacion et povreté de ce roi Loys d'ici en avant mouvera de eulx et de leur cause, par les avoir creus et attraits à ly à subtile et malicieuse fin, comme il les cognoissoit de malvaise inclination desléale; dont ce lui fut bien une dure et maleheure, et sera cy-après, quant oncques il les tira à ly; car par eulx il devint couvert ennemi de son léal ami serviteur, et de sa maison, mortel et mordant du fils, lequel queroit à deffaire. Laquelle chose, se point n'eust faite, et qu'il eust rendu bien pour bien, et se feust tenu en amour avecques le père et le fils, et non abandonné le grand pour le moindre, il feust demoré roy paisiblement régnant; nulles insurrections ne feussent esté faites conte ly ne de frère ne d'aultrui. Maintenant est encorru en toute

adversité, autant que roi passé à milleans; dont il les devoit bien maudire, qui, seuls entre tous aultres en sont cause et fondement. Mès dès l'heure que tous les princes et les grands de ce royaulme se perçurent comment ceste maison de Bourgoigne, dont il tenoit sa force et redoutance, commença à luy tordre le colet et à se refroidir envers ly, à mainte cause et tiltre, eulx tous alors mal-traictiés et mal menés de long-temps, lui commencèrent à tourner face aussi, et faisans fondement sur le duc de Bretagne, que le roi voloit traitier dehors raison, s'adjoignirent en sa querelle; qui oncques n'eust esté fait, ne feust qu'il s'estoit fait de ce duc et de son fils, et lesquels il tendoit à deffaire pour complaire à ceulx de Croy. O! quelle pitié, quelle douleur et male aventure à ung si hault roy que de faire ses instruments et moiens de mal-vaíses gens, et dont ly, à toute intencion et contendement non loables, mesmes chéyent en la fosse de confusion avecques eulx qui l'ont froyé! Ne siet hélas! à ung roy de France adjonction de teles gens. Ne duit au plus noble des crestiens soy aidier de tele maisnie (suite) qui mesmes en devroit abominer la semence et la rebouter d'en arriere de ly punisseur. Et combien qu'encorres, à l'eure de ceste ambassade, estant à Lille pour ce bastard, ces gens de Croy n'estoient encorre pleinement cogneus en leur malice, fors tant seulement par murmure et par évidente souppechon, touttefois par intervalles, depuis et par les faits clèremment

congnes et rattainctes comme par divin jugement, expédient est de ouvrir ung peu la matère en ce qu'elle porte de malvais, pour plus vivement et plus clèrement demener le surplus jusqu'à l'enfondrement de l'appostume.

Retournant doncques à la matère, le conte de Charollois, qui aigrement porta en coeur son injure, s'avisa celle nuist à bien et sagement respondre au lendemain par ung joes-dy (jeudi); et sur chacun point et article à lui imposés de y garder son honneur et son bon nom. Et en effet ly seul, à part ly, s'enfrema en une garderobe à tout de l'ancre et du papier, et là composa et articula sa response, telle que devoit faire; et de quoi tout homme lui donna los après, de la forme et de l'assiette. Si est vrai que ce joes-dy me dist au lever du lit, que entendoit à respondre aux ambassadeurs du roy à l'après-disner. Dont, pour soi monstrier et tant plus estre voiable, se vesti d'une longue robbe de drap tissu d'or; et à tout cent ou six vingts chevaliers et escuyers vint à l'ostel de son père pour soi assagir (profiter) de l'eure. Mès comme les affaires du duc ne portoient point pour y entendre cely soir, fut remise au lendemain par ung vendredi l'audience; et en furent contentes les parties. Le vendredi doncques, ou mesme lieu où les injures avoient esté dites au conte, se refist l'assembledement des gens du roi; et le duc, assis en banc, ricement paré, environné des princes de son sang, des chevaliers de son ordre, et de multitude d'aultres en la chambre, tant pleine de monde et de gens d'estat.

Le comte de Charollois alors, soi tenant emprès, à la destre de son père, et soi ruant à genoux, prist à parler ainsi et dist :

« Nostre très redouté seigneur, il vous est, j'es-
» père, bien en vostre mémoire, comment avant
» hier au soir, les ambassadeurs de monseigneur
» le roi, cy présents, en vostre présence et en la
» mienne, me donnèrent de grandes et de griè-
» ves charges en mon honneur, et de quoi j'estois
» prest alors de respondre sur le lieu, s'il eust pleu
» à vostre bonne grace m'en donner octroi, ce
» que non. Mès de vostre bonté, vous-mesmes
» pristes la parole pour moi, et me deffendistes ;
» ce que jamès ne puis desservir ne vous en re-
» mercier assez. Mès, mon très redoubté seigneur,
» comme vrai soit que après Dieu et le salut de mon
» ame, rien ne m'est si cher en ce monde que mon
» honneur, et que icelly porter ne souffrir blessier,
» encore à tort et sans cause, me seroit une amer-
» tume intolérable, et que dès lors je vous cer-
» tificai par ma parolle publicquement, qu'à l'aide
» de Dieu je me parerois bien tellement et excu-
» serois que n'ariez cause de me tenir tel comme
» lesdits ambassadeurs m'ont chargé en devant
» vous, pourtant, mon très redoubté seigneur, en
» ensieuvant ma requeste, dès lors faite hum-
» blement à vous, et en ensieuvant aussi ce de quoi
» me suis vanté en vostre présence, c'est de m'en
» sçavoir bien deffendre, je vous supplie arrière, en
» toute humilité, qu'il vous plaise à moi donner

» grace de respondre cy à leurs articles et aux
» points en quels ils me donnent charge. Et à
» l'aide de Dieu mon créateur, je m'y porteray te-
» lement, que la foule (accusation) n'en demorra pas
» devers moi ne en vostre noble maison ». Le duc
alors respondit et dit : « Il me plaist bien ; parlez » :

« Mon très redoubté seigneur, doncques puis-
» qu'il vous a pleu me donner grace de respondre
» aux charges à moi imputées devant vous par les
» ambassadeurs de monseigneur le roy présents, se
» bien les ai recueillies et retenues toutes, me
» semble, pnedent en cinq parties, et dont les deux
» points sont principaux entre les aultres ; et tout
» quant que ils ont dit ne mis avant en leur pro-
» position pour le parfait de leur matère, ce a
» esté pcur venir à ces deux points, pour leur
» donner apparence de vérité, en agrèvement de
» ma charge. Et tout premier m'accusent d'avoir
» commis crime de lèze-majesté, par avoir esté
» sçaichant et consentant des traictiés et alliances,
» que beau cousin de Bretagne, comme ils dient,
» doit avoir faites avecques le roi Eduard et les
» Anglès, anciens ennemis de ce royaulme et de
» la coronne de France, en contraire du bien du
» roy et de la chose publique ; et ce doit estre
» apparu, comme ils allèguent, parce que maistre
» Jehan de Roville, vice-chancelier de Bretagne,
» comme ils dient, avoit envoyé en Angleterre pour
» les causes dessusdites. Au partir dudit mon beau
» cousin, son maistre devoit avoir eu charge et

» exprès commandement de ly de retourner par-
» devers moi, pour moi avertir et annoncer ce
» que arois besoigné avecques ledit roy Edouard,
» par quoi il n'y a point de différent que je ne soie
» et doy estre aussi coupable, comme ledit mon
» beau cousin, et aussi parfond au crime consen-
» sentant comme le procurant.

» L'autre point principal, en quoi m'accusent
» et donnent charge, c'est que je dois avoir fait
» alliances et secrètes confédérations avecques
» ledit mon beau cousin de Bretagne, en préju-
» dice et en contraire du roy et de son royaume,
» et pour laquelle cause le roy me tient et doit
» tenir pour son ennemi.

» Le tiers point en quoi m'ont donné charge, et
» par lequel ils veulent fortifier les deux premiers,
» si est que, à cause de ceste alliance que ils disent
» estre faite entre ledit mon beau cousin et moi, j'ai
» voulu empeiscier le roy de savoir ce que ledit
» mon beau cousin avoit besoigné en Angleterre;
» et que pour ceste cause, et afin que le vrai ne
» fust sceu, j'ai fait arrester le bastard de Reuben-
» pré, lequel le roy avoit envoyé en Hollande pour
» appréhender ledit vice-chancelier, lequel devoit
» passer par-devers moi à son retour d'Angleterre,
» pour les causes dessusdites; et dont, par la prise et
» arrest dudit bastard que je détiens, le roy n'a peu
» sçavoir ce qui estoit machiné contre ly en An-
» gleterre, qui chiet au grand grief et desplesir du
» roy, et par quoi, j'ai grièvement offensé et mespris.

» Le quart point de quoy me chargèrent lesdits
» ambassadeurs, si estoit que, pour couvrir la cause
» pour laquelle j'avoie fais arrester ledit bastard,
» et qu'elle ne venist à congnoissance, pour ce
» quelle estoit malvaise encontre moi et peu honno-
» rable, je envoyai incontinent Olivier de La Mar-
» che par-devers vous, mon très redoubté seigneur.
» à Hesdin, pour vous dire que le roy avoit envoyé le
» bastard pour me prendre; et lui chargeay en outre
» qu'en tous lieux où il passeroit, ces choses fussent
» publiées. Dirent en outre lesdits ambassadeurs, et
» en ce mesme article, que pour encorre plus esclan-
» drir le roy, et esmovoir le peuple contre ly, je fis
» ces mesmes languages preschier en la ville de Bru-
» ges; par quoy il appert, et est tout clerc que se lui
» eusse sceu pis faire, je l'eusse volontiers fait.

» Le quint point en quoi m'ont accusé est que,
» combien qu'en l'arrest dudit bastard, j'ai grande-
» ment offensé le roy, toutesfois j'ai encorre plus
» mespris, ce dient, en le détenant depuis qu'il s'est
» renommé serviteur et ayant charge du roy; la-
» quelle charge, par mon destenir, il n'a peu exe-
» cuter. Dont se le roy n'en est pas content, ce n'est
» pas merveilles; car en cest article ici, et en tous
» les autres ramenteus ici dessous, il semble, et ont
» volu dire lesdits ambassadeurs, que j'ai contra-
» rié, et volu desplaire volontairement audit mon-
» seigneur le roy; et de ce m'ont donné charge.

» Sur quoy, mon très redoubté seigneur, en en-
» sieuvant vostre grasce et congié à moi obtenus par

» vous de respondre en mon honneur gardant, et
» seloncq l'appartenir du cas, je me suis présenté
» de respondre, et respondrai à l'aide de Dieu, au
» moins mal que je porrai, et ainsi que vérité le
» porte, sans nullement m'en estordre.

» Quant au premier point, mon très redoubté
» seigneur, là où les ambassadeurs de monseigneur
» le roi présent m'ont accusé et accusent d'avoir
» commis crime de lèse-majesté, par les raisons
» contenues au premier article, je ne me puis assez
» esmerveiller comment monseigneur le roy s'est si
» largement lessié informer à l'encontre de moi, ne
» à croire telles choses de moi, et encorre plus de ce
» que, sans nulle certaineté ne apparence véritable,
» il m'a fait, par lesdits ses ambassadeurs présents,
» publiquement chargier d'ung si vilain et détesta-
» ble cas; et ne fais point de doute que, s'il y eust
» bien pensé et nulle autre chose ne l'eust meu à
» ce, que ma desserte, jamès ne l'eust fait; considéré
» que de donner charge à un noble homme, à tort,
» sans cause et contre vérité, quant la vérité de ce
» est sceue enfin et congneue, cely dont la charge
» vient et procède n'y a gaires d'onneur. Or est
» que jamès ne sera trouvé que j'aie sceu aucune
» chose de l'allée en Angleterre dudit de Rouville,
» vice-chancelier, ne quelle charge il avoit de son
» maistre, mon beau cousin de Bretaigne, ne aussi
» par où il devoit aller, ne par où retourner. Par où
» peut clèrement apparoir que la charge que lesdits
» ambassadeurs me imposent par le premier point,

» est nulle et de nulle teneur, et sans cause purement,
» et contre vérité mise avant et proposée. Hélas !
» mon très redoubté seigneur, la chose que j'ai plus
» désirée en ce monde, après le salut de mon âme,
» et que plus je désire aujourd'hui, si est de pooir
» ensieuvir les vertueuses et louables trases de vous
» et de vos très nobles prédécesseurs, qui, par leurs
» hautes et grandes vertus, sens et vaillance, et
» louables œuvres, ont si hault eslevé cette maison,
» que, par tout le monde, la glorieuse fame en
» court et vole, à la perpétuelle gloire de ceux qui
» l'ont mise en ce degré; et laquelle, certes, mon
» très redoubté seigneur, sous vous et en vostre
» main, n'est pas amencie, mais acruë en honneur
» et en gloire, trop plus que par nul autre de vos
» très nobles prédécesseurs; et de quoi je ne puis,
» ne ne porrai jamès rendre graces ne loenges
» souffisantes à Dieu mon créateur, quant il m'a
» fait naistre et estre yssu de tous costés de si ver-
» tueux et nobles princes.

» Mès hélas! mon très redoubté seigneur, se les
» choses à moi imposées estoient véritables, je se-
» roie bien loing doncques de ce que je désire, et
» me seroie bien fourvoyé du chemin de vous et de
» vos très nobles prédécesseurs, et n'en seroie pas
» tant seulement à blasmer, mès à esloignier de
» toutes gens; et me vaudroit mieux avoir esté
» mort au partir des fonts, que par moi ceste très
» noble maison, et mesmes tous ceux qui en sont
» yssus, portassent reproche de infame renommée.

» Et pour tant, mon très redoubté seigneur, s'il est
» nul qui en ce, ne en nulle autre chose, me vueille
» charger, je y respondray tellement, au plesir de
» Dieu, et par telle manière, que la charge ne
» demorra point sur moi.

» Et quant au second point, d'avoir fait alliances
» avecques beau cousin de Bretagne, au préjudice
» de monseigneur le roy et de son royaume, cer-
» tes, mon très redoubté seigneur, il ne sera ja
» trouvé que j'aye fait ne volu faire chose qui soit
» au préjudice du roy ne de son royaume, par
» alliance ne aultrement. Mès se pour les grands
» biens et vertus que je sçay et congnois estre en la
» personne dudit beau cousin de Bretagne, et que
» à ceste cause j'aye grant amour et amistié à ly et
» ly à moi, le roy, ce me semble, ne doit ce pren-
» dre en desplesir, ne en mal; car la chose que plus
» devroit désirer, et de quoi par raison plus se de-
» vroit esjoyr, ce seroit de veoir bon amour, con-
» corde et union entre les princes de son royaume,
» considéré que c'est le bien et la seurté de ly et
» de son estat; car tant que les princes de son
» royaume seront bien unis en bonne amour en-
» semble, et eux avec le roy, et dont je ne doute
» point qu'ils ne le soient et seront, tant qu'il
» plaira audit monseigneur le roy les traitier
» comme il doit, il n'aura que faire de quérir es-
» tranges alliances, ne de requerre ses ennemis
» de paix, ne de tresves. Ses nobles prédécesseurs,
» desquels la mémoire sera perpétuelle en leur

» bien faire, ont soigneusement mis à entretenir
» amour entre les princes de leur sang ; mais mon-
» seigneur le roy qui est à présent , sans que de ly
» mesme s'en soit mis en peine oncques ne en
» soing , les a trouvés Dieu merci ! et de quoy il
» doit grans graces à Dieu et nous tous , si con-
» joings en bonne amour et en union ensemble .
» que depuis , comme je cuide , que le royaume a
» receu la sainte foy crestienne , ne furent tous ne
» si bien comme à ceste heure ; laquelle chose je
» répute plus à miracle que autrement. Et bien se-
» roit maudit cely qui les desmoveroit ou se voudroit
» travailler de les desmouvoir de ce saint et loable
» propos. Et au regard de l'amisté que j'ai audit
» mon cousin de Bretagne, et lui à moi , mondit sei-
» gneur le roy s'en doit grandement esjoyr et con-
» tenter ; car plus avons d'amisté ensemble , plus
» serons puissants de le servir ; et ne doit douter du
» contraire ; car nulle amour ne me movera à faire
» chose qui soit contre mon honneur.

» Et pour respondre au tiers point où ces dits am-
» bassadeurs me chargent d'avoir fait empeschier
» le bastard de Reubenpré , pour révéler au roy
» ce que mon cousin de Bretagne a fait et besoin-
» gnié en Angleterre , certes , monseigneur , deux
» choses m'en excusent ; et non pas tant seulement
» m'excusent , mès de tous points me deschargent :
» c'est assavoir ce qui est respondu au premier
» article , que de l'allée ne de la charge du vice-
» chancelier , ne qu'il deust repasser par moi , je

» n'en sçaurois parler en aucune manière que ce
» fust ; et si ne sçavois ne ne poois sçavoir la cause
» de la venue dudit bastard ; par quoi peut clè-
» ment apparoir que ce dont je ne sçavois à parler,
» ne peut estre la cause de l'empeschement dudit
» bastard.

» Et au regard du quart point, où lesdits ambassa-
» deurs dient que, pour couvrir la cause de la prise
» dudit bastard, dont, par la response du troisieme
» point, je me suis deschargié, comme chacun peut
» congnoistre, j'avoie, incontinent depuis ladite
» prise, envoyé Olivier de La Marche devers vous,
» monseigneur, pour vous dire que ledit bastard
» estoit venu pour moi prendre, comme dit est.
» Mon très redoubté seigneur, de ce je vous fais
» mesmes juge, quelle chose de par moi ledit Oli-
» vier vous a dist.

» Et touchant la charge que, comme ils dient,
» je dois avoir enjoint à icellui Olivier, de semer
» les languages dessusdits là où il passeroit, et
» aussi du prescement fait à Bruges pour esmouvoir
» le peuple de vos pays, allencontre du roy, certes,
» monseigneur, je cuide qu'il ne soit ja besoing de
» quérir moyen pour esmouvoir vostre peuple al-
» lencontre du roy ; et quoi qu'il en soit, monsei-
» gneur, vous en porez légierement sçavoir la vé-
» rité se desjà ne le sçavez ; car ledit Olivier est
» vostre subgect de vostre comté de Bourgoigne,
» dont vous estes souverain, et la ville de Bruges
» est vostre ; par quoi vous vous poez informer

» comment il en va; car, à ce que par vérité se
» treuve je me rapporte.

» Et au cinquième point, où ils dient que com-
» bien qu'en l'empescement dudit bastard, j'eusse
» mespris, toutesfoiſ, j'avoie plus griesvement
» failli encore, et de quoi je me pooie excuser, de
» l'avoir détenu depuis qu'il s'estoit renommé au
» roy, et ayant charge de par ly.

» Sur quoy, mon très redoubté seigneur, il est
» vrai que ledit bastard fust arresté pour les causes
» qui seroient trop longues à réciter, et que vous,
» monseigneur, et beaucoup d'autres savent :
» comme d'avoir esté menteur en divers points,
» quand il avoit esté interrogué sur les souppechon-
» neuses manières et enquestes qu'il fist de mon es-
» tat; comme aussi de malvaise fame et renommée
» qu'il a; dont par la mesmes auctorité que le
» chancelier de France allégua à moi, volant
» chargier, disant : *Qui semel malus, semper pre-*
» *sumitureſſe malus*; on ne pooit présumer sur ledit
» bastard, fors que tout mal. Bien est vrai qu'il se
» renomma au roy, et d'avoir charge de ly, telle que
» dist est; mès pour ce qu'il n'en appert en riens,
» et considérées les contradictions en quoi avoit
» esté trouvé, je l'ai détenu jusques au présent; et
» de ly et de toutes autres choses, ferai à vostre bon
» plesir, selonc la puissance que Dieu m'a donnée.

» Vray est en outre, mon tres redoubté sei-
» gneur, que lesdits ambassadeurs, en desduisant leur
» matère, s'esmerveilloient de quoi j'avois pris si

» grant desplesir et courroux allencontre du roy ,
» comme de le faire ainsi esclandrir par tels non
» véritables rappors , disants qu'ils n'en scavoient
» penser la cause , se ce n'estoit à l'occasion de la
» pension que mondit seigneur le roy m'avoit
» donnée , et laquelle m'a r'ostée. Sur quoi , mon
» très redoubté seigneur , au temps qu'il pleut à
» monseigneur le roy , moi donner ladite pension ,
» avois des biens de vous , tant et si largement , la
» Dieu merci et la vostre ! que jà ne m'estoit besoing
» de l'avoir ; aussy je ne la requis ne la demandai
» oncques ; ains , sans ma requeste , la me donna
» et la me fist présenter mondit seigneur le roy .
» Dont , et afin qu'il ne pensast que je voulsisse re-
» fuser ne mesprisierses bienfaits , je fus , par vostre
» bon plesir et assentement , content de la prendre ;
» mès certes , monseigneur , il n'estoit nul besoin
» auxdits ambassadeurs de voloir coulorer et pal-
» lier les charges qu'ils m'ont volu donner contre
» vérité , comme je l'ai dit ici devant , sur si peu de
» chose comme sur la rompture de celle pension ;
» car mondit seigneur le roy la m'avoit donnée ,
» tant qu'il lui plairoit ; et s'il lui a pleu de la moi
» r'oster et rompre , il estoit en ly de ce faire ; et
» n'en ai pas pris tel ne si grant desplaisir , comme
» il cuide ; car mon très redoubté seigneur , vous
» m'avez fait et élargissez journellement tant de
» bien que je me passeray de celle pension , tant
» qu'il plaira à Dieu et à monseigneur le roy .

» Et combien , mon très redoubté seigneur ,

» qu'il poroit sambler que mes responces poroient
» souffire pour mon excuse, et que par icelles je
» devroie estre deschargié pur et net de tout, et
» mesmes que les rappors faits par haine et mal-
» veillance ne sont nullement à recevoir, par-
» quoi appert que les dessusdites charges ne ne
» pevent ne ne doivent nullement torner à charge,
» pour ce que, comme chacun scet, le roy, depuis
» aulcun temps en cà, a pris desplaisir, corroux et
» imagination encontre de moi, sans l'avoir desservi,
» et si grant, que publicquement il a dit qu'il me
» tenoit pour son ennemi, lequel je ne lui serai ja-
» mès, et ne desservis oncques qu'il me réputast
» tel; car il ne vit oncques, ne ne verra jà, tant qu'il
» lui plaira, se Dieu plaist, par quoi il me doit tenir
» pour tel; en oultre a maintefois dit au seigneur de
» Hemmes et à plusieurs autres, auxquels il tenoit
» mauvais termes, que c'estoit à cause qu'il estoient
» mes serviteurs; et qu'en mon despit leur feroit
» du pis.

» Oultre plus, a plusieurs fois et ouvertement
» dit, et de quoi vous, mon très redoubté seigneur,
» poez estre averti, et s'est vanté d'avoir, en temps
» et en lieu, des meilleures places de vos pays; par
» qui moyen, ne par quel, Dieu le scet; et en
» après, par le moyen des Liégeois, me débouter
» de la ducié de Braibant, et y bouter mon cousin
» de Nevers, auquel, comme on dist, il a promis
» baillier quatre cents lances pour ce faire. De quoi,
» monseigneur, il feroit grant peschié; car, pre-

» mièrement, il seroit contre justice et droiture,
» laquelle doit reluire en tous princes, et singuliè-
» rement en cely qui est dist le très crestien ; car
» par les renseignements que vous, mon très re-
» doubté seigneur, en avez en vostre chambre des
» comptes en Braibant, il appert clèrement que
» mondit cousin de Nevers n'y a quelque droiture ;
» et si ne lui desservi oncques de me vouloir deshé-
» riter sans cause et contre droit et raison. Et quant
» son plaisir sera de le faire et de s'en mettre en
» peine, force me sera bien d'y remedier ; car bien
» enuis (avec peine), je lesseroie perdre le mien,
» tant que je le peusse amender.

» Or, mon très redoubté seigneur, considéré
» que les charges que monseigneur le roy m'a im-
» posées par ses ambassadeurs, procèdent plus de
» corroux et ymaginacion qu'il a prise contre moi,
» comme j'ay dist, que de ma coulpe ne deffaute,
» comme clèrement peut apparoir par ce que j'ay
» respondu aux charges que lesdits ambassadeurs
» m'ont imposées, je vous supplie, mon très re-
» doubté seigneur, que, de vostre grace, il vous
» plaise de non adjouster foy aux choses qui par
» lesdits ambassadeurs à ma charge ont esté dites,
» mès desdites charges et toutes aultres, me tenir
» pour excusé et deschargié. Et se nul me veult
» en aulcune manière chargier en ce, ne en autre
» chose, je y respondrai, au plaisir de Dieu, tellement
» que j'en demorrai net et quitte.

» Mon très redoubté seigneur, pour ce que les

» ambassadeurs ont, en concluant leur proposition,
» dit que l'intencion de monseigneur le roy estoit
» de faire publier ces choses par tous les roys et
» royaumes crestiens , qui seroit , comme vous et
» chacun poez congnoistre, grandement à ma charge
» et esclandre , je vous supplie , comme dessus ,
» mon très redoubté seigneur , que ainsi qu'il vous
» a pleu me donner congié et grace de respondre à
» ces présentes charges, vostre plesir soit que, par-
» tout où mestier et besoing sera , je me puisse
» excuser ainsi qu'il en appartenra ; car , en ce et
» en toutes aultres choses, je me voudroie régler
» et conduire par vostre bon plesir. »

CHAPITRE CXCIX.

L'auteur racompte icy comment, lui estant ou lit pour prendre repos naturel en dormant, il veist une vision spirituelle, ou il veit une dame noblement abituée qui hurtoit à l'uy de la chambre du roy.

COMME doncques ces ambassadeurs de France, en la manière de leur venir et de leur aigre parler, m'avoient donné beaucoup de hurillons en la teste, avecques ce que la matère sur quoi s'estoient fondés estoit assez peu honneste et de malaise conjuncture, celle nuit mesmes, comme donnant son repos à mon corps, trouvai mon entendement qui laboroit en vision spirituelle. Et comme envers trois heures après mynuit, et après mon pre-

mier somme passé, me trouvai, ce me sambloit, en une chambre, là où, en une aultre prochaine d'icelle, estoit cestui roy Loys, roy de France, le transmetteur de ceste ambassade à Lille. Et moi là subitement venu, comme en l'esperit, soudainement me perceus aussy d'une dame noblement abituée et en grave attour, qui hurtoit à l'uys de la chambre du roy; mès non oye longuement fust, ou non accointée, ne trouva qui lui respondist. Si se travailloit-elle assez par langage de donner à congnoistre à ceux de dedans qui elle estoit, et qu'elle n'estoit point femme de refus à royale entrée. Mès à perte parla, et en vain fist remonstrance de son estat; car à nul à peine de tous ceux qui là dedens estoient, n'estoit agréable; et faisoient le sourd, ce me pooie-je bien penser, encontre ses hurtis; et contempnoient (méprisoient) sa personne. Comme doncques je cecy veisse, et jugeasse à malvais temps ceste œuvre, me perceus à cop, comment de des-sous son manteau tira avant un gros pesant marteau qui à l'ung des lez estoit tranchant comme ung rasoir, et à l'autre estoit gros et pesant, comme pour abbattre ung mur; et haussant les bras toute ayrée (courroucée), assist son cop sur l'uys clos, et en fist voler la serrure. Dont, d'entrée, et sans admirer face d'omme, dist cestes parolles.

« Coment déa! Loys, roy de France, est donc venu
» le temps maintenant que la royale dignité fran-
» choise est descendue sur homme bestial, et que la

» plus digne couronne et la plus sainte de la terre
» est assise sur cheveux d'un homme non homme!
» O maudit temps pour toi, et malvisé le règne de
» tel roy dont il abuse ainsi! Tu me refuses l'en-
» trée devers toi par contempt (mépris) que tu as de
» moi ; et si hes (hais) la lumière que je t'ap-
» porte , parce que tu es de tout affecté à ténè-
» bres ; tu quiers les angles et les mucettes (ca-
» chettes) ombrageuses en lieu apparent; et là en
» quoi les nobles et clers entendements se délit-
» tent et se parfont , tu en fuis le repaire. Parquoi
» je puis dire, et vrai est , que tu es homme non
» homme , quant par obéissance à bestialle con-
» dicion , tu volontairement te' despouilles de
» toute la dignité qui est en l'omme ; c'est raison
» que tu vois droit cy , devant toi , lumière de l'u-
» main voyage et figure de l'image divine que
» tu ignores , que tu contempnes (méprises) et
» mescongnais ; et , enclin à toute œuvre perverse.
» ensieus (suis) propre volenté desbridée , sans
» digestion de vergoigne. Dont , et pour ce que tu
» m'as fait le refus de ta chambre , et que ta sour-
» desse ne m'a voulu entendre en temps convena-
» ble , dispose toi , je te dis , et t'appreste cy à
» devenir tel comme Francisque , duc de Milan ,
» se maintint et se monstra en la face de messire
» Jehan des Coppons , Arragonois , son extrême
» injurieur. Car te dis bien : se tu ne prends celle
» vertu et constance en toi que prist icellui duc ,
» où que tu te faignes estre icellui mesme en égale

» vertu, le sang te montera ou visage par corroux;
» le front te sera commeu en vergoigne; et sans
» que tu y soies patient ou mal tollérant, je ne
» cesserai ne ne me faindrai à te dire repreuve:
» et ce, par ta propre rudesse envers moi, quand
» tu m'as refusé ta chambre, quérant ton salut.
» Car, entends bien: se ne feust que j'ay veu ton
» contempt et le mespris volontaire que tu as fait
» de moi, venant devers toi en bon et humble pour-
» pos, je te eusse araisonné toute aimable, là où
» maintenant tu me contrains et parforces, comme
» à messire Jehan des Coppons, de te dire villon-
» nie. Que fais-tu, ô roi Charles, jà long-temps
» a? ne en quoi contornes-tu le temps de ton rè-
» gne ne de ton voyage? Ne repenses-tu à tes
» œuvres passées, ne à celles qui sont présente-
» ment en ton pourpos? Quels termes as tu tenu
» à ton bel oncle le duc, depuis ton coronnement,
» se non en multitude de vaines parolles pleines
» de vent? Tu lui as en tous endroits rendu
» mal pour bien, simulacion pour humbles ser-
» vices, et prompte et soudaine descognoissance
» pour toute léaulté et amour trouvée, jusques à te
» former adjoinct à ses ennemis anciens en son
» contraire. Non moins en fis-tu en ce novel in-
» stant au duc de Bourbon, son nepveu; et à tout
» ce qui lui estoit de lignage, tu lui donnoies
» traverse aulcune en ton estat, ou tu lui mon-
» stroies froidesse; parquoi on y percevoit petite
» amour. Mesmes tous ceux à qui tu faisoies tes

» dons d'offices , touchant le costé de çà , tu ce
» faisoies à regret et à dur repreuve en leur da-
» rière , ou tu le faisoies à singulières notées per-
» sonnes, et à cautelle de mauvaises préavisées fins,
» qui depuis sont descouvertes. Tu trouvas ton
» royaulme en paix; les princes et barons d'icellui
» en amour et en union ; dont, aveucques ce que
» tu labourois à les mettre couvertement en dis-
» corde , par espécial à l'encontre de la maison de
» Bourgoigne qui, sur toutes autres du monde ,
» te cuisoit en coeur , tu allas movoir tribulacion
» hors de ton royaulme, mener les barons et gens
» d'armes en perdicion de mort , et susciter sé-
» ditions et guerres en Espagne , des nobles contre
» leur sire , de ton beau-père le Savoien , duc que
» as fait , qui te soit à los ! si non que qui avoies
» gasté la maison et le pays , toi estant daulphin ,
» devenu roi , tu as tout pargasté en sa personne.
» Tu l'as despouillé de seigneurie et de franc arbi-
» tre, mis en tutèle sous tes propres gens, et privé
» de ses propres serviteurs et sujets s'ils n'estoient
» à ta poste ; tu l'as fait aller de pays à l'autre ,
» vauçant (errant) à recommandation très povre ;
» qui tout impotent toutevoies , et mieux séant d'a-
» voir tenu son repos en propre terre , est allé morir
» en ce travail , prince misérable. Et de Philippe,
» ton beau-frère , que penses-tu quel los tu y as
» acquis , ne quelles murmures tu y as suscité con-
» tre toy en sa prise, mandé devers toy , et asseuré
» par tes lettres ? Et puis non donnant foy ne vertu

» à tes lettres et tes mots , tu l'as tenu en menace
» de mort , prisonnier , en admiracion de tout
» homme ; et de quoi non tant seulement ses pa-
» rents ont esté commeus encontre toy , mès
» multitude des nobles et de divers peuples qui
» s'en corocoient et en appétoient vengeance.
» Quelle raison peus-tu alléguer après d'avoir re-
» coppé par tout ton royaume l'ancienne juri-
» diction de tes nobles en fait de chasserie , et
» d'avoir fait deffense à tous eulx , sur grieves
» peines , de non chassier en leurs propres terres
» ne lièvre ne aultre beste , ce qu'oncques roy ne
» fist , ne oncques livre ne contient le pareil cas ,
» ne qui si mal sonne ? au moins ne peus que tu
» ne souffres à chascun joyr de ce qui est sien et à ly
» appartenant , comme tu veuls joyr toy-mesmes
» et user de ce qui concerne ta haultesse et ta co-
» ronne ! Le droit de patrimoine ne gist pas en
» liberté de roy pour le tollir aux héritiers , se
» non que par tyrannie et violement il veuille
» rompre loi naturelle et escrite , et mettre sus
» loi contre raison et divin ordonner , en confu-
» sion du monde. Tu en as , bien te souviengne ,
» fait copper oreilles à deux nobles gens pour
» l'infraction de ton édict , pour un lièvre meschant
» qu'ils chassèrent sur le leur propre. Quelle rai-
» son droit cy , élas ! ne quel titre te sauve en
» cestui exploit ? se non que tu peuls alléguer in-
» fraction et trespas de ton édict. Mès sur ce
» on te réplique , et te fait-on demande : Quelle te

» estoit adonc la cause ne la nécessité urgente de
» ceste deffense faire ; laquelle, se par ta response
» elle se trouve petite et menée de légiereté ,
» l'exécution donques en a esté torcionnaire et
» faite par volonté de tyran. Tu audes (oses) re-
» celer tes voies et tes cauteleuses machinées fins,
» et à quoi tu as hommes, instrumens tous pro-
» pices à ce. Messe gens preud'ommes et de bonne
» foy par samblant les ignorent et faignent de les
» non entendre, Dieu nient-moins les congnoit
» et les entend, et seloncq la rachine de ton pré-
» tendre, il t'en donra l'ysue. Avise bien et
» entens à tout. A Dieu n'est rien occulte ; il scet
» tout ; et seloncq ce qu'il y scet et congnoit, il
» en donra le fruit du mesmes, de ce qui est dit,
» mal le mal, et de fraude déception en toy
» tournée. Tu as, par fainte ou par inconstance
» de cueur attrait à toi le seigneur de Croy et les
» siens ; et pour ce que tu les sentoies malvolus
» du comte de Charolois, pour leur mespris envers
» ly, tu, pour les sauver et porter contre ly, les
» as pris en ta maison et leur as donné les offices
» et les pensions en accroissement de leur orgueil ;
» car comme tu les véois arrogans de dignités et
» de haulx estas, pour grandir leur maison, il
» sambleroit, et ainsi conjecturent plusieurs, que
» tu les as choisis tous propres à ton intencion ; et
» que pour leur complaire et avoir compleu en ce
» qu'ils quièrent, c'est de les avoir fait grans et
» eslevés emprès toy. Finablement, tu penses à

» venir par leur moyen à aulcunes couvertes fins
» grandes et haultes ; et comme jà d'une grant
» partie tu es à ton desseure , et es saisy de ce à
» quoi tu héoies (visois) par leur malice , c'est
» des terres sur Somme , que eulx desléaument
» ont fait perdre à leur maistre le duc , qui se fioit
» en eulx comme preud'ommes , et tu , par malicieux
» bargaing (marché) avecques eulx qui les con-
» voitoies , tu les as recouvrées en ta main , à la
» tienne et à la leur grant charge ; car eulx en
» portent le tiltre de malvaises desléales gens , et
» toi de favoriser et amer les malvais et faulx ,
» semblables à ta nature. Déa ! je ne dis pas que
» tu ne peusses bien et deusses viser au recou-
» vrement du tien , et par voies séantes à ung roy ;
» mès d'y estre allé par malice et par voies dont
» les conduiseurs sont infâmes , l'acquest à tout
» lez y est de chier coust. Tu y es noté , et seras
» perpétuellement ; et eulx en porteront la renom-
» mée obscure jusqu'en fin du siècle ; car et toi
» et eulx , et eulx comme toy , n'avez prétendu ,
» ainsi dient les hommes , que pour deffaire et mi-
» ner en puissance le conte ton beau-frère , et le
» quel eulx , par peur que ont de ly , qu'ils ne
» les defface , désirent sa mort ; et toy , par peur
» que tu as de son haut règne emprès le tien , tu
» as machiné sa ruine. Et par ainsi , la cause de
» la peur en eulx a esté et est cause de ta haine
» conceute envers ce conte ; et la cause de leur
» haine portée en peur , a esté cause de les joindre

» à toi et de prendre leur service. O comme obscur
» tiltre sera à ung roy de France, cy-après, d'avoir
» usé de malice envers ses bienfaiteurs parens,
» et d'avoir accueillie desléale maisnie (suite)
» en sa maison pour faire desléale œuvre ! Certes,
» trop plus lui seroit chose recommandable d'a-
» voir observé son honneur en clarté, encore que
» d'avoir acquis royaumé conjoint au sien, par
» condicion reproable. N'entens-tu que honneur
» est ung plus cler trésor que couronne ; et que
» preud'omie clarifie plus l'homme que seigneurie ;
» certes , si fait. Qui doncques fait pois et
» dangier de son honneur, il se garde de pervers
» conseil ; et qui se garde de mauvais conseillers ,
» il en fuit et en het la hantise. O Loys ! et com
» durement tu regretteras encore l'abitude de cestes
» gens et l'accueilance que tu en a faite , si peu
» mal digérée ; tu en porras cheoir en grief incon-
» vénient et en dangier d'en perdre ton royaume
» et ton honneur. Dès maintenant les humaines
» voies s'en essourdent contre toi en murmure ,
» et les bouces en vont mordans en tes faits, parce
» qu'en toi n'appert riens que ingratitude , que
» rendicion du mal pour bien , et pleine et évidente
» contenance de vouloir détruire tes parents et
» amis , et auxquels tu tournes le dos, haineux et
» mal conseillé, pour porter petites gens desléaulx
» en leur faulse malvaise querelle. O doloureuse
» maudite haine des Croyois ; du povre petit ser-
» viteur au maistre ; du povre gentilhomme à

» prince naturel seigneur ; et là où n'a nulle
» comparaison ne correspondance à personne né à
» estat ! Et tu , ung roy de France ! à l'appétit de
» telles gens, oublieux de toy mesmes et de ton
» propre honneur, du péché dont ceulx sont à re-
» prendre devant Dieu et homme , tu, de cely
» mesmes t'es allé souillier, haineux de ta gloire !
» Hélas ! et quel fin attens-tu, ne quel fruit, d'a-
» mer et de porter ainsi les ennemis de tes amis ;
» ne quelle joyeuse ne salutaire yssue , tu espè-
» res, dy-moi, en haine volontaire et sur riens
» causée à l'encontre d'ung si hault prince ? Y en-
» tens-tu augmentation de ton honneur ? Y per-
» chois-tu avancement du bien publicque , ou de
» quelque salut ou expédient à félicité humaine.
» Moy, de ma part, je ne ly sçay entendre, fors
» tout au rebours, malédiction et ruyne en ton
» estat, reproce en ton honneur, et tribulacion,
» misère et pestilence en ton royaume ; et de
» quoi, tu, esliseur de ton propre mal, haineux et
» ennemi de ta paix, aras esté cause ; et pour ceulx
» encorre que tu, prince et roy de justice, le sou-
» verain du monde ! deusses haïr et grièvement
» punir pour aultrui exemple ! Comment, déa ! n'y
» a que trois jours, que tu ne les véis oncques ,
» ne que service ne te firent, sinon à leur profit.
» Ne furent oncques à sang respandre pour toi ,
» se non en aises et voluptés de court te complaire
» par flatterie. Qu'est doncques d'eulx, ne qu'en
» diras qui te soit bon tiltre ? Doibt estre amour de

» roy se légier ? Ne doit ung roy de France amer
» sans tiltre de mérite. Et par contraire, si legier
» amour et sans avis donné lui est mal apperte-
» nant et non de los ; ne lui siet doncques de
» porter haine aussi aux vaillants et vertueus de son
» royaume, et qui sont l'estoement de son throsne.
» O maudite haine et bien maudite, ce dis-je
» encorre, de cestes gens ! et maudite leur pré-
» somption et encorné orgueil, quant eulx, ai-
» guisiés et enserrés dessoubs ton esle, tu, pour
» eulx, t'es allé contaminer en leur mescongnoi-
» sance, et as quis les voies desléales pour mettre
» autrui haine à effect dessoubs la tienne. Te de-
» voit souffire d'avoir refroidy envers toi le cœur
» du duc Breton, du duc de Bourbon, et de maint
» aultre prince, tes parents, que tu as maltrai-
» tiés, sans venir user de mesmes et querir, au
» lieu de ton refuge, au lieu de ta gloire et de ta
» redoubtance, et dont tu as promeu, roy assis en
» throsne, et là où l'honneur et léal service, l'a-
» mour et la révérence du monde, te ont esté mon-
» strées et offertes. Cesse, Loys, cesse, te prie :
» reviens à toi et à ta royale nature ; et se légier té
» ou senestre conseil te ont mené hors de voie, par
» aulcune fragilité de passion, retourne à toi
» mesmes, et a modère ces extrémités vicieuses qui
» te procurent blame, et plaie et damage enfin à
» ton salut. »

CHAPITRE CC.

Comment l'auteur esveillé, mist en escript ceste vision, et comment les ambassadeurs furent felles et aigris de la response.

ATANT fina sa raison ceste dame; dont, à l'instant, avecques le finement du mot, je m'esveillai subit, et trouvai en vive impression et retenance les parolles dessusdites. Et alors; comme je sentoie et concevoie que de grand effect estoient, et de grant importance là où elles sarvoient, et que de la part du roy elles lui estoient justement imputées et à vérité, déliberay aussi de les reciter et mettre par escript, afin de faire plus clère histoire. Car comme le secret de la matère présente pend en deux haulx princes, et en termes de crimes et foullement d'onneur d'ung costé ou d'aulture; par ceste remonstrance et proprement increpacion faite au roy par ceste dame, et de quoi j'ai eu la vision sommeillant, peut-on tant plus clèrement congnoistre cy-après la querelle du comte, et le tittre de son deffendre, quant, non envers ly seul, mès envers tous les aultres, ses parents et vassaulx du royaume, il s'estoit mal porté et gouverné, et plus encorre et plus grièvement envers ly qu'envers nuls autres; dont la douleur lui estoit tant plus grande.

Or estoient encorre en Lille ces ambassadeurs du roy, le comte d'Eu et le chancellier,

felles et enflés de la maigre response qui leur estoit faite , et que aultre conclusion n'avoient peut traire du duc ne de son fils en la deslivrance du bastard ; et de quoi celui de Croy , qui menoit tout ce personnage , moroit de peur et d'annuy , pour la conséquence qui en tournoit sur luy honteuse , mal contents et à gorge enflée s'en partirent ; et venus à Tournay allèrent susciter le peuple , et le animer à l'encontre du duc de Bourgoigne et de son fils , par diverses et estranges doléances que faisoient de eulx , et par lesquels ils les voloient chargier et accuser envers le roy , offenseurs , et dont ils prioient au peuple de l'avoir en leur mémoire , comme par manière d'indignation encontre iceulx , pour en faire criée. Autre-tel en firent à Douay et Arras , là où ils ne furent oys ne creus ; car on sçavoit clèrement que leurs parlers movoient de haine et d'envie allencontre du duc et de son fils ; et estoient toutes contraires de vérité. Autre-tant aussy firent en passant par les bonnes villes sur Somme , Saint-Quentin et Amiens ; et là s'efforcèrent et à tout pooir , d'en aigrir et amener le peuple allencontre de eulx , par peur que avoient que guerre arrière ne sourdist pour ce bastard ? Pourtant , comme ces villes dessusdites estoient nouvellement recouvrées hors de la main de ce duc de Bourgoigne , et là ou affection pooit avoir assise envers ly , travailloient à y mettre une renouvellée amour envers le roy , par doléances et plaintes faites allencontre de l'autre. Sy y avoit grant coulpe en cecy , et plus que nul aultre , le chancellier , nommé

de Morinvilliers, et natif d'Amiens, homme fort partial et tout propre an roy et à ses meurs ; et lequel, pour homme vocqué à si haut estat comme de chancelier de France, s'estoit beaucoup follement conduit en parolles à Lille ; et maintenant esloigné du lieu, plus et plus encorre en monstra à son blâme par malvais corrage.

CHAPITRE CCI.

Comment l'auteur excuse la dissimulation du duc des faulx personnages que portoient les Croyois à l'encontre de lui et de son fils.

Ne seroit à dire ne à reciter le murmure qui se faisoit par toutes les villes et pays de ce duc, des estranges personnages qui se véoient à l'œil, et de quoi toutes bouces, en couvert les aulcunes, et les autres en appert, ruoient sur le seigneur de Croy ; disans que, de tout cecy il estoit cause, et que le père estoit perdu par ly, et par lui donner telle crédence ; et le fils et eux tous estoient en voie de perdicion par la malvaiseté de ly, non congneue. Toutefois, et combien que la malvaiseté de ly ne pooit estre creue du père ne maintenue, si faite comme depuis elle a esté attainte, nientmoins toutes facultés d'hommes, nobles et non nobles, en court et dehors, tant en perçurent et tant en congurent, qu'à peine ils n'en contemp-

nèrent (méprisèrent) le duc, leur prince, de quoi , en multitude de tant de faulx personnages , il ne se percevoit de son malice , mès tousjours le portoit et le contretenoit avecques ly, en confusion mesmes de sa personne. O entendez icy, vous lisants , et ne convertissez point, vous prie, ceste crédence du maistre au serviteur, en vice ne en mollesse de sens, si comme à homme de povre effect ; mès par contraire à vertu et à haulte noblesse de corrage qui ne pooit croire ne concevoir en ly, que homme de tel eage, de telle auctorité et lieu dont il estoit, avecques norriture de quarante ans, et bienfaits sans nombre, peust jamès cheoir ne torner en faute contre ly, ne en personnages si énormes comme son fils lui voloit donner à entendre. Mès comme il lui sembloit que son dit fils avoit pris aulcunement pointe contre ly et argu, pour cause de la crédence à lui donnée, et de quoi ledit son fils sembloit estre moins bien content, argua, en lui-mesme, que ceste accusation movoit audit son fils de ire et de mal talent, et de malvais et senestres rappors fais à ly par ses haineux. Et par ainsi, qui oncques ne s'estoit perceu en cely de Croy ne ès siens que de léaulté et de preud'omie, en l'espace de quarante ans, ne pooit imaginer ne conclure que rappors si malvais, fais de eulx, comme son fils lui donna à entendre, pooient avoir vérité en eulx, quant lui mesmes n'y pooit maintenir telle faute, pour mort ne pour bien. Souverainement, en cest abus en estoit et avoit esté jus-

ques à Bruges , là où , après la journée d'Anvers , ils convindrent ensemble par un préparatoire de ferme union ; dont arrière jusques à ceste journée de Lille , bien seipt ou huit mois entre deux , les matières arrière entre le père et le fils se aigrirent et enfellirent jusques à estre en pire estat que jamès ; et tousjours par ce Croy demorant emprès le père son maistre qui , par sa crédence et par la confiance que le duc mettoit en ly , rompoit tout ce que le comte pooit édifier en son contraire ; et autant trouva manière de le reculer de son père , comme il se travelloit de l'accuser et de lui faire perdre son service ; réservé toutefois que quant ce vint à la prise du bastard de Reubenpré , et de quoy le comte son fils avertit son père de sa manière et de son entreprendre , le duc commença à prendre des imaginations beaucoup ; et ploiant ung peu envers souppechon , pour l'estrange nature du cas , s'en contint en couverte mérancolie sur ceulx de Croy. Et combien qu'il n'en fist pas autant de samblant comme il lui en estoit , à l'aventure , se contint clos et froit envers ly , plus qu'il n'avoit appris à estre ; avecques ce que avoit aultres causes et tiltres alors , qui tous se faisoient penser et percevoir ; ce que n'avoit pas appris ; car tous les Croys estoient nuement devenus royaulx , tous affectés et adonnés au roy par samblant , comme se de leur premier maistre et esleveur ne leur fust riens. Et estoient les deux frères et le roy comme trois testes en ung sac tousjours ensamble ; et quanques vo-

loient les deux, le troisième faisoit ; et ce que le seul pooit appéter ès aultres, les deux lui en complaisoient. Et pour tant je dis, que le duc y prist des ymaginations et des murmures en dedens soy couvertement ; et lui en fist-on plusieurs atoucements bien au vif. Mès comme le temps n'estoit pas encore accompli, et que le péchié de malice et d'ingratitude n'estoit pas tout meur encorre, ne assez près de sa punicion, tout se dissimula encorre longuement. Et attaint maintenant à Lille plus avant et plus clèrement que jamès, néantmoins le vainquit encorre le seigneur de Croy depuis ce dy ; et demora emprès son maistre ; et le fils en repulse et en non-puissance de faire accroire à son père ce que tout le monde congnoissoit et percevoit véritable à l'œil. Et en cest estat demorèrent jusques à Bruxelles ; là où, en apparence de grand inconvenient depuis et de meschief irréparable, le viel couve-venin fut congneu, Croy dégetté et expuls dehors de court, et longue non-créance du père fust commuée en vraie congnoissance, par commune criée des grans de la maison contre mesme le frère d'ordre. Et n'y avoit ne évesque, ne preslat, ne chevalier, jeusne ne viel, qui tous ne criassent contre Croy ; et qui plus n'en porent tolérer la congneue malice, pour l'acquit mesmes de leur honneur, et de quoy cy-après vous orrez l'istoire.

CHAPITRE CCII.

Comment messire Philippe Pot, seigneur de la Roche, remonstra au seigneur de Croy son desvoy et aveuglement, comme ami fait à l'autre.

En ce tempore, et que cestes murmures se faisoient à Lille, toutes orribles comme vous oez, et que toutes villes estoient pleines des termes que tenoient ceux de Croy allencontre du comte de Charollois, avint que ung jour me trouvai en la chambre dudit de Croy, et là où avoit plusieurs chevaliers et escuyers, gens de bien, devisants ensemble l'ung ça, l'autre là, assis sur banc et sur couche, comme de costume est en court. Si y avoit avecques ledit de Croy, son nepveu le seigneur de Lannoy, son nepveu aultre le seigneur de Quiévrain, et messire Philippe Pot, seigneur de La Roche; tous quatre ensemble devisants de diverses choses, si comme on fait après disner. Lors me perceus et vis que cely de La Roche, prist le seigneur de Croy par le bras; et, comme se faim eut de parler à ly en lieu privé, le mena en une galerie à part, arrière de ses deux nepveux. Et là, non sievis ne empeschiés de nullui, vis que devisèrent ensemble bien longuement. Et me perceus, si comme on pooit jugier à l'œil, que ledit de La Roche, moult aigrement parla, et de grant entente, à cely de Croy; et par samblant tenoit ma-

nière envers ly, comme se d'aucun grant cas l'eust volu incréper (accuser) et reprendre, et lui remontrer aucun son desvoy et aveuglement, comme ami fait à aultre, et comme deux frères d'ordre qu'ils estoient sont tenus de secourir l'ung l'aultre, en sens et en bon avis, et par espécial en ce qui touce à leur honneur et à l'utilité de la chose publique. Si les regardai moult intentivement, et y assis tout mon œil, ymaginant en moi-mesmes ce de quoi devoient, et comme se jeusse esté le tiers homme avecques eulx deux; car, autrefois, et assez souvent, ledit de La Roche et moi avions tenu largement devises du fait de cely de Croy; par quoy je conjecturoié que eulx maintenant pooient estre en porpos semblable. Dont, comme j'estoie privé à cely de La Roche, et fiable, je m'attendoie bien d'en avoir par temps les devises avecques icellui, et toutes telles comme elles avoient esté faites entre eulx deux. Si ne m'ementy pas mon espoir; car la nuitie mesmes, comme je me trouvai à son couchier, et que je lui ramenteus (rappelai) son long deviser solitaire avecques cely de Croy, me dist prestement et respondit: « Hé, sire, te dirai de mot à mot la manière » de nostre devise et la substance de la matière que » nous avons maniée ensamble; mès il fault qu'il » n'y ait cy, que vous et moy, et que le remanant » (reste) vuide dehors d'ici. »

Lors fist vuidier chascun, et n'y demora ame que moy, là où assis en banc devant le feu, entrasmes

en parolles. Et alors le chevalier, qui sage estoit, et plein de beau parler, commença sa raison en ceste forme : « Je vous ay aujourd'hui, ce dist, » bien regardé comment aviez les yeulx en moy, » tandis que je parlai à monseigneur de Croy; et » imaginai bien que en vous-mesmes, fasoyés si- » logimes et argumens sur nostre propos, comme » pour attaindre par pensée à ce de quoi nous » devisammes par effect. Or, sommes ici en nostre » privé; et comme aultrefois je me suis devisé à » vous de moult de choses grandes et aultres, et » entre les aultres qui ne sont point de petit effect, » du faict du seigneur de Croy qui pend et est cheu » en la murmure du monde, si me vueil deviser » maintenant à vous, et à vous réciter le compte de » nous deux aujourd'hui, et la manière de nostre » entrée, qui fus commenceur et moveur premier » de nostre porpos. Si ascoute et enten soigneux car je ne te mentirai de lettre. »

CHAPITRE CCIII

Comment le seigneur de la Roche racompta à l'auteur les devises et les remonstrances qu'il avait eus à celluy de Croy.

Lors fist son compte et dist icy et ainsy : « Je fis » mon entrée, disant : Monseigneur, je voudroie » avoir moins cause de parler à vous, et de plus » me taire à vostre joie qu'à vous rien dire à peu

» de fruit et sans porfit ; mès comme je me voy
» obligié envers vous , tant pour cause de l'or-
» dre comme de fraternité crestienne de no-
» blesse , avecques le serment que j'ai au bien
» et à l'onneur de la maison dont vous et moi som-
» mes , et que je voys icelle perdre et branler en
» péril , sous charge qu'on vous y donne ; je m'a-
» vance , et comme aultre-fois par cy-devant ai
» fait , de rentrer arrière en parolles avec vous , et
» de vous descouvrir , non pas seulement ce que
» mes yeux et mon cœur me rapportent , mès ce
» que cent mille bouces d'ommes recordent et
» prononcent , dont je ne suis que relateur. Par
» cy-devant , quand les causes de moi parler à vous
» estoient moindres , si m'efforçay-je néantmoins ,
» à tiltre de bien , de vous servir et porfiter , à peu
» de gré , en vostre honneur ; et maintenant ,
» quant je voy les causes plus grandes qu'oncques
» jamès , et les dangiers croistre sur vous avec-
» ques le temps , se j'en devoie estre mal volu de vous
» plus cent fois , si ne m'en tairai-je. Que vault le
» longuement celer ? Vous estes ung homme perdu ,
» homme prochain de mille dangiers , dont la fin
» est mort , qui en multiplication de vos ans plus
» et plus multipliez en aveuglement , et dont la
» faute vous est confuse. Le monde crie sur vous ;
» toutes bouces d'hommes vous maudissent , et ne
» cessent de murmurer sur vos faicts ; et là où
» vostre présence et la veue de vous , donne occa-
» sion d'en faire divers contes , en chambres et en

» rues , aussi , vous absent , se ne honge-on que de
» vostre personne ; les enfans mesmes vont à la
» moustarde atout vostre nom , et les vieilles , atout
» (avec) leur queneule filants , vous noircissent de
» leurs lèvres . La terre se veult sourdre contre vous ,
» et le ciel soi former vostre accuseur en crime
» énorme . Que direz-vous , ne que dirai-je ? Où
» sont vos yeulx , où est le sens d'ung premier
» chambrelan d'ung duc de Bourgogue , le plus
» grand duc de la terre , et le mieux renommé ,
» et lequel , en ensieuvant ly , doit avoir aussi ung
» maistre chevalier garde de son corps de sam-
» blable nom et vertu ? Où est le conseil et avis qui
» se doit traire de vous en aultrui confort , qui
» tout aveugle et ignorant en propre affaire , met-
» tez perpléxité en salut commune ? Ne vous per-
» cevez-vous , en allant sur la rue ou regardant
» par fenestres , des troppaux que les gens font çà
» et là diversement , nobles avecques nobles , me-
» nue gens avecques sorte pareille , mesmes jus-
» ques à vos plus prochains accointés , buvants et
» mengants tous les jours avecques vous . Tous
» eulx ne parlent que de vous ; tous ne se font que
» esmerveiller de vostre conduite ; et levants et
» relevant vostre cas et le tornants à tout ploy où
» il se peut mettre , n'y treuvent que mortel ou-
» trage , et prennent toute hyde (horreur) en
» leur entendement de ce qu'en vous porçoivent .
» Vostre dangier , aultrefois je l'ai veu remédia-
» ble ; mès maintenant le voy hors du possible de

» y pourveoir ; car plus vivez plus l'empirés tout
» volentiers, comme se de riens ne vous fust ; et
» que follie emprendre et outrage conduire , ne
» vous peust donner blasme. Quel hardement avez
» en vous , qui de se hault vous fait présumer ,
» comme on voit que à longue charge que avez
» portée, d'avoir pris pointe contre le fils, couverte-
» ment et sous fiction de preud'omie , machinez
» encorre en la ruine du père ; et après lui avoir
» fait perdre les villes et terres sur Somme ,
» l'escu de ses pays , lui faites venir manasse de
» guerre en ceste sa ville , sur ung honteulx tiltre
» qui vous touce ; c'est du bastard de Reubenpré ;
» ne de maleheure pour vous , pour charge qui
» vous y append , et puis encorre pour la com-
» mission qu'il avoit prise et dont les procureurs
» sont à maudire. Que pensez-vous , monseigneur
» de Croy ? Cuidiez-vous que les gens se doivent
» taire d'ung si hault et grand cas comme ici se
» voit , que vous , gouvernant le père , tenez son
» fils en indignation devers ly , et faignant estre
» son léal serviteur , vous vous maintenez ennemi
» de son enfant ? Comme se devra tourner ceci ,
» ne estre entendu, que homme face à croire d'a-
» mer le père et léalement le servir , et haïr son
» seul fils et lui procurer meschief , voiant le père ?
» Ne comment pora père amer serviteur , ne lui
» donner crédence , là où le serviteur monstre par
» effect au père que son fils n'a en grâce ? Déa ,
» monseigneur , je ne vous vueille point charger ;

» mès le monde vous charge grièvement, et de quoi
» je vous suis avertisseur. Les habitants de bonnes
» villes des divers pays de dechà mesme, et de la
» maison de ciens, ont veu les personnages qui
» ont esté faits nagaires, l'année passée, en Anvers
» et à Bruges, et là où monseigneur vous porta,
» et vostre lignage, à l'encontre de monseigneur
» son fils, le chargea de bourdes et de frivoles,
» et vous excusa et se loa de vostre service, et ap-
» prouva votre preud'omie, comme cuidant bien
» faire et comme j'espere que si, mès non pour
» tant ceux qui ce véoient et ooient, et avoient
» conceu les doléances et plaintes de leur sei-
» gneur avenir faictes contre vous, et icelles estre
» vivement prouvées et attaintes, et remonstrées
» où et quoy, par point et par articles, avecques
» ce qui de soi-mesmes, longuement et par di-
» verses fois, s'estoit monstré en descouvert. Certes,
» par révérence portée au père, et à qui ne vo-
» loient ne ne voudroient contredire, ils s'en tin-
» drent à son dire. Mès n'entendez pour tant que
» la pitié conceue du cas du fils ne leur feust plus
» prochaine et créable que vostre excuse. Mesmes
» tout deffendu et paré par monseigneur, le peu-
» ple vous crucifioit en son cuer, et vous mainte-
» noit aultre; car ils sçavoient bien que vous aviez
» vostre maistre par l'oreille; que de tout en tout
» il reposoit sur vous, vous donnoit crédençe, foi
» et fermeté, voloit ce que vous et desvoloit ce
» que vous non. Certes ce fit-il par vertu et haute

» bonté de ly qui vous avoit norri quarante ans ,
» dont tant plus vous tenoit fiable ; mès à torner
» le feuillet , et vous voyant si grand et si eslevé ,
» et que tout brandissoit soubz vous , et que vous
» aviez quis vos affuictes en France et vos alliances
» en divers pays , et que les places frontières et
» maistresses de tous les pays , gissoient en vos
» mains , aviez tout , et appliquiez tout à vous et
» aux vostres ; le povre conte n'avoit rien , ne que
» ung bastard ; se n'avoit nullui ; vivoit en em-
» prunt sur la compassion des pays de son père ,
» rompu en sa pension par vous , et chassié au
» fouet. Prindrent certes en eulx tout entier con-
» tempnement de vostre personne , formée haine
» contre vous , et en couvert et en publique , ré-
» servé ceux qui à vous estoient ; firent clameurs
» et plaintes à Dieu et as hommes de vostre oul-
» trage , disans : Cestes gens cy se veulent faire
» égaulx aveucques l'éritier du pays ; le veulent
» confondre et destruire pour eulx essourdre ; se
» mettent en pointe contre ly , et se fortifient au
» bras de France ; ne le craignent ne n'admirent ne
» que per à per ; et là où sa puissance leur samble
» estre grande pour eulx , pour le temps futur ,
» contendent et ont contenu à la diminuer par
» subtils personages. Et en effet , ainsi l'ont fait.
» Ça ! ça ! il y convient pourvoir. Croy hault !
» Croy bas ! nous l'avons veu venir povre cheva-
» lier cyens ; et maintenant il sera maistre de
» nostre héritier et le chassera ! A malheur jà n'a-

» viengne ; ne jà ne plaise à Dieu que homme
» le souffre ! Véez-cy les langages que darrière de
» vous , et souvent tout au plus près à bas son se
» faisoient , vous donnant de grandes charges , et
» de quoi vous devriez avoir hyde (horreur) de
» les porter. Et pour dire vrai , se l'effect est tel
» comme porte la criée , ne le peuple ne les pays
» de deçà n'ont pas grande cause de vous bien
» voloir ; moins encorre le fils , et surtout moins
» encorre le père , à qui vous avez , ce dient les
» gens , osté du col l'escu , lequel , en vertu et en
» fleur de sa vaillance , il avoit conquis chevale-
» reusement sur le plus haut roi du monde. Et
» vous , en son vivant , subtilement et à praticquée
» fin , le lui avez fait reperdre en son dur oppro-
» bre. Si en font leur plainte et regret. Toute
» qualité d'ommes vous en blament et comdamp-
» nent , et détroncent vostre nom diversement. Et
» posé que grand soyez , et que tel vous con-
» gnoissent , et que vos léautés voient bien et
» perçoivent tendre à haute fin , toutevoies , au
» fort venir , ne vous ammirent , ce dient , et n'ont
» que faire de vous , ne de riens y quérir ; vous
» congnoissent homme de fortune , fait et eslevé
» as mains , assés en degré variable , non héritable
» pour vous , ne connaturel , et non aultrement ,
» fors huy assis , demain rué en bas ; parquoi
» vostre auctorité ne leur pora plus nuire. Et par
» ainsi , comme vostre estat , ce dient , n'est que
» accidentel , et que l'estat du fils de leur prince

» congnoissent estre venu par nature, nez prince et
» seigneur, que eulx doivent avoir amour et affec-
» tion à ly, non à aultre, certes, contempnant
» vous et despectant votre auctorité, se adhèrent
» et ajoignent à cely où nature leur enseigne. Et
» voians et considérants vous quérir vos fortifica-
» tions contre ly, et vous porter fier et animé
» encontre sa haultesse, se rient de vous et se
» gabent (moquent) de vostre fortune; vous met-
» tent et remettent en mille ploys; et ramenans à
» compte tout ce qui se peult dire de vous, tail-
» lent et prophétisent vos fins en éversion confuse,
» disans : que Dieu ne le souffrera à la longue ;
» non fera fortune; que le péchié de vostre orgueil,
» le péchié de vostre ingratitude et descongnais-
» sance ne doivent estre puni, et que ne sentiez la
» main de Dieu qui vous toucera pour vos offenses.
» Donc, et se oncques le peuple a pris cause et
» tiltre en vous de vous hayr, de murmurer contre
» vous et contre les vostres, aujourd'hui cent fois
» plus encorre y prennent pié; et à cause du
» bastard de Reubenpré, vous préjugent et per-
» comdamnent malvais homme. Non pas, et Dieu
» ne veulle que ce je le die de moi; mès pour
» vous avertir de si faits languages et charges, je
» le vous conte en commune bouce. La coulpe
» que vous y poez avoir, Dieu la scet et congnoit.
» Se faites vous. Monseigneur de Charolois aussi,
» qui a examiné le bastard, en scet sa part par
» sa propre confession; et comme le cas tient du

» vraisemblable , et que le sire de Reubempré est
» vostre nepveu , conduiseur de ceci , et que vous
» et toute vostre ligne portez haine et machina-
» tion contre le conte , avez peur que ne soyez
» deffais par ly , et à ceste cause vous vous estes
» ajoints avecques le roi son ennemi , pour avoir
» port , le dire du monde est tel , posé encorre
» que je puis espérer qu'il ne soit riens , que tout
» cestui emprendre meut de vous ; et que vous
» faignant l'ignorer et non y attoucier , par se-
» cret entendement que vous avez avecques le
» roy , ensemble avecques vostre nepveu , en les-
» siez et souffrez le crime sur leur dos , par espoir que
» avez que jamès ne sera attain , et que le roi , qui est
» grand seigneur , vous en saura bien laver et pa-
» rer sans vostre dangier. Appert qu'aujourd'hui , il
» en a envoyé son ambassade en ceste ville , prince ,
» et prélats , à ceste cause. Et dient les gens , que
» de la peur que avez d'estre congneu , et pris en
» si énorme faute comme d'avoir tendu et fait
» tendre en la personne du conte , par prise ou
» par mort , vous mesmes avez forgié ceste am-
» bassade ; procuré son avenue et son accès ; nommé
» les personnes et fait les articles par de chà , tous
» propres à ceste matère ; et esperant plus tost
» pooir tirer dehors ledit bastard par une fière et
» hautaine manière , comme se mesmes fussions
» mespreneurs envers le roi de lui tenir en prison
» son serviteur , devez avoir conseillé ceste ma-
» nière de manasse sur nous , cuidant bonne fin

» en traire ; car vostre regard estoit , ce argüent
» les gens , que pour ung homme pris , à quelque
» tiltre ce feust , monseigneur ne voudroit jamès
» desplaire au roy , et ne se voudroit accorder à
» guerre pour si peu de cause ; mès ly , comme
» prince et maistre de ses pays , et commandeur
» et précepteur sur son fils , en tout et sur tout , à
» la requeste du roy , et pour bien faire , et pour
» éviter tout péril et esclandre , le bastard seroit
» mis hors et à délivre ; et à quelque crime ne
» malvaise intention qu'il eust eu , ne parqui don-
» née ne commise , sans en estre plus nouvelle ,
» s'en iroit sain et sauf ; et ly il garderoit et gain-
» gneroit sa vie sans riens dire du secret ; et vous
» et les vostres , et tous ceulx qui y peuvent avoir
» coulpe , demorriez par ainsi nets et justes en mal-
» vaise œuvre.

» Tels et si faits sont les languages par ciens , par
» ceste ville et par toutes aultres , là où on ne vous
» espargne , ains vous y decoppe-on par pièces et
» morceaux , et vous torne-on et retourne-on toutes
» les entrailles pour enfonsement de vostre ra-
» chine. Dient les uns : Que veult faire cestui
» Croy ? Que pense-il , ne que propose-il , en son
» hault orgueil , que de soi former public con-
» trarieur au fils de son maistre ; et après lui avoir
» fait toutes rudesses moult dures , le mis et
» tenu en indignacion de son père , pareillement
» en celle du roy , privé et forclos de sa pension ,
» chà et là mis en abay le conte de saint Pol , des-

» chassié ses gens d'en arrière ly, finablement,
» pour le tout pardeffaire et pardestruire, con-
» tend et a contendu en son corps, en sa vie et en sa
» personne; et veuillant faindre l'ignorance du cas
» se vould désarmer du crime par personnages, en
» quoi le roy, par son forgier et consentement,
» et ly par le roy, se sont noircis tous deux par
» estrange fiction. O maudite soit la norriture de
» tels gens, ce dient! Le roy rend bien au devoir
» les bienfais de deçà; et Croy recongnoit bien le
» bénéfice qu'il a receu en ceste maison, l'exal-
» tation de sa lignie par son bon maistre, et la
» gloire et la richesse qu'il a de ly, dont pareille
» n'eut oncques en France par nulle mémoire! Que
» veut-il faire ne à quoi bée-il? Cuide-il devenir
» prince du pays, et se faire égal avecques l'éri-
» tier. Encorre, quand père et fils, que Dieu sauve
» tous deux! seroient faillis, si n'y parvenroit-il
» pas; il n'est ne de l'estat royal ne de princial
» ventre; il est ung simple chevalier, riens en
» comparaison à ly ne aulx aultres princes; et l'a-
» vons veu croistre et monter au throsne, prendre
» la fille de Robais, sourgon (tige) de son bien;
» et maintenant marié à l'une fille de Lorraine,
» plein d'acquests et de biens par service, allié en
» Allemagne, à Bauvri et à Meurs, et tenant en sa
» main, comme propriétaire, Lucembourg et
» Namur, Boulongne et aultres places; dont le
» roy se vante, et ly en menasce l'éritier. Cuide-
» il pour tant parattaindre à la domination de ces

» pays , ne à la faveur , ne à l'affection du peuple ,
» qui mesmes est congneu inique et pervers et
» plein de malvaises cautelles , ly et les siens , et
» jusques en tous pays où il règnent en oïr plaintes
» et clameurs , et estre plus cremus en partie et
» plus dangereux à avoir à faire avecques eulx
» que le prince ? O énorme aveuglement et intol-
» lérable orgueil ! O comment peut noble homme
» si bas descendre , que d'autant se meffaire comme
» de penser à chose indue , de béer (viser) et con-
» tendre à chose à ly non appartenant ; de por-
» ter pointe et inimitié à cely dont il est fait , dont
» il a pris gloire et exaltation , et dont il est tout
» eueux et honoré quant il en porte service !
» Comment , déa ! mesconnoit-ils avenue ? Ne con-
» gnoit-il son estre et son estat , et que le chief
» d'une maison de Croy n'est point de sorte au
» fils d'un duc de Bourgoigne ? De qui se pense-
» roit-il , ly , ung tel homme ! se fortifier ne ai-
» dier encontre ung tel prince . Possible est bien
» de l'emprendre et de follier , mès la fin en ystra
» confuse pour ly . Il se fie sur le roy , ce dist-
» lon , et toute sa machination est assise sur ly .
» Et que tant il l'a assise là , c'est ce qui le con-
» dampne , qui lui donne blame et reproce per-
» pétuel , et qui le fait congnoistre en ses vieux
» jours , estre aultre qu'on ne l'a maintenu en ses
» jeusnes . De male-heure , dira-il encorre peut
» estre , il vit oncques le roy . Le roy , pour preud'-
» omme demorer , ne lui estoit point sorte ; ne

» pour grandir sa maison ne ses enfans , service
» royal ne lui estoit point salulaire ; grandesse
» il avoit assez en ly , sans le roy ; ne ly failloit
» que mesure et contentement de ce que super-
» flue avoit d'ailleurs. Il estoit l'aigle des pays de
» cha , prince de la chevalerie dela maison du duc ,
» clavier de son throne , le fondement de son se-
» cret ; et réservé tant seulement le tiltre de prin-
» cipalité et de seigneur , quasi estoit une mesme
» chose avecques son maistre , honoré et cremu ,
» préféré devant tous et servi par égal avec-
» ques son maistre en viandes. Tout ce qui à ly
» estoit et appartenoit estoit promeu , sa lignie
» eslevée et pourveue d'estat et d'offices ; et obtenoit
» tout , et nul aultre riens. Que ly falloit doncq ?
» si non que ivresse d'aise l'a mené à descongnis-
» sance , et lui a fait convoitier et quérir oultre
» mesure , dont l'obtenement , espoir , cy après lui
» donra blame. Siet-il à ung viel homme quérir
» ung nouveau maistre , le quel , vivant le sien ,
» viel l'a eslevé jeusne. Le novel ne l'a accepté
» qu'à cautelle ; et le quereur , ce sambleroit , pa-
» reillement n'y est allé qu'à malice. Et ainsi le
» mauvais et le soutil se sont entretrovés ; et
» suivant chacun leur appétit non loable , ont
» mis honneur darrière le dos tous deux. Que fera
» le roy ? Quelle paie en prendront-ils en la fin ?
» Il les paiera du mesmes à leur mérir ; et tel
» comme il les ara trovés à l'entrée , delaisant
» leur maistre , il en fera le renvoi tout confus ,

» quand il en ara ce qu'il en veult traire. Le roy
» est trop fin pour eulx, et eulx peu sages d'y
» prendre fondement. Le roy, ils savent bien s'est
» mesporté envers leur maistre .Il a oublié ses bé-
» néfices receus ; journallement il lui rend mal
» pour bien ; ne le connoît se non par envie qu'il
» a de sa hauteesse. Que doncques fera-il de cestes
» gens qui ne le servent qu'en mal faire? Ne
» doivent-il doubter qu'en malefice il les paiera
» du mesmes pour quoi il les ara choisis , et qu'il
» ne les deboute soubs le mesme tiltre de leur des-
» serte? Qui est cil , ne Dieu ne homme , qui
» en feist aultrement , ne qui en feist aultre
» conclusion ? Et si le roi est si injuste maintenant
» et si mal conseillé , qu'envers monseigneur il
» se porte mal pour ly avoir fait bien, cuident-ils
» qu'il doive devenir recongnoissant envers ceulx
» qui sont cause de son meffect ? Par Dieu la chose
» en pora durer un temps, mès il y aura ordefin.

» Tous-jours eschiet remors en un cœur de roy ;
» et combien qu'il y peult escheoir fourvoi , en-
» fin toutefois il retourne à sa nature. Coeur de
» roy est ung précieux coffre ; et quant , tant seu-
» lement une fois, il voudra penser à sa dignité ,
» n'est vice dont mesmes ne se repente et qu'il
» n'en hée ne abhordine les conseillers. On dit
» vulgairement que les princes , pour venir à
» leurs fins , prennent bien en gré les traysons ,
» mès de la malvaisté du nom et de leur noble na-
» ture , ils en héent les facteurs. Quant doncques

» ces Croys ici aront et ont de fait, en complaisant
» au roy, fait perdre à monseigneur les terres
» sur Somme, et en grant fraude et desléauté osté
» à leur maistre, ce pourquoi ils devoient voloir
» morir ainchois (plutôt); et après, quant il aroient
» fait tuer ou prendre son fils; tout mis en désolacion
» et en ruine, ce qui par dechà est; ne pense-on
» qu'enfin le roy retournant à congnoissance de
» ses peciés et au reproche qu'il aroit acquis par
» ceste voie, qu'il ne deust maudire et contemp-
» ner grièvement ceulx par qui ce aroit fait, et
» par qui il seroit en la malediction de Dieu et
» d'omme, par les avoir creu. Les périls par Dieu
» n'en sont pas dehors de leur part; et n'est chose
» qui ne puisse bien avenir. Tous-jours se lavera
» bien prince à prince; mès ung compaignon
» souillié pour eulx, demorra en l'ordure. Par
» quoy ung vrai noble homme, qui autant doit
» amer son honneur comme ung roy, pour tous
» les rois de la terre, ne pour coronne porter ly
» mesmes, ne se doit soullier en scient; doit mieulx
» amer qu'il ne feust prince à monde, ne homme
» à qui on deust complaire, que soy meffaire envers
» soy-mesmes. Mès avarice est mère de tous vices et
» de toutes énormités. Quiconquess'y applique mai-
» ne l'omme droit cy, le fait haut béer (viser), et
» par haut contendre et convoitier, le fait desme-
» surer et perdre sens, consentir trahyson, con-
» spiration et mordre; riens ne lui est grant ne
» pesant, comme énorme qu'il soit, mès qu'il ait

» son desir. Et pour ceste cause, Aristote escolant
» Alexandre le grand roy, pour le faire cler en
» vertus, sur tous vices lui blame cestuy, veuil-
» lant dire que toutes vertus par icellui seul s'es-
» traignent en l'homme, et par seul cely il se
» noircist et deffait en renommée. Laissés faire,
» laissiés les Croys. Par Dieu ne sont pas encorre
» à fin de leur barre; ils coreront encorre ung
» temps; mès s'ils estoient aussi hault que la lune,
» peut être qu'ils ne saroient veoir encorre la fin
» du maleur qui les attend. Présentement ne le
» veuillent congnoistre et ne povent; car aveuglés
» sont; et eulx confians en fortune, leur samble
» que riens ne les peut grever. Si en ont-ils de
» beaux exemples, toutesfois, et de plus grands de
» eulx. Ils baculèrent jadis le chancellier; et eulx,
» plus mespreneurs que ly, n'ont nul qui les ba-
» culle. Mès souffrez, ils haculeront eulx-mesmes;
» ils deslieront leur malheur du pel, et ne se don-
» ront garde quant ils l'aront pendu au col. Ils
» resssembleront les vers qui mengent l'ung
» l'autre; et le derrain mengue soi-mesmes;
» ainsi feront ceulx. Leurs péchiés, leur orgueil,
» leur descongnoissance et ingratitude de eulx
» prendre à leur maistre, de tendre en son hon-
» neur et en son corps, les meneront au tiltre où
» il doivent venir, tout ainsi que Lucifer. Dont
» c'est dommage toutesfois et pitié, quant si nobles
» et gentils chevaliers, comme ils sont et ont esté,
» si bien norris et loez jusques ici, et si montés

» en haute roe se sont si grièvement meffais ; mès
» s'en pregnent au propre nez ; le meschief vient
» de eulx.

CHAPITRE CCIV.

Comment monseigneur de la Roche avertist le seigneur de Croy de divers langages qui se disoient en darrière ly.

« MONSEIGNEUR de Croy, ce sont iciles langages
» que j'ai oy et qui se dient par le pays en divers
» lieux ; là où on ne fait espargne de vostre nom ,
» ains conjecture-on sur vous , et vous donne-on
» de grans charges et orribles , et tant que j'en
» suis tout annuyé ; et me desplaist durement d'a-
» voir cause de tant vous en dire ; mès je m'acquitte
» en mon honneur envers vous qui , à cause de
» l'ordre , vous doy avertir de ce que j'oy et qui
» vous compète à l'honneur , et vous doy deffendre ,
» là où il m'est possible ; et là où je ne puis , je
» vous en doy avertir. Dont , se j'en voloye prendre
» la bataille , j'aroye trop à faire , car j'aroye à
» faire à cinq mille hommes ; mès à vous , à qui le
» cas compète , c'est à vous de vous en deffendre ,
» qui sçavez que c'en est. Par ma foy , monsei-
» gneur de Croy , ce poise moy que les choses sont
» telles , et qu'en temps et heure vous n'avez aul-
» trement pourveu de vous. Aultrefois vous en ai
» parlé assez , et vous en ai dist ce qui m'en sam-
» bloit , que se vous ne trouvez voie et moyen d'a-

» voir la grace de monseigneur de Charollois et
» de le contenter, vous vous perdriez et venriez à
» povre fin ; car n'y a point de comparaison entre
» vous deux ; et en ariez le blame et le tort par
» tout le monde ; mès vostre aveuglement vous a
» fait à croire ce qui vous est impossible. Vous
» vous estes fondé du père, et trop fié en ly ; et sur
» le frain de son amour, vous n'avez admiré le
» fils. Dont, et se vous estes aulcunes fois mis en
» devoir envers ly pour avoir sa grace, se n'est-ce
» qu'à fainte ; et ne sortissoit point d'effect de vos
» parolles ; ains continuiez tousjours et persévériez
» en vos veilles manières de faire, de impétrer
» tout, d'embrasser tout, et l'appliquier à vous. Vil-
» les, chasteaux, gouvernement de pays, riens ne
» venoit, ne n'eschéoit qui ne chéist en vos mains,
» ou à vostre frère, ou à vos neveux. Nul, tant fust
» grant, ne prince ne aultre, ne mesmes le conte
» ne sa maisnie (suite), n'y prindrent oncques loc-
» que. Monseigneur de Charollois à vous mesmes
» le vous a reprouvé en vostre présence ; dont
» oncques toutevoies, amendement ne sievy de
» vostre part, ains plus continuation en orgueil et
» en fierté ; vous vantant, comme le comte aul-
» trefois l'a bien sceu, que vous n'estiez pas gens
» à deffaire, et que vous estiez, vos alliés et vos
» parents en Picardie, cinq cent chevaliers et es-
» cuiers qui vous serviroient, et vous aultres
» cinquante hommes, maisons vostres tenables et
» pour porter hurt. Tels mots, vous sçavez, cuisent

» à un prince , espécialement d'ung serviteur fait
» et eslevé en la maison. Si ne m'esmaie (étonne)
» s'il en a dueil ; car se j'estoie ce que ly , il me
» touceroit au cuer. Le povre homme , vous sçavez
» qu'il a eu à souffrir et a eu à porter mainte mé-
» rancolie , ce scet-on bien , à vostre cause. Pour
» vous approchier du père , vous l'en avez esloin-
» gnié ; et pour vous maintenir en sa grace , on vous
» impute que l'avez mis en son indignacion ; et
» que par calculation que vous avez trouvé de sa
» naissance , c'est ung homme horrible , cruel et nez
» à beaucoup de mal faire ; tant qu'à le mettre par
» tels languages en abhomination au père , et jus-
» ques à lui plaindre ce qui lui estoit à venir. Ce
» mesmes dist-on de vous , que vous l'avez mis en
» ce parti devers le roy ; et qu'à ceste cause , il le
» het et craint , et a contenu en sa prise ou en
» sa mort , par le bastard dont présentement est
» question. Dont , se vous y avez coulpe , comme
» gens l'arguent et conjecturent , c'est dammage et
» me poise ; car c'est le pis empris qu'onques fist
» homme , et de quoi vous serez perdu et déserté
» une fois , et tous les vostres. Et devriez voloir non
» avoir esté ; car ciel et terre seront plains de vos-
» tre peschié , et dont nul pire ne sera trouvé en
» livre. O maudite humaine erreur , de laquelle ,
» com petite part on en prent au commencement ,
» elle maine à infini abus et à final desvoy. Ceste
» erreur , monseigneur , vous a happéjà long-temps ;
» et long-temps a qu'on s'en est bien perceu . et

» qu'on vous en a assiez toucié ; mès plus est venu
» le temps avant d'année en année , plus est mul-
» tipliée en vous ceste erreur, et congneue pire sur
» pire. L'amour envers vous mesmes vous a de-
» cheu , et le haut cœur de grandir vostre maison
» vous a fait trop amer vostre péril. Se mesure
» fust demorée en vous , congnoissance n'y fust
» point estainte, ne erreur ne s'y fust point boutée,
» ne aveuglement norry ; et n'eussiez quis ne les
» voies ne les moyens que vous avez quis devers le
» roy , qui ne vous sont pas loables , et par lesquels
» l'erreur grande et orrible en quoi vous estes
» maintenant se congnoist , et est perceue en grief
» esclandre. Et de quoi je me donne merveilles ,
» se le cas est tel , comment oncques en coeur de no-
» ble homme , ceste , ne telle erreur , pot descendre
» ne prendre pied. Vous estes ung noble chevalier,
» venu avant à vos jours , et qui avez eu de l'on-
» neur du monde ce qui en est , auctorité et hault
» estat , souveraine crédence emprès le maistre ,
» grasce de sens et de veillance , bien amé et bien
» loé jusques ici , hautement allié , rice de posses-
» sion et de biens , et avez de beaux enfants , les-
» quels vous devez plus désirer à lessier grans
» en humilité de vostre conduite , que les faire
» princes et roys en coustange de vostre honneur.
» Et ne sçay rien au monde qui vous messiet au-
» jourd'hui ne qui vous puist deffaire , que ceste
» mauldite arrogance que vous avez prise de vous
» porter fort contre monseigneur de Charollois

» pour le roy , et par si faites fins. Lesquelles , se
» vous les vouliez delessier encorre et vous humilier , offrir amende et repentance , congnoistre
» cely que vous devez congnoistre , le servir et léalement amer comme devez , on vous y trou-
» veroit voie et accès ; on vous praticqueroit grace et rémission ; et seriez receu en vos offres et amendes ; et seroient vos humilités acceptables.
» Et jà-soit-ce que monseigneur de Charollois encorre vous a fait toucier de vostre retour , et fait ouvrir les voies et les poins sur quoi , et que tout vous avez refusé et desdaigné despitement , toutes-fois encore , se vous vouliez , on trou-
» veroit manière , espoir , de réduire tout à bien pour vous , et de vous y servir et valoir. Pourtant avisez et concluez en vous de vostre honneur et de vostre salut. Un temps est et vient à telle heure , qui jamès ne retourne. Le temps est vostre maintenant , pour bien ou mal en faire ; mès il est si près de l'estiquette que , se vous ne le tournez à bien , jamès n'y recouvrez. On vous a donné grace de sage homme jusques en ce cas ; mès ici pend la plusgrant follie qu'homme fist oncques ; tout sens du monde n'est nul s'il ne tourne en soy-mesmes ; et follier contre soy n'est pas follie , mès derverie (follie complete).
» J'eusse peu excuser ung jeune homme , mès folle veillesse dampne l'homme et le confond. Dieu a l'euil sur tous , et en tous coeurs il escrutine les pensées. Se vous proposez sans ly , vous le trou-

» verez contre vous ; et là où vous asseirez vostre
» corrage , là trouverez vostre aventure toute du
» mesme à vostre propos bon ou malvais. Dieu
» vous en lesse user et bien eslire. »

CHAPITRE CCV.

Comment le seigneur de Croy respondit au seigneur de la Roche sur
l'avertissement qu'il lui fit.

A TANT fina son compte le seigneur de La Roche ; et me dist que comme il avoit esté , et estoit sur la fin de son deviser avecques le seigneur de Croy , en la manière que avez oy , vint ung devers ly , de par le duc son maistre , qui le hasta d'aller devers ly , et tellement qu'à peine pooit-il avoir temps pour faire responce petite ne aultre , sur les devises à ly faites. En fist toutevoies une bien courte et brève , ce me dist ce chevallier , et sonna ainsi :

« Monseigneur de La Roche , je vous ay bien
» oy ; et croy bien que pour tout bien vous m'a-
» vertissez de ce que me dites , et vous en mercie ;
» mès pour parolles de gens , je ne m'esbays point ,
» et ne suis point si chetif comme on me faict. Par
» l'arme de mon père , je ne me soffrirai point
» fouller à bras ploiez et à genoulx en terre. Mon-
» seigneur de Charollois me het et tout mon li-
» nage , et nous deffera trestous , ce dit. Je y met-
» tray remède , se je puis , et desjà y ai pourveu.

» Et quant il vouldra cela emprendre, et que je
» serai trop foible pour ly, je trouverai garant
» peut estre, en tel lieu, là où la force ne sera pas
» sienne.

» Touchant le fait du bastard de Reubempré,
» qui l'a brassé, si le boive. Moi, je ne m'en melle;
» bien en conviengne au roy, c'est son fait, c'est
» son serviteur. Et du haut et du bas, je m'en
» rapporte à ly. J'ai bien servi mon maistre, et
» suis bien pour servir son fils; mès quant il ne
» veult, je ne le servirai point maugré ly; je
» m'en suis assez mis en mon devoir, mès je n'y
» gaigne riens. Si me tiens à ce que j'ay fay et du
» mieulx que je puis; et, Dieu merci! j'ay bon mais-
» tre, et qui me sara bien deffendre allencontre
» de mes mesveillants à tort. »

Sur ceste response, ledist chevallier et moi finis-
mes nos devises; et nous sambloit bien que en-
sieuvent la renommée qui courroit de ly, que la
responce aussy tenoit assez de mesmes, et que des-
congoissance s'y melloit beaucoup parmy, et dont
le péchié de l'orgueil demanderoit punicion tost
ou tard. Et à tant vuidasmes de ce compte. Et es-
toit meshui tard et grant heure d'aller couchier.
Si prins congié lors, et le lessay en son requoi; et
moi autre-tel allai prendre le mien.

venans entre eulx deulx; parquoi tousjours ils s'entre-entendoient; et estoit le faire de l'ung le conseil de l'autre. Et disoit-on que cely de Symay, par son orgueil et par son aspreté, estoit cause grandement à son frère, le seigneur de Croy, de son desroy et de son mescongnoistre; car estoit cely de Symay, rice puissamment de rentes et d'argent contant, tant par l'auctorité que avoit eue au pays de Hesdin, comme par la succession de la damoiselle Pointèvre (Penthièvre), son mari, et de qui il avoit espousé la seur germaine, son héritière. Si en estoit tant rice devenu, et tant dru, qu'il en monta en orgueil, perdant mode, ly et ses enfants. Et ne craignoient point que telle richesse, avecques l'auctorité du frère en court, tant devers le roy comme devers le duc, peust jamès les souffrir cheoir, ne encorrir en dangier, dont bien ne se garissent et relevassent. Car, montés en règne et en gloire par fortune, et outre le naturel de leur estat, s'accomparoient à ceulx qui princes sont de naissance, et à qui la gloire vient d'héritage. Si s'en estoit-on longuement perceu; et véoit-on clèrement que par leur avoir et pooir de tous lez appliquiés à eulx, et que par leurs mariages et alliances que pris avoient en divers lieux, affin de perdurer et demorer en estat, ils portoient leur menton hault, monstroient évidemment que leur pan voloient porter et pooient, encontre les biens grants, et que qui les vouldroit traitier autrement qu'à point,

ils estoient gens pour monstrier visage de non le voloir estre. Le seigneur de Quiouvrain, fils audit de Symay, portoit fort cause droit cy ausy, en murmure de son orgueil ; car en l'éage de vingt-huit ans, sans oncques avoir veu ne estre expert, son oncle l'avoit mis et establi premier chambrelan du duc, lui absent ; s'estoit allié, par mariage, à la fille du comte de Mers, et ceulx de Baviere ; se trouvoit fort en grasse du duc pour son beau sens et parler ; estoit grant bailli et capitaine de Hainau ; avoit pratiques grandes et de divers lieux venants ; et tellement que par ung que par aultre, et que ses pères sçavoit et sentoit en triumphe et en règne, et ly mesmes avoir bonne pension du roy, et estre à ly couvertement, il porta coeur fier, samblant pompeulx et haultain, dur assez à petites gens, et convoiteux, et contournant tout ce que pooit avoir à grandissement d'estat ; se fit de beaucoup de gens blasmer en son darrière par élacion de ses manières ; jà-soit-ce que moi, son très accointé et ami privé, n'en scarroie dire que tout ce qui bien siet à ung noble homme de vertu ; mès je croy bien qu'envie en aultrui sur sa jeusne exaltacion estoit plus cause de murmure sur ly que desserte, sauve touttevoies que forcuindance y pooit avoir assez ; laquelle je impute plus à sa jeunesse que à vice. Mès comme, dès le commencement du discord, j'à avoit dix ans par avant, à Brusselles, pour avoir le premier lieu à l'entour du comte, cestui, le seigneur de Quiou-

vrain , qui lors s'appelloit seigneur de Sempy , avoit esté cause du desplaisir du comte et de son grant dangier envers le duc son père , le comte et tous ceulx de sa faveur l'avoient pris en haine ; et comme il avoit esté moveur de tout , l'avoient aussi plus contre coeur que nul aultre. Et ce sçavoit bien le jeusne chevalier , qui n'en fist compte , cesambloit , qu'à demy ; ains tant plus se grandissoit fort , et héoit (visoit) à haulx estats , sous l'ombre de ses pères et du duc , là où il avoit grant crédençe. Et à ceste cause , et que véritablement sçavoit que le comte ne le vouloit , ne ne pooit le prendre en grace , au jour que le comte devoit arriver et venir à Lille devers son père , par grans mystères et moyens , et là où les princes et tous les barons de la maison allèrent au-devant de ly , et mesme son oncle et le seigneur de Lannoy , ly , par fiction , de quatre jours devant s'estoit fainct estre malade des dens , et portoit le visage bendé. Parquoi il tint chambre huit jours et tant , affin de non aller au-devant de ly avecques les autres. De quoi touttevoies il se fit blasmer de diverses gens , qui bien entendoient le mystère et le secret de sa fantaisie.

CHAPITRE CCVIII.

Comment le seigneur de Lannoy tendoit aussi à mener sa maison à hault et à seur estat avecques son oncle.

LE seigneur de Lannoy, nepveu de Croy, à Lille et partout ailleurs où il se trouvoit, estoit là tout et le seul bras quasi à son oncle ; et en sens, et en conclusion et en conduite, c'estoit son tout refuge et son tout secret, avecques le seigneur de Symay, son frère, quant il s'y trouvoit. Si donnoit-on grace à cestui de Lannoy, que soubtil homme excellentement estoit et caut, et qu'en orgueil de son oncle, et en son mescongnostre, avoit grandement coulpe ; car ly, devenu rice outre mesure, en Hollande, dont avoit eu le gouvernement, et ayant fondé et fait une bonne ville close d'ung povre villageot, et ung chasteau d'infini avoir d'une povre tourelle, tendoit et béoit (visoit) aussi à mener sa maison et sa fame à estat que fortune ne donnoit point ; est à entendre à tranquillité et à estable seurté avecques ses oncles ; lesquels ne pooit penser jamès, pooient tourner à decadence, ne ly aussi. Et par ainsi, et comme il voyoit et concevoit que le conte de Charollois tendoit et manassoit de les deffaire et mettre au bas, boutoit quant qu'il pooit aussi à l'orgueil de son oncle, et par toutes voies et manières dont le

pensoit à pooir fortifier et rasseurer, fust en France ou en Angleterre; il lui donna conseil; et meismes en l'ung royaume et en l'autre, sous légations prises du duc, et que son oncle lui mist en mains, se trouva procureur, ce disoit-on, d'estranges choses; et lesquelles furent descouvertes depuis et sceues, comme il se dira en son lieu.

CHAPITRE CCIX.

Du hault estat de ce Croy et que de ly n'avait point de pareil en
France tant accollé de fortune.

Sz je vouloie ou sçavoie dire l'auctorité, le degré et le hault estat de ce Croy, et des siens en dépendant de ly, ce seroit à peine chose créable de l'oïr conter et d'en faire histoire. Et n'a point esté veu en ce royaume, homme pareil à ly, ne si accollé depuis deux cents ans, qu'on le sçaiche, ne qu'il se treuve en livre. C'estoit en samblant, non ung vassal, non ung serviteur, ne ung subject en la maison de son maistre, mès ung prince meismes et ung seigneur à qui tous genoulx ploioient par révérence, et toutes faces se par-offroient à service. N'avoit différence nulle de ly aux princes ses nepveux, si non que l'estat de ly et le service de sa table, sa sieute et sa queue estoient trop plus grants que la leur. N'y avoit homme en la terre plus honoré en court, mieux

servi ne si à souhait, plus exalté, ne plus mieux creu; et aveucques ce qu'il estoit plein de biens de ce monde et allié au sang de Lorraine et de Harcourt, plein de haultes et de grandes possessions, si ne vivoit-il homme qui oncques fist de son maistre, ne tellement ne, si à choïs comme ly; car riens ne luy estoit impossible, ne dur, ne difficile envers ly, là où il voloit s'entre-mettre. Parquoi, tout considéré, et sa première venue en court, et sa première chevance de patrimoine, et la haulte montance depuis où il se trouva sous l'ombre de son maistre, devoit bien amodier, ce me samble, son corrage, mettre raison devant ses yeulx, soi tenir en règle et en mesure, et avoir peur de maints grands et orribles exemples de devant ly et de son temps mesmes; et soy monstrant content de sa fortune, qui encorre estoit excessive, non quérir aultre part plus de biens pour porter grief à son trop plus grant, contraire de son honneur.

CHAPITRE CCX.

Comment le comte de Charollois scella avecques le duc de Berry et celui de Bretagne.

J^{es} parfondis volentiers et amplie beaucoup ceste matère touchant l'omme de qui elle traite , pour tant plus donner cause aux lisants d'entendre soigneusement à la nature du cas, quel il est en sa racine, et qu'on ne puist penser cy-après que les grandes et merueilleuses besoignes qui en sont nées et yssues enfin soient saillies et produites d'ung homme de petite réputation, mès de telle fortune et félicité, s'il l'eust bien gardée, que tout le royaulme de France depuis s'en est trouvé en trouble ; le roy, mis en indignation de tout son sang, et en dangier de sa coronne ; et tous les princes en clameur et en criée contre ly ; et dont ce Croy cy à coulpe. Car par ly, et parce qu'il l'avoit attrait à ly à certaines fins, comme j'ai dit assez, et beaucoup de personnages avoient esté faits non honorables à l'ung ne à aultre, mès au grant grief et plaie de la maison dont il estoit faict, et à quoy le comte de Charollois, en lieu de son père jà violet à déclin, estoit tenu de pourvoir et d'y mettre remede ; icellui, certes, sentant et voyant tous les princes du royaulme eulx doloir du roy ; et que tous eulx s'attendoient à lui seulement, qu'il

se plaignisist aussi comme eux, comme qui avoit la souveraine cause de tous, et plus pooir de s'en vengier, enfin le receurent de leur aide et de leur hende. Et ly sentant leur tiltre estre de pité, et le sien non moins, et la provision y estre nécessaire, et honneste le poursievir, se joignirent avecques le duc de Berry; et cely de Bretagne scella avec-eulx, et entra en compact avecques tous, qui avoit la cause plus griève et plus cuisant, par le moyen de Croy, et le plus grant poir et intérêt pour en avoir réparation. Eulx tous, en sa force et en la puissance qu'il mettroit sus pour eulx et pour ly, s'attendoient fiablement et s'arrestoient. Laquelle chose jamès n'eussent conclute entre eulx, ne osé emprendre, se n'eust esté à l'assurance de ly et de son pooir; et de quoi ils faisoient chief. Mès comme le comte en scavoit bien prendre l'honneur devers ly, en fait de reconnoistre son cas et son estat, et que voloit avoir ce tiltre de soi essourdre encontre le roy, requis du duc de Berry et de tous les princes instamment, par maintes lettres de grièves doléances, en faveur d'icellui de Berry et de tous ses aultres parents, pour bien faire et pour remédier aux plaies et romptures en la chose publicque, aux opérations volontaires du roy, en quoi tout alloit mal, il mit sus et disposa de son armée; et qui estoit le plus hay et le plus mal volu du roy sur tous les autres, au duc de Berry et à tous eulx, ly seul, en sa vertu et en sa redoubtance, fit l'appointement, et le procura

pour eulx trestous enfin, et en emporta la gloire et la victoire ; mès non pas sans dangier le plus esmerveillable , dont il soit escrit. Et de tout ceci , tant de l'ung costé comme de l'autre, et tout du mortel dangier du roy en quoi il en estoit, comme de cely du comte, cely de Croy et les siens avoient esté cause et fondement , et moveurs principaux de tout ce qui est ensieuvi oncques.

CHAPITRE CCXI.

Comment au seigneur de Croy fut monstrée voie par les médiateurs pour parvenir à la grace du comte de Charolois.

Mès , pour ce que j'ai dit dessus, que le comte de Charollois, par le conseil des preud'ommes d'entour de ly, et souverainement de Guillaume de Bische, souffroit célement à trouver et quérir moyens entre cely de Croy et ly, affin qu'il se recongneust et se remeist en devoir devers ly, ly comme ung bon et léal chevalier, loist (convient) doncques à déclairer ici les points et articles, sur quoy se pooit fonder l'accord des deux parties, et par lesquels l'un eust embelly sa cause grandement et rassuré son estat, et l'autre parattaint à la paix de son cœur et à déport de son ire. Si fault sçavoir que , jà par long-temps devant, le seigneur de Croy, après divers assais de recouvrer la grace du comte, par sam-

blant et à quoy oncques n'avoit peult aveindre, ce disoit, venu maintenant à l'extrême desonire contre ly, et certain que l'indignation y estoit toute fermée, maintenoit quasi impossible de pooir retourner jamès en son affection ; et comme de jour en jour, et an après aultre, tousjours le conte prenoit des causes et des matères plus et plus aigres contre ly, et par quoy son coeur s'esloignoit tant plus de clémence et de mercy, ne pooit croire ne soy confier que jamès il rentrast en grace maintenant, qui oncques, du temps que les causes n'y estoient point si grandes ne si embrouillées, n'y avoit pu paratteindre. Et pourtant, comme ceste manière de désespoir estoit entrée en ly, et lui avoit adhers son sens par deffiance de sa mercy, de de chà estoit allé prendre fortification devers le roy, pour rassurement de sa fortune. Or advint qu'en entrant en termes avecques ly, puis ung, puis aultre, les commit à ce, monseigneur de ¹ monseigneur de ², et tel et tel. Et quant ce vint à touchier au vif du cas, pour en venir à bon effect, toutes causes de devant passées, et parquoy le conte avoit esté meu sur ly, furent mises au dos, nulles relevées ne touchées, fors que seulement une pour entrée de bien : c'estoit qu'il estoit vray apparant, ce disoient les médiateurs, que s'il voloit lessier le

1. Lacune.

2. Lacune.

service du roy , abandonner offices et estats emprès ly , la pension de ly et de ses enfants, non y querir ne auctorité ne crédence, et pour l'onneur du conte de Charollois et en sa contemplation renoncier à tout, c'estoit la voie, ce leur sambloit, et la droitte vraie entrée par où il parvenroit à sa grace , et à laquelle il ne poroit faillir s'il se voloit souffrir conduire.

Croy prestant ascout à ces mots et pesant fort ceste ouverture, respondist et dist : « Et quant, en » faveur et contemplation de monseigneur de Charollois, et vous, messeigneurs, aroie renoncé au » roy et à son service, abandonné tous les biens » et estats que j'ay de ly, et maintenant mon » maistre le duc qui est viel et quassé, demain ou » tost après, iroit de vie à trespas, à qui seroie-je » lors, ne que me donroit-on qui seroit mon maistre » ne mon bienfaiteur? ne serois-je entre deux » selles cul à terre? et qui suis manassié maintenant, et mal voulu atout deux maistres que j'ai » puissans et grans, ne serois-je mis en la pile au » verjus, lors quant je n'aroie maistre ne service. » Pour Dieu, messeigneurs, il me samble que le cas, » tel que me requerrez, est bien de peser à moy, » et non de légière acceptacion pour promettre de » le faire. Quant à moy, je ne pense pas demorer » sans maistre, quant Dieu fera son plesir du » mien en présent. Et si sçay bien ce que j'ai » maintenant, mès je ne sçay quel chose je trou- » veroie quant ce venroit alors. »

CHAPITRE CCXII.

Comment le comte de Charollois offrit au sieur de Croy que ly mesmes mettist par escrit son traité.

CESTE response fut répliquée, et respondit le seigneur, et dist ainsy : « Mauseigneur de Croy, ce » mesmes argument que vous faites icy, nous pensants que vous le poriés faire, tel l'avons fait » devant monseigneur de Charollois, affin de y » scavoir respondre dessus par son avis et aveu. » Et nous a dit monseigneur, touchant ce point, » se vous le mettiés avant, et pour vous contenter » et soudre, que se vous volez renoncier au service du roy, à ses estats et à sa pension, et qu'en » corre, monseigneur son père, que Dieu garde ! » allast de vie à trespas, si vous promet-il, et veut » promettre, et léaument tenir aussi en parolle de » prince, que tout en tel estal et auctorité comme » vous estes au jour présent à l'entour de monseigneur son père, tout tel vous tiendra, souffrira et léaument parmaintiendra tout vostre » vivant. Et se d'aventure, le roy à ceste cause » vous voloit aucun mal, et tendist à vous en faire » grief, ly envers tout le monde, quiconques il » soit, réservé monseigneur son père, il vous portera et soustenra de toute sa puissance et vertu. » Et affin que puissiés tant mieux adjouster foy à

» cecy que nous vous disons, monseigneur de
» Charrolois se consent et vous accorde que vous-
» mesmes mettiés par escrit vostre traitié, en la
» meilleure forme et manière que le sarez ou vou-
» drez mettre, et à vostre plus bel, et il le vous
» scellera et signera de sa main. Or regardez quelle
» chose vous volez respondre sur cecy, et pesez bien
» l'offre que monseigneur de Charrolois vous fait,
» qui est grant et bel pour vous; et vous mal con-
» seillié, se vous ne l'acceptez, ce nous samble;
» car il n'en poroit plus dire ne faire. »

CHAPITRE CCXIII.

Comment le seigneur de Croy respondist aux médiateurs touchant
l'offre à lui fait.

LE seigneur de Croy musa ung petit en cest offre, et par samblant il difficulta fort de y respondre; car craignoit fort l'accepter légèrement, et pesa le refuser non moins; enfin touttevoies il respondist et print délay jusques au lendemain; car voloit penser dessus, ce disoit, celle nuyt; et le jour venu, il en feroit response. Le délay luy fut accordé; et firent les médiateurs leur retour vers le conte, et luy firent le recort dudit et du fait, et du délay pris, qui s'en tint à content. Et encorre d'abondant, et afin que tout venist à bien, leur donna encorre plus grand charge et pooir de parler plus avant, et les

avertist sur aucuns grands points, se d'aventure Croy en faisoit mention, comment ils y poroient respondre, et comment il voloit qu'ils en fissent. Et à tant retournèrent devers cely de Croy, et convindrent ensemble sur la matère dressée, comme le jour de devant, et commença à parler Croy, et dist : « Messeigneurs, j'ai à nuit pensé à » l'offre que vous me feistes hier, de par monseigneur de Charrolois, qui est bel et grand; et croy » bien qu'il le voudroit tenir comme il le promet; » mès quant il ne voudroit aussy, je n'en aroie que » la douleur, et ne m'en seroit aultre chose. Je » me suis tant de fois offert à ly de le servir; mès » je ne me suis oncques encorre peu trouver en » grace, ne qu'il y ait eu fiance. Que seray-ce » doncques maintenant ne d'où m'en venroit la » grace plus aujourd'uy que les aultres fois, qui » avant que j'eusse oncques service ne pension du » roy, ne l'ay peu gaignier en plus foible cause. » Le roy m'a requis de mon service, et je m'y suis » adonné; et pourvoyant à ce que monseigneur de » Charrolois est mal content de moy et me het à » mort, et que, monseigneur le duc mon maistre » failly, je n'aroie point de maistre, et me trou- » veroie en dangier de ma vie et de mon estat, et » de tous mes parents et enfans, sous monseigneur » de Charrolois, j'ay pris ma couverture et protection » soubs le roy; je me suis armé de son service et » de sa maison; je sens sa protection bonne et » seure pour moi, et la recouvrance de la grace

» de monseigneur de Charolois pleine de doute.
 » Doncques, qui suis seur de l'ung, et tout refait de
 » l'avoir, et de l'aultre je vis en souppechon et en
 » balance de mille dangiers, doy-je abandonner
 » la seurté de ma vie et des miens, pour m'atten-
 » dre en une mercy nouvelle, dont l'espérance m'y
 » est nial fondée. Parlez, messeigneurs, ei par propre
 » coeur jugiés de l'aultrui. Monseigneur de Charro-
 » lois se plaint de moy à tout le monde, et monstre
 » qu'il y a hayne; plainte et haine sont fondées en
 » meffait. Se doncques le meffait y est, qui cause
 » son indignation, je ne me doys point fier de sa
 » grace, laquelle oncques je n'ai peut atteindre. Et
 » ung roy de France fait-il ainsy à abandonner à
 » ung compaignon tel que moy, pour ung légier pro-
 » mettre, dont la rompture se peut faire au plesir
 » du prometteur, sans en pooir faire aultre chose. »

CHAPITRE CCXIV.

Comment les médiateurs reprindrent le seigneur de Croy de sa def-
fiance touchant les promesses du conte.

A CECI fust respondu brief et bien assis : « Mon-
 » seigneur de Croy, à vous oyr parler, mès par-
 » donnez-nous, vous tenez peu de bien de mon-
 » seigneur de Charrolois, et trop peu, quand vous
 » mettez telle et si grant deffiance en sa promesse
 » et en ses lettres et scellés, tels qu'il vous a of-

» ferts; car ne croions point, et sçavons véritable-
» ment, que pour tout l'or du monde il les dai-
» gnast rompre. Et seussiez ores le plus meffait eu-
» vers ly qui oncques fust au monde, et vous eust
» donné rémission et mercy, receu en grace et clé-
» mence, tant seulement par paroles et en mot
» de prince, si ne voudroit-il jamès frustrer ne
» rappeller sa bonté donnée. Or regardez doncques
» comment il se poroit ne voudroit consentir à
» rompre ne à fausser son scellé, ne à luy faire celle
» honte, qui est si haut et si noble prince, que de
» commuer sa grasse promise, escrite et scellée et
» signée de sa main, en austérité et perverse malice,
» par souvenir de commis delict. O non, plaise à
» Dieu! mieulx lui voudroit non avoir esté nez; et
» nous samble que trop malement vous errez ici et
» en mettez le malvais bout devers vous. Et quant au
» point que vous dites que vous vous estes offert
» par diverses fois à le servir, et que vous vous es-
» testravaillez à acquérir sa grace, s'il convient parler
» à vous et respondre à l'appartenir du cas, en cela
» faisant vous n'avez fait que ce que devez,
» et ce à quoi vous estes tenu par toutte obligation
» d'onneur et de droit, come qui estes fait en la
» maison tel que vous estes, et emprés le père, dont
» le fil vous doit bien estre recogneu. Se vous dites
» que vous estes offert à ly, et que vous avez quis
» sa grace non obtenue, se vous disons bien que
» voirement nous luy avons oy dire que aultre-
» fois vous en a veu faire le samblant et tenir

» manières saintes, mès oncques ne vous trouva
» poursievant vostre promettre, ne donnant vertu
» à vos parolles; mès continuïés et perseverïés tou-
» jours en vostre viel train, sans que oncques en tour-
» nast cognoissance devers ly d'aucune amende. Et
» quant à ce que vous pesez d'abandonner le roy.
» qui vous a appelé à estre à ly, et que à regret
» vous le poriez et devriez faire, et que aujourd'uy.
» il vous est et sera escu de protection et de garant
» encontre vos haïneux, monseigneur de Croy,
» vous, sain d'entendement et de vive rayson, ne se-
» roit besoing à vous, tel homme que vous estes et
» à tel maistre, quérir nulle protection de dehors,
» quant vous vous tenriez en la grace de ceulx dont
» vous vous estes porté non grevé de nulluy jus-
» ques icy. Et se d'aventure le meffait y estoit et
» par quoi vous vous doutassiés de la vengeance.
» pour le temps avenir, n'en seroit point la mercy.
» et le pardon plus propre et mieulx séant, hum-
» blement requis en celi qui seroit offensé, que par,
» fièrement et descognoissamment maintenir pointe.
» et quérir sauveté ailleurs, là où fuite est deshono-
» rable? Vous cognoissiez le roiet sçavez quel homme.
» il est; il n'aime point monseigneur de Charolois, et
» se ferme en rigueur contre ly; et vous, pour ce que
» monseigneur de Charolois ne vous a point en grace,
» ce luy samble, il vous a attrait à luy et vous
» porte samblant d'amour pour ce que l'autre vous
» het, et pour ses secrètes fins. Et vous, vous faites
» samblant d'amer et honorer celui qui het ce que

» vous devez amer et honorer devant tous, et qui
» est aussi puissant de vous maintenir et faire de-
» morer tel que vous estes, comme vous estes de-
» venu et fait, au lieu de vostre nourriture, tel que
» vous estes. Et quant à ce que vous mettez def-
» fiance en sa grace, et qu'il vous samble que la
» mesveillance y peut estre enracinée tellement
» qu'elle n'en pora vuidier, sinon à grant doute, pour
» quoy doncques, et puisque vous avez celle cognois-
» sance, ne mettez-vous dehors de vous les causes
» qui vous samblent estre fondement de ceste mes-
» veillance, et vous mettez en vostre pure netteté
» devers ly, par quoy il puisse cognoistre son tort
» devers vous, et relinquir son ire. Mettez-vous en
» ce devoir; et puis après dolez-vous ou loez-vous
» de ly; se la cause de l'indignation y est et que vous
» la sentez, ostez la dehors de vous et lui donnez une
» obligation d'honneur envers vous par satisfaire;
» en mettant le droit devers vous, vous mettrez
» le tort devers ly; et par vostre humilité qui vous
» sera honorable, vous vaincrez son fier animé
» corrage, qui est maintenant de dure attente. »

CHAPITRE CCXV.

Comment le seigneur de Croy, après plusieurs persuasions des médiateurs, répondit par briefve conclusion.

A CES mots, le seigneur de Croy respondist et dist brief : « Je ne scay cause plus grant ne de tel » effet que ce que je tiengs les pays de Lucembourg, » et de Namur, et de Boulogne, desquels monseigneur le duc m'a donné le gouvernement et le » possès mou vivant, et les a confirmés pareillement à mes enfans. Si croy bien que cecy luy » gist en cœur et luy cuist que je me tiens à mon » don, et m'en voudroit bien priver. »

A ceci fut répondu lors et dit ainsi : « Or doncques, puisque vous connoissiez quelle est la cause de » ceste indignation, et qui n'est pas petite, se vous » faites aulcune réputation de la grace de monseigneur de Charolois, et pareillement aulcun pois » de sa mesveillance, pour quoy ne vous dévestezvous donques de ceste cause qui vous fait mal » volu, et remédiez à l'offense? Vous samble-il que » monseigneur de Charolois a tort, s'il lui desplest » que vous, serviteur et subject de la maison, tenez » en vos mains, et encorre par hauteur, les principales places frontières de tous les pays de monseigneur son père, et demain ou après, quant il » seroit trespasé, il en seroit en vostre dangier de les

» reconvrer et en vostre merci, avecques ce que le
» roi encorre se vante tous les jours de les avoir en
» sa main, quant il voudra comme pour le battre de
» son propre baston ? Monseigneur de Croy, le tort
» en ce cas ici n'en est point devers monseigneur de
» Charollois, mais est devers vous. Monseigneur
» de Charollois est prince, et à ly appartient de
» venir à la succession de son père, sans dangier
» ne merci de serviteur, et encorre de tels pays
» et places qui souffiroient au plus grand roi du
» monde ; mès si vous volez bien faire, mettez-
» vous en, et de vostre don, et du tout, en la mercy
» de monseigneur de Charollois, et lui offrez le
» résigner en sa main pour parvenir à sa grace ;
» et vous trouverez qu'il sera si plein de vostre of-
» fre et de vostre humilité, qu'il se donra mesme
» vaincu à vous et vous sara agréable. Et se en-
» corre vous y mettez deffiance, et en faites grant
» pois, pour l'amour des grans profits que vous
» y avez et prenez et que vos enfans aussi y por-
» ront prendre ci après, à qui est confirmé le
» don, ce dites-vous, comme à vous tout leur vi-
» vant, nous avons charge de vous dire, et vous
» disons de par monseigneur de Charollois, que
» monseigneur de Charollois est et sera perpétuel-
» lement content que vous et vos enfans possesiez
» et maintenez ces pays dessusdits et ces places
» tant que vous vivrez, et que vous usez et jouissez
» des porfits, gages et émolumens, et de toutes
» aultres choses, en la forme et manière que mon-

» seigneur son père les vous a donnés, accordés et
» promis, et en présent, tenez et maintenez, et
» avez tenu et maintenu, sans riens y retraindre
» ne recopper, sauf que présentement vous les vou-
» drez reprendre de ly et de son don, et lui en
» faire le serment ici tel en sa main vous et vos
» enfants, comme vous avez fait à monseigneur
» son père. Dont, et affin que ceci vous appère
» qu'il le veuille maintenir léaument et en prince
» preud'omme, il vous offre de vous envoyer un signé
» blanc; mettez-y vostre traittié dedens à vostre
» plus bel, et faites l'obligacion telle que vous la
» sarez souhaidier, et il vous la tenra ferme et estable
» à tousjours, et s'en attend bien à vostre escrire. »

A ces mots, le seigneur de Croy respondit tout court et comme approcié du point où il convenoit taire ou faire : « Monseigneur, volez-vous que je
» vous die pour toute conclusion et sans plus
» battre vent : Je ne veulx pas cessier le service
» d'un roi de France pour ung conte de Charol-
» lois. Pardonnez-moi et adieu. »

De ceste conclusion si roide et courte furent es-
mays ces bons médiateurs, qui espérans avoir fort
besoigné et l'avoir mené jusqu'à près se trouvè-
rent plus loings de leur entente qu'au commence-
ment de l'ouverture; et perceurent bien, et le
dirent aussi, que desconnoissances estoit en ly
toute et outre, et que son aveuglement ne luy
souffroit cognoistre son estat et par quoi il cher-
roit un e fois en punicion par jugement de Dieu, ce

craignoient ; mès puisqu'à eulx il n'estoit de le changier ne muer , ne de lui faire congnoistre et entendre ce qui lui seroit sain et de porfit , il s'en convenoit bien attendre à ly et à ce qui lui en ensievroit. Trop bien plaingnoient que ung si notable chevalier , et de telle auctorité et haute fortune , se mesfaisoit si évidemment et par si lourde offense , et qu'en son sens de long temps estoit ainsi tourné en desmesuré oultrage , et en dérision du monde , en foule (insulte) de son prince futur seigneur , en lésion de sa propre renommée , et en confusion de son ordre et de tous ses frères , qui s'en esvergonnoient.

En si faites devises et doléances du cas , lequel véoient irrémédiable , vindrent devers le conte ; lequel , après avoir oy leur rapport et la triste maigre conclusion du mal avisé , se commença à rire très bien , disant : Que espoir ne lui fut oncques qu'il en deust aultrement dire ne faire , car le congnoissoit trop ; et disoit : « D'autant au moins que je lui ai offert belles , et » me suis humilié devers son tort , d'autant lui » ay-je plus confondu son orgueil et avancié ma » juste cause. Or en Dieu soit le surplus ; et en » ly je remets tout ; et par saint George , il en » buvera de l'amer avant que je meure , ne jamais » ne recouvrera ce que je lui ai offert. »

CHAPITRE CCXVI.

Comment le seigneur de Croy se trouva frustré de son proposment.

D'icy en avant Croy se desvoja de plus en plus; et cuidoit bien faire ung hault édifice sur ung fond qui lui mentit enfin; car on s'estoit bien autrement pourvu de ly et encontre ses emprises, qu'il ne pensoit ne que jamès il n'eust cuidié. Toutte son attente si estoit sur le roi et sur les places et pays qu'il avoit entre mains, desquelles il s'aideroit, ce lui sanbloit, aux lances baissier. Et encorre avoit-il son attente, ce disoit-on, quand monseigneur de Charollois tendroit à le deffaire, qu'en la querelle des Léegeois qui estoient ses ennemis, il se sauveroit de sa puissance. Et prenoit et mettoit pié et fondement en si faites vanités et présumptions que fortune ascoute de legier, et en fait souvent baisier le babouin au compaignon qui se présume en sa folie. Ce nonobstant toutefois, si avoit-il grand pooir de faire du mal beaucoup en la vue du monde alors, tant par la puissance du roi, qui héoit le comte, comme par Allemans et Liegeois qui dansoient tous au pied du roi. Mès son prétendre et sa fortune, n'estoient pas d'ung accord ensemble; car son proposment se trouva frustré par aultre disposition secrète, comme se dira cy après.

CHAPITRE CCXVII.

Quelle noblesse le comte de Charollois avoit en sa compaignie, et de la feste que son père lui fist à Lisle.

Le comte de Charolois avoit en sa compaignie alors sept ou huit cents chevaliers et escuyers ; avoit tous les enfans du comte de Saint-Pol avecques ly, le comte de Marle, le comte de Brienne, le seigneur de Roussy, le seigneur de Fiennes, messire Jehan de Lucembourg, son frère, le fils du prince d'Orange, seigneur de Chateau-Guyon, multitude de grans barons de Hainaut et de Flandres, qui tous l'accompaignoient et voloient porter dur et mol avecques ly ; et donnoient bien à congnostre aux gens qu'en ly avoit vertu et corrage, et magnificence de hault prince ; mès la mélancolie qu'il prist en Croy, et en ce que par ly lui vint et estoit procuré, ce lui sambloit, devers le roi et ailleurs, lui rabbattit la chière tel fois fust ; tel fois ausy qu'il n'en fit samblant ne pois, car ce ne lui estoit gaires. Le duc lui fit bonne chière toujours tant qu'il estoit à Lisle ; de jour à aultre soupoit en banquet avecques ly et avecques la ducesse de Bourbon son ante. Là avoit ausy le duc de Bourbon et le duc de Guerles, dont la suite estoit tant plus grande ; et deux ou trois fois le comte disna avecques son père, seul à seul assis ; et en quoi tout

homme prenoit grand plesir, pour cause que longuement avoient esté en discord ensemble, souverainement pour la cause ou matère du comte de Nevers et de ceux de Croy, qui ennemis lui estoient autour de son père. Si s'en estoit perceu maintenant plus clèrement que jamès par avant, quoiqu'il en dissimuloit. Et pourtant fit chière à son fils de bon coeur, et s'esjoysoit en sa veue, et desiroit bien qu'il se tenist avecques ly tout quoy; mès craingnoit qu'en longue résidence il ne voulsist tout mettre à sa disposition et appréhender à ly le gouvernement des pays et de son estat; car ainsy l'avoient informé les Croyois, qui gouvernoient, que ainsy en avenroit; et pourtant le douta le duc, qui le congnoissoit fier et de hault corrage; et n'eust jamès voulu vivre en tutelle de son fils, pour souffrir mort. Mès touttefois, tant y avoit de sens au fils et grant vertu, et tant porta honneur à son père et sa haute glorieuse renommée, qu'il n'eust fait, ne voulu faire, ne machiner, ne riens voulu entreprendre touchant gouvernement sur le père non plus que sur sa mort; mès seulement desiroit et tendoit à ce que son père congneust la bonté et l'innocence de ly encontre ses ennemis accuseurs, et qu'il congneust la malice et la perversité de ceulx aussi qui entour de l'estoient et qui le gouvernoient, et pendoient sa maison et sa personne en branle de perdicion et de mille dangiers irréparables. Cecy estoit le gouvernement seul qu'il queroit en court. Et pour ce que jamès n'avoit point

esté reçu en ceci, mais toujours débouté et démenti, ce avoit esté la cause de son eslonge. Temprement toutefois, après ce que les ambassadeurs du roy estoient partis de Lille, le duc le fit venir en son oratoire, là où, après la messe, devisèrent ensemble par l'espace près de deux heures, entre eulx deux tant seulement en conclave. Et là donna le comte à entendre à son père plusieurs grans secrets, lui desliant tout le sac de son amertume, et toutes les causes de ses doléances et plaintes mist devant les yeulx; par vérité approuvée, mena le père à compassion et à fréeur en l'espérit des choses oyés. Ly-meismes, en pitié de son propre cas, fit sa relacion en larmes, et fit tourner le cueur du père aussien larmes. La responce du père fut en mitigeant toujours la douleur du fils; et le contendement du fils n'estoit que d'imprimer vivement au cueur du père la cause de sa mélancolie. Le père en conceut beaucoup et logea tout en coeur; mès s'esmerveilloit durement et s'espoentoit quasi en son admiration; varioit en croire aulcune fois ou en non croire; là où créance mettoit, lui dressoient les cheveux; et là où varioit, ne sçavoit taire ne dire; enuis (avec peine) créoit dont oncques n'avoit eu expérience; et à dur aussi mescréoit son fils, dont l'angoisse du coeur portoit son témoignage. Enfin et sur le tout lui dist: » Charles, » vous seul m'estes fils et moi vostre père; si ai le » coeur envers vous comme doit avoir père envers » son fils. Quiconques aultres me servent et sont

» à l'entour de moy, ils ne me sont pas comme
» vous ; ils me sont serviteurs ; ils me sont estran-
» ges ; et vous ma chair et ma substance. Si ne
» me peut le cuer mentir envers vous ne qu'envers
» moi-mesmes. Si tels ou tels vous grièvent et con-
» trarient, s'ils vous héent ou s'ils vous craignent,
» et qu'en cely regard ils machinent en aultrui vostre
» grief, et se méseusent, ce poise moi, me touche
» au cuer comme mon propre et ne l'oublierai
» point. Mès considérant la variation des divers
» temps qui rendent diverses estrangetés, consi-
» dérant aussi l'inclination des hommes à diverses
» fins, avecques la muableté de fortune qui per-
» turbe les princes ou les royaumes soubz escar-
» ceté de vertu, bon fait, me samble, en tous
» haults cas et difficiles aller à pois et à petit pas,
» sans soi esmouvoir en légèreté. Pacience en grant
» homme le maine à désirée fin, et dissimulation por-
» tée cautement lui procure glorieuse vengeance.
» Je suis aujourd'hui sur mes vieux jours ; j'ai pris
» ung ploy en moy que je garde des oncques ; j'ai
» volontiers norri pais en ma maison, enchassé
» division où j'ai peu, rompu bendes et combleu
» à deux lez. Se meschief y avoit occult aucun
» touchant honneur, sauf qu'il ne tournast en mon
» corps, je l'ai volontiers estaint ; je n'ai souffert
» esclandrir nulluy ne débouter de son service, ne
» presté légière oreille sur gens de bien ; et se
» j'y ay congneu ou perceu mal, si m'en suis-je
» dissimulé pour mieulx faire. Se voudroie, Charles,

» qu'ensi en feissiez pour l'amour de moy et pour
» le bien que je regarde qui vous en avenra; de mon
» pooir et de mon devoir aussi je vous porterai; vos
» ennemis sont les miens; et ne se pora riens faire
» contre vous que je ne m'en deule (ressente). Mès
» en la présente matère en quoi le roy s'est bouté,
» et que aultre l'y a attrait, il y fault aller à sens
» et à longue traite; et enfin sans que je face grant
» esclandre de riens, tout venra à congnoissance.
» Les malvais toujours s'abattent de leur cop, et
» les bons se font congnoistre par leur prudence.
» Je vous ai oy à pitié, mès je vous croy à regret,
» parce que amer m'est percevoir et maintenir
» faulte là ou oncques ne la pensoie. Et ne feust
» l'intégrité qui doit estre de vous à moy et de
» moy à vous, à peine y poroie-je asjouter foi. Tou-
» tefois vous estes mon fils, et emprès vous tout
» le monde ne m'est riens. Se vous me volez estre
» et demorer bon fils je vous serai bon père, et du
» surplus je ferai bien. »

CHAPITRE CCXVIII.

Comment le comte de Charollois se submist au noble plesir de son
père le duc.

En cestes belles et amiables parolles du père,
le fils se tint à reconforté assez; et remercioit
humblement son père, disant avecques ce et lui
promettant que jamès ne lui seroit que vrai obéis-

sant fils, tout prompt et tout humble à le servir et craindre . comme fils doit faire père, et qu'onques en son vivant n'avoit esté en aultre porpos, quelque semblant qu'il y eust en de discorde par avant pour cause du seigneur de Croy, duquel, mès qu'il lui pleust à entendre et congnoistre l'action et juste querelle qu'il avoit contre ly, ce luy estoit assoufissement de tous biens, et ne lui requerroit aultre chose, lui disant bien et monstrant en ces propres termes :

« Monseigneur, le cas ne touche point à moi tant
» seulement pour le présent temps ne qui est à
» venir, mès il touche à vostre propre personne, à
» vostre haulteur et seigneurie, et à la ruine de
» vostre maison, et tout en mon despit. Et moy,
» vostre fils, monseigneur, successeur de vostre
» grâce, de vos pays et seigneuries, et vostre seul
» héritier, quant je l'ai receu et atteint par vive
» preuve, et que les expériences en sont toutes
» clères et trouvées, ny dois-je pourveoir et remédier si je sçavoie, ne m'y doy-je mettre au-devant
» et aller à l'encontre, et garder que, non moi tant
» seulement, mès que vous ne soyiez pincié ne moqué, ne diminué en vos pays et seigneuries, et
» par ceulx que vous cuidiés et espérez estre prudents
» hommes et léaulx serviteurs envers vous, mené
» à confusion et à honte et à perte irréparables ?
» Monseigneur, les exemples vous y sont beaux, s'il
» vous plect à les entendre, car les esparques (étincelles) en volent devant vos yeulx ; mès avant

» que l'an passe, vous les congnoistrez plus à plein
» et plus encore en grand que de présent. Si vous
» supplie humblement que du tout en tout il vous
» plaise m'avoir et tenir en vostre noble grâce et
» dilection ; et de toute ma cause et querelle, où
» que je l'aie ne à qui, je m'en submès et ordonnes
» en vostre noble plaisir et vostre seul bon avis,
» et ordonner j'en veulx, et voudray faire et lessier
» en observation de mon honneur. »

A tant partirent dehors de l'oratoire père et fils, nullui (personne) emprès eulx que le clerc de chapelle Caron, messire Adolfe de Clesve et le seigneur de la Roche, avecques plusieurs aultres barons qui les attendoient là devant à vuidier ; et percent-on bonne chièrre ou visage du comte qui s'estoit désenflié de sa douleur, et avoit trouvé le père bien disposé envers ly, et de quoy il fit feste à tout homme.

CHAPITRE CCXIX.

Comment George s'arreste en ceste matière pour la difficulté d'icelle, sans note d'aucune parcialité.

JE m'arreste longuement en escrire de ceste matière, parce qu'elle est et sera de grant conséquence cy après, et difficile durement pour estre denoée, qui ne la va quérir au fonds de la racine, et par quoi en temps avenir aussi l'on ne pora dire que ce qui en est et sera advenu, et aura esté fait,

sera men et produit de légiereté et à petite cause, ne de volonté hayneuse, ne d'envie de court, mès de droite pure nécessité toute extrême qui a constraint le comte de veoir devant lui et d'obvier à tout son pooir aux griefs et grans inconvenients qui se préparoient pour ly et le menaçoient; car, comme j'ai dit, le roi Loys et tout son royaume en écherront en tribulacion et en dangier; et par force encorre d'inconvenient qui en saudra, tant en ceste propre maison de Bourgoigne comme ailleurs, la matère d'elle-mesmes en sa nature se decouvrera et donra à cognoistre le tort et le droit de chacun, seloncq ce qu'il y a de cause. J'ai getté pour tant en arrière de moi toute faveur; et de haine et de parcialité me suis distrait pour à chacun distribuer ce qui est sien, au net le bel, et au mesfait son tiltre; et non considérant les personnes, qui ne quelles, j'ai mis mon escrutine (examen) en leurs questions pour en décider par bien entendre.

CHAPITRE CCXX.

Comment le comte de Charollois vint devers son père à Saint-Omer
à la feste de l'ordre.

Or poroient demander aulcuns, et à grant cause, et former argument de grant substance, et dire ainsi:

« George, vous nous dites et escrivez chose
» merveilleuse icy, touchant ceste matèrre de
» ceulx de Croy et du comte; et desirez, bien
» fait à croire, à y aller le vrai plein chemin
» sans vous fléchir (détourner) chā ne là à vostre
» charge. Or est ainsi, par votre escript mesmes
» en divers lieux, que le comte de Charolois, par
» diverses fois ici devant, a fait ses doléances
» et plaintes au duc son père de cestes gens, et
» leur a pendu au col et en leur présence de
» grandes et orribles charges, oyant son père et
» grand nombre des chevaliers du Toison. Premiè-
» rement l'an quatorze cents soixante-cinq, en une
» vesperée, et là où cely de Croy, son frère et ses
» nepveux, les seigneurs de Sempy et de Lannoy,
» grandement perplex et confus s'excusèrent et
» parlèrent au plus beau qu'ils porent, genouil en
» terre, et de quoi le duc aiant de toujours main-
» tenu cestes nobles gens à prud'hommes et à vail-
» lants chevaliers, prist aigreur encontre son fils
» assez ague, et sambloit quasi plus vouloir porter

» en ce cas les serviteurs que le duc son fils, lequel
» toutes-fois offroit preuve en tout, et par bataille,
» et par souffisant tesmoignage ; et nonobstant ce,
» si n'en pooit-il estre oy ne receu comme voir
» disant ; mès s'en engendra murmure et discorde
» entre le père et le fils, et eslongeance du fils de son
» père, en regret de sa cause. Moyen toutes-fois y
» fut trouvé depuis, par longuesse de temps ; et
» vint le fils vers son père à Saint-Omer à la feste
» de l'ordre du Toison, là où il est vraisemblable
» que le duc receut son fils devers ly, sous telle
» manière et moien que aucune crédenche il ad-
» joutoit à ses plaintes jà de long temps faites ; et
» lui donna aucun rappaisement sur lequel il
» se tenoit et fondoit ; et s'en tenoit au dit de son
» père, comme qui pooit remédier et pourveoir
» à tout. Toutes-fois, nonobstant ceste rejonction
» faite par la manière dessusdite, et que le père ne
» pooit reculer qu'il ne respondit aucuns bons
» mots à son fils sur la nature de ses douleurs, et
» qu'en cela le fils meist son espoir et son fonde-
» ment comme pour vaincre ; tous-jours toutes-fois
» le seigneur de Croy et les siens perdemorè-
» rent en leur estat, persévérèrent en credence et
» en auctorité avecques le père ; et onques, pour
» doléance faite contre eux, ne pour desmerite ne
» offense qu'en eulx pooit avoir encontre du
» fils, ils n'abandonnèrent d'ung pié ; et ce qu'il
» y eut onques de privauté du père à eulx, sans
» diminuer ni accroistre. »

CHAPITRE CCXXI.

Question comment le duc tant donnoit de crédençe aux Croyois congnoissant aucunement leur faint persqnage.

« APRÈS, et quant pour aulcunes lettres impetrées en Hollande aux estats du pays, et pour la rescousse de maistre Anthoine Michiel, secrétaire, que le duc avoit fait prendre, et s'en indigna contre son fils, et en vint et nasquit grand brouillis entre eulx, et plus qu'oncques certes grande apparence de ruine et de meschief, et, par les bouteurs à la charette du comte, occasion grande à icellui de soi desvoyer et vuidier règle, car en fut quassé et rompu en sa pension devers son père, en fut mis en indignacion du roy et privé de sa pension, aussi mis en abay à tout lez, et traité comme feroit marastre son fils d'emprunt, et dont originellement, par le contreuve de ces Croyois, et affin qu'après le décès du père, qui pendoit en péril de manasses de vieillesse, il feust et devenist tant plus foible, la reddition des terres et villes sur Somme fut machinée, et tout ce qui fut fait à Hesdin, et paraccompli sans fausse simulation et faint personnage en gast et desertion préentivement de ce jeune comte, le père encorre riant de son damage, ou proprement

» abusé d'ignorance, et de quoy mille tiltres de
» murmures et d'estranges besongnes furent mises
» avant entre père et fils, et de quoy les hommes
» des divers pays et des villes furent tous perplex
» et desolés, non osans favoriser à l'ung pour peur
» de l'autre, sçaichans bien toutevoies et cognois-
» sants les moyens par qui tout ceci estoit, et dont
» originelement il naissoit et avoit effect à leur
» duc regret, et dont les journées et les assam-
» blemens d'Anvers et de Bruges se faisoient l'ung
» contre l'autre, et se trouvèrent à dure et diffi-
» cile conjunction, certes au très grand désespoir
» du povre peuple de tous les pays, et laquelle se
» fit touttefois au plus grand duc du monde :
» que volez-vous dire ici, George? quelle excusa-
» tion povez-vous produire ici pour le duc? que
» quanten telle difficulté d'assablement de son fils
» et de ly, et après teles matères difficiles déme-
» nées, et nommément contre ceulx de Croy, de
» la part du conte, que en consentant la conjonc-
» tion et la venue devers ly de Gant à Bruges,
» il ne se peust ou deust acquiescer aussi à don-
» ner créence une grant part à son fils, en au-
» torisant sa juste cause. Dont, et se la créence
» y a esté donnée et l'avertissement convalué par
» preuve, question est maintenant doncques com-
» ment après et si longuement le duc arière les
» a tenus près de ly, s'y est fié et fondé comme
» par avant; et avecques ce, sentant avoir cause
» à son fils de non les devoir amer et à ly propre

» damage et perte des terres rendues et sous-
» traites, iniquement lessier et souffrir tous-jours
» son fils vaciller par eulx, et l'innocent com-
» primer par nacion perverse. Certes ici il y faut
» une grant excuse, non à vous congneue, là où il
» y a coulpe d'une grande ignorance en ung tel
» prince en pois d'une si haulte matère.

CHAPITRE CCXXII.

Comment pour plusieurs fois les Croyois cheurent sur leurs pieds du
viel temps en tout eslèvement de gloire.

« APRÈS encorre, et après ceste réunion faite
» à Bruges, et qui arrière retourna jà la tierce fois
» comme en frivole rencheurent les matères en
» leur premier estat, les Croyois sur leurs pieds
» du viel temps, plus et plus durs encorre en tout
» eslevement et gloire, et que la prise du bas-
» tard de Reubenpré se fit à Gorkum, et que le
» roy se formoit de tous points ennemi du conte,
» portant et honorant Croy et les siens, et que
» le duc mesmes se perceust et estoit averti d'es-
» tranges personnages dressiés, non pas tant seu-
» lement contre son fils, mès contre ly-mesmes,
» et de quoi ly-mesmes fist fondement et occasion
» de partir de Hesdin, là où le long demorer, ou
» point que les choses se véoient alors, n'estoit
» point sain pour ly, et mesmes assez de fois avoit

» murmuré en ly-mesmes sur le vol que cestes
» gens cy prenoient devers le roy, en disant, que
» bonnement ne pooient servir deux maistres léal-
» ment, le roy et ly ; et véoit tous les jours et
» ooit chose de soupechon et de desplaisir ; et
» de quoi ly venu à Lille, furent accueilli aigre-
» ment son fils de ly, et araisonné de l'ambas-
» sade du roy ; et tout pour ce bastard et le sou-
» dain département de Hesdin qui desplaisoit au
» roy, et tout par l'enortement et subtil demener
» de Croy, affin de soi parer et nettoier de l'em-
» prise du bastard ; et là où le duc, par pitié de la
» bonne cause de son fils et par délectation qu'il
» prist en ly, l'incorpora en sa responce, deffen-
» deur de son honneur et léaulté, disant que onc-
» ques n'avoit commis faute ne meschanceté en-
» vers nul, ce sçavoit bien, ne en quoi il fust à
» reprendre. Et à tout ce depuis, et qu'il véoit
» bien qu'on en voloit à son fils et à ly, et que
» touchant ceci, son fils, pour plus amplement
» l'informer de la nature du cas et du malvais
» temps qui corroit lors, se tira devers ly en son
» oratoire, parlèrent ensemble à larmes et à dur
» regret, se departirent contents et reconsolés
» l'un de l'autre, et nient-moins encorre à (avec)
» tout ceci, le duc retint et entretint les Croyois
» avecques ly tousjours en estat accoustumé, et
» comme se envers père, ne envers fils, ne envers
» Saint-Esperit, ne pensoient mesprendre ne of-
» fendre, et obtindrent victoire et gloire sur le

» fils, souhs permission du père : solvez ici, Georges, et rendez raison de cest argument, ou con-
» dempnez le duc en sa honteuse tollerance et
» dissimulacion, ou vous deportez d'eslever la
» querele du conte si hault quant elle ne poise au
» père, ne ne lui vault pour aultrement la def-
» fendre. »

CHAPITRE CCXXIII.

Récapitulation de plusieurs choses et difficultés touchant la question
proposée.

OR entendent cy et escoutent les lisans, et des arguments que j'ai faits et produits fictivement en aultrui personnage prestant oreille aussi à George à la responce qui cy sieut. Les arguments sont bien formés et fondés en raison, et n'est de merveilles si la disputation s'en fait là où l'amiracion est tele.

A résumer doncques les arguments qui sont faits par manière d'interrogation, et tout premier de Brusselles, là où se firent les premières plaintes, et proposa-l-on dix-sept articles, présent le père, contre le sire de Croy et les siens; et depuis convindrent en chappitre ensamble à Saint-Omer, là où toutes ces doléances devoient estre amodérées, ce sambleroit, d'une part et d'autre, ou par le sens ou bonté du père, ou par la vertu et nature du chapitre qui doit pourveoir en tel cas.

Secondement à résumer les desesparables questions qui avindrent depuis entre le père et le fils, pour les lettres de Hollande et de maistre Anthoine Michiel, pris et rescoulx, et de la pension rompue du roy et du duc, et d'aultres diverses besoignes entre deux, touchant le duc de Sombreset, et les terres rendues et soustraites par moiens cauteleux, et de quoi le conte fit ses doléances à par ly et en publicque; et voyoit son père, par le moyen de ceulx de Croy, en grand branle; et lui sambloit de faire son damage et de lessier couler du sien largement par argu encontre ly son fils; et de quoi les journées furent tenues en Anvers de la part du conte, en prevenant son père, et l'aulture journée à Bruges, encontre le fils, pour contredire par le père à ce que le fils avoit fait proposer en Anvers, et de quoi le rappaisement fut fait par leur convenir et parler ensemble à Bruges.

Tiercement, et à résumer arrière les intervalles qui se trouvèrent depuis, le conte estant retourné arrière en Hollande, et là où il fist prendre le bastard, et qu'encorre n'avoit recouvré sa pension du père, et vivoit d'emprunt, et estoit son père à Hesdin, et le roy au plus près de ly, et tout à entendement et subtil pourchas, ce sçavoit bien, contre ly, et pour le deffaire; et finablement le père, tout en ung mesmes et de quoy inspiré de Dieu, il partit soudainement et vint à Lille, là où l'ambassade du roy vint à tel fin et exploit

comme avez oy, et de quoi murmures cent mille et cent mille se formèrent contre les Croyois ; et s'en percevoit bien le duc ; et vit l'ingratitude du roy ; et congneut les faulx personnages ; et s'en désenfla son fils à ly plus qu'oncques , et lui monstroït au doy les secrètes choses : toutes-fois, tousjours cestes gens ici les Croys , aveucques toutes plaintes formées contre eulx , aveucques toutes remonstrances et preuves faites de leur cas , du premier jusques au derrain , ils sont demorés en piés , familiers en grâce aveucques le duc , résidans en court en leur auctorité et hault bruict ; et l'éritier de la maison , seul unique fils , baculé comme ung povre estranger , a esté contraint d'abandonner son père et d'abandonner place et voie à ses ennemis , et de vivre sur l'aventure. Véez-cy l'argument , messeigneurs , que plusieurs de vous porrez faire et avoir fait mainte fois , mès véez-cy la solucion de la response dessus aussy et laquelle droit bien estre de note.

CHAPITRE CCXXIV.

S'ensieult la solution de la question dessus proposée.

•UNE seule toutefois response souffit pour tous les points argués et pour tous les temps et les divers lieux là où se sont faites les plaintes. Si faut entendre que le duc avoit deux ou trois souveraines causes en ly, par lesquelles, touchant les plaintes faites à l'encontre de Croy, assez à dur et à bien ennuis (avec peine), il ajoutoit foi à son fils touchant ceste matère : la première, si estoit quetout et entièrement il le sçavoit affecté à sa mère, laquelle avoit mal en grâce cely de Croy et les siens, et de long-temps ; dont maintenant n'est besoing d'en escrire les causes qui ailleurs sont dites. Secondement, il maintenoit comme vrai que son fils les héoit de long-temps, aussi pour cause de l'auctorité qu'ils avoient entour de ly, et souverainement depuis l'estrif du plat à Brusselles, entre les seigneurs de Quiouvrain et de Hemeries, et de quoi oncques depuis ne pooit amer ni bien voloir nul de eux. Tiercement, il sçavoit et véoit que le seigneur de Hemeries et plusieurs autres estoient à l'entour de son fils, qui point n'amoient aussi ledit de Croy ; et arguoit et créoit, parce que iceulx pooient informer son fils senestrement,

et plus par volonté que par raison, et considérant avecques ce la jeunesse de son fils, et le boulon du sang, qui en ly estoit grant et chaut, maintenoit plus ses doléances et plaintes estre opinions ahurtées que conclusions véritables. Et par ainsi, comme père expert et appris, et venu à grant eage sous auctorité paternelle et légitime cause, veullant avoir sa main sur son fils et en taire, différera longuement et tint en suspense cestes plaintes, et les maintint à frivoles, non doutant que jamès en peust sortir riens d'effect ni de fin malvaise.

Comme doncques ces arguments et vrais tiltres se norrissoient en l'entendement du duc, et que le duc y mettoit, et de tout temps y avoit mis sus fondement certain, n'est de merveilles si ly, jà tout viellart, prince grave et le plus long naturellement en tous ses faits dont il soit mémoire, n'ait voulu changer ne muer son viel ancien ploy, pris d'enfance, et le tourner et muer en enpirance de ses meilleurs, à l'appétit d'une chaude teste de son fils, là où ire quéroit vengeance.

Certes, com juste que la cause du fils pooit estre, considérées les anciennes mœurs du viellart et les grandes constances de ly. en tout cas ailleurs monstrées, si se feust-il fait blâme à ly, et honte, d'avoir usé de légiereté en ceste matèrè obscure et dont il avoit mesmes les occasions en ly pour y contredire. Or est vrai que, tout en ce point et en pareil comme le duc avoit cestes imaginacions

en ly, et par lesquelles il sambleroit voloir parer le seigneur de Croy, et mettre le tort devers son fils, le duc, par la longue norriture de quarante ans qu'il avoit tenu le seigneur de Croy en l'estat de premier chambelan, comme ung chevalier preud'omme et léal, tant s'estoit fondé et arresté à ly, et tant l'avoit pris en grâce et en dilection familière, que impossible lui estoit de croire aucuns malvais rapports fais contre ly, et souverainement qui touchassent à l'honneur ou à sa prud'ommie; car oncques, ce disoit, ne s'estoit perceu que de léauté en ly ne en son frère, et ne pooit imaginer que aultre chose jamès y peust estre trouvée. Mesmes, et qui plus estoit, il en horandoit (fortifioit) et eslevoit le grant service à lui fait par eulx, et comme se par eulx et par leurs grands sens et valeur sa propre gloire et haute fortune en temps passé eussent esté espaunies et flories, laquelle chose estoit le parfait contraire de ce que le fils voloit mettre avant.

Et par ainsi, le père jugeant et entendant seloncq ce dont il avoit congnoissance de quarante ans passés, sans y sçavoir ne avoir veu faute, à ennuis et à dur abandonna la créance qu'il avoit assise en tels gens, si longuement esprouvés, pour prester oreille à condicion de court, murmurant par coustume sur les haulx assis en siège. Si faut entendre que tant s'estoit ahurté le duc en l'amour et fiabilité de cestes gens par la longuesse du temps qu'il les avoit norrys, que quel-

conque plainte qu'il s'en peust faire, ne produire, ne estre proposée, et feust à monstrier au doy, si ne pooit-il maintenir faulte en eux, ne croire qu'elle y entrast oncques, pour ce que ly-mesmes ne s'en estoit oncques perceu de nulle. Pourquoi, quant ce vient à conclure ici et à soudre la question demandée, l'on peut clèrement entendre que ce que le duc a si longuement différé à ajouter foi à son fils, et a esté si tardif et si lent envers ly, et de tant de divers lieux et de diverses fois fait petite conclusion, ce sambleroit, de ses plaintes et remonstrances, ce n'a esté de riens en retorquant l'équité ne juste cause de son fils, ne en le dementant, ne reboutant comme menteur; mès ce a esté par seule vertu et par estable noble condicion de hault prince, qui n'a oncques peu croire avoir faute en ceulx sur qui il avoit assis radical amour, et ne les avoit oncques rattaché en malvaise œuvre. Dont, comme ly se fioit pareillement de leur amour, et ne mettoit nulle doubte en eulx, se devoit et pooit bien fier de son fils pareillement et de tout ce qui pooit toucher à sa personne. Et par ainsi, pour fin de solution, tous les arguments faits sont assez clèrement vuidiés, et n'est nulle ignorance à imputer au duc ne aulcune folle dissimulacion. Ne sont aussi les justes causes et actions du comte en riens diminuées ne frustrées par ceste tardivité, ne les Croys parés ne excusés par la portance de leur maistre; mès seule vertueuse, noble nature de

hault prince, constant, léal et entier, et sans scrupule en soi contre ceulx, lesquels par longue norriture cuidoit congnoistre, a eu le regard et le gouvernement sur ce débat; et cuidant bien faire envers ceulx, lesquels il maintenoit à bons, cuidoit à son fils rompre sa vindicative jeunesse par non légèrement lui complaire. Et avoit autant de fiance en eulx, comme léaulx vieux serviteurs bien congneus, comme il avoit d'amour en son fils par enseignement de nature. Si en aperra encorre plus avant cy-après et en lieu et temps, là où le tout sera mis contre le tout et jusques à l'extresme du dangier, là où tout sera congneu, le tort et le droit, et la bonne cause et la malvaise.

CHAPITRE CCXXV.

Comment le comte de Saint Pol estant vefve, s'enamoura de mademoiselle Jehenne de Bourbon.

Or avez oy comment le conte de Saint-Pol, parcy-devant et jusques à ceste heure avoit esté et estoit tout entièrement addonné à son maistre le comte de Charolois. Et avecques ce qu'en dangier et reboutement du duc il avoit quis la ruine de ceulx de Croy, si avoit-il hautement servi ledit comte au voyage de France, vaillant et travaillant chevalier, plein de hault los; et puis les deux voyages en Liège, qui ne sont pas de main-

dre estime , et là où il estoit l'ung des chiefs principaux. Si doit sambler que là où avoit esté norrie ou obtenue telle privauté et amour entre les deux , et receu si hault et si grand service avecques obligations précédentes de long-temps , que jamès aussi le lien de leur amisté après ne se devoit laccier (relâcher) ne affoiblir , ne ne devroient relainquir l'ung l'aulture. Et en apparence de ce , ledit de Saint-Pol , jà-soit ce que par le moien et pooir dudit de Charolois son maistre , il feust créé et constitué connestable de France devant Paris , et que le roi , par maintes et diverses fois , néant-moins l'eust mandé depuis par ses lettres à venir devers ly , comme souverain officier de son royaume , toutes-fois , soi appuyant tout sur le comte son maistre et en faveur de ly , différa bien an et demi son aller devers le roy , pour sa connestablie. Et sambloit que le service et l'amour de par de chà lui estoit assez de fruit et plus convenable que l'aulture , voire par aucuns regards qu'il avoit et à quoi il béoit (visoit). Si convient sçavoir que le comte de Charolois avoit en sa maison mademoiselle Jehenne de Bourbon , seur à feu noble et vertueuse dame madame de Charolois morte , très belle damoiselle et de merveilleux bruit. De ceste damoiselle , seur audit comte , s'enamoura le comte de Saint-Pol , qui estoit vefve ; et pour le plus hault bien de ce monde ne désiroit riens fors de venir en sa grâce ; et finalement , pour tous services faits et à faire , de la pooir avoir

en mariage. Si en fist tous les assais et tous les efforts envers le comte , lequel y différa assez et s'y monstra ung peu lent , non qu'il ne lui vouldist bien autant de bien et d'honneur, mès pour l'avancement de son âge , qui estoit jà de cinquante ans , et que aussi la fille n'y avoit point forment le cuer, ce disoit-on , ains et qui plus est l'avoit tourné aucunement mesmes envers son fils aîné , le comte de Marle , qui estoit mieulx sorte à la veue du monde que du père ; car estoit rice et grant héritier et jeusne seigneur , et l'autre plein d'enfans et de grans jours , qui sont choses qui sont à regarder. Une chose en ly avoit toutes-fois qui estoit singulière , et en quoi il passoit tous ses enfans mesmes , et le plus paré des princes de ce royaume : la personne de ly , en samblant , en facion , en netteté et en toutes cointises d'abillement et d'entre-gens valoit et se monstroît mieulx que nul autre ; se faisoit regarder et prisier d'hommes et de femmes , et n'avoit nulle part son pareil ; estoit grand seigneur et hault noble homme ; estoit vaillant et de grand conseil , et digne assez pour personne et vertu pour porter coronne et sceptre. Mès ce n'estoit point regardé peust estre , ne considéré au coeur de la jeune fille , qui béoit (visoit) ailleurs ; et laquelle , comme on disoit , avoit des bouteurs en l'oreille qui le grevoient , et qui n'eussent point volu veoir qu'il eust eu tant de bien ; et en donnoit-on charge au bastard de Bourgoigne , car y avoit pointes et hongis (débat)

couvertement entre eulx deux, pour cause du gouvernement et de la haute créance que cely de Saint-Pol avoit avecques le comte, et de qui il estoit frère bastard ; car lui sambloit qu'il estoit homme pour l'avoir ly-meisines, et le pooit et devoit avoir devant ly.

CHAPITRE CCXXVI.

Comment le comte de Saint Pol argué en coeur soubtilla son avancement en France.

A CAUSE de cest amour doncques en quoi l'ung chaudioit, et l'autre alloit assez lentement avant, commença à s'arguer en son corrage cely de Saint-Pol, et à prendre murmure. Et pensant que il estoit, et qui et comment il estoit homme pour porter grand service, et dont des-jà il avoit le tiltre et le baston en main, l'entrée et la vocation tous les jours, et n'y failloit que l'accepter, pensa de ly-mesmes ; et pour faire despit à ses ennemis, ce qui estoit bien en ly, ce lui sambloit, soubtilla son avancement ailleurs, et hors de leur dangier. Et combien que le conte de Charolois estoit le seul prince au monde que plus amoit et pour qui plus voudroit faire et souffrir, et à qui ne voudroit ne ne devroit porter pointe, car estoit futur seigneur principal de ly, de ses terres et de ses enfans, toutes-fois, pour monstrier qu'en ly avoit corage et haulte volenté, et que des biens

et honneurs de ce monde, il estoit bien homme pour en avoir et trouver, osa bien appliquer à ly, ce lui sambloit, et attribuer haute aventure par changier sa main, sans forfaire encorre à son honneur ; car jugeoit en ly-mesmes que les biens se doivent prendre là où on les présente, lorsqu'on les refuse au lieu là où on est. Et convient entendre ici que ce comte de Saint-Pol estoit ung fier homme durement et de grand cœur; avoit toute sa béance (ambition) à gloire et à exaltacion de sa maison; avoit devant toute riens du monde, passé a vingt ans, convoitié et laboré, par le moyen toutes-fois du comte son maistre, d'estre connestable de France, ce qui ja estoit sans porfit; avoit marié sa seur aînée jadis au duc de Berchefort ¹, en Angleterre; sa seconde sœur, à messire Charles d'Anjou, comte de Maine; la tierce, à messire Artur de Bretagne, comte de Ricemont et connestable de France, et depuis duc de Bretagne; et par lesquels mariages, avecques ce que ly et ses enfans estoient riches et grans terriens, sa maison, lui sambloit, estoit hautement montée et essourse de son temps. Lui sambloit bien aussi qu'en sa personne encorre porroit bien trouver moien de l'essausier par ung

1. Jacqueline, fille de Pierre I^{er}, comte de Conversan, de Brienne, de Saint Pol, épousa en 1433 Jean d'Angleterre, duc de Bedford, et en secondes noces Richard d'Ouderville seigneur de Rivière.

nouveau mariage, et que, avecques ce qu'il estoit devenu connestable et fort convoitié devers le roi, trouveroit encorre femme d'estat et de sorte à sa béance (ambition). Or est vrai que naturellement tout homme qui est de haute contenance, et qui appetite gloire et honneur temporel, réalement est et doist estre avaricieux, fort veillant et entendant à grant somme de deniers, soit en pensions, soit en rentes, soit en gouvernemens ou en pratiques; tout son soing si est d'avoir ce par quoi il puist maintenir ses estats à l'avenant et à la mesure de son corrage. Et comme doncques le comte de Saint-Pol ici estoit de grand cœur et de haulte béance, et de hault contendre, et que sa personne aussi le valoit, et l'inclinoit nature congnoissablement et de tout temps à avarice, non merveilles est, quant il vit et percheut les termes à ly tenus devers son maistre, qui n'estoit pas prince encorre des pays, s'il béoit ailleurs pour une espasse de temps, là où il pourroit mieulx recouvrer et plus à terme; car toujours aroit happé cela, ce lui sambloit, à son avancement et au retour en temps et en lieu; et quant honneur le poroit souffrir, aroit bien remède.

CHAPITRE CCXXVII.

Comment le roi Loys toujours se queroit à venger de la playe faite à ly
devant Paris et le mont Héry.

OR fault-il bien entendre que le roy Loys, roy de France, depuis le voyage que le comte de Charolois avoit fait en son royaume à main armée, et tele comme a esté conté cy en sus ¹, et de quoi ce comte de Saint-Pol en partie avecques les aultres princes du sang avoit esté cause, ung des principaux capitaines et meneurs de l'armée dudit conte, jamès ne fut heure après que la plaie de sa ruine à Mont-le-Héry, et du grand esforcement devant sa ville de Paris, ne lui cuisy, et qu'il ne héist à mort ledit comte de Charolois, quelque samblant ne entretenement qu'il lui feist de parolles. Si ne désiroit qu'à soi en vengier, mès qu'il peust trouver la voie ne le moyen par où; et en aultre chose ne mettoit son estude. Et comme doncques encorre, au retour de France, ce comte de Charolois icy, en clère et glorieuse fortune obtenue, estoit descendu efforcéement en Liège, le plus puissant et le plus à main fière que jamès prince s'y trouva, et là où de reschief en

1. Cette partie manque.

espoventable armée, comprimoit les Liégeois, les mena à servitude et à cremeur, à treu (tribut) envers ly, et à obediencia, et qui plus estoit, à deport et à renoncement de leurs vieux et anciens privilèges et usages, ce que jamès n'avoit esté ne oy ne veu; ceste seconde haulte fortune, avecques la première, et qui toutes deux touchoient au roy, lui estoit matère seconde aussy de lui augmenter et renoveller sa plaie. Car comme par l'efforcéement premier à Mont-le-Hery, se sentoit laidangié (insulté) durement et ravallé en sa personne par fortune d'armes, en cestui second efforcement en Liège, dont il estoit protecteur, se sentoit grevé encorre en toute l'intégrité de sa couronne. Car ayant pris Liège, le pays et Liégeois en sa garde et protection, comme avoit jadis le roy Charles son père, envers tous et contre tous, et donné chartres et scellés à eulx de sa garde perpétuellement durables, et ly receu de eulx en pareil leur scellé de perpétuellement le servir et adhérer envers tous et contre tous, ce comte de Charolois, en la querelle du duc son père, les constraigny et mena à ce destroit, que de revocquier et de renoncer à toutes alliances et amistiés et conservacions prises et requises avecques le roy de France quelconques, ne com faites elles puissent estre ne avoir esté, ne en quelconque forme ne manière qu'elles pussent avoir esté practiquées promises ne jurées; toutes les revocioient et les mettoient à nient, renonçoient

à ly et à son aide, et à sa faveur, rendoient et rebailloient leurs lettres et chartres que avoient receues de ly, et promettoient et affermoient de recouvrer au roy leurs lettres et chartres qu'ils lui avoient bailliées, ou suffisamment en satisfaire au conte en ce lieu par acte nouvelle. Certes que estoit la chose du monde, ce sambleroit, cop après aultre, qui plus devoit et pooit cuire à ung roy de France, encorre de son subject, de qui pooir et hault effort il estoit contraint de porter l'une fortune et l'autre. Et voirement estoit-ce une chose bien merveilleuse et grande, et non oye oncques samblable ailleurs, que de mener ung tel peuple, une telle puissante et redoubtée nation à cest extreme, et encorre sans bataille, et tant seulement en peur, que de renoncer au plus puissant roy du monde et le plus noble, le roy de France, à toute amisté et entendement avecques ly, pour se donner à un duc de Bourgoigne et à son fils, le prince du monde que plus héoient, et le prendre, encorre en delessant le roy à tuteur perpétuel, avoé et gardien, à somme de deniers de toute leur terre. N'ay veu jamès ne oy que pour bataille par avant, ne pour aultre dangier, jamès Liégeois aient esté menés à ceste loy, combien que de la rompture de ceci, et que non bien entretenoient leur promesse, plus grand fait en ensieuvy, et plus grande merveille beaucop; car leur pays en fut désert, et gasté de fons en fons, en l'autre saison après; Dinant en fut demollie

et exterminée; les plus beaux forts et villes du pays rasées en leur muraille; la cité et tout le peuple du pays, taillés à somme et à restitution de deniers intolérables, et pour estre à jamès defais. Et tout ceci convenoit que le roy le veist et le souffrist, parce que ly-mesmes devant Paris avoit promis au conte de Charolois que de la querelle des Liégois jamès ne se melleroit; et en ce promettant les desavoua, et agréa au conte d'en faire son plaisir. Mès icy fault-il entendre, et le faut doubter ainsi, que ce fist-il contraint, comme il le dist depuis, mès non pas à la bonne foi ne de cœur. Mès le conte toutes-fois se fonda dessus, et le prist tout à son bon porfit, comme l'on doit faire de parole de roy.

CHAPITRE CCXXVIII.

Comment le roi s'avisa de fortraire les capitaines du conte, et souverainement le connestable, le comte de Saint Pol.

Ces choses doncques considérées et toutes mises ensamble, et que le roy, qui resoignoit (redoutoit) le haut vol et le haut commencement de ce conte, portoit en cœur tousjours sa cuisance, et avoit matère et occasion légitime, ce lui sambloit, de s'en vengier; tontefois s'avisa certes et s'appensa, que par nul moyen ne par nulle voie plus propre, ne poroit venir à son prétendre pour rompre

son cousin le comte , que par lui oster et fortraire ses capitaines et les chiefs de sa guerre , souverainement son connestable le conte de Saint-Pol, de qui oncques encorre n'avoit peu joyr. Si mist son pensement à effect , et y alla par œuvre. Or avoit le roy attrait devers ly ung nommé maistre Jehan de la Driesche , natif du pays de Tenremonde , en Flandres, homme bon clerc et de subtil esprit , à merveilles actif, et de grant entremise , lequel maistre Jehan aultrefois par avant , tout jeusne homme, et avant que l'eage le souffrist, avoit esté constitué de la chambre de Flandres et exalté en haults honneurs pour son vif esprit et pour sa clergie , avecques ce qu'il estoit personne assez élégante et bien élevée; et l'avoit le duc hautement et richement marié à une noble femme en Bruges, avecques laquelle il monta en estat et en grans pompes et fiers apparaux ; mès comme jeunesse inexperte des faits de fortune et des variacions de ce monde , et souverainement quant elle se treuve en bruit et en gloire, est costumièrement legière et desbridée, soi confiant et présumant en sa fortune et peu pesant et agoustant les périls qui lui sont près, à cause de l'eage non propre à honneur, cestui maistre Jehan , président et hault homme , en comblesse des biens et des honneurs qui lui effluoient , s'ennivra et desvoya diversement , ce lui fut imputé, et sur l'auctorité de son estat et sa crédence , commist plusieurs crimes et malefices, desquels accusé et monstre notoirement par

preuve, fut attrait en court devant le conseil du prince; fut par son démerite destitué de son estat; fut tout le sien confisqué jusqu'en son derrain vaillant; fut condamné et jugié estre digne de mort. Mès par pité et miséricorde du duc, et par le regard du haut estat en quoi l'avoit commis, fut sa sentence commuée en ban perpétuel de tous ses pays, avecques privacion perpétuelle de jamès pooir parvenir à nul office, ne à nul estat ne dignité en nul de ses pays. Laquelle chose ainsi faite et jugée, ledit maistre Jehan se trouva durement confus, et le plus honteux de la terre. Or disoit-on à celle heure, et le maintenoit-on ainsi, que ceste reverse lui vint aucunement du seigneur de Croy, lequel pour celle heure estoit en pointe et en argus à l'encontre du comte de Saint-Pol, duquel ce maistre Jehan, comme l'on disoit, portoit fort la querelle. Donc, comme cela desplust au seigneur de Croy, avecques ce qu'il trouva à mordre sur lui pour les grandes plaintes et malvais tiltres qu'il en sçavoit, lui avança sa ruine; et de fait, feust que ce feist par vindication ou en forme de justice, ledit maistre Jehan en porta le honteux fardeau, et en fut desert. Dont de celle heure en avant, et comme homme tout povre et despaysé, contraint se alla rendre au comte de Saint-Pol, pour qui amour et faveur, ce disoit-il, estoit en ce piteux parti; lui prioit au moins, puisque aultre part il n'avoit habitacion nulle, qu'en sa maison il peust avoir refuge et entretenement.

à quoi le comte, qui congnoissoit l'homme et ce qu'il y avoit en ly, respondit et dist qu'il le feroit volontiers; que très bien feust-il venu et joyeusement, et jamès tant qu'il vivroit ne lui faudroit; et quand il verroit son heure, en despit de ceux qui l'avoient grevé et desgradé, il l'avanceroit et promouvéroit ailleurs, et par aventure plus qu'oncques.

CHAPITRE CCXXIX.

Comment le comte de Saint-Pol s'alla tenir en ses terres sur la frontière de France.

On estoit ce maistre Jehan de la Driesche venu en la congnoissance du roi, dès celle heure que, ly estant daulphin, il demora encorre en Braibant; et avoit le roy pris assez affection en ly, pour cause qu'il le véoit homme d'entremise et de subtil engin. Et tant y continua ledit maistre Jehan, et songea de son avancement, que le roy lui donna auctorité et pension, et le tira hors de la main du comte de Saint-Pol, et brief après le fist trésorier de France. Or estoit le conte de Saint-Pol tousjours encorre devers le comte de Charolois demorant; et ne l'en pooit-on bonnement tirer dehors; et sambloit honneur sauf, pour cause que le comte tousjours jusqu'au présent s'estoit fondé sur ly en guerre et en paix, et avoit esté ung des

chiefs capitaines de sa guerre en France et en Liège. Mès pour les pointes qui estoient, comme j'ai dit, entre le bastard de Bourgoigne et ly, ensamble pour le dangier qu'on lui fit pour mademoiselle Jehanne de Bourbon, se commença à tanner des marches de dechà et du service; et ly, qui souvent et presque tous les jours estoit sollicité du roy pour venir devers ly exercer son office de connestablie, aveucques plusieurs grandes promesses qu'on lui faisoit, il presta oreille; et soi tirant tout bellement hors de la maison du conte, s'alla tenir en ses maisons et en ses terres sur la frontière de France, soi donnant bon temps. Et alors le roy voyant ce, et comment ce conte de Saint-Pol prestoit oreille, practiqua aveucques maistre Jehan de la Driesch, trezorier, que en lieu de ce qu'on lui avoit fait refus et dangier de la fille de Bourbon, s'il voloit venir devers ly et le servir, il lui donneroit sa belle-seur, la seur de la reyne ¹, très belle damoiselle, et quarante mille coronnes d'or content, et six mille francs de rente; le feroit gouverneur de Normandie, à haulte et grande pension, et vingt-six mille francs

1. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, épousa, le 1^{er} août 1466, en secondes noces, Marie, fille de Louis duc de Savoie, sœur de la reine Charlotte, femme de Louis XI. Après diverses intrigues, il fut enfermé le 27 novembre 1475 à la Bastille, et décapité en place de Grève, par arrêt du parlement, du 19 décembre 1475.

de pension pour son office de connestablie. Si en advint, à faire brief conte, que celi de Saint-Pol, qui estoit convoiteux et amoit fort gloire, accepta l'offre, et disposa tout son fait au mieulx que pooit pour tirer par-delà, et d'aller faire ses nopces; et y alla ricement et bien en point; et le recust le roy haultement et honorablement; et envoya grand seigneurie au-devant; lui fit grand chière et grand bienviengnant, et lui fit ses nopces rices et solempnelles. Se vestit pour l'amour de ly de drap d'or, ce qu'oncques n'avoit fait, et ly-mesmes le disoit; lui fit plusieurs grands dons et grands singuliers honneurs, plus qu'il n'avoit de costume à nul; et tout par joie et grant aise qu'il avoit qu'il en estoit venu à son desseure, et qu'il l'avoit eslevé et tiré hors de la main du conte de Charolois, qui delà en avant en aroit grant faute, ce lui estoit avis. Si lui chailloit moins quel chose, il lui constoit ne conster pooit, n'y plaignoit riens; mès avoit fait ung très grant acquet, non pour l'avoir gaingnié principalement pour lui, mès pour l'avoir fortrait à aultreui; car, comme alors la voix corroit toute publique, aussi les manasses et apparences y estoient toutes clères, le roy n'entendoit que de jour en jour à férir sur les pays de Picardie et ailleurs, allencontre du conte de Charolois, pour avoir ses terres et villes sur Somme, dont il se doloit et complaignoit que ledit de Charolois à force et par violente main lui avoit ostées devant Paris. Si s'en désiroit à ven-

gier et de les ravoïr par samblable voie. Touttes-fois comme le cas estoit grant et de grant pois, et que une haulte et difficile chose est plustost proposée que conduite, le roy ne mist pas tout à effect quant qu'il eust bien volu, et ne vint plus encorre à la guerre; et d'ung costé et d'autre ambassades et messages alloient entre deux; et demora la guerre suspendue longuement; et n'y avoit cely qui ne craingnist bien à l'entamer le premier, de peurde son mesavenir. Touttes-fois le roy se tint à rice de son connestable devers ly; et cely de Charolois lui monstra bien qu'il ne lui en chailloit gaires, et que sans ly feroit-il bien. Et dist lui-mesmes : « Viengne le roy et me face » guerre, si verra s'il me tient à ung homme. J'en » ai d'aultres assez pour lui donner peur, et à » son connestable aveucques, qui est bon cheva- » lier; nient-moins il a le père et j'ai tous ses en- » fants. L'eure venra peut-estre encorre qu'il » voudroit estre par de chà au peïn faitis(ancien) » et avoir tout abandonné par-delà. »

Et disoit yrai, car l'eure avint depuis de grand péril pour ly, et que tous ceulx qui l'amoient mettoient grand doute en sa personne.

CHAPITRE CCXXX.

Comment le duc Philippe en son tēms s'est gouverné envers le roi en sa qualité si vertueusement qu'honneur lui en est demorée. ¹

POUR entrer doncques en matière de ce duc Philippe, et dont le règne a esté si haut et si grant, qu'à peines en terre, lui vivant, n'avoit greigneur (plus grand) de ly, sauf un seul cas; c'est qu'il avoit souverain sur ly, le roy de France, avecques lequel toutefois en temps de guerre il a maintenu l'estrif (lutte) pied contre pied comme contraint; et en temps de paix s'est porté envers lui vertueux homme et en acquist d'honneur, si en convient faire narracion, et ramener à vive mémoire ce qui est esvanoui de ly par mort ² : car ne souffist pas tant seulement réciter des haults glorieux hommes leurs cas et événements fortuniaux : mès loist (convient) et est convenable de

1. Ce qui suit, à commencer par ce chapitre, est tiré du manuscrit 8349. La table contenue dans le manuscrit 8348 prouve que ce chapitre suit exactement le dernier chapitre du manuscrit 8348, et qu'il n'y a aucune lacune dans cette partie.

2. Philippe duc de Bourgogne mourut le 15 juin 1467. Après avoir célébré ses funérailles à Bruges, on transporta son corps aux Chartreux de Dijon, où il avait ordonné sa sépulture.

les descrire principalement et devant toute œuvre en leurs vertus et meurs, et en ce qu'ils ont receu de don de grace et de nature : car quoi qu'il soit des fais et des dons de fortune, et en quoi j'ay cherché et cogneu tant d'erreurs souvent, et de choses contre poil, a seul cely qui est bien doé de Dieu, et bien pourveu des principes de natures sont deus les honneurs et les gloires de fortune, appartenants comme de droit et d'équité. Et au contraire, là où la grace de bonnes meurs est sobre, et la provision des biens de nature mince, se gloire ou amisté de fortune, tourne la envers son escueil, si esse (est-ce) par une mocquerie et sans durée.

Par cette premisses doncques, et qui est assez entendible, il sambleroit que je voudrois colorer cestui duc Philippe, avoir eu grant fondement originel de ces deux dons dessus touchés, parce que tacitement, ce samble, voloit eslever en hault siège sa glorieuse fortune. Dont, et qui cela argueroit présentement d'encoste moi, n'en doit point estre repris du tort, ne moy qui tacitement veulx venir à la monstrance, ce ne fay-je sans grant tiltre ; car certes, je loe ses fortunes et haultes prééminences venues et creues par succession de temps. Mès en terre ne vis oncques homme grant prince, si bien adreschié ne si bien doé en tout, ne qui en une manière et en aultre, et tout mis ensamble, oncques aprochast, ne qui tant deust à Dieu. Parquoy, puisque le fondement de ly estoit tel et si excellent,

non merveilles est se le remanant (reste) devenoit excellence pareille jour, après laultre, et laquelle dépendoit de tel principe.

Maintenant, toutefois c'est ung homme mort ; il fut, mès il n'est plus. Il régnoit et commandoit , et présentoit visaige , beuvoit et mangeoit, et usoit de toutes manières de faire qui à nature duisent (conviennent). Il estoit amé et bienvenu de chacun ; et moy , en mon à part moy , j'en faisois grant chose. Or, en est le délit sensible passé en moy et à tous aultres ses bienveillants de jadis, fortrait et en nouvel miroir ; et qui se présente à nos yeux, ymage du premier esvanouy, sommes à nouvelle délectation prendre en ce que le temps nous amaine.

CHAPITRE CCXXXI.

Comment l'auteur fait narracion de la grand félicité que ce feu duc a eu en ce monde.

J'AY fait autre part narracion en ung petit livret à part de la forme et effigie de sa venue, ensemble et de ses naturelles meurs et condicions au long ¹. Et en quoi aussi, quant cela sera escript

1. Je crois que Georges Chastellain veut parler ici de l'éloge du duc Philippe, que j'ai inséré dans la préface de ce volume. On voit par la phrase qui suit, qu'il désirait lui-

ou devant ou darrière , en ceste présente euvre , je me repose assez seurement de avoir recollement sans reitération nouvelle. Ne reste fors seulement, par temps et par clères distinctions ramenées par ordre ès haulx, grants et difficiles affaires qu'il a eu après la mort du duc Jehan son père , et jusques à l'eure de son trespas, là où il y avait quarante-sept ans entre deux ¹. Et dont, pour en faire la narracion, sans chanceler ne varier chā ne là, ne faire d'aultrui estoffe ouvraige d'emprunt, il y a chose haulte et de grant effect, et n'y a nul, tant soit hault historien ne prince meismes qui, de ce temps, en puist estre mis en conte, qui ne soit et ne se trouvera plus constraint d'emprunter aulcune clarté ou despendence à cestui, que cestui à eulx; nonobstant encore que plus grand de ly y avoit-il encore et plus hault de seigneurie, comme le roy; mès nul de telle clarté en hault titre par singulière beatitude n'a esté trouvé.

Doncques sommairement j'ai assez touchié de cette matière en aultre lieu, comme j'ai dit, et que raconter une chose deux fois seroit vice, je me contourne à ce qui porra estre de fruit et de nécessité à son histoire pour la perfection de sa

même que son éloge fût réuni, ainsi que je l'ai fait à sa chronique.

1. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, fut assassiné le 10 septembre 1419 sur le pont de Montcreau.

loenge. Et là ou je considère et regarde moult de singulières choses haultes et clères comme la personne de ly, pour tout le tems qu'il régnoit, estoit sigulière et exquise entre tous les aultres princes ses contemporains. Et doncques, puisque Dieu, en tout ce qui sert à perfection d'omme, l'avoit doué et béney de singulière grace, il besoigne bien aussy qu'il ait une singulière forme et manière d'escripre qui le decore, comme la nature de sa haulte félicité l'expecte et demande.

Donc, pour venir au fait et pour mieux en narrer au vif, je considère cinq ou six singuliers grans points en ly, que jamais je n'ai veu en un homme tout ensamble. Premièrement y avoit graces en habondance de toute vertu et noblesse de corrage, plus qu'en prince de la terre : il y avoit don et grace de nature tele, qu'entre tous les princes du monde ly seul entre tous les autres se monstroït l'estoile et clarté de tous les autres. Avoit de fortune tele porcion de fame, tele prestance que lui en fit tourner par le monde jusqu'à assez; et lesquelles prestances et graces de tant de diverses qualités, comme en divers endroits et en divers temps et lieux, et haultes excellentes besoingnes se sont présentées devant ly, et dont il a pris tiltre et gloire.

Quant doncques il cherra à parler de ly en quelconque endroit que ce soit, soit de paix, soit de guerre, et qui parler en vouldra par devoir, ne porra évader ne fuir qu'évidemment il ne touche aulcune de ses haultes vertus et clartez, qui

oncques rien ne fist, ne riens ne dist, ne oncques n'emprist ne paracheva chose qui ne reluisisse et ne replendist en vertu, et purement comme un fier-tre (chasse) en précieux perles. Tout estoit singulier en ly et de los, ce qui se monroit par dehors au moins. Mès comme ses vertus estoient maintes et diverses, il les convient distinguer aussy en autant de parties comme il en avoit l'effet. Et comment il avoit la grace de vaillance, ce qu'on peut appeler probité, autant qu'oncques homme, et dont jamès on ne lui est veu avoir vantise, ne querir vain los, et si s'est trouvé en estrois affaires, si avant qu'oncques nul plus; et dont oncques homme ne veit mutacion en ly ne changement de peur; et n'y avoit ne chaleur ne froideur en ly par quoy on peust dire: « L'une domine trop en ly, et l'autre peu; » les prenoit également toutes deux. Et en taisant tout quoy se fist regarder par admiration la où il estoit mortel. Avoit et grace de longanimité, tranquille en soi, longuement et à tard meuet à tard courrouchié; à tard proférant feust d'amour ou de haine; et tenant gravité tousjours en toutes ses affaires: avoit la vertu d'humilité envers tous ceulx qui estoient ses samblables de duc, se eulx mesmes par propre orgueil ne le rompoient, Estoit humble envers tous ceulx qui portoient couronne, et envers leurs enfants; car le moindre fils de roy de la terre eust volu bouter dessus luy en lui faisant honneur. Estoit humble en refuser vaines gloires et folles loanges et vaines. Ne réputoit riens

ce que pooit appartenir à honneur, moins encores ce qui se pooit dire par gloire. Et luy ay veu rebouter arière de ses coudes ceulx qui en teles vanitez l'aloient. Avoit la vertu et débonnaireté en toute conversacion avecques toutes gens, serviteurs, domestiques, et aultres ; ne oncques vil mot ne ly partist de lèvres. Estoit léal comme or fin purgié ; ne à Dieu ne à homme ne feist oncques faulte qui fust d'esclandre. Tenoit son mot, son serment, son veu et sa promesse, dont pour nulle affaire qui luy peust advenir ne fist enfrainte. Avoit en ly la vertu de magnificence merveilleuse, et en toutes choses qui estoient grandes et scrutileuses en fruit, là veilloit-il ; et comme les temps et les aventures les luy rendoient teles, là s'employa-t-il et là se tourna, aupois et à l'exigence des causes. Et lesquelles se sont suspendues et offertes teles en sa main que oncques nules teles depuis Charlemaine en ceste liliée région, et dont il a ouvré tellement, que nulle magnificences de prince chrestien ne en tel nombre y ont approché.

Il y a eu aussi une grace d'amour de peuple envers ly ; et qui a esté tele par tous ses divers pays, qu'en luy exhibant honneur, service, réverence, toutte acomodacion et prestance, feust par pays, feust par villes, les hommes plus en faisoient, plus en monstroient, plus s'attalentoient et s'affermissoient d'en faire plus et plus ; ne ne se pooient saouler de lui porter honneur. Dont, et à cause de grande amour et révérence qu'on lui portoit, il

s'est trait en son temps par les villes ou il yroit tant d'honneurs, tant de révérences et cérémonies que nul empereur oncques qui entrast en Rome à triumphe, ne les dix meilleurs, oncques n'eurent autant. Et sambloit mainte-fois que quant il arrivoit, que les cieulx se ouvroient pour pleuvoir sur luy leur bénédiction et faveur; et telement que moi meisme autrefois lui ay dit touschant cestui point, que veue sa grande haulte félicité que Dieu lui envoyoit sur terre, je mettois grant doubte qu'il n'en auroit point d'autre en l'autre monde. Il avoit aussi une grace en ly, que tout ce dont il se melloit en fait de guerre prospéra, et en emporta victoire, et tout ce qui estoit dehors de ly ailleurs en discorde et division. Et là où il mist main et moyen, tout tourna à paix. Et porta en son seul personnage le salut et la félicité de tous ses pays; et non pas tant seulement des siens, mès des aultrui ses voisins et royaumes. Avoit en lui la vertu de tempérance, qui oncques pour courroux, ne pour joie, ne pour accident contraiere n prospère, ne s'est trouvé ne veu estre desmesuré, ne despassé de mode, ne de manière de prince. Dont, et comme il se monstroït tel en tous usaiges de ses haultx affaires, tel se monstroït-il aussi en tous usaiges de sa bouche, feust de paroles, feust de sa nourrichon; oncques on n'y percheut ne plus hault, ne plus bas, ne plus tard, ne plus tost. Avoit aussi en ly la vertu de révérence à Dieu et de vraie obeissance à sainte Église; un ferme mainteneur

de ses promesses et de ses apprises dévotions. Et en seigne de libéralité et de joye avecques les siens, souffrit tous les jours et souvent faire haultes solenelles festes, joustes et tournois, grans et pompeux festoimens , dont nuls voisins pays se remployèrent à tel honneur et fame. Et se reputoit sa maison à maison de bénédiction et de félicité , et de toute habondance et grace. Dont , et comme la dite maison estoit pleine de salut de l'omme si béat , elle estoit estorée aussy à l'avenant de ly de plus riches et beaux personnages de la terre , et toute eslite d'ommes et de chevalerie qui feust en France.

En toutes cestes bénédictions doncques , vertus et graces qui en ly estoient, le convient d'escrire et décorer par distinctes parties par tous les lieux, là où on fera conte de ly. Car tous ses faicts et toute sa vie sont à rapporter à tiltre d'aulcune loenge , par regard envers Dieu ou envers honneur, ou envers salut publique, ou envers noblesse et haultesse de courage par singulière nature.

CHAPITRE CCXXXII.

Comment l'auteur déciffre aucunement la généalogie de ce duc mort.

DE ce duc Philippe, pour en faire clère narration, il loist (convient) un peu touchier de sa généalogie et de sa production de père et de mère, et de quel sang. Si est vrai que le père de ly estoit le duc Jehan de Bourgoigne, cely qui fut pris en Hongrie en bataille contre le Turcq. Et là où le jour qu'il fut pris, lui vindrent les nouvelles de cestui son fils, qui fut nez à Rouvre-lez-Dijon, en une maison de plaisance et fut engendré en N....¹, fille au duc Aubert, en Bavière, conte de Haynau, d'Holland et de Zeland et de Frise, fille de l'empereur N....² Et en laquelle depuis, ce duc Jehan ici au retour de sa prison. il engendra quatre filles, seurs à cestui duc Philippe, dont la première il maria au duc d'Orléans, duc de Guyenne, aîné fils au roy Charles sixiesme, qui n'eust point de hoirs : car il morut assez jeusne et duc de Guyenne. La seconde fut mariée et alliée à Loys d'Anjou, roi de Cecile, lequel pour ses divisions et haines qui se levoient alors, la répudia et la ren-

1. Marguerite de Bavière.

2. Louis de Bavière.

voya , qui d'anuy et de despit en morut , à Gand , et là fut enterrée. La tierce fut mariée au duc de Clèves , qui se fist faire duc depuis par l'empereur Sigismond ; et la quatteriesme fut au duc Charles , duc de Bourbon et d'Auvergne ; desquelles seurs , les deux derraines , vindrent plusieurs enfans , fils et filles , et dont la postérité est encorre en estre et en règle.

De celle de Clèves vindrent deux fils et deux filles , l'ung nommé Jehan , duc de Clèves depuis , et ung nommé Adolphe , seigneur de Ravestain , et dont de tous les deux est demoré génération aussi. L'aisnée des filles fut mariée au duc de Guerles , et dont il issit génération aussy , ung fils et une fille , laquelle fut mariée au roy d'Escoce , et en yssit fruit. La seconde fille fut mariée au prince de Navarre , qui trespasa sans hoir ; et la tierce au duc d'Orléans , qui en tira fruit aussy , ung fils tant seulement.

De celle qui fut mariée au duc de Bourbon ¹ vint grande progénie , six fils et cinq filles. La première ² fut mariée au duc de Calabre , fils du roy de Cecile. Si engenra en ly ung fils tant seulement. La seconde ³ fut mariée au conte de Charolois ,

1. Agnez, mariée avec Charles I^{er}, duc de Bourbon en 1425.

2. Marie épousa en 1437 Jean d'Anjou , duc de Calabre.

3. Isabelle , qui devint la seconde femme du comte de Charolois , le 30 octobre 1454.

son cousin germain , fils au duc Philippe , dont il issit une seule fille. La tierce ¹ fut mariée au duc de Guerles , qui morut sans généracion ; et la quarte ² fut mariée au seigneur d'Arguel , fils au prince d'Orenge , nepveu au duc de Bretagne ; et la cinquième , à l'eure de ce chappitre escrit , n'estoit encorre mariée ³.

Le duc Jehan de Clevès , fils à la seur seconde de ce duc Philippe , s'allia par mariage à la fille de Jehan de Bourgoigne , comte de Nevers , de Rethel et d'Estampes , seule héritière , et dont il yssit grande généracion aussy ; et le second fils , cely qui se nommoit Adolf , s'allia par mariage à la fille du duc de Coymbre en Portugal , qui morut josne dame et laissa ung fils nommé Philippe.

Ainsi doncques , vous avez la généalogie de toutes les seurs de ce duc Philippe , et de tout ce qui en est issu jusques aujourd'hui. Reste maintenant donc à sa personne et à l'alliance qu'il a prise par mariage en son temps , et de ce qui en est yssu et nez.

En ses jeusnes ans , et du vivant de son père , se

1. Catherine , mariée le 18 octobre 1463 , à Adolphe d'Egmont , duc de Gueldres.

2. Jeanne épousa Jean de Chatillon , premier du nom , depuis prince d'Orange.

3. Marguerite , cinquième fille de Charles duc de Bourbon épousa , le 6 janvier 1472 , Philippe II , duc de Savoie. On voit donc que cette chronique a été écrite avant l'année 1472.

maria à la seconde fille du roi Charles sixiesme , et fut avecques elle en bonne amour et union , jusques l'eage de vingt-deux ou vingt-trois ans. Michiële avoit nom ; mès morut assez tôt après la mort du duc Jehan son beau-père , d'annuy et de doeil qu'elle avoit du cas de son frère le dauphin ¹ , avoit esté à la mort dudit duc son beau-père , et ne laissa point de généracion , dont ce fut dommage. La première fille du roi Charles sixiesme de ce nom , et dont ce duc Philippe ci avoit la seur , estoit mariée au duc Jehan de Bretagne , et de laquelle il engendra trois fils et une fille. Le premier des fils avoit à nom Franchois , et s'allia depuis par le trespas du père de Bretagne , germaine à la seur et fille du roi d'Escoce , seur à madame dauphine , et n'en yssit point de hoir masle , fors une fille tant seulement. Parquoy le ducié succéda au second fils , qui avoit à nom Pierre , allié et marié à la fille du vicomte de Tours , qui morut aussi sans hoir ne fils ne fille , et par quoy la ducié recula et revint à l'oncle des trois frères de Bretagne , comte de Richemont , connestable de France. Et le tiers fils de ce duc de Bretagne , engentré en la fille de France , fut nommé Giles , beau chevalier adroit ; mès fut

1. Michelle de France, fille de Charles VI, épousa Philippe-le-Bon en premières noces au mois de juin 1409, et mourut à Saint-Bavon près de Gand, le 8 juillet 1422.

mordry piteusement en prison, du sceu et agrément de son frère le duc Franchois; et dont grandes persécutions advindrent depuis et que n'est besoing présentement à narrer, fors en son lieu; et ne demora nulle génération de ceste fille. Et la tierce fille de ce roy Charles fut mariée et accordée, l'espée au poing corageusement au roy d'Angleterre, fils de Henry de Lenclastre, qui envay France et conquist Normandie, et fist des désolations beaucoup en ce royaume, et fit la ruïne de la noblesse de France à Azincourt; et laissa cestui roy Henry, ung fils tant seulement engendré de la fille du roy Charles, Catheline; car ne fut point ledit Henry de longue vie après, et ce qu'il laissa de hoir après ly estoit personnage povre de sens et de petit effect, comme Dieu le veult ainsi, pour la rallegeance de ce noble royaume, qui tout gisoit succombé en ruine et en subversion du père, par les divisions meismes des princes de France, qui entr'eux fut. Et par ainsi, le roy Henry d'Angleterre et ce duc Philippe, duc de Bourgoigne, et le duc Jehan, duc de Bretagne, estoient se-rourges (beaux-frères) et frères ensamble, à cause des trois seurs, filles du roy Charles, dont chacun avoit la sienne par mariage; et lesquelles trois fesoient une entreprise ensemble, grief et dur à deffaire, si génération en fut yssu de durée et de règne; mès nenni, ne de l'ung ne de l'autre; et les mères et les fruits firent briève terminaison et à petit effect, et à peu de gloire; spécialement

les enfans, dont ce duc Philippe ici n'en eust oncques nul de madame Michiële ; mès les deux autres, ce qui vint d'elles print fin à veue d'homme , comme tout fondu , réservé la fille, qui fut seur à trois frères bretons , qui fut mariée au conte de Laval, en Bretagne, et dont il yssit et demora génération assez ample.

CHAPITRE CCXXXIII.

Comment l'auteur fait ici mention du dueil que ce duc Philippe mena pour la mort de son père le duc Jehan.

POUR venir doncques à commencement d'hystoire de ce duc qui fut né à Rouvre-lez-Dijon , nourry tant et jusqu'à la mort du père , et qui jà étoit vend jusqu'à vingt-un ans à cele heure , pour première mention se peult faire de ly à l'heure que la mort de son père lui fut annoncée par propre massage ; il fit le dueil si grand et si excessif, que nulle bouce ne le sçaroit compter qui ne faulsist (manquât) plutôt à le dire assez qu'à trop. Et passoit en celle manière de faire la loi de nature toutes jeusnes grans seigneurs, qui en perdant leurs pères s'esjouissent, par affection qu'ils ont de venir à seignourie. Et là où cestui monstra tout le contraire ; car soy ruant sur ung lit à l'envers , qui ne lui eust coupé la lachière de son pourpoint à toute haste, il fut esté estaint et estouffé

en peine et en martire, sans dire mot. Et à l'autre lez madame Michiële, sa femme, voyant son mari en tel dangier, et la cause pourquoi, chéant en paumison aussi entre ses femmes, donna tèle clameur lians, à la main seconde, que l'on ne sçavoit de quoi on devoit faire plus grand dueil, ou de la mort piteuse du père qui estoit cause de tout ceci, ou du dangier en quoy estoient le fils et sa femme, dont l'apparence aussi n'estoit que de mort. Et par ainsi tout estoit en clameur et en pleurs, et tout en ung tems ce qui estoit en la maison de ce jeusne prince, et non moins en la ville; dont c'estoit une horreur d'en oyr le tumulte et la tristesse. A chief de pièce toutes-fois ce jeusne prince revint à ly; et fut de bonne sorte à demi assisté de baronnie, et de saiges seigneurs qui le reconfortèrent.

CHAPITRE CCXXXIV.

Comment le duc Philippe termina vie par mort en sa ville de Bruges le quinze de juing l'an quatorze cent soixante-sept.

EN l'an doncques de l'incarnacion du fils de Dieu mil quatre cents soixante-sept, le quinzième jour de juing, jour de pleine lune, par nuit, à dix heures, trespasa et fina vie, en la ville de Bruges, le duc Philippe de Bourgoigne et de Braibant, conte de Flandres, etc., en l'eage de soixante et

onze ans ou environ, plein encorre de bon sens et de samblant de corps, mès fort débilité depuis deux ans ou trois avant sa mort ; laquelle lui vint assez subit et sans aguët de nulluy. Si fait à penser que le desconfort en fut durement grant entre ses serviteurs ; car estoit amé et bien volu à merveilles , et le plus qui oncques fust de ce temps. Dont, comme le dueil s'en faisoit en la maison , non moins s'en faisoit le desconfort par la ville ; mès estoit pitié de oyr toutes manières de gens crier et plorer et faire leurs diverses lamentacions et regrets, les ungs en loant sa vie passée, les autres sa mort si hastive, l'ung d'une manière, l'autre d'une aultre. Chacun à l'endroit de ce comme il l'avoit congneu, en faisoit sa plainte.

Le conte de Charolois son fils, à celle heure n'y estoit point ; mès estoit à Gand en plusieurs grans affaires du pays de Flandres et d'ailleurs. Si fut mandé tout hastivement à venir, et y vint : mès en vain ; car la parole lui estoit faillie. Dont ly toutes-fois, comme fils de bonne nature, fist le greigneur (plus grand) dueil du monde, et le plus desconfortable, crioit, ploroit, tordoit ses mains, se laissa cheoir sur sa couce, et ne tenoit riegle ne mesure, et telement qu'il fist chacun s'esmerveiller de sa desmesurée douleur. Et n'eüst-on à paine jamais creu par avant qu'il en deust avoir fait le quart ou le quint du dueil qu'il en monstra ; car le cuidoit-on plus dur en corrage pour aulcunes causes passées ; mès nature le vainquit et lui fist

monstrer l'amertume qu'il en portoit ; et tellement qu'en toutes ses paroles à qui que ce fust, et par longs jours, les larmes se mettoient parmi ; et souverainement en parlant à ceulx qui avoient esté serviteurs du défunt. De quoi y fut moult prisie et jugié à bon ; et lui fut réputé à grande et noble amour , et à seigne de grand homme à venir et de haulte attente en vertu.

CHAPITRE CCXXXV.

Comment l'auteur récite la mort subite de ce duc Philippe et la variété du jugement de Dieu.

Ce duc Philippe icy, de subite mort en ses vieux jours, comme j'ay dit, fut estaint par nuit, coucié en ses fleumes (humeurs), mal secouru et mal gardé. Si avoit-il toutes-fois les médecins couchants toutes les nuits au plus près de sa chambre. Mès son aventure estoit tele, et tele a souffert Dieu à venir, et à ly seul j'en laisse le jugement pourquoi, ne se à ses amis ce doit estre d'espoir ou de peur. Mès sans moy bouter follement en divin secret, il en peult, ce me samble, de bien morir et finer soudainement surpris et de mal terminer non moins en fin avisée, et en parolle à délivre.

Dont, et se de vertu et de bonne haulte renommée en singuliers titres, on peut espérer en l'omme salutaire mort, de meismes à sa vie. Je

me ose fier donc en la miséricorde de Dieu, au moins à y fonder mon espoir de son saulvement ; car avoit vertus et matère en ly, surquoy et pourquoy. Et n'y a qu'une seule chose qui m'en donne peur, ne qui en combatte mon espérance : c'est la très extrême et très abondante mondaine félicité qu'il a eue et obtenue tout son vivant, en toute acquiescence de fortune et de souhait de cueur, plus qu'oncques homme. Cestui seul point et article me fait varier souvent, pensant et demandant à moi-meismes se Dieu jamès lui pourroit avoir donné son paradis en ce monde, comme icy ou ailleurs Dieu paie l'omme seloncq ce qu'il le congnoist, et seloncq ce qu'en sa sainte providence il est préveu de sa fin. Mès laissant icellui paiement, ne où que Dieu l'ait tourné à ce duc défunt, ou en ce monde ou ailleurs, mès oncq homme, ce crois-je, ne fust plus grand en terrien voyage que cestui, ne plus béat en toutes conditions et circonstances. Mès si avoit-il de vertus avecques ce et de graces venans de là hault, pour lesquelles on le réputoit digne des bénédictions surabondantes. Et recongnoissoit bien Dieu, et estoit humain et piteux, et véritable, et débonnaire, et léal comme fin or ; et avoit toute condition de noble homme, et telle qu'à hault prince duit (convient) et siet. Donc, se les vices ont esté de plus grans pois que ses vertus, cela je ignore ; le samblant au moins ne l'a point porté. Mès le dehors de l'omme jusqu'à sa fin a donné espoir à

tout le monde de sa miséricorde, plus tost que du contraire ; et dont en Dieu je me remets de ce qui lui en plaist.

CHAPITRE CCXXXVI.

Comment le duc Charles trouva grans biens déleissiez par son feu père.

GRANT à merveilles et sans nombre fut l'avoir qui fut trouvé emprés ly en ceste ville de Bruges, sans encore cely qui reposoit pour trésor en son chasteau de Lisle, et duquel pour le tout et sur le tout ung nommé Jacot de Brésil, garde des joyaux, avoit la maniance ; et lequel, comme un vaillant prud'ome et qui longuement avoit servi le père, se porta si léalement et si entièrement envers le fils, que le fils l'en prisa et recommanda beaucoup ; et firent tous aultres : car estoit en luy de luy céler, s'il eust voulu, ung merveilleux avoir en menues choses diverses ; oultre ce encore que baillié lui avoit esté par inventaire, et de quoy il eust pu faire son plaisir et ne tenoit qu'à ly : car mesmes cely qui gisoit mort ne les avoit jamès veu. Mais le dit Jacot, aimant mieux son honneur et son ame que nul avoir mal pris, fit clère et parfaite ostension de tout, et en fist tèle et si ample descouverte, et en tèle multitude, que tout le monde s'en esmerveilleoit du tant. En pareil feist ung aultre léal preud'ome et bien aimé, Jehan Martin, son som-

melier de chambre, lequel avoit en main toutes les menuetez qui appartenoient à son corps et à son plaisir faire, or et argent, et joyaux qui montoient à grand prix, et de quoi il fit très léale et libérale délivrance et ostension à l'éritier; jusques à mettre avant pour mille ou douze cents escus d'esguillettes de noire soie ferrés d'or pour lacier son pourpoint et ses chausses; et beaucoup d'autres teles menuetez de grand prix, et que jamès on n'eust demandées ne accusées. Si s'en loa le duc héritier grandement, et le recommanda pour uug preud'ome bon serviteur, et le retint en sa grâce, jà-soit-ce-que ce Jehan Martin ne procura point le service du fils après avoir perdu le père; mès tenoit et prioit pour partir de ly en sa bonne grâce; et avecques bonne et pleine satisfacion faite, soy aller tenir à Digeon en sa maison, et à Rouvres dont il estoit chastelain; et le duc le lui agréa. Mès Jacot de Brésil fut retenu et choisy, digne sur tout aultre vivant de demorer en son estat. Après mesmes, quand il eut volu abandonner son estat, se ne l'eust-on souffert partir, mès l'eust-on retenu à presse, quoiqu'il y eust des aultres assez qui y tâchoient.

CHAPITRE CCXXXVII.

Comment l'on commençoit à ordonner pour l'enterrement et funérailles du duc Philippe.

OR entendoit-on à tous lez à l'enterrement de ce noble duc mort et au service qu'il en convenoit faire, et à l'avenant de son nom. Sifurent faites merueilleuses apprestances en diverses commises mains, et de diverses sumptuositez, là où rien n'estoit espargnié ne fait au mince, ains à double ou à triple plus qu'on n'avoit oncques veu ailleurs. Quinze cens draps noirs y avoit taillés et décoppés de la part du duc, pour revestir de dueil les serviteurs, tant de cely qui gisoit en bière, comme de cely qui venoit en règne; et n'y avoit escuyer, ne chevalier, ne noble homme de nom et d'estat qui n'eust longue robe et chapperon de fin drap, ne depuis le chancelier jusques au derrain secrétaire qui n'eust sa longue robe en pareil. Et tous les menus officiers, comme gens de bas estat, robbes à demie-jambe, dont il y en avoit sans nombre, et tant que c'estoit une infinité de voir gens porter dueil et de veoir robbes noires par Bruges, là où tout ce qui se véoit à l'œil, à peine se monstroient porter noir; avecques ce, que la ville de son propre intérêt, tant par les mestiers et confrairies, tant par les nations qui fort s'y monstrèrent aussy, et

tant de la part de ceulx de la loi et des grans de la ville, ladite ville en revestoit ung bien grand nombre pour monstrier le dueil du défunt; les ungs pour accompaignier le corps, et les autres pour porter les torches à l'enterrement, dont la multitude estoit sans nombre.

CHAPITRE CCXXXVIII.

Comment ceulx de Bruges lamentoient la mort du duc Phelippe.

VINT doncques le jour de son enterrement qui fut par ung dimence, là où les cérémonies estoient grandes : grandes en coust et en missions : grandes en singulière grandesse de les monstrier : et grandes en singulières dévotions et prières qui se faisoient entre toutes gens privez et estranges, à larmes et à pleurs; là où le duc son fils fut cely du monde qui plus se monstra atteint de dueil à l'eure qu'on le porta par rue et meismes en l'esglise, tant que le service duroit. Dont, par larmes, divine pitié se pooit mouvoir du fils au père; les pleurs du fils devoient donner grand espoir aux bienveillans du père de divine audience, là où tous cueurs et tous yeux encorre d'ommes et de femmes et en allant par rue et en l'esglise et dehors, fondoient en larmes, tordoient mains et battoient leurs paulmes, crians comme si le monde finist, disans : « Ha ! » bon Dieu ! bon duc nostre père, nostre meil-

» leur et plus doux, le plus familier et le plus
» humble qui oncques fust, nostre paix et nostre
» joie, or avons perdu en vous ce que jamès
» ne recouvrerons, ne que le monde jamès ne
» pora produire, que de nous rendre ung tel,
» là où il y aït les bontez et les courtoisies et les
» humanitez, les vertus et singulières graces qui
» estoient en vous, et dessoubs qui, en si longue es-
» pace et en tant de diverses importances de temps
» et de fortune, et de diverses affaires, hommes ja-
» mès se poront chevir et comporter si sainement,
» si tranquillement et si salutairement; qui toutes
» diverses guerres en l'environ de nous et en de-
» dans de nous-meismes avez ramené en estat tran-
» quille; maints horribles tourbillons çà et là fait
» terminer et prendre bonne fin par prudence;
» nourri paix et union en vos peuples; donné siège
» à justice et à marchandise, et à transquille repaire
» voie et cours; et là où à l'aventure, comme humain
» sens en prince n'est pas tous-jours en corde de
» perfection pour entendre au publique bien, vostre
» eur néantmoins portoit si grand grace, vous vi-
» vant, et tele importance, que toutes choses en res-
» soing (crainte) de vous se rapportoient à ploy
» de félicité et de joyeux succès, sans que vous-
» meismes, ce sambloit, y tournassiés vostre en-
» tente. Et par ainsy les hommes vous aimoient
» et déifioient quasi par dilection envers vous
» tournée, constraints ne savoient d'où ne par qui,
» fort de là sus, dont les puissances et influences

» supérieures les invitoient ça bas de eux mirer en
» vostre aspect qui leur importoit et rendoit joie et
» félicité, ce leur sambloit, en la veue seulement.
» O noble duc, or estes-vous mort et sommes re-
» lainquis (abandonnés) vieulx, qui vous sievons
» orphenins en nouvelle main non apprise, et dont
» la subjection est et sera de nouvel dangier après
» si longue apprise nourrechon. »

Teles et si faites estoient les devises et les lamentations parmi Bruges en divers lieux, et meisme entre les serviteurs de la court, à l'eure que ce noble duc icy se portoit en terre, et dont toute la joie qui en avoit esté longement obtenue se reclina et s'ensevelit avecques ly en la larmoyeuse fosse.

CHAPITRE CCXXXIX.

Comment le duc fut porté en terre accompagné de plusieurs princes, prélatz et gens nobles.

A PORTER ce duc Philippe en terre avoit de grandes cérémonies, et riens touttefois qui ne feust de raison et bien séant à l'estat du mort. Seize cents torches y avoit à le porter en terre, dont tous les porteurs estoient vestus de noir : quatre cents de par le duc héritier ; quatre cents de par la ville de Bruges ; quatre cents de par le membre du Franc ; et quatre cents de par les mestiers de Bruges. Entre lesquelles torches alloient bien neuf centsh ommes notables, vestus dedueil, tant nobles

homesqueofficiers et notables bourgeois, et après lesquels en queue sievoient seize prélats, que évesques que abbés : l'évesque d'Ybernie, ung évesque qui estoit d'Angleterre, l'évesque de Cambray, l'évesque de Tournay, l'évesque d'Amiens, l'évesque de Salombrie; et tout le remanant (reste) estoient abbés.

A porter le corps avoit douze, que comtes, que barons, que banerets; le comte de Joigny premier, le sieur de Crequy, Philippe de Bourbon, le marquis de Ferrare, le seigneur de Boussut, le seigneur de Bours, le seigneur de Comines, le seigneur de Bredant, Philippe, fils de monseigneur le bastard de Bourgoingne, le baron de Braibant, le seigneur de Grimbergh.

Au desseure du corps avoit ung paile de drap d'or bien riche, et lequel portoient le comte de Nassau, le seigneur de Chalons, le comte de Boquan (Buchan), et messire Bauduyn, bastard de Lille. Entre les prélats et le corps avoit quatre rois d'armes enchapronnez de deuil, et vestus de leurs cottes d'armes : le roi de Brabant, le roi de Flandres, le roi d'Artois et le roi de Haynault.

CHAPITRE CCXL.

Comment l'auteur ammonesta le duc et lui exposa les paroles de
Connoissance de toy-mesme.

CHARLES, nouvellement duc de Bourgoingne, né prince de grande venue et de haulte attente, fils d'un père qui n'a pareil, et d'un duc dont le nom ternist les couronnes, que siés-tu ici, et te maintiens morne et pensif. Es tout en dedans de toi, encombré, ce samble, en l'esprit, et au dehors tout altéré visiblement en tes meurs et en tes manières. Ici à destre et à senestre t'environnent multitude de gens, diversité d'ommes et de femmes qui te travaillent, t'estonnent les oreilles, t'encombrent la veue et l'entendement, te tirent par manteau et par robbe, et couchié encores en lit, te hochent l'oreiller de ton repos. Les vecy, Charles, les vecy; je te les monstre ¹. Ce sont personnages de nouvelle affaire et de grand note, et lesquels, posé que sambler poroit qu'ils te deussent inférer passion, si sont-ils néantmoins de l'essence de ton nouvel estat, et de la congruité aujourd'hui de ta haultesse. Regarde en moi, regarde, ô prince pensif,

1. Une miniature se trouve ici dans le manuscrit, et le texte est l'explication de la miniature.

reprens vertu et vigueur en toy, et entends et prends escout à mon estre. J'ai à nom Cler-Entendement, luminaire et estor le plus précieux de l'omme, qui en la perplexité où je te voy ahers (arrêté), et assis, quasi tout entrepris entre faire et non faire, te viens à confort, et monstrar que là où maintenant, peult-estre, te tiens à vexé de cestes diverses gens, non appris, tu tiendras à salut et à grand fruit leur venue, et cy après la presse qu'ils te livrent à grant joie. Si ne t'esmaie, te prie, en riens, de choses que tu voies, ne ne say murmure. Toutes ces personnes cy ont leur nom, leur nature et singulière opération, à toi servantes; sont de ta nécessité, et quasi de mesure que tu es; quièrent ta personne et ton approche; désirent à estre veus et oys, et grand part de tes intérieures vertus envers eux tournées. Leurs noms venront après pièce à pièce, là ou par singulieres narracions je parlerai de leurs singulieres qualités par doctrine; et comme le présent mystère requiert que j'encommence, et que je le te déclare, expositeur, ung après l'autre; dont, et pour ce que une dame entre toutes les aultres s'est ruée à genoulx devant toi¹, et comme la derraine venue s'est approciée à toi par importun langage, veullant avoir le premier ascout, moy argüe aulcunement en son importunité; et pour ce que l'impression m'en est plus agüe, ferai mon commencement sur elle. Et ja-soit ce que

1. La miniature la représente ainsi.

les aultres soient de substance très grande et de très grant effect, et plus peult-estre et trop plus que ceste, toutes-fois, comme il convient avoir entrée en toutes choses, et en toutes matières convenable adresse, ceste icy, la derraine venue, sera portière et ouverture à toutes les aultres, laquelle, comme je la treuve baptisée de propre nom, et à tout son miroir qu'elle te monstre, se nomme Cognoissance de-toy-meismes.

Qui prendrons-nous doncques en ce roi près de nous? Ne nous besoingne Charlemaine, ne Pepin, ne saint Loys, ne le roi Jehan. Prenons tant seulement le roi Charles derrain mort : et combien que le throne de France soit plein de glorieux princes, et dont les exemples sont de saveur, cestui, pour la frescheur de son règne n'a guaire, et qui nous pend encore en œil, nous sert et profite. Cestui roi Charles, en son double règne, adverset prospère, t'est exemple de haultes perfections. Ly povre et environné de tribulacion par nécessité de sa fortune, veillant en vertu, excita aussi les vertus de ton père par tribulation semblable ; se glorifia soy meismes en porter constant son adversité ; et glorifia ton père par ly donner occasion de craindre la sienne ; puissant à puissant glorifioient l'ung l'autre, l'ung par nécessité de son maleur pour le vaincre, l'autre par felleté de corrage pour venir à vengeance ; ne perdirent riens de los l'ung ne l'autre ; mès tous deux estoient exemples d'oneur à aultrui. Fortune mua depuis avecques ce roy ; et vertu qui l'avoit accompaignié en adversité lui tint pied

ferme, et ly à elle, en fortune amie. Ton père et ly montoient et croissoient en recommandacion égale ; estoient lune et soleil en ung ciel. N'y avoit cely des deux qui n'eust l'œil en son compaignon, et qui ne visist à mieulx faire et au plus haut atteindre ; furent grans tous deulx ; occupèrent la terre toute en leur renommée ; n'y avoit fame que de eulx deulx, ne fait que de leurs mains. Tous yeulx se baissoient en leur nom, et tous règnes d'ailleurs s'umilioient envers leur gloire. Luisoient tous-jours néanmoins en vertus l'ung contre l'autre pour plus avoir ou plus savoir : mettoient en œuvre ce que nature pooit ; et tout ce que vertu leur donna part, ils le monstroient, adresse, sens, puissance, vaillance, engien, pourvision, rigueur tellefois, tellefois pitié, tellefois felle pourpos, telle exortance, tousjours froideur, toutes-fois, soubz cremeur de Dieu et soubz compassion du chrestien peuple ; enfin, ne vaincus ne vainqueurs se pacifièrent. Que fit ce roy Charles après, en tandis que ton père glorifioit son règne en aultres divers lieux ailleurs ? ly de son royaume tout désolé, tanné et deschiré comme ung désesparé et demoli à tous lez côtés, miné en ses fondemens, et en toutes ses beaultés et magnificences, mis à ruine, sans labeur, sans peuple habitant, sans marchandise et sans justice, sans règle et sans ordre, plein de larrons et de brigands, plein de povreté et de mesaise, plein de violence et d'exaction, plein de tyrannie et d'inhumanité, et qui mesmes

avoit son royal throne et siège gisant par terre , tombé et enversé ce dessus dessous, scabeau des piés des hommes, foulure des Anglès, et le torche-pied des sacquemans (pervers), il , en grant sens et labeur, en toute fréquente pourvision nécessaire, par vertu, par diligence , par conseil , et par remède, le remist sus, le répara, et le remist à point; le remist en justice et en paix; le remist en ordre et en règle; le repeupla d'hommes et de labeur ; le ramena à francise et à richesse ; et tout ce qu'il y avoit de mal, il l'extirpoit et le déchassoit dehors ; et tout ce qui estoit de profit , de gloire et de salut, tout y faisoit recroistre et renaistre par habondance; et tellement qu'en recouvrant son royaume tout à ly par sens et par armes, ce qu'onques n'avoit esté veu en aultre, il en fit le royaume de bénédiction, le royaume de justice et de seurté, le royaume de cremeur , et du souverain honneur du monde. Et ly, cause et procureur de tous ces haultx biens, s'acquist triumphale gloire et loenge sur tous les rois de la terre, lequel, comme il avoit édifié son throne, et ramené à ceste glorieuse perfection, tout uni et rejoint en ses membres, et tout en un rond entier , payant son deu de nature, n'a guaires le lascia tel à son fils par succession.

CHAPITRE CCXLI.

Comment l'auteur, pour donner à ce que dessus est dit, il ramaine
par exemple confusion d'autrui.

O com à dur et à grant anuy je me vois oppressé maintenant de faire ung doloireux conte, et d'entrer en matère. Elas! qu'il m'est de regret et d'es-pargne volentiers, et de déport se je poois, quand pour donner fruit du glorieux conte cy dessus, contraint suys que ramène en exemple aultrui confusion, et dont l'euvre m'est dangereuse et plus encorre la personne. Mès comme patente vérité de soy meismes se manifeste, et se descouvre aux hommes, et non veillant estre muchée (cachée) meismes s'accuse en commun, je, sous fiance de son aven oserai ramener à propos ceste ma premissse du roi Charles, et tourner ma parole à son fils, qui aujourd'hui est en règne.

J'ai conté les malédictions, premièrement de ce noble royaulme, ses povretés et ses ruynes des-sous son pacient roy, et puis les bénédictions et les béatitudes d'icellui, et en quelles le père le laissa au fils; dont au tour d'une main et en l'instant, par changement et mutacion de roi, mutacion aussi s'y trouva subite, et tout retourné au contraire. La felicité qui y avoit esté procurée en vertu par roy de sens et de prudence, par longue

veille et à grant peine, et mise en estat de toute perfection et intégrité, fut remaniée de nouvel, de nouvelle main et de novel sens; et comme se amendement fausist en ce qui estoit en hault degré de bien, fut mis en assay causes pour l'amiendrer en nouvelle guise. Si en advint que conjonction y devint séparation, rassemblement tourna en dispersion, et concorde et paix se muèrent en division. Et ce qui estoit d'ordre, de règle et d'ordonnance, d'union et de seureté, devint confusion, desconfortance et désespérance à tout homme. Tout ainsi que au resveil d'un songe, l'on se trouve de chaulde eaue en froide, de joie en deuil, et de repos en angoisse. Si, ne me samble autrement, lors qu'en procurant ces quelque'un ne feust tanné de propre honneur et beatitude, et veillant mieulx avoir que ce que Dieu avoit fait, voloit avoir honneur devers ly de mieux faire, en contemplant la divine grace. Si en perdit la bénédiction de ses subgès, l'amour de ses princes, et tous les corrages (cœurs) des prud'ommes; il enfroidit tous les cueurs des hommes envers ly, et les suscita à murmure desseure ce qui estoit joint et uni; et mist sus sédicion, là où l'amour estoit renée; se pourpensa de nouvelletés dammagables; et d'ancienes salutaires costumes fist abolissement volontaire; ne cessa tant que tout feust en rumeur, et que tous les debous de son royaulme ne portassent cornes pour hurter aultrui. Ly meismes en dedens soy se fist ennemy de chacun, nulluy amant et

amé de peu ; de son bienfaiteur ton père devint ingrat mescoignoisseur de grans biens recheus , tempteur de sa vieillesse, et ravaleur de ses glorieux vieux jours, s'il eust peu ; et de toi qu'a-t-il fait ? il t'a rendu mal pour bien , il t'a rendu haine pour amour, pour service menace, et pour parentaige mortel corrage.

Que dirons doncques de ces deux contes, du père et du fils de si contraire effect ? Ne besoingne point que tu les quières en livre ; tu les a veu à l'œil, tu en as l'expérience tousjours, et la frescheur cotidiennne à ton oreille. Ne te sont-ce exemples de grand fruit et avertissement de grand salut pour toute ta vie. Le père t'est exemple de grand espoir et haulte future bénédiction pour l'ensievir , pour te mirer en sa vie. Ne fault riens doncq, fors que ta raison te gouverne , et que tu portes empire sur ta volenté pour la tourner à bien , que tousjours tuournes tes yeulx envers le hault par honneur, et par devers terre en pitié et en salut de ton peuple. Tu es de la plus noble rasse des crestiens de père et de mère , du plus noble sang de la terre , et lequel jusques en toi samble estre et est réalement beneyt et aspiré de divine amour. Tesmoing ton grand père le roi de Portingal¹, champion de la chrestienne foi, et l'envaïsseur

1. Jean I^{er} le bâtard, grand-maitre de l'ordre d'Avis, père d'Isabelle qui épousa Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

des infidèles; tesmoing ces nobles enfants tous que Dieu a tous conduis et béatifiés en glorieuses emprises; tesmoing ta noble mère, la vertueuse princesse, source de charité et d'aumoines, et de dévotes prières, et de laquelle, avecques ton propre bon zèle, et les bontés et charités qui en toi sont, il ne peut que tu ne tires fruit de bénédiction et de salut, et que la main de Dieu ne te conduise et gouverne, et dispose, et arègle en tout bien, et te préserve de mal, et de ruyne et de confusion comme tous les tiens. Contourne toi en son amour et te dispose à recevoir sa grace; et les humains affaires qui pendent en povreté, en misère et en diverse tribulacion, porte-les et les dispense en ta prudence et sens, et en la grace et haultesse que Dieu t'a donnée, et laquelle, com plus est grande et haulte par desus les tiens sujets, tant plus doit estre humble et bénigne envers leur petitesse. Tu vois les royaumes et diverses régions souffrir soubz princes defectueux; tu vois les royales lignies terminer et faillir à règne par punicion divine; tu vois les villes et cités périr par vicieux gouverne, et de quoy les princes portent le fardeau. Tu vois que peu aujourd'hui des grans de la terre, tes paraux, entendent au fait de Dieu, passent leur temps en vanité et en désordre, et Dieu aussi les oublie et ignore à leur besoing; meurent bien d'ocutement, tels en est, ou desclinent d'honneur et de chevence, et ne se relèvent jamès leurs hoirs. Pense en Angleterre et en France, s'il en y a nom-

bre. Les péciés mainent à nient les maisons, et les vertus les eslièvent : des faillies treuve-on exemples assez, meis peu d'eslevées en vertu. Seulement d'une je me ramembre, d'ung povre bas homme qui, en sa glorieuse vertu et splendeur de corrage s'est fait duc de Milan ¹, s'est fait honorer et réputer avecques les rois, et jugier digne d'impérial sceptre. O hault exemple ici et de grand fruit, et bien digne d'estre eslevé et de l'avoir à patron. Non les sceptres et les couronnes dignifient les rois, ne leur robbe de pourpre, mès leurs vertus et leurs nobles meurs les glorifient et les font dignes de couronne. Par nature est et par vraie équité que vertu grandist l'omme; èt est force, qui en vertu labeure, qu'il parattaigne à hault tiltre. Vertu prend son mouvement en Dieu; et au lieu dont elle meut, elle corone sa fin. Dieu doncques la guide et la gouverne, et Dieu a l'oeil tousjours sur elle qui de vertu use. Aime doncques vertu, et ensieus les vertueux exemples, et te contourne envers cely qui a l'oeuil sur les vertueux. Requiers ly de son amour et te dispose à sa grace. Les humains affaires qui pendent en diverses povretés et tribulacions, dispense-les, et les supporte en ton sens. Mets ta haultesse et les haultes graces que tu as de Dieu en comparaison encontre leur faculté petite : car, com plus haulte et glorieuse

1. François Sforce.

quel lieu il doit avoir emprés toi, premier ou der-
rain. Le mot t'ammoneste que pour entrée de tout
salut et de tout bien, tu coignoisses et preignes
connoissance de toi meismes; qui tu es en sub-
stance; quel tu es en fortune et en tous accidents;
et certes et quant tu ce regarderas et considèreras,
et voudras entendre et cognoistre ce que tu es, et
quoi ne dont tu viens et procèdes, et ce que tu es à
advenir en temps futur, ne fait autrement à croire
que de tout ce présent encombre de cestes gens
que tu ignores, tu ne te saches bien développer, et
de tout ce qui t'en peult venir de fruit et de bien,
tu n'en saches bien faire ton preu.

A venir doncques à cognoistre que tu es ne
quoi, tu peulx dire et jugier toi meismes que tu
es fils du plus hault duc de la terre, le plus illus-
tre et le plus fameux, le plus hault réputé de
mille ans en chà, et de qui, en cas de fortune et
de haultx glorieux faits se devra et pourra plus es-
cripre ¹.

1. Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE CCXLII.

Comment aucuns Gantois prièrent le duc Charles d'aller visiter la
bonne ville de Gand.

OR portoit le temps ainsy, qu'après l'enterrement de ce noble duc Philippe, le duc Charles, tout en pleurs encore, disposa d'aller en la ville de Gand, chief ville de Flandres, pour prendre la possession du pays, comme il estoit d'ancien usage de soi monstrier la premier. Et en effect, aucuns Gantois estoient venus à Bruges de par ladite ville de Gand, pour condoloir le nouveau jeusne duc en sa tristeur, ensamble et pour le consoler, et pour lui faire la révérence; prians aveucques ce qu'il lui pleust venir visiter sa ville et ses bons humbles subjects, qui le tenoient et maintenir voloient pour leur vrai naturel prince et seigneur, sans aultre recognoistre, et lesquels lui feroient toute humble et dévôte révérence et cordiale réception. Dont, et pour ce que ceste ville de Gand, de tout temps a esté une ville de grand dangier, et dont le peuple, par naturelle influence qui là est, fait fort à craindre, ce nouveau duc Charles, aveucques l'avis de ses barons et gens du conseil, ne oublia point à interroguier aux Gantois venus vers ly, de l'estat de la ville, et se son aller là pooit estre seur pour ly et sans dangier. Se

voult assagir aussi et soy faire préavertir par eulx se le peuple en général n'avoit point en propos de lui faire aulcunes demandes à la nouvelle entrée, et par lesquelles, par les accorder ou refuser, il poroit sourdre inconvenient d'ung costé ou d'aulture; car il cognoissoit Gantois, et les avoit beaucoup fréquentés du temps du différend de son père et de ly, et en avoit fait son principal refuge et fondement. Si pensoit bien que maintenant, en sa nouvelle entrée et par l'espérance qu'ils avoient fondée en ly, ils le voudroient requérir à l'aventure de grandes besoingnes, comme de ravoir leurs chastellaines, Courtray, Audenarde, le pays d'Alost, tout le pays de Wast, de Terremonde, et des Quatre-Mestiers, que le duc Philippe son père leur avoit tollues après la bataille de Gaure, ensamble et les portes fermées ré-ouvertes, et les grans impôts et gabelles mises jus. De tout ceci se préavisoit le duc par une conjecture aveucques ceulx de son conseil, et ymagineoit que ainsi en pouroit avenir. Et en pensant vrai, néantmoins si avoit il bonne volenté toutes-fois de faire beaucoup pour eulx et de leur complaire en chose faisable; car les voloit reconnoistre en l'amour et service, et tele estoit son intencion. Comme doncques les députés de Gand véoient et sentoient ceste interrogacion qui leur estoit faite costièrement de la part du duc, et s'avisioient de complaire et de flatter la court, comme qui subtils estoient et savoient bien tourner leur

voile au louf du vent , caulement respondirent et donnèrent bien à entendre que voirment savoient-ils bien que le commun du peuple porroit bien demander plusieurs choses , mès entre aultres n'estoit pas besoing de leur accorder gramment , si non tant seulement ce qui ne lui poroit donner orgueil , lequel seroit aussi grand que jamès par lui restituer ses chastellenies , et de lui abattre ses cueillotes , qui estoient assises sur toutes choses pour le paiement de ses fourfais. Et disoit l'on qu'en ceste cueillote les gouverneurs de la ville , dont cestes gens estoient des principaux , prenoient et avoient pris et adopté à eulx une infinité d'avoir , et que la somme qui tournoit au prince à estre paiée , estoit paiée à trois florins double ; nient-moins , toujours se continuoît-elle , en grande foule (injure) du peuple , et en appropriation en aultrui bourse de ceulx meismes de la ville , aucuns gouverneurs. Par quoi , et pour le subtil acquet qu'ils y avoient , conseilloyent au duc et à ses gens que nullement il ne les souffrit mettre jus ; car du grand avoir qui en venoit tous les ans , la curt meisme en divers membres en seroit nourrie et soutenue , et en auroit son gratis pour clorre ses yeux ; et de fait en y avoit telz et telz et de grand nom , ce disoit l'on lui par longues années en avoient eu de grans deniers , par trois ou quatre mille , par mille et par cinq cens chà et là distribuez tous les ans comme de rente. Par quoi , comme ces gouverneurs estoient accusez et

imputez du peuple en commune criée de ce grand larcin, avoient toutes-fois port et pied en court, pour estre défendus et garantis par l'argent qu'ils en distribuoient. Au moins en couroit ainsi la voix toute commune en la ville; jà-soit ce que murmure de peuple n'a pas toujours cler fondement pour y mettre arrest et pour mettre crime sus à tous ceulx lesquels ils accusent, quand de tout ancien temps, par tout le monde et en toutes nations, peuple naturellement murmure et aiguise ses dents pour mordre et accuser ses gouvernements, et qui montent en estat, et les taillent et détaillent par divers langages, souvent à plus cause et à moins cause, ce dont Dieu seul demeure juge.

CHAPITRE CCXLIII.

Comment une partie du peuple gantois attendoient la réception du duc Charles, lesquels macinèrent secrètement une commocion.

En Bruges doncques estoit la consultation telle comme vous avez oye, et estoit le duc en bonne volenté envers son peuple de Gand. Mès en Gand y avoit une toute aultre consultacion secrette aussi, et par avis précogitée, et laquelle cestes gens qui estoient à Bruges devers le duc ignoroient. Car, comme le peuple savoit bien et croïoit de certain que infailliblement le duc venroit prochain-

nement en Gand faire son entrée et prendre possession du pays , pourjettoit aussi en son entendement et en malice , que maintenant il seroit heure toute propre pour faire et pour donner confusion à ses gouverneurs et à ceux qui desroboient, et levoient , ce disoient , les impitoyables cueillottes qui sur le peuple courroient encontre Dieu et raison , et en contraire de tout droit ; car le prince avoit esté pièce payé , ce disoit le peuple , et toute la ville relevée à deux fois double du dommage qu'elle en avoit reçu. Et combien que je nomme le peuple en général , toute la généralité du peuple toutefois n'étoit point d'une secte ne d'un propos en malice , ne en secrète emprise, fors tant seulement en une commune doléance très bien des cueillottes qui courroient également sur ung et sur aultre , et par quoy de commune playe chascun pooit faire commune plainte. Mès fault entendre que comme en un tel monde de gens qu'il y a en Gand , il y en a de divers corrages et de divers propos , les ungs bons et les aultres maulvais , certes aucuns particulliers , et en grant compétent nombre , maulvais , vileins et fiers rebelles meutins , avoient conspiré ensamble secrettement pour faire une levée bien estrange à l'entrée de ce duc , tendans à venir à leurs fins , principalement pour mettre jus ceste cueillote par maîtrise , et pour mettre à confusion les cueilleurs d'icelle ; pensants et arguants entre eux que leur nouveau prince le duc s'y consentiroit par force ,

et n'y scarroit mettre remède quant il les verroit esmeus. Si disoit l'on, en sievant ce, et comme depuis il fut trouvé, que secrettement et en couvert ils avoient fait faire nouvelles banières et les tenoient mucées (cachées) jusques au jour de leur affaire; car les banières généralement leur avoient été tollues par la paix de Gaure, et ne pooient nulles avoir désormès, sur peine de mort et de paix enfrainte. Si s'en estoient-ils maintenant avanciés toutes-fois, et présumés outrageusement d'enfaire faire des nouvelles, et pour prendre leur ralliement dessoubz elles, quant ils auroient mis avant et monstré leur outrage.

CHAPITRE CCXLIV.

Comment par ci-devant les gens notables souloient porter à Gand le corps saint Liévin où de présent menu peuple le portent.

Or loist (convient) il sçavoir que Gand à multitude de glorieux corps saints qui y reposent; et entre les aultres il y en a un nommé saint Liévin, lequel de tout ancien tems et depuis le jour de son martir veult estre porté au propre lieu où il reçut martire, à trois lieues près de Gand, en ung villaige nommé Haultem; et là le convient souffrir à repos une nuit, et le lendemain, qui est le jour de la feste, veult estre reporté en Gand, à Saint-Bavon, là où il repose. Comme doncques,

dès le commencement de cestui merveilleux mistère, soloient noblement et en grand multitude porter et accompagner cestui noble corps saint au lieu de son désir, et de le rapporter en grande et haulte solempnité et révérence, depuis certes et comme le temps va toujours coulant, et que hons usages et bonnes mœurs cessent, et se changent et muent en malvaises, et se refroidissent par longuesse de tems, les notables gens souvent s'esloignent de charité; la révérence qui est due à saints et à saintes, chiet et se parmaintient en ces derrains jours où nous sommes en la cultivoison de menue gent basse et pauvre; et tirent les grands et les nobles leur pied hors de la peine, par tannance (fatigue). Ainsi et tout en pareil est advenu en Gand, là où les notables et dévotes créatures soloient porter et rapporter ce glorieux corps saint tous les ans au lieu dessus dit. Maintenant une multitude de respaille et de garchonnaille malvaise le portent, crians et huans, chantans et baléants (dansants) et faisans cent mille dérisions et ivres tous. Et comme ils y vont en grant multitude et en grandes cohortes, tous en pourpoints sans robbe pour estre plus légers, sont tous, ou la plupart, armés d'auberjons; portent chapelines de fer et espées et braquemarts, et font des oultraiges beaucoup par où ils passent, comme tous desliez et deschainez; et est, ce samble à voir, tout à eux pour le jour, sous l'ombre du corps. Toutes-fois par considération du mal et du dan-

gier qui cy se pooit occulter en tems à venir, le duc Philippe, après la bataille de Gaure y mist loy et réglemeñt, et establit en Gant, par perpétuel édict, que jamès cestes gens-cy qui portoient et devoient porter ce glorieux corps saint, fer ne baston ne porteroient, ne porter ne poroient sur eulx, ne aubergon ne riens, affin de éviter toute esclandre et tout meschief en multitude de teles gens quand ils se trouvent ensamble, et dont les dangiers sont fort à craindre. Dont, comme ceste ordonnance avoit esté mise sus par le duc Philippe, et jà bien observée par l'espace de treize ans que bien s'estoient portés et doucement, maintenant à ceste derraine année, quant ce nouveau duc les devoit venir visiter, s'avisèrent d'une nouvelle couverte malice; et là où ils ne devoient porter point d'aubergon de fer, faignans vouloir obéir et non user d'infraction, avoient fait faire et getter en mole une multitude d'aubergons de plong, affin de les porter, par enseigne du tems passé, sur leurs manches, pensans que cela seroit tourné à jeu et agas, là où eulx avoient aultre entendement tout à certes.

CHAPITRE CCXLV.

Comment le duc Charles séjourna à Dainse deux nuits, attendant que les Gantois eussent appresté son entrée.

Or vint le jour que ce jeune duc Charles partist de Bruges à tout le grant trésor qu'il avoit trouvé au trespas de son père; et venant à trois lieues près de Gand, en une villette nommée Dainse, prist là son giste la première nuitie; car estoit averti que Gantois n'estoient pas tous apprestez encorre jusques au parfait en ce qu'ils avoient disposé pour le recevoir, qui estoit grand chose et somptueuse; et partant fust requis de Gantois qu'il lui pleust un petit retarder une nuit ou deux son accès. Et en effect l'intencion générale des Gantois estoit toutte une et d'une efficace, que de le recevoir en toutte honneur et amour, sans nulle difficulté quelconque, combien que aultrement en avint, élas! en dure et piteuse confusion de la ville et de maint vrai honneste et notable prud'omme, qui tous en fondirent en honte et en annuy, et qui tous ignorèrent ceste aventure! Et pour ce qu'il y avoit une grande multitude de bannis de Gand, qui tous l'attendoient dehors les fourbours pour entrer avecques ly en Gand, comme il est de coutume à ung novel prince de les affrancer et de les mener dedans, le duc, celle seconde nuit encorre, fist son giste dehors de Gand au plus près des fourbours en

une joliette maison d'un bourgeois, pour entendre là aux causes et aux tiltres desdits bannis, et pour savoir quels et comme fais ils estoient, et qui dignes et moins dignes pour jouir de sa grâce; car voloit toutes ses grâces faire et donner à pois et à mesure, et donner là où il estoit honneste, et refuser là où il estoit raisonnable. Et pour ceste cause, les fist couchier toute une nuit en ung pré assez près de ly, attendant également sa grâce et son refus jusques au matin, là où les aucuns furent recheus en grâce pour entrer avecques ly, et les aultres, dont le cas estoit plus pesant, furent surseis jusques à la vespre qu'il s'aviseroit avecques son conseil sur leur cause, qui tous toutes-fois y entrèrent le lendemain, où la plupart les envoya querre le duc par son hault bailli de Gand, qui en cestui cas présenta sa personne et les mena dedans la ville.

CHAPITRE CCXLVI.

Comment le duc Charles fit son entrée à Gand et comment ung grant peuple apporta le corps saint Liévin.

Or porta ainsi l'aventure, que, ce propre meismes jour que le duc Charles devoit faire son entrée en Gand, ceste manière de gens de toutes sortes dont j'ai parlé dessus, vuidoient aussi de la ville, à l'autre bout, portant le corps Saint-Liévin à

son lieu ordinaire. Et estoient en grant multitude, toutes jeunes rudes gens, ramagés et de légère teste, varlets et compagnons de divers mestiers, machons, fèvres, charpentiers, corduanniers et chavatiens, tisserans et sollons, brasseurs et placqueurs, et couvreurs d'estrain, et d'autres mestiers ung grand nombre; et entre lesquels y avoit de malvais mutins corrages, fait bon à croire, et comme en effect aussi ils le monstrèrent bien à leur retour au lendemain, comme vous orrez. Or, à ce propre jour doncques, qui estoit la nuit de Saint-Liévin, le duc Charles, en noble bon propos envers les Gantois, qui bien l'avoient servi et amé, entra en la ville de Gand à solennelles processions devant ly, et à telle révérence, à peine qu'on eust pu faire à Dieu, et conjoy et révérendé de son peuple par divers grants mistères, et rues noblement tendues par où il passoit, avecques mélodieuses sonneries, les plus belles du monde, vint descendre de prime face, en l'abbeye de Saint-Pierre, avecques les nobles, pour faire là son premier serment. Et estoit heure de tierce environ, heure toute apte et ydoine pour déjeusner; aussi y estoit le déjeusner prest moult somptueux et rice. Par quoy, prestement après le serment fait et la révérence faite à Dieu en l'esglise, le duc s'alla déjeuner très bien, ensemble une grande multitude de seigneurs et nobles hommes et autres; car tout y estoit receu. Si firent grand'chière, et n'y avoit ni duc, ni aultre, qui pensast fors à bonne foi et en toute bonne in-

tencion salutaire , le duc envers son peuple , en général , et la généralité du peuple envers son prince , en toute humble révérence. De fait , y estoit fort amé et bien volu , et ne leur avoit oncques fait ne procuré se plaisir non et toute amour. Mès pooit bien estre que assez tannés estoient , et avoient ung remors de ces cueillottes qui courroient sur eulx , et desquelles ils ne donnoient point de charge au nouveau duc , fors tant seulement à aucuns principaux de la ville , et desquelles ils prétendoient et proposoient de faire leur plainte au duc , par belles remonstrance , quant il seroit en sa quieté en sa maison. Et en quoi ne faisoient point à blasmer pour ceste heure , se pis ne fut ensievi ; mès ouil , et dont c'estoit pitié et de tel dangier , que jamès ne doit estre oubliée ; car le duc meismes s'y trouva en dangier de mort , et tous les nobles , et en dangier de perdre tous ses païs par rébellion , l'ung après l'autre.

CHAPITRE CCXLVII.

Comment le menu peuple mutin raporta saint Liévin , et l'esmocion qu'ils firent à Gand.

JE coule doncques , et laisse désormais la manière de son entrée qui estoit rice et joieuse en samblant , et lui donne sen repos , et à toute sa chevalerie , celle nuit en Gand , faisans grand chière et festoy , et sans nul ascout , ne attente , ne

à mal ne à meschief, non plus qu'oncques mès ; et veul venir maintenant à celle malvaise garchonnaïlle, qui estoient vuidiés de Gand, atout le corps saint qui, celle nuit aussi, tandis qu'ils avoient la clef des champs, et n'avoient nul correcteur sur eulx en malvais propos, faisoient grand chièrre aussi, beuvans, mangans et sifflans, et jurans inhumains sermens qu'ils feroient merveilles, et feroient parler de eulx, et feroient des montaignes vallées et des vallées montaignes ; et leur sambloit bien, qu'en peu de chose, il estoit bien en eulx de faire ung brouet, qu'à le humer où à le flairier au nez, il seroit de fière coustange et de saveur amère. Que maudit en soit le propos et les vanteurs de leur vantise ! Or est-il de coustume qu'en ce village, là où se porte cestui corps saint, il y est comme ducace, et de tous lez du pays y affluent gens. Parquoy avecques ce que cabarets et tavernes, y sont à grand nombre, marchans aussi et marchandes qui vendent mercerie et biblotterie y sont à grand nombre aussi, et mettent avant diverses choses de fondure de plong, de quoi on contente les enfans ; or estoit ainsi, mès ne sçay si c'estoit d'aventure ou de fait avisé, qu'entre ces fondures de plong y avoit ung merveilleux grand nombre d'aubergons, contrefaits en manière d'affiquets, et pour le mettre sur manches et ailleurs, là où on vouldroit. Sy n'y avoit cellui de toutes cestes gens Gantois là venus qui n'en prist ung et le portast en lieu voyable, sur son corps, par grande risée, disans

,

et gabans : « Par le sang et par les plaies ! on nous a
» deffendu de non porter aubergons ; au moins en
» portons nous , maintenant , qui que veoir le
» veuille ; et devenra plong et acier après , laissiés
» faire. Tel rit aujourd'hui bien haut , qui cy-après
» aura bien male nuit et peu de joie. Cà , ça , ral-
» lons nous-en ; il n'a riens fait qui ne fait plus fort ;
» Gand est bien en la gueule des loups , et en la
» main des malvais paillars larrons qui nous men-
» guent poumon et foie , et sous le nom de prince
» s'engraissent du nostre , et le boutent en leur sac ;
» et sommes bus et mengiés et desroubez ; et qui
» pis est , le prince n'en scet riens. Mès avant qu'il
» soit gaires , il est maintenant en Gand ; il en sara
» bien à parler , et en ara les nouvelles , se Dieu nous
» donne retour jusqu'à là. » Telles et samblables pa-
rolles avoient entre eulx ceste respaille de gens en
leur retour vers Gand , les ungs en couvert , et les
autres à plein de vol ; et estoit une conspiracion faite
entre eulx secretement et toutte projetée à terme
et à heure pour venir à leurs fins , comme il apparut
bien. Car prestement , ainsi que rentrez estoient
en la ville , et comme se tous délibérez venissent
chantans et huans , pour faire aulcun oultrage ,
vindrent passans par le marcié du bled ; et là fai-
sans leurs carolles et leurs follies , pour surattendre
l'ung l'autre , tant que tous fussent ensemble tout
en ung flot , vindrent à hacques et à macques , et tirè-
rent à terre une petite maisoncelle qui estoit là as-
sise , là où les cueillottes se recevoient par les com-

mis, et laquelle, en leur rabieuse et bestiale fureur, ils mirent en cent mille pièces et en toute confuse occasion, prenans chacun une pièce ou une piècette d'icelle, laquelle ils portèrent, parmi la ville en leurs maisons, disants : « J'en ay, j'en ay ; » et par desrision, se vantoient d'en avoir les enseignes. Comme doncques ils eurent ainsi exploitié par dolo- reux commencement, et espéroient bien tantost avoir sieute et adhérence, avant que puissance pust venir contre eulx pour y résister, crièrent entre eulx : *Sta ! sta ! sta !* et crièrent alarme. Et soubdainement, en tous les carrefours prochains, le peuple s'esmeut ; et alors tout ce qui avoit le corrage mutin, et ce qui s'estoit tenu en recèle, de peur de la justice, prestement tout courut aux armes ; et comme se bannières fussent venues toutes nouvelles par faérie, tout vint au marchié à bannières levées, en nombre de divers mestiers, aucuns qui, de tout temps, ont esté naturellement mutins, et les premiers au mal faire, et venoient crians à horrible voix : « Tuez, tuez, tous ces » paillars machefains, ces larrons desroubbeurs de » Dieu et du monde ! où sont-ils ? Allons les querre » et tuer en leurs maisons, si que, male tuison s'en » puisse faire, et qui tant ont vescu à nostre pi- » teux damage. »

CHAPITRE CCXLVIII.

Comment oiant l'alarme des Gantois , le duc envoya vers eux le seigneur de Gruthuse.

Or oez cy piteuse aventure et bien confuse pour Gantois , par espécial les preud'ommes qui en la ville estoient , et de ceci ne se doubtoient. Pres-tement ceste criée à l'arme vint jusques au duc , et lequel , en ce meismes instant , estant en sa chambre , disputa avecques aucuns , ses privez , de la grasce et courtoisie que faire voloit aux Gan-tois , lesquels il avoit et les voloit conjoir , ce di-soit , d'aulcunes grascas. Comme doncques ceste horreur du cry retentissoit parmi la court , et que tous les serviteurs du duc raffuyoient de la ville devers ly , pour le garantir et défendre , comme pour eux-meismes sauver , le duc s'espouventa du-rement , et comme féru se trovast d'ung maillet au front , se trouva esmerveillé de celle besongne , et n'en pooit , ne hors , ne ens , dont ceci pooit venir à ce qu'on lui avoit donné à entendre , et que meismes il avoit en propos de leur faire. Si lui sambloit que voirement estoit-ce ici une dure et estrange réception et entrée en seigneurie , là ou telles manières et felletés se monstroient pour perdre ly et les siens. Se rassura pourtant et ré-conforta de tout péril , comme qui prince estoit de

grand cuer , et se vit environné de multitude de grans hommes et de vaillans chevaliers , ensamble et de grant nonibre de ses archiers bien en point. Si demanda son cheval , et commanda que preste-ment tout le monde montast en selle , car iroit veoir , ce disoit , la mellée ; et juroit Saint-George qu'il parleroit à eulx de près , et sçauroit à quelle inteucion ils seroient ainsi esmeuz , ne quelle chose leur fauroit.

A ces mots estoit emprès ly le seigneur de Gruthuse , ung noble chevalier de Flandres , qui , de long-temps , cognoissoit la nature des Gantois , et cognoissoit aussi la chaleur de son maistre le duc ; craignoit aussi qu'il ne usast d'aucune mal-vaïse manière envers l'esmeu peuple , et de quoi mal püst ensievir. Si lui dist : « Monseigneur ,
» pour Dieu , contenez-vous ; vostre vie et la nos-
» tre de nous tous pend en vous sçavoir bien
» conduire. Au tour d'une main , vous et nous
» sommes tous morts ou tous sauvez , si vous volez.
» Si vous usez de conseil et de froideur , vous ferez
» du peuple ce que vous voudrez par beles paroles ;
» vous-meismes aultrefois les avez veus en cest
» estat , du temps du duc vostre père qui les
» sçavoit avoir à point et les rapaisier par doul-
» ceur. Si en a-t-il tolléré beaucoup et souffert
» aultrefois plusqu'oncques prince , et leur a donné
» rémission et pardon pour ung mieulx. Envoyez
» vers eulx et les faites doucement interroguer
» de par vous , quelle chose leur fault , et leur

» faites promettre qué les orez volentiers en leurs
» plaintes , et que vous leur ferez bonne raison.
» Aultre chose ne leur faites ; je vous certifie, vous
» ferez d'eulx ce que vous voudrez. »

Alors le duc commanda au meisme chevalier qu'il allast , et qu'il s'enquist de leur convine , et qu'il lui préparast voie , et il le sieuvroit après. Si y alla le chevalier , et s'y porta haultement ; car sage estoit et bien emparlé ; et moult leur estoit amé et agréable ; et les arraisonna de belles paroles et doulces, disant qu'ils avoient ung nouveau prince qui tout feroit pour eux ce qu'ils voudroient, et estoit bon et débonnaire et véritable prince de justice également pour grand et pour petit. Mais n'estoit point leur honneur , ce disoit , de eulx ainsi esmouvoir à sa nouvelle entrée , qui le jour de devant l'avoient recheu à solennelles processions , et maintenant le venoient saluer à bastons ferrez. Si leur requist qu'ils s'en vouldissent déporter , et rentrer chascun en sa maison. Lors respondirent tous à une voix commune.

« Seigneur de Gruthuse , nous sommes tous pour
» morir et pour vivre avecques nostre prince , et
» n'avons nulle action ne volenté contre ly , ne
» contre les siens , qui tous sont et seront saufs
» entre nous comme au ventre de leur mère , et
» morrions pour eulx ; mais nous en volons tant
» seulement à ces malvais larrons , qui desroubent
» monseigneur et nous , et endorment monseigneur
» en bourdes et en faulx donner entendre , et gas-

» tent sa bonne ville et la desroubent , et de
» nous ils nous suchent le sang des veines , et
» nous en mocquent , qui morons de povreté ; et
» vous disons bien que c'est la plus grande pitié
» qui oncques avint , se monseigneur ne nous en
» fait la raison et qu'il les corrige : car vous disons
» bien , et le vous donnons à cognoistre , que par
» eulx et à leur cause, nous qui sommes povres
» brebis, sommes constrains de devenir loups
» rabis par leur iniquité; ce que monseigneur nostre
» prince ne doibt vouloir souffrir que ainsi soyons
» menez, qui doibt estre pour nous comme pour
» eulx, car sommes son peuple. »

CHAPITRE CCXLIX.

Comment le duc Charles fut en grant péril d'aucuns Gantois et comment le seigneur de Gruthuse parla à eulx.

ALORS ledit de Gruthuse respondit doucement, et leur dit : « Mes enfans, appeaisez-vous et vous » maintenez doucement, par la sainte passion de » Dieu; et je m'en yrai devers le duc lui faire le » bon recort de vous, et comment vous avez bien » et noblement parlé touchant ly et tous les siens, » et comment vous n'en volez qu'à aucuns de la » ville et desquels vous faites ces plaintes : si vous » certifie, mes enfans, que de eulx et de toutes » aultres choses monseigneur vous fera bonne

» raison , et vous assistera. Mès , pour l'onneur
» de Dieu , maintenez-vous doucement et quoye-
» ment sans faire rien de novel tant que je revie-
» gne ; et moi , à toutes hurtes , je demorrai meisme
» emprès de vous. »

A tant se partist le bon chevalier et s'en revint devers le duc , à qui il raconta tout ce qui estoit dit et fait , qui en frongna le front , et en estoit bien en sa male paix ; et eust bien volu avoir esté ailleurs , pour le dangier qu'il véoit et perchevoit bien , que maugré ly et contre cœur il se convenroit ploier envers ces villains , et leur accorder tout ce qu'ils voudroient , ou attendre plus grand grief , ce que à grand dur portoit , quelque samblant qu'il en feist. Car vous dis bien que , quelque nouvel seigneur qu'il estoit , si portoit-il en couvert corraige une haulte extrême volenté de non se souffrir fouler par nulles voies , ains de porter l'espée si roide et si ague , que le monde trembleroit devant ly s'il pooit vivre ; et bien le monstra depuis , cela est tout cler , en de bien haultx et grans affaires , et dont il dompta et confondit Gantois depuis , seulement en la crainte et en la terreur de son nom.

Or estoit tout ce peuple gantois sur le grand marchié du vendredi à hacques et à macques tout cousu en fer et à haultes bannières levées , toutes nouvellement faites ; et à tous lez affuioient gens armez devers le grand flot , à diverses cohortes ; et tant croissoient et multiplioient , que c'estoit ung horreur. Et en passant parmi les rues ,

ainsi qu'ils s'assembloient par troupeaux , et qu'ils trouvoient gens de court d'aventure, doucement disoient toutes-fois : « **Messeigneurs, n'ayez nulle** » peur; nous ne quérons riens qu'amour envers » vous et tout service. Allez là où il vous plaist : » vous n'estes en nul dangier; nous sommes tous » pour vous et pour vous servir » ; et ainsy passaient oultre; combien qu'en teles paroles et en tele mutacion n'y avoit cely qui ne tremblast de peur , et eust volu estre à cent lieues loing arrière, car oncques si horrible frayeur n'avoient veue.

Or estoit le duc à cheval à tout ses nobles et archiers, et s'en vint radde envers le marchié là où estoient ces mutins, et le seigneur de Gruthuse emprès ly, pour cause du pays et du language. Si arriva au marchié; et alors, ainsi qu'il approchoit et que l'on se perchevoit de sa venue, tout ce grand monde de peuple se commença à serrer et à soi fremir sur son baston, chacun soi traiant dessoubs sa bannière, et criant : *Sta! sta!* car ne savoient à quelle intencion il venoit devers eulx, ou pour bien ou pour mal; car véoient ses archiers venir en leur bringandines, sallade en teste et les arcs bandés, et estre en grand nombre et en grant monstre, belles fortes gens et raddes, et dont la manière de venir sur eulx portoit, ce leur sambloit, menace. Si s'esmeurent en les voyant venir, et douterent la fureur du prince, et firent entre eulx une haulte estourmison de voix comme pour grand péril en eschevir (éviter).

En cely point, le duc s'apparut sur le marchié, en sa robe noire, atout un petit baston en sa main; et d'entrée, comme il vint à l'assablement où cestes gens estoient, tendant à passer parmi eulx et pour aller descendre en une maison là où les princes de tout temps descendent en tel temps, demanda à eulx en passant : « Que vous fault-il ? et qui vous » esmeut, malvaises gens ? » Et usa de chaleur et d'aigres paroles, et en passant en fêrit ung de son baston, dont il se trouva prestement en dangier de sa vie, car disoit l'on que le battu le porta à dur, et qu'il jura le sang et les plaies ; et de fait, avecques menace rua après ly en boutant d'une picque pour le tuer, et parla à ly fellement et fièrement sans révérence ; et de quoi le dangier estoit si grand et si près, que tout le monde ne l'eust pu réparer, se Dieu hon seul qui contretint le meschief, et là où il n'y avoit ne archier ne noble homme, ne homme, tant feust asseur, qui ne tramblast de peur et qui n'eust volu estre en Inde pour saüveté de sa vie, et souverainement pour le jeune prince qu'ils réputoient estre venu là dolorosement en sa mort.

Alors le seigneur de Gruthuse, qui estoit emprès ly et vit ce meschief et le grand oultrage de son maistre, lui dist fellement et rabouamment : « Que maugré en ait cely et cely ! que volez-vous » faire ? Nous volez-vous faire nous trestous » et morir ici honteusement sans défense par vostre » chaleur ? Où cuidiez-vous être ? Ne véez-vous

» que vostre vie et la nostre pend à moins que à
» un fil de soie? et venez ici rabouer ung tel
» monde par menaces et par dures paroles qui
» ne vous poisent ne ne vous prisent par ainsi
» faire ne que le moindre de nous; car sont en
» fureur, là où il n'y a raison ne lumière? Par la
» mort que Dieu porta! se vous estes content de
» morir, ce ne suis-je pas, que ce ne soit maugré
» moi : car vous poez bien faire aultrement, et
» les rappaiser pardoulx, et sauver vostre honneur.
» Qui est ce qui le doit ne qui le peult faire fors
» vous seul? Déa! que Dieulx en puist rire! vostre
» corrage n'est point de lieu ici, sinon que vous
» l'amolliez et le tournez envers ces povres brebis,
» un pauvre desvoié peuple que vous remettrez
» en sa quieté par ung mot. Ça, ça, descendez,
» au nom de Dieu, et montez là hault, et vous
» monstrez, et vous faites valoir et prisier par vos-
» tre bou sens, et tout prendra bonne fin et
» joyeuse. »

CHAPITRE CCL.

Comment les navieurs et bouchiers de Gand se vindrent joindre avecques le duc, lequel monta en hault au grand marchié pour parler à eulx.

COMME doncques le meschief estoit de ce ribaut qui se sentoit battu, et grognoit mordant les dents fellement sur son prince, et là où il y en pooit avoir des aultres de semblable volenté à l'aventure pour faire ung doloireux meschief, aulcunes bannières toutefois qui là près estoient, et véoient et ooient ceste rumeur autour du duc leur prince, prestement et à tout effort se vindrent joindre de ly pour le défendre, et luy vindrent dire : « Mon-
» seigneur, assurez-vous, et n'ayez nulle peur;
» nous viverons et morrons emprès vous; et n'y aura
» si hardi qui vous ose meffaire; et s'il y a des mal-
» vais garchons icy sans révérence et sans cremeur,
» souffrez pour Dieu ung bien petit, et vous en serez
» bien vengié ci-après; mès maintenant il n'est
» point heure, pour peur de plus grand mal. »

Si fut bien joieux le duc de ceste assistance, et s'en rassura tant mieux; et furent les navieurs, bouchiers, et poissonniers et aulcuns aultres qui là se vindrent joindre avecques ly atout leurs bannières, là où il y avoit grand monde. Or, estoit monté le duc en la haute maison sur le mar-

chié, et se montra aux fenestres, et comme il estoit tout escollé du seigneur de Gruthuse, qui près ly estoit, et de son chancelier, et d'autres beaucoup que doucement et bénignement devoit parler à eulx, commencha à parler et dist en flameng : « Mes enfants, Dieu vous garde et sauve ! »
» Je suis vostre prince et naturel seigneur, qui
» vous viens visiter et conjour de ma présence
» pour vous mettre en vostre paix ; si vous prie
» qu'en faveur de moi vous veuillez doucement
» porter et vous contretenir ; et tout ce que je
» poray faire pour vous, sauf mon honneur, je le
» ferai et vous accorderai ce qui me sera possible. »
Et alors tout d'une voix crièrent contre mont :
« *Hée ! Wille-comme ! Wille-come !* bien veignez, bien viegnez, monseigneur ; nous sommes
» tous vos enfants et vous remercions de vostre
» bonté envers nous. » Et alors le seigneur de Gruthuse, par charge du duc, reparla arrière, disant :
« Messeigneurs, vééz ci vostre prince, vostre naturel
» seigneur d'ancienne hoirie, et qui ne l'est pas par
» acquest, ne par achat, ne par tyrannie, mais l'est
» d'ancienne production de six cents ans, qui oncques ne faillit ; siques il a vraie espérance en
» vous que vous le recognoissiez vostre droiturier et naturel prince, comme vous avez fait
» ses devanciers. Se doncques aulcune chose vous
» plect envers ly, comme vostre prince et seigneur
» il vous prie que vous ly veuillez doucement tenir
» telz termes comme il affiert à bons enfans à

» leur prince, et il vous sera et veult estre bon et
» amiable en tout ce que l'en vouldrez requerre. »
Et alors respondirent tous à haulte voix : « Monsei-
» gneur, grand merci, grand merci! vous estes notre
» prince, et n'en sçavons point d'autre, et sommes
» vos enfans. Mais nous vous prions qu'il vous plaise
» nous faire raison de ces mangeurs de foie qui
» gastent vostre ville, et nous mettent à pain qué-
» rir, et sont meismes de méchant lieu et de povre
» venue; et les avons veus pauvres galoppins tous
» quetifs, et maintenant sont seigneurs du vostre
» qu'ils nous desrobbent; et ont les terres et les
» seigneuries et les grands estats de vos propres dé-
» niers, que vous ignorez; mais font à croire au
» povre peuple que vous les avez et retenez, ce que
» non. Si requérons d'avoir audience pour le vous
» remonstrer vivement, à fin tele que vous après
» en puissiez faire à l'expédient de la chose qui
» vous compète et à nous. »

CHAPITRE CCLI.

Comment un Gantois mutin s'avança à monter auprès du duc advocassant
pour ses compagnons.

OR, tandis doncques que ces paroles se disoient
en bas contre mont, et que le duc y entendoit de
grand cueur, avint que ung grand rude villain
oultrageux et fier estoit monté à mont céléement,

et s'estoit venu mettre à la fenestre emprès le duc; et là venu haussa sa main, qui estoit armée d'ung gantelet de noir fer vernissié, et lérít ung grand coup sur le bas de la fenestre pour se faire oïr; et sans porter révérence au prince ne cremeur, se présuma à dire ainsi : « Vous, mes frères là en »
» bas, qui quérez à faire vos plaintes et doléances »
» à nostre prince ici présent d'aulcunes grandes »
» causes qui nous compètent, et premièrement de »
» ceulx qui ont le gouvernement de ceste ville ici, »
» qui desrobent le prince et vous, vous les volez »
» avoir punis! Ne faites pas? » — « Ouil, ce dirent les autres : « Et si volez avoir mises jus les cueil- »
» lotes? N'est-ce pas ce que vous querrez? » — »
» ouil! ouil! » — « Et si volez avoir vos portes con- »
» dampnées réouvertes et vos bannières auctori- »
» sées, comme de tout temps ancien? » — « Ouil! »
» ouil! » — « Et si volez et priez de ravoir vos »
» chastellenies, vos blans chapperons, et vos an- »
» ciennes manières de faire : Ne faites pas? » — »
» Ouil! ouil! ce respondirent. »

Et alors le vilain, à ce mot, tourna sa parolle devers le duc, à la fenestre, disant : « Monseigneur, »
» c'est ici en brief pourquoi ces gens là bassont icy »
» assemblez pour vous faire requeste, et affin que »
» vous y pourvoiez; et moi, en nom de eulx tous, je »
» le vous declaire, et ils m'en aveuent, vous l'avez »
» oy. Siques, pardonnez-moi, je le vous ai dit pour »
» eulx et pour ung mieulx. »

O gloricuse majesté de Dieu, et que vécy une

oultrageuse et intolérable vilenie commise en la face d'un prince, et d'ung tout vil bas homme, que de soi venir mettre et joindre emprès les flancs d'un tel prince son seigneur, encore et proférer paroles contraires à sa haulteur par contempnement de sa seigneurie, et de quoy le plus povre noble homme du monde, par la manière du faire eust pu avoir le cuer crevé d'annuy et de despit de le tollérer et porter : et si convint toutesfois que ce noble prince le portast et tollérast pour ung mieulx à ceste heure, et qu'il le coulást par une risée, qui en devoit morir de dueil. Et alors le seigneur de Gruthuse, qui bien en sçavoit dissimuler son despit, en pareil comme son maistre, qui ensemble s'entre-regardoient piteusement, dist à ce vilain doucement : « Mon ami, ne faisoit besoing » que pour ceste affaire montassiez ça hault, qui » est le lieu du prince, et député pour ly et pour » ses nobles : de là bas vous eust-on bien oy, et » vous eust monseigneur respondu ainsi qu'en chà; » et sans vous avoir à avocat, il contentera bien » son peuple. Vous estes ung estrange maistre ; » descendez, descendez en bas, et vous en allez » avecques vos gens : monseigneur fera bien du » tout. »

Si s'en alla le vilain et fut convoié en bas et s'en alla ; ne sçai qu'il devint. Et le duc et tous les seigneurs demorèrent tous esbahis de l'outrage du vilain et de son orgueilleux emprendre. Et le duc au plus bel qu'il pooit, et après avoir contenté le

peuple par paroles monta à cheval, et s'en repaira en sa maison, là ou apriesmes monstra la destresse de son corrage à sa famille, laquelle il fist toute armer et veiller ceste nuit en sa maison, de peur d'inconvénient; ne oncques puis n'ot heure de joie dans la ville, jusqu'à tant qu'il s'en trouva dehors.

CHAPITRE CCLII.

Comment les nobles et gens de biens estoient perplex de la mutinerie perpétrée à l'entrée de leur prince.

DIEU scet quelle angoisse, quelle destresse et martire de corrage veissiez en Gand alors, et quelle honte et doloieuse confusion de la part des bons et des notables, tant nobles et rices bourgeois, comme de ceux de la justice qui avoient désiré leur nouveau prince à venir en sa ville, et prati-quié meisme sa venue en assurance; dont maintenant, quand ils l'ont eu et receu et recogneu, le second jour de son accès l'ont conjouy à hacquies et à macques, et assis devant son front multitude de faces en hacinets enroulliés, et dont les dedens estoient grignants barbes de vilain mordants lévres. Certes en Gand alors avoit douleur et tribulation en maint cuer d'omme, mainte triste et confuse pensée en close chambre, là où les notables en leur solitude fondoient et vuidoient leur ennuy par mains détordre et par clamer et plorer

leur propre confusion, disans : « Ha ! Gand ! mauvais
» Gand, ville bien ingrate, et mescognoissant des
» biens de Dieu, ténébreuse et noire, en ung an-
» cien naturel pecié que tu as comme mantel, que
» fusses resplandissant sans celui, de toutes villes
» cristiennes la royne. Ha ! Gand ! et comment pen-
» ses-tu respondre jamès ta vile présente opéra-
» tion ? Et comment vaincre jamès ne réparer ta
» présente cruelle vilennie et rudesse ; avoir évoqué
» et attrait vers toi ton naturel vrai prince ; expo-
» stulé pour le recevoir, pour le conjoir et le cé-
» lébrer par dévotion, par cérémonies, par sacri-
» fices, et par mystères aujourd'hui, et demain
» lui courrir sus par armes et bastons ferrez, et le
» contraindre et le faire ploier sous tes oultrages !
» O tu es de la rasse des faux Juifs, fault dire,
» dont tu ensieus l'exemple, ou tu meismes veulx
» estre exemple à tout le monde de toute mali-
» gnie et vilennie. Que dira l'on de toi, fors que
» tu es tele que tes fais, traitresse, dechevresse,
» gabuseresse, cruelle et inhumaine, sans honneur
» et sans révérence, sans discrécion et sans raison,
» et non accontant ne à bon los, ne à bonne re-
» nommée, ne à prince ne à noble homme, fors
» mance devant mance darrière, ne te chault
» comment, mès que ta bestialité et férocité puist
» avoir lieu et exploitier comme tu as de nature.
» O Gand ! Gand ! en perpétuité tu ne vaincras,
» ne ne répareras ta présente offense ; et se aultres-
» fois il t'est mescheu, comme assez il t'en pend

» au dos, ton meffait aujourd'hui surpasse tous aul-
» tres et est le plus noir et le plus triste que tu onc-
» ques commis encorre , comme d'appeler ton
» prince et ton droiturier seigneur en dedens toy,
» pour l'embracier et estraindre par amour, pour
» le recevoir et recognoistre ton héritier, ton
» duc, ton protecteur et refuge, le venir mena-
» cier à son entrée et lui mettre devant le front
» espoventement, pour lui faire renoncier à sa sei-
» gneureuse libertise et haulteur, pour soi mettre
» en la tienne par force. Je crains certes que une
» fois cestui détestable et non ouy jamès tel
» péchié ne te couste et cuise , et que Dieu ne le
» venge sur toi avecques les aultres passés ; dont
» toutesfois ce seroit dommage pour la beauté de
» toi dont tu abuses. »

CHAPITRE CCLIII.

Comment George excuse aulcunement la fole emprinse du peuple gañ-
tois s'ils y fussent allez par conduite.

Pour donner toutes-fois à chacun la portion de son droit, en tant que raison seuffre, et mettre ce tant peu d'excuse que ce peuple-ci peult avoir en ce qu'il s'est ainsi esmeu, ung peu me convient me tourner envers ly par pitié ; en tant que posé que cause aulcunement pooit avoir fondamentale de soi doloir, qu'il n'a quis aultre meil-

leure voie et plus honneste de la monstrier à son utilité et joie. Car pour remonstrier n'eussent jamès failli à tirer la raison devers eulx, qui les eust maintenu en justice ; car leur prince estoit homme d'agu jugement, et venu pour celle cause devers eux, que pour y monstrier beaucoup de sa grace et de sa vertu en égalité de droiture pour grant et petit. Et croy fermement que s'ils n'eussent abattu cette maleurée maison par orgueil et folie, si comme ils firent, et eussent requis au duc en son nouvel venir de grace et de relaxation, voire francement parfaite quitange des cueillotes dont ils se doloient, le duc, francement, les leur eust quitez et mises jus, avecques plusieurs aultres graces qu'il leur eust et eussent faites, sauve leur querelle et son amour. Car fault entendre et croire qu'à la mesure et tiltre du bon droit que ce peuple ici pooit avoir, s'il eust sceu monstrier froidement et par bon sens, il estoit quasi impossible que le duc ne lui eust administré justice et bonne raison, et mis remède en sa doléance. Mès en lieu de sens et de révérence print ung entoullis de fol orgueil en ly mordant ses dents, et pour se vengier en propre auctorité, par force et lésion du prince ; car vrai estoit et notoire, ce disoit l'on, que piteuses excessives mengeries courroient sur le povre peuple par ces cueillotes, qui tous-jours courroient, et jamès ne se diminuoiēt ; et estoient les levées tant plus grandes, ce disoit, et de trop plus grant monte trois fois que la charge pourquoy

elles furent mises. Si lui sambloit, puisque le prince estoit payé, et la ville assez recouvrée du meschief qu'elle en avoit fait pour vendre rentes, il estoit licite et raisonnable que désormais il pust estre allégié du fardeau aussy dont il avoit fait pleine satisfaction entre Dieu et homme. Dont, ce que il arguoit, c'estoit qu'il imputoit ces deniers, ainsi indeuement levés, reposer ès coffres d'aucuns de la ville ayant gouvernement, et qui s'en grandissoient et achattoient terres et seigneuries, et lesquels néant-moins, s'ils estoient mal du peuple et haïs de mort, si trouvèrent-ils fathon d'estre bien de court, et surquoi ils se fondoient ou fioient. Et vecy où gist le lièvre et le droit difficile du neu; c'est que court fait jugement sur ceulx qui court flattent et baisent, et punition sur aultrui de crime dont elle meismes est entachie et toute pleine, c'est d'avarice, de rapine, de tenacité, et qui tout rechoit et nourrit, ce qui est de celle secte, pourveu qu'il y ait fruit. Et est tout le monde si enfangié de ceste maudite avarice, qu'à peine n'y auroit juge en la terre qui ne s'en prist à lui meismes pour coulpe; car enuis l'un ver mengue l'autre. Maintenant doncques que la perplexité estoit grande en Gand entre les bons et notables, si estoit-elle en court encore plus pour maintes causes; car le duc y avoit mademoiselle sa fille, dont il craignoit fort qu'il ne la poroit tirer dehors la ville, et que ces mauvais vilains ne le vouroient souffrir, s'ils s'en perchevoient de son allée; y avoit aussi apporté

avecques ly, de Bruges, tout ce qu'il avoit trouvé du trespas de son père, qui montoit à merveilleux grand avoir. Si désiroit fort que cela fust tiré dehors aussi, et mis à sauveté plus seurement que là; car se la chose tournoit à mal, et que les meschans d'aventure venoient à user de force sur les gens de bien, tout ce grand avoir là seroit dissipé et perdu, ce lui sambloit, et seroit par aventure le premier ravi. Si fut conclu, par bon avisé conseil, que subtilement et par nuit on feroit tirer les coffres, et les mettre en voie envers Tenremonde, là où ils seroient bien jusques à la venue du duc et de mademoiselle sa fille; mès que le duc eust un peu contenté le peuple par subtiles promesses, l'en feroit le mieulx que l'en poroit d'elle, et s'en venroit bien avecques ly au gré du peuple; car, pour dire vrai, il craignoit, si faisoit chacun, qu'on ne la detenist par force et par ung contregage, jusqu'à tant que le duc aroit tout consenti et accordé ce que l'on vouroit avoir. Mès on y pourvut par belles paroles et par bon sens; et le duc, après deux ou trois jours, leur fist mettre jus leurs armes, et chacun s'en aller à sa maison; et de là en avant on traita avec eulx; et le duc y commist son conseil et les grands hommes de sa maison; et leur promist et fist promettre de leur faire raison de ceux dont ils se doloient, et d'en faire informacion à bonne justice. Pareillement leur accordoit de mettre jus les cueillotes, par ainsi que trouvé fust que la ville se fust souffisamment recouvrée de ses damages, et ly parpayé; leur accordoit aussi de faire ouvrir

la porte condamnée par son père, pour cause que par là le vindrent combattre à Gaure; et de leurs chastellenies il en besoingneroit cy après par bon avis et conseil, et plus à loisir, après soi estre despeschié de ses présens grans affaires qu'il avoit sur mains, touchant les divers pays qu'il devoit aller visiter, et recevoir de ville à ville par le trespas de son père, et à quoi nécessairement il lui fallait entendre, ce disoit, et vrai disoit; et par ceste manière de parler qui estoit douce, quelque le cuer feust, Gantois se tindrent à contens, cuidans bien avoir fait la besoingne : mès leur coustera de l'ennuy beaucoup ci après et de grant peur, dont peu s'en donnoient garde.

CHAPITRE CCLIV.

Comment le duc Charles se parti de Gand, et comment ceux de Malines en celle heure se fondèrent faire le samblable.

PAR doulces et subtiles voies doncques le duc partit de Gand et en emmena sa fille, dont le duc fesoit grand dueil; et le duc s'en alla à Tenremonde, tout droit envers Malines; car là voloit-il estre pour aprochier Braibant.

Or, oyez maintenant et entendez la conséquence de ceste mauldite et doloireuse commocion faite en Gand. Prestement que ceux de Brusselles, et les aultres villes de Brabant virent comment Gantois avoient besoigné avecques ce duc Charles à son

entrée, et obtenu de ly forcément ce qu'ils ont voulu, eux aussi, à l'exemple des Gantois, proposèrent secrètement d'en faire autant, et de non le recevoir jamès, jusqu'à tant qu'il leur auroit accordé toutes leurs choses à leur gré et à leur vieil usage. Et desjà avoient Brussellois estrif contre ly dès avant la mort de son père ; et de quoi, ly estant encore comte de Charolois, leur avoit respondu en Gand, que par saint Georges! une fois si jamès il devenoit duc, il leur feroit bien sentir leur enfant, et ne feroient point de ly comme ils avoient fait du père, qui leur avoit esté trop doulx, et les avoit enrichis et donné l'orgueil qu'ils avoient. Si en souvint maintenant à Brussellois, et le craignoient ; et pensans à prévenir par la forme de Gantois et par ly monstrier visage, conclurent toutes les villes du Brabant une conclusion à l'esmeute des Brussellois, et misrent journée de commune convencion à Louvain, chief-ville du pays, semonnans aveucques ce et requérans les estats pour y estre. Or, craignoit durement le duc ces vilains de Bruxelles, qu'ils ne infectassent et corrompissent tout le pays, et qu'ils ne proposassent de lui faire dangier de son héritage, soubs l'exemple qu'ils avoient prins à Gand, jà-soit-ce-que ce n'estoit point une meisme chose Bruxelles et Gand, ne de meisme pois, ce savoit-il bien ; mès au moins ung peu de dangier lui pooit bien donner grant inconvenient aussi ; par quoi se haster et soi avanchier lui sambloit nécessaire ; car jà s'estoit avanchié

par secret missage le comte de Nevers, d'envoyer unes lettres à aucunes privées personnes et villes, par lesquelles il signifioit avoir droit et vraie action en la ducie de Braibant, et lequel droit il entendoit à poursievir par toutes voies convenables en contraire du duc de Bourgoigne et de tout aultre ; si leur prioit d'assistance et de faveur, jà-soit-ce-que aultrefois et du vivant du duc Philippe, pour ce que le comte de Nevers avoit aultrefois mis avant ces termes, il en estoit décidé et conclu par jugement, et en la chancellerie de Braibant meismes, que ce comte de Nevers n'y a ne droit ne riens. Si en ensievy que, pour plus grande seurété et pour en oster les débats pour à toujours, le duc Philippe requist aux trois estas du pays qu'en sa pleine vie ils vouldissent jurer à son fils le comte de Charolois, qu'après son trespas ils le rechevroient et recognoistroient pour leur seul vrain naturel seigneur et prince, sans aultre, et forclos tout le monde. Mès nonobstant ce, toutes-fois, et qui avoit été autenticquement et solemnellement fait par les trois estas, si y mettoit-il doubte maintenant, et en estoit en dangier pour l'exemple des Gantois sur qui les autres se fondoient ; et savoit bien avecques ce, que le comte de Nevers son cousin avoit jà envoyé ses lettres par de chà, pour lui donner empeiscement ; lesquelles toutes-fois bien petit il prisà, et en fit peu de pois et des lettres et de l'omme.

CHAPITRE CCLV.

Comment le comte de Nevers, par l'enhort (conseil) de son valet de chambre, se parti de la maison de Bourgogne.

Ce comte de Nevers, ailleurs et par ci-devant avez assez oï, s'estoit mal porté envers ce duc, lui estant encorre comte de Charolois, et par son mesprendre s'estoit eslongnié et tout distrait de la maison de Bourgoigne, sa chief maison, et qui l'avoit eslevé et nourri. Et nonobstant que pendant ce temps que le comte de Charolois estoit en France, à Conflans, ce comte de Nevers eust été pris en son chasteau de Péronne et mené prisonnier en Béthune longue espace, et que depuis, par appointment fait et par grans moiens, le comte de Charolois condescendist à recevoir à merci ce comte de Nevers, son cousin, et de lui pardonner ses mesfaits, pour l'onneur de Dieu et du sang prochain qui estoit en eux, en la ville de Boulongne sur la mer, et que là lui promist perpétuel service et révérence, comme à son chief, toutes-fois, par aucuns serviteurs estans lez ly, souverainement par ung boutillart, ung valet qui s'estoit eslevé, cestui de Nevers se distray depuis des marces de deçà, et s'alla tenir en Nivernois, là où arrière il rencheut en son viel ploy de folie et de mauvais usage; et par povre conseil, et que

ce boutillart deboutoit toutes gens de bien et les nobles de la comté d'en arrière de ly pour le gouverner seul, recommença arrière la seconde fois à soi mal porter de rechief envers son pardonneur, et de soi vanter assez qu'il lui esmovroit guerre avec l'aide du roi et les Liégeois, pour la ducie de Braibant en laquelle il clamoit droit. Mès attendu au cler son estat et sa fortune d'alors, ses menaces estoient de nesge et de peu de vertu, et en pooit eusievir peu de fait, ne par ly ne par aultre. Mès tout cecy lui fit un despit qu'il avoit pris depuis son pardon par l'enhort (conseil) de ce boutillart; et estoit qu'en lui pardonnant, le comte de Charolois lui osta les chastellenies de Roye, de Péronne et de Montdidier que le duc Philippe lui avoit données et transportées en perpétuel don, ensamble la succession du comte¹ en Hollande de la terre de Voorne, après son trespas, montant bien à seize mille clinquars par an, que tout ensamble le comte de Charolois lui avoit osté et applicqué devers ly. Si se trouva cely de Nevers tout nud et tout despouillé par de cà, là où il avoit appris d'avoir grant bruit et grant gloire, et toute la noblesse de Picardie à son mand. Et par tant, comme il cognoissoit assez son cas, et pourquoi il avoit demandé merci, il s'eslongna du país et de la maison de tous points, et dont depuis il en encheut, et par povre sens et conduite, en plus grand grief

1. Lacune.

que devant, et en perte de son honneur, que pitié fut ; car avoit esté ung vaillant noble prince du temps du duc Philippe son oncle, et que gens de bien l'avoient en mains qui l'adestroient, comme le seigneur de Rochefort, messire Hues de Longueval, messire Robert de Miraumont et plusieurs autres ; lesquels, par espécial les deux, quand ils furent morts, Rochefort et Longueval, oncques depuis de sens ne usa, ne de bon conseil, mès tira meschants gens emprès ly, et y mist sa créance, et telement qu'ainsi il se gasta et pargasta et rua son honneur sous pieds, dont ce fut grand damage et fait fort à plaindre.

CHAPITRE CCLVI.

Comment le duc entra à Malines, et comment aucuns du Brabant eussent volentiers favorisé au comte de Nevers.

Ce nouveau duc Charles donc, après son parlement de Gand, vint et entra en Malines, où il fut solennellement rechu à dévotes processions et révérences, et recogneu pour prince et héritier de la ville. Et après le serment fait, il séjourna par l'espace de quinze ou vingt jours en suratendant la conclusiou qui se feroit à Louvain, là où les trois estats de Brabant estoient assemblés sur leur affaire : c'est assavoir sur les natures et anciennes condicions du pays, lesquels aucuns de

eulx eussent volentiers introduits et ramenez en nature maintenant, avant que le recevoir, pour cause des plusieurs infractions dont ils se doloient, et que le duc Philippe, le nouveau trespasé, leur avoit fait par puissance, et dont maintenant ils quéroient et machinoient voies, ce sambloit, pour en estre au-dessus et pour demourer frans, souverainement les bonnes villes, là où naturellement toujours se treuve murmure en peuple et volenté de changier prince. comme en folles femmes qui toujours estiment et réputent plus de bien et de plaisir en ung nouveau dernier qu'en tous ceulx qui sont passés devant. Si en estoit l'exemple ici assez évident. Car il en y avoit en Brusselles assez, et ailleurs, des malvais vilains, qui secrètement favorisoient au comte de Nevers, et eussent bien voulu livrer ascout après lui, pour cause de novelleté, et qu'il n'estoit point de puissance ne de vertu pour régner sur eux, fors que à leur plaisir; car pour ung duc de Braibant qui n'est que duc de Braibant seulement, ils ne font gaires que bien à point; et partant, quant ils ont veu ce jeusne prince ici si fort et si puissant, tout à l'environ de eulx, et hault et fier de corrage pour peu les prisiér, se conseilloyent ensemble sur la manière de leur faire. Car pour le répugner en la succession de son héritage, ne se sentoient hardis ne puissants, et en craignoient la fin malvaise pour eulx; et pour le recevoir aussi tout mollement, sans ly donner à cognoistre leur playe en son novel venir,

ils réputoient simplese. La baronnie du pays toutefois estoit toute entièrement pour ce duc Charles ; voloient vivre et mourir avecques ly ; ils estoient crus , et élevez , ce disoient , sous le bon duc le père , si voloient mourir aussi et vivre avecques le fils , sans aultre recognoistre ; car estoit leur vrai héritier et prince. Si est vrai toutes-fois que , eulx estants ainsi tous assamblés à Louvain , lettres furent portées aux estas du pays de par le comte de Nevers , et par lesquelles il leur remonstroit avoir vrai , légitime droit en la ducie de Braibant , si leur prioit pour aide et faveur en sa bonne juste cause , et leur promist , en temps avenir , de le recognoistre. Mès en effet les lettres furent de petite estime , et peu réputées entre les nobles , quoiqu'entre les aucuns des bonnes villes , il y avoit des ascoutans par perversité de nature.

CHAPITRE CCLVII.

Comment les nobles de Brabant déclarèrent qu'ils ne tenoient autre seigneur que le duc Charles.

A CE conseil de Braibanchons , à Louvain , là où ils disputoient de leurs besoingnes , le duc y avoit toujours ses gens allans et venans pour lui deffendre et sauver son droit et sa seigneurie encontre les murmurans , et pour leur rabattre leur orgueil , aussi pour monstrier barbe et visage de

prince, combien toutes-fois, et ainsi le faisoit dire, que tousjours vouloit vivre amiablement avecques eulx, et les maintenir en droit et en raison, aussi bien et se mieux non que son père, et les conserver et garder en paix et en tranquillité contre tout le monde ; et se d'aventure, il y avoit chose devers eux qui fût utile et d'expédient au salut du païs et du bien du publique, et qui feust mieux de faire que de laisser, à tele chose certes et à tel avis il y vouldroit libéralement entendre, ce fit dire, et n'y vouldroit aller à l'encontre ; et quant de leur part aussi ils se voudroient élever en orgueil contre lui, et lui estre rebelles, et faire refus de son héritage traians autre part, sceussent tous, et bien l'entendissent, qu'onques si dure ne si amère folie ne prist à peuple de Braibant, comme il lui seroit sentir ; et n'y avoit ne roy ne roc au monde qui les en sceust garantir, et qu'il n'en venist bien à son des-seure. Mès entre les nobles, comme je l'ay dit, n'avoient mestier ces paroles ; car ils estoient tous pour ly, et eussent mieulx aimé la mort du comte de Nevers qu'envers ly descendre ; là où messire Philippe de Hoornes, cely qu'on appelle seigneur de Gasebecque, ung grand baron, respondi fellement, et dist que les nobles de Braibant n'estoient point pour retirer leur avoir d'envers un cler ciel pour le contourner et ruer dans une caverne ; et prestement, au mot dévolé, tous les autres qui entendoient bien que ce voloit dire, commenchèrent à dire : « Par mon âme, il dit bien voirment, si ne

» sommes nous. Dieux nous a bien pourveu ; si lui
» en devons grâces ; nous avons ung noble ver-
» tueux prince , et que nous recognoissons , et
» vient de la plus noble racine du monde le bon
» père ; nous serions bien maudis et dampnés se
» nous ne lui donnions et portions l'onneur et l'a-
» mour que ly devons , et nous est faulte et re-
» proce de tant tarder et reposer dessus , et n'y a
» ne vilain ne ville de quoi il ne se doie bien chevir
» et qu'il n'en sache bien faire. »

Ledit de Gasebecque et le seigneur de Bergues ,
ung aultre grant puissant baron , mirent avant
cestes parolès et les continuèrent , et en estoient
sievis de toute la chevalerie du pays , qui estoit
grande , et des gens du conseil du duc qui al-
loient et venoient entre deux : c'estoit monsei-
gneur le chancelier , maistre Anthoine Haneron ,
prévost de Saint-Donas , l'archidiacre d'Avallon ,
messire Guillaume de Bische , et plusieurs autres ;
et les seigneurs de Bergues et de Gasebecque ,
vindrent devers le duc aussi de jour à aultre avec-
ques aucuns aultres députés de par les estats ,
pour mettre tout d'accort ; et telement fut fait et
appointié , que le duc se tint à content des estas
et eux de ly ; et faisoient ceux de Louvain grande
préparacion pour le recevoir. Si se partist de
Malines le douzième de juillet , et entra en Lou-
vain , là où il fut solennellement recheut à doubles
processions , c'est assavoir à processions des gens
d'église et à processions des gens de l'université ,

et à grande chevaucée de noblesse et de notables bourgeois ; et fut le duc tout vestu en dueil comme il appartenoit, et descendi en la maison de la ville, là où il fit le serment, et de là se tira en sa maison pour lui ordonner ; et vindrent tous les nobles du pais le conjourir ensamble, et les notables de Louvain le vindrent bienvegnier et lui faire les présens ; et demoura par aucuns jours, trois ou quatre, audit lieu ; et de là s'en vint à Bruxelles là où arière il fut très solempnellement receu, et conjoui du peuple ; et là disposa son séjour pour y estre convenablement par aucun temps pour y ordonner de ses affaires ; car en Anvers ne voloit point aller encore, pour cause que l'on disoit que la pestilence y courroit ; et par ainsi se tint à Bruxelles, surattendant le temps d'aulture nécessité et expédient ailleurs et en aulture ville.

CHAPITRE CCLVIII.

Comment le comte de Nevers escrivist unes lettres assez aigres au duc Charles.

PRESTEMENT doncques lui venu à Bruxelles, et que tout le monde pensoit que là se devoit tenir longuement pour ordonner les affaires du pays, et d'infinité des offices qui estoient escheus par le trespas du père, tout le monde et de tous lez affuioient à Bruxelles, pour procurer et impétrer offices

et bénéfices à ce nouveau duc ; les ungs par fiance qu'ils avoient en sa promesse et amour du temps passé ; aultres , parce que meismes avoient obtenu lettres de telle ou telles choses ; aultres par vertu d'amis et des grans moiens que avoient devers ly ; et autres à pleines grandes bourses pleines d'or , et lesquels je me doute que point n'estoient les moins recevables ; car partout , et en tout temps , par espécial en court , telles gens sont bien venus , ne oncques amour ne servi povre homme , sitost que fait argent ung riche puissant. Pour doncques avoir sa cause plus avancée , c'est plus fondation , ce samble , avoir bonne bourse , que faible attente en promesse ne en vraie amour de seigneur. Souvent l'expérience en a plus assagi de gens que de ceulx par non croire.

Or je laisse encore reposer ces offices en ce nouvel instant , et viens à parler du conte de Nevers arrière , lequel , aveucques ce que nouvellement avoit envoyé des lettres , comme j'ai dit , à plusieurs particuliers , tant en Louvain , comme en Brusselles , nobles hommes et aultres , pour les gaignier pour ly , s'avisa aussi d'en envoyer une au duc Charles , jà recheu au païs ; et par icelles , lui signifia assez impartinament son enflé corrage , par forme de doléance et de tort à lui fait , ce disoit , et de quoi une fois , quant il poroit , il en pensoit poursievir son droit par une manière ou par aultre , et en prendroit aide de ses amis ; et usant de plusieurs samblables moz finalement monstra

peu de sens et peu son honneur d'ainsi escrire à son chief, soubs qui il avoit esté eslevé, et nourri serviteur toute sa vie. Mès comme en autres choses plus grandes il s'estoit bouté en follie par avant, encore faisoit-il à dispenser en ceste qui estoit de continuation pareille, en ensievant ses gouverneurs, hélas ! et dont ce fust grand damage, et pour ly et pour la maison de Bourgoigne, de le perdre ainsi de double perte, et à quoi il n'y avoit point de remède. Et certes, se sens eust esté en ly, et qu'il eust cogneu quel il estoit, ne quel estoit cely auquel il se voloit prendre par menaces, il eust saint ses lettres et ses vaines paroles qui ne portioient que vent, et eust pris vergoigne de son desvoy, dont son pis faire n'estoit que fable. Et en effet, le duc n'en fist que rire et gaber. Non firent tous les barons d'emprès ly, qui véritablement sçavoient que à tort et sans cause il se présuinoit avoir tiltre en Brabant ; et se oncques y avoit eu aulcune couleur, si avoit-elle esté vuidée piéça par les estas du pays, comme j'ai dit ailleurs, du vivant encore du duc Philippe. Et par ainsi, ceux qui ceci savoient, en pooient d'autant plus sainement respondre, là où cestui de Nevers se voloit ingérer de mettre sus ceste question non raisonnable, et dont en effet il demora forclos et non oy ; et lui estoit la lune atissi près pour y ruer aux mains, comme de parvenir à ceste ducie par vertu de sa fortune.

CHAPITRE CCLIX.

Comment les Gantois , après la remonstrance des gens de bien ,
envoyèrent vers le duc.

COMME doncques j'ai tiré le duc hors de Gand , et mené à Brusselles en paisible possession de Braibant , qui pendoit en dangier à l'exemple des Gantois , me convient retourner arrière , envers eux , pour raconter comment , après son partement , se maintenoient en la ville. Car , à ce que j'en oys conter , et comme il est vraisemblable , douleur et contricion y eust grande en Gand , entre notables , du meschef avvenu ; et entre ceux qui l'avoient promeu et fortifié , par erreur prise , commençoit à germer repentance et confusion de leur honte ; et eussent plusieurs entre eux volu estre en Ynde la grant , pour non avoir part en la male aventure du cas ; car fondoient et farinoient en leur péchié ; et com plus goustoient et sapoient leur crime commis , com plus le trouvoient amer et reprochable , et plus de punicion digne. Est vrai toutefois que les nobles et les notables y avoient mis de la peine assez entre deux , pour les introduire et mettre en ceste bonne voie de reconnaissance , et les avoient priés et exhortés de main à main , que , pour Dieu ! chacun endroit soi vouldist entendre et penser ceste griesve plaie que

Gand avoit recheue , et dont jamès l'offense ne seroit estainte , sinon par la plorer et par monstrier samblant d'en avoir dueil; car autrement, ne Dieu ne homme ne pardonnent , et n'est nul digne de miséricorde , sinon par monstrier contricion suffisante , qui vainct l'injurié. Ainsi donques les notables en Gand , usans de ces termes envers le peuple , le peuple aussi battu en conscience, et tout de soy-meismes revenu à soy, se rendist coupable, et ne cessa de prier que , pour Dieu, on ouvrist les voies pour parvenir à la grasce et à la miséricorde de son prince. Car n'y avoit amende que l'on sceust produire, que liement ils ne fissent et ne portassent en son honneur, sauve seulement la vie; ne aultre chose réserver ne voloient, mès qu'il vouldist mettre en ignorance leur offense. Si pleust moult aux notables et vaillants ceste sainte bonne volonté du peuple avecques sa contricion parcene , et mist-on ung grant fondement dessus de grand espoir, et que bonne fin, à l'aide de Dieu , s'en tireroit, moyennant peine devers le duc , qui se convertiroit à grasce envers son peuple. Et en effet notable homme fut dreschié et mis sus pour aller taster à Brusselles , en cas que se Gantois , pour tout le corps de la ville , vénoient devers le duc pour lui prier merci de leurs mesfaicts , se le duc les vouldroit rechevoir , et leur prester ascoust en leurs humbles remonstrances.

Si porta la chose ainsi, et si bien que le duc respondist que voiremient il les voloit bien rechevoir

et oyr et entendre ce qu'ils voudroient dire, et en après respondre et besongnier avecques eulx, à l'exigent de leur cause. Car ne voloit refuser justice, ce disoit, ne escoust à nulluy, fust pécheur, fust juste; car en la balance d'équité, entre bons et malvais, l'ascout souverainement doit avoir grant lieu en ung prince juge. Si fust ceste response rapportée en Gand, et joyeusement recheue du peuple et tournée à bon espoir, quant encore il daignoit les souffrir venir vers ly, si mesfais comme ils se cognoissoient. Si y en avoit qui plorèrent de joie, et de la grasce et merci que recevoir espéroient; et fust dressée l'ambassade qui représenteroit tout le corps de la ville en son entier, qui est en trois principaux membres: le membre des bourgeois et des nobles, le membre des mestiers, qui sont cinquante-deux, et le membre des tisserands, qui possèdent douze diverses places en la ville, toutes pour eulx et en leur force; ce sont les trois membres qui font Gand en son entier. Dont, et de la part des bourgeois on prist certains députés, et de la part des mestiers ung nombre des plus notables aussi, et de la part des tisserands, ung nombre aussi à l'équivalent des autres, qui, tous ensemble, recheurent en charge le fardeau de la bonne ville, par ung commun assens, fust pour faire amende quelle qu'il plairoit à leur prince, ou pour porter aultre punicion condigne à leur mesfait; ils se voloient à tout submettre, et principalement

pour ce qu'ils savoiient et cognoissoient que leur péchié pendoit en avoir obtenu par force et par orgueil ce qu'ils avoient volu avoir, à celle heure qu'ils avoient leur duc en leur dangier ; tout honteux et confus, maintenant d'entrée renoncèrent à tout ce que acquis avoient et impétré par celle voie, le révoquèrent, et se jugèrent avoir mespris ; renvoyèrent et restituèrent tout ce qu'ils en avoient obtenu de lettres et de scellez, et les rejectèrent pour à toujours ; et du surplus, ce qu'il y avoit de malvais et de vilain encontre sa personne, ils s'en voloient mettre en sa merci et en son noble plaisir, et ne demandoient que sa miséricorde. Ceci, en effet, fut la charge que portoient ces députés de Gand, en Brusselles, devers le nouveau duc ; et fust produite et proférée, pour et au nom de la ville devant le duc, par la bouche de maistre ¹..., leur advocat, et en présence de tout le grand conseil du duc et de toute la baronnie, et fust l'oracion belle et noble et de telle substance.

1. Lacune.

CHAPITRE CCLX.

Comment ceulx de Gand firent une excellente et pitoiable proposition
pour provoquer le duc à leur donner pardon.

« TRÈS hault et très excellent prince, et mon
» très redoubté et naturel seigneur, vos très hum-
» bles et très obéissants serviteurs et subgects,
» tous en général les habitans de vostre très
» humble et obéissante serve et ancelle, la ville
» de Gand, se recommandent très humblement à
» vostre très noble grasce; et par nous cestui
» grand nombre de gens, ses explorateurs, qui
» gissons en terre devant vous, vous envoie signi-
» fier la viscérale et intime douleur et tribulacion,
» en quoi ils sont pour vous avoir offensié, et pro-
» voqué justement encontre eulx vostre indigna-
» cion, dont ils meurent d'annuy et en vivent en
» ténébreuses et en désespérables pointures de
» conscience; dont de nul lez ne se peuvent trou-
» ver à sauf, sinon que vostre miséricorde les re-
» console et embrasse par un raiseau de vostre clé-
» mence, envers laquelle ils respirent, et en en-
» voient vers vous leurs parfons soupirs. Vous
» transmettent aussi l'abondance de larmes volans
» en l'air, et dont douleur et angoisseuse contri-
» cion sont les causes; recognoissent, élas! leur
» malenré crime et delict envers vous, la griesve

» pesanteur et qualité de leur offense, et comment,
» ce qui est par eulx commis de rudesse en vostre
» très haulte seigneurie, est irréparable par eulx,
» et quasi impossible de le restorer condignement
» et à l'équal; recognoissent aussi que, à bon
» droit et à juste et saine cause, vous devez tirer
» et destourner vostre noble face d'envers eulx, les
» réputer indignes de toutte amour, les contemp-
» ner et anientir comme malvais, et, par indigna-
» cion jettée str femmes et enfants, abhominer
» toute la familie et toutte la hottée ensemble.
» Mès comme cognoissance de son délit est le
» premier bon signe en homme pécheur, et que
» la contricion qui en ensieut aussi doit esmou-
» voir Dieu ou homme à la mesure de ce qu'elle
» porte beaucoup ou peu, élas! mon très chier
» seigneur, quand vous qui obtenez double lieu,
» lieu de Dieu et lieu d'omme, et avez en vous
» la double nature, par office et commission en
» divin estat, et que vostre noble discrécion scet
» et cognoist que Dieu le père, créateur, de toutes
» offenses à lui faictes, il est repaisible par pleurs
» et par larmes, il se convertit envers l'homme
» par contricion et prières, il remest offenses, il
» diffère ses jugements et ses verges, et se re-
» tourne en son essencial clémence et naturelle
» bénignité par oubli des choses passées, et re-
» fait de ses offendeurs ses amis bien venus quant
» ils retournent vers ly, et ne refuse nulluy ne
» ne rejette en son humilité, et recognoist la fra-

» gilité des hommes en comparaison à son essen-
» cial naturelle propriété, qui est de pardonner
» par nécessaire, par convenable, par l'égalité
» de justice ; par excellence de divinité et de na-
» ture et de noblesse, et par la vertu et impor-
» tance de son saint tiltre et nom, qui est d'estre
» Dieu et d'estre créateur, à qui il appartient
» d'avoir pitié et compassion de ceux qu'il a créés
» et produis, et fais frailes et caducques et fail-
» lables, et tous les jours mesprenans envers ly
» par povreté de nature ; et parquoi, s'il ne les re-
» prenoit et recevoit en leur misérable tresbu-
» chement, comme un piteux père, quand ils le
» requièrent et prient, frustre et en vain, ce sam-
» bleroit, il les aroit créés et mis en cestui dolo-
» reux monde pour les perdre, ce que point n'est :
» car tourneroit contre la nature et haultesse de sa
» divinité, qui, tout ce qu'il fait a, a faict en bien,
» et en point de charité et de vérité et d'éternel
» salut, non jamès reprochable ne improbable ;
» et a monstre, dès le commencement le monde,
» et tous les jours depuis jusques aujourd'hui, que
» d'autant que le ciel est plus hault que la terre,
» et sa divine glorieuse nature plus sainte et plus
» digne que la nostre misérable, d'autant est sa
» bonté et sa miséricorde plus grande et plus ex-
» tense que nos péchiés ; et recognoist mesme
» quelle est nostre substance, et le misérable fig-
» ment dont nous sommes produits et faits, prone
» et prompt à tout mal, et par quoi, comme il lui

» a pleu nous créer tels, il convient aussi, et est une
» chose nécessaire, qu'il soit prompt et enclin à nous
» faire miséricorde, quant en nul, fors à l'omme
» seul, sa miséricorde, n'a lieu. O mon très re-
» doubté seigneur, et puisqu'en divine miséricorde
» sommes, et laquelle miséricorde humaine doit
» ensievir, à l'exemple du créateur, vous savez
» et nous sçavons les merveilleux infinis exemples
» de ceste sainte miséricorde dont il a usé dès le
» principe du monde en nos vieux pères, et par
» lesquels nous sommes cotidiennement incitez et
» iustiguez par preschement et par livres, de fon-
» der aussi nostre espérance en icelle, comme
» permanent et non faillible, et telle aujourd'hui
» comme oncques.

» Élas ! et de quelle bonté usa-il en Adam, son
» premier offendeur, à qui, par son fils Seth, pro-
» mist l'uile de miséricorde en cinq mille ans fu-
» turs ; et dont, dès le commencement de son
» chéir, il délibéra à envoyer son fils en terre, par
» miséricorde prendre sur condicion humaine,
» pour le rachatter à chier prix de dure mort. Et
» puis à Caïn, le premier né de mère, il différa la
» vengeance de son crime par l'espace de dix gé-
» nérations avant que le punir, et tout en sa mi-
» sérécorde et par longanimité et tardivité à ire.

» Que fist-il depuis au temps d'Abraham, quant
» il envoya à Loth signifier que se en Sodome et
» Gomorrhe pooit trouver dix hommes justes, il
» differreroit en sa miséricorde le jugement qu'il

» avoit assis sur lesdites cités , et rappelleroit son
» ire d'en sus elle , et de leur punaisie ; en quoi
» il monstra et déclara à nostre doctrine , que
» tant il est bon , benigne et clément , qu'en la
» prière de dix hommes justes , voire et d'un seul,
» il est prest d'en sauver cent mille , tant est large
» en sa miséricorde.

» O glorieux Dieu ! et que fist-il après à son
» peuple d'Israël , pour qui il avoit fait tant de
» merveilles en Égypte , et tant de singuliers mi-
» racles pour le traire envers ly , et les menant
» en la main de Moyse qui les conduisist par les
» déserts , et leur fist saillir les fontaines pour
» boire des dures roches , et les mena par la mer
Rouge , tout à secq , et leur envoya la manne
» du ciel pour réfection , et l'abondance de sa
» grace pour les resaisier , et les sauva et garan-
» tit de toutes hostiles mains en sa vertu , et mist
» son compact avecques eulx , et sa promesse en
» perpétuelle observation ; et toutefois , à tout ceci ,
» et à tant de bénéfices et de haulx mystères faits
» pour eulx , encore ils crièrent et tentèrent Dieu ,
» s'esloingnèrent de ly et se retirèrent de sa cog-
» noissance , fisrent et misrent sus idoles et vaulx
» fondus , les eslevèrent en my le désert pour sa-
» crifier , et provoquèrent Dieu à ire et indignacion
» pour les tous annichiller , ne fust Moyse , son
» serf , lequel lui ramentevoit sa miséricorde an-
» cienne , et lui remonstra la povreté de nature
» humaine , en laquelle , par haultesse de sa bonté ,

» et pour ce que c'est sa créature , il convenoit ,
» celui dist , qu'il dispensast et différast sa vengeance , et ne perdist pas ce qu'il avoit créé
» et fait par donner voie à sa fureur : car espoir
» le peuple s'amenderoit , ce disoit , et ly s'en
» mettroit en la peine , par durement les incréper
» et reprendre de leur malice. Si se contint le
» bénin créateur toutes-fois en sa miséricorde , à
» la prière de Moyse son serf , et les espargna , et
» non rappelant sa promesse faite à Abraham ,
» chéans et relevans tousjours en sa sempiternelle
» vérité de père en fils , jusques à son maistre qui
» feroit et donroit la nouvelle loi toute parfaite.
» Que fist-il après , à Ninive , la grande cité ,
» nacée de subversion en son ire , quand par humilité
» du roy d'icelle et de sa contricion , et par
» l'édicte qu'il donna à hommes et à bestes de juner
» par trois jours , et ly-meismes se assist en my les
» cendres , criant envers le ciel , il , recordant de sa
» miséricorde et de sa bonté , remitguason ire , rappella
» sa sentence et son jugement , et considérant la repentance
» de son povre peuple , lui remanda rémission et miséricorde ,
» à salut et joie.
» Que fist-il à David , lequel , d'un troppeau de
» brebis qu'il gardoit , il avoit appelé en roi , et fait
» enoindre par son prophète , pour régner en Israël ?
» Ne commist-il griève et dure offense contre ly ,
» par homicide et par toute extrême machinacion inique
» en Urie son serviteur , lui donnant meismes à porter les lettres de sa mort

» pour joir de sa femme? N'est pas la malice de
» ly à nous ung fructueux exemple de miséricorde,
» quant par plorer et prier et par avoir cuer con-
» trit, Dieu lui remist son offense en sa merci,
» et fist depuis sa bonté estre l'organe de son Saint-
» Esprit, et, par ly tous les secrez de la parfonde
» divine sapience, se repandirent, et plus parfon-
» dément qu'onques en nul des prophètes.

» Et après que dirons nous de Salomon, à qui
» il donna l'abyme de sapience avecques toute
» extrémité de richesse; lui donna le ciel perce-
» voir et cognoistre par entendement, et l'enfer
» parfondir par science; lui donna fruit et sub-
» stance de paroles, plus en samblant angélique
» que humain, et dont l'effect tout si estoit que
» d'amer et ensievir sainte sapience et de Dieu
» honorer et cognoistre dehors. Desquels deux
» poins tout ce que l'omme peut avoir ne quérir,
» tout est vanité et nient, et tout est folie et ombre
» de mort; et néanmoins, ly touttefois qui ceci
» sçavoit et l'enseignoit à faire, ly meismes, en ses
» pleins jours, dévioit en sa doctrine, et de sa
» haulte parfonde sapience il encheut en follie,
» retira son entendement du cler ciel pour le
» ruer en infernal punaisie, par fol appetit. Il
» cognoissoit non estre que ung seul vrai Dieu
» tout puissant, qui tout avoit fait et créé, et
» tout gouvernoit, ciel et terre; et ly sciamment
» se rendoit ydolâtre, et aora et sacrifia aux
» dieux d'Egypte, faulx idoles, à l'appetit d'une

» femme ; relainquit Dieu tout de gré pour adorer
» un diable , et fit eschange de perpétuel salut
» en commutation de sempiternelle mort. Et toutes-
» fois la divine miséricorde encore lui donna es-
» pargne , et cours d'age et de longue vie sans
» le punir , pour l'amour de son père David ; ne
» lui rosta nulles des lignies qui toutes douze es-
» toient à ly ; lui laissa posséder son trosne en
» tranquillité et en paix jusques en fin, ne onc-
» ques ne lui envoya verge , par quoi on se per-
» ceust en ly de son ire. Mès ores comment il lui
» a pleu faire de ly , cela je l'ignore, et fault lais-
» ser à sa miséricorde et à sa justice ordonner du
» cas, et là ne fault nul escrutinement.

» Quelle miséricorde fist-il après au roy Ma-
» nassés, faulx homme et pervers qui abandonna
» le Dieu de ses pères , et vilenna son temple et
» aora les idoles , et en tous endroits long-temps
» fut tant pervers et malvais , que de samblable à
» ly n'estoit mémoire. Dieu touttefois par misé-
» ricorde lui envoya des adversités pour le retirer
» vers ly et le souffrir confusément estre pris et
» cheoir en la main de ses ennemis, là où, par
» grace et miséricorde que Dieu lui envoya en
» prison , se recommença à recognoistre , com-
» mença à plaindre et à plorer sa perverse vie ,
» et à rappeler Dieu de sa part, lequel il avoit
» laissé et dérélainqui pour les Dieux estranges.
» Si en chut en dure repentance et en amère
» contricion de cuer ; et lui promist et voa sem-

» piterne service et adoracion de corrage ; et Dieu
» l'oyt, et lui essaulcha ses larmes et prières ; et
» le délivra de prison , et depuis il vesquit et ré-
» gna preud'omme , et fit justice et jugement au
» peuple, loé en sa mort.

» Les miséricordes de Dieu doncquesont infinies,
» et sont sur toutes ses œuvres et créatures , et
» n'est ne ciel ne terre qui n'en rechoive la distil-
» lacion , ne pécheur si grand qui n'en emporte
» et traie porcion et mesure. O très excellent
» prince doncques , mon très redoubté seigneur ,
» et puisque ainsi est que les chrestiens princes ,
» en leur haulte et digne vocation, doivent ensievir
» au possible les divines meurs, et à l'exemple de sa
» bonté eulx réguler et atourner en perfection,
» souverainement en la vertu de clémence , qui
» est de nécessité au monde et la seule rien (chose)
» de quoi prince se fait plus loer , et dont plus a
» mestier d'en savoir user à point, non pas comme
» ignorant à ceulx qui ne le valent , ne comme
» ingrat aussi et pervers à ceux qui la méritent ;
» certes , ô mon très redoubté seigneur , se Dieu
» doncques usa ainsi à point de sa miséricorde ,
» comme s'il fust homme , et que son exemple
» est de pardonner et de remettre offense aux
» plorans et constrits, il s'ensieut doncques que
» un prince en sa vocation comme homme , et
» par exemple qu'il a de Dieu, doit pardonner à
» homme son prochain ce qu'il a envers ly de
» ire , ou meismes il se juge et se condampne

» envers cely dont il quiert implorer merci, peut
» estre en estroit effective.

» O mon très redoubté seigneur, et se le povre
» peuple gantois vous a offensé, élas! et suscité
» à ire, et que par doloireux accident, il s'est
» bouté en erreur, et en a le feu esté espars par
» les diverses rues en vostre érubescence, élas!
» monseigneur, toutes-fois vostre peuple ne vous
» a pas insulté ne assailli, ne riens entrepris, ne
» riens cogité en vostre noble personne; ne vous
» a point dérélainqui aussi, ne quis prince es-
» trange, comme ceulx d'Israël, ne eslevé simu-
» lacres ne images d'autre roy ne duc, ne dénié
» les tribus et rentes, ne touchié à vos seigneuries,
» ne introduit erreur nouvelle, par quoi ils ne vous
» recognoissent et veulent recognoistre leur pro-
» priétaire, naturel prince et seigneur, en tele
» égalité comme Dieu, vous homme. Et, mon
» très redoubté seigneur, doncques et comme il
» est ainsi que ung seul Dieu et ung seul homme
» ils aorèrent, et ont observé en eulx celle légä-
» lité qu'envers nul autre ne veulent transfuir
» pour garant qu'envers vous à qui ils ont mes-fait,
» et qu'en verd et qu'en sec il vous adhèrent et
» soupirent envers vous, et se fient et confient
» finablement de grâce et de rémission par eulx
» prosterner en terre devant vous, coupables, ne
» peult doncques que vous ne contribuez grâce
» requise, là où la coulpe est parfondément repentie
» et plorée.

» Mon très redoubté seigneur , Gand n'est pas
» comme Sodome et Gomorre , que pour dix
» justes , qui les y eust peu trouver , Dieu eust épar-
» gné de son jugement horrible. En Gand a par
» nombre de milliers dévotes et saintes créatures ,
» espoir et qui ont divines révélacions maintes
» par bonté de vie , et divines communications en
» solitude ; et entre les villes occidentales n'en a
» point là où tant de glorieux saints corps repo-
» sent canonisez , et dont la ville a les suffrages ;
» et y est Dieu crému et douté , honorée sainte
» Eglise et le clergié ; et avec servente amour au
» prince , léauté et preudomie y ont régné d'an-
» cienne nature , quoiqu'entre deux il lui mes-
» chiet tel fois par accident oblique , dont nulle
» humanité n'est france. Gand est aujourd'hui la
» grande Ninive en figure ; la voix de vostre me-
» nace a crié en elle que vous la subvertirez en
» faveur , et que la matère de son péchié en est
» la cause. Le peuple d'icelle a oy vostre mand ; il
» s'est donné horreur et terreur de vostre me-
» nace , et a recogité son mesprendre , et pensé à
» son impuissance de résister à vous. Il s'est tourné
» en son humilité et en repentance de son délict ;
» il a persévéré non trois jours , mès quarante en
» clameur , june de délectacion et de joie , assis
» en cendre. Et ceux de la justice que vous y
» avez assis en vostre nom , descendus de leur
» throne , vagabonds , vestus de sac , non acou-
» tans à riens jusques à nous avoir pacifié envers

» eux. Siques comme humain délict est tous-
» jours remissible , procuré et réputé en temps ,
» et que , pour exemplier les hommes à estre mi-
» séricors, Dieu baille les exemples toujours de
» sa miséricorde , pour les introduire, et ne veult
» nulluy périr ne perdre quand il est requis ,
» comme il appert par la grande Ninive susdite.
» Gand doncques , mon très redouté seigneur ,
» qui a à faire non à ung Dieu ne à ung prince
» estrange , mais à son naturel original père, prince
» et seigneur , le plus noble et le plus vertueux de
» la terre , et lequel eux doivent honorer , amer .
» craindre et douter, et avoir vraie ferme espérance
» et recours en ly, et ly une pitié envers eux de non
» les perdre , ne souffrir périr ; considéré encore
» que recognoissans leurs fautes et offrans amen-
» des, ils viegnent à temps et à heure à miséricorde
» et à merci; certes , mon très redouté seigneur ,
» quand ils regardent et considèrent les beaux divins
» exemples que vous avez en vostre noble mémoire,
» avecques les singulières grâces et vertus que vous
» avez en vous propriétaires et à vostre us , ne se
» peuvent deffier que des veines de vostre excellente
» bonté ils ne doivent traire miséricorde à l'ave-
» nant de vostre noble nature , et laquelle ils font
» teneur de leur espérance. Siques ils vous sup-
» plient et resupplient très humblement , à jointes
» mains et à genoulx, et nous, les présents députés
» pour eux, en leur nom et en leurs personnes, qu'il
» vous plaise les prendre en merci et en miséri-

» corde, et retirer vostre ire et mal talent d'envers
» eux; et disons et clamons envers vous : *Domine,*
» *non secundum peccata nostra quæ fecimus nos,*
» *neque secundum iniquitates nostras retribuas : citò*
» *anticipent nos misericordiæ tuæ , et propter glo-*
» *riam nominis tui libera nos. »*

CHAPITRE CCLXI.

Comment le chancelier respondi aux proposans bien haultement devant
le duc et son conseil.

APRÈS ceste oration faite, le duc appela son chancelier vers ly, et lui dist et chargea que à le répondre y séoit, qui estoit tel en substance : « Vous,
» les députés de Gand, mon très redoubté seigneur
» présent a très bien ouy et entendu ce que vous
» lui avez fait dire et remonstrer par la bouche de
» maistre Jehan.... ¹, vostre avocat, tendant à fin
» de grâce et de merci sur la griève offense que
» ceux de Gand, en général, ont commise et per-
» pétérée en sa noble personne et en sa haulteur et
» seigneurie. Donc et pour vous faire response, en
» ensievant ce que vous querez envers ly, et dé-
» sirez qu'il lui plaise cognoistre et concevoir la

1. Lacune.

» contricion et repentance, qui est parfondé en
» ceulx de Gand, d'avoir ainsi erré et delenqui
» contre ly, monseigneur m'a chargié de vous
» dire, qu'au regard de la recognoissance des griè-
» ves offenses et fautes de ceulx de Gand, et dont
» ils sont présentement, comme vous dites, en
» dur ennuy et repentance, mon très redoubté
» seigneur peut assez humainement croire que voi-
» rement peut-il bien estre ainsi; car le cas a été
» si grand, etsi pesant leur malefice, que nulle con-
» science ne le poroit longuement porter sans re-
» pentance, et feust de parent à parent.

» Toutefois, comme plus bel est son mesfaict
» recognoistre que demorer obstiné, il est plus
» agréable aussi à monseigneur vous savoir et veoir
» tels, que persévérans en erreur commise. Mès
» n'en ensieut pourtant que de si grand et énorme
» mesfait son ire doibt estre repaisée à la première
» instance, et merci offerte et promise à prière de
» si court terme. Certes, comme merci doibt estre
» donnée à mesure du mérir, et suspendue en dif-
» ficulté à l'équivalent du pois du mesfait, mon-
» seigneur, posé qu'il voit volontiers la contricion
» des mesfaits envers ly, et que ce lui est matère
» desoi pooir rompre et mitiger en temps, ne doibt
» point toutefois estre si déterminéement large en
» sa grace présentement que de les capter oultrée-
» ment en sa merci et bénévolence pour une seule
» prière; car sambleroit, par ainsi faire, que griève-
» ment mesprendre encontre un tel prince comme

» ly et encore par ses sujets , seroit une chose de
» petite réputation et de petit pois, quand la merci
» en seroit si facile et si légère à impétrer par
» seule parole. Certes, ne le pardonnant n'y aroit
» gaires d'honneur, ne les requérants gaires de
» cause pour estre recheus, veu que tout convient-
» il faire en raison et en mesure , seloncq la na-
» ture des choses. Et quant à ce que vous tendez,
» par exemples et par diverses remonstrances, per-
» suader et traire monseigneur à fin de prendre
» en sa grâce et merci ceux de Gand , et qu'il leur
» pardonne leur grand délit, et qu'il vous peut sam-
» bler que, au moyen de ce , il y peut estre enclin
» et prompt et prest tout ainsi que Dieu par vos
» figures alléguées, mon très redoubté seigneur
» vous fait dire , et veut que vous sçachez et en-
» tendez, qu'il est prince crestien, aimant et hono-
» rant Dieu, et tout ce qui est de son opération
» et exemple; et comme il l'a establi gouverneur
» et juge sur son peuple , pour le traiter soit en
» verge ou en douceur, si a-il la discrétion en soi
» et le sain entendement de y garder son honneur
» et sa conscience, sans y faire riens à perte ne à
» trop tost ne à trop tard, mès à mesure et à l'ex-
» pédient du nécessaire et de l'ntile; et a bien ceste
» espérance en ly, qu'en matière de miséricorde
» tele qui doibt estre maintenue en ung prince cres-
» tien bien conditionnée et bien circonstanciée ,
» il ne se trouvera ne lent ne tard, ne tellement
» besoignant, par quoi Dieu le pora reprendre et

» blâmer de non l'avoir ensievi. Mès il scet bien,
» et le vous donne bien à cognoistre aussi, puisque
» vous prenez les exemples à Dieu, Dieu n'est, ne
» ne fut oncques miséricors, fors que à point et non
» en vain et frustre; et avant qu'il ait envoyé sa
» miséricorde, si a-il expérimenté et assayé les con-
» tricions; et alors comme alors il s'est montré
» et se monstre en forme que justice et miséricorde
» s'entrebaissent et se contentent l'une en l'autre.
» Les gens de Gand sont nouvellement délinquants;
» et puis n'a gaires, et maintenant ils font dire à
» monseigneur qu'ils se repentent, et pleurent et
» soupirent, ce lui rapportez-vous, et prient merci
» supplians d'avoir miséricorde et grâce. La douleur
» qu'ils ont et le rapport qui s'en fait fait bon à
» oir; l'œuvre aussi en est bonne en soi, et mon-
» seigneur l'a bien agréable, et il veut bien penser
» dessus. Mès la contricion des délinquans n'est pas
» encore expérimentée, ne la persévérance en celui
» estat cogneue encore à suffisance. Par quoi mon-
» seigneur aussi a bien cause encore de tenir en
» suspens sa finale bonne volonté, sans la déclarer
» tout oultre.

» Mès, pour commencement de bien et de bon
» espoir, et afin que Gantois n'aient occasion de
» murmurer contre son noble couvert corrage,
» monseigneur les veut bien reconsole et resjoir
» d'une gracieuse débonnaire attente qu'ils peu-
» vent avoir en ly cy-après, et pendant lequel
» temps il s'avisera et conclura de ce qu'y sera.

» séant de faire en honneur et salut. Et vent bien
» que Gantois facent bonne chère et vivent en es-
» pérance, et qu'ils s'amendent et arrèglent; car,
» selon ce qu'il les trouvera de conduite et de
» gouverne, en ce qu'ils leur ont fait dire par vous,
» il besongnera avecques eux en leur requeste. »

A ce mot, les députés tirèrent hors de leur sein les scellés et les placquars que le duc leur avoit donnés, lui étant en Gand, contre son cuer et par dissimulacion pour évader de leur dangier, et lesdits placquars rendirent, et renonchèrent à tout ce qui estoit escript dedans et scellé; ensemble à leurs hannières et à tout ce qu'ils pooient avoir impétré par malvaise voie indeue; et se remistrent en toute celle première servitude en laquelle le duc Philippe, son père, les avoit mis après la bataille de Gaure; et là voloient demorer, ce disoient, jusques au temps de sa grâce plus ample; et le duc print en gré le renoncement et les lettres, disant de propre bouche : « Gantois ont fait d'une bonne pensée que
» je leur gardoie leur triste maleur et leur présent
» encontre. Je les avois pris en amour et les voloies
» recognoistre du service qu'ils m'avoient fait; et
» en estois tout délibéré et conclu : mais ils ont
» cautelé et machiné de tirer de moi à force et par
» menace ce que j'avoie en propos pour eulx de ma
» franchise, là où non tant seulement le cuer
» m'a esté esmeu de la manière du faire, mais ma
» personne et tous ceux de ma maison en dangier
» de nos vies; et m'ont mis Gantois en ce dangier

» comme d'avoir esté en avanture de perdre tous
» mes pays par rebellion et à leur cause. Dont, se
» j'ai le cueur gros et iré envers eulx, n'est nul qui
» m'en doit blâmer, ne Dieu ne homme ; car onc-
» quesi grant mesfait ne fut commis envers prince,
» encorre en sa nouvelle réception. Or chà, ils ont
» fait délict, et vous nous remonstrez leur contri-
» cion. La contricion leur vaille ce qu'elle peut
» valoir, mès elle est bien grande et amère s'elle
» peut satisfaire et réparer un si grand crime. Tou-
» tefois à ce que mon chancelier a dit, tenez là
» vostre arrest. »

FIN DU PREMIER VOLUME DES CHRONIQUES DE BOURGOGNE,
ET DU DEUXIÈME DE GEORGES CHASTELLAIN.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
PRÉFACE.....	j
Table des chapitres contenus dans les volumes manuscrits précédents.....	iiij
Eloge du bon duc Philippe.....	xvij
Eloge de Charles le Hardy.....	xxxj
CHAP. CXLVI. Comment le duc de Bretagne envoie devers le roi pour demorer en son entier, comme ses prédécesseurs.....	1
CHAP. CXLVII. Comment Philippe, fils au duc de Savoie, venu vers le roi sur seurté, fut mis en prison à Loches.....	4
CHAP. CXLVIII. Comment le roi doubtoit la délivrance dudit Philippe, pour ce que sur sa seurté il l'avoit emprisonné.....	6
CHAP. CXLIX. Comment l'auteur, pour la variation du roi, il prevoit advenir meschief au royaume..	8
CHAP. CL. Comment le roi se trouva à Hesdin, et des devises qu'ils eurent ensemble ou comte de Charolois.	10
CHAP. CLI. Comment plusieurs devises eurent le roi et le duc, et comment il vint à parler des Liégeois..	13
CHAP. CLII. Comment messire Jacques de Saint-Pol et messire Michiel de Partenay, vindrent à Hesdin en faveur du prince d'Orange, pour une difficulté de deux frères venans de deux lits.....	15

	Page.
CHAP. CLIII. Comment, de la part du seigneur de Chateau-Guyon, furent aussi envoyés audit Hesdin deux autres personnages, pour la meisme difficulté.....	18
CHAP. CLIV. Comment le seigneur de Lannoy et le seigneur de Rabodanges furent envoyés au - devant des ambassadeurs Anglès.....	19
CHAP. CLV. Comment le roy mena les ambassadeurs Anglès à Compièrre, et comment il les festoya...	22
CHAP. CLVI. Comment, après que avoit vu que la journée des Anglès tournoit à petit effect, le roy pria au duc le surattendre à Hesdin.....	24
CHAP. CLVII. Comment le roy envoya la reyne devers son oncle, et par un dimenche après vespres entra à Hesdin.....	26
CHAP. CLVIII. Comment le roy avoit commandé à la royne de non demorer à Hesdin que deux nuyts sans plus, le dimenche et le lundy.....	29
CHAP. CLIX. Comment la reyne, le mardy après le disner, cuidoit partir; mès il y eut novel estrif entre le duc et la reyne.....	31
CHAP. CLX. Les meneurs de ceste danse et feste furent messire Adolphe de Clèves, le seigneur de Beauju et Jacques de Bourbon.....	33
CHAP. CLXI. Comment le duc monta à cheval tout quoyement, et alla tout droit vers le logis du roy de Chypre.....	37
CHAP. CLXII. Comment le duc de Savoye vint à Hesdin par un dimenche après vespres, septiesme d'aoust, et comment le duc alla au devant.....	39
CHAP. CLXIII. Comment le duc de Savoye vint devers	

le duc de Bourgoigne , pour cause qu'il véoit son fils en danger de prison , en la volonté du roi....	42
CHAP. CLXIV. Comment le duc de Savoie passa le temps par dechà , entre le roy et le duc de Bourgo- gne.....	46
CHAP. CLXV. Comment nouvelles souvent venoient en court des navires du duc que menoit le bastard...	48
CHAP. CLXVI. Comment le prothonotaire de Bourbon et messire Glaude de Toulonjon retournèrent à Hesdin du voyage.....	52
CHAP. CLXVII. Comment le bastard de Bourgoigne , avec plusieurs autres gentils chevaliers , furent néanmoins povrement favorisés de fortune.....	54
CHAP. CLXVIII. Comment le pape trespassa pendant le temps que le bastard de Bourgoigne et son navi- gage gisoient encore à Marseille.....	57
CHAP. CLXIX. Comment la remonstrance que fit l'é- vesque de Tournay fut reprise assez aigrement..	59
CHAP. CLXX. Comment le seigneur de Croy répliqua sur le proposment dudit évesque de Tournay....	61
CHAP. CLXXI. Comment monseigneur de la Roche répliqua sur ce propos , en déclarant son avis du voyage.....	62
CHAP. CLXXII. Comment l'on avisa de faire retourner l'armée de mer de Marseille.....	64
CHAP. CLXXIII. Comment à l'incitation de l'empereur Frédéric , le duc commença et emprist ce voyage.....	66
CHAP. CLXXIV. Des raisons pourquoy ce voyage ne se peult achever par le duc Philippe.....	69
CHAP. CLXXV. Comment les enfans du prince d'O-	
CHRONIQUES. T. XLI. — G. CHASTELLAIN. II.	24

	Page.
renges se vindrent présenter pour avoir droit en leur différend.....	72
CHAP. CLXXVI. Comment l'autre fils fist proposer par son advocat sa deffense.....	74
CHAP. CLXXVII. Comment le duc se courroucha à l'ad- vocat du premier proposant, et évidents menaces qu'il lui fist.....	75
CHAP. CLXXVIII. Comment la douagière de Nevers requist au duc d'avoir sa raison du frère de son feu mari.....	77
CHAP. CLXXIX. Comment, par la hantise des mes- chants, ce seigneur de Nevers est tombé en tel inconvenient.....	81
CHAP. CLXXX. Comment à regret l'auteur fait men- tion en son escript du mesys dudit seigneur de Nevers.....	82
CHAP. CLXXXI. Comment le duc de Bretagne envoya en Angleterre pour estre favorisé et secorru contre le roi Loys.....	85
CHAP. CLXXXII. Comment le duc prist advis avecque ceulx de son conseil de ce qu'il auroit à faire en ceste guerre.....	87
CHAP. CLXXXIII. Comment le roy envoya le seigneur de Montauban vers le duc, pour entendre s'il ne l'assisteroit pour faire guerre.....	90
CHAP. CLXXXIV. Comment le baron de Reubenpré se trouva à Gorkemme, où estoit le comte de Charollois.	93
CHAP. CLXXXV. Comment messire Olivier de la Marche fut envoyé par ledit comte vers le duc son père, pour sçavoir qu'il auroit à faire dudit bastard....	97
CHAP. CLXXXVI. Comment, après que le roi sçut la	

prise dudit bastard , il demonstroit estre marry , et comment il en fist faire.....	101
CHAP. CLXXXVII. Comment le seigneur de Bièvre estoit perplez de ceste prinse , et comment le roi saignit non congnoistre ce bastard.....	103
CHAP. CLXXXVIII. Comment on conseilloit au duc soi retirer plus avant en ses pays , pour les languaiges qui couroient	104
CHAP. CLXXXIX. Comment il sourdit ung broulis en Castille , et comment le roi constitua le comte de Nevers lieutenant-général en Picardie.....	107
CHAP. CXC. Comment messire Glaude de Toulouingnon fut envoyé devers le roi , pour le mariage de Philippe de Bourbon.....	113
CHAP. CXCI. Comment le roi envoya devers le duc , à Hesdin , lui prier qu'il ne se bougeast , et comment le duc s'en partist.....	116
CHAP. CXCI. Comment l'imagination pour le parlement du duc se fist de Hesdin et hastivement....	119
CHAP. CXCI. Comment ceux de la justice de Hesdin vinrent incontinent après le duc , pour sçavoir qu'ils auroient à faire.....	122
CHAP. CXCI. Comment la seigneurie , tant de Croy que autres , firent male chiére à Saint-Pol le soir , car le duc monstroit mauvais samblant.....	124
CHAP. CXCV. Comment le seigneur de Lannoy s'en alla devers le roi , à Abbeville , lui annunchier nouvelle du parlement du duc.....	126
CHAP. CXCVI. Comment le roi , fort indigné de la prise du bastard de Reubenpré par le comte de Charol-	

	Page.
lois faite , envoya devers le duc Philippe demander trois choses.....	129
CHAP. CXCVII. Comment plusieurs estranges languan- ges et marmures courroient entre toutes gens , à cause des rigueurs du roi.....	137
CHAP. CXCVIII. Comment l'auteur parle et traite ceste matière , bien enuis pour l'honneur meismes du roy , car maints maux en sont venus.....	139
CHAP. CXCIX. L'auteur racompte icy comment , lui estant ou lit pour prendre repos naturel en dor- mant , il veist une vision espirituelle , où il veit une dame noblement abituée qui hurtoit à l'uy de la chambre du roy.	156
CHAP. CC. Comment l'auteur esveillè , mist en es- cript ceste vision , et comment les ambassadeurs furent felles et aigris de la response.....	167
CHAP. CCI. Comment l'auteur excuse la dissimula- cion du duc des faulx personnaiges qui portoient les Croyois à l'encontre de lui et de son fils.....	169
CHAP. CCII. Comment messire Philippe Pot , seigneur de la Roche , remonstra au seigneur de Croy son desroy et avenglement , comme ami fait à l'autre.	173
CHAP. CCIII. Comment le seigneur de la Roche ra- compte à l'auteur les devises et les remonstrances qu'il avoit eus à celluy de Croy.....	175
CHAP. CCIV. Comment monseigneur de la Roche avertist le seigneur de Croy de divers langages qui se disoient en darière ly.	191
CHAP. CCV. Comment le seigneur de Croy respondit au seigneur de la Roche sur l'avertissement qu'il lui fit.	196

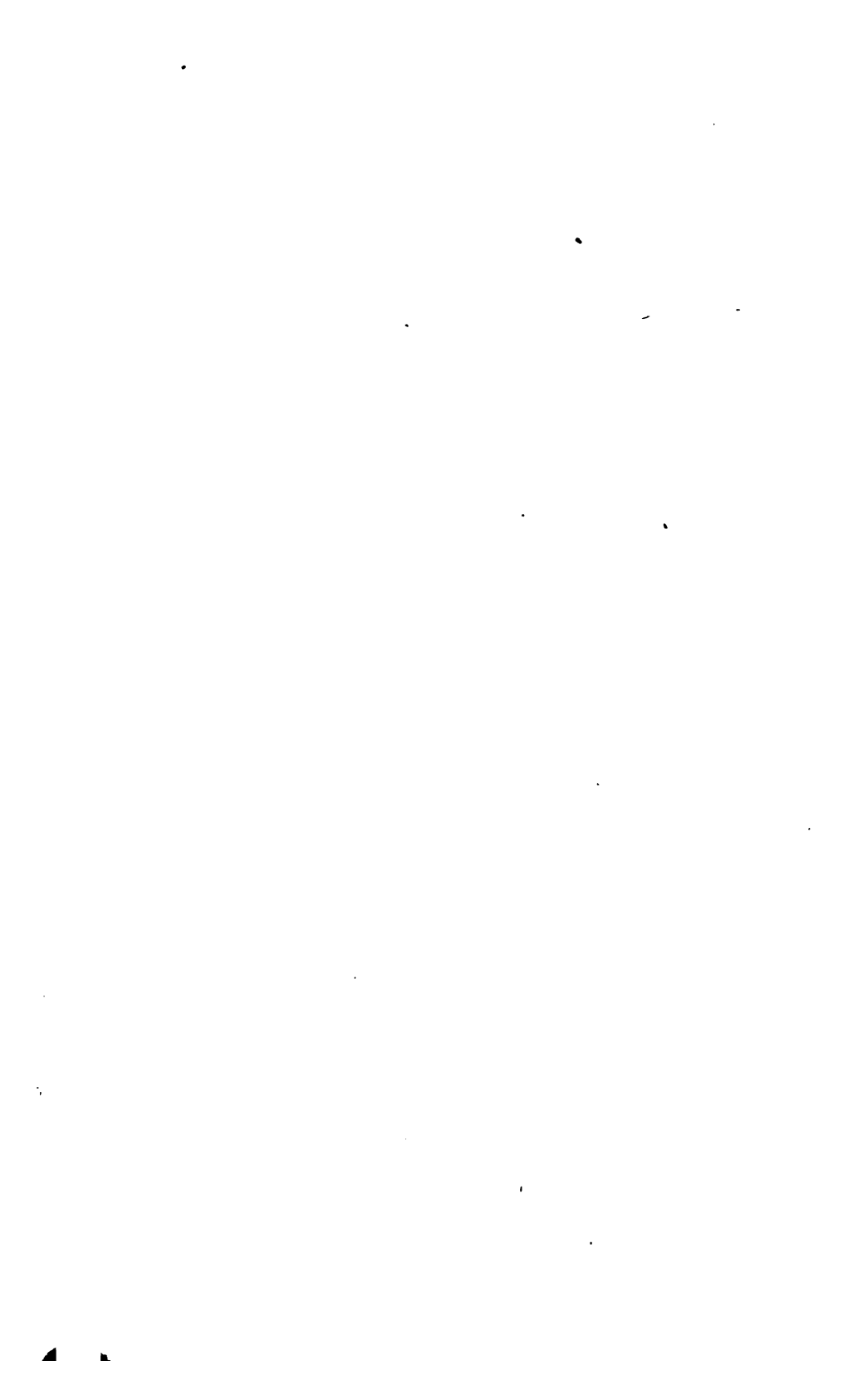
CHAP. CCVI. Comment le comte souffrist covertement parler au seigneur de Croy, par assai s'on le péroit ramener à vraie congnoissance.....	198
CHAP. CCVII. Comment le seigneur de Synay ne hatoit point la cœur, mès s'entr'entendoient toujours par les allans et venans.....	199
CHAP. CCVIII. Comment le seigneur de Lannoy tenoit aussi à mener sa maison à haulte fame et à seur estat avecques son oncle.....	203
CHAP. CCIX. Du haut estat de ce Croy, et que de ly n'avoit point de pareil en France tant acollé de fortune.....	204
CHAP. CCX. Comment le comte de Charollois seella avecques le duc de Berry et celui de Bretagne...	206
CHAP. CCXI. Comment au seigneur de Croy fut monstrée voie par les médiateurs pour parvenir à la grâce du comte de Charrollois.....	208
CHAP. CCXII. Comment le comte de Charollois offrit au sieur de Croy que ly mesmes mettist par escrit son traité.....	211
CHAP. CCXIII. Comment le seigneur de Croy respondist aux médiateurs touchant l'offre à lui faite....	212
CHAP. CCXIV. Comment les médiateurs reprindrent le seigneur de Croy de sa deffiance touchant les promesses du comte.....	214
CHAP. CCXV. Comment le seigneur de Croy, après plusieurs persuasions des médiateurs, respondit briefve conclusion.....	218
CHAP. CCXVI. Comment le seigneur de Croy se trouva frustré de son proposement.....	222
CHAP. CCXVII. Quelle noblesse le comte de Charollois	

avoit en sa compagnie , et de la feste que son père lui fit à Lisle.....	Page. 223
CHAP. CCXVIII. Comment le comte de Charollois se submist au noble plesir de son père le duc.....	227
CHAP. CCXIX. Comment Georges s'arreste en ceste ma- tière pour la difficulté d'icelle , sans note d'aucune parcialité.....	229
CHAP. CCXX. Comment le comte de Charollois vint devers son père à Saint-Omer à la feste del'ordre.	231
CHAP. CCXXI. Question comment le duc tant donnoit de crédeenceaux Croyois, congnoissant aucunement leur feint personnage.....	233
CHAP. CCXXII. Comment pour plusieurs fois les Croyois cheurent sur leurs pieds du viel temps en tout eslèvement de gloire.....	235
CHAP. CCXXIII. Récapitulation de plusieurs choses et difficultés touchant la question proposée.....	237
CHAP. CCXXIV. S'ensieult la solution de la question dessus proposée.....	240
CHAP. CCXXV. Comment le comte de Saint-Pol estant veufve , s'enamoura de mademoiselle Jehenne de Bourbon.....	244
CHAP. CCXXVI. Comment le comte de Saint-Pol , ar- guéen cuer , soubtila son avancement en France..	247
CHAP. CCXXVII. Comment le roi Loys toujours se qué- roit à venger de la playefaitte à ly devant Paris et le mont Héry.....	250
CHAP. CCXXVIII. Comment le roi s'avisa de fortraire les capitaines du comte et souverainement le con- nestable , le comte de Saint-Pol.....	253

CHAP. CCXXIX. Comment le comte de Saint-Pol s'alla tenir en ses terres sur la frontière de France.....	256
CHAP. CCXXX. Comment le duc Philippe en son temps s'est gouverné envers le roi en sa qualité, si ver- tueusement qu'honneur lui en est demoré.....	260
CHAP. CCXXXI. Comment l'auteur fait narracion de la grande félicité que ce feu duc a eu en ce monde.	262
CHAP. CCXXXII. Comment l'auteur déciffre aucunc- ment la généalogie de ce duc mort.....	269
CHAP. CCXXXIII. Comment l'auteur fait ici mencion du dueil que ce duc Philippe mena pour la mort de son père le duc Jehan.....	274
CHAP. CCXXXIV. Comment le duc Philippe termina de vie par mort en sa ville de Bruges le 15 de juing, l'an 1467.....	275
CHAP. CCXXXV. Comment l'auteur récite la mort su- bite de ce duc Philippe et la variété du jugement de Dieu.....	277
CHAP. CCXXXVI. Comment le duc Charles trouva grans biens déleissiez par son feu père.....	279
CHAP. CCXXXVII. Comment l'on commençoit à ordon- ner pour l'enterrement et funérailles du duc Phi- lippe.....	281
CHAP. CCXXXVIII. Comment ceux de Bruges lamen- toient la mort du duc Philippe.....	282
CHAP. CCXXXIX. Comment le duc fut porté en terre accompagné de plusieurs princes, prélats et gens nobles.....	284
CHAP. CCXL. Comment l'auteur ammonesta le duc et lui exposa les paroles de Connoissance-de-toy-meismes.	286

	Page.
CHAP. CCXLI. Comment l'auteur , pour donner à ce que dessus est dit , il ramaine par exemple confu- sion d'autrui.....	291
CHAP. CCXLII. Comment aucuns Gantois prièrent le duc Charles d'aller visiter la bonne ville de Gand.	298
CHAP. CCXLIII. Comment une partie du peuple gantois attendoient la réception du duc Charles , lesquels macinèrent secrètement une commocion.....	301
CHAP. CCXLIV. Comment par ci-devant les gens no- tables souloient porter à Gand le corps saint Liévin, où de présent menu peuple le porte.	303
CHAP. CCXLV. Comment le duc Charles séjourna à Deinse deux nuits , attendant que les Gantois eus- sent appresté son entrée.....	306
CHAP. CCXLVI. Comment le duc Charles fit son entrée à Gand , et comment ung grand peuple apporta le corps de saint Liévin.....	307
CHAP. CCXLVII. Comment le menu peuple mutin ra- porta saint Liévin , et l'émocion qu'ils firent à Gand.	309
CHAP. CCXLVIII. Comment oiant l'alarme des Gantois , le duc envoya vers eux le seigneur de Gruthuse..	313
CHAP. CCXLIX. Comment le duc Charles fut en grand péril d'aucuns Gantois , et comment le seigneur de Gruthuse parla à eulx.....	316
CHAP. CCL. Comment les navieurs et bouchers de Gand se vindrent joindre avecques le duc , lequel monta en hault au grand marchié pour parler à eulx.....	321
CHAP. CCLI. Comment un Gantois mutin s'avança monté auprès du duc , advocassant pour ses compa- gnons.....	323

CHAP. CCLII. Comment les nobles et gens de biens estoient perplex de la mutinerie perpétrée à l'entrée de leur prince.....	326
CHAP. CCLIII. Comment Georges excuse aulcunement la folle emprinse du peuple gantois, s'ils y fussent allez par conduite.....	328
CHAP. CCLIV. Comment le duc Charles se partit de Gand, et comment ceux de Malines en celle heure se fondèrent faire le semblable.....	332
CHAP. CCLV. Comment le conte de Nevers, par l'enhort (conseil) de son valet de chambre, se partit de la maison de Bourgogne.....	335
CHAP. CCLVI. Comment le comte entre à Malines, et comment aucuns du Brabant eussent volentiers favorisé au comte de Nevers.....	337
CHAP. CCLVII. Comment les nobles de Brabant déclarèrent qu'ils ne tenoient autre seigneur que le duc Charles.....	339
CHAP. CCLVIII. Comment le comte de Nevers escrivit une lettre assez aigre au duc Charles.....	342
CHAP. CCLIX. Comment les Gantois, après la remontrance des gens de bien, envoyèrent vers le duc.	345
CHAP. CCLX. Comment ceulx de Gand firent une excellente et pitoiable proposition pour provoquer le duc à leur donner pardon.....	349
CHAP. CCLXI. Comment le chancelier respondit aux proposans bien haultement devant le duc et son conseil.....	361



COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

XLIII.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, N° 78.

CHRONIQUE
DES
DUCS DE BOURGOGNE ,
PAR GEORGES CHASTELLAIN ,
PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS ,
PAR J.-A. BUCHON.
TOME II.



PARIS.
VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 23.

~~~~~  
**M DCCC XXVII.**





# CHRONIQUE

## DE

### GEORGES CHASTELLAIN.

---

#### CHAPITRE CCLXII.

Comment le seigneur de Villers fut pris à Chimay, cuidant venir à Liège pour les esmouvoir, et puis fut amené vers le duc.

A TEL confort et exploit que avez oï, Gantois retournèrent en leur ville, et furent recheus demi à joie demi à dueil, sans trop et sans peu. Je laisse doncques Gantois d'ici à une aultre fois que j'en ferai encore ung plus grand conte et de plus grand effect, et veuls venir maintenant à pluseurs autres choses qui restent à narrer, et qui sont avenues entre deux; et tout premier d'ung chevalier de Rochelois, nommé le seigneur de Villers, et estoit au conte de Nevers, cely qui jà avoit envoyé et escript unes lettres au duc Charles, en Brusselles, assez arrogantes, comme j'ai dit, selonc la personne. Ce chevalier doncques de Rochellois, qui estoit envoyé de son maistre le comte de Nevers, en commission de venir ou pays de Liège suborner Liégeois à toute force et à tous lez, et les inciter à eulx remouvoir et à recommenchieur guerre en-

vers le duc Charles, en les asseurant que ledit conte les venroit servir et assister pour et au nom du roi encontre ly, et de ce bailla lettres et scellés audit de Villers, adressans à la cité de Liège et à tous autres; et vint icellui chevalier, et passa d'aventure par une villette que l'on nomme Chimay, cuidant qu'elle tenist pour la cité comme vraie Liégeoise. Mès li ignorant qu'elle fust en la main du duc, et que ses gens y estoient, fut soupçonné prestement et cogneu non y estre venu pour bien, fut pris et examiné atout (avec) ces lettres, et prestement mené devers le duc à Brusselles; et fut par icellui tout sceu et descouvert ce que le conte de Nevers avoit en ventre. Mès combien que le péril n'estoit point grand, ce sembloit-il au duc, toutesfois estoit-il bien aise d'en savoir le secret, pour y tant mieux pourvoir, comme il feist; et fit tenir en prison ledit chevalier longue espace, d'ici à tant que aultre grand effect s'en ensievi, et maugré ledit conte, qui mal y eust sceu remédier.

Or estoit source une grand murinure, et une horrible commocion de peuple en Malines, pendant que le duc se tenoit à Brusselles, et estoit ceste commotion toute à l'exemple de ceux de Gand; et se misrent en armes les Malinois, crians et braians sur aucuns gouverneurs de la ville dont ils se doloient; et manachoient de tout tuer; et de fait, en défaut des personnes qui s'estoient muchiées (cachées), vindrent à leurs maisons et les abat-tirent et fustèrent, et y firent tous les desrois du

monde, et jusqu'à donner peur à tout ce qui portoit teste d'omme et femme. N'y avoit si hardi qui s'osast trouver sur rue, qui fust homme d'aucun gouvernement. Et tout ainsi que Gantois avoient usé de voloir avoir tout à leur poste et à leur demande, cestes males gens aussi disoient que tout autre tel aroient-ils en pareil, et seroient mises jus maletostes et impositions, et sçauroient que tels et tels deniers estoient devenus, qui si longuement avoient esté recheus en grief du peuple; et feroient par le saint Dieu un monde novel, ce disoient, aussi bien à leur tour comme avoient fait autres.

Or estoit le duc à Brusselles, là où n'y avoit que quatre lieues. Si le sceut tantost, qui bien s'en garda de rire; mès dit: « En ce dangier m'ont » mis Gantois; Dieu le leur rende! et à leur exemple tous les vilains se voudront rebeller et faire le maistre, ce samble. Or, par saint Georges! il en y aura des punis et chastiez, se je vis dix ans; et ne se vanteront pas d'avoir trouvé ce qu'ils cuident ».

Et tout en ce meismes temps, ceulx d'Anvers firent autre tel que Malines, et firent des commotions entre eux aussi; et qui plus est, à la tierche main, une meschante ville en comparaison aux autres, nommée Lire, fist une grande heurée aussi, comme se c'eust esté quelque chose de grand; et tout sur une manière de faire comme Gand, contre les gouverneurs et pour avoir les choses à leur poste.

Dont et se le duc en avoit ennuy et dueil n'estoit de merveilles : car bien y avoit cause pourquoy. Et certes, la conséquence aussi en estoit dangereuse et de malvaïse attente. Si me souvint alors, quand je vis toutes ces villes ainsi rebeller et esmouvoir à l'entrée de ce nouveau duc, comment à l'entrée aussi du roi Loys, tantost après son couronnement, ceux de Raims se commeurent aussy en pareille manière, pour mettre jus à leur volenté les imposts et les gabelles du roi, et à leur exemple aulcunes aultres villes, ce disoit-on, par le royaume, et de quoi les interprétations, ce me souviens bien, alors estoient assez estranges en la bouce des saiges et de non grand espoir en bien.

Or, comme ces commotions se faisoient maintenant par dechà à l'entrée de ce duc nouveau, je entray en ymagination aussy. Dont, et comme je me teus du premier, je me tays aussi du second, et m'attends à ce qui peut ensuivre de tous les deux, et dont les fins feront le jugement. Mès le roi Loys et le duc Charles, trouvèrent leur pays en haulte fortune de paix et de félicité : doint Dieu que la fin en soit encore plus glorieuse et plus de salut ! car tous deux estoient princes, dont les sens et les vertus estoient pour faire ung grand fait et ung grand cop, là où ils se voloient tourner.

---

---

CHAPITRE CCLXIII.

Comment le duc ordonna aux nobles de Brabant eux appresser pour aller à Malines.

On entrèrent fort en cuer ces nouvelles commotions faites à Malines et en Anvers à ce duc Charles. Enpensa durement comment au mieulx faire il s'en poroit vengier, sauf honneur et raison; car ce que souffert et porté avoit des Gantois, n'estoit point à tolérer ne à porter des autres villes, ce lui sambloit; et n'estoit point ville pareille, et par quoi ne s'en vengeast bien et venist à son desseure pour donner peur meismes à Gantois. Si s'en teust auplus, quoiqu'il peult, et manda en Hainaut secrètement mettre sus gens d'armes, trois cens lances et les archiers, pour aller à tout couvertement en Malines, jà-soit-il qu'à nul n'en fust déclairée son intencion, et pour cause. Toutefois ne passagaires après que ce mandement fut rompu; car les nobles de Brabant, qui se perchurent que le duc mandoit gens en Hainaut pour venir en Brabant, et à intencion de l'accompagner en Malines, vindrent au duc, et lui dirent que eux estoient fors et souffisans assez pour le mener en toute seurté de corps dedans Malines, et de soi vengier et de la ville et des vilains, et de les chastier tout à son bel, et que pour ce faire, il ne besoi-

gnoit point que nul estranger venist en leurs marches et que aultre s'en mellast que eulx.

Si les creut le duc, et différa son mand ailleurs, et se reposa sur les nobles de Braibant, qui le servirent et se mirent sus au jour nommé, là où je les laisse jusques au partement du duc de Brusselles pour aller à Malines, pour venir à autres matères ici enlaciées. Car convient maintenant parler du mariage de ce duc Charles, qui avoit longuement traîné et paravant que le duc Philippe, son père, fut venu à trespas : c'estoit de la seur au roi Edouard d'Angleterre, fille au duc d'York (1), et auquel mariage la ducesse sa mère avoit longuement prétendu ; avecques ce que le fils avoit le cuer assez enclin envers Angleterre, tant par nature de la mère et de ly, qui l'attiroit, comme parce que le roy Loys, roy de France, le compelloit à ce faire, par mal se vouloir porter envers ly, comme assez dessus a été dit et narré de leurs affaires. Et combien toutefois que renommée couroit que ce duc Charles avoit le cuer assez Anglès et beaucoup, et principalement à cause de ce que de la part et de l'amistié de France, son père et ly avoient trouvé povre fondement, et ains plus deffiable que de bon espoir ; toutefois, s'il y eust eu en Angleterre autre mariage de sorte à ly, jamès ne se fust alié au roi Edouard ; car

---

1. Marguerite d'York.

avoit esté tout parfaitement son contraire en faveur du sang de Lancastre, dont il estoit. Mès ly, voyant comment le roi Loys tendoit à soi alier meismes et joindre avec Edouard, en delessant la piteuse querelle de son cousin et sa cousine germaines le roi Henry et sa femme, et tout pour rompre et desfaire cestui Charles, sainement certes et sagement pensa de ly meismes, et puisque entre deux maulx il se convenoit assentir à l'ung, ce lui sambloit, et devenir Anglès à bon profit encontre autrui, premier que antrui en eust l'avantage et l'avancement contre ly, délibéra de prendre la seur au roi Edouard, lequel sur toutes les alliances du monde et de France et d'ailleurs, plus estoit aise et joyeux de ceste, et ne quéroit aultre riens, quelconque ascout il peust oncques avoir donné envers France. Aussi la chose avoit jà si longuement trainée, que se d'aventure ce duc Charles eust varié ne branlé en aller avant de bon train, infailliblement la jonction et le compact se faisoit, et se fust fait du roy franchois et de ly pour courir sus au tiers leur moqueur, et qui eust esté seul.

Ainsy doncques, comme les grans affaires des princes et des royaumes se comportent en diverses pesantes difficultés et subtiles voies, et toutes tendantes à une fin, c'est de vaincre et d'avoir bras sur son compagnon, il appert clèrement de la part de Edouard, qu'il a quis et pris son plus bel et son plus séant devers le conte de Bourgogne.



Et le duc Charles voyant l'estroit dangier où on le voloit mettre a fait son plus bel d'une nécessité qui lui pooit donner desfense. Et maintenant en Brusselles, là où estoit venue l'ambassade du roi Edouard pour avoir une conclute fin, le duc Charles, nouveau duc encorre de deux mois, accepta le mariage, et promist d'aller avant, contre cuer toutesfois, comme ly-mêmes le confessa à tel qui le me révéla depuis; mès ce fit-il, par corrage d'amer mieux fouler et grever autrui, qu'estre grevé ne foulé.

Et est tout vrai qu'à celle heure et de long-temps par avant il y avoit petit amour entre le roi et ly, et savoit bien chacun de son compaignon comment il lui estoit. Et partant, comme le roi tenoit à traverser ce duc Charles, et pour en avoir le bon devers ly, le duc Charles aussi tendoit au meismes pour soi, pour se fortifier contre ly; et craignoit le roi l'orgueil et la fierté de son subject, et le subject craignoit la puissance et profonde subtilité de son seigneur, lequel le voloit, ou eust bien volu, ce lui sambloit, mener au fouet. Et tout ceci venoit et movoit, élas! de ce maudit bien public, pratiqué et mis sus du costé meismes des Franchois contre leur roi et contracteur depuis de ce jeusne prince Charles à leur bende; et lequel, quant il s'y est trouvé et fourré, l'ont laissié et abandonné à l'estroit, et lui ont mis sur son dos tout le pesant du fardeau; par quoi seul mal volu du roi, seul s'est trouvé contraint de soi

reconforter et de quérir refuge. Dont c'est pitié que les choses se portent ainsi en ung royaulme et unes meismes parenté, que de prendre ainsi que reles et questions pour s'entre desfaire et pour courrouchier Dieu et perdre le monde : et fait fort à craindre le jugement qui s'en fera une fois ; car tout ne meut que d'orgueil et d'eslongance de toute charité, et que nul ne veult Dieu craindre ne soi régler de raison salulaire.

---

## CHAPITRE CCLXIV.

Comment le roi Loys savoit ce qui se faisoit à la réception du duc , et comment il estoit marri de l'alliance d'Angleterre.

Or estoit le roi par-delà les marches de Touraine, et savoit et oit tout ce qui se faisoit par-dechà, et de Gand et de Malines et du tout, et du grand avoir et trésor que ce jeusne duc ici avoit trouvé par le trespas de son père, et comment Gand, après l'offense faite, s'estoit rendue à ly et à merci, et tout l'effect de ce mariage conclu, ensemble et du chevalier du conte de Nevers pris ; car avoit gens qui tout lui mandoient et rapportoient ; et meismes avoient les Liégeois devers ly tous les jours procurans sa deffense et sa protection encontre son envaye. Si fait à penser qu'entre toutes autres choses du monde, ce qui plus lui desplaisoit, c'estoit ce mariage, et non sans cause :

car à voir dire , il y pendoit un souverain péril pour ly et pour tout son royaume , quant oncques il n'a esté permis ne souffert, ne loisible aussi à aucun prince de desoubs la couronne prendre alliance en Angleterre , pour peur de la conséquence et des périls ; et là où cestui , par puissance et par non ascouter , ce sambleroit , à nulluy , print et quist alliance , se bon gré maulgré , pour soi porter et tenir roide ; et certes je dis bien alors que le cas fesoit à plaindre, que ainsi le convenoit faire, et que le plus noble et le plus digne membre de France estoit compuls de soi tant estordre, comme de soi allier aux perpétuels ennemis de sa parentèle. Dont, et se le roi en avoit dueil, non merveilles, quant moi-meismes je le plaingnoie et doloie pour la fin future. Toutefois et au roi et aux hommes le convenoit porter , fut bel, fut laid. Car encontre puissance qui ne se peult répugner , n'a point de loi qui y puist servir. Le roi toutes-fois , et à bon titre , machina toutes les voies depuis , si comme vous orrez , pour rompre ce mariage, et en l'entendement seul pour le grief qu'il y sentoit pour le temps à venir. Mès ce fut trop tard : ly meismes , comme j'ai dit , n'a gaires en avoit esté cause ; et à cause de ly et par ses faits et paroles qui ainsi se portoient, cestuy Charles, maulgré lui quasi et par ung despit , print l'alliance laquelle il eust quise et prise en France, qui l'eust volu traiter par bel et le recognoistre. Mès le temps portoit ainsi alors, et Dieu souffroit à deux jeusnes fiers

princes et puissans tous deux user de sa volenté et de ses meurs en propre franc arbitre, et lesquels souvent en commun affaire estoient incompatibles; l'un voloit l'un, et l'autre voloit l'autre, et tout par inconvénient de peu d'amour et de peu de raison et de malvaïse maisnie (suite), qui n'ose ou qui ne veut un prince corrugier ne reprendre en son fourvoy; ains lui conseille chose de meschief et de honte, et le boute en folle œuvre tout oultre. L'entende chā et là qui peult, mès les rois et les princes ont des passions souvent et des vices en eulx, lesquels, s'ils les voloient rompre, en ensievant leur estat, le monde et eux vivroient en paix, et le povre peuple à leur exemple.

---

## CHAPITRE CCLXV.

Comment Liégeois vindrent assiégier Huy pour ce qu'il ne contribuoit  
aux tailles.

ENCORRE estoit le duc Charles en Brusselles, et estoit le mois d'aoust l'an soixante-sept, quant nouvelles lui vindrent que ceux de Liège estoient partis dehors de leur ville, à bannières levées et à grand affustement d'engins et d'artillerie pour assiégier la ville de Huy, laquelle se tenoit et s'estoit toujours tenue pour l'évesque encontre la cité. Et pour ceste cause, et pour ce qu'elle s'estoit toujours maintenue ferme et franche audit évesque,

le duc Philippe l'avoit tousjours affrancie de toutes amendes et réparacions que le pays de Liège devoit faire à ly et à l'évesque son neveu, sans riens y compartir ne contribuer.

Or estoient les amendes grandes et innumérables que le pays devoit porter alors pour satisfaire au duc Philippe; et avoient ceux de la cité baillé leurs plus grands et les plus notables de leur ville en ostage, jusqu'au parfait du traité et de ce qu'il portoit; et dont jà, pour faire le premier paiement qui fut porté en Brusselles, Liégeois avoient esté contraints et si près pris que de faire une partie de leur paiement de vasselle et des chainures et menuetes de leurs femmes. Dont quand ce vint, et que ire les movoit à regarder leur servitude, et que ceux de Hui estoient et vivoient francs et à leur paix, et non volans en rien contribuer à leur domaige et perte, prindrent une aigre indignacion contre eulx, et comme gens capiteux et pleins de fureur jurèrent, par le sang que Dieu spita, ils y contribueroient bon gré maugré, et les iroient courrir sus. Et de fait y allèrent et assiégèrent la ville et l'évesque dedans; et fremèrent leur siège bien et puissamment, et s'y tindrent grand pièce.

Dont, quant le duc le sceut, avecques ce qu'il avoit des autres affaires assez sur mains, si porta-il à dur cestui; et lui sambloit bien que c'estoit ung cas d'oultraige fait tout à propos pour lui donner des affaires ung sur aultre. Mès à tout il

pourverroit, ce disoit, en temps et lieu, et s'en cheviroit bien, comme il fit mortellement et glorieusement. Ce vous apperra bien cy-après, là où à ceste cause il disposera de son armée sur Liège, par tel effort que la ruyne est ensievie depuis perpétuelle, ce qui fait à plaindre.

---

## CHAPITRE CCLXVI.

Comment le duc entra dans Malines, et de la pugnicion qu'il y fit.

PARTANT donc de Brusselles, vint à Malines à très grand chevaucée de nobles hommes de Braibant, lesquels chevauchent volentiers tout armez d'aubergeons et font porter chapeaux de fer et arbalestres après eux, par quoi ils samblent estre prest à demi pour guerre, toujours allans de ville à autre. Si en estoit le duc tant plus fort et plus quoi, atout (avec) famille seulement de son hostel. Mès si n'y avoit-il noble homme en sa maison qui ne fust armé en couvert sous sa robbe, de peur des aventures; et avoit encore trois cents combattans de crue avecques ly du país de Hainaut, couverte-ment armés aussi. Entrant donc ainsi en sa ville, y avoit maint cueur d'homme qui trembloit de peur par espand des mauvais qui avoient fait la heurée; car doubtoient fort leur punicion devoir estre dure; et n'y pooient mettre résistance, car la force n'estoit point en eux. Si se logea le duc en son hostel

apprimes; et de celle heure en avant fit faire diligente enqueste des esmoveurs et susciteurs des maléfices perpetrés et des noms et des personnes et des actions et causes qui les esmovoient; et furent le chancelier et tous ceux du grand conseil tant seulement empeschés en cestui affaire; car le duc y voloit monstrar sa vertu et son jugement, et y aller par justice à pois et sans excès. Si fut la chose attainte, avecques ce que les notables de la ville et ceux meismes de la loy les accusoient, qui par avant la venue du prince n'eussent osé mot dire.

Comme doncques ils furent attains et sceus qui et quels, furent tous appréhendez l'un après l'autre et mis en forte garde; et après pleine information de leur cas, fut fait leur procès juridiquement, à chacun seloncq son démerite; dont les aucuns furent condampnez à recevoir mort, et aucuns à estre bannis et expulz à toujours, et aultres aucuns à amendes civiles et pecunièles, en restor et en réparation des damages à qui on les avoit faits. Si furent toutes ces sentences exécutées et mises à effect; et fut ung hourd dressié en my le marcié, devant le duc, là où les condamnés devoient morir sus; et croy qu'il n'y en avoit que ung de tels; lequel, comme il eust les yeux bandés, et estoit mis à genoux à mains jointes et l'espée tirée hors du fourreau, le duc qui avoit celé son corrage jusques alors, fit contretenir son cop au borreau, et lui escria, disant: « Cesse », qui

ainsi le fit et cessa, et alors ly dist : « Desbendez-ly les yeux et le lièvez ». Si le fit ainsi ; et le cuidant aidier à lever ne peult oncques, tant estoit l'autre mort et ignorant de soi-meismes.

Si estoit merveilles alors d'oyr les bénédictions que multitude de bouces donnoient et clamoient au duc de sa miséricorde, fondamment plorans comme tous aultres. Si estoit ici la première singulière œuvre que le duc monstra après estre devenu duc ; et croy, et le tiens pour vray, que se Gantois se feussent bien portés envers ly à son entrée, il leur eust montré bonté encore plus grande et plus singulière, non pas en nature de remission, mès en excellence de largesse et de grâce, pour les gaignier et vaincre. Car à l'avenant que c'est trop plus grand chose de Gand que de Malines, eust-il convenu faire et monstrar singulière gentillesse. Or firent-ils tout au rebours ; dont tout au rebours aussi leur en est pris ; et l'ont bien senti depuis, et en singulière roideur, comme ceux de Malines en douceur non espérée ; et me parceus de lors que le cœur lui estoit en hault singulier propos pour le temps à venir, et pour acquérir gloire et renommée en singulière œuvre.

---



---

## CHAPITRE CCLXVII.

Comment les Liégeois vindrent assiégier Huy , et comment le duc luy envoya monseigneur de Bonssu.

Or estoit l'évesque de Liège assiégé dedans sa ville de Huy en grand dangier ; n'avoit que les gens de son hostel pour soi deffendre , et aucuns nobles du pays de Liège qui tenoient son parti ; laquelle chose n'estoit ne ne pooit encontre la puissance qui estoit devant ly , quinze ou seize mille hommes , avecques ce que bien grande seurté n'avoit-il point au peuple de dedans , qui tirent tous l'un à l'autre ; et doutoit fort qu'il ne lui en peust venir dangier. Si envoya battant serrant devers le duc , lui signifier son dangier , et le destroit où Liégeois le tenoient ; et lui pria pour Dieu qu'il lui pleust remédier ains tost que tard , et y pourveoir tellement , que la ville ne ly ne cheussent en dangier des ennemis ; cars sans secours de gens , et bientost , ne porroient maintenir la ville , ne leurs personnes garantir de leurs mains. Comme toutefois l'évesque envoya vers le duc , à l'eure d'alors le logis des Liégeois n'estoit encore que de l'un costé de la rivière ; et pooient de l'autre lez ceux de dedens saillir dehors et recevoir gens et secours à leur bon.

Or estoit le seigneur de Bossut à Malines ; et vint au mand du duc avec nombre de gens d'armes

comme a esté dit dessus. Si lui ordonna le duc d'aller, avec ce que avoit de gens, à Huy, au secours de son nepveu l'évesque, et pour dire à ceux qui estoient là logiés devant la ville, de par ly, que ils se retraissent et s'en rallassent en leur ville paisiblement et sans faire opression à ceux de Huy, ou si non ly-meismes il y venroit si fort, prochainement et à l'aide de Dieu, que leur retour, quand ils le cuideroient faire, leur seroit de grand aventure. Si y alla le seigneur de Boussut, gentil che-lier, avecques ses gens; et envoya le duc avecques ly messire Philippe de Poitiers avecques ses gens aussi; messire Jehan d'Aimeries aussi, chevalier, seigneur de Lens, avecques grans gens aussi qu'il avoit, et plusieurs vaillans nobles hommes de Hainaut, jusques au nombre de quatre cens combattans, que ungs que aultres, et tous sous le seigneur de Boussut, lequel arrivé à Huy, fut grandement bien viegnié et conjouy de l'évesque; et fist ledit seigneur son message à ceux de Liège, là logiés, qui peu accontèrent à ses paroles, mès dirent en effect, que lé duc de Bourgogne n'avoit que faire de leur demander riens, car eux ne demandoient riens à ly ne à leur évesque; et ce qu'ils estoient là venus si n'estoit-ce qu'encontre ceux de Huy tant seulement, et encontre le corps de la ville qui estoit en leur chastellenie; et devoient les inhabitants d'icelle consortir, ce disoient, et contribuer avecques la cité en tous cousts, frès et domiages, hontes et pertes qu'elle avoit portées.

dont, pour ce que lesdits de Huy s'en voloient exempter et tenir à frans, par faveur du duc et de l'évesque, ils estoient venus là pour les y contraindre par force, et n'en partiroyent jamès tant qu'ils les auroient en leur pooir : mès au duc ne à leur évesque ne demandoient riens. Ce estoit leur couleur ; et de fait, par ung leur messiaiger le signifèrent ainsi au duc, lui estant à Malines, pensans de le rappaisier par paroles qui peu leur servirent.

---

## CHAPITRE CCLXVIII.

Comment le duc print à cuer d'un gentilhomme que Liégeois avoient fait morir.

Cestuy recommenchement de guerre des Liégeois, qui tant avoient esté battus et calamités, fut empris de male-heure et de malvais sort pour eux, combien que ils le cuidèrent tout autre. Et peu certes fit pour eux, mès ung très doloireux exploit, qui oncques leur en donna le conseil ne le hardement de l'emprendre ; car pour avoir esté battus et navrés ils en entreront en dure mort et en perpétuelle perdition. Et ainsi va-il aux oultrageux fols en propre et malvais conseil ; et qui cuident vengier leur honte, et ils accroissent leur dueil. Et desja, paravant la mort du duc Philippe, nonobstant tous traitiés faits entre ly et eux de la

ruyne de Dinant, et que leurs ostages, leurs plus nobles du pays, estoient en la main du duc, pour les pooir faire morir quand ils recommenceroient aucune chose de novel, si avoient-il prins toutefois depuis un gentilhomme nommé <sup>1</sup>. . . . . et l'avoient esté quérir dedens le pays de Luxembourg, là où il estoit allé demorer pour refuge et ne s'estoit volument de leur malice. Si l'estoient allé querre à force, et lui imputèrent trayson, disans qu'il avoit esté contre eulx en favorisant au duc; et le mirent en torture et le tourmentèrent piteusement, et enfin toutefois le décollèrent. Mès bonne espasce y avoit entre deux; et ne le firent point tant que le duc Philippe vesquit: car sans remède s'il eussent eu nuls ostages et aussi bons que les meilleurs, si les eust-il tous fait morir par revenge, ne tout le monde ne les eust sceu sauver; et combien qu'ils le firent morir après le trespas dudit duc et du nouvel règne de cestucy, si le firent-ils, avecques autre inconvéniement plus grand encore comme de ceste ville de Huy. Par quoi du moindre cas ne fut pas esmeute la guerre contre eux, fors du tout ensemble; et estoit bien l'intencion du duc de vengier la mort du pauvre gentilhomme par une dure amère verge: aussi fit-il. Si n'en estoient point toutefois les ostages sans peur, mès eussent voulu estre morts pour en avoir passé la peine. Et se d'a-

---

1. Lacune.

venture on voloit demander se Liégeois, après avoir tant sentu et cogneu la puissance de la maison de Bourgoigne, ont resmeut cette guerre de propre orgueil ou à incitacion d'autrui, il loist (con-vient) voirment bien respondre à la question, veu que le vrai apparant y est que, de l'une ou de l'autre manière et par l'une des deux voies, elle a esté recommencée, et peut-estre par toutes les deux : car fondamental orgueil y a esté toujours en toutes leurs emprises, et légière oreille ploiant à aul-trui conseil, dont l'espérance leur a esté vaine. Or faut-il scavoir, et aultre part en tous leurs af-faires en ai-je touchié assez, que seulement de la peur et vieille haine que Liégeois ont portée de tout temps à ceste maison de Bourgoigne, qui seule leur pooit faire oppression, de tout temps aussi et tout anciennement ont quis et requis le roi de France à estre leur protecteur; de temps en temps, comme à leur seul refuge ont hanté le roi à la court, et là ont eu et mis en main tous leurs affaires. Meismes ou couronnement du roi Loys, entrant dans Paris la première fois, furent devers ly pour avoir leur sauve-garde renouvelée, laquelle ils obtinrent envers tous et contre tous, sans nulle exception, ne duc de Bourgoigne ne duc de Bour-bon, qui tous deux avaient question à eux, celi de Bourgogne pour son neveu, l'évesque, à qui ils estoient rebelles, et le duc de Bourbon pour ce que l'évesque estoit son frère, à qui il devoit favoriser, en lui portant aide. Si en furent Lié-

geois orgueilleux durement et moins acoutans au duc de Bourgogne; lequel toutefois en parla hautement au roy dedens Paris, et comme en son lieu est escrit; et fut la première chose dont ils se percheut que le roy recognoissoit mal son service; et y eut de grandes paroles que ung roi de France voloit porter un grand tas de malvais orgueilleux vilains, pleins de desraisons et de malvaises œuvres, contre son propre sang, les plus grans de son throne, et encore en malvaise cause. Toutefois, ce qui estoit fait demora fait, et ne fut autrement à celle heure. Mais cely de Bourgoigne disoit bien qu'il n'y avoit protection ne sauvegarde, pourquoy il feist ne laissast ung Poitevin; quand il se sentiroit de leur orgueil, ils se sentiroient aussi de son courroux, si amèrement que jamès sauvegarde ne venroit à temps pour les rescourre. Et les meismes mots il les dist au roy; et depuis réellement il les mist à effect, tout ainsi qu'il les avoit prononciez, et leur monstra fier visaige, et les chastia de poingnant dure verge, et tout l'environ d'eux; et parquoy tous-jours allèrent et envoyèrent devers le roi pour remède, qui oncques autre chose n'en fist que donner paroles et lettres qui les envoyèrent et boutèrent en fol cuider, et sur lesquelles ils persévérèrent en leur erreur et leur malvaise apprise, et tant que quatre voyages en sont ensiévis sur eulx, les plus grans de la terre, en cinq ans.

Le premier que fist le comte de Charolois, main-

tenant devenu duc, à son retour de Conflans, là où il les compressa tellement, et les mist en telle peur que ils renoncèrent à toutes sauves-gardes, protections, alliances, promesses, obligations scellées et jurées, et quelconques elles pooient estre faites au roi ou de ly reçues; et meismes rendoient et restituoient tout ce que avoient de lettriage du roi touchant ce; et prindrent le duc de Bourgogne comme duc de Brabant, leur perpétuel avoé, à somme de florins par an de tribut et de rente; promirent de eux maintenir paisibles désormais et de recevoir leur évesque paisible, et de donner deux ou trois cents mille florins de Rin pour réparation et amende: toute laquelle chose, sitost toutefois que le voyage fut rompu, ils rompirent aussi; et recoururent devers le roi plaints et dolents, et aussi près de mal faire comme jamès, qui arrière trouvèrent confort de paroles teles que paravant et promesse de les assister; dont oncques toutefois ne finèrent ne ne vindrent à l'effect, jà soit ce qu'il y en eust des grandes apprestances faites, et que l'on disoit que grande puissance de Franchois les venoit secourir; mès oncques n'y sont venus; et s'ils ont esté en chemin si sont-ils retournés.

Le second voyage si fut quand le duc Philippe y alla, et son fils avec ly, mettre le siège à Dinant, laquelle de ce voyage fut mise à ruine et extermination, l'an soixante-six, et de quelle ruine Liégeois furent si esperdus en la cité et partout le pays, que tous cuidoient venir au meismes de Di-

nant, esvanouye. Et en ceste peur, arrière seconde fois renonchèrent au roi et à toutes ses faveurs, et se offrirent encore en plus grant servitude que devant, et en plus grande réparacion faire; et les prist le comte de Charollois au nom de son père en nombre de vingt ou de vingt-six mille en ung troupeau à mercy sans les combattre, là où toutefois les archiers estoient jà descendus à pied et prests pour envahir. Mès le comte, obéissant à merci et à pitié du povre fol peuple, qui eust esté dévoré, ce lui sembloit, et parce que aucuns les plus notables de la cité gisoient en terre à genoux devant ly, prians pour eux et disans: « O noble prince, il vous plaise » à ce povre troupeau de brebis, qui est là devant » vous et qui est en vos mains dévoré, lui donner » vostre merci et miséricorde; ils ne scèvent qu'ils » sont ne de quoi ils se présument; et pour la » sainte digne mort de Dieu, veuillez en avoir » compassion ». Si vous dis bien que le comte en cestui destroit, estoit en dur parti pour bien en savoir faire et laisser par conseil; toutesfois il les laissa et les espargna ceste nuit par le conseil du comte de Saint-Pol, connestable de France; car la nuit estoit sur mains, et le comte n'avoit nulle artillerie emprès ly. Secondement, et sur toutes autres, la cause pourquoi il les laissa le plus, c'estoit que le matin il leur avoit donné et accordé le jour franc pour eux retraire; par quoi se maintenant il les eust envahi, il eust failli en sa parole et en sa promesse; mès eux-meismes tou-



tesfois ils faillirent, car ils devoient s'en retourner tout le droit chemin, et eux au contraire vindrent logier tout au plus près de ly en un fort villaige, comme pour dire : « Nous vecy ». Si se despita le conte de Charollois durement de sa parole du matin, laquelle toutefois n'osoit enfreindre ; et se crucifia de quoi il les falloit laisser aller sans combattre et de quoi il ne seroit jamès après sans regret. Aussi ne fust-il ; car la ribaudaille meismes, aussitost qu'ils furent en leur ville, s'en moquèrent et dirent qu'il ne les avoit osé combattre. Le duc Philippe aussi, qui à ceste heure estoit en Bouvines, s'en crucifia à l'autre lez, de quoi son fils les avoit laissiés aller saufs ; et eust volu pour ung grand avoir qu'il y eust esté ; car le voyage estoit sien et y estoit en personne, mès non audit lieu ; et nonobstant toutes-fois ceste seconde humiliation faite, et qui estoit à feu et à sang et à merci priée et donnée, et à renonciation du roi et de tout le monde, quant cette seconde armée arriere a esté rompue, et que l'on cuidoit estre paisible avecques eux, et avoient bailliés leurs ostages en grand nombre, les plus nobles du pays et les plus enfants de bien, si recoururent-ils prestement arriere au roi par messages et ambassades, et lequel toujours en la forme que devant les entretint et paya, à tel fruit comme les autres fois, sans leur donner garant.

---

## CHAPITRE CCLXIX.

Comment le roi envoya lettres aux Liégeois par le bailli de Lyon, promettant les assister.

DE cestui second voyage, qui estoit de dure coustange à Liégeois, et dont ils firent leur plainte au roi, il ensievi que le roi envoya vers eux en la cité de Liège, pour les réconforter, le bailli de Lyon, et lequel, avecques certaines lettres à ly baillées, assura Liégeois de tout confort et aide contre le duc de Bourgogne, à toutes heures que guerre voudroient esmouvoir contre ly. Dont il ne demora gaires que jà la tierce fois ils ne recommencèrent à follier; et vindrent assiéger Huy, ne sçai se à aucun propos pourpensé ne se à aultrui fol appétit, mès au moins sous la couleur que je vous ai devisée dessus, et là où il y avoit certaine juste apparence; et ils recommencèrent et poursievirent leur maleur de mal en pis toujours, et plus et plus à leur perdicion et honte; et en ensievi le voyage qui jamès ne doibt estre oublié, et par lequel tout le pays fut conquis, et toutes les bonnes villes rasées et abattues, et la cité meismes menée à ce dernier que d'abattre ses portes et ses murs, et de souffrir emporter leur perron, et d'y prendre gens, et de leur priver et oster tous privilèges, toutes coutumes et usages, toutes franchises et libertés an-

ciennes, et d'en faire et user à volonté, fut de vie ou de chevance, sans nulle contradiction, et dont oncques le pareil n'avoit esté veu, ne oui, ne trouvé en livre. Et leur vint tout ceci toutefois de ceste male prise de la ville de Hui, en quoi ils cuidèrent redressier leur foule (tache) et honte par nouvel orgueil, et ils accrurent leur confusion à mille fois double par ung fol outrage. Et non contens encore atant, et d'estre et de vivre à demi heureux et demorans en leurs propres lieux et habitations, en commune aisance de vivre comme leurs voisins, et quérans encore quarterment refuge au roi, qui autretel en fit comme devant, n'ont oncques cessé jusques à avoir esmeu et deslié du pel leur tout parfait extreme maleur, et de quoi, par ung quatriesme voyage que le duc Charles a meü contre eux, ils ont esté mis à toute derraine consommation par feu, par expulsion et par toute ruine et opprobre, comme Dinant, là où désormais n'y a teste pour se lever et essourdre, ne pour monstrer dent ne fière barbe, de nul eage de vivant homme, alors tant feust jeune.

Ce sont donc quatre voyages que les ducs de Bourgogne, père et fils, ont fait à terrible exploit, et du règne du roi Loys, roy de France, et tout en quatre ans, et dont les deux furent du vivant du duc Philippe, et les deux autres après sa mort, de an en an, sans entre deux, et dont le fils retournant de Conflans, glorieux vaincquer, fit le premier voyage pour et au nom deson père malade à Brus-

selles, et lequel nient-moins assis en sa chaire, et son fils estant en France, gaigna par ses bons et vaillans serviteurs et subgets, demorez par dechà, une dure et fière bataille sur Liégois à Montenac, et là où hautement et en grand valeur se monstrèrent Braibanchons et Hainuyers avec aultres aultres de l'ostel du duc, Bourguignons et Picars, et meismes de l'ostel de l'évesque de Liège, comme le comte de Nassau. le seigneur de Blanquenhem, le seigneur de Gasebecque, nommé messire Philippe de Hornes, et le grand bailli de Haynaut, nommé messire Jehan de Reubenpré, gentil chevalier et vaillant; et qui tous avoient gens de grand nom et de grand fait; et gardèrent l'honneur de leur viel prince et maistre, et lui apportèrent victoire de ses ennemis, sans main y mettre.

---

## CHAPITRE CCLXX

Comment George expose dont de rechief procédoit ceste guerre de Liège.

Au propos doncques et pour satisfaire à la question qui se poroit faire, à savoir se Liégois, après estre tousjours battus et foulés, maintenant arrière à aller assiégier la ville de Huy, l'ont empris ou de fol orgueil et présumpcion, ou à l'incitation d'aultrui, qui s'est cuidié vengier peut estre par

eulx de son annui : certes , il me semble que l'en peut assez souffisamment entendre , parce que j'en expose ici devant , comment il en est allé ne venu ; car avecques ce que orgueil et présumpcion y ont esté fondement original , avecques mortèle hayne , si les a aultrui conseil bouté en l'avance dont ils se sont points et repoints de playe sur playe. Dont , et pour ce que ceste incitation sambleroit movoir de la part du roy , parce que tousjours sont allez à refuge à ly et pour garant , comme à cely qui les avoit en sa garde et tutèle , et qui leur devoit protection et desfense à son pooir ; pour ceste cause certes , loist ( convient-il ) icy ung peu exposer le secret de ceste matère , sans en tourner envers nulluy ne charge ne bon droit , fors à pois et à point , et en équité de cause. Et ne doit donner ammiracion à nulluy , ven le temps quel il estoit , et quel il avoit esté depuis le couronnement de ce roy Loys , se depuis la confliccion souverainement qui se fit à Montlhéry , il avoit cueur et corrage de soi vengier de son fouleur , le plus grand roy du monde et le plus noble , de son vassal et subject venu et entré dedens le ventre de son royaume et de son trone , à main forte et minatoire , pour le défaire ou le mettre en dangier , ce maintenoit-il. Dont , et comme il considéroit que nul grant foule ne plaie ne se peut vengier si à haste comme on voudroit bien , et que sens et engin y servent plus et prouffitent que felle esmeute , certes , quand par le moyen des Liégois , il a prétendu à soi bien

veoir vengié de son injure , n'a point fait à blasmer , ce samble , de la voie quise , quant meismes il les avoit en sa garde , ceux qu'on fouloit tous les jours sans espargne . Le duc de Bourgoigne les quéroit à fouler et les fouloit fréquemment , qui encore estoit son fouleur ; pourquoi ne pooit-il quérir la foule aussi de son fouleur , justement et à honneur sauf , qui fouloit tous les jours ses amis et ses serviteurs en tout ce qu'il pooit avoir d'affaire ? Certes , raison bien entendue en cestui endroit , il n'en tourne nulle charge au roy . Mès en ce qu'il ne les a secorrus en leur grand affaire , et seloncq son promettre , là fault-il un aultre declairement et de plus grand sentence . En fait bon à croire que ung roy de France , le plus noble de la terre , doit et peust bien tenir une longue suspense entre dire et faire , avant que condescendre à l'extrême effect d'une si grande matère et de si grand pois , comme de soi former ennemi en faveur d'aucun peuple encontre un bras constitué champion de l'église , et de l'expresse ordonnance du pape , son parent , encore quelque question qu'il y eust , l'ung des plus nobles princes du monde et des plus puissans , et lequel quand il l'aroit aidie à destruire par tels vilains , si eust-il accru sa honte et son propre damage , en perdicion de tant de noblesse que le duc y avoit , et lequel faisoit encore à craindre à ung roy de France pour mettre sa noblesse sous danger de fortune contre ly , par adjonction à fière vilenaille , que tous roys et princes

doivent hayr pour la conséquence. Dont, et si on lui impute qu'il les abusoit par paroles et vaines promesses, je cuide que non certes, et que sa noblesse ne le portoit point ainsi. Mès il avoit espoir peut estre que le duc, à cause de la voix qui en pooit courir chà et là, comment il se mellerait de leur débat encontre ly, en portant révérence à la couronne et à sa puissance, se refraindroit ung peu en son ire, et en dissimuleroit par sens; et ainsi sa promesse aroit donné fruit à l'ung et à l'autre non damage.

Tout conclu doncques, je concède la hayne que le roy pooit avoir juste encontre ce duc Charles pour le temps passé, et le désir non desprisable de volentiers s'en vengier par diverses voies, s'il les eust sceu trouver; et si concède aussi qu'il les pooit conforter et assister de parolles, sans honneur enfreindre, et nou venir à l'extreme parfait, pour la conséquence périlleuse tant de ly que d'autrui.

---

## CHAPITRE CCLXXI.

Comment il y eust escarmuce entre Liégeois et le seigneur de Boussut.

OR convient parler de ces removemens de guerre, la tierche fois, des Liégeois qui estoient devant Huy, et là où le duc Charles avoit envoyé le seigneur de Boussut, avecques plusieurs autres seigneurs de Haynaut, pour confort de l'évesque

at de la ville. Or n'avoient encoire Liégeois tout perfremé leur siège, quant ledit de Bousut entroït; et ne tenoient que l'ung costé de la rivière. Si firent tant par nuict et par jour qu'ils prindrent la rivière cà et là, tant que nul ne pooit plus entrer ne saillir dehors, fors pour le dangier; et y restoit seulement une petite porte de terre, entre les deux bords de la rive qui estoit avantageux à ceux de dedens, et de péril à ceux qui là gissoient. Si se pénérent Liégeois de prime-face de gaignier icellui destroit et de l'oster à ceux de Huy; et de fait, l'obtindrent, à force de gens et de hardement, une petite esparse. Dont ceux de dedens, toutefois, qui estoient gens de guerre, quant ils se virent si de près aprociés, et au vif quérus, se en aigrirent tous en ung novel corrage; et vinrent à lances et à tranchans fers férir valeureusement dedens ces Liégeois qui là gisoient, et en occirent une grant part. Et là y eust ung beau chapplis et une fière mellée; et y fit vaillamment le seigneur de Bousut, et messire Philippe de Poitiers, et beaucoup d'autres vaillans hommes qui los et pris y acquirent; et tant que Liégeois estoient contrains de eulx retraire sur le derrain bord de la porte, là où nul ne les pooit approcier que par-devant; et là firent de deffenses beaucoup, qui peu leur servirent; car durement furent entamés et tués en aucun nombre; et en aucun nombre ils se sauvèrent et retrayrent en toute haste en leur grand ost.

Or commenchoit-il à avoir une couverte mur-



vaillant homme ; et aussy ledit de Boussut en avoit puis dur à souffrir ; et en fust fort accueilli en court et devers le prince ; et fust la ville prise prestement après son partement. Et sçaroit-on mal jugier du mieux fait ou du lessié au seigneur de Boussut , lequel , ce que fit , non fist par couardise ne par peur du péril , mès à bonne noble intention de sauver l'évesque , en l'espoir d'y retourner à temps assez , ce que non fist , et dont il lui prist mal. Mès l'évesque venu à Brusselles , et venillant justifier et excuser ledict chevalier qui l'avoit servi , print toute la charge sur lui , se mal fait y avoit , et de corps et de chevance ; et de quanques Dieu jamès lui poroit donner , le voloit plenir et garantir ; car ce que fait en avoit , il l'avoit fait , ce disoit , à sa grant presse et force , que tout toutes fois ne servoit ne à l'ung ne à l'autre. Et fust l'évesque laidement raboué , meismes du duc , comme un couart cléricque , et cely de Boussut mis en la pile au verjus , de croire ainsi et d'obéir à un lasche prestre , en cas encore de son honneur extrême. Tout toutefois fust réparé ; car sçavoit-on de vrai que le chevalier n'avoit rien faict par lascheté , mès par mesprison non cuidée.

---

## CHAPITRE CCLXXIII.

Comment les Liégeois se disposèrent assaillir Huy et comment les habitants faindans la deffendre, lessèrent entrer.

OR ai-je dit jà tout près d'ici, que le peuple de ceste ville saumbloit forment varier et branler avecques ceux de dehors. Dont, et comme les apparences y estoient perceues, l'effect aussi y ensievit tout au parfait; et ce qui plus donnoit la doubte de malice à ceux de la garnison, de par le duc et de l'évesque, c'estoit que le chasteau estoit tout despouillié d'artillerie et de vivres et de toutes deffenses, et parquoy le retraire dedens ne pooit porter fruit. Or vindrent Liégeois ung jour, et firent samblant d'assaillir la ville; et le peuple de dedens, faisant semblant d'aller deffendre les portes, les ouvrirent à toute effort, et houtèrent Liégeois dedens, et s'entreconjoyrent, corrant parmi ces rues comme enragiés et visans à tout mettre à mort ce que trouver poroient de nation estrange, feust au duc, feust à l'évesque; n'y avoit espargne ne merci décrétée pour nulluy. Si veissiés ung horrible effroi dans ceste ville, entre ung petit nombre de gens qui là estoient en bonne confiance, sur ceulx qui les trayrent; et quant aulcun de eulx cuidans sauver, et la ville avecques, se sont boutés dedens le chasteau, et l'ont trouvé tout vuide et desgarni, se

sont mis à désespoir finable, et ont perceu que tout estoit une trayson bastie pour tout faire perdre. Si n'y avoit cely qui ne visast à se sauver. Et combien qu'il y en avoit qui firent de leurs corps ce qu'ils peurent vaillamment et à grand péril, toutesfois, parce que deffense ne pooit avoir lieu, firent de nécessité vertu, et sauvèrent le corps, qui point n'eust eu de mérite par soy faire tuer en oultrage. Ung entre les aultres, ung beau grand personnage d'omme du pays d'Ardenne et de ceulx de la Marche, homme de grant maison, et qui ne s'estoit point percheu des premiers de ceste trayson, et qui ne cuidoit point l'effroi estre tel entre ses compaignons qui jà se partoient, se trouvant d'aventure entre ces vilains, en ung destroit lieu, et là comme assaillant et assailli, et qui autrement ne pooit que combattre ou mourir recran, fit des dures armes et de felles beaucoup; et n'y avoit nul, s'il chéoit dessoubz son baston, qui ne receust affolure; et estoit merveilles de ce qu'il fit pour ung corps seul, et de ce qu'il soutenoit en attente horrible. Liégois meismes lui disoient : « Que volez-vous faire ? Cuidiés-vous re-  
» couvrir la ville tout seul sur nous trestous, qui  
» n'avez compaignon, jà ung tout seul, pour vous  
» deffendre et qui ne soit fui. Ce poise nous et  
» nous va contre cueur, se vous vous faites tuer  
» ici là où vous ne poez riens. Sauvez-vous, de  
» par Dieu, avecques les autres, et vous en allez.  
» Nous vous ferons voie, et aultrement le demorer  
» ici vous promet mort sans respit. »

Quant doncques ce vaillant noble homme parceut comment la chose estoit allée, et que voirement de secours ne véoit point en nulluy, ne de recuevre, et que mais ame ne véoit de sa sorte, crut conseil et se sauva au plus bel qu'il pot, grandement à son honneur, et beaucoup tenu à fortune, que lui-meismes ignorant et quasi malgré ly, avoit gardé cestui estroit affaire, là ou forcément il falloit monstrier sa vertu, ou mourir honteux et confus en couardise. Si s'alla rendre prestement à Brusselles, où le duc le recheut à honneur et à gloire en ensievant son œuvre.

---

#### CHAPITRE CCLXXIV.

Comment le duc envoya messire Adolphe de Clèves pour lever le siège des Liégeois estant devant Huy.

C'ESTOIT au mois de septembre, bien avant, quand ceste ville de Huy fust prise des Liégeois; et le duc Charles entendant à ses affaires par le pays de Braibant, envoya messire Adolf de Clèves, à toute haste et à forte compaignie, pour lever le siège, cuidant que Liégeois feussent encore devant la ville non prise. Mès comme l'aventure l'apporta, et que le dit de Clèves estoit jà venu à deux lieux près, cuidant férir sus, Liégeois estoient dedens la ville à sauveté. Si en ot grant regret cely de Clèves, d'estre ainsi venu pour nient à tant de

belles gens et de vaillans hommes et pleins de haulte volenté. Mès porter le convenoit ainsi et prendre en gré jusques à une autre heure, là où tout pourroit retourner en compte et en paye. Si n'y avoit aultre, fors de retourner vers le duc, qui en fit matté chièrre ; mès dit bien que ce leur seroit brief, s'il ne moroit, une chièrre prise et cousteuse. Et disoit vrai ; car prestement fit faire son mandement sur tous les pays de Braibant, de Flandre, de Hainaut, de Picardie, de Namur, et de Luxembourg, pour le huitième d'octobre ; et ordonna aux capitaines de eulx mettre sus, et le plus à haste que faire poroient, et à plus de gens ; et les assura de bon paiement et prompt, sans délay, et à tant s'en reposa sur leur diligence et sur le bon acquit de chascun d'icy au jour nommé ; et ly-mesmes diligenta fort en tous ses aultres affaires pour venir à cestui ; car là avoit-il cueur.

Or convient-il maintenant parler du roy qui tout savoit et ooit ce qui se faisoit par dechà, et comment le mariage estoit conclu de là seur au roy Édouard, et comment Huy estoit prise des Liégeois, et qu'à ceste cause le duc avoit fait son mandement très grand, et estoit délibéré à remouvoir guerre, jà la tierche fois, à ceux de Liège, et de les mettre en basse cronte ; et ymaginoit presque et faignoit savoir tout ce que ce jensne ducavoit en ventre et en propos de faire, et pourquoi tant plus le craignoit : car le cognoissoit fier et orgueilleux, et mordant

et dur ennemi, malvais à rompre là où il portoit corrage. Si s'en devisa tous les jours ce roy Loys à son connestable, qui aultre-tel cognoissoit le duc Charles comme ly, car l'ancienne nourriture y estoit. Si eust bien volu le roy, ainsi que devises portent, obvier aux emprises s'il eust pu de ce fier duc, et les rompre par sens ou par menaces, ou par moyen, ne lui chaloit quel, mès qu'il lui pust rompre ou faire rebouter sa corne, laquelle il véoit fièrement dreschiée. Si en devisa familièrement audit son connestable, comme à cely seul du monde par qui main il pooit mieulx ouvrer en ceste affaire; car ly seul aussi estoit tout à main au duc par deça, et lui donnoit ascout et créance; et la seule main du connestable qui estoit ami et certain à tous les deux, estoit digne et propre pour manier haulte matière.

---

## CHAPITRE CCLXXV.

Comment le seigneur de la Roche et le seigneur d'Aymeries furent envoyez à Bohain vers le connestable.

Le connestable donques, qui savoit tout le secret du roy, et beaucoup de bonnes raisons aussi qui en lui estoient et qui fesoient à regarder et à peser, ce savoit bien, tant pour le bien et salut de ce royaume, dont il estoit souverain officier, comme pour l'honneur et salut aussi de ce

nouveau duc Charles , à qui y fesoit bon obéir à conseil , souverainement en son novel venir en règne , là où on appreuve volentiers le sens du venant par ses fais ; ce gentil prince doncques , le connestable de France , bien instruit et fondé sur grandes choses , ayant jà lessié le roy , s'en estoit venu à Bohain , en sa maison. Et scachant ce , le duc Charles prestement y envoya le seigneur de La Roche et le seigneur d'Aymeries , pour interroguer et enquerre des nouvelles de France , comme les deux chevaliers feussent ceux par deçà , sur tous aultres , mieulx à main et au gré audit connestable. Si leur fist grant chièrre et bonne ; mès à peu de demeure devers ly retournèrent à Brusselles , et le conte connestable les sievit de près ; et tellement , qu'en briefs jours après , il vint à Brusselles en grand et noble compaignie , et là où le duc le feist joyeusement recevoir et bien viegnier ; et ly-meismes ly fist grand chièrre. Mès à tant je le laisse ici , jusques à bien tost que j'en parlerai plus au vif et à l'estroit de leur assemblément , et dirai ce que j'ai oublié à narrer , et qui estoit grand chose à celle heure : c'estoit que le roy de Castille <sup>1</sup> , par haine et despit qu'il avoit pris envers le roy Loys de France , envers ce temps ici s'estoit ajoint et allié avecques le roy Édouard d'Angleterre , en contraire du roy Loys

---

1. Henry IV, dit l'Impuissant.

et de la couronne de France, ce que oncques nul de ses devanciers n'avoit fait; car y a perpétuel compact entre les deux couronnes de France et de Castille. Nient-moins, cestui-icy avoit tout rompuet cassé, d'autant comme en ly estoit, et que sa vie portoit; car héoit de dure mort le roy Loys, pour causes passées, et lesquelles ont esté contées par moi en ung aultre volume.

Or reviens-je au connestable de France, le comte de Saint-Pol, et au duc Charles, là où ils sont en devises en Brusselles la rice ville, et là où il pooit avoir beaucoup de paroles retournées souvent entre eux deux, de la part du duc, comme hault et excellent prince, plein de cuer et de hault pooir, et de la part du conte connestable, comme souverain officier de la couronne, parlant de la bouce du roy par charge: là où toutefois, entre deux, ledit connestable ploya comme subject et serviteur, et humble parent, et se contourna en sa nature, comme conte de Saint-Pol; mais par acquit de son honneur et de sa léauté, aussi envers le roy dont il avoit les mots en sa bouce, parla au duc roidement, et à l'exigeant de sa charge, disant et lui signifiant que le roy estoit mal content tout oultre de l'alliance qu'il avoit prise et quise en Angleterre, avecques les anciens ennemis et travailleurs de la couronne de France; et que c'estoit mal fait et chose non à tollérer, que ly qui estoit ung des supérieures du royaume, et le plus avant en dignité d'estat, et venu d'ave et de trave,



et de toute ancienne production en noble lit des fleurs-de-lys, alloit quérir et prendre l'alliance des ennemis de ses vieux pères, en grand préjudice et plaie en temps avenir, de tout le throne de France et de son salut. Si voloit bien le roy qu'il sceust, ce lui dist-il, qu'il en estoit mal content, et qu'il avoit bien cause de y remédier et obvier par toutes voies à ly possibles, en temps et en lieu, quand il poroit.

---

## CHAPITRE CCLXXVI.

Comment le connestable pour la tierce fois eust plusieurs paroles au duc et l'appressoit de leissier Liège en paix.

Ceste manière de parler estoit assez aigre au commencement, mais non pas faite ne dite de malvais cuer; car le parlant estoit tout serviteur humble à cely à qui il parloit, ce sçavoit bien, avecques ce que l'ascoutant accontoit peu à ses paroles com aigres qu'elles feussent : mès au moins ne pooit-il que soi acquitter de ce qu'il avoit pris en charge. Et meismes avant que jamès il partisist de France ne de la bouce du roi, si sçavoit-il, et l'avoit bien dit au roi, que c'estoit pour nient de s'en travailler; car jamès l'alliance qu'il avoit prise en Angleterre, ne seroit rompue, ne par menace ne par prière, si non par mort; et que cely qui s'y estoit bouté n'estoit point à avoir ainsi descousse

de bras, car c'estoit un fort et fier passage et l'un des redoutables du monde en celi temps. Et pourtant, comme j'ai dit, posé que ce comte connestable venist de par le plus hault roi du monde, son maistre, faire ici son personnage et s'acquitter de sa charge, si venoit-il plus pour estre moyen et instrument de modification entre les deux aigres, que pour estre seul à l'ung ne seul à l'autre. Car cognoissoit que la nécessité du temps le requerroit et que ce royaume ici estoit perdu, et nous tous, se les deux aigres eussent eu cours et voie. Et pourtant, ce comte connestable cy, qui estoit ung sage chevalier et prince, et moult subtil, tout ce que il pooit avoir en charge du roi, tout ce il le tourna sur manière de conseil et de remonstrance à ce jeusne duc Charles, par amour et dilection qu'il avoit à ly et comme à son prince et seigneur. Dont, pour la seconde charge qu'il avoit, c'estoit que le roi voloit et lui prioit qu'il se vouldist déporter de faire guerre ceste tierche fois aux Liégeois; et en cas de non, il lui signifoit que c'estoient ses alliés et ses amis, et les avoit en sa garde, et il les assisteroit et conforteroit de sa puissance. Mès à peine le connestable pooit avoir dit à demy que le duc ne lui rompy la broce et lui dit bien fellement : « Beau cousin, tenez-vous-en à » tant et ne m'en parlez plus, car quelque chose que » avenirme doie, ne qu'il plaira à Dieu m'envoyer, » je mettrai mon armée sur les champs, et la tournerai en Liège; si sçarai à ceste fois se je serai

» maistre ou varlet ; et dont et qui m'en voudra  
» destourner et y mettre empeichement, viengne,  
» de par Dieu soit ! et il me trouvera pour res-  
» pondre ».

---

## CHAPITRE CCLXXVII.

Comment le connestable excusoit le roy vers le duc Charles pour le différent des Liégeois , à cause qu'il les avoit en protection.

SUR cestes paroles ot des grans arguments et de grandes remonstrances de la part du connestable , qui toutesfois y alloit en équité et de bon pié comme serviteur et ami, et disoit : « Déa ! monseigneur , ce n'est de merveilles se le roy prend à cueur ceste guerre que vous menez à Liégeois, car elle lui tpeche et compéte. Ils sont de sa sauvegarde et de sa protection ; et tous les jours du monde clament et crient devant ly , et lui repreuvent ce que déceus sont ainsi en ses paroles et promesses ; et jà deux fois en a dissimulé que vous leur avez fait du mal beaucoup , et dont il s'est teu ; si voudroit que désormés vous vous en tenissiez à tant , et que pour l'onneur de Dieu et de ly , et par pité et compassion du sang humain ne vouldissies plus contendre en leur oppression. Et aussi, monseigneur, vous estes ung très noble et très puissant prince et sage et plein de vertu, et venez tout novel en règne et en seigneurie ; si devez désirer de y entrer à gloire et à haute renom-

» mée de bien et de édification au monde plus tost  
» que à ruïne et à désolation du peuple par guerre  
» et du resse. Monseigneur, pardonnez-moi, je suis  
» à vous et vous ai servi jà deux fois en Liège ;  
» et encore, se loisible m'estoit ne que je le peusse  
» respondre, je vous serviroie. Mès, monseigneur,  
» vous devez considérer que Dieu vous a fait et  
» donné des grâces beaucoup et de hautes victoires,  
» et dont vous estes venu à glorieuse fin : mès si  
» sont-elles passées, et ne vous sont-elles pas à  
» venir certaines. Les fais de guerre sont périlleux  
» et les faveurs de fortune instables ; huy elle rit  
» à l'homme, demain lui fait la moue ; et cely qui  
» plus se confie en sa puissance, c'est cely sou-  
» vent que le plus elle relieve par estrange voie,  
» et dont nul ne se donne garde. Monseigneur,  
» plus a à garder cely qui a beaucop acquis et beau-  
» cop de précieux amas que cely qui est encore  
» tout sore et creux, et n'a riens pour mettre en  
» espargne. Vous avez l'honneur de monseigneur  
» vostre père en vos mains, le plus noble prince de  
» la terre, et lequel est mort vainqueur non onc-  
» ques vaincu, et vous avez le vostre propre qui est  
» grand et cler, et resplendissant sur tous ceulx de  
» vostre temps. Si vous sied bien de estroitement  
» et curieusement le garder et tenir net, et de  
» non le mettre en l'abandon ne à perte, encore  
» à aultrui appetit et emprise ; car se d'aven-  
» ture vous succombiez encore dessoubs ces vi-  
» lains là, où les dangiers sont grans, toute vostre

» gloire passée, et de vous et de vostre maison.  
» seroit reversée et retournée en songe, et tout  
» esvanoui et esteint quant-ques vous feistes onc-  
» ques de grand ; et pourtant, fait-il bon soi avi-  
» ser et soi amoderer, et non soi tout oultrément  
» exposer et abandonner aux périls de fortune.  
» Les plus amodérés souvent et les plus subjects  
» à conseil sont costumièrement les plus tost pa-  
» rattaignans à gloire. Ce que j'en dis, monsei-  
» gneur, je le dis pour bien ; je m'acquitte en-  
» vers vous comme mon prince ; je m'acquitte  
» envers le roi comme mon maistre ; et à tous deux  
» je suis procureur à mon pooir de leur honneur  
» et joie. Siques, pardonnez-moi si je vous dis ce  
» que le povre sens que j'ai me porte et ce à  
» quoi mon honneur m'astraint et oblige de le non  
» vous taire ».

---

## CHAPITRE CCLXXVIII.

Comment le duc Charles fiat response absolute au connestable ne soi  
vueillant désister de son emprise.

A ces mots, le duc respondit : « Beau cousin, je  
» vous ai bien oy et entendu ; et à brief respondrai  
» sur tout. Et en tant qu'il touche le fait des Lié-  
» geois, je vous ai dit une fois qu'il en est fait  
» et conclu, et ne faut ne prescheur ne sermoneur  
» pour me venir rompre en ce propos ; ains eulx  
» tous et cent aultres y romproient meismes leurs

» testes, premier que en finir. Que se demande le  
» roi de me requerre que je les laisse en paix? et que  
» ne les contraint-il, et leur fasse défense que eulx-  
» meismes ne me travaillent. Veult-il que je lessup-  
» porte et espargne, et eulx ils me vendront faire  
» outrage! Que leur ai-je demandé quant ils sont ve-  
» nus assiéger Huy, et la prendre, et la mettre à sac-  
» queman? Je ne les ai pas quis ne fait travailler, ne  
» riens esmeu contre eulx de novel; mès eulx sont  
» venus en mon despit prendre ung gentilhomme en  
» mon pays de Luxembourg, et l'ont mis en tor-  
» ture piteusement, et depuis à tort à mort, et sans  
» cause : et d'abondant, pour me cuidier espoen-  
» ter en mon entrée, pensans tout avoir d'avan-  
» tage, sont venus prendre cette ville, tendans, ce  
» me doute bien, à plus grand fin, et laquelle ils  
» l'ont quise; et sçai bien à quoi et à qui. Pour  
» toutes conclusions, beau cousin; à qui il des-  
» plaît, si le tourne comme il l'entend; mès je  
» morrai en l'emprise où je les aray au fouet de  
» leur extrême perdicion et ruine, ne jamès joie  
» n'arai en cuer jusques je m'en verrai vengié.  
» N'y a ne roi ne empereur pour qui j'en face aul-  
» tre chose ».

Le connestable toutefois, quelque chose qu'il eut dit devant, si sçavoit-il bien comment ce duc en feroit; et pourtant torna beaucoup de ses propres paroles à risées, et meismes en fit rire le duc qui pour Dieu n'eust fait en ce cas pour le roi ne que pour le soudan; aussi la presse n'estoit pas raisonnable;

mès si séoit-il bien au connestable de remonstrer les dangiers qui peuvent cheoir en guerre, et lesquels nul prince, tant soit grant ne puissant ne fort, ne peut avoir en ses mains pour dire : « De « ceci ou de cela, je suis assure, et ne m'avenra » point ».

---

## CHAPITRE CCLXXIX.

Comment la duc Charles mena la guerre en Liège et comment le connestable obtint demy-an de seur estat afin qu'il ne s'empeschast de la guerre.

Et ce duc Charles d'abondant encore, et pour satisfaire au connestable en toutes responses et sur tous ces articles, qui au premier lui avoit parlé de l'alliance d'Angleterre, et laquelle le roi désiroit qu'il relinquist, sur ce point il respondist et dist : « Ce » que je suis allié en Angleterre s'en prègne le roi à » ly-meismes ; car ses menaces et légères paroles, » et ses diverses estranges manières de faire m'en » ont esté cause. Il m'a compuls et contraint de » la prendre ; car ly-meismes il l'a quise contre » moy. Si m'y suis bouté si avant que de reculer » n'y a point, quand je vouldroie ; et pourtant » les paroles s'en sont pour nient et trop tard. Si » le roi m'eust volu traitier et recognoistre pour » tel que je suis, qui suis prince de foi et de léaulté » et qui en viens delignée, je l'eusse recogneu pour

» tel que je devroie, et l'eusse servi et amé; mès il  
» a fait tout le contraire à moi; et ne content  
» (cherche) que à moi desplaire; par quoi il m'a  
» donné occasion aussi de me pourveoir à l'en-  
» contre. Dont, et se je suis de France ou de Bour-  
» goigne, si m'a-t-il fait devenir Anglès maugré  
» moi ».

---

## CHAPITRE CCLXXX.

Comment le connestable obtint du duc que le terme d'un demi-an il  
bailleroit assurance sans faire emprinse contre le roi.

Or y avoit-il encore ung autre point et qui estoit grand, et que le roi avoit profondement ymaginé nécessaire pour ly de le mettre avant et de le proférer de tous aultres pour le temps d'alors : c'estoit que ce conte de Saint-Pol, son connestable, procurast devers ce duc Charles, ung seur estat d'un ang entier pour ly et pour tous ses alliés et amis. Et à ce le menoit une considéracion qu'il avoit, que ce duc icy estoit allié de tous lez du monde pour lui pooir porter grief, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et de Normandie; et avecques ce avoit-il une redoubtable et puissante armée sur les champs, preste à tourner là où il voudroit; si en avoit le roi peur, parce qu'en lymeismes il cognoissoit avoir cause par quoi la peur y devoit estre. Si fit le conte de Saint-Pol tout son



pooir de cest article , et le mèsist au duc , lequel prestement lui demanda : « Que entend le roi par » ses alliés? s'il y veut comprendre les Liégeois » et les porter contre moi , soit certain que , tant » que je serai vivant homme , jamais de pié de » terre que j'aie soubz ly hommage ne lui ferai » ne le baiseraï en la bouce. Or les comprende et » porte quant il veut. Et quant au seur estat qu'il » demande , s'il ne se mesle des Liégeois et qu'il » ne les porte , je suis content de donner pour demi- » an , saufs monseigneur de Normandie et mon frère » de Bretagne , auxquels , s'il leur faisoit guerre » ne moleste , je les secorraï et conforteraï de tout » mon pooir ».

Mès avant qu'oncques il se vout si avant déclarer que de donner et de concéder le demy-an , ledit connestable y ot grande peine ; et le prononcia le duc à gringnans dens , et à bien enuis dehors sa bouce ; et encorre dient les aulcuns , que le connestable ne obtint point cestui mot si avant pour sa première venue , fors à la seconde , quant il revint battant et ferrant vers ly à Bruxelles arrière sur son tout prochain partement , et qu'il le mena avecques ly à Louvain.

Si me suis donné aultrefois merveilles comment ung roy de France , roy de la chevalerie du monde , possesseur de son throne en quarrure et de toute la rondesse de son royaume , cremu et obéi , et que toutes nations ont requis meismes de seur estat , ly est condescendu à requérir meismes seureté ,

non succombé en fortune. Certes des deux , il en convient l'ung , ce samble , ou que la povreté de corrage y ait esté grant , ou que le gouvernement d'icely soit meu d'un malvais principe.

---

## CHAPITRE CCLXXXI.

Comment le connestable avoit charge du roi ravoir les terres de Somme pour la somme qui estoit mise sus.

Or sans cecy encorre y avoit-il ung autre point très difficile ; c'estoit que le roy faisoit dire au duc etramentevoit qu'il peust ravoir les terres sur Somme pour l'argent qui y estoit mis sus , et que le duc en vouldist estre content ; qui estoit ung point aussi fort ruyneux et de dangier à le mettre avant , à celle heure encorre , quant les choses estoient mal disposées pour en traire bonne fin. Mais je croy , et se peult ymaginer , que comme le roi tenoit à venir à fin difficile , contraint de le demander , c'estoit d'avoir le seur estat d'un an , il mist avant aussi à ce duc tout ce qu'il avoit de difficile contre ly pour impétrer ce que le duc concéderoit , ce savoit bien , difficilement ; et ly pour ce il concéderoit de ce qu'il avoit mandé au duc gracieusement ; et l'ung auroit son seur estat pour ung an , et l'autre feroit sa guerre à son plaisir , et ne s'en melleroit point le roy. Mès oncques toutefois , ne pour ceci ne pour cela , ne pour chose que le

conte connestable sceust dire ne faire, ne le pot plus avant mener que jusques à ung demy an; et en convint retourner ledit connestable battant ferant devers le roy et revenir subit. Mès avant partir, lui respondit sur l'article touchant ces terres de Somme, et dist ainsi : « Je me donne merveilles comment le roy se travaille tant d'une chose que j'ai » tant de fois refusée, et à diverses fois, à ses gens qui » m'en ont parlé. Ne sçay comment il ne s'en tient à » ce que j'en ai dit : car vueil bien qu'il sçaiche que » je voudroie perdre la meilleure ducie que j'aye » ains que je m'en départisse ; ce seront toutes les » derraines terres que je garderai pour moi ».

Sur ce mot ne séoit point de réplique, ce véoit bien le connestable ; et pourtant n'en fit point plus de presse, et laissa la chose ainsi. Cop sur cop toutefois, et jour sur aultre, le roi envoya gens et messagiers devers son connestable, pour le solliciter et pour oïr nouvelles de son besoingier ; et sembloit que moult avoit le cuer en petit repos pendant cette traisnée. Si y envoya encore maistre Jehan de la Driesche, trésorier de France, auquel assez aigrement le duc parla, et par ses dessertes ; car moult presumptueux homme estoit et des pays du duc, nez de Terremonde, et autrefois forfait grandement. Si lui dist le duc et coppa court des menaces du roy : « Je me donne peu de soing, veu » encore que c'est à son tort ; ne pour chose qu'il » me face mander, ne par vous ne par aultre, je » ne laisserai mon emprise, et la bouterai oultre ;

» et si le roy s'y veut trouver , si s'y trouve ; les  
» champs sont aux hommes ; mès s'il me quiert à  
» faire des maux, je ly en ferai tant que le bel  
» n'en sera point tout devers ly ».

---

## CHAPITRE CCLXXXII.

Comment il arriva ung légat à Bruxelles avec le cardinal Balue devers le duc.

OR avant que le comte de Saint-Pol, connestable, pot oncques partir de Bruxelles, ceste première fois, le cardinal d'Angiers y arriva, cely qui se nommoit Balue ; et le prochain jour après y arriva aussi un légat du pape, archevesque de Milan, que le roi avoit pratiqué de faire descendre, ce imaginoit-on, de par le Saint-Siège, pour faire rompre ceste armée, avecques aucunes autres choses. Dont, du légat le duc fit grande estime, mès du cardinal très petite ; et ne le vult oncques souffrir venir devers ly. Ces deux venus doncques à Bruxelles, le connestable de France partist à toute haste et s'en ralla devers le roy, qui n'y demora que une nuit qu'il ne s'en revint à tue-cheval ; et trouva encore le duc qui partoit de Bruxelles, pour aller à Louvain, là où tout convenoit siévir, et légat et connestable ; et estoit tout fait, et l'auhergon estoit mis au dos ; si n'y avoit de merci Dieu, ne de faire prière d'assiète. Toutefois et

d'entrée, quant le légat fut arrivé, le duc lui fit défendre que venant devers ly pour estre oy, il ne lui parlast de nulle rompture de son armée, ne de nulle pacification; car en vain s'en travailleroit. Mès de toutes autres choses quelconques il l'asculeroit volentiers, et besoigneroit avecques ly en cas possible; et le fit seubtilement entretenir avant que venir vers ly sur quels points il pooit estre venu là. Sisceut aucques près tout sur quoi, comme fin homme toutefois que le légat feust. Siques il y vint et ne parla de nulle rompture ne de nulle pacification; car avoit bien été escolé; mès parla sur d'autres matières, dont le duc fit courtoise responce; et sur les articles tels qu'ils estoient, il le renvoya à son chancelier pour besoignier sus; et lui ordonna de demorer à Louvain, jusques au retour de son armée, là où tout se parferoit ce qui seroit de faire.

---

## CHAPITRE CCLXXXIII.

Comment il y vint un légat devers le duc Charles pour cuidier rompre la guerre de Liège.

Or siet-il bien à demander et à sçavoir après, quel chose vint procurer ne demander cestui archevesque de Milan, légat devers le duc Charles, sur son mouvement de Bruxelles pour aller en sa guerre; carsans grand cause, fait bien à penser, ne

y vint-il point. Si loist (convient) il bien savoir que nostre Saint-Père Paulus l'avoit envoyé, jà bonne pièce avoit, en France, là où après petits arrests pris, devoit tirer, ainsi portoit sa charge, devers le duc de Bourgogne Charles; ce que le légat ne fit atant, et laissa couler temps; et le tint le roy emprès ly, qui ne s'en volt des faire, et tant et si longuement, que le duc Charles qui savoit bien sa commission print souspechon, et lui imputa, comme assez vrai estoit, qu'il estoit tout royal et Francheois, et pourquoi aussi il l'en avoit moins en grâce, et ne faisoit gaires conte de sa venue. Mès quant le roi vit maintenant que la chose alloit à l'estraindre, et que ce duc boutoit avant sa guerre tout à bon profit, aigrement le fit haster et diligenter, pensant venir encore à son recuevre tout à heure, par vertu de sa légation; ce que non fit. Et en fut courroucié depuis; et le légat en fut raboué en court de Rome, et de par de chà devers ce duc Charles; et s'en estoit excusé, ledit légat, jà de la faute qu'il en avoit, à nostre Saint-Père, par ses lettres sur le roy, qui ne l'avoit souffert venir devers le duc de Bourgogne jusques à bien tard et sur le point de la guerre emprise.

Or portoit sa commission et sa charge pour laquelle venu estoit par dechà : comme nostre Saint-Père savoit les différens qui estoient par de chà entre le roy et les princes de France, nonobstant encore tous traitiés et appointemens faits entre ly et eux, que icestui les mettroit de par ly en union.

et en accord à son pooir ; confermast et valuast ce qui avoit esté bien et deuement fait, et de ce qui pendoit en outrage et en excès qu'on le mitiguast doucement et amodiast seloncq le possible ; car cognoissoit bien nostre Saint-Père les parties et les difficultés d'iceulx qui estoient grandes, et quasi non appoinctables ; et avoit le roi jà gaignié le pape tout pourly, par personnes qu'il avoit en court tout propres, et par quoi il prétendoit et espéroit toujours faire sa cause bonne, tant contre son frère et le duc de Bretaigne, comme contre le duc de Bourgogne et autres. Et la seconde charge qu'il avoit, c'estoit qu'il trovast voie et moyen, s'il pooit, qu'il mist paix et cesse de guerre entre les Liégeois et le duc Charles sans les plus travailler ; car la clameur de Liège estoit et avoit jà esté montée jusques aux oreilles du Saint-Père, du voyage de Dinant subvertie, et de quoi tous les pays en sa dépendance portoient et avoient porté dure confusion. Si désiroit notre Saint-Père y remédier par cestui légat, par pitié de l'église à qui Liège et le pays estoient appartenant. Et faut bien savoir que au partement de Rome de ce légat pour venir en France, n'estoient encore nulles nouvelles que Liégeois eussent assiégé Huy, ne recommencié la tierce guerre encontre le duc Charles. Et pourtant ledit Saint-Père oyant nouvelles après de cestui tiers recommencement, et cūdant avoir assez pourveu en tout par son archevesque de Milan, quant il parentendit la fin de ceste guerre tierce, et com-

ment le duc arrière y avoit œuvré , trouva en avis de dressier arrière un second légat, l'évesque Tricaricensis , duquel me tais maintenant jusques en son lieu, pour faire mon compte du légat archevesque de Milan , qui vint battant ferrant à Brusselles tout escolé et du pape et du roy , à poste de l'ung et de l'autre ; mès trouva bien un fort passage toutefois , et plus estroit qu'il n'eust cuidié avant venir là.

Or ai-je dit que le duc n'en estoit pas fortement assotté; et tout premier, pour ce qu'il avoit si longuement séjourné devers le roy , qui lui donnoit souppechon ; secondement , pour ce qu'il estoit au duc de Milan , qui estoit son adversaire. Toutefois, le duc soy rompant et vaincant en son courroux, en dissimula et print en propos de l'oyr et de lui faire bonne chière, parmi ce, comme je vous ai tourné dessus, qu'il lui avoit fait dire d'entrée que de nulle paix qui touchast Liégeois ne lui feist mention ; car il s'en penroit en vain. Aussi ne fit-il , car oncques ne lui en parla ; et véoit bien et percevoit que au lieu où il estoit il s'y convenoit sagement contenir et complaire, et que peu lui pooit servir à l'eure la longue demorée qu'il avoit faite avecques le roi , en trespas de sa commission.

Or parla-il au duc qui à Louvain estoit, et au long l'oït ; et lui dist tant seulement que voirement estoit-il venu par de chà pour appointier en l'honneur de Dieu les rumeurs et les différens qui estoient entre le roy et les princes de France, à cause



d'aucuns traitiés et appointements faits entre ledit roy et eulx, et dont il estoit ung des principaux. Dont, et pour ce que le roy se douloit, d'un costé, ce disoit, et monseigneur Charles son frère et ly de l'autre, et que chacun prétendoit avoir le bon droit pour ly, nostre Saint-Père l'avoit envoyé par dechà par devers le roy et ly, pour trouver bon moyen et bonne union partout, pour faire chascun entendre et condescendre à raison en son tort et en son droit, comme princes de justice et d'équité, si bien contr'eux que pour eux. Et s'excusoit alors de ce que silonguement avoit séjourné devers le roi en contraire de sa charge; mès il en mist le fardeau sur le roy qui ne le souffrit oncques partir de ly jusqu'à celle heure.

Si lui respondy le duc doucement, que bien feust-il venu, nonobstant sa longue demeure souppechoneuse et dont il n'accontoit pas gramment. Mès à l'eure que telles paroles se misrent avant pour estre traitées et maniées et levées, qui estoient de tel et de si grand pois, il estoit temps malpropre à ce faire, veu l'appareil que le duc lui monstroït, lequel il véoit à l'oeil, comme d'aller en l'emprise de sa guerre. Si lui pria le duc qu'il se retraist devers son chancelier, messire Pierre de Goux, chevalier, pour lui ouvrir et déclarer ces matières pour y avoir avis dessus, et que à Louvain le vouldist attendre jusques au retour de son adventure. Laquelle chose le légat fit, et se porta très bien en toutes conduites tant qu'il y estoit.

---

CHAPITRE CCLXXXIV.

Comment le connestable retourna à Louvain vers le duc, et des conférences qu'ils eurent ensemble.

Or estoit revenu arriere la seconde fois, le conte de Saint-Pol, et l'avoit le duc mené à Louvain, pour de là en avant soi mettre sur les champs; et estoit horrible chose à veoir le monde qui estoit sur les champs tout en armes avecques le charroy, qui estoit si grand qu'il ne se pooit comprendre à veue; car, tant pour artillerie comme pour tentes et pavillons, et vivres et autres nécessités, et que c'estoit en temps d'yver, il y en avoit tant que mal seroit créable de les nombrer. Et devoient bien Liégois avoir peur, ce sambleroit, de tel approchement sur eulx, s'ils eussent esté sages. Et croy bien que si avoient-ils; mès ils ne savoient leur peur tourner à sens, et se fioient tousjours sur le roy à leur grand mal aventure.

Or procuroit tousjours le conte de Saint-Pol, connestable, devers le duc, pour avoir le seur estat dont j'ay parlé, pour ung an entier, et parmi lequel, s'il le pooit obtenir, le roy promettoit non soi meller de la guerre des Liégois; mès oncques le duc toutefois n'y vout entendre, ne ne se vout oncques changer de son propos par avant dit; et se mellast le roy on non mellast, ce dist-il, ne le

bailleroit jamais, si non pour demy an, avecques les condicions encores qu'il y avoit mises ; et se monstra tout réconforté de ce qu'il en pooit avenir. Si sçavoit-il bien toutefois que les gens du roy estoient puissans en Rethelois, sur les frontières de Liége, près assez pour les secourir, mès n'en faisoit estime. Quant doncques ce conte de Saint-Pol vit que point ne pooit finer de ce qu'il quéroit durement, se trouva esbahi et en grant perplexité de savoir bien faire et lessier. Le duc aussy vit et entendit la presse qu'il lui faisoit aigrement de la part du roy, pour le mener au consentement de demy-an, et sans lequel, s'il ne le consentoit, le roy, ce sambloit, se mellerait de la guerre, et par ainsi il aroit à faire à ung roy de France et à ceux de Liége, qui estoit dure chose et forte; et lui sambloit, avecques ce, que le connestable, comme souverain officier du royaume, se devoit maintenir aussy en ceste guerre de la part du roy.

Dont pour en estre à la paix de son cuer et pour savoir aussy au pis venir, se le roy se vouloit meller de ceste guerre, comment ce conte de Saint-Pol, connestable, seouldroit porter aussy, ou par devers ly ou contre ly, lui dist plainement :  
« Beau cousin, avisez bien devant vous : car quant  
» au secours que le roy peut faire aux Liégois,  
» je ne m'en donne soing, et suis aussy réconforté  
» ainsi que autrement. Mès je vous dis bien, et  
» vueil bien que vous sçaichiez, que ce que vous

» estes connestable de France , vous l'estes de moi  
» et par moi ; et quant vous en feistes le serment ,  
» vous le feistes par tèle condicion , que vous ser-  
» virez le roy , contre tous et envers tous , ré-  
» servé la maison de Bourgogne. Or estes-vous  
» mon subject du plus bel de vostre vaillant , et  
» estes nez de mes pays. Si vous puis et dois se-  
» mondre , nonobstant quelque serment fait , de  
» moi servir en ceste guerre , devant tous ceulx  
» du monde ; et ne me convient que dire le mot ,  
» auquel , si vous désobéissiez , je sçay bien que  
» j'auroie à faire. Si que , pensez bien à vostre cas :  
» car se le roy se veut meller au fort de ma guerre ,  
» si ne sera ce point à vostre preu. »

A ces paroles , le conte de Saint-Pol fut encore plus esbahi que devant , et se tint bien à entrepris que savoir que respondre : car , comme connestable de France , devoit peser le fait du roy , comme gardant son honneur ; et comme subject et bienveillant de son naturel seigneur et souverain , devoit craindre aussi à mesprendre en sa foy et en sa léaulté , par folle gouverne. Véoit que l'estat d'ung an , ne pooit obtenir par parole ne par prière , et considéroit aussi le grand mal qui pooit advenir , se le roy se melloit de cette guerre ; et print une vertu de corrage en ly-meismes , disant :  
« Or , monseigneur , Dieu vous doint joie et bonne  
» aventure de vostre guerre , et aussi bonne que  
» je la désire ! et se le roy s'en melle , croyez que  
» j'en seroie bien dolant , tant pour ly comme

» pour vous ; car il en poroit ensievir ung grand  
» mal , qui jamès ne seroit réparé ; et s'il me veut  
» croire , il ne s'en mellera jamès , et vous en les-  
» sera convenir. Il me besoingne retourner de-  
» vers ly : car devers vous je ne puis riens faire.  
» Mès comme connestable de France et de mon  
» auctorité , soit bien faict , soit mal faict , ne sçai  
» comment il en ira. Mès je m'avance de vous pro-  
» mettre et d'obligier le roy , en tant que de de-  
» main dix-neuf d'octobre , jusques à vingt-  
» deuxiesme jour ensievant inclusivement , le roy  
» ne se mellera de ceste guerre , ne pour vous ne  
» pour aultre , comment que la chose puist aller  
» encore ; et vous fiez et fondez sur ceci. Et moi  
» je m'en irai battant ferrant , et y ferai le mieulx  
» que je porrai , et le plus expédient ; et dedens le  
» douziesme jour infailliblement , vous aurez les  
» nouvelles de moi tèles que je les arai trouvées ,  
» et de là en avant vous vous porez fonder des-  
» sus , et sçarez que vous avez à faire. »

---

---

CHAPITRE CCLXXXV.

---

Comment le duc Charles fièrement délibéra envahir les Liégeois par la response qu'il donna au connestable.

LE duc à ces paroles qui estoit en sa fierté, tout animé encontre Liégeois, respondist et dist : « Ne » me chault que le roy en face. Puisque ainsi » veut, je suis du tout réconforté, et ne lesserai » jà ung pied à marcher avant, par peur que j'en » aie ; mès à plus bel me venist qu'il me lessast » faire, et qu'il se déportast de porter les malvais » vilains contre moi, interdis et excommuniés de » nostre Saint-Père le pape, par toute derraine » sentence. Dont, et quant il s'en mellera, si est » Dieu là haut qui cognoit les cuers, et le tort » et le droit des causes ; et n'est pas dist pourtant » que la victoire en doibt estre sienne. Car, quant » à moi, je y clame avoir grant part, et me mettrai » en peine de l'avoir se je puis. Ce poise moi que » suis contraint de tant en faire et de m'en met- » tre en ce dangier. Si loueroie au roy pourtant » que, si non a cause nécessaire, il ne se donnast » affaire, et dont il se poroit bien passer, et plus » à honneur sauf que aultrement. Au fort, son » plaisir soit fait ; véez-moi ici. Et vous, beau » cousin, je ne vous vueil pas empeischier pour- » tant de bien faire tous-jours et de vous traveiller

» en ce qui peult estre le plus utile d'ung costé et  
» d'aultre. Toutefois, je ne vous requiers de riens,  
» et vous laissez en vostre faire et non faire, tout à  
» vostre franchise. »

Atant print congïé le connestable de France partant de Louvain, et s'en r'alla pensant et musant devers le roy son maistre, lequel il avoit obligié, et de laquelle obligation toutefois, ly venu devers ly, il se chevit valeureusement. Et tant mena le roy par paroles et par remonstrances, durant ces douze jours promis, que le roy accepta l'estat de demy-an, et se départa et céda entièrement de la guerre des Liégois et de leur deffense, et en lessa convenir le duc de Bourgoigne, qui tous-jours nient-moins marcha avant en pays, sur tous périls et aventures, combien que plus lui venoit à bel et à aise le déport que le roy en fit que autrement; et non pas sans cause, car à ceste seule cause, l'ennemisté y feust creue si criminelle entre eulx deux, que jamès de leurs jours n'eust esté estainte. Si valoit mieulx non encheoir en occasion de si grand mal. Toutefois, tout le reconfort du duc estoit que, se le roy se feust melle réalement de la guerre des Liégois en son contraire, il avoit deux mille Anglès à Calais, venus tout prests pour les faire venir en Liège, et trente-mil francs là envoyez pour les payer en cas de besoing. Mès quant il se percheut que le roy se départa de son lez, ly aussi il se départa du sien, et fit tenir les Anglès clos en leur marche,

sans les mettre en œuvre ; et tant seulement des siens propres , dont il en avoit tant que merveilles , il fist et parvist sa guerre , et mist tout à ruine , comme vous orez cy-après.

---

## CHAPITRE CCLXXXVI.

Comment le roy de Castille, pour aucuns soupçons qu'il avoit eus de Loys, envoya vers le duc Charles, pour lui offrir entrée en France.

Or à ce temps-cy, et pendant que l'estat estoit ainsi variable et douteux , entre le roy Loys, roy de France, et le duc Charles de Bourgogne, pour ses Liégois , le roy de Castille qui, de long-temps jà , avoit eu à souffrir de son frère qui le vouloit expulser du royaume , et dont en traite de temps , après longue division entre eux , avoit esté faite une paix bien solemnelle , ce roy de Castille, compulsi arriere de la malice de son frère, qui enfraingnist la paix et se mist sus à puissance d'armes contre ly <sup>1</sup> , fist assemblée aussi , et entra en bataille contre son frère <sup>2</sup> , lequel il vainquist , et

---

1. Don Alphonse, frère de Henry l'Impuissant, proclamé roi par les Castellans révoltés qui avaient judiciairement destitué Henry en l'an 1465, à cause du scandale de son affection pour Bertrand de la Cueva, amant de sa femme.

2. Le 21 août 1467. L'archevêque de Tolède oncle du



vaincu fust pris ; et le mist en prison , là où il le tint longuement ; et comme alors ce roy de Castille avoit durement contre cuer le roy Loys de France , pour grandes causes dont il lui donnoit coulpe , et savoit jà le différent qui estoit entre ly et le duc Charles , envoya devers ly , lui signifier et dire que de quelconque heure qu'il voudroit entreprendre là guerre contre le roy Loys , ly de son bout il entreroit dedens le royaume , fort et puissant pour ly venir à secours , et le conforteroit et assisteroit encontre tout le monde. Si sçavoit bien cecy le roy Loys , qui n'avoit garde d'en rire , et le craignoit fort ; et pourtant demanda à estre asseuré du costé dont toute l'esmeute poroit tourner sur lui : c'estoit du lez de ce duc Charles , qui avoit Angleterre et Espagne , et Allemagne et Normandie pour ly.

---

## CHAPITRE CCLXXXVII.

De la guerre contre Liège.

Or comme vous avez oy , que le roy Loys roy de France , par les intervalles qui estoient et qui échéoient tous les jours diverses , entre le duc

---

marquis de Villena et le plus ardent des conjurés y fut dangereusement blessé.

1. Le titre de ce chapitre manque.

Charles et ly, il tint longuement en menace ledit duc, de porter et de conforter les Liégeois contre ly, en cas qu'il leur moveroit <sup>1</sup>.....

---

## CHAPITRE CCLXXXVIII.

Comment monseigneur le duc Charles, nouveau duc, après la guerre des Liégeois, fist son estat ordinaire à Brusselles, et des demandes qu'il fist à ses pays, et comment il vult tenir sa Toison à Bruges.

APRÈS donc la victoire des Liégeois, que le duc Charles avoit obtenue si glorieusement, et que en tout il avoit pourvu de ce qui faisoit besoing au pays, il retourna à Brusselles pour le Noël. Et là, pour ce qu'il avoit des autres grans affaires, après ceste guerre expédiée, il vult tourner son entente à y besoingner; car il loist (convient) savoir qu'encores oncques, depuis qu'il estoit devenu duc, n'avoit eu loisir d'entendre à riens, à peine de son privé estat, si non à tribulacion et turbacion de cuer, tant pour Gantois, pour Malinois et autres meschants affaires, comme pour Liégeois recommenchans guerre contre ly, tout l'ung sur l'autre, avecques les menaces et estranges termes dont

---

1. Il y a ici une assez grande lacune qui se retrouve aussi dans la table des matières; elle paraît être de cinq titres de chapitres, et douze pages où vingt-quatre colonnes sont laissées en blanc dans le n° 8349.

le roi usoit envers ly journellement , qui lui estoit de grand pois. Si avoit-il toutefois pays et natures de peuples à gouverner là où il y failloit bien entendre et tourner temps, pour tout y mettre en point , sans avoir empeschement forain, s'il eust peu ; mais nennil ; car il n'estoit point maistre de sa fortune. Aussi ne pooit-il estre maistre aussi de sa franchise, pour la tourner où il voudroit. Les cas impétueux et estranges le conseilloyent à tourner ses yeux envers eulx pour abandonner les siens propres et privés par surséance en autre temps. Or avoit-il encore petitement pourveu en l'estat de sa maison, sur quoi il avoit fort l'œil, ensemble et sur les offices de ses pays, dont beaucoup pendoient encore en branle, mal assurés. Et comme il est notoire que la fortune de l'homme, selonc ce qu'elle se treuve clère et glorieuse, l'omme aussi par coustume se grandit et magnifie en sa pensée, ce duc doncques voyant son glorieux commencement, avecques entrée en sa seigneurie, proposa aussy à mettre sus ung hostel, dont il n'en y auroit point de pareil en France ; car il se véoit avoir puissance et chevance assez pour le parfurnir. N'y failloit riens que règle et ordre et entente à la besongne pour bien distribuer tout ; dont ly, qui estoit homme et prince qui pooit de labour beaucoup et qui vouloit cognoistre son cas, et combien il avoit de puissance de chevance, et combien tout pooit monter ne soi estendre, pooit ici pour tout bien conduire. Et de fait, print frain à dents ,

et veilla et estudia en ses finances, et en tout ce qu'il avoit de rentes et de demaine par ses divers pays, meismes et surtout ce qu'il pooit devoir par le trespas de son feu père et sur toutes les plaies, ruptures et vendages de son demaine; n'y avoit riens que de tout il ne presist congnoissance, et qu'il n'avisast aux trous et angles par quoi tout poroit estre estouppé et sauvé; fit tout visiter, et mesmes visita les trésors de son père et de ses grands-pères, et auxquels néantmoins oncques ne toucha par amendrissement; mès du sien et de ce qui jà lui estoit multiplié par acquest, de ce disposa-il sagement. Son extraordinaire, comme d'acquest sur Liège par amende et comme des aides de ses divers pays, tout cela il ordonna tourner en trésor pour ses futurs grans affaires; et tant seulement ce qui avenir lui pooit de vrai demaine et de seigneurieux droit, ce il le contourna en la furnissance de sa maison en ordinaire despense, et en paiement de gaiges et de pensions; et là où le remanant encore demouroit assez grand. Et combien que maintenant il sambloit estre quitte et tout à délivre de paine pour avoir obtenu victoire des Liégeois, nientmoins s'y re bouta dedens arrière tout au profond, par sollicitude de son privé fait, pour le mettre tout ung; tellement que, considérée sa personne quelle elle estoit, et selon la hautesse et la grande infinie puissance de ly, et selon son eage qui devoit estre libéral et joyeux et rouvelent, il se fist blâmer et murmurer contre ly de tant de peine et de

soing; et disoit l'on que à ung tel prince ne séoit point à tant soy envelopper de labeurs domestiques. Toutefois il en fit comme sage et comme mieux advisé que non y entendre; car son noble père en avoit beaucoup laissé couler et souffert aller à perte, par estre trop bon. Si s'en parcheut bien le fils; et entendoit bien à mieux faire pour ly et de non s'en attendre comme son père en aultrui main. Dont, pour chose que l'on sceust dire, ne s'en vould déporter toutefois; ains jour et nuit y veilloit et labouroit; et tenoit en grand travail non appris ses gens de finance, mesmes par trop curieuse labour; et se séoit avecques eulx contant et rabattant et calculant et ordonnant de fil en aiguille, jusques à avoir consommation du tout, tant de debte et tant de monte, tant de cler et tant de payé; et la fit-il arrest et fondement; et sur cela édifia-il son estat. Et en vérité, quoique gens parlent souvent à peu de saveur et de sentement sur autrui de ceci et de cela; mès com grand que ung prince peut estre et comme puissant, si lui esse plus los et honneur entendre et congnoistre son cas et en avoir la pratique devers ly acquise et par propre peine, que non le congnoistre ne entendre par presce et de s'en rapporter sur aultrui diligence; veu et considéré encore que la souveraine et la première félicité des rois et des royaulmes si est et si pend en savoir dépenser les deniers par règle et par mesure à l'advenant de la recette. Car quand en iceulx se trouve playe ou fourvoy, et que l'estat est de plus

grand portange que la chevance, impossible est que inconvenient n'en ensiève et que mal pris nese quière pour satisfaire au mal conduit. Ainsi doncques ce duc Charles ne fesoit à blasmer en cestui endroit ; mès à loer de voloir congnoistre son fait par peine et par labeur. Mès s'il le faisoit à intencion d'avarice et par delectation en grans monceaux d'or , et comme aulcuns lui imputoient aussi, son los en estoit moindre ; car certes, sur tous vices je blâme, et à juste cause, en ung grand prince, et par spécial en son florissant eage, vile maudite avarice, qui est mère souveraine de tous grans maux, et qui oncques en cuer d'omme ne fut seule et sans avoir détestable compaignie, assez pour perdre ung monde. O pensent bien grandement que c'est d'avarice, et mettent peine, je prie, à assapier quelles sont et peuvent estre les dépendences et les conséquences ! Certes, se bien les assaveurent, et que cure leur soit autant de leur honneur et de leur amis comme de cestui maudit, et qui délecte le cuer et l'empoisonne, ils mettront frain toutesfois en leur convoitise et règle, espoir et mesure. Deà ! bien fait à prisier l'omme qui aime avoir pour faire devoir, et qui entend à son cas, et qui scet amesurer sa libéralité à la grandeur de son pooir, user de temps et de lieu et de tout ce qui fait à regarder en prince, garder et restraindre, tenir court et eslargir, et amer amas par provision contre les estranges aventures ; certes bien fait à loer icely. Mès y veillier par delectation

désordonnée et par une amour idolatrice, comme pour une félicité extrême, c'est chose damnable et déturpable en prince, et plaie en publique salut, non jamais anable.

---

## CHAPITRE CCLXXXIX.

Comment le duc Charles commença à faire son estat fort richement et de grant admiration.

POUR venir doncques à son estat, et duquel il pourvut à son retour de ceste guerre en Brusselles, il ouvra noblement et proprement en ensievant sa fortune qui estoit haulte et glorieuse, qui en l'eage de trente-six ans se trouva en seigneurie paisible, ung des plus grans de la terre, et de plus rice peuple et de plus puissant pays, plein d'avoir et de substance et de privée richesse, prince et duc sans compaignon, cler et resplendissant en victoire, et avecques gloire paternelle qui lui réverberoit en face ; si estoit-il jà famé, et doubté, et magnifié par terre et par mer pour ses principes. Par quoi, comme j'ai dit en ensievant, sa fortune n'est merveille, se à l'advenant d'icelle il voloit essourdre et mettre sus ung estat en sa maison qui fut du mesmes à l'omme ; car après les faits et les exploits de la guerre dont on prend victoire, l'estat domestique, c'est la première chose sur quoi on assied l'oeil, et qui plus est, de nécessité, ausside le bien conduire

et de le mettre en règle. Dont comme la noblesse autour d'ung prince, c'est ce dont il se décore et dont il se pare et grandist, il mist sus cent chevaliers estre ordinairement de sa maison, barons, banères et chevaliers de toute bonne mise et sorte; il les divisa par termes et par temps, comme ils devoient servir; dix immobilement comme premiers chambellens toute l'entière année: vingt par demi-année; trente par quatre mois de terme, et quarante par trois mois à trois mois, et desquels toujours la plupart se trouvoient ordinairement à l'ostel, les ungs par une manière, les autres par une autre. Ordonna aussi sur les quatre offices des gentilshommes, est assavoir quatre escuyers d'escuierie, eschansons, pannetiers, escuyers tranchans, en chascun estat quarante gentilshommes, de trois mois à trois mois, pour servir; c'estoient huit vingts gentilshommes, sans multitude d'autres qui estoient et venoient depuis à estre retenus extraordinaires, et qui servoient mesmes les princes et les grands barons, desquels la maison prenoit autant parement souvent comme des propres retenus. Par quoi il convient dire que ce devoit bien estre une merveilleuse chose à voir tant et si grand multitude de chevaliers et d'escuyers en une maison; comme de cent chevaliers. Tel fois estoient tous ensemble, et huit vingt gentilshommes, sans les autres qui y estoient d'abondant, et qui n'estoient point du nombre, avecques encorre les princes et tous les plus grands qui estoient pensionnaires, comme



messire Adolfe de Clèves, le seigneur d'Arguel, le seigneur de Chasteau-Guion, le seigneur de Fiennes, le seigneur de Roussy, fils au comte de Saint-Pol, le seigneur de Renty, le marquis de Rostelin, le mareschal de Bourgogne et autres. Si ne souffit point dire seulement la retenue, mais convient dire aussi la magnificence de leur estat et de leur service à table, qui estoit le plus seigneurieux que jamès je veisse nulle part en court de roi ne de prince, le plus assovy et le mieux furni que jamès homme verra, je crois, pour ordinaire. Si avois-je vu à celle heure beaucoup de hautes et de glorieuses maisons; mais jamès nulle pareille à cestui ordre qui estoit ordonné, ne par sales, ne par grandes tablées, mais par chambres toutes distinctes et séparées l'une de l'autre, là où seulement n'avoit que une table pour l'estat de dix, feussent chevaliers ou escuyers, et lesquels dix, autant les moindres comme les plus grands, et toute d'une manière ou d'une qualité et quantité, et tout ainsi comme le prince, et d'autant de tels mets comme ly, et à tele jour teles viandes, furent servis et administrez si grandement, que le souhaidier plus ou mieulx eust esté non pardonnable; car l'ordinaire valoit, ce vous dis bien, le festoy d'un grand homme. Chacune table de dix avoit un chief qui présidoit, et lequel, sitost que le disner estoit fait, estoit tenu de venir soy présenter avecques la dizaine devant la table du duc, disnant et soupant; et furent les heures si compassées à point,

que tous en tous les estats povoient avoir disné pour eulx venir présenter à la table de leur maistre, pour lui donner gloire. Aussi firent-ils, et n'y avoit tablée qui n'y vint en ordre et en règle; et les regarda le maître volentiers, et y print grand délit; et luy sembloit bien, puisqu'il estoit puissant et de volenté pour les tenir aises et tellement comme ly, il estoit bien raison que eulx aussi eussent volenté de mesmes, pour lui faire honneur et service qui lui peust plaire. Car à dire vray, et aussi ses faits le montrèrent, il amoit fort gloire et estre grandi; et puisque l'on cognoist l'omme et ses meurs, il siet bien de l'ensievir et de lui complaire en ce qui est à ses frès; et n'y a point de reprise de se faire servir, et d'avoir volentiers emprès ly multitude de seigneurs et de noblesse, dont nul parement d'or et d'argent ne d'aulture richesse du monde, ne peult avoir apprece. Mist ordre aussi et règle en l'estat du conseil et en tout ce qui en dépend par compétent nombre et règle. Pareillement fist-il en sa chappelle et en l'estat de ses archiers, et tout par condition comme de toute sa maison mettre en ordonnance; c'estoit la fin où il prétendoit touchant cestui point.

---

---

CHAPITRE CCLXC.

Comment le duc Charles , à l'incitation d'aucuns qui le gouvernoient convoiteux d'amasser, le contournèrent en avarice.

Son estat doncques en cestui point dreschié, moult le faisoit noble à voir, et estoit une chose magnifique non veue pareille; et tout le résidu eust esté dreschié ainsi; ce que non mès ne procéda point de ly, mès de ses gens; car comme l'aventure du temps le rendoit ainsi jà de long-temps, et paravant qu'il venist à seigneurie, et qu'il estoit souffreteux, beaucoup de gens avaricieux et convoiteux extrêmement, et de diverses notes, s'estoient ombroiez entour de ly, sur l'espoir du temps futur; et lesquelz, ly maintenant venu à terre, le saisirent à bras, et y obtindrent le gouvernement, l'ung en une manière, l'autre en une aultre; et lesquels, comme eulx n'avoient aultre Dieu que or et argent, pour se faire grans oultre mesure et devoir, furent exemple au mais-tre aussi de mettre là son estude, et d'amer amas d'or et d'argent, comme son idole, qui grant dommage l'ust. Car se gens de grand et noble courage, vertueux et honorables, de grant lieu et d'eage loable, y feussent aussi bien escheus pour l'avoir en mains, ce eust esté chose admirable que de son faict, avecques ce que maintenant il es-

toit si grant encore , que point n'avoit de per. Et plains sur toute chose du monde l'aventure de ceste avarice , s'elle lui peust estre imputée à vice. Mès de ceulx hardiement qui en furent cause, et qui en furent nourriture et exemple , je plains la destrance ; car en la convoitise du maistre, peult avoir excuse et sauvacion honneste, comme à ung tel grand prince comme ly il y siet pooir avoir et désirer d'avoir thrésor et de grand amas, pour mains grans soudains affaires, là où le grand avoir sert. Mès en gens de commun estat et de commune vocation, qui veillent et laburent en choses demesurées et en oultrages intollérables, et dont plaie vient en la chose publique, en ceulx là ne peult avoir excuse ne coloracion, sinon que vice en court est souvent plus honoré et essaucié, et tient et possède plus tost lieu que vertu. Si ne peult prince avoir au monde plus grand plaie ne plus pestilencieux venin emprés ly, que avoir entour de ly gens avaricieux, convoiteux et flatteurs en auctorité. Car tous les maux du monde en ensievent, et les princes s'en déshonorent, et les affaires de la chose publique et des villes et des pays, s'en desfigurent et desrèglent.

Moult y avoit de grandes et de belles vertus en ce jeusne prince, le duc Charles ; et entre aultres choses loables, parcevoit-on en lui haulte magnificence de cuer pour estre veu et regardé en singulières choses. Tournoit toutes ses manières et

ses meurs à sens une part du jour , et avecques jeux et ris entremellés , se délitoit en beau parler , et en amonester ses nobles à vertu , comme ung orateur ; et en cestui regart , plusieurs fois , s'est trouvé assis en ung haut-dots paré , et ses nobles devant ly , là où il leur fit diverses remonstrances seloncq les divers temps et causes. Et tousjours , comme prince et chief sur tous , fust richement et magnifiquement habité sur tous. Donnoit à mesure assez , non en grant porcion , mès donnoit à beaucop d'ommes , et estoit assez d'amiable repaire ; mès fort vouloit estre servi de près. Au commencement de son histoire , j'en ai assez largement parlé de ly et de son père touchant leurs vertus et leurs meurs. Si ne besongne point d'en parler arrière la seconde fois ; si non que depuis ce temps là , il ait prises aucunes nouvelles meurs , il siet bien d'en faire mémoire , quant encorre elles ne seroient point de los ne de perfection. Car aultrement sembleroit-il que je , en mon escripre , seroie ung menteur volontaire et ung flatteur , qui grandiroie ung homme par bourdes , et le feroie meilleur que homme et de plus haulte condicion , tout parfait , sans vice , qui point ne se treuve au monde.

Si donc je m'avance à réciter aucuns de ses vices , à tiltre de bien , tant mieulx fais-je à croire , quant je fait narracion de ses vertus , pour en donner vraie cognoissance. Si dis de ly , et le dis par pité , que gens inutiles , en son premier règne ,

ont eu approche de ly , et parquoi sa personne en a esté moins clère. Car volentiers on dist que le seigneur de tele et tele famille , qu'il a volentierset prend tel ou tel ploy ; et attirent les meurs de ses serviteurs , costumièrement , les meurs du maistre à leur usage. Quand donc les cuers des serviteurs sont vicieux et tout esloingniés de noblesse , et ne visent qu'à rapine et à ordure , et à remplir leur sac sans peur et sans hide , et sans mesure et sans pitié , com mal qu'il soit pris , certes , c'est une doloireuse perte et domage , quand le cuer d'nng noble prince se décline là envers , constraint par tèle maisnie.

---

## CHAPITRE CCLXCI.

Comment le duc Charles tenoit trois fois la semaine audience, où il falloît que tous les nobles comparussent autour de ly.

ENCORE en Brusselles, ce duc Charles se déterminâ à mettre sus et à maintenir roide justice , tant en plainte et en procès de causes comme en punicion des malvais, dont les pays estoient pleins. Et pour ce faire, commist un prévost des mariscaux, un périlleux varlet , aussi de petite estoffe , mès tout propre pour faire ruyneux exploits. Et pour le fait des partis qui avoient leurs causes pendans devant juges, chà et là , sans en traire fin, et pour recevoir toutes plaintes de povres gens en divers cas,

il mist sus une audience, laquelle il tint trois fois la semaine, le lundi, le merquedi et le vendredi, après disner, là où tous les nobles de sa maison estoient assis devant ly en bancs, chacun selon son ordre, sans y oser faillir, et ly en son haut-dots couvert de drap d'or, là où il recevoit toutes requestes, lesquelles il fist lire devant ly, et puis il en ordonna dessus à son plésir.

Là se tint deux, trois heures, seloncq la multitude des requestes, souvent toutesfois à grant tanance des assis; mès souffrir en convenoit; et en apparence extérieure, ce sambloit estre une chose magnifique et de grant los, comment qu'il en allast du fruit. Mès en mon temps, n'ay veu et oy que chose telle a esté faicte de prince ne de roy ne aultre, ne de tele apparence. Dont, et quant il alla par ville, de lieu à autre, et d'église en église, c'estoit merveilles de l'ordonnance et de la règle qui y estoit, et de la grant compaignie qu'il menoit. N'y avoit si vieil chevalier ne si jeusne qui y eust osé faillir, ne que escuyer se feust osé trouver entre les chevaliers, fors que chacun en son ordre. Et à matin et à lever, ordonna tout le monde de l'attendre par distinctes chambres; dont nul n'osoit transgresser, ne passer oultre, chascun selon la dignité de son estat, les escuyers en une leur chambré première, les chevaliers après en une autre chambre seconde, et les grans chambrelans les plus prochains qui entroient en sa chambre: c'étoient les trois gérarcies; et avec tous ceux là,

en grant multitude , vuida dehors pour aller à la messe. Dont, sitost que l'offrande estoit faicte, toutes ces nobles gens pooient aller disner ; et trouvoient tout prest , chacun en son estat, pour retourner tout à temps devers ly ains qu'il fust levé de table : car ainsi le failloit faire, ou perdre ses gages d'ung jour.

---

## CHAPITRE CCXCII.

Comment l'aucteur dist que, en la magnificence et grandeur où estoit le duc, il eust plus tost perdu la vie que les pays qu'il tenoit du royaume.

Se je doy doncques, ets'il me loist (convient) vérité dire, en son temps et à celle heure encore que j'escrivis cestui chapitre, qui estoit la seconde année de son règne, n'avoit prince en terre de telle magnificence ne de tel appareil. Bien toutes-fois est et doit estre une maison de France trop plus grant chose que d'ung duc de Bourgoigne ; mais la grandesse ne faict point tant comme la manière du faire, qui est pratiquée et mise en sa forme par avis. Dont, et comme je dis que la magnificence estoit grande en aucuns endroits, si estoit aussi sa fortune jusqu'à ce jour qui passoit, pour trois ou quatre ans, tous les roys chrestiens, par batailles et victoires obtenues, et par avoir donné peur et fréeur à toutes nations voisines. Ait Dieu volu et



souffert qu'il ne s'en soit de riens enfiéry, et qu'il lui en ait rendu graces à l'avenant de la gloire qu'il en a reçue ! Mès moult mal furent venus et vindrent en périlleux temps ensemble le roy Loys et luy, qui tous deux faisoient à craindre en leurs meurs, et malement tard concordables pour vivre paisibles ensemble. Tous deux estoient princes de fais et de sens, et n'y avoit cely qui ne fust bien pour tourner son contraire par puissance, qui estoit matère souveraine aux Franchois de haine contre ly, pour ce qu'il estoit si fier et si puissant, et qu'à nul appétit il n'estoit à ployer, si non à son singulier bon et à son plaisir, qui estoit toutes-fois subject et de la maison de France, et estoit Anglès et Franchois, ainsi qu'il lui plaisoit ; et obéissoit quant il vouloit, et quant ne vouloit si demora-il ainsi. Tenoit une grant part du royaume énonglée, et conquise par armes, à ly transportée depuis par don du roy ; laquelle, qui l'eust volu ravoir, elle eust esté dangereuse à lui esrachier des mains ; et meismes ainsi le porta-il en ses paroles, qu'il eust plus tost perdu la vie que les terres.

Parquoy, quant je regardoie les matères estre teles entre les deux personnes et de tel dangier tous deux, peu m'estoit autre espoir, sinon d'avoir rumeurs et turbacions pendant leur vie, de quoy pourtant l'issue pend en Dieu, à nulluy cogneue, lors quant le poinct vient.

En cestes gloires doncques et victoires que ce

duc Charles avoit obtenues et acquises en quatre ans, il resplendissoit, comme j'ay dist, par toute la terre; et n'y avoit ne roy ne empereur, qui n'en fist un grand pois, ne nacion loingtaine, ne pays qui ne le doubtast et crainesit (craignit) par les expériences passées. Et par ce ai-je dist et narré, qu'il avoit volu affecter la magnificence d'ung singulier estat, avecques la clarté et magnificence de la fortune; car avoit bien pourquoi l'entretenir et payer, et beaucoup mieulx encore s'il eust volu.

---

### CHAPITRE CCXCIII.

Comment il fist assembler les quatre membres de Flandres à Bruxelles, leur demandant trois points pour lui accorder ayde.

En Bruxelles encore, et après ceste victoire de Liège, fist-il convenir les estats de Flandres et les quatre membres; ensemble y fit convenir aussi les trois estas de Brabant sur la matière des aydes sur tous ses pays, Et en effect, eux tous venus devant ly, leur fist remonstrer trois points par lesquels il avoit cause de leur faire grant demande, et tous les trois points il démonstroït raisonnables et droicturiers. Le premier si estoit que à son entrée, il est ordinaire et de coustume à tous princes de demander ayde à leurs subjects. Le second point si estoit et alléguoit, que ayde lui estoit deue, si comme à tous princes. à cause de son mariage.

qui se devoit prochainement faire; et le tiers si estoit et remonstroit comment, à cause de la guerre qu'il avoit maintenue encontre Liégeois pour la sauveté et salut de tous eulx et de tous ses pays, il lui estoit deu aussi en toute bonne raison une ayde, en récompense des grans et innombrables frès qu'il y avoit portés. Si que, toutes les trois causes mises ensemble, la demande pooit et devoit estre grande et nullement refusable; car tous les points estoient ordinaires. Et monta la demande faite aux Flamands, douze cents mille escus à rien rabattre, et à payer en seize ans, et celle des Braibanchons, quatre cents mille lions sans riens rabattre, et à payer en seize ans aussi. Si n'y ot cely qui ne feust perplex durement et fêru au front, d'oyr nommer ceste horrible somme de deniers à prendre sur le peuple; et ne véoient ni tour ni remède de y savoir bien respondre. Et jà-soit ce que de tout temps ancien les contes de Flandres ont eu de coustume de venir faire leur demande en Gand sur la maison de la ville, maintenant toutefois le duc ne le fist point, car ne voloit aller à Gand depuis la périlleuse entrée qu'il y avoit faite. Et par ainsi, comme par un extraordinaire, il fit sa demande en Brusselles en lieu de Gand; et les députés qui là estoient, ce lui sembloit bien, le porteroient et signifieroient bien en Gand pour et en son nom. Et finalement Gantois, comme chiefs du pays et pour ung rapaissement de leur prince courroucié sur eux, accordèrent la demande tout

et oultre, et venist après ce qu'il peust du paiement; car ce ne fut oncques que quand Gand accorda aucunes aydes, que Bruges et toutes les autres villes forcément n'y allassent après et les ensievissent. Et tout ainsi firent ceux de Braibant jà-soit ce que ce ne fust pas sans long barguing et à bien dur. Et alors, après avoir séjourné en Bruxelles jusques à l'entrée de quaresme, prist son chemin envers Hainaut, et fist son entrée à Mons par un dimenche, jour des brandons; là où il feust solennellement receu à grant joie et à grant révérence. Et estoient les trois estas du pays en la ville venus par son mand, et en partie aussi en faveur de ly pour lui conjourir; et là fit-il faire sa demande aussi aux trois estas de la somme de trois cent mille livres tournois en monnoie, qui montent à cent mille lions en or. Et combien que la somme montast à beaucoup, ce sembloit à aulcuns, et qu'elle estoit dure à prendre sur le povre peuple, ce lui remonstroiton, et repliquèrent longuement lesdits trois estas par maintes excuses et belles raisons, toutefois, par conclusion leur fust dit que s'en appaisassent et qu'ils s'en teussent à peu de refus, car force leur estoit et seroit de l'accorder et de non repintier riens.

Dont, et comme il fit à Mons tout tel, lui venu à Valenciennes, demanda cent mille livres tournois sans riens en recopper et à payer en quinze ans; ce que enuis firent toutefois à Valenciennes, mès enfin les accordèrent. C'estoit quatre cent mille livres

tournois sur le petit pays de Hainaut, qui tous devoient venir en coffre avecques ces aydes de Flandres et de Braibant et de Valenciennes. Si s'en alla à Lille, visiter ses trésors et ses coffres, là où il fit aulcun petit séjour; et à Pasques-flories s'en alla rendre à Bruges, ordonner et aviser sur le fait de ses nopces, qui approchoient au prochain mai futur, et sur le fait aussi de la feste du Toyson-d'Or, qu'il devoit tenir audit Bruges, et pour laquelle on avoit semons et averti tous les chevaliers de l'ordre de comparoir là, ou envoyer procureur pour eux. Dont, entre les autres, y fut semons de comparoir en propre personne, le comte de Nevers, pour répondre à aulcun cas qui touchoit à son honneur, et duquel, s'il se voloit purgier et purifier, lui fut dit qu'il comparust personnellement, ou si non il seroit vaincu par contumace. Y furent semons aussi les deux seigneurs frères de Croy, et le seigneur de Lannoy, sur leur damp et péril, lesquels toutefois ne furent passî laisches ne se faillis, que hardiement ils ne comparussent et se présentassent à leur jour; et passèrent parmi le pays de Hainaut tout au travers, et se vindrent rendre à Bruges, eulx confians en Dieu et en toute aventure.

---

---

CHAPITRE CCXCIV.

Comment le duc Charles tint sa Toyson à Bruges, la première depuis la mort de son père en l'esglise Nostre-Dame.

LE huitiesme de mai, par un dimence, ce duc Charles tint en sa ville de Bruges, en l'église Nostre-Dame, la feste et solemnité, la première depuis la mort de son père, de son ordre du Toyson-d'Or; et s'y trouvèrent ensemble, ly compris dedens eulx, quatorze, tant seulement, de chevaliers à ceste feste; dont, hormis six qui estoient allés de vie à trespas, depuis la derrain chapitre tenu à Saint-Omer, les autres tous envoyèrent ici leurs procureur, les uns pour leurs grandes affaires et léales essoines, et les autres pour occasion de maladies et de vieillesse. Le duc de Clèves, pour ce temps icy, et le duc de Guerles, frères de l'ordre, estoient en mortelle guerre ensemble. Dont, à cause de leur enemistez et pour ce qu'ils ne se vouloient entre-accorder ne se conjoindre, furent receus en leur procuration par procureur. Le roi Jehan d'Arragon, pour dignité de sa couronne et pour la grande distance du lieu aussi, et de son vieil eage, n'en fut pas requis aussi d'y comparoir sinon par procureur. Pareillement le duc d'Alençon fut excusé pour cause de sa vieillesse et de l'indisposition de ce royaume, qui, en ce temps alors, portoit et causoit divers dangiers, entre le roy et

la maison de Bourgogne ; dont à cestui d'Alençon, il convint d'obtempérer par bon sens partout. Le comte d'Ostrevant estoit impotent de sous ses membres, et ne se pooit tirer de ly fruit ne parement en telle assemblée, sinon par ostension du tableau de ses armes. Les deux frères de Croy et cely de Lannoy, s'estoient présentés à Bruges, huit jours paravant, par les lettres du duc pour ester en justice devant ceux de l'ordre, là où eulx oys et accusés de plusieurs cas de par le duc, partirent enfin désolés, ne justifiez ne condamnés ; mès ne les vout le duc oncques recevoir pour estre à sa feste, ne par procureur ne aultrement ; souffroit tant seulement que leurs tableaux présentassent leurs personnes absentes, et que Toyson-d'Or allast pour eux à l'offrande.

Le comte de Nevers, qui soloit estre de l'ordre, icellui par aucunes lettres de semonce qui leur avoient esté envoyées de par le chapitre, de venir respondre à plusieurs grands et infamieux articles, avoit jà paravant renvoyé son collier, et ce, par un officier d'armes et ung clerc, assez irrévéramment.

Dont, à cause de ce et de son péchié prouvé, son tableau, à l'heure que Toyson-d'Or le devoit appeler à l'offrande, icellui, Toyson-d'Or le alla lever hors de son lieu, le rua à ses pieds, prist un autre tableau noir ; là avoit escript dedens la récitation de son cas : comment il avoit esté semon authentiquement ; comment il n'avoit volu comparoir pour respondre ; comment et en quoi il avoit

abusé encontre son honneur et encontre la dignité de la foy chrestienne. Et lisoit icestui Toyson-d'Or, ceste escripture toute en hault, oyant tout le monde; et tout tellement escript, mist ce tableau noir au lieu de l'aulture, là où tout le monde après en pooit prendre coppie.

---

## CHAPITRE CCXCV.

Le nombre des morts de chevaliers de l'ordre, et comment à ceste feste se trouvèrent ensemble les ambassades cy en bas nommées.

DEPUIS la feste tenue à Saint-Omer par le duc Philippe, furent morts des chevaliers de l'ordre six, et desquels se fist ici le service. Le premier des morts fust le duc d'Orliens; le second, le seigneur de Villerval; le tiers, le seigneur de Roye, le quatriesme, le comte d'Ariane; le cinquiesme .....; et le derrain, le duc Philippe de Bourgogne, celi qui premier institua l'ordre.

A ceste feste, qui riche estoit et solemnelle, se trouvèrent tous ensemble, et assis par ordre et par degré, les ambassades icy dénommées.

Premièrement, et en front, un ambassadeur de nostre Saint-Père, au plus haut bout. En après, de cemeisme reng, à la droicte main, un ambassa-

---



deur du roy d'Angleterre ; tierceiment l'évesque de Verdun et le seigneur de Malicorne ; et du duc de Normandie, messire Charles de France , avecques sa sieute, qui estoit grande et notable ; et quartement, l'ambassade du duc de Calabre, qui estoit notable aussi et de bonne estoffe.

A la main sénestre, séoit en front ung chevalier de Valence, ambassadeur du roy Jean d'Arragon ; et en après séoit l'ambassadeur du duc de Bretaingne, moult noble aussi, et bien estoffée de grans gens , comme de l'abbé <sup>1</sup>...., ung vaillant clerc, et du président de Bretagne, avecques un mont d'autres gens de grant estat et de grant monstre , et lesquels n'avoient jamès veu ceste feste tenir , ne les céremonies d'icelle, mès moult la loèrent et en firent grant estime.

Et furent tous festiés ce jour , après la messe dite, en la maison du duc, magnifiquement et en diverses chambres, chacune ambassade en lieu à part, et à privé ; et tous, après le disner, furent menés en la grant salle où séoit le duc à table avecques ses frères en son throne, et là où furent monstrées divers haultes magnificences , et lesquelles ne besongne à mettre par escript , parce qu'elles se donnent à entendre à part elles , par especial en cestui jeusne prince en qui avoit la faculté et le pooir d'en faire autant que le cuer

---

1. Lacune.

lui en pooit dire. Car en christienté à celle heure, n'avoit, ce croy-je, qui tant fust plein et dru de tous biens comme ly, par succession de son père.

Se contretint toutefois en excès de boubans à ceste feste, et ne monstra pas ses rices trésors ne avoirs, que son père autrefois avoit montrés à festes samblables; car approchoit le jour de ses nopces, là où le desploy et le tout monstrier avoit lieu trop plus licitement que icy, combien que ce qui s'en monstroient estoit si grant, que ailleurs à peine en nul royaume on ne trovast si bien ne mieulx.

Longuement tindrent chapitre ces chevaliers de l'ordre sur les colliers qui estoient à donner, et sur lesquels multitude de hauts et de vaillans chevaliers s'attendoient, et trop plus qu'il n'en be-soignoit : car n'en y avoit que seipt vacans : et en trouvoit-on bien, par bon juste conte, une cinquantaine qui tous le valaient, et qui en estoient dignes. Car à merveille y avoit alors de beaux personnages et de grans seigneurs et de bons chevaliers; messire Philippe de Savoie, frère à la reine de France, estoit l'ung des esleus, et lequel, par mal content du roy Loys de France, du mortel dangier en quel l'avoit tenu longuement en prison, s'estoit entièrement rendu et adjoint à ce duc Charles, pour vivre et mourir avecques ly, et pour estre de sa maison. Si en fist le duc grant feste, et s'en tenoit à bien paré; car estoit chevalier de grant vertu et de grant fait, et le seul de la maison de

Savoie , digne de réputation. Le seigneur de Montagu , et Toyson-d'Or avecques ly , lui porta le collier , qui , haultement le recheut et à grant honneur. Pareillement en porta ledict seigneur de Montagu , deux autres en Bourgoigne , à deux seigneurs , l'ung au seigneur de Couces , ung vaillant noble chevalier , et de grant maison , et un aultre à messire Jehan de Damas , seigneur de Clessy , ung bel jeune chevalier bien adressié et de bonne parade ; mès n'y avoit pas tant de mérite jà acquis pour si haut avenir , comme il y pooit avoir d'esperoir sur le temps futur de bonne chevalerie : car jeusne estoit et n'avoit gaires veu encores. Mès son personnage le fist avancier , avecques faveur que le duc y avoit mise , et que l'apparence y estoit grant en l'omme , avecques bon sens. Encores en restoit deux autres à donner : mès encore on les tint secrets ; et ne sçavoie à qui à l'eure de cestui escrire ; parquoi je n'en parle plus avant , de peur que je ne faille , et qu'il ne loist ( convient ) soy fonder sur opinion non attainte.

---

## CHAPITRE CCXCVI.

Comment Toyson-d'Or, viellart, par son instance fut déporté de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espace de trente-six ans, et procura en son lieu estre ordonné son serviteur.

A CESTE feste de l'ordre tenue et faicte par le duc Charles, on fist grandes apprestances de jour en jour pour la feste des nopces de ce duc qui approuchoit ; et furent diverses mains et à grant multitude mises en œuvre à tous lez en diverses affaires et mestiers ; car l'appareil y estoit grant , et le propos du duc du meimes pour soi fort monstrier à ces Anglès. Or advint que le jour de la Penthecouste, le duc Charles avoit en propos de tenir pleine cour et royal estat , et de tenir table en sa rice magnifique sale qu'il avoit fait faire , avecques tous ses barons et nobles hommes. Mès comme je vous ai dict que messire Jacques de Bourbon estoit allé de vie à trespas , le duc sy estoit tellement altéré et devenu perplex , qu'à peine se osoit-il asseurer de sa vie ; et n'y avoit nul, ne médecin ne aultre, qui le peust oncques remettre en joie ne en paix de cuer , tant se donnoit peur et mérancolie. Toutefois n'avoit ne ne sentoit nullement mal , sinon ce qu'il s'en donnoit par pensée. Et par ainsi, la feste qu'il avoit proposée à tenir le saint jour de Penthecouste , fust sursise ,

et tourna à nient ; et disna secrètement et à peu de maisnie ( suite ) en sa chambre. Or estoit ainsi que Toyson-d'Or <sup>1</sup>, qui avoit servi ledict ordre en l'estat et office de roy de l'ordre, par l'espasse de trente-six ans, et estoit jà devenu viel et de grand eage <sup>2</sup>, et par diverses grans labeurs et voyages qu'il avoit eus fort débilité et affoibli, aveucques ce encores qu'audict présent lieu de Bruges il estoit encheu en maladie, dont il morut enfin dedens six sepmaisnes après, cestui Toison-d'Or, ung petit resours de sadicte maladie, et espérant encore pooir vivre aucun temps, mais non pas vouloir porter cure ne soing en son estat accoustumé, pourpensa et délibéra de soi honorablement déporter de son estat avant sa mort, et de y constituer ung aultre, du gré du duc, en sa pleine vie ; et de fait y constitua, et se arresta sur ung sien serviteur, lequel il avoit faict nommer Fusil <sup>3</sup>.

---

1. Jean Lefebvre de Saint-Remy fut élu roi d'armes de la Toison-d'or, dès l'institution de cet ordre en 1429 (*voyez Mémoires de Saint Remy*, p. 257, t. 32, de cette collection). Il reçut alors le nom de Toison-d'Or, qu'il continua à porter.

2. Il cessa de remplir les fonctions de roi d'armes, le 7 mai 1468, et mourut la même année, le jour du Saint-Sacrement. Il était âgé de 67 ans lorsqu'il écrivit ses mémoires (*Voy. t. 32, p. 258 et suiv.*).

3. Gilles Gobet, dit Fusil, nommé substitut de Jean de Saint-Remy.

Et comme il avoit oy dire que le duc tenroit une cour touverte le jour de la Penthecouste, pensa là, en pleine salle et en pleine congrégacion, prier au duc pour estre déporté de son estat, considéré ses vieux jours et son impotence et par son gré et accord de le mestre en nouvelle main, lequel il avoit choisi digne à ce ; et ce faict, voudroit et prieroit le duc, pour toutes récompenses et rétributions de ses labeurs, qu'il lui pleust le faire chevalier, considéré encores qu'il avoit terres et seigneuries nobles et de noble tennement, lesquelles il avoit acquises.

Or doncques, comme le duc ne tint point de feste, comme j'ay dict, et les causes pourquoy, cestui bon viellart cuidoit estre frustré en son honorable propos; mès l'évesque de Tournay, chancelier de l'ordre, et plusieurs autres bons seigneurs, ses amis, en avertirent le duc, lequel volentiers, pour l'amour de son viel serviteur, et pour l'onorer et pour le déporter désormès de peine et de travail, se présenta en salle à l'yssue de sa messe ; et là, au bout d'ung banc, ledict Toyson-d'Or, vestu de sa robe d'escarlade, la couronne de roy d'armes en chief, se rua à genoux devant le duc ; et là l'évesque de Tournay, chancelier de l'ordre, prist la parole pour ly, et dist :  
« Mon très redoubté seigneur, véez-cy Toyson-  
» d'Or, roy d'armes de vostre très hault et très  
» noble ordre du Toyson-d'Or, que feu de très  
» noble et très excellente mémoire, monseigneur

» votre père, que Dieu absoille! édifia et mist sus,  
» et duquel en ensievant le noble et très hault em-  
» prendre dudit monseigneur vostre père, vous  
» estes continueur et parmainteneur; si est cestui  
» Toyson-d'Or en l'estat de son office auquel il a  
» servi monseigneur vostre père, par l'espasce de  
» trente-six ans, devenu viel et cassé, comme il  
» y pert; et ne peult mès porter peines ne tra-  
» vaux, tels qu'il doit et affiert audict estat que  
» longuement il a exercé. Si vous prie très hum-  
» blement que, de vostre grâce, vous plaise le  
» relever desdictes peines et travaux, et aultrui  
» commettre en cely office qui vous semblera  
» ydoine, combien, mon très redoubté seigneur,  
» que ce ly soit le plus grant regret, ce dict, et le  
» plus amer mot que jamais pora avoir, que de  
» renoncer audit noble estat et à vostre service,  
» trop plus digne que pour ly. Et s'il vous plect,  
» mon très redoubté seigneur, vééz-ci Fusil, le-  
» quel il a nourry et eslevé, et a esté en plusieurs  
» lieux et voyages aveucques, et là où il a veu et  
» appris des affaires et secrets dont il pora tant  
» mieulx servir vostredist noble ordre; s'il vous  
» plect promouvoir à la dignité de l'estat de roy  
» de l'ordre, ly en son semblant et à son povre  
» ingénierement tousjours sur vostre noble correc-  
» tion, toutes-fois et pour le mieulx employer  
» ailleurs s'il vous plect, ly il le vous présente pour  
» en faire vostre très noble plaisir. »

Et alors respondist le duc : « Vraiment, il nous

» plect très bien et le volons bien recevoir ; mès  
» nous desplest de vostre ancienneté, et de quoi  
» vous ne nous poez plus servir : mès toujours  
» vous rechevons nous à nous. »

Et alors Toyson-d'Or prist la couronne de dessus son chief, et la résigna en la main du duc ; et le duc, après l'avoir prise, l'assist sur le chief du nouvel eslu, et fut baptisé Toyson-d'Or : et alors monseigneur de Tournay, soy ruant à genoux, requist au duc, disant : « Nostre très redoubté seigneur, or vous prie humblement cestui vostre  
» ancien serviteur, qui a eu maints grans honneurs  
» au service de monseigneur vostre père, que Dieu  
» pardoint ! et de vous, qu'il vous plaise pour toutes  
» ses labeurs passées, et pour fin de toutes rétribucions, lui faire cest honneur que de le faire  
» chevalier : car en cely tiltre, il désire à finer  
» ses jours ? » et le duc respondist : « Je le ferai  
» volentiers. » Lors lui fust bailliée l'espée, et le fist chevalier, et à tant fina le mystère du jour touchant cely point.



---

## CHAPITRE CCXCVII.

De la question et débat qui pendoit entre le roi Loys et son frère ,  
aveucques ses alliés , pour la ducie de Normandie.

On duroient encore les trêves entre France et Angleterre , et pareillement entre le roy Loys , roy de France , et son frère , qui se nomma duc de Normaudie , et les ducs de Bourgogne et de Bretagne , pour la question qui est assez dite et déclarée : est à savoir , pour l'alliance et serment que avoient ensemble solempnellement fait , juré et scellé , compris plusieurs autres , quasi tous les princes du sang. Mès estoient ces trêves jà près du terme que devoit expirer ; par quoi , à tous lez , ceux à qui le dangier de la guerré compétoit se pourvirent et garnirent , chacun à son plus fort et à son plus beau , et veilla chacun à son cresteau , comme pour ly. Le roy à son debout qui véoit et considéroit à qui il pooit avoir à faire , se la guerre alloit avant , se pourvit et se fortifia à tous sens ; mist tous ses engins en œuvre et tous ses entendemens en employ , pour , en temps de besoing , se trouver à son desseure de ses adversaires. Sçavoit le duc Charles de Bourgogne , fier durement et de grand cuer ; et aveucques ce qu'il le sentoit fort et de grand pooir , si savoit-il que c'estoit le seul et le tout , sur quoi le duc de Normandie ,

son frère, et le duc de Bretagne, s'attendoient et reposoient; et qu'en la fermeté de ly et de son assister, ils se maintenoient roides en leur querelle; par quoi, par peur de l'un et de l'autre, et par le dangier qui pendoit en entamer l'ung des debous, tint en suspens et surséoit sa cause en rongant son frein, comme au milieu des deux. Et encore, qui plus lui estoit de pois et de grief, c'estoit qu'il sentoit et véoit à l'œil, ce qu'amender ne pooit ni y résister : c'estoit que ce duc de Bourgogne avoit pris l'alliance du royaume d'Angleterre, par mariage à la seur du roy Édouard; de quoi non tant seulement, il ressoignoit la puissance dudict duc qu'elle en seroit plus creue et plus grande, mès en prédoutoit et prévéoit la ruine de son royaume, à ceste cause, pour le temps à venir, quand ce duc icy s'en voudroit servir. Et par ainsi, et comme ly-mesmes et tout de soi s'estoit bouté en ce dangier, et mis en ce destroit par avoir mis et procuré la division meismes de tout son sang contre ly, maintenant, quand il s'en vist en tel meschief, et qu'il y cuida remédier par destroites voies, non merveilles s'il se trouva perplex en se cuidier conduire, là où il véoit la chose si difficile et de si grand dangier pour sa coronne. Et pour ce dist-on bien vulgairement, que nul n'a mal que aucunement il n'en soit cause; et est bien digne cely de venir à malaise, qui, de son aise et de sa bonne fortune, fait sa tanance. Qui est cely, ô Dieu, qui ayant une belle maison délictible, et en quoy

nature se délicate et se complaist, et par appétit désordonné après, et par tanance de telle douleur, va bouter le feu au milieu ? Qui est cely . ne ou est-il, qui doit plaindre cely homme, quand d'aventure, et en telle perplexité que de voir périr le sien, quant on le verroit tendre et laborer au remède pour la rescourre ? Certes, quand la plaie en tourneroit griève sur lui, et larmes et battisons des mains, à tous lez, le tenroient en angoisse, ne seroit à plaindre de nulluy, sinon d'autant que la chose publicque en peust estre blessiée en la dépendance d'ung tel sens perversi, et que est adonné à son propre mal pour le cuidier faire à aultrui.

---

## CHAPITRE CCXCVIII.

Comment le roy Loys au double assembla rans archiers plus qu'il n'estoit de coustume, et de son avis qu'il prist.

LE roy doncques partout son royaulme, vueillant pourveoir encontre ses querellans, les princes dessusdits, et soi garnir de force et d'amis encontre l'effort des autres, jà de longue main avoit pratiqué en tous endroits tout l'effort qu'il pooit mettre sus, tant de nobles gens que de communes. Et en effet, par tous les lieux de son royaulme là où on soloit lever francs archiers, il y assist de les lever au double nombre, plus que paravant. Si

en trouva ung bien grand nombre, bien jusques à cinquante mille, bien embastonnés et bien en point, avecques ses deux mille lances ordinaires, sans les aultres qu'il pooit avoir par mandement de ban.

Comme doncques le roy savoit et entendoit que son frere, monseigneur Charles, ne se voloit nullement départir de la ducié de Normandie qu'il ne l'eust et emportast pour son partage, et que c'estoit le droict point de la destrainte de ce débat, à l'ung de non s'en vouloir passer et à l'autre de non la vouloir donner ne de s'en deffaire, le roy s'avisa, et sagement, de faire convenir les trois estas du royaume à Tours; et par toutes les villes de son royaume, meismes en Tournay, manda venir nombre de députés envers ly, de par lesdictes villes, pour avoir avis avecques eux, et conseil en faire et en laisser sainement et deuement en ceste matière. Si y furent envoyés et députés maint notable preudomme, et maint haut et noble clerc; et mesmes tout l'estat de sainte église y estoit semons et évoqué, par adjonction avecques les nobles, lesquels tous s'assemblèrent à Tours, là où estoit le roy qui les attendoit, et avoit avecques ly, son oncle, le roy Renier, roy de Sicile, le conte du Maine, le duc de Bourbon, le prince de Navarre, le conte du Perche, le conte d'Angoulesme, le duc de Nemours, et multitude de grans barons et de haults hommes, auxquels et devant lesquels, au jour qui estoit ordonné et signifié,

le roy. en propre personne et de son propre sens , fist une très belle et notable relacion touchant ceste difficulté pendant présentement. Et comme ly de soi ne se voloit justifier, ce sambloit, en sa propre querelle et cause, ne soi arroguer d'en savoir bien faire, de propre sens, au meilleur expédient, protesta devant eux tous soi estre insuffisant ly de ly, et non ydone pour faire riens en ceste matère de propre teste, veu encore qu'elle touchoit au bien universel de tout le royaume, et à sa perpétuité, et ly n'y avoit que son voyage; dont, par en abuser, ne lui voloit ne ne devoit porter ce grief. Si en demanda l'avis et le conseil à eulx tous en publique, et leur mist en mains et en leur détermination ceste perplexe et très estroite difficulté de Normandie; savoir: se pour guerre et tribulacion fuir, et espargner effusion de sang chrestien, il loisoit (convenoit) mieulx accorder et bailler ceste ducié de Normandie à son frère, et en faire dessevrement (séparation) de la couronne, ou, pour maintenir et continuer la couronne en son entier, comme de long viel temps, prendre l'aventure de la guerre, par la refuser aux demandans; car quoique son frère, monseigneur Charles, la demandast comme pour sienne, les deux ducs de Bourgogne et de Bretagne le demandoient en confort de sa querelle; par quoi, non tant seulement ceste guerre regarderoit son frère à part ly, mès les deux ducs, ses adjoints, les deux plus gros membres de France.

---

CHAPITRE CCXCIX.

Comment les nobles et les estus de France, après avoir oy la relation du roi, débattirent les conséquences et dangiers qui en pooient venir.

CESTE remonstrance ainsi faite par la bouche du roy requérant avis, tous les princes et seigneurs, ja par avant informés de la nature du cas et conclus, nient-moins en responce pesèrent moult ceste matère; et considérans à tous les grans dangiers qui y pendoient, misrent leurs contraires difficultés en balance de long jugement premier qu'entrer en l'estroit. Véoient la léauté que devoient au roy et à la chose publique de ce royaume pour le premier tiltre. Véoient à l'autre lez l'affection et bon amour que porter devoient à monseigneur Charles, frère du roy, et apparant héritier de la couronne, et de qui ils devoient vouloir l'avancement et pervencion à ses bonnes fins. Véoient en oultre, et pour le tiers poinct, la grande et forte adjonction qu'il avoit en confort de sa cause des ducs de Bourgogne et de Bretagne, et par lesquels, qui ne le contenteroit en ses demandes à son plein appétit, ils'efforceroit encontre le roy, son frère, des'en mestre au desseure réalement et de faict. Et puis finalement, regardoient se ceste séparacion de la ducie de Normandie et de la couronne se faisoit, ce pooit tourner à

grand grief et plaie à la royale majesté pour le temps à venir, et en contraire des anciens estatuts fais et gravement conclus pour l'universel salut de France, qui jamès ne se doivent rompre. Parquoy, tout considéré et tout argué et pesé, et venans à l'estroit de la vérité et de preudomie, sans faveur et sans haine, conclurent et respondirent tous ensemble que nulle riens sous le ciel, ne faveur ne affection fraternele, ne obligation de promesse, ne opportunité de donnison, ne de pourvision, ne peur ne menace de guerre, ne regard à nul temporel dangier qui sourdre ne mouvoir se peut à ceste cause, le roy ne devoit ne ne devroit acquiescer ne condescendre en ceste separacion de la ducié, ne en son transport en main d'omme vivant que la sienne, ains devroit plus-tost mettre et sa propre personne et tout son royaume en la disposition occulte de la main de Dieu et de fortune, premier que le faire ne cou-sentir, pour maintes grandes et évidentes causes qui là estoient déclairées et produites, non repli-cables et reboutables. Dont, et pour tant mieux donner au roy courage et ferme adhésion à leur tel conseil et avis, lui certifièrent tous d'une affec-tion et d'une bouce, que mesme eux tous ensemble, et distinctement chacun en son endroit, pour donner effect et vertu à ce que portoit leur avis, eulx ils s'exposeroient et le serviroient de corps, de puissance, et d'avoir, de leurs femmes, de leurs enfans, et ne l'abandonneroient ne pour mort ne

pour nul encombre de fortune ne de terrien dangier, quelque il peust estre. Si en fust le roy moult joyeux, et fort reconforté, comme raison le devoit bien; car ce lui estoit une ferme seure potente, pour soi reposer dessus à celle heure.

---

### CHAPITRE CCC.

Comment les estas délibérèrent envoyer ambassade devers le duc Charles de Bourgogne pour le amollir.

NIENT-MOINS pour fuir encore les dangiers de la guerre le plus longuement que l'on pourroit, et pour mettre appaisement en ceste très difficile question qui estoit entre ces deux frères pour ce partage, fust avisé en cestui parlement et conclu, que mesmes les trois estas de ce royaume, à leurs communs frès, enveroient notable et pesante ambassade devers le duc de Bourgogne, comme principal porteur et conforteur de monseigneur Charles de France, et en qui plus pendoit le fort de ceste question; et en leur nom lui seroit signifié le hault et notable devoir que le roy avoit signifié devant eulx par toutes manières de remonstrances et de sages paroles que ung roy peut faire pour le bien et salut de son royaume, mettant devers ly également son tort s'il y pooit estre comme son droit, et soi accusant non estre sage assez, pour deslinir d'ung si hault affaire comme cestui estoit, ne



quelque bon droit qu'il y pooit avoir, sans s'en submettre en la consultacion du général corps de France; lui seroit signifié aussi l'avis et le décret de toute l'intégrité de ce royaume, qui là avoit esté déclairé et prononcié en la présence du roy, et promis et juré de le maintenir et de le bouter oultre, en confortant le roy en cestui endroit, quand l'opportunité s'y trouveroit; et que nullement le roy ne pouvoit décliner de sa roideur, en cestui refusé partage, ne eulx, ne pied de eulx y consentir ne y prester conseil, sans mesprendre envers honneur et droiture. Dont pour tant mieulx lui imprimer et faire sentir la pitié de ce très agu et estroit affaire, et dont tout ce noble royaume pendoit en péril d'ung grant mal, fust avisé de le faire approcier et persuader par toutes nobles remonstrances et avertences, comme premier per et doyen des pers de France, le plus puissant membre de la couronne, et avecques richesses et puissance sans nombre. Si estoit-il en jeusne eage, jugié et congneu abonder en sens et en vertu sur tous aultres princes; par quoi l'espoir devoit estre en eux; et considéré aussi qu'il estoit du royal tronc, et que la couronne, par possible, pooit tourner sur lui, que par pitié du royaume et de la royale dignité, il lesseroit ung peu doucement couler ceste alliance prinse avecques monseigneur Charles de France, et trouveroit voie et manière de l'amollir et faire estre content de raison et de souffisant partage, tel que

duit à ung fils et frère du roy ; et par cestui moyen et le roy et son royaulme, et eulx tous poroient estre affrancis des dangiers de la guerre et des ruines et tribulacions qui, à cause d'elle, se poroient movoir et essourdre. Et furent eslus et députés pour ce faire, l'évesque de Langres, messire Guillaume Cosinot, et aultres bons personnages, desquels et de leur relacion je ferai le conte de brief cy-après, quant ils seront arrivés à Bruges, et là où ils s'acquittèrent devant le duc de ce qu'ils avoient en charge.

---

## CHAPITRE CCCI.

Comment le connestable, après le retour dudit parlement, se vint tenir à Bohain et des diverses opinions qu'on avoit alors dudit connestable.

APRÈS ce parlement fait et tenu à Tours, le conte de Saint-Pol, connestable de France, au retour dudict parlement, se vint tenir en sa maison de Bohain, sur les marches de Picardie, et disoit-on communément, entre les aulcuns, que c'estoit pour venir aux nopces du duc de Bourgogne ; car le temps qui estoit constitué pour la feste, approchoit fort ; et par ainsi, pour estre tant plus tost près, se vint tenir près du lieu. Autres disoient que c'estoit pour pourveoir aux dangiers qui pooient escheoir sur la frontière, tant des Anglès comme des gens d'armes du duc : car le temps

estoit plein de rumeur et de ruine alors entre le roy et ly pour les alliances que avoit prises avecques le roy Édouard d'Angleterre , ensemble avecques son frère monseigneur Charles et le duc de Bretagne. Et croy bien que ceste raison estoit bien plus évidente que la première , sauf toutefois que ledit connétable , com bon et léal qu'il fust pour le roy et pour ses affaires , si voloit-il nientmoins différer la guerre toujours , et estre moyen de la surseoir entre eulx par toutes labeurs et diligences faisables et responsables ; car aimoit les deux partis et les honoroit, l'ung pour l'onneur et le grand estat qu'il y avoit , et qu'il y avoit son serment , l'autre par nature qui l'accusoit de ce faire ; car y avoit esté né , eslevé , nourri et parcreu , et y avoit tous ses enfans et tout le plus bel de son vaillant , et dont il estoit homme et subject du duc , avecques encore longue nourriture et privée amour qu'il eust longuement , en servant le duc Charles , le duc Philippe , son père , encore vivant. Parquoi le soin et la cure lui devoient bien estre grandes , en acquittant son honneur et devoir à tous lez , pour procurer le bien entre tous les deux , par le moyen duquel la guerre peut toujours demorer suspendue et délayée : car sage prince estoit , et merueilleusement actif , et de grand labour en difficiles affaires.

---

## CHAPITRE CCCII.

Comment le duc Charles estoit fort désirant de jangler (causer) avec le dit connestable après son retour de France pour apprendre de ly toutes nouvelles de par delà, et comment ledit connestable arriva à Bruges à grant présumpcion.

LE duc Charles, doncques, sachant ledict connestable estre retourné de Tours, et séjournant ja près de ly à Bohain, non merveilles s'il désiroit bien à veoir ledict connestable, pour apprendre de ly toutes nouvelles de par-delà, et du roy et du royaume, et de toutes les dispositions de paix et de guerre : car n'y avoit au monde homme en qui tant il mist foy et crédence, qu'en cestui connestable, ne aussi qui plus au vif lui en pust parler ; car c'estoit le seul bras destre du roy, et le vrai coffre de son secré. Donc, com plus le roy y mettoit sa confiance, com plus aussi ledict connestable se devoit sagement conduire au lez de parde-chà, afin que le roy n'y prist malvaise note. Et en effect, ledict connestable de soy-mesmes n'eust jamès osé venir çà envers devers le duc, sinon du gré et ordonnance du roy, qui ja maintesfois le y avoit envoyé depuis qu'il l'avoit fait son connestable. Et savoit bien aussi que, honneur et serment sauf, le duc Charles de Bourgogne estoit cely du monde que ledit connestable amoit le plus pour les raisons dessusdictes. Mès nient-moins si ne

lui voloit-il gréer l'allée devers ly, sinon pour les affaires en publicque bien des deux, et avoit raison.

Or advint que, comme le duc Charles avoit fain et grant désir de veoir ledict connestable et de l'avoir en dévise, au roy prist fain aussi de l'envoyer à Bruges; et le requéroient bien les affaires du temps qui alors estoit. Dont, com au roy et au duc prist ung désir tournant en ung homme, cestui, à la tierce main, se trouva en désir aussi d'avoir commission de venir à Bruges, pour certains regars qu'il avoit en son couvert courage, et lesquels il désiroit à monstrier et faire cognoistre. Si fault savoir que ce conte de Saint-Pol, connestable de France, estoit ung très bel et exquis chevalier, fier durement et de hault corrage, et à l'advenant du lieu dont il estoit; il avoit les meurs tout de meismes comme ung grant homme, et fort désiroit gloire et exaltacion à fortune, et souverainement en la maison de France; pour cause qu'en la maison de Bourgogne il avoit porté longues repulses du duc Philippe, à la cause de ceux de Croy: parquoy, par l'espasce bien de vingt ans, et parce qu'il avoit grandes alliances en France, il avoit bée (visé) et entendu à estre connestable; à quoi toutefois oncques n'avoit peu parvenir du temps du roy Charles. Or estoit advenu qu'au voyage de France, que cestui conte de Saint-Pol fist avecques cestui duc Charles à Montlhery, par le moyen dudict Charles, conte

de Charollois , il fust faict et crée connestable à Conflans ; et depuis monta encore si haut , que le roy , pour l'avoir entièrement devers ly et hors de la maison de ce duc Charles , lui donna en mariage la seur de la reine , avecques grande et haulte pourvision sur les deniers du royaume. Or estoit-il et se trouvoit en l'onneur et exaltacion que longuement avoit désirés ; et comme en France il avoit quis sa gloire et sa promocion , ès pays et ès marches aussi du duc , souverainement en Flandres et là entour , tendoit et désiroit à y monstrier sa glorifiance ; car savoit bien qu'il y avoit des envieux sur son honneur : parquoy tant plus il avoit affection de leur croistre leur envie.

Si advint maintenant que , ainsi que le roy l'envoya à Bruges , en ce mois de may l'an soixante-huict , et que le duc alors estoit en grande magnificence et en hault estat , la ville pleine de nobles gens et de divers ambassades de plusieurs régions , cestui conte de Saint-Pol , connestable de France , vint et arriva à Bruges , entra par la porte de Sainte-Croix , vint fendant tout le travers de la ville et parmi le droict ventre du beau marchié , à six trompettes sonnans devant ly et tout leurs blasons ; fist porter l'espée devant ly tout ainsi comme le prince du pays , et en multitude de chevaliers et de nobles gens , six pages darrière ly et à grand sieute ; fist toutes retentir de son bruit , et hommes et femmes corrir par les carrefours pour en veoir l'affaire : car estoit cas de nouvel-

leté, ce leur sambloit, le plus que jamès veissent. Si en sourdit grand murmure et estrange manière de parler, entre diverses gens, qui à dur le portoient et qui le cognoissoient de fons et de lait, et le savoient estre subject nuement et serviteur du prince du pays; parquoy tant plus se indignoient contre ly à cause de ceste arrogance monstrée, et laquelle ne lui appartenoit, ce disoient. Toutes-fois, ledict connestable n'accoustant ne à parole ne à murmure, ne à bien pris ne à mal pris, tousjours fendant les rues en son arroy, vint descendre en son logis envers la porte du Dam, menant grant chière et degois de sa fière entreprise non jamès monstrée par aultre. Et en effect jamès n'avoit esté veu aussi qu'homme y fist le samblable. Si en furent en l'instant portées les nouvelles au duc, qui durement s'en esmerveilloit; et de fait, de selle cuer tout animé, s'en indigna contre ly et le porta à très aigre. Et comme par avant il avoit fort désiré sa venue et de le veoir, maintenant, quand il oyt conter cest orgueil et ceste arrogance mal assise, le contempna en son ayr, et tourna son cuer envers ly en toute froidesse, jurant Saint-George qu'il lui remonstreroit son oultrage. Et combien que ledict connestable pensoit à venir le lendemain devers le duc lui faire la révérence, toutefois le duc lui signifia et lui fist dire qu'il ne venist pas, car ne lui seroit pas bien venu. Et de faict le lessa sincq jours et sincq nuicts qu'oncques ne le vould veoir, ne que l'aultre aussi

ne n'osa y venir ; car savoit le courroux que le duc avoit contre lui. Nientmoins, à ceux qui l'allèrent veoir, comme le seigneur de La Roce, le seigneur d'Aymeries, et aultres, il s'excusa et para gracieusement, et remonstra par points et par articles, que faire le pooit et devoit par tout le royaulme de France, meismes en la ville de Paris, le roy y estant dedens ; si le pooit-il faire et l'avoit fait ; par quoy en Bruges, qui estoit du royaume, il le pooit faire aussi, comme connestable de France ; et n'estoit point cely honneur à ly comme conte de Saint-Pol, mès comme souverain officier de la couronne. Et ainsi, par belles remonstrances qui furent rapportées au duc par les ungs et par les aultres, le duc enfin se laissa approchier, et se mitiga, jà-soit ce qu'en leur convenir ensemble, le duc ne se pot oncques contenir qu'il n'en parlast fièrement audict connestable. Et disoient aucuns qu'oncques il ne l'eust osé faire ne penser du temps de l'autre duc, s'il eust vescu. Autres disoient que si eust, et qu'il l'eust aussi bien peu de l'ung comme de l'autre ; mès il l'eust lessié par révérence de son hault glorieux nom et règne. Toutefois, fust qu'il le pust ou non, le peuple estoit tellement esmeu en Bruges en cestui cas de nouvelleté, que ce fust mille contre ung qu'il n'en advint des grands meschiefs et des dangiers en sa personne, tant que le hardement n'estoit point en ly, que d'en partir en la manière comme il y estoit venu. Mès feingni d'aller en pèlerinage



à Herdenbourg , en privée simple maisnie ; et fist trousser trompettes et blasons en malles , et s'en alla à l'emblée.

---

### CHAPITRE CCCIII.

*Comment le duc Charles fist faire une grande exécution d'un fils bestard du seigneur de la Hameyde , et comment ses parents se vinrent ruer devant le duc pour miséricorde.*

Næ me loist ( convient ) couler maintenant sans faire record d'une exécution de justice que fist faire ce duc Charles en ce pendant qu'il séjournoit à Bruges , surattendant la seur du roy Édouard d'Angleterre , sa femme à venir. Si est vrai que un jeusne fils , de l'eage environ de vingt-quatre ou vingt-six ans , nommé Hernoul , fils naturel de messire Hernoul de la Hameyde , seigneur de Condet , estoit détenu en prison à Bruges ; et l'avoit fait prendre le duc et mettre en la porterie en la main de son portier , par claim et à la requeste de partie qui là l'estoit venu poursievir , pour ung leur frère que cestui jeusne fils avoit mis à mort assez piteusement , en Condet meismes , ville et seigneurie de son père , et de quoi , comme la pacificacion n'en avoit esté faicte , mès la cuidant porter oultre par haulteur et par puissance de ses amis , n'avoit daigné à peine d'en réparer l'offense. Parquoi , les amis venus à Bruges devers ce

nouveau duc, lequel, par renommée, savoient estre prince de justice et de radresse, se vindrent ruer devant ses pieds, lui priant pour justice et pour réparacion du piteux grief commis en leur frère. Si leur jura le duc par Saint-George! que si feroit-il, et qu'il en feroit bonne punicion. Et prestement, comme ce jeusne fils ignoroit la plainte faite, et ses ennemis si près de ly, s'oy promenant et devisant emmy la court avecques les aultres gentilhommes, fust appréhendé et mis en la porterne, sous bonne et forte garde, estreitement re-commandé de la bouce du prince. Si en vint prestement la voix au seigneur de la Hameyde, son oncle, et à plusieurs aultres seigneurs, ses parens, qui là estoient en grand nombre, et lesquels pesans le fait, quel il avoit esté et non pacifié, pesèrent aussi le criminel dangier en quel estoit leur parent, par la cognoissance qu'ils avoient de la rigueur du prince. Si se boutèrent tous ensemble hastivement; et par conseil pris une partie de eux s'atourna envers la partie poursievant, et l'autre, la plus principale et la plus pesante, se vint ruer devant les pieds du duc, lui priant et suppliant qu'en recognoissance et retribucion du service que fait lui avoient en maint mortel dangier aultrefois, et en grandes missions et peines longuement continuées, il lui pleust à estre piteux et miséricordieux envers leur neveu, et de mitiguer sa roide justice envers ly, par recognoissance aussi du service que le jeusne homme lui

avoit faict à Montlhéry , là où il s'estoit vaillamment porté et monstre par jugement de beaucoup de gens; parquoy se la grasce se pooit estendre jusqu'à en avoir mémoire , la faute de son péchié et de sa boullante jeunesse en poroit estre tant plus aucunement supportée. Si fust la requeste belle et piteuse à oyr en face de toutes nobles gens en pleine salle , là où le duc se rendist ententif à les bien entendre , et pour tant mieulx savoir respondre à poinct , car avoit la chose fort à cuer. Si respondist et dist :

---

#### CHAPITRE CCCIV.

Comment le duc Charles fist une moult belle response aux supplians , non obtempérant à leur requeste dudit prisonnier bastard.

« SIRE de la Hameyde , et vous les aultres , je  
» cognois bien les services que m'avez fait , et les  
» ay bien en mémoire ; mès ne me loist ( convient )  
» pourtant de vous retribuer de vos mérites en  
» cely cas , par chose qui n'est pas ne à moy ne  
» en moy ; mais vous doys rénumérer du mien et  
» de mon propre. Vous expétez la rédempcion de  
» vostre nepveu , et que je lui face grascies et véez  
» cy partie qui me requiert de justice , de leur  
» frère piteusement mis à mort et sans tiltre ,  
» dont la grasce faire pend en eulx. Moi doncques ,  
» d'aultrui franchise ne doy faire ma libéralité ,

» qui n'y ay riens. Se à point et à heure eussiez  
» contenté partie et tant fait que la plainte n'en  
» fust venue jusqu'à moi , vous eussiez lors obtenu ,  
» peult estre , sans moi , ce que maintenant je ne  
» vous puis donner sans eulx ; car ne me loist  
» ( convient ) donner le sang de leur frère qui crie  
» sur moi. C'est à eulx d'en demander la ven-  
» geance , et à moi de le vengier par obstinacion  
» de justice , que je ne puis ne ne veuil refuser.  
» Encore , quant partie seroit contente , et que l'of-  
» fense en est en mon sceu , si y ai-je intérêt très  
» grand , et de quoy je feroie conscience de le  
» couler. Mès contentez partie , et puis après on  
» s'avisera du surplus au plus expédient. »

Ce fust tout que parens et amis porent traire pour celle heure du duc Charles, qui ne donnoit ne tolloit. Mès disoient aulcuns assistans secrètement , que en couvert lui avoient oy jurer Saint-George, qu'il en mourroit long ou court. Aultres aussi les aulcuns se fondoient en espérance , disans que il peseroit fort , ce leur sambloit , la requeste de toute la chevalerie de Haynau , à qui cestui cas compétoit , et resoigneroit à leur faire ce refus , mès se décevoient.

---

---

CHAPITRE CCCV.

Comment les parens dudit bastard appaisèrent le partie du mort , par leur avoir donné grans déniars , ce qui riens ne leur prouffita quant à la délivrance dudit bastard.

Or firent tant parens et amis , par argent et par honnestes réparacions , que partie fust contente ; et vint partie soy remonstrer devant le duc , et lui signifier et dire son contentement , et la haulte et belle satisfaction qui lui avoit esté faicte , priant à mains jointes , que il lui pleust faire sa grasse et sa merchy en l'offenseur , comme le corrage des offensez est commué en pitié envers ly , pour l'onneur de ly ; parquoy lui prièrent de samblable. Mès ce duc y respondist peu ; et ce peu qu'il en dist , si estoit-il assez obscur , et pendoit en doute. Et n'en porent les amis ni la partie pacifiée , tirer aultre chose , fors seulement vivre en espérance non certaine. Et le détenu demeuroit tousjours en prison , qui , vivant en l'espérance de ses grans amis , ne cuida jamais morir , et fist bonne chièr.

---

## CHAPITRE CCCVI.

Comment le duc Charles, sur son partement d'aller à l'Escluse à privée compagnie, ordonna secrètement à l'escoutète de Bruges, l'exécution dudit bastard.

Or advint qu'ensi que le temps couroit tousjours avant, et que, de jour en jour, on attendoit la descente de la seur du roy d'Angleterre à l'Escluse, le duc, ung jour, délibéra d'aller visiter et veoir le port, et les apprestances et les préparemens là ordonnés pour la réception d'icelle; car la vieille ducesse, la mère au duc, y estoit avecques la fille du duc, mademoiselle de Bourgogne, noblement accompagnée. Si y vould aller le duc les visiter, et soi esbanoier (réjouir) en privée maisnie (suite): car estoit tané de tant avoir esté à Brugessans changier air. Si s'avisa le duc, touchant le secret qu'il avoit gardé en son corrage envers ce bastard prisonnier, et manda l'escoutète de Bruges venir devers ly, sans que nul sceust pourquoy; et lui venu, lui dist: « Escoutète, je vous » commande qu'anuict (ce soir) par nuict, vous veniez » quérir en la porte de cyens, de ma maison, le » bastard de Condet, et le mettez en la prison de

---

1. Sorte de juge dans le pays Wallon, du mot *Ausculator*.

» la ville ; et demain matin , à onze heures , sur  
» autant que me doutez , faites le exécuter dehors  
» la ville ; au lieu accoustumé , et à tels usages  
» qu'il siet à faire à ceux qui là meurent ; car  
» mon plesir est tel. — Monseigneur , ce dict  
» alors l'escoutète , vostre plesir et vostre com-  
» mandement me sont bien d'obéir , et , Dieu pour  
» moi , je n'en serai poinct en faulte. Mès ce m'est  
» dur que ung si beau jeusne gentilhomme et de  
» si hault lieu , n'a peu obtenir vostre miséri-  
» corde. — Vous oez que je vous dis , ce dist le  
» duc ; faites ce que je vous ordonne , et ne vous  
» chaille au remanant. »

Atant le duc lessa l'escoutète , et part et s'en  
va tout droit au Dam , et de là à l'Escluse ; et es-  
toit bien sincq heures de vespre , quant il se partit  
par ung vendredi , dont le sabmedi adjournant il  
avoit ordonné de faire morir ce bastart.

---

## CHAPITRE CCCVII.

Comment l'escoutète prit à l'heure de mye-nuit ledit prisonnier hors de  
la porte , et le mist en la prison de ville.

A dur regret et à anuy de cuer , l'escoutète de  
Bruges , celle mesme nuict , à douze heures , vint  
à la porte quérir le bastart , couchié en son lit , et  
non en attente de si prochaine mort. Si l'en em-  
mena à la prison de la ville , et lui dist qu'il avi-

sast et pensast à son ame, car le duc l'avoit jugié à mort, et n'y avoit nul remède. Si commença à plorer et à soi lamenter durement de sa triste fortune le bastard; et n'eust jamès cuidié, en si josnes jours, et à telle parenté qu'il avoit, venir à si dure fin, pour cas encore rémissible, et dont le roy et tous aultres princes baillent rémission tous les jours de samblables. Or en estoient tous avertis soudainement, et meismes l'escoutète qui quéroit l'eslongement de ceste mort, en avoit secrètement averti les amis, afin de venir encore à aulcun remède, qui poroit par aulcunes grandes voies. Si allèrent les parens devers la dūcesse, la mère, prier pour son aide et pour son intercession envers le duc, pour sauver ce jeusne fils. Et combien que l'escoutète avoit ordonnance expresse de le faire morir à onze heures du matin, encore sursist le temps et s'enhardit de le différer jusques à trois heures après midi, par espoir qu'en ce pendant, le duc poroit remitiguer sa rigueur, par l'intercession de sa mère et d'un évesque d'Angleterre qui s'y employa tout.

Si avint que messire Jacques de Hercies, chevalier et diligent poursieueur de ceste matere, vint ferrant bastant à l'Escluse, trouva que le duc s'estoit allé esbanoyer, celle matinée, sur le port, en petits bottequins, vauçant et nageant ça et là, et ne se pooit trouver et atteindre par nul sens; par quoy le temps coula et monta tousjours à haulte none; et trouva sa peine perdue et sa dili-



gence faite en vain : car avant que pooir venir à ly pour faire la prière de sa mère, jà estoit le temps venu jusques à l'eure qui estoit limitée pour sa mort, parquoy toute peine, ce savoit bien, estoit cassée et frustrée et de nul prouffit. Dient aucuns toutefois, que le duc commua son courage, à la supplicacion de sa mère, mès ce fust trop tard ; mès je n'affirme point qu'ensi en fust ; et s'il le fist, si le fist-il pour ung contentement dont il savoit bien que l'effect n'en sievroit point.

---

### CHAPITRE CCCVIII.

Comment le seigneur de la Hameyde se partist de Bruges mal content, et comment on fist morir ce jour mesmes le bastard bien confusiblement, à grant toutefois compassion de ceulx de la loy.

Le sabmedy matin doncques, le seigneur de la Hameyde voyant son nepveu en ce dangier, et qu'il convenoit qu'il morust de honteuse mort, et que, pour prière ne pour service fait, le duc n'avoit oncques voulu rien faire pour ly, se indigna en cuer encontre soi-meismes, et montant à cheval s'en va grand tire vers son pays, troussa et emporta bagues et malles, et fist esracier ses armes qui mises estoient devant son logis, tout argué en sa confusion : car pour nul or n'eust voulu estre en la ville, là où son sang si prouchain eust esté mené, voyant ses yeux, à fin si triste ; et y estoit la

raison bonne et juste. Et nes'en doit esmaier nul , si le cuer lui estoit gros : car estoit très noble et grand homme et de hault estat. Or vindrent deux heures après midy, et le bastard bien ordonné et confessé , et que l'on véoit jà qu'il n'y avoit plus de remède ne d'attente, fust mis sur ung chariot, lié et attaché de cordes ung peu , aussi honnestement vestu que pour aller à nopces , bel de visaige plus que aultre, et à si beaux crins blonds qu'on ne pooit plus beaux, de toute forme et de taille le mieulx pris qui fust entre mille hommes ; et plorant amèrement, plus de sa confusion que de sa mort, fust mené tout le long de la ville , pour venir à la justice, là où grand monde sievoit pour la compassion du cas non jamès veu tel. Entr'aultres y avoit multitude de povres folles femmes qui le sievoient, et qui crioient et ploroient piteusement sur ly, et le demandoient avoir en mariage, qui toutes-fois leur fust escondit : car n'eust-on osé, par peur du prince, jà-soit-ce que on eust bien volu avoir faculté de le povoir faire ; car n'y avoit cely de la loy qui meismes ne plorast de la pité du cas. Venu maintenant doncques au lieu là où estoit son cimetière, là fust mist jus, mis en son pourpoinct de soie , reconforté et assisté très curieusement de confesseurs, auxquels il certifioit avoir pleine vraie foy et parfaite espérance en Dieu et en la Vierge Marie, disant meismes que celle honteuse et confuse mort que Dieu lui envoyoit en si jeunes florissans jours , lui donnoit vrai espoir que Dieu

le prendroit en sa merci ; disant encore , mès que l'ame pust aller bien , ne lui chailloit de la charongne qu'elle devenist. Et prenant une astuce en ly , sur le point de son derrain , prist congié à tout le monde , et les yeulx bendez se mist à genoulx , dont prestement fust mort : mès ce que je plus plains , c'estoit que le corps en deux pièches on le mist sur une roue entre les meurdriers les plus forfais du monde ; et l'avoit ordonné le duc de le faire ainsi. Mès dedens trois jours après , le duc permist , à l'intercession des amis , qu'il fust mis en sainte terre ; et fust ensevely révéramment en la chappelle des Ménestriers à Bruges , et lui fist-on ung bel service.

---

## CHAPITRE CCCIX.

Comment le duc Charles avoit aucun secret regard et considération en la mort dudit bastard.

LA cause maintenant pour quoi j'ai fait ce conte de ce bastart et de la rigueur maintenue envers ly si roidement , n'est pas principalement pour la compétence du bastard , mès pour la cause des considérations que j'y ay , et que le duc meismes avoir y pooit , diversement causée ; et tout premier je regarde , comme parlant pour ly , comment il estoit en ceste ville de Bruges , là où toutes nations du monde sont , et meismes maintenant es-

toit pleine de toute la noblesse du pays , à cause du grand assablement qui estoit là sur l'approchement de ses nopces ; par quoi , quand l'aventure se rendoit ainsi , que ce noble homme ici estoit pris pour mes-fait , et que justice l'osoit faire à partie requérant , ly qui désiroit à porter grasse de roide justicier et de prince cremu , en face de toutes nations et de toute sa noblesse vould monstrier sa rigueur à l'exemple de son corrage , pour donner peur au monde , vueillant monstrier , que par plus forte raison moins donroit d'espargne à ungs et aultres de bas lieu , quand au bien noble sang de son pays , il refusoit miséricorde en maléfice. Dont ly , qui estoit prince de corrage , et estoit nouvellement venu à seigneurie , et voloit justice maintenir et mettre sus , et estre cremu et doubté , et donner exemple du ploy de son regner , vould entamer et encommencier en ce noble fils , pour miroir au futur ; jà-soit-ce , que aucuns disoient que se l'on n'eust secrètement bouté à la charette du bastart pour l'omicide tant seulement dont il estoit plainte , ne fust pas mort , mès il y avoit , ou aultres langues , ou aultres mystères estranges qui l'avanchaient <sup>1</sup>.

---

1. Il y a ici dans le manuscrit une lacune de quinze colonnes.

---

CHAPITRE CCCX.

Comment tous les princes du réalme se trouvèrent perplex en la manière du faire et du vivre alors autour du roi.

Pour ceci et bien avoit deux ans par avant , qu'autour du roy et meismes au royaulme n'y avoit prince qui ne se trovast tout entrepris et perplex en la manière du faire et du vivre alors , tant pour la difficulté des matères et des person-nages qui alors régnoient, comme des dangereuses soupechons et manières du roy , dont chacun craignoit le péril. Le connestable de France , conte de Saint-Pol , à tout quant qu'il avoit de sens , y avoit assez à faire à soi bien conduire , qui pendoit en balance entre les deux ; pareillement , le roy de Cecile qui , oncle aux deux frères , favorisoit naturellement à tous lès deux ; et non moins le conte du Maine , son frère , messire Charles d'Anjou. Le duc de Bourbon , qui estoit le préféré du throne pour gouvernement , et estoit nepveu et cousin-germain de la maison de Bourgogne , à cely devoit bien estre non moins soing aussi de charier droict , tant pour son honneur envers le roy , là où gisoit son bien et son estat , comme par obligation de nature qui le pooit et le devoit traire vers le lez de son prochain sang. Aveucques ce , et qui est le plus du tout , ce avoit esté cely et ung

des principaux qui avoit faict l'esmeute au commencement du malvais bien publique, dont toute cette division a esté née. Estre revenu doncques en grasce et en haulte crédence avecques le roy, lui servoit et duisoit bien de la garder; et avoir esté aussi de l'alliance et de la commune conjurison quasi moveur, scelleur et prometteur infrustrable, lui estoit bien cause aussi, et devoit estre, de non trop ployer au préjudice de ses associés en cause. Le conte de Nevers, le plus oyant en cause de tous, pour son honneur dont se véoit destitué par la Toyson-d'Or qui lui avoit esté tollue nouvellement à Bruges, secondement pour ce que s'estoit mes-faict envers la maison de son nom et de sa gloire, où avoit esté eslevé et nourri, et qu'à ceste cause on l'avoit despouillé de grandes terres et seigneuries longuement possesées, et avoit acquis son hayneux, le duc Charles, et le roy gaires tenant conte de ly, pour ce qu'en sens et vertu le voyoit amendri, et que meismes les grans hommes le fuyoient et le notoient en son fourvoy, cestuy povre chevallier, povre conte, grand de production toutefois de père et de mère, de la maison de France, et en pareil degré avecques le duc Charles, et ayant eu grand bruit et grand gloire en ce royaulme du temps du duc Philippe, son oncle, prince de la chevalerie toute de ça bas, et le ducteur des batailles et des grans osts où oncques ne porta foule, quant maintenant se veit, et qu'à ung lez et à l'autre, se trouva

comme nul réputé, n'avoit hardement de conforter le roy de peu de poursieute, ne affection de soi traire vers son prochain, par souvenance de sa honte. Certes, bien devoit avoir le cuer estraint d'angoisse et de dur anuy en cestui temps, qui, aux plus sages et aux plus vertueux, estoit estrange et sauvaige. Et combien que le duc d'Alençon vivoit encore, et qu'il estoit tenu au roy qui l'avoit délivré de prison et restitué en sa seigneurie, si estoit-il de l'amisté à la maison de Bourgoigne, par précédent déserte; et doloit durement la discorde des parties, comme raison le donnoit. Mès jà estoit devenu viel et cassé; et avoit son fils le comte du Perce emprès le roy, en qui il s'attendoit, et du faire et du lessier en ceste division, et d'y bouter main telle ou telle; car les armes désormès ne lui estoient pas si séans pour l'ung costé ne pour l'aulture, comme pité le pooit traire naturellement à voir ce royaulme en discorde, et dont il avoit veu tant de divers fins longuement, en désolacion de tout le monde.

---

---

CHAPITRE CCCXI.

Comment le duc de Calabre, après le trépas de D. Pierre de Coymbre, fut esléu par les Catellans roi d'Arragon.

LE duc de Calabre, qui estoit sage prince et sievoit les trains de son père le roy de Cécile, icely aussi avoit esté et estoit de la conjurison des princes ensamble dès la première esmeute, et avoit esté à Conflans confortant et conseillant monseigneur Charles, jà devenu duc, et grandement de l'amistié et dilection d'iceluy, par amour et service monstré, et estoit et avoit esté un des principaux de la ligue, obligié par promesse et par sceau. Mès maintenant recouvert, et réacquis de la part du roy, par alliance de mariage qui se fist de la fille du roy, née à Gcneppes, en Braibant, et de son fils, le marquis du Pont, icely duc de Calabre, neutriant entre la faveur de çà et de là, et pesant durement le péril de la guerre qui se préparoit, mettoit plus peur aussi en la ruine des deux parties par complaints, que samblant de condescendre ennemy à qui que ce feust, cuidant mieux faire. Mès si bien lui en prist, que tant avoit cause alors d'entendre ly-meismes à ses propres affaires, que de ceulx d'aultrui se pooit tant mieulx excuser et soi dissimuler. Car les Catelans <sup>1</sup>, par le trespas de Dom

---

1. Georges Chastellain confond ici les Catalans avec les  
CHRONIQUES. T. XLIII. — G. CHASTELLAIN III. 9



Pietre de Coïmbre, l'avoient prestement esleu leur seigneur et leur futur roy d'Arragon, en grand préjudice du fils du conte de Foix, qui s'attendoit à la couronne de Navarre, parce qu'il estoit fils de la seur du roy Jean d'Arragon et de Navarre, que ledit Dom Pierre voloit impugner par boirie; et jà, par l'ayde des Catelans qui rebelloient et héoient ledict roy, estoit en possession d'une grande part du royaume et de la seigneurie de Catheloingne; et fust parvenu jusqu'au parfaire, se ne fust la mort qui le vint prendre, jesusne homme et en son premier vol, comme tous ses aultres frères, qui tous estoient morts en grand jugement du monde de pooir devenir haulx hommes et de grant faict.

Comme doncques Catelans cecy vissent et considérassent, que de ce viel roy, le roy d'Arragon, naistroit guerre et tribulacion, après son trespas, entre divers prétendans à la couronne d'Arragon et de Catelongne, et qu'ils véoient et savoient ce duc de Calabre, estre prince de vertu, prince de la sommité des fleurs-de-lys, grand, sage, moult expert et bien esprouvé en grans fais, et futur roy de Cécile, et d'aultres royaumes et seigneuries, s'avisèrent de l'attirer et de l'avoir vers eulx; lui donnèrent et monstrèrent tiltre de droict en la

---

Castillans. Il ne s'agit pas de la couronne d'Arragon mais de la couronne de Castille et de Léon.

vraye succession, et lui promettant service et assistance, l'affectèrent et postulèrent en seigneur; parquoy ly il s'accorda et se paroffrit à leur demande, à juste cause. Et par ainsi doncques, ce duc de Calabre, combien que le faict de ce royaulme lui compétoit et touchoit en général comme aux aultres en cestuy présent temps, son propre privé fait toutefois, et encore si grant et de tel pois qu'il estoit, le pooit bien excuser aussi, et lui donner grasse et lieu d'entendre à sa nécessité particulière.

Et en toute telle cause, comme je samble vo-  
loir excuser cestuy duc de Calabre, par neutrier  
en ceste division, tout en pareil puis-je et dois  
faire du conte de Fois, qui avoit la menace des  
Cattelans en barbe, pour desfaire son fils, et lequel  
oncle avoit assez à veiller à son propre creteau,  
sans soi mesler des divisions des aultres, et dont  
il ne véoit nul remède. Pareillement, le duc de  
Nemours, conte de La Marche, qui estoit de la  
privée conjurison, et avoit esté à Conflans, plain-  
tif avecques les aultres, et fort adjoinct avecques  
le comte de Charollois, icely fortrait maintenant  
de celle affection de Bourgogne, par le roy qui  
l'avoit regaigné sagement, dissimula tousjours en  
ceste murmure; et sans déclarer ne trop hayne  
ne trop faveur nullement, contenta à mieulx  
que pooit les deulx parties. Si n'estoit-ce pas sans  
peur pourtant, et sans grand sens en si dangereux  
affaire : car le roy, par semblant, se deffoit alors

de tout le monde, et n'y avoit nulle riens alors plus périlleuse de ly pour donner mort ou ruine.

---

## CHAPITRE CCCXII.

Comment le conte d'Erminac, pour refus que lui fist le duc lui donner sa niepce, se retourna contre la maison de Bourgogne.

LE conte d'Erminac aussi, qui avoit esté de la ligue des aultres, et avoit esté à Conflans le plus de tous mal appointable, icely estoit jà tout retourné et changié de corrage, par argu et par indignacion contre la maison de Bourgogne, pour cause que le duc Philippe, jà trespasé, lui avoit refusé sa niepce, damoiselle Jehenne de Bourbon, belle-seur au conte de Charollois; et lequel, en pareil cas, en fist refus aussi, nonobstant toutefois que la ducesse de Bourbon, sa mère, et son frère le duc de Bourbon, le voloient et le désiroient. Et à ceste cause avoient envoyé notable ambassade devers le duc, et non moins devers la damoiselle, pour l'enhorter et informer de leur voulenté; laquelle oncques n'y vult condescendre pour se voer plustost à Dieu, en religion, toute sa vie. Meismes le duc, son oncle, lui avoit dist qu'il la mettoit purement en son franc arbitre, de faire et de lessier, et d'obéir à père et à mère, et qu'en riens ne la voloit rompre; mès fist d'elle ce qu'elle vouldist; mès de son gré ne par ses

bienfaits , elle ne l'aroit jamès ; mès par faire à son gré et par son conseil, et demorant par de chà, il pourverroit d'elle , si bien que pour suffire. Si en respondist la damoiselle si sagement , et bien au gré du duc et du conte , son beau-frère , qu'ils en eurent joie, et elle honneur; et les aultres furent tous confus. Et en à part tentèrent la damoiselle , et lui dirent des dures parolles , auxquelles elle n'accoustoit gaires ; car elle se sentoît avoir bon garant ; et pour morir , ce disoit bien , ne le prendroit. C'est ici doncques la cause pourquoy le conte d'Ermignac se monstra animé vers la maison de Bourgogne , laquelle il menaça depuis de mainte felle menace , reniant Dieu à bras tournés, qu'il venroit courre le pays de Picardie et de Haynaut , piller, rober, et bouter feu, prendre et tuer et mettre tout à sang , jusques aux portes de Flandres, en despit de tout homme. Mès en son dire n'avoit pas tant de péril ne si grand, fors comme à le mettre à effect. Aussi les menaciés par de cà n'en firent gaires grand pois , si non de rire; et le menaceur savoit peu et mal cognoissoit ce dont il se vançoit. Toutefois , s'il eust pu mal faire , et que le trouble fust allé avant, ainsi qu'il se disposoit , il se fust monstré dur ennemy , et eust faict du mal ce qu'il eust peu, que Dieu toutes-fois ne souffrist point pour celle heure , et si n'eust point la belle fille.

Ainsi doncques , comme j'ay dict par cy-devant que tous les princes de France , par ceste année

de soixante-huict, estoient tous entrepris et perplex diversement en ceste discorde qui estoit entre le roy et son frère pour la ducie de Normandie, et entre le roy et le duc Charles, pour cause des terres sur Somme, lesquelles il voloit rappeler, mesmement, et pour ce que le duc Charles adhéroit et confortoit son frère, monseigneur Charles, or estoit le bras de son orgueil, et de son fort, ce lui sambloit, en son compère. Ainsi doncques le roy estant fort, et les deux autres parties fortes et fières, et que le moyen ne se pooit trouver de nul lez, pour y mestre accord, ne restoit, ce sambloit, fors que l'assablement se fist de quelque male aventure, là où toute la gloire de ce royaume fust tombée en confusion par bataille, et dont le vainqueur, quiconcques eust esté cely, eust porté meismes la malédiction de sa bonne aventure. N'est pas de merveilles doncques, se les nobles princes dessusdits, mesmement tous les aultres vaillans et preudommes de ce royaume, voyans telle bruine sourdre et de telle griève importance, qui est commune, avoient les cuers estrains de peur et de soing, là où de tout le sens qui estoit en ce royaume, ne se pooit trouver ne ouvrir voie par quoy la peur du mal à venir en eust esté dehors, sinon par Dieu seul.

---

## CHAPITRE CCCXIII.

Comment le duc Charles assembla gens et les mist devers Saint-Quentin.

COMME j'ai dict doncques , toute ceste année se continua pour la plus grande part en murmures et en menaces , tant de çà que de là ; et en honniant et grognant , chascun se pourvoyoit de son affaire , et n'y avoit nul qui se loast l'ung de l'autre ; car tous deux se tenoient à foulés , le roy et le duc , et berguignans l'ung l'autre , chascun craignoit son compaignon , le roy le duc Charles pour ses alliances aux Anglès et au duc Breton , et le duc Charles le roy pour sa puissance , qui de lui dépend d'avoir toute France en son contraire. Car à bien peser le cas , quelque alliance que ung duc de Bourgogne , ou aultre prince , poroit avoir pour mener guerre à ung roy de France , si est-ce chose difficile et dangereuse de l'entreprendre , et non pas sans le peser beaucoup , considéré encore en ce temps là , là où l'effect de la guerre des gens d'armes de France gisoit tout en règle et en ordre pratique , avec continuel exercice et continuation du mestier. Or avoit le duc Charles de longue main pourveu en son fait ; car savoit bien que armer lui convenoit sur la fin de l'esté , tant pour soi munir contre l'invasion du roy , comme d'entretenir et mestre à effect sa promesse à mon-

seigneur Charles de France , et le duc de Bretagne. Si avoit parlé de bouce à pluseurs de ses anciens capitaines, affin de eulx pourveoir de gens ; et aulx absens avoit envoyé mandemens de eulx mettre sus , et à aulcuns de eulx mettre sur les champs , et de eulx logier et traire devers Saint-Quentin ; et de quoi ceulx aussi de Saint-Quentin condampnèrent et cloient toutes leurs portes, réservées deux , de la peur que en avoient ; car ne se sentoient point en grasse du duc. Si en eurent telle crainte qu'ils ne savoient que faire , et souverainement pour ce que la voix portoit que toute l'assemblée se devoit faire entour leur ville. De ces gens d'armes doncques, qui tenoient les champs longuement devant que le duc mist sus sa grande armée, et dont les ungs estoient et logioient du costé de deçà Somme , et les aultres de delà, comme en frontière encontre les gens du roy qui là gisoient près , aussi le peuple et le plat pays autour avoit beaucoup à porter et à souffrir , et s'en doloient fort les povres gens des champs. Mès les matères de l'année portoient , ainsi que faire le convenoit , et souffrir en failloit pour plus grand mal éviter ; car mieulx vaut porter et tolérer plaie sanable et particulière , pour temps et terme, que générale et non jamès garissable , et dont la perte dure à tousjours.

---

---

CHAPITRE CCCXIV.

Comment Charles de France et le duc de Bretaigne , pour lesquels le duc s'estoit mis aux champs, appointèrent avec le roi.

Ce donc qui peult excuser le duc Charles du travail de son peuple à celle heure , et si longtemps avant qu'il se mist aux champs , ce fait le roy Loys , lequel avoit une grand part de ses gens d'armes dévallez çà bas entour de Noyon et sur les frontières de Picardie , et encontre lesquels il séoit bien à pourveoir pour cause des aventures , et ce que le roy aussi peut parer. Pourquoi il envoyoit ces gens d'armes çà bas sur les marches du duc ; ce fait la doubte que le roy mettoit en l'alliance , que le duc avoit prise avecques le roy d'Angleterre , et dont il craignoit son damage : si voloit veiller à son creteau de peur des périls , avecques ce qu'il se doutoit bien , et le savoit , que le duc estoit pressé et requis de son frère , monseigneur Charles et le duc de Bretagne , de eulx trouver ensamble arrièrre en France à main armée , pour ceste ducié de Normandie dont ledict monseigneur Charles ne se vout deffaïre. Si pensa et s'avisa le roi de pourveoir convenablement par résistance encontre le bras de deçà , par une partie de ses gens d'armes , et à l'autrè lez , dont il fesoit le moins de pois , du



costé de son frère, il mist pourvicion par l'autre partie pour non les souffrir joindre ensamble. Combien toutefois que la conjunction estoit promise, et par délibéracion entreprise des deux debouts, quelque empeschement que le roy y eust volu mestre, et se feussent les princes mis en assay, ce disoit l'on, quoique les choses ne parvindrent point jusques là, espoir de la grasse et de la bonté de Nostre-Seigneur, qui y pourvit par aultre entendement. Mès du costé du duc, tous les préparemens s'y monstroient à l'œil, et les promesses furent mises à effect de son costé; et monstra faict et parole, là où les aultres, quand ce vint au fort, ceux meismes pour qui le duc avoit prins le fer au dos, et s'estoit mis efforcément en armes sur les champs, en toute attente de fortune, fors ou non fors, et léaulx ou non, demorèrent sur leur fumier, et firent paix et compact avecques le roy, tout à part eulx, exclus encore cely qui se mettoit en dangier pour eulx et à leur requeste. Car ne cessèrent d'envoyer cop après aultre devers le duc Charles tous les jours leurs ambassades, avecques ce qu'ils avoient résidamment par deçà aucuns qui à peine n'en bougoient, comme Thomas de Loreille, bailly de Caen, et l'évesque de Verdun, qui toujours sollicitoient le duc Charles, ou pour argent ou pour gens d'armes, et finalement, pour consurrection faire ly-meismes en sa personne. Parquoy il appert que ce que ce duc Charles se mettra sus tantost en fier apprest, ten-

dant aller en France à la requeste et poursieute de monseigneur Charles, frère du roy, ce ne sera point à volenté malvaise encontre le roy, ne pour sa particulière cause; mès ce sera pour accomplissement de foy et de promesse, en quoy il se sentoit lyé dès le traictié de Conflans, et de l'aveu et consentement meismes du roy et de tous les princes qui, en ce se concordoient, que se le roy n'entretenoit ce que là estoit promis, il s'agréoit et le consentoit que ils se pussent entre aidier et entre secourir l'ung l'aulture, jusques au parfait de son promectre.

Or avoit esté le roi faillant à son frère; pourquoy le duc Charles, requis de son frère, lequel toutefois n'y obtempéra point pour la première requeste, ne légierement ne tost, ains y différa deux ou trois ans nécessairement, enfin et pour son honneur garder en foy promise audit monseigneur Charles, et non fouler aussi honneur envers le roi par la vertu du traictié, il se mist sur les champs envers l'aoust, à intencion tele, que ceux pour qui il se mettoit en ce dangier, se disposeroient au mesmes et au pareil faire en commun salut de tous les deux.

---

---

## CHAPITRE CCCXV.

Comment le roy voloit anéantir le don qu'il avoit fait de la rivière de Somme, disant que par contrainte il l'avoit fait..

COMME doncques ce duc Charles s'estoit offert toujours et soi mis en peine d'estre moyen entre le roy et son frère, pour le bien de commune paix, et que ce moyen ne se pooit trouver pour le contentement des deux, convenoit bien doncques que ce duc se meist sus, fort et puissant, avecques ce que ly mesmes avoit cause de doléance encontre le roy, parce que le pays de Somme qu'il lui avoit donné et transporté au dit lieu de Conflans, lui avoit volu et voloit fortraire, et ramener à nient son don, disant que ce que fait en avoit, il l'avoit fait par force et par contrainte et par manière d'un sens, dissimulant à terme pour en estre quitte maintenant; que chose faite par telle manière forcée n'est pas de value après, quant elle peut apparoir à justice. Et pour ceste cause, le duc Charles qui dès le commencement jusqu'en la fin avoit fait toutes ses choses à ser et à clou bien lettriées, et nervées, et noées et passées, et confermées par tout l'estroit sens de France et du royal pooir, quand il veit que ainsi on le voloit quérir et formener induement et à sa grand honte et foule, délibéra bien à mettre sa cause privée avecques celle qui lui estoit commune

et d'ajouter la sienne doléance avecques celle des autres; et combien que plusieurs des princes de France, et presque tous à dur et à enuis, se consentoient à emprendre ceste guerre, comme du roy contre son frère et à l'encontre du duc de Bourgogne, comme de l'une part et de l'autre, ils y regardoient chose difficile et de grand meschief et à eux mesmes compétant et touchant, et qu'à ceste cause et en ceste regard contretenoient le roi lent et suspendant sa chaleur, aucuns toutefois, jeunes gens et capitaines qui demanderent le hustin, quirent à gaigner et eux exercer en orgueilleux exploits, faire soule et damage à autrui, tel fois par envie sans autre cause, tel fois par haine de viel temps congréée, dont il font tiltre, avecques ce que le roi de soi estoit en grand subtil sens fort muable et variable, et lequel ils congnoissoient assez ployable, legièrement à esmouvoir rumeur l'incitoient à la guerre; et lui ramentevoient, fait à douter, telle chose dont la souvenance lui donnoit pointure et occasion de s'en vouloir vengier; ainsi qu'entour des grans princes il y a souvent gens de diverses qualités qui peu prisent les mots qui leur volent de la bouce, et dont, pour les ensievir et pour les croire, les nobles princes souvent enceurent en grans dammaiges et meschiefs et en dure perdition d'ame, sans ce que ung tout entier royaume y chiet et tresbuice, et tout par legier conseil et parcial affection, et qu'amour ne se norrist ne ne se treuve en nostre cristienne fraternité nulle part, et que vérité n'a nullement siège entre les cu-

riaux, ne auctorité d'estre oye ne préférée devant conseil inique.

---

## CHAPITRE CCCXVI.

Comment le duc, pour obvier aux voies quises par le roy, il s'allia au roy d'Angleterre, contre cœur et nature.

Et pour ceste cause et plusieurs autres, et qui toutes dépendoient réalement de ceste variableté du roy et de ses passions, et dont le duc Philippe mort avoit eu fort à souffrir longuement, nonobstant ses bons services, et mesmes et en pareil ce duc Charles, s'il n'y eust remédié ; ce qu'il s'estoit allié au roy Edouard d'Angleterre, si estoit-ce malgré lui et contre son cœur et contre sa nature, ce savoit bien, pour soi deffendre contre ly ; car n'eust jamès quis ce chemin ne le baston qu'il empoigna, si n'eust esté par les dures et diverses voies que le roy avoit quises contre ly, ce disoit, tout de gré et volentiers pour le deffaire, et de quoi, élas ! se du don de Dieu le roy se feust abstenu et eust monstré le contraire, comme de l'amer et de le bien traictier, ainsi qu'il séoit à un tel si jeusne et si puissant prince, et nouvel venu en règne, et fils d'un si grand père, et qui tant pooit et valoit en la félicité de ce royaume, il s'en fust servi et renforcié de la moitié de son fort ; le povre duc l'eust amé et honoré, doubté et cremu, feust demoré en l'incli-

nation de sa vraie nature originale franchoise , et ne se feust pas estors en aultre copulation, ennemie à la gloire de son propre front, et de quoi le roy veritablement par duresse, et par quérir en ly ce que ne séoit pas bien , selon le temps d'alors , estoit seul cause , et n'en devoit donner charge à nul , fors que à ly mesmes qui ainsi le vould et ainsi le trouva.

---

## CHAPITRE CCCXVII.

Comment le duc fist charger son artillerie à Lille et depuis séjourna quelque temps à Lille.

LE roy fesoit ses préparacions merveilleuses devers Bretagne et devers Normandie. Avoit mis en pratique et en nombre toutes les gens aidables de son royaume , communes et autres ; et ce que monseigneur Charles , son frère , lui fortraioit des nobles gens et des gens de guerre , cela il le suppléoit par pourvision de nouvelles gens autres. Son artillerie avoit une grant part à Orléans pour l'avaller au besoing au pays d'en bas , et une autre partie avoit à Paris, pour les marches de Picardie. Et le duc qui jour et nuit fist charger artillerie , en mist tant avant que c'estoit une merveille à veoir. Les pays et les champs en estoient tant pleins que l'on ne véoit riens haut ne loings que chariots; et en avoit, ce me disoit l'on, deux mille huit cents, tous à

ly, sans ceux qui estoient a vitailles et à baguages des gens d'armes sans nombre. Si estoit horrible chose à veoir de l'artillerie qui fut chargée à Lille, et des chariots qui furent prins par tous les pays du duc ; et convenoit avoir grant tems avant que tout fust mis en ordre et en train d'aller avant, mesmes pour les gens d'armes qui s'assembloient de tous lez, avant qu'ils fussent mis sus et joins. Le duc séjourna au Quesnoy une espassette ; car là estoit venu pour mettre pié en l'étrier à tout le fer au dos , et pour emprendre son voyage comme au mesmes lieu là où il l'avoit pris à l'autre fois, quant il s'en alla en France pour la journée de Saint-Denis, dont la bataille de Mont-le-Héry ensievy : parquoi oncques depuis ne feust qu'il n'eust son regard et son singulier fondement sur ledit lieu du Quesnoy, avecques ce que la place siet toute propre pour faire sa meute envers France.

---

## CHAPITRE CCCXVIII.

Comment le duc Charles constitua ung prévost des maréchaux , pour nettoyer le pays des brigands.

CESTE année de soixante-huit estoit durement périlleuse et pleine de malvaises influences comme de mortalités, par toute terre, bien orribles, et de malvaises emprises par malvaises gens, les uns par traysons et les autres par aultres crudélités ; et mur-

muroient peuples et gens des bonnes villes, et princes se mesfioient les ungs des autres, et n'y avoit nulle part climat de terre, là ou il n'y eust troubles. Bringans et desrobeurs de gens couroient le pays, et soubs ombre de gens de guerre, tant de France comme de Picardie, faisoient maux sans nombre; tant que le duc, par les plaintes qui ly en venoient, print en ly mesmes et en son propre avis, de mettre sus un prevost des maréchaux; et entre les autres constitua en cely office un qu'il avoit choisi tout propre, nommé Mailloitin du Bac, natif de Saint-Omer, non fort cler homme ly mesmes, ce disoit l'on, mès haut et aigre en emprendre ce que autre n'eust volu faire.

Si fit icellui Mailloitin de grandes et dures exécutions par le pays de Picardie; et sur le mot de son maistre en fit exécuter grand nombre; et n'es-pargnoit ne grand ne petit, tant que à estre esmerveillez tous les plus hupez, dont aucuns se despaysoient et les autres se muchoient (cachoient).

Comme donques le duc par dechà fesoit nettoyer ainsi son quartier par son prévost, qui se délitait à faire pendre gens, le conte de Saint-Pol, connestable de France, faisoit nettoyer son quartier aussi tout en pareil que l'autre; et fit pendre et noyer sans espargne gens d'armes et autres qui se contrefesoient et travailloient les povres gens. Dont ly, faisant son devoir par delà comme souverain justicier de France, et le prévost par deçà pour et ou nom du duc, le duc devint à estre tant douté et



tant cremu en roide justice , que toutes gens mes-  
fais et sursamés trambloient seulement d'en oyr le  
nom ; dont pluseurs ont esté trouvés qui se des-  
paysoient ou alloient en loingtains voyages cuidans  
fuir leur male fin. Et certes bien faisoit besoing  
alors , car les pays çà bas estoient si pleins de  
malvaïse garçonnaille et de malvaïse trusson , que  
tout estoit perdu et gasté ; et se commettoient tous  
les jours par divers lieux inhumainement meurtres  
et vilains faits, aussi coustumièrement comme il est  
d'aller par rue ; n'estoit ne honte ne abominaison  
de tuer gens , ne de les vilener et démembrer pour  
ung mot, non plus qu'il est de boire. Tous les pays  
gisoient subjects à gens de huiseuse , compaignons  
de la facque , houviers, putiers, ruffiens, henneben-  
nes , buveurs de vin et gasteurs de draps , qui nez  
estoient pour boire eaue et mener la charrue ; et  
maintenant , pour ce qu'on les avoit ainsi souffert  
croistre, sous ombre que aucune fois on en avoit eu  
affaire en temps de murmures et de rumeurs entre  
le roi et le duc père et fils , ils estoient tant multi-  
pliés par les bonnes villes et si enrachinez dedens,  
que le nombre en passoit le trop ; desroboient et  
destroussioient haudemment gens par nuit en pleine  
rue , et leur ostioient les bourses , et les ruoient à  
rivières , tous desguisez ; et faisoient tant de maux ,  
en tel lieu fut , qu'il estoit besoing que tel roide et  
aigre mordant bras les venist comprimer et re-  
bouter, ou nul n'eust eu riens sien ne par champs  
ne par ville , si bien en Flandres que ailleurs.

---

CHAPITRE CCCXIX.

Comment le duc Charles, par la grant justice qu'il maintenoit, estoit  
cremeu en ses pays.

CESTE justice donques ainsi mise sus par les pays du duc du costé de France, elle donnoit au duc de Bourgogne dure cremeur; et à luy ce luy estoit aussi une clère preparacion de son armée. Car en armée il siet à un prince estre cremeu et obéi, redouté des malvais et honoré des vaillans, et de tenir riègle et ordre entre eulx qui sont à prisier ou à corriger; car en cela pend la gloire et le salut de tous grans osts et de tous grans princes. Or estoit le duc Charles parti du Quesnoy fièrement en armes et ly mesmes armé de toutes pièces, tirant vers Péronne, là où il vint et se tint dix ou douze jours, tant que ses monstres fussent faites, et que tous ses gens se trouvassent ensemble, qui furent en nombre environ de vingt mille pris. Et en estoient souverains capitaines messire Adolf de Clèves, le bastard de Bourgogne, le comte de Marle, messire Jacques de Saint-Pol, le seigneur d'Aymeries et plusieurs autres, sans compter les Bourguignons, qui venoient sous la conduite du maréchal de Bourgogne environ huit cens lances; lesquels tous mis ensemble, Flamands, Picards et Bourguignons, furent environ, comme l'on disoit,

quinze ou seize mille combattans , gens de bonne estoffe ; et estoit une chose doubtable , ce me disoit l'on , de les voir en champs , tant y avoit de monde , car y avoit si grand charroy et tel monde avecque qu'il ne seroit à dire , et tant de suivans , marchans , pionniers et manouvriers et de vitailleurs , que la multitude n'en fesoit à comprendre. Si estoit France toute pleine de cestui merveilleux ost que le duc mouvoit et préparoit de bouter avant encontre ses contrarieurs ; et trambloient les marches par où on craignoit le passage , et toutes terres voisines en frémissioient de l'approche.

---

## CHAPITRE CCCXX.

Comment le roi et le duc , après plusieurs préparatoires de guerre , par l'enhort des gens de bien , firent parlementer de la paix.

Or avoit le roi sa puissance toute preste à l'autre lez ; et approcha çà bas pour résister au duc Charles ; et estoit tout son effort et son préparément de fier encontre. Et combien que , au lez vers Bretagne et Normandie , il avoit à pourveoir puissance en pareil comme ici , toutefois si amena-il tel effort par déchà et de si grand espoir pour livrer guerre au duc Charles , que la pitié eust été criminelle , si l'effect en fust ensievy. Dont , et pour ce qu'envers ce lez et du costé de ce duc de Bourgogne , tout l'aguet du roi pendoit et de son bien et de son mal , ce

savoit bien , et que là devoit avoir principalement son œil ly-mesmes, y vould transporter sa personne et soy approcier d'autant près qu'il estoit possible et faisable. Et là ou aultre part il pouvoit guerroyer entre son frère par commission de capitaines tels et tels, ici il voloit querir et prendre son adventure en sa propre personne; car lui sambloit bien qu'il lui faisoit son besoing, et que c'estoit le lieu et l'omme là où il convenoit que tout se monstrast ce que avoit en ly de sens et de vertu, mesmement en tous les endroits de fortune prospère et adverse. Car por venir à la guerre, si ne pooit-il à nul lez trouver dur à faire que ici. Si séoit bien donques et lui sembloit bien juste chose, qu'en ung tel lieu, là où pendoit toute la gloire et tout le poids de son royaume, et là où il savoit ung tel homme devant son front digne de susciter et de commouvoir un monde par son ost, que ly-mesmes meneur d'ung ost deffendeur, présentast sa personne là où il considéroit la gloire ou la ruine de son royaume. Et combien toutefois que la guerre çà et là y estoit délibérée, à l'estroit venir, et que en tel appareil si prochain l'ung de l'autre chacun fust assez réconforté en ce qui lui en pooit tourner à péril, les deux parties nientmoins, le roi et le duc, espoir par divine inspiration et par fréquent enhort aussi des sages et preud'hommes, premier que venir à confliction ne à l'aspérité du meschief, se misrent en devoir d'envoyer l'ung vers l'autre, et d'essayer par paroles si leurs deux contraires animacions et

felletés se poroient mitiguer et ung peu radoucir par moyens. Dont, se chacun de sa part voloit ung peu entendre à raison pour ung bon comenchement, les moyens poroient devenir cause d'une fructueuse joyeuse fin, entre les deux parties, salutaire. Et estoit en partie ceci principale cause pour laquelle le roi se vint tenir à Noyon, afin d'estre tant plus près pour les allans et venans entre deux. Car par le consentement des deux princes, la place de parlementer ensemble estoit ordonnée à Han en Vermandois, ville appartenant au connestable, qui icy laboroit et veilloit de tout son sens.

---

## CHAPITRE CCCXXI.

Comment le duc s'estoit mis ès champs et clos en un parc avecques son armée.

Le roi donc se tenoit à Noyon, conseillant et soi avisant sur son présent affaire, et là où par les sages et par les vaillans hommes de divers estas furent maintes choses levées et retournées, et à toutes difficultés de guerre et de paix remonstrés maints articles, car le cas le requéroit bien; et le duc s'estoit mis aux champsjà, et s'estoit clos en ung parc, le plus fièrement qu'on le veist onques, là où il délibéra d'attendre tout l'envoy de fortune, de quelque part qu'il lui peüst venir, feust que le roy

le vouldist approchier et luy courir sus , fust de là attendre et d'yverner, jusques à tant que plus fort l'en feist lever, où que autre, comme monseigneur Charles et le duc Breton, lui requisissent d'aller et tirer plus avant et plus parfond en leur aide. Car là gisoit sa résolution, que jamès de là ne se partiroit, si ce n'estoit pour l'une des trois causes, et qu'il n'emportast vrai apppointement avecques le roy, possesé de ce qu'il lui avoit transporté, donné et confirmé à Conflans, et à monseigneur Charles de France, satisfait aussi de la ducie de Normandie ou d'aulture chose en ce lieu, par quoi l'accord y peust estre fermé. C'estoient ces deux points principaux pourquoi il avoit mis sus ceste armée, et qu'il s'estoit venu logier en ce parc pour parlermenter à espée traicte; car autrement, ce savoit bien, ne venroit jamès à bon bout. Dont, et pour donner à cognoistre à tout le monde le fons de son corrage et le tiltre qui l'avoit mu à estre venu là en armes et en tel arroy, fist crier par tous les quarrefours de son ost, à son de trompe, que nul, fust amy né ennemy, n'entendist que là il feust venu efforcément pour nulle ennemistié ne violence inférer au roy ne à sa couronne, ne pour faire sur ly ne sur son royaume nulle envaye. Mais, pour ce que langages minatoires avoient couru, jà grant pièce avoit, de la part du roy, que ly mesmes le devoit envayr et assaillir, en le diminuant et retorquant en sa seigneurie, seulement se venoit présenter là pour se deffendre, avecques ce que promesse et

serment fait à monseigneur Charles de France et autres, et de l'agrément du roy mesmes à Conflans, l'obligeoient à ce et le contraignoient de lui estre venu à secours et à remède par toutes bonnes voies. Et par ceste manière de faire, et qui estoit véritable aussi, le duc, comme sage et bien avisé et comme il devoit, se deschargea de la charge que François et autres lui pooient imputer de ceste seconde insurrection, ce sambleroit, encontre la corone; laquelle toutefois, ne première ne seconde, ne l'estoient point par délibération, quoique, par accident et par inconvénient, la première tourna tele et par ung contraire; ne ceste seconde aussi n'estoit pas insurrection contre la couronne, quant, par les causes ici démontrées, il appert que c'estoit une compulsion de soi deffendre et de maintenir sa droiture, laquelle ne se pooit garder, ne sauver, ne maintenir par nule remonstrance, ne par nul bel parler, si non par soi monstrier aux champs et bargaigner au fer. Dont, et pour ce que d'ung costé et d'autre pitié se prenoit en maint cuer d'omme, de veoir tant de noblesse et tant de noble chrestien sang perdre ici en branle de perdicion, et tout ce royaume en dangier soubz un hazard incogneu, n'y avoit à nul des lez preudomme ne de sain regart qui volentiers ne conseillast et boutast à tout bon moyen de rappaisement au lez là où il pendoit le plus de péril et le plus de question. comme au lez de ce duc Charles, qui estoit plaintif et fier, et fort durement pour le rappaisier.

Nientmoins, pour ce qu'il estoit de corone, et du nom et des armes, et le principal membre souverain d'icelle et pilier, si fut-il tous les jours ammonesté de différer l'effect de la guerre, jusques au derrain point extrême, pour cause de son propre honneur et de la raisonnable pitié qui à ce le devoit movoir, pourveu qu'on le vouldist traitier et lui offrir raison et équité. Ainsi donques, comme cestui duc Charles avoit avecques ly ung monde de nobles et de vaillans gens pour combattre et pour leur sang espandre en sa querimonie, les avoit aussi pour ly conseiller son salut et son honneur, et pour donner support et déport à ce très noble et très chrestien royaume, de non rencheoir arrière, du temps des enfans, en longue portée malédiction et aversité du temps des pères. Dont, et combien que l'apprest et l'orgueil estoit fier et grand par de là du costé du roi, et que les cuers devoient et pooient estre animés assez envers ceux de dechà pour cause de l'assaut et de l'orgueil monstre si fier sur les champs et en la barbe de France, nientmoins, quant ce viut à peser l'ung dur contre l'autre, et à diffculter les grans inconveniens qui en saudioient, et ne savoit-on sur qui le plus, n'y avoit de la part du roi sage homme aussi qui ici ne conseillast plustost moyen et appointment que venir et laisser aller la chose à l'extrémité du péril sur vain promettre de fortune. Mesmes le roi, qui estoit sage et moult subtil de sens, et à qui la chose compétoit devant tou autre, car estoit son propre fait et sa propre totale perdicion ou recouvrance, cely, après mainte dis-



putation faite par avis en ly mesmes, avecques ce qu'il sentoit tous les dangiers et les parfondoit en sa méditation, conclut finalement de soi mettre en devoir volentiers de traitier avecques son beau-frère le duc, et d'envoyer à Han ses commis pour oyr et entendre ce que de la part du duc y poroit estre remonstré et produit, et sur cela avoir avis après pour y respondre et besoingnier à l'expédient convenable. Et y furent de sa part envoyez, allans et venans, tels et tels<sup>1</sup>, et de la part du duc, messire Ferry de Clugny, le prothonotaire de Clugny son frère; messire Brixe, bailli de Charolois; maistre Antoine, juge de Besancon; messire Guillaume de Bische, maistre d'ostel, et plusieurs autres. Et le comte de Saint-Pol, connestable de France, amy des deux parties et du commun bien, et en qui maison et place tout l'assablement se faisoit, icely se trouva médiateur toujours entre les deux aigreurs, et ne tendoit qu'à l'appaisement du plus fort renc, là où il voyoit le plus de pois de difficile. Si convient entendre toutefois que, combien que le roy souffroit traictier et aller et venir journellement en ceste ville de Han ses gens, par une manière d'escout et d'essay, pour savoir à quelle fin on pourroit venir à l'estraindre, ne cessa point pourtant d'avoir ses gens aussi par-delà du costé de Bretagne; qui praticquoient et se mettoient en grant peine de contenir et de rapaisier son frère et

---

1. Lacune.

le duc breton , afin de les rompre par bel promettre en leur surrection aussi que préparée ayoyent par delà ; car à résister là il y convenoit grant effort ; et à porter le faix de la guerre par dechà contre le duc bourguignon , il y convenoit dure puissance.

Si lui sambloit , et vray estoit , que s'il pooit rompre le bras par-delà , par puissance ou par menace , ou par traictié , ou comment que fust , le bras de dechà en seroit plus foible et moins fier , et en poroit-on avoir meilleur conte , comme il estoit notoire. Cèla toutefois et couvrit cestuy secret , laborant toujours à celle fin , ou qu'il venist au desseure du bras de delà , par lui livrer menace et espoentement , comme qui bien y avoit pourveu , ou qu'il les vainquist par bel offrir , moitié ung , moitié aultre , comme la chose avint , en contraire toutefois de l'espoir du duc qui jamès ne l'eust cuidié. Et fist paix avecques son frère et le duc de Bretagne , et eulx avecques ly ; et firent courir voix , et le signifièrent au duc , soy estant mis en ce péril pour eulx , que plus avant ne plus longuement ne pooient soustenir l'effort du roy sur eulx , ne maintenir la guerre , tant par faulte de gens et de pourvision qu'ils attendoient , et avoient attendu de ly , comme de la povreté qui estoit devers eulx d'argent et d'aultres nécessités qui à maintenir guerre sont requises. Et mandèrent par Bretagne , roy d'armes à deux placebo , au duc leur allié , qui se crucifloit de leur honte , et ne se pooit ravoir pour le croire ou non croire ; toute-

fois si fust-il tel. Et le roy apriesmes, cuidant donner terreur et espoement au duc, parce que jà il pooit faire descendre toutes les deux puissances de ce royaulme en une, et la mettre devant un seul front, qui par avant avoit à respondre à deux, et dont du second jà il estoit au desseure, fist dire au duc, et l'en avertist, que bien avisast devant soy, car en tel orgueil empris et monstéré sur ly, il estoit en ly maintenant de ly repousser sa corne, et de la faire retraire; et lui remonsteroit que ung roy de France est bien de pois à ung duc de Bourgogne, son subject encore et son vassal.

Lors, où ce duc de Bourgogne enflé alors de despit de la faute des aultres, pour qui tant avoit fait, et devenu plus fier que ung lion quérant proie, et grandi en cuer plus qu'oncques à cent double, jura Saint-Jorge que apriesme y tiendrait-il lieu et place; et y venist le roy et tout l'effort de son royaulme, de là ne bougeroit jamès ne ne reculerait d'ung pié, ains moreroit avant, se besoiing le donnoit; et là vivroit et moroit, et tous les siens, jusques à avoir tiré du roy ce pourquoy il y estoit venu; et cela il l'auroit et l'obtiendrait, ce vooit-il à Dieu, ains que jamès il en partist; ou seule mort de ly et des siens y mettroient l'obstance. Et quant au regard de ce que les aultres s'estoient déportés et pacifiés avecques le roy, et l'avoient abandonné et lessié dehors leur traictié, seul et à part ly, de ce ne fesoit-il estime, ne de eulx ne de leur confort; il estoit fort et puissant assez,

tout seul, et contre eulx et contre tous ses grevans et menachans, et contre tous ceux qui, eulx tous ensemble, les poroient conforter et aidier. Disant en oultre que, comme en ung duc de Bourgogne n'avoit oncques esté trouvée faulte de parolle, oncques n'y avoit esté trouvée faute de corrage, ne de haulte euvre, et que de menaces il ne s'espoentoit point; car les ducs, ses devanciers, en avoient bien ozé porter aultrefois les fais tous durs. Comme doncques le roy oyt et vist le corrage de ce duc qui ne se diminuoit point, ains croissoit et s'enfiérissoit de plus en plus, et que véritablement et par expérience il savoit et cognoissoit qu'il y avoit effect en ses paroles, et véoit le pourquoi devant ses yeulx, gens à mains de fer et de folle encontre, à tout bon eschient, labora parfaitement à bon moyen trouver avecques ce duc; car à tout conclure, quelque puissance qu'il eust, si jugeoit-il plus salutaire et plus seur de le faire deslogier par appointement et par bonne voie, que de le souffrir là en tel dangier devant le front de son royaume, pour en attendre l'aventure. Si disoit-on toutefois, et lui mettoit-on à charge, que pendant ce temps qu'il tenoit ici les champs, il fist secrettement esmovoir ung nombre de Liégeois, et venir rentrer en Liège, crians : Vive le roy ! et faire des crueux exploits sur aucuns du parti du duc, les mettre à mort et saisir la ville toute de nouvel, et la barrer et refortifier, comme cy-après se dira plus à plain. Et ce, estimoit-on,

fesoit-il faire , cuidant faire retraire le duc atout son ost envers Liège , en cédant à la place qu'il avoit prise à son grant dur. Mès non fist le duc , ne ne s'en esmeut oncques ; mès disoit bien que tout à temps il venroit à soi vengier de Liège , et d'une chose et d'aulture , et cela lui estoit peu de faict.

---

## CHAPITRE CCCXXII.

En ce tems-cy se monstra une comète du ciel, laquelle se monstra après la my-nuit par une espasse de tems.

EN tandis donc que le roy et le duc gisoient ainsi front à front l'ung de l'aulture, l'ung en son parc clos, et l'aulture à Noyon ; et que sans emprendre et sans rompre l'ung en l'aulture, chacun bergaignoit son compagnon, en fier samblant, s'apparut alors au ciel une comète, laquelle, par ce que j'en ai pu apprendre de ceulx qui la virent devant moi, se monstra premièrement sur terre, tantost après la my-nuict ; car pluseurs, comme il me fust recordé, l'avoient veue par nuict, comme à deux heures, et aucuns aultres après à trois, et entre trois et quatre ; et comme alors les jours estoient encore assez longs, et les matinées tempre, faict à supposer qu'après quatre heures et demie ne se pooit plus veoir en son monter, là où elle avoit esté veue au premier, en orient. Et moy-meismes, après en avoir oy le conte,

désirant fort de la veoir, me levai deux ou trois fois à ceste cause, entre trois et quatre, cuidant la veoir en lieu comme les aultres, à l'adresse que j'en avois. Mès tel fois le temps estoit couvert, par quoi j'en imputay la faute as nuées; et aulcunes fois, quant le temps estoit assez cler pour la parchevoir, si failli à la trouver par mal tourner mon œil peut estre, ou que maison ou aultre entredeux m'empeschoit. Parquoi de là en avant, plus ne m'en mis en peine, jusques que dedens aulcuns jours, après le vespre, je la trouvai d'aventure envers huict et neuf heures, au-dessoubs du nord, tirant vers occident; par quoi je jugeay en mon samblant qu'elle tiroit assez bas près de terre, puisqu'en si brief temps avoit fait son tour d'orient en occident. Car, en trois sepmaines, ou environ, s'estoit monstrée de la première veue du matin bien tempre, et de la seconde veue du vespre bien avant en la nuict.

Ceste comète ici estoit pale et non pas de gros corps; mès avoit une queue de foible clarté à y gecter l'œil dessus; mès qui baissoit l'œil devant elle; son ray lui féroit en l'œil tout cler; et sambloit à l'œil que le ray de la queue fust dedens ly. La queue en estoit bossue, en forme d'une queue de paon, tournant contre mont, gresle devers le corps dont elle partoît, et espannie envers le bout, tout ainsi que ung paon en son orgueil; et tousjours tiroit la queue et se monstroît directement sur orient, comme sur Bourgognè. Par quoy,

comme ce duc alors estoit en appareil de guerre et de bataille sur la frontière de France , et que ceste comète se sambloit monstrier et porter signification sur ly , pluseurs y mettoient douteuses significations sur ly , et diverses conjectures, comme de confusion et de ruïne, ou d'aucune malvaïse machination contre ly , et fraude, comme en tel temps et en tel pesant affaire tout faict doubter et à craindre, spécialement chacun de ce qu'il aime, et là où il est tenu d'en porter soin. Mès loenge à Dieu ! si ceste comète porta aucune signification sur ly , si n'estoit-ce pas en son contraire, mès en haute opération future en brief, et dont l'influence tournoit sur Liège. Car en ce meïsmes temps, et avec l'essorse de ceste comète, Liégeois machinèrent et procurèrent, à quelque instance que ce feust, leur dernière et sempiternelle ruïne et confusion, et le doloireux feu de leur noble renommée cité en perpétuel opprobre. Siques, comme elle tourna sa queue sur Bourgogne, ce ne fust point sans cause , quant Bourgogne recheut l'influence de l'exécution ; et ce qu'elle tourna en orient , ligne à ligne , là où Liège estoit assise , ce fust l'effect de sa triste importance, dont Liège meïsmes estoit cause. Et véritablement , dès l'eure que Liégeois, ceste derraine fois , se rébelloient et rencheurent en leur malvaïseté accoustumée, le duc tenant les champs, pluseurs dictoient alors et jugeoient infailliblement quasi ceste comète porter influence sur eulx et non sur aultre ; et en

estoyent moins en soing de là en avant de la personne du duc, leur prince, et tout se trouva vray.

---

## CHAPITRE CCCXXIII.

Comment le temps estoit fort pluvieux, et fut le duc contraint à changier son parc.

DURANT le temps que le duc se tenoit en son parc, il fesoit si pluvieux, que merveille seroit à conter comment ne ly ne ses gens s'y pooient tenir; car avecques ce qu'il fesoit moite par des-seure, si estoit la terre si enfondrée, que nul ne s'en pooit ravoir; tout homme y alloit jusqu'à demi-jambe en la boe, et n'y avoit ne cheval ne homme, tant fust-il grand, qui se pust logier à sec; et n'y avoit tente qui ne fust trespercée et toute pourrie d'eau, et ne corps d'omme qui ne fust en dangier d'estre perdu par maladie ou par mort du mésaise; et tellement que le duc se trouva contraint, par la clameur qu'il en oyt, de se lever et de changier lieu plus au couvert, ou il eust mis toutes ses gens en péril de mort, et ly-meismes en grand dangier. Mesmement les capitaines le lui disoient, que force estoit de ce faire ou de tout perdre; et, quand il vouldroit user de sa teste tout seul, il se trouveroit tout seul; et ly tout seul, ce n'estoit que ung homme comme les aultres. Par-



quoy , quant il auroit perdu ses gens , par querir en eulx plus qu'on ne doibt, ne que nature ne peult, si annoy lui en venoit après, ly seul seroit cause de sa foule. Si se conclut enfin de deslogier; et crut conseil; et s'en alla logier à Leons en Sinters, atout sa bataille, et l'avant-garde logea à <sup>1</sup>..., et l'arriere-garde <sup>2</sup>....., chacun au mieulx et au plus bel qu'il pooit.

Dont, toutefois, pour en conter à l'onneur du duc et de son grand corrage, c'estoit damaige que tout le temps que le duc estoit en armes, qu'il ne pooit persévérer en cestuy parc; car c'estoit la plus fière chose du monde et la mieulx ordonnée; et sambloit estre une grande puissante cité, que de l'assablement des tentes qui là se véoient entassées et assises en fahon de rues longues et croisées, et à grans carrefours et places, pour faire convencions et marchandises, et là où tous ouvriers et marchans et marchandises se trouvoient, et tavernes et cabarets, comme en Paris. Et la muraille du dehors du parc, c'estoient charios et engins tous estoffés et effustés, et si fièrement puissamment assis, et si bien gardés et munis de gens deffendeurs à grosses plommées (massues) que de nul effort d'homme n'avoit garde, et n'estoit de nul lez approchable. Parquoy n'est pas de merveilles

---

1. Lacune.

2. Lacune.

se le duc s'en partist à enuis, quant, par en partir, il délessoit ce qui lui donnoit gloire de haulte fierté, et à aultrui espoentement; qui est chose que ung hault fier prince quiert et désire; mès encontre l'importance du temps et des fortunes de là haut, nulle humaine délibération ne haulte volenté d'onme ne peut tenir.

---

## CHAPITRE CCCXXIV.

Comment le duc estoit résolu à ce que de toutes ses demandes qu'il avoit faites, ne lesseroit couler point une qu'il ne les emportast.

MOULT se donnoit de peine le comte de Saint-Pol, connestable, en cestui parlement, afin de les unir; et jour et nuit alloit et venoit entre deux, puis devers l'ung, puis devers l'autre; rompoit à tous lez et amollissoit à son pover ce qu'il y avoit de dur entre eux, souverainement du costé du duc; là avoit fort à faire; car pour toutes conclusions, le duc s'estoit déterminé et résolu à ce que, de toutes ses demandes et plaintes, il n'en laisseroit couler une qu'il ne les emportast, pour non jamès partir de là sinon par mort; car les maintenoit et démonstroït raisonnables et droiturières et non jamès réprouvables, vérité bien oye. Aussi elles estoient fondées authentiquement, tant sur la paix d'Arras faite entre le roy Charles et le duc Philippe, comme sur celle qui fut faite à Conflans par l'avis de tout le sens de

France, qui n'estoit pas chose pour rompre. Par-  
quoi, et comme ce duc ici se trouva frustré et re-  
pincié en l'une et en l'autre, et que le roi s'estoit  
essayé de le traitier autrement qu'en raison, main-  
tenant, quant il s'est veu en lieu là où son droit  
pooit maintenir par force, il a mis avant sa com-  
plainte en ferme propos de la faire bonne, non  
prenant tiltre pourtant contre le roy ne contre sa co-  
rone, par action qui regarde sa magesté, mès tiltre  
seulement sur son droit et sur le tort que le roy lui  
voloit faire, ce que ne devoit, et lequel tort il ne  
voloit tolérer ne porter. Se doncques, entre gens de  
tous divers degrés il y a des grimoires et des do-  
léances tous les jours de droit et de tort, et que  
chacun en son endroit volentiers veut et peut main-  
tenir et deffendre sa querelle pour la débattre de-  
vant juge ou autrement, par la mesme raison de  
condicion humaine les puissans et forts princes, de  
leurs difficiles questions qu'ils ont aucune fois en-  
semble et des quelles ils ne se veulent attendre à  
jugement d'homme, ne de eux mesmes souvent ne  
veillent faire raison, il besongne bien doncques  
et est excusable que celi qui se sent le plus grevé  
qu'en nature et autorité de prince, et à qui il duit  
rebouter force par force, et oppression par puis-  
sance, qu'il mette sa cause aussi sur la pointe de  
l'espée, là où force lui fait soule. Dès le commen-  
chement du monde, tous les grans princes ont esté  
tels : ils ont fait leurs insurrections les uns sur les  
autres pour mien et pour tien. Le fort a confrois-

sié le foible , et souvent le moins apparant le plus grand en nombre ; et là où le plus grand aucune fois porte soule et repincement soubs son moindre , et convient qu'il l'endure.

De si fais exemples toutes mémoires et tout livres en sont pleins ; et tant que le monde durera cestui usage et manière de faire se trouvera entre les princes auxquels ce qui est non loy est loy , et ce qui est non licite à autrui ce leur est équité volontaire. Comme doneques ceste maison de Bourgoigne en ce temps ici , et jà longuement continuée jusques à la quarte génération , estoit hautement eslevée et tant qu'à paine n'avoit sa pareille , horsmise la couronne de France. et qu'en armes et en victoires et en toutes autres gloires que fortune envoie , elle resplendissoit , et de père en fils toujours croissoit et multiplioit , et en roideur s'espanouissoit , non merveilles que , veues et considérées les causes fondamentales qu'elle avoit acquises en bon tiltre , et qu'après guerre autrefois portée justement encontre la couronne , elle estoit rentrée et revivée saintement avecques elle en paix et en amour , par satisfaction licite , que licitement aussi maintenant , quant on l'a voulu frustrer en ses prérogatives et dignités acquises vertueusement , elle n'a deu et peu deffendre son droit , et le procurer en la mesme forme qu'elle l'avoit acquis , ou au moins de s'en mettre en puissance par armes et par puissance. Comme ce que j'ai dit devant , icelui usage est de tout ancien temps entre les hauts princes qui

leurs causes font apparoir par orgueil et leurs questions par menace.

---

## CHAPITRE CCCXXV.

De la doléance que le roi fist du roi Loys, et des aigres plaintes qu'il prononchoit en public de la personne du duc Charles.

Et combien toutefois que de la part de ce duc de Bourgogne et de sa maison si haute et si eslevée se seuffrent donner, et licitement, ce samble, toutes cestes couleurs et palliemens, comme vous avez oy en justifiant sa cause, si n'est-il dit pourtant que Franchois n'eussent cause aussi légitime et raisonnable de colorer en contraire leur action juste et bonne encontre ce duc, et de former argumens, par manière de doléance, contre ly, poignante et dure, comme de fait ils firent, les ungs à couvert, et les autres à plein dévol, disans et murmurans, depuis le roy jusques aux pages : « Maugrez en ait » ma vie ! et que veut faire ce duc de Bourgogne, » qui toujours court sus ainsi, et de père en fils, le » roy son souverain ; et ne cessent, ne oncques ne » cessèrent de travailler ce royaume, et d'en fouler » le throne par toutes voies dampnables et détestables et non tolérables, et dont l'orgueil et l'ini- » quité et la mesconnoissance puent devant Dieu, et » animent et doivent procurer tous bons cuers » franchois pour en querir vengeance. Que mau-

» ditë en soit la génération , ne qu'onques ventre  
» des fleurs de lys en feist la portée. N'ont-ils, de-  
» puis le duc Jehan en chà, persécuté ce royaumeà  
» double main ? et là où de leur propre pooir ne  
» se sont pu sancier assez en leur venin envers  
» nous , ne se sont-ils ajoinz avecques les Anglès  
» contre nous ? et les ont boutés en ce royaume  
» pour tout détruire ; nous ont assailis par ba-  
» taille en divers lieux ; ont débouté et déchassié  
» le roi hors de son propre , pris et assiégié ses  
» villes, forcément essillié et mis à feu le plat pays,  
» et tout mis à ruine ce qui estoit et pour eux et  
» contre eux ; et n'y a eu chose qui se puist dire  
» en quoi leur pité soit tournée, si non en final con-  
» fusion du roy Charles mort, là où ils préten-  
» doivent , et lequel nient-moins , premier qu'il ait  
» peu avoir paix avecques eux, ils l'ont destesti et  
» dépouillé iniquement de ses royales prérogati-  
» ves ; plusieurs fois l'ont asservi à choses impertinen-  
» tes ; et non content encore de telle humiliation,  
» l'ont tendu et recoppé en sa seigneurie, et lui ont  
» emporté les metes et les extrémités de sa cou-  
» ronne à main efforcée ; et de quoi il a esté con-  
» traint de le passer et de le tolérer, bon gré mal-  
» gré, pour avoir paix. Et vous tous, nobles Fran-  
» chois , or escoutez comment ceci sonne, que ung  
» roy de France, le plus noble et le plus digne de  
» la terre et le plus puissant, soit venu jusqu'à là,  
» que ung de Bourgogne, son subject et son servi-  
» teur , tout honoré que d'estre de son sang , l'ait

» ainsi persécuté et tyrannisé, qu'il lui a convenu  
» lui accorder et consentir sa foule et son damage  
» et faire satisfaction et réparacion du plus grant  
» au moindre, et par force. O maudite injurieuse  
» rebellion non onques oye ailleurs ! que pleuct à  
» Dieu que terre fondist dessoubs eux qui font telles  
» œuvres. et que la rachine en feust extirpée, et mise  
» en sagots. C'est une mauvaise généraison et exéc-  
» crable que Bourguignon. Et qu'est venu faire ce  
» duc Charles ici arière, qui vient infester le roy  
» et commouvoir tout ce royaume, et mettre en trou-  
» ble par son orgueil ? que tous les deables les  
» puissent combattre ! que nous veut-il ? ne lui  
» souffit-il d'avoir fait une fois ce dont le front lui  
» est tout noir de réproce, d'estre venu corrir  
» sus au roi en sa qualité, et de le combattre inju-  
» rieusement, sans tiltre et sans cause ; et non à  
» tant content, faire le maistre au milieu de son  
» royaume, portant étendards et pennons, réputant  
» tout à son pays et rivières ; et en son orgueil  
» allant querre encore les ennemis du roy dedens  
» Paris à Conflans, là où il emporta de sa coronne la  
» moitié des fleurons ; et tout par insurrection, qui  
» est pareille à celle que fit Lucifer en contraire de  
» Dieu et dont il fut getté en enfer, là où j'espore,  
» et Dieu le doint ! cestui orgueilleux rebelle Char-  
» les, faulx, maudit Anglès qu'il est, sera rué aussi  
» pour ses péchiés ; si en serons quittes. Que veut-  
» il arrière ? Veut-il avoir la coronne et le sceptre  
» en main ; et qui tant a de seigneuries et de pos-

» sessions et est si puissant, si fait-il à croire, et a  
» son Gand et son Bruges, que veut-il? veut-il  
» avoir encore Paris? Que malè foudre puisse  
» cheoir sur lui, et sur quanqu'il a; et doit Dieu  
» que le roy s'y consente, que nous en puissions  
» prendre la vengeance pour ly, et que nous puis-  
» sions tout mettre à feu et à flamme, et rober,  
» et piller, et tuer tout ce qui se treuve. On en a  
» trop souffert et trop longuement aduré ceste vie.  
» Que l'on fière dedens, de par tous les mille grans  
» deables, que l'on y fière! que dissimule tant le  
» roy, qui cy pend à l'escout, et se fait brebis; et  
» bargaigne l'on de sa peau ou de sa laine. C'est  
» bien ung homme misérable, et de povre enten-  
» dement, s'il ne voit goutte et si ne se perchoit  
» comment on le veut mener par menaces à ce que  
» l'en veut avoir de lui. Par la digne mort! je y  
» mettrois plustost tout mon royaume en l'aven-  
» ture, premier que me lessier mener ainsi. Si  
» les Sarrasins estoient descendus en ce royaume,  
» ils n'en poroient plus faire, ne à peine au-  
» tant. »

Telles et si faites estoient les paroles des Fran-  
chois, fait à penser, entre les gens d'armes et qui  
désiroient la guerre pour le gaignage, et aucuns  
aussi par haine formée de viel temps contre la  
maison de Bourgogne, comme j'ai dit. Mès entre  
les gens de conseil estoit l'avis tout autre, et de  
toute autre gravité pour la plupart, combien que  
aucuns en y avoit, et poit avoir, qui avoient felles



et mordans paroles : mès n'avoient point de sieute ne de credence : par quoi eulx à bon sens et à parfait regard vainquoient et prévaloient.

---

## CHAPITRE CCCXXVI.

Des murmuracions des Franchois et de hautes paroles en leur quartier pour la foule qui leur tournoit si griesve.

Et en vérité, se Franchois murmuroient durement et usoient de hautes paroles en leur quartier, n'est point de merveilles, considéré encore que la foule tournoit griève sur eux et sur tout le royaume, et que se eux en contraire eussent inféré ceste foule ès pays du duc, et que là feussent venu monstrier leur orgueil contre ly, on les eust maudits par de ça de cent mille maux en pareil, comme ores ils faisoient les autres; car à l'oppressé est toujours l'occasion de maudire et de se doloir. De la part doncques des Franchois, qui est la plus noble nation du monde, et la plus fière, et par nature de puissance et de chevalerie est celle qui les autres nations a appris à combattre et à dompter, quant il est avvenu ainsi que ung duc de Bourgogne, subject et membre de la couronne, s'est venu présumer jà deux fois efforcément en pays, et de son propre pooir sans emprunt, soi venir mettre en barbe à un roi de France

pour lui livrer assaut, certes il convient dire : ou que la gloire est bien haute et clère à un duc de Bourgogne d'avoir ce empris et achevé, et à un roy de France grant foule, ou que de l'injure que le roy y porte et a souffert la plainte que Franchois font du duc de Bourgogne est raisonnable ; car ont porté plaie, ce sambleroit, de cely dont ils devroient avoir deffense. Mès comme la gloire des princes pend en orgueil et en haut péril emprendre, et que ce duc ici l'a attempté bien difficile et bien dur, et glorieusement en est venu au bout, à qui qu'en demeure la foule ne l'occasion de s'en doloir, au duc demeure la gloire d'avoir fait ce dont les autres allèguent injure. Combien qu'à dire voir d'injure n'y avoit-il point à le bien entendre, ne à intencion d'injurier n'est pas venu le duc ici ; mès, en procurant son droit et sa cause légale et juste, il s'est venu deffendre par la mesme voie qu'on l'a volu quérir comme par force. Comme doncques toutes principales puissances conviennent en ung point estroit qui se dit orgueil, et qu'en enuis l'ung cède à l'autre, enflez doncques tous deux, tous deux se monstrent et se préparent, et s'exposent au péril de conflickion sous fortune, là où coustumièrement ceux qui se confient avoir bon tiltre et bon droit sont ceux aussi qui les mieux s'asseurent de péril emprendre. Comme ce duc Charles, lequel, tout quanqu'il a fait en ce royaume, l'a fait, ce veut-il maintenir, à tiltre d'onneur et de juste cause en son premier voyage,

et non à intention de combattre le roy , ne de lui jurier, quoique autrement advint, mès à intention, avecques les autres de pourveoir aux affaires du royaume, qui alors chanceloient. Dont, pour ce que le roy estoit puissant pour résister à eux tous , ly aussi se voloit mettre sus fort, pour non payer l'escot pour les autres ; avecques ce que il savoit bien que le roy le héoit durement et de mort. Et à ceste seconde fois, là où honneur l'obligoit d'aller au secours à monseigneur Charles de France , et au duc Breton , et que par nulle voie ne moyen, en longue traite de temps, ne s'estoit peu descoupler de eux, que toujours ne demorast contrainct de les assister ; et qu'avecques ce que le roy de rechief , en plusieurs actions et tiltres , lui tenoit des durs et estranges termes , puis en une manière puis en une autre , et à quoi il sentoit bien et véoit que pourvoir il y convenoit, par voie de fait ; tout en pareil comme on prétendoit sur lui, tempre et de heure mesme proposa et délibéra de y prévenir ; et comme la puissance et l'effort d'un roy de France il le congnoissoit redoutable et de fière attente , et que mesmes ne se fondonoit pas trop fort sur l'ayde ne sur le secours des Bretons , qui autrefois l'avoient lessié ou péril , vould tellement penser de soi, et comme sage, qu'en allant en France, sur ce que Dieu vouldroit faire et souffrir de ly, il y iroit si fort et si garni, que de nul effort d'autrui il n'auroit peur. Et de fait y mena quarante mille combattans et d'autre monde , tant que c'estoit une

horreur. Ceci doncques considéré, et sainement disputé sans faveur et sans haine, et recoulé en bon sain jugement, tant pour le roy que pour le duc qui est Franchois et du sang, les causes pourront estre trouvées telles, que le tout tort ne demora point devers le duc ne au roy, aussi toute l'équité de la cause. Et véritablement, mès je le dis à plainte et à regret, le roy originellement a esté plus cause que nul autre de tout ce meschief et de sa propre tribulacion.

---

## CHAPITRE CCCXXVII.

Comment messire Guillaume Rolin abandonna le pays du duc, et du bastard Baudwyn.

Tout le royaume en ce temps-ci estoit plein de murmures contre ceste maison de Bourgogne; et percevoit l'on à l'œil comment le roy, du long et du lez, et à longues traites subtilla sa ruine, avecques ce que le duc de soi mémes en estoit assez cause, par trop estre roide et dur à ses gens en diverses manières non apprises, par especial aux nobles hommes, lesquels il maintint et vout asservir en estroites servitutes, comme de l'audience où il failloit estre enclos trois fois la semaine, comme à ung sermon, et puis estre subject à toutes autres ordonnances du vespre et du matin; et se d'aventure il chéit à mesprendre à qui que ce

feust, en cas encore dispensable, si convenoit-il encore porter correction volontaire, et parquoi beaucoup de gens de bien s'en tannèrent et en devindrent tous frois. Si le seut bien le roy ; et lui estoit ceci un grant fondement, ce ly sambloit, d'avoir une fois de ceste gens beaucoup devers ly, en confusion de l'autre qui à peu de bienfais et à roidement les traitier les voult tenir serfs encore et en grand crainte. Or avoit nouvellement abandonné les pays du duc de Bourgogne, messire Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, fils jadis au feu grand chancelier et très fameux, le chancelier de Bourgogne, pour ung procès qui lui avoit esté desjugié, et duquel il avoit appelé en parlement par doléance de tort, et de quoi le duc courroucié prestement, comme d'injure à lui faite, confisqua toutes ses terres en Bourgogne, montant à grant somme de deniers par an, car moult grand seigneur estoit et rice, et le despouilla de tout quanqu'il avoit d'offices et d'estat, tant en sa maison comme ailleurs, et les conféra à autrui. Si en ot dueil ledit chevalier, et lui despleut moult ; et ne cessa point pourtant de poursievir son appel ; et s'en tint coi en France, où autres après le siévirent.

Or y avoit-il en ce mesme temps ung chevalier en l'ostel, qui repairoit souhz l'aisné bastard de Bourgogne, seigneur de grand sieute, et se nommoit messire Jehan de Chassa. Cestui estoit un gentil, galant, rade chevalier et bien à ly ; et

avoit fait armes en Angleterre avecques ledit bastard. Mès estoit de petile chevance, et de commune gentillesse du conté de Bourgogne toutefois, et de grand bonbans plus qu'à son appartenir; et dont la puissance ne pooit porter le coustage que toujours continuoit par faire autre tel que les grands. Si advint que cestui chevalier, an après autre, soi confiant sur le bon temps, et tirant toujours avant en sa manière apprise, accrut et fit diverses grandes debtes en l'ostel du duc aux uns et aux autres, et dont enfin il convenoit faire raison ou au moins monstrier visage et respondre aux créditeurs par consentement, laquelle chose lui estoit dure. Car passoit et excédoit la somme sa faculté et pooir par nombre de milliers, et de quoi tous les jours il estoit en vergogne de respondre à ceux qui le poursievoient, attendu que la puissance n'y estoit point, ne le tour nul d'en savoir bien faire, pour ce que la court ne le portoit point, ne le temps aussi; et ly aussi ne l'avoit point de ly-mesmes. Or estoit-il gent chevalier et de grant corage, et avoit vescu hors du pays, tant en la Barbarie comme ès Espagnes et Ytales, et avoit honestement voyagié en divers lieux jusques à en rapporter bon nom et bon los, avecques assez savoir, et bien soi monstrant partout. Si se trouva assez en bruit en tous les meilleurs, et homme de mise n'y failloit fors que sa puissance ne se trouvoit à la mesure de son corage. Si murmura longuement en sa fortune, qui lui estoit escharse, ce lui sambloit, et le tenoit

en dangier de ses créditeurs qui le harioient, avecques plusieurs autres mincetez en son estat. Et voyant comme ceste maison jà chéoit en menace de guerre, et que le roi ne quéroit fors avoir gens d'icelle devers ly, et leur donner grans dons et grans biens, finalement conclut d'y aller et de soi rendre au roy; et de fait y alla et fut receut et joyeusement bienvegnié; et lui fist le roi des biens, et lui donna estat et pension, et bien l'entretint et lui fit grant chièr; et dont la conséquence après tourna à plus grand effect et de plus mavaise importance comme vous orrez.

---

## CHAPITRE CCCXXVIII.

Comment le duc Charles envoya Jehan d'Arson en France, et lui vint en la présence du roi, recommanda le bastard Baudewyn.

Est vrai que en l'ostel de ce grand bastard de Bourgogne, conte de la Roche en Ardenne et premier chambrelent du duc Charles, avoit un escuyer natif de Bourbonnois, et se nommoit Jehan d'Arson, homme très-adroit et vaillant en armes, mès en autres endroits non pas de si grand pris; et lui mist-on sus qu'il estoit broulleur et séditeux en son repaire. Icestui Jehan d'Arson estoit fort acointé et privé avec ung assez jeusne, un autre hastard de Bourgogne, nommé messire Baudewin de Lille. Et soi tenant avecques son frère le grant bastard. Et

ainsi comme jeunes gens en longue hantise se devisent de moult de choses aucunesfois, et non toutes utiles, entre ces deux icy en avoit de couvertes et estranges dont on ne se doubtoit point ; mès longuement les tindrent closes, comme il parut.

Or estoit ce messire Baudewin de Lille, fier durement et de grand cuer, quoi et couvert de corrage, mès poignant et aspre en parole. Avoit eu bon temps et de grant espoir, du temps du bon duc Philippe son père, bon et grand entretenement sans servitude et sans nuls apparans dangiers. Dont maintenant, quant il vit ce bon duc trespasé, qui estoit père de noblesse et de toute bénignité et solas, et véoit le temps du présent estre tout autre, tout dur et estrange envers l'autre passé, et que nouvelles gens estoient en cours, et le maistre, de novelle dure mode, tenant ses gens serfs et soubz verge et cremeur, avecques autres couvertes doléances peut-estre qu'il avoit en cuer, se tanna, fait à arguer, de la maison, et voyant que au monde n'avoit lieu là où mieux se pooit retraire qu'en France devers le roy, condescendit bien d'y querir entrée céléement, et par moyen d'icellui d'Arson qui lui sembloit homme tout propre à ce faire, parce qu'il mesmes estoit de France, et congneu en court, et du roi et de tout; et qui plus est, et qui bien y siet estre dit, cestui Jehan d'Arson mesmes quéroit l'eslongne de ce duc Charles et de soi retraire en France, sa propre marche, ne sai à quel tiltre ou juste ou non ; mais tant en avoie-je



bien ouy dire que broulleur estoit et périlleux homme ; aussi le monstra-il bien. Or advint que pendant toutes ces devises et secrès progets entre ces deux , le duc Charles envoya cestui Jehan d'Arson devers le duc de Bourbon, son beau-frère , qui se tenoit en la court du roi ; et en cependant ce Jehan d'Arson poursievoit en court les affaires de son maistre, qui estoient grans et touchoient à messire Philippe de Savoie, que le roy n'amoit point , et aussi peu le duc de Bourbon , car estoient en pointe ensemble. Le roy accueilly fort devers ly ce Jehan d'Arson, et longuement par avant l'avoit assez cogneu , et savoit bien comment il estoit assez fraile. Eux deux donques entre accouplez ensemble en devises , et le roi interrogant de l'estat du duc Charles, son maistre , et parfondément l'interinant sur une chose et sur autre , fait à ymaginer que leurs devises estoient du mesmes aux personnages , dont l'un héoit de tout son cœur le duc Charles , et l'autre quéroit avoir maistre à poste, dont il se poroit refaire et retourner en son bien.

Or estoit-il heure maintenant, ce sambloit à ce Jehan d'Arson , de mettre en compte ce messire Baudewin, et de l'avancier devers le roy , laquelle chose il s'y fit ; et le prononça un gentil chevalier, homme de grant estoffe et de qui grant service se poroit traire , ce disoit. Si le print le roi bien en gré , et dist qu'il cognoissoit bien le chevalier , et que voirment, s'il voloit venir devers ly , il lui feroit de grans biens et beaucoup plus que là où il estoit, et de ce il peust estre tout assureur ; prioit

pourtant à ce Jehan d'Arson que laborer voulsist tant envers ledit Baudewyin que la chose en venist à effect , ains tost que tard. Or, ai-je dit que le roy héoit couvertement ce duc Charles, et quelque traité de paix qu'il y eut entre eux deux, ne cessa pourtant de machiner tousjours en son grief et de vouloir sa ruine , tant par peur qu'il avoit de ly d'en recevoir plaie en son royaume avecques le roy Eduard, comme parce que sa nature ne se pooit accorder à ce que de le pooir amer. Si s'en descouvry assez avant audit d'Arson, et lui donna assez à cognoistre comment il désiroit bien d'en pooir estre quite par ung bout ou par un autre , ne lui challoit comment ; mès désiroit bien à trouver personne et moyen comment on le peust expédier , et que de ce il en peust faire la récompense aux facteurs, à la grandesse de la cause, et là où il pooit cheoir un grand inestimable butin , et le plus grand du monde , parce que ce duc Charles n'avoit nuls enfans , fors une seule fille. Parquoi, quant il seroit failli par mort, ses pays iroient tous estrangement, et se dessevroient par pièces et par morceaux en diverses mains , et desquels il voloit satisfaire et retribuer en condigne porcion ceux qui en ce l'aroient servi. Si pleut moult la parole du roy audit d'Arson, et par les approches que ledit roy lui avoit fait , lui sambloit bien aussi que le cas estoit conduisable , et souverainement par le moyen de messire Baudewin, dont il cognoissoit le corrage , et s'en faisoit fort.

---

## CHAPITRE CCCXXIX.

Comment l'auteur traite ceste matière bien à dur et enuis , qui fait mention du roi de France, qui tacitement marchandoit de faire mourir le duc.

Je entre ici en matière de grant charge , et qui fait à doloir et à plaindre durement, en si haut homme que d'un roy , soi consentir en si laide œuvre que de vouloir faire tacitement mourir un sien prochain parent, frère jadis par mariage, son pacifié solennellement par veu , par serment , par contract et accord des princes de France et de tout le parlement, et par scellez et instrumens si estrois et si authentiques comme pour tout le monde y estre compris dedens et sauvé. Mès quant je regarde et considère la condicion des princes de la terre , comment en ce dont ung povre noble homme feroit grand pois et grand refus de le commettre, eux plus encore font ; grans mains encore en font estime et dangier, et leur est aussi peu horreur de grand vice, comme il leur est amour ne honneur à vertu , certes je me rappaise moi-mesme, et par le naturel et commun usage de leur vie , je retire mon ammiracion de leur abus, et conforme auques près comme par une maxime : que tous grans princes coustumièrement sont à mal donnez aujourd'hui ; n'accoutent à reproce de mal-

vaise opéracion , et ne font feste de loenge qui est acquise en vertu ; retirent leurs jeux de arière de Dieu , et en vanité temporelle tant seulement posent leur corrage ; vivent plus à eux-mesmes et pour eux , en leur privé appétit désordonné , qu'en soing ne en veille en commune salut , qui est cause de leur seigneurie ; sont plus grans que autres hommes , et plus dignes en leur estat , et tels veulent estre maintenus , mès sont moindres et plus obscurs en bonnes meurs et vertus ; et ne reçoivent pourtant nulle vergogne , car ne cognoissent nulle correction sur eux ; sont hors de toute répréhension , ce leur samble , et non serfs à nulle loi d'hommes ; et se Dieu recognoissoient à desseure de eux pour les jugier , si diffère-il ceste vengeance jusqu'au grand jour , dont l'entre-deux pora porter avis. Ainsi , hélas ! se contiennent-ils et se desvoient en la grasce de leurs biens , et en la vanité de leurs honneurs , enivrés en péchiés et desriglemens , et tous taris et séchiés en bons exemples et en loables conversations ; couchent encortinez du feu d'envie , l'ung sur l'autre , et dorment en lit de machination perverse ; veillent en ruyne et en effusion de sang par fraude , et songent en turbacion du povre innocent peuple , sans pitié et sans miséricorde ; n'accoutent à irriter Dieu ne de le traire à ire , mès que leur appétit puist estre accompli ; préfèrent leur affection devant l'onneur de Dieu , et privé plaisir devant salut universe ; font feste des malvais , malicieux , engigneux , vicieux , corrom-

pus, gens reprochables et damageables, et en font trésor et estor, et les tirent emprès eux; et les sages et preud'hommes bien doez et bien morigénez, clerks et luisans, et de grant parement, et de fruit, et de salut, ils boutent en arrière, et ne les accoutent; et aux samblables à leurs doloieuses meurs vicieuses et natures ils s'adonnent et ajoinnent, et là s'arestent et adhèrent. Dont certes, ce poise moi, et m'est grant douleur de tant d'exemples que j'en donrois bien, et dont la vérité se preuve à l'œil; et en est la dignité des princes laidement obscurcie, et l'intégrité de la chose publique durement blessée et mal mise.

---

## CHAPITRE CCCXXX.

Ici fait l'auteur une générale objurgation à l'encontre plusieurs nobles et autres qui vicieusement vivent

EN ceste généralité que je mets sur tous les princes, et dont, à la vérité, on cognoit à l'œil ce qui y est, je n'accuse nullui ne ne donne charge par exprès, fors d'autant que chacun en soi-mesmes et de soi peut jugier ce qu'il y a de coulpe; et ne m'est ne haine ne amour envers nulluy, cause plus de l'ung que de l'autre. Tous me sont honorés et recommandés, amés et doubtés; mès amèrement me tient et fait grief, souverainement en ce royaume, que tant de nobles vaillans princes,

hommes aisés de corps et doez de vertu, d'entendement et de sens, j'ai si peu de cause de escripre en haulte recommandacion; mès ce que je plains et ce qui m'est dur, c'est que je me treuve contraint, se je veuille satisfaire à ce que les temps portent et rendent, que je moulle ma plume en leur honte et opprobre, et en détester leur odieuse mauldite vie toute enténébrée de confuse laidure, acharnez l'un sur l'autre, comme tigres ramagés que seule sensualité féroce conduit sans entendement envers le ciel; et souffrent le divin opprobre multiplier et croistre la foy crestienne, succomber et cheoir devant leur nez, en pollucion infidèle; l'ennemi de Dieu prévaloir sur l'église, et les prochains environs de France gésir en prochaine menace de perdicion; et n'y acoutent ne s'en deullent. Ains ce dont deussent servir Dieu, les terribles praticquées puissances des vaillans hommes, leurs innombrables et excessifs deniers et agens que ils rapinent et prennent sur le povre menu peuple, leurs sens, leurs entendemens, et toute leur industrie, tout ils l'exposent au service de l'ennemi, tout le convertissent en excitation de divine ire; et veuillans miner et déchirer l'ung l'autre aux dans, comme chiens rabis, ne veulent que perdre et désoler le monde, et faire lucre et donner joie au deable; et infament et diffament l'ung l'autre; et se publient et se font prescher inhumains tous deux; et se scandalisent es malignités volontaires, et dont le ciel mesmes

le reboute et confute ; et de quoi tout le monde se doibt plaindre , quant dignité royale et principale est si à bas venue , que d'estre entéchiée de tels vices. Dieu y pourvoie.

---

## CHAPITRE CCCXXXI.

Du retour de Jehan d'Arson qui avoit esté devers le duc de Bourbon , et de ce qu'il avoit besoingné pour le bastard Baudewyn.

Or venons à matère. Ce Jehan d'Arson doncques , après avoir fait ce qu'avoit de charge de son maistre le duc de Bourgogne , et obtenu devises avecques le roy , teles que avez oyés , fist son retour devers ledict duc , son maistre , et lui fist relacion sur l'estat de ce qu'il avoit besoingné avecques le duc de Bourbon ; mès ne descouvrist point pourtant le malvais corrage qu'il avoit devers ly , et de quoi il avoit tenu parlement en son contraire. Si coule et lesse tout ceci , et viens à messire Baudewyn , le bastard , qui fist grand feste du retour de cestui , en espoir d'avoir nouvelles du roy , d'aulcune reçoive , laquelle il désiroit fort. Si lui conta Jehan d'Arson , du long et du lez , les devises en quoi le roy l'avoit mis ; et lui avertissoit que s'il vouloit entendre à complaire au roy en telle matère , la rétribution en seroit si grande , qu'à tousjours il s'en sentiroit ; et lui aideroit à mettre en ses mains bonne ville ou pays du

duc Charles ; car y aroit largement grand butin pour beaucoup de gens , quant à cela venroit. Si s'y accorda prestement messire Baudewyn ; et dist par ses bons Dieux qu'il oseroit bien entreprendre la chose , et la mestre à effect , nonobstant qu'il portoit le nom de son frère bastart. Mès dire fault que ce lui movoit d'ung malvais sang et d'une desléale faulce nature , quant encore il n'eust esté que son maistre et son nourrisseur , d'entendre à tel murdre. Est vray toutefois , que l'en a trouvé depuis , et attaint au vray , que l'original commencement de tout cecy fust praticqué et mis avant par le seigneur de Crussol , ung chevalier prochain du roy et bien à sa main , et lequel chevalier le roy avoit envoyé devers le duc Charles , à Lille , assez tost après son retour de Liège en France , pour entretenir , ce faisoit à croire , amour et union entre le roy et ly , et y faire chose de grand fruit ; et le cuidoit chascun ainsi , et le duc meismes tout tel ; mès en faisant assez long séjour par dechà , en l'ostel du duc , et en allant de ville à aultre avecques ly , ledict chevalier s'accointa fort de messire Baudewyn ; et furent souvent en privées solitudes ensemble et en estreitoes devises ; et là dict-l'on que le premier compact fust faict de ceste bonne euvre , de par Dieu ; et se trouvèrent deux malvais d'ung commun accord en malice ; et maintenant , quant Jehan d'Arson s'est trouvé devers le roy , et accueilli du seigneur de Crossol , qui jà avoit basti tout le cas ,



et estoit ce Jehan cogneu estre privé et bien à main de messire Baudewyn , le roy hardiement, avecques le moyen du seigneur de Crussol, s'en descouvrist à ce Jehan d'Arson, lui remonstrant comment il estoit de son royaulme et son subject , et qu'en ly se devoit mieulx fier qu'en ung estrange , et lui aussi estoit tenu de vouloir son bien et de son royaulme devant nul aultre ; et pourtant , comme ce duc estoit l'omme du monde que plus devoit hayr , et dont ly et sa couronne avoient plus porté et receu de foule , et dont il ne se pooit vengier à son bel ne à son appétit, ne désiroit que sa mort, comment que ce fust, mès qn'il en fust quitte. Ce furent ici les argumens et les couleurs du roy , dont il persuada ce Jehan d'Arson ; et par doléance qu'il fesoit du duc Charles , justifia sa cause estre belle , ce que non ; mès se procura ung grand blame , jà-soit-ce que aultrefois, seipt ans par avant, avoit procuré tout le samblable, par le bastard de Reubenpré , qui en fust pris et rattaint du vivant du père , le duc Philippe , comme le conte en a esté faict en son lieu , et par quoy maintenant je m'en déporte.

---

---

CHAPITRE CCCXXXII.

Comment ce mordre fut pratiqué entre quatre personnes, et comment ils s'avisèrent de le mettre à exécution.

OR a esté praticqué ce mordre entre quatre personnes, là où il a esté longuement celé et couvert. Et messire Baudewyn, qui devoit estre chief de ceste euvre et le principal facteur, long-temps alla musant et songeant comment et par quelle maniere ceci se pourroit faire; et après le cas perpétré, la manière aussi de soi saulver; quist diverses voies et subtiles, et prépara tous ses projets de longue main; et par especial à Hesdin, là où le duc estoit en long séjour, s'en devoit faire l'exécution, ce sambloit, pour cause que le lieu estoit plus propre que nul aultre, tant pour la sauveté des acteurs, comme pour trouver le corps du duc plus à son aise, et en lieu apt à ce pour le tuer, à cause du parc qui est une desvoyable forest, et là où souvent alloit comme tout seul et à très peu de gens; et comme ce duc Charles amast fort ce bastard, messire Baudewyn et lui compleust beaucoup, et messire Baudewyn estoit tousjours avecques ly, là où il s'essouloit, et pour tant l'avoit plus bel faire aussi. Or n'y avoit point encore de marchié fermé entre le roy et messire Baudewyn, parquoy il besoingnoit, ce luisambloit,

ains que plus avant procéder, savoir ce que le roy lui feroit, et quelle seureté il aroit de ses promesses. Si s'avisèrent Jehan d'Arson et ly, que pour venir au parfaict nécessairement, il convenroit avoir avecques eulx, et de leur accord, ung chevalier, messire Jehan de Chassa, du conté de Bourgogne; et estoit de l'ostel du grant bastart de Bourgogne, gentil; gallant, de plus grand cuer que de pooir, et de plus grant port qu'à son appartenir; estoit chambrelen aussi en ordonnance de l'ostel du duc, et bien en grasce. Et cestui chevalier, tant firent ces deux messires Baudewyn, et d'Arson, qu'ils le tirèrent à lenr accord; et de fait lui boutèrent en teste que ce seroit cely qui s'en iroit devers le roy, sans retourner, faignant de devenir Franchois, comme par dechà ne se pooit plus entretenir, pour les grandes debtes qu'il devoit en l'ostel du duc as marchans; et lui venu devers le roy, qui lui feroit des biens beaucoup, et le recevroit joyeusement, feroit le marchié de messire Baudewyn avecques ly, tout ferme, et puis après le lui signifieroit par homme fiable: et de là en avant, il entendroit au parfaict. Comme doncques ceci fust conclut entre eulx, fut aussi mis à effect; et messire Jehan de Chassa, trousse ses quilles, et s'en va tout droict devers le roy, qui lui fist bonne chièrre, et lui donna estat et pension, comme j'ai dict cy-devant. Et à chiel de pièce, le roy estant en Amboise, ung jour qu'il alloit à la chasse, fust parfait et conclu le

marchié et l'appointement entre le roy et messire Jehan de Chassa, de messire Baudewyn, tant seulement le seigneur de Crussol présent; et icely appointement devoit-on signifier audict messire Baudewyn, car n'y aroit poinct de faulte.

---

### CHAPITRE CCCXXXIII.

Comment Jehan de Chassa fut fort plaint à la court, pour ce qu'il se transporta en France, abandonnant le duc Charles.

Or y avoit grant murmure en court de ce chevalier qui s'estoit allé rendre Franchois, et n'eust l'on en pièce pensé ce qui l'avoit meu; ains le plaingnoit chacun de quoi ce avoit esté le premier de l'ostel qui avoit monsté ceste lascheté, et dont on se feust le moins douté; car estoit nuement subject du duc et de sa souveraineté, et de toute sa chevanche estoit tenu au duc. Car le duc Philippe l'avoit donné à son père le Benetru, faisant le fol; et cestui le duc Charles l'avoit reconfirmé au fils pour ce que gentils fils estoit; si en devoit avoir moins de soupechon. Nonobstant toutefois, si tourna-il, tout bénéficié, en ingratitude, et son estre et sa naissance en mescognoistre; et quérant lieu et occasion de pouvoir faire ses gorres que par de ça ne pooit, mist honneur en oubli et s'alla rendre ennemy à son prince et à son maistre. Et ne pensoit-on autrement à celle heure, fors qu'il s'estoit

allé rendre Franchois , tant seulement pour s'avancer en biens et en entretenemens, pour ce que par de chà n'en avoit tant comme il désiroit , et qu'il y devoit grans sommes ; mès quant on a sceu depuis la cause de son transport en France, et la desléauté de son pourchas, tout mis l'ung avecques l'autre , a esté trouvé impie, ung malvais homme, ung lasche, desléal chevalier, blasmé de tout le monde, et dont le partement a esté honteux , et encore pieur la cause d'icely.

---

### CHAPITRE CCCXXXIV.

Comment le comte de Warvic mist hors de prison le roi Henri , et comment il tira le peuple de sa bende , par bel remonstrance qu'il fist.

JE diffère encore une espace le conte de cette conspirée trahison ; car encore n'est point venu le temps là où elle fut rattaite et sceue comme par grasse de Dieu ; et avindrent plusieurs grandes choses entre deux, et dont il loist (convient) faire mention, pour cause qu'elles servent au différent qui estoit en ce temps entre le roy Loys et le duc Charles ; c'est du fait du royaume d'Angleterre , dont ledit roi s'attendoit d'en tirer la joie pour ly, par la ruine et expulsion du roy Edouard <sup>1</sup> , au

---

1. Édouard IV premier roi de la maison d'York.

moyen du comte de Warwic ; et le duc Charles en l'autre lez d'en avoir mesmes fruit et joie par son régner et durer maugré tout homme ; mès ainsi n'avint point : car sitost que le comte de Warwyc se trouva descendu en Angleterre, après son retour de France, comme il a esté conté, et que multitude de communes du pays de Kent s'estoit tirée devers ly avecques aucuns nobles, de jour en jour en jour croissoit sa puissance ; et béant de venir à ses fins, comme de déchassier Edouard dehors, et de remettre en son throne le roi Henri <sup>1</sup>, tenu prisonnier en la tour de Londres, déclaira au peuple sa volenté ; et sachant que moult de peuple y avoit son affection, et que le corrage de peuple est mobile et variable, et ne quiert que nouveau seigneur toujours, et que le roi Henri leur estoit en cuer, les persuada de moult belles paroles et leur dist que, jà-soit feust-il ainsi que autrefois il avoit esté contraire audit Henri, et avoit esté cause de sa ruine, cuidant bien faire et servir à la chose publique du royaume, toutefois maintenant, revenu à cognoissance du tort qu'il lui avoit tenu et fait, et dont il estoit repentant, en acquit de sa conscience, lui vout réparer son injure et le remettre en son estat devant, comme vrai droiturier de la couronne sur tout autre ; dont, et du délit qu'il en avoit fait à malvaise cause et par

---

1. Henry VI de la maison de Lancastre.

malvaise informacion, présent tout ce peuple, il en prioit merchy à Dieu; et soi ruant à genoux devant eux, leur en requist merchy et pardonnance. Et alors vous oyssiez tout le monde crier vive le roy Henry ! vive mylord de Quine <sup>1</sup> Henri ! Et là obtint Warwyc et acquist le bruit et la grasce du peuple par ceste manière de faire ; et se tint comme assureur quasi alors petit à petit d'avoir tout le royaume pour ly, et d'y faire ung nouveau monde, comme il fit voirment ; car avecques ce que plusieurs seigneurs et barons du pays se venoient joindre à ly , qui toujours avoient esté du parti du roy Henry céléement , mès ne s'en estoient osez déclarer, ledit de Warwic, jour après autre, tira toujours avant jusques à Londres, là où arriere trouva des faveurs assez, et autres aussi beaucoup, et grand nombre de contraires et maintenans le roy Edouard. Enfin tontefois, et comme Edouard n'y vint à deffense, Warwic mist dehors la tour de Londres, Henri <sup>2</sup> et l'assist en trone royal , et le fit publier et crier roi d'Angleterre en confusion de Edouard , promettant au peuple toute salut et prospérité leur approchier et estre à venir par icely de la part du roy de France et de tous les Franchois , et gaignages et conquestes et ra-

---

1. My Lord the King.

2. Le comte de Warwick fit sortir Henry VI de prison , le 6 octobre 1470 et le rétablit sur le trône.

pinés sur le duc de Bourgogne et ses pays, qui estoit une des fins principales à quoi il tendoit à l'appétit du roi Loys, avecques l'expulsion du roy Edouard hors du royaume, et d'en avoir le gouvernement.

---

## CHAPITRE CCCXXXV.

Comment la reyne se tenoit en la tour de Londres, et comment Londoïs estoient en division l'ung contre l'autre.

LES grans toutefois et les puissans de Londres un grant pièce se tindrent pour Edouard; et estoit la reine d'Angleterre, en la tour de Londres, à tout cinq cens combattans pour sa garantise, car estoit fort grosse d'enfant; et se tenoit là soubz la fiance qu'elle avoit des Londoïs, les grans et les puissans; pour résister au menu peuple en temps de variation; car le roy Edouard, son mari, se tenoit en noort, au bout du royaume pour faire son assemblement; car en cely endroit gisoit sa puissance et toute sa confidence. Et en effet, jà savoit-il bien que le conte de Warwyc estoit descendu en Angleterre et venoit à puissance contre ly pour venir à Londres; mès au gros cuer qu'il portoit, n'en fit pas grand estime, car durement estoit vaillant prince, et se confioit toujours de pooir recouvrer sur ly assez à tost quant il aroit ses gens ensemble sur lesquels il se fondeit; car estoit tout certain, se une fois il se pooit trouver



sur les champs en barbe de Warwyc, Warwyc ne tenroit point de piet, qui estoit laiche et couard, ne oncques ne se trouva en lieu fors fuitif. Et pourtant se confia en soi-mesmes et en la bonté de ses gens, qui lui avoient promis service, et se fondeoit sur la lascheté de son ennemi, qui en son effort ne l'oseroit attendre. Fut toutefois le premier deceu et gabé, et ses propres gens l'abandonnèrent et tournèrent contre ly, et Warwyc bouta sa corne tout oultre, et vint jusques à avoir Londres pour ly et la cremeur d'Angleterre; et par faute de résistance faite en temps, toute Londres tourna à estre sienne; et la reine abandonna la tour de Londres, par crainte de Warwyc, qui l'eust fait mourir, ce savoit bien, et perdre son fruit; et s'en alla à Sainte-Catherine, une abbaye disoient aucuns; aucuns autres disoient à Vasemonstre (Westminster), lieu de franchise, qui oncques n'avoit esté corrompu.

---

## CHAPITRE CCCXXXVI.

De la venue du conte de Warwyc en Londres, qui fist grant joie aux Francois pour la dépression du roi Edouard et de ses alliés.

De ceste venue en Londres au comte de Warwyc, et d'avoir prospéré si avant, fut faite grande joie entre les Francois; et se baignoit le roy Loys en roses, ce lui sambloit, d'oyr ceste bonne aven-

ture , car estimoit bien par ce moyen le royaume estre pour Warwyc, et par conséquent fortrait de la main du duc de Bourgogne, qui en manachoit toute France. Si en fit le roy grant joie et grant feste ; et continuellement y avoit messages allans et venans entre Warwyc et ly, pour reconfort l'un de l'autre. Et portoit ainsi le temps alors, que se le roy Loys hayst le duc Charles de venin et de mort, Warwyc ne le hayst riens moins pour cause du roi Edouard, jurés ensemble. Et par ainsi, ce que Warwyc prospéroit en Angleterre estoit à la joie et consolacion du roy Loys de France, et ce que Edouard declinoit estoit à la confusion et opprobre du duc Charles de Bourgogne, qui encore avoit son attente toutefois et son espoir en l'assemblément de son beau-frère, le roi Edouard, pour deffendre son royaume, et de quoi toutefois il tira peu de fruit enfin, car n'y avoit deffence ne demie.

Or veissiez à Londres tout le monde prendre le rave-stoc, qui veut dire un baston ventilleux, livrée du conte de Warwic; et ne s'y osa trouva ne monstrier homme qui portast la rose. En Calais mesme cheurent en division l'ung contre l'autre, et prindrent ceux qui soloient porter la rose le rave-stoc en grand multitude. Autres grand nombre toutes fois et fermes à Edouard, portoient la rose toujours; et vindrent aucune fois en confliccion l'ung contre l'autre dedens la ville par ceste manière de faire; et là ou le seigneur de Duras, gascon, commis

capitaine de la ville de par Edouard, avoit moult dur à souffrir, et se trouva malement honteux et perplex souvent; car véoit messire Jehan Waneloc, capitaine du chasteau, homme fort double et variable, et ployant et vauçant merveilleusement à tous vents, sans fermeté ne arrest, fort au plus fort; et percevoit bien que honneur et francise n'avoient point tant de lieu en lui, comme cauteleux temporisement. Si en avoit moult d'anuy et de deuil, qui, pour léauté et francise maintenir, avoit abandonné propre terre et patrimoine, grand seigneurie et grant estat avecques le roi Charles, s'il se fut volu rendre Franchois. Més prisant povreté en honneur et en maintenue léauté devant toute richesse du monde, en reproche de foy, s'estoit venu rendre Anglès, saudoyer de Calais, qui, en Guienne, estoit un des grans barons de la terre pour mesme payer les saudées. O noble francise de gentilhomme, et que devois-tu penser ici, et comme mal te devoit faire, tu qui estois si grand homme de naissance et mis avecques les saquemens d'une ville, et non tant prisie que d'estre mis en royale court pour toutes tes pertes, il t'a convenu chanter et hurler, ployer et fléchir à l'appétit d'un grand tas de vilains sans honneur et sans raison et sans foy, encontre ta nature! et qui plus est, ceux qui deussent estre nobles de fait et de corrage et toi deffendre en ton honneur et léauté si approuvée, se sont et ont esté ceux qui t'ont dérelainqui et mis à l'abay de

confusion mesmes et en péril de ta vie ! O seigneur de Duras, ta léauté te a esté loable et de grant mémoire ; mès ta fortune t'a esté dure et escharce de l'avoir tournée en telle nacion , dont oncques bien ne se peut escrire sinon en péchié.

---

## CHAPITRE CCCXXXVII.

Comment le conte de Warwyc se maintint en Londres, et de grans outrages qu'il feist sur ceulx du party d'Edouard.

JE n'ai point fait fortes enquestes de ceste matière, ne comment le conte de Warwyc se maintint en Londres, ne comment Edouard se mist sus et se prépara à la deffense de son royaume contre ly, car peu m'en a esté et est de faveur, et peu y atens de loenge ou de mérite, par y avoir fort laboré ; mès tant en oys-je en ce tems, et appris, que ledit de Warwyc, qui estoit homme cruel, là où il estoit à son desseure, fit des grans outrages beaucoup en Londres, et par espécial sur ceux lesquels savoit estre du party de Édouard, et en fit exécuter tyranniquement ; usa de volentez en la maison des grans marchans ; et n'y avoit ne justice, ne règle, ne ordre en tout le royaulme ; tout y alloit ce dessus dessous : les marchans preud'ommes s'en espoentoient ; les nations estranges s'en lamentoient et s'en feussent volentiers enfuis ; mès ne pooient. Tout y alloit contre poil et contre ongle ; y avoit

un roy assis en chaire; autant y eust fait un sac de laine que l'on traîne par les oreilles. Estoit une ombre en une parois (muraille) et un seigneur comme cil que l'on bouffette as yeux bendez. Les commandemens se faisoient de par ly, et les exécutions se faisoient contre ly, et encontre son honneur : le roy y estoit subject et muet comme ung veau couronné, et le sujet y estoit gouverneur et dictateur du royaume, et faisoit à son roy la moe : tel gouvernement y avoit-il en Londres et non mieux en Calais.

Une chose fit Warwyc; ce fut qu'à l'instant quant il avoit assis Henri en siège, il fit crier et publier la guerre en Calais, partout, au duc de Bourgogne; et le roy Loys, tout en pareil fit crier amour, union, et sauf repaire à tous ceux d'Angleterre en France, qui y estoient et seroient du party du roy Henri, et enemisté et defiance à tous ceux du costé d'Édouart et de ses ajoin. Et sambloit bien au roy Loys, en ce nouvel instant, que tout estoit pour ly pour celle heure en Angleterre, et que fortune à peine n'en poroit autrement disposer, qu'Angleterre ne demorast toute sienne, et contre le duc de Bourgogne. Et à l'exemple de ce fut rapporté et dit pour vrai que le roy ici, de la joie qu'il avoit des nouvelles de Warwyc, qui avoit eslevé et remis en estat Henry, fit faire autre commandement partout son royaume, que par trois jours durans on fist processions générales, et feux et festes, sans labeur, de la grasse que Dieu avoit en-

voyée aux Franchois, de leur avoir remis en main un roy en Angleterre, qui estoit du sang de France et de l'amisté, et appartenant à la courone, si prochain comme cousin germain, et d'avoir rebouté et expuls le vray ennemy, persécuteur et manacheur des Franchois, Edouard, soubz la jonction du duc de Bourgogne. Mesmes ceux de Tournay en firent les feux et les processions, telles que j'ai dites, à grant feste et joie.

---

## CHAPITRE CCCXXXVIII.

Comment le duc Charles sceut toutes les nouvelles par delà ; et que toute sa diligence ne prouffita riens à Edouard.

J'ESTOIE en court à ceste heure, quant toutes ces choses ici se firent, et qu'on les rapporta teles au duc, qui les prist en patience tellement quellement, et mesme en fit ses contes ; car autrement faire ne pouvoit, comme il savoit bien que les choses humaines et les faits des royaumes et seigneuries pendoient toutes en la main de Dieu et en son ordonner, et les convient prendre en la nature de leur venir teles qu'il lui plaist les envoyer ; car sens d'omme n'a point de lieu, là où les fais de fortune ont opération secrète sur opinion commune. Ceci dis-je pour le duc qui avoit grand intérêt, et qui cognoissoit bien et véoit que tout ce brouillis ici, et ceste mutacion en Angleterre estoit pratiquée

pour ly par le roy Loys et Warwyc, ensemble, pour le defaire et non pour autre fin. Principalement et à ceste cause, lui sçaichant ce, et afin de conforter son frère le roy Édouard <sup>1</sup>, qu'il ne succombast sous les malices des deux, ce duc maintenoit sa puissante fière armée sur mer à grans cousts et despens, pour cuidier rompre leur convine; et envoya au roy Édouard toutes les adresses de conseil que pooit, hui d'une manière, demain d'une autre, afin de soi porter sagement et vaillamment en cestes ces machinacions contre ly : mès tout en fin ne servit à riens; riens n'y porta ne fruit, ne effect. Le malice des deux pour ce temps ici porta fleur et fruit, et vindrent à leur intention, pour une grande part; et la diligence du duc Charles, avecques tout son pooir et conseil en celui endroit, fondit tout et tourna à nient en l'exécution de Édouard, qui estoit en nort et se préparoit, ce disoit l'on, pour venir contre Warwyc, trois jours après la bonne heure; non pas que je ce lui impute à lascheté, ne à faute de vaillance, mès à ce qu'il n'avoit pas ses gens si prests ne si à heure comme il eust bien volu, et peut estre aussi que fortune alors ne le vouloit pas ainsi, pour en faire sortir fin plus grande et plus admirable, ne savoit-on pour qui.

---

1. Charles avait épousé en 1468, Marguerite sœur d'Édouard IV.

Vray est toutefois que se le roy Edouard eust mis à effect temprement et de bonne heure le conseil du duc son frère, et lequel il lui avoit signifié par un vaillant écuyer nommé Anthoine De La Mer, ce fut qu'il s'en fust venu saisir Calais en tandis que Warwyc estoit encore en France, et là où Waneloc lui eust fait ouverture, et en pareil le seigneur de Duras, et ne lui eust-on osé contredire, il n'eust tout espoenté le roy Loys et Warwyc, et fait confus et camus en toutes leurs malices; et feust demoré paisible et tranquille en son royaume maugré tous; ou à l'autre lez, s'il eust pris et levez subtillement le roy Henry de la tour de Londres, par beaucoup de manières qui estoient dressées et bien faisables, car y avoit kernelle avantageuse merveilleusement qui gisoit en la rivière de Tamise, toute propre à ce pour le recevoir, Édouard, par ce moyen eust osté à Warwyc, tout l'instrument de quoi il se pooit aidier pour rentrer en Angleterre; et le duc Charles l'eust eu en ses mains, bien hors du commandement de toute France et d'Angleterre, ses contraires. Mès, comme j'ai dit, je ne sai se Dieu l'eust volu ou non ainsi avenir, mès toutefois le sens de l'omme ne profite riens ici au roy Édouard, quand ly-mesmes ne sçut oncques mettre à effect ce qui estoit de son salut. Promist toutefois assez, et afferma de le faire; mès onques n'en fist riens. Si en porta dur anuy le duc Charles, et dit bien qu'il ne se voloit point aidier, ce percevoit bien; mès



au fort, ce dist, quant il se souffriroit perdre et bouter hors de son royaulme, si demorroit-il duc de Bourgogne et de ses autres pays, et feroit tout à part ly, au moins mal qu'il poroit.

---

## CHAPITRE CCCXXXIX.

Comment le duc de Clarence aida à persécuter son frère le roi, et des bendes qui sourdirent en Angleterre, entre les seigneurs et peuple commun.

Ne feroye-je long conte de cette matère, qui est toute pleine de brouillis, et originellement et en fons conduite de vicieux personnages, et soubz une estrange reddition et sauvaige importance de temps non veu pareil. Le roy Loys de France se déloit en la malice du conte de Warwyc, lequel toutefois il cognoissoit bien que point n'estoit bien sain de ventre et de nez, et si en avoit fait son frère d'armes; et Warwyc savoit bien aussi les belles meurs et condicions du roy, aussi avenueques tous ses tiltres: et pour ce s'accouplèrent-ils ensamble, et firent de deux natures, anciennes ennemies ensamble l'une à l'autre, une soudure et conjunction deshonneste, pour faire encore malvaise euvre. Mesmes le duc de Clarence, frère au roy Édouard, se porta contraire encontre son frère, pour avoir la couronne; et contre nature et contre honneur, l'aida à persécuter avecques Warwyc; mès enfin,

et ne demora gaires que division ne sourdist entre Warvyc et ly, pour la préminence en auctorité, et parquoy le fait de Warvyc en devint moindre ; et sourdirent tant de bendes en ce temps-cy en Londres, et par le royaulme et ailleurs, que tout y estoit tempeste et malédiction, qui jamès n'en puist evidier, doint Dieu ! mais qu'il y eust paix en France.

O digne, glorieuse France, sainte chrestienne maison, refulgent sur toute la terre ! et que dirai-je de toi maintenant, et quelle narration ferai-je de ta fortune d'aujourd'hui, quant cely qui gouverne ton throne et occupe le lieu de ton ancienne splendeur, et en quoy tu précèdes et survoles toute autre nacion, ly, le plus digne du monde et le plus noble en temporel estat, et qui doit porter cuer d'aigle et nature de lyon, et ajouster sur ses nobles vieux pères de jadis aucun nouvel acquet de cler tiltre, s'est allé conforter, et associer soi, et évoquer à son frère d'armes, un Anglès, un homme forfait encore, et sursommé de bas estat, et tout despareil emprés ly, ennemy de sa corone et de son estat, et ami tant seulement à terme et à fiction, et à flatterie ; et tout pour une honteuse malvaise fin envieuse, qui est de deffaire la maison de Bourgogne, qui par tout temps du monde toutesfois a servi et reconforté la maison de France, dont elle est membre, sinon depuis les maudites divisions qui y sont venues, et là où de France, originellement, est source l'envie contre elle de sa gloire et de sa force.

O roy Loys, peu prises-tu de ta dignité , et ton glorieux estat , qui vaux à estre requis de l'empereur , et prié pour estre son frère d'armes , et tu requiers par flatterie et à fainte vicieuse fin un porc sengler , sauvage de nacion et extraction inhumaine , et là où il n'y a fors brutal orgueil , crudilité , viles meurs et nature , ramage sans foy , sans loy et sans quelque vertu , sinon de faire grief au monde ! O roy Loys , tu ne peux ignorer que tu ne feis aller au devant de ly les processions solennelles de Ruan , et tout l'estat de ta maison comme au devant de l'empereur de Grèce . Se tu argues que tu le fis à fainte et à cautele , tu te juges toi-mesmes que tu es un homme saint et double , et que tu as tendu à déception ; et se tu demonstres que tu l'as fait à fin de fruit et de salut de ton royaulme , tu te monstres ignorant doncques en savoir faire et lessier à point , quand tu excèdes mesure des appertenances . Certes tels honneurs fais à tel homme sont dérisions à qui les rechoit , et à cely qui les fait tournent en confusion aussi , et en tient l'en moins de bien ; si est pitié , et je le récite à plainte et à regret , quant le noble royal sang de France d'autant se défigure et s'orligne que de condescendre à telles basses menuetez et ordures , et tout par envie l'ung sur l'autre en dedens eux-mesmes , et pour se deffaire et escauder , par pieurs encore et plus malvais que eux , leurs propres anciens ennemis .

---

CHAPITRE CCCXL.

Ici parle l'auteur un peu des mœurs et étranges fachons de faire dudit roi de France.

Ceci ne dis-je point toutefois en charge du roy, pour parer le duc Charles, ne que je désire à condempner et détourper l'ung en sa cause, pour embellir l'aultre ; car dur m'est et amer que les temps et les personnes ne rendent ainsi que j'en puisse escrire en grant los, et que leurs fais ne se comportent entièrement à vertu, aussi-bien comme ils les tournent ambe-deux à désolacion du monde ; c'est ce qui m'a donné et donne cuisance en cuer, et que les nobles excellentes personnes, introduis de la foy et des divins exemples n'entendent pareillement à haultes nobles euvres, en ensievant leur estat, comme ils font à toutes choses de ruyne et de reproche, pour obéir à leurs vicieux corrages. Une chose est, se vérité se seuffre escrire, ce Roy Loys ici, sans touchier à sa conscience ne à ce qui estoit en l'omme par dedens, avoit beaucoup d'étranges fachons de faire, non de grand pris par dehors, et lesquels estoient si patentes et si communes, que mesme tous les princes de France s'en doloient, et non moins les petits subjects ; et depuis tout le temps qu'il estoit devenu homme, on lise et quière ses fais, ses condicions et ses meurs,

l'on y trouvera plus de trouble beaucoup que de cler; l'on y trouvera séditions et ruyne partout où il est venu, vie volontaire et desréglée, et qui s'est asservi de maisnie, de meismes, plustost que des biens moriginez. Son père, le roy Charles, en faisoit bon accroire, qui, par bien le cognoistre, lui donna tous ses tiltres; Dieu scet comme fais.

Se doncques je déclaire ce que j'ai vu en l'omme par condoléance, et non pas par hayne, et que je complains ses vices et povretés, dont tant de maux ensieuvent et tant de turbacions au peuple, et que je cognois et sçay qu'en ce faisant, je ne peche point, et qu'il n'est point perpétuel ne que moy; et que des roys d'Israël, en temps passé on a escrit, et des roys de France tant moins on en a escrit, et qui bon et qui moins bon, et qui cler et de noble affaire, et qui de povre et de malvaise condicion, et n'en sont point les littérateurs venus pour tant à mort ne à perdition d'ame, ne reprochiés ne tenus à suspect de faveur ne de hayne, ne puis-je doncques, sauf honneur et sans, descrire les princes de mon temps, tels que je les treuve, et tels que tout le monde les perchoit, et cognoit par effect et par euvre. Certes, se les bien clers hommes méritent loenges par les bons vertueux exemples, ceux qui se desvoient doncques et s'aclinent à vicieux usages, s'acquirent aussi les tiltres confus. Dont, et afin qu'il ne me soit imputé que je veuille, ce sambleroit, détester les vices du roy, et moi taire de ceulx de ce duc

Charles, par cremeur ou par faveur, comme qui seroie à ly, et non pas à l'autre, et voudroye par ce moyen, ce poroit sambler, justifier l'ung comme tout net, et l'autre condamner obscur, sauve la ..... de chacun; certes, ce je ne voudroie, ne en moi ne fust oncques.

Mès tant en osè-je bien dire et maintenir : Se le roy se fust contenu de ses vices monstrier au duc Charles, et de les exercer en ly et contre ly, jamès ne se fust descouvert de nuls vices envers le roy, dont il eust deu faire plainte; car ne lui eust ne formé ne meu jamès guerre ne rébellion, ne ne se fust porté envers ly, fors comme envers son souverain. Mès quant il a esté expert et appris de ses périlleuses conditions et meurs, et que ses subtils argus tendoient sur ly, il a usé du meismes tel qu'il y falloit allencontre, monstrier barbe de respondre à qui usoit de manière de manace; et tant se peut dire de ly y metre les vices qui<sup>1</sup>...., qu'envers le roy n'a voulu faire faulte ni user de déception ne de fraude ne de lascheté, ne de reproche, ne de nulle tricerie, ne mensonge; bien a voulu garder son pas en la nature et qualité de traictié faict avecques ly; l'a observé de sa part, tant qu'il a peut; et quant le roy l'a enfreint, il s'en est doli et esmeu, et le lui a mis en

---

1. Lacune.

2. Lacune.

reproche , dont tout ce mal icy est ensievy. Je n'excuse point donques le duc de Bourgogne , et ne l'approuve point sans vices et torfais ; mès je déclare les causes évidentes dont tous ces inconvéniens sont sours , et en quoi l'ung et l'autre ont de coulpes assez , jà-soit-ce que par plus et par moins , ce est tout notoire.

---

## CHAPITRE CCCXLI.

*De l'assembledement de gens d'armes que fist faire le roi , et comment fut déceü par trop se fier en le frère de Warwyc.*

JE reviens donc à ma matère du roy anglès Édouard , qui véoit et savoit Warwyc estre en Londres , et l'avoir toute par ly , par l'effort du commun peuple , mès au grief toutefois et annuy des notable bourgeois et marchans qui n'y porent résister , et qui eussent bien volu aultrement ; car Édouard estoit fort amé entre eulx , et les avoit doucement traictiés , avecques ce que la personne de ly estoit agréable et belle , autant qu'oncques de veue d'ommes y eust eu prince. Or estoit-il comme j'ai dict , au pays de nort , là où il fist son assablement ; et prétendoit avoir grands gens puissamment , pour aller encontre de Warwyc , pour le combattre ; et de faict , en avoit la promesse et l'attente , comme toute certaine de plu-

sieurs grands seigneurs, et se fondoit et se confioit comme en ly-meismes. Or avoit-il emprès ly le conte <sup>1</sup>....., frère au conte de Warwyc, son cousin-germain, auquel ce roy Édouard icy, par amour qu'il avoit à ly singulière, ainsi qu'on aime l'ung plus que l'autre, lui avoit fait mercy et pardon d'avoir commis contre ly, avecques son frère Warwyc, en la dernière bataille avecques le duc de Clarence, et là où cestui conte, frère à Warwyc, fust pris et détenu, et Warwyc et le duc de Clarence eschappèrent et allèrent en France devers le roy, comme il a esté dict <sup>2</sup>.... Ce jeusne seigneur doncques, mespris ainsi envers son roy, et souverain seigneur, et qui ne véoit salut ne garant pour ly, fors de prier et faire prier mercy au roy de sa faulte et desléaulté, s'en mist en tout devoir, et lui promectant à tousjours mais avoir sa faulte devant ses yeulx, et plus encore sa royale mercy et miséricorde, s'il la pooit obtenir d'aventure, lui voloit et désiroit faire serment que plus lui seroit ferme et léal désormais qu'oncques n'avoit esté malvais ne contraire, vivroit et morroit avecques ly, tiendrait son parti et

---

1. Lacune. L'auteur veut parler sans doute du marquis de Montaigu, frère du comte de Warwick.

2. Je n'ai pas retrouvé la partie dans laquelle G. Chastelain décrit tous ces faits. Il s'agit du soulèvement dans le comté d'York.



sa querelle contre son frère et contre tout homme , ne jamès, ne pour mort ne pour vie , ne le relinquerait ne ne l'abandonnerait. Dont le roy, voyant et considérant le personnage à qui il avoit faveur naturelle, ensamble les beaux mots qui procédoient, ce sambloit, du fontenis du cuer, le print à mercy, et depuis y fonda tant son amour et sa confidence, que autant se tenoit asseur de ly et de sa preudommie comme de soy-meismes; et n'osoit à peine penser que fraude lui peust entrer en cuer envers ly.

O nature de vrai noble homme , et comme par toutes terres tu es à tost et à légier déceue , et par trop estre noble et de noble entière foy , tu chiés à estre trompée et escharnie de ceulx qui te doivent faire ciel et trosne , glorifier par loenges et par grascies rendues , et en contraire te procurent et gardent mort et ruine ! O comme en a grant nombre et bien détestable , me doubte bien, ailleurs que icy , et qui ont rendu et rendent mal pour bien , hélas ! et amère doloireuse déception, pour léaulté trouvée ! Et dont se jamès Dieu ne devoit tenir jugement que pour tel cas, si est-il nécessaire et expédient que vengeance s'en fasse.

---

---

CHAPITRE CCCXLII.

Comment le dit conte leva grans gens sous le nom de Edouard, et quel malice icellui conte usoit, et comment le roy en fut averti

OR venons à ce bon preudomme icy, ce conte :  
..... qui avoit reçu mercy et respit de mort, en la bonté de son roy, et lequel il avoit reconquis de rechief, plus sien qu'oncques et plus son entier et son confiable. Le roy lui avoit baillié charge de son avant-garde, et requis de lever gens en plus grant nombre que poroit, et de venir à tout devers ly, ains tost que tard; car voloit aller résister au conte de Warwyc en ses entreprises. Si l'agrée libéralement; et de faict leva grans gens et puissans, et sous le nom de Édouard et de l'aller servir; et iceulx menez par ly, jusqu'auprès où estoit Édouard en ce meismes chasteau : où le roy Richard estoit murdri, ce conte ici, en qui Édouard se fioit, fist arrester ses gens, et tournant visage envers eulx, et les commencha à arraisonner, et dire ainsi :

« Messeigneurs, nous sommes ensamble une  
» belle compagnie de gens; et poons faire, ce me

---

1. De Montaigne, sans doute.

2. Conway-Castle.

» samble , ne sais quoi de grant, s'il chiet à point.  
» Que dites-vous ? Faicte-moy sage de vostre cor-  
» rage et de vos volentez; maintenant il est heure  
» et besoing de le savoir. »

Si fust respondu alors d'une commune voix :  
« Monseigneur , nous sommes venus et esmeus  
» avecques vous , et sommes tous conclus de faire  
» tout ce qu'il vous plaira nous ordonner et com-  
» mander. — Par Saint-Thomas , ce dist l'aulture,  
» alors je suis doncques pour Henry de Lancastre,  
» roy d'Angleterre , et si veulx maintenir et lever  
» sa querelle. » Et commencha à dire : « Vive le roy  
» Henry ! » Et tout ce peuple après, et en l'instant,  
cria tous ensemble : « Vive le roy Henry roy d'An-  
gleterre ! » Et là s'arrestèrent sans aller plus avant ;  
et prirent logis en contraire du roy Edouard , qui  
s'attendoit à eulx de les avoir pour ly et en son  
aide ; ce que point n'avint, et en fust dolentement  
déceü.

Or prindrent conseil ensamble sur ce qui estoit  
de faire au surplus pour meilleur exploit , et se  
porta ainsi l'avis : que d'une traicte on allast là où  
estoit Edouard tout à la haste pour le prendre et  
de le saisir au corps ; car n'avoit comme nulles  
gens avecques ly pour le deffendre ; et de faict  
fust délibéré d'y aller. Or en y avoit-il ung en  
ceste compaignie , lequel voyant la malvaiseté du  
conté , qui frère estoit à Warwyc , et en qui le  
roy Edouard , toutefois , se confia sur tout aulture ,  
et estoit jà tourné nient-moins en son contraire ,

subtilement s'embla de la compaignie. et à toute haste s'en alla vers le roy Édouard, pour l'avertir de ceci, et pour le garantir ; car aultrement le véoit ou pris ou mort. Si vint jusques à lui, et lui conta la manière comment le conte ..... estoit tout au plus près de ly atout grans gens, et estoit tourné du parti Henry de Lancastre, prisonnier ; et venoit devers ly pour le prendre ou tuer, où pour le livrer en la main de son frère, le conte de Warwyc. Si loist le roy et le vist tout effrayé ; mès à duc voloit croire ce que lui recorda ; ains respondist et dist : « Tu es ung lasche ribaut tout » effrayé, et as eu peur ; et par peur, tu t'en es » ensuy par une gabe (tromperie). qu'on t'o donné » à entendre. Tu meismes porteras la punicion de » la honte que tu mets sus à mon cousin le conte, » qui ne me feroit faulte, ce sais-je bien, pour » souffrir mort. Et mescreiroie plustost tous ceulx » de mon royaume à peine que ly tout seul. Par » Saint-George ! tu en seras mis en prison, et » en aras à souffrir, si tu es trouvé en bourde. »

Or fit le roy monter à cheval prestement un sien escuyer, pour aller enquérir en toute haste de cestui affaire et comme les choses alloient. Si vint cest escuyer jusqu'où estoit ce comte, lequel il cuidoit estre bon et confiable. Et de fait vint aborder à ly tout à l'ombre de bonne foi, et ly dit les nou-

velles que le roy avoit oyés ; mès ne les voloit croire ; et pourtant venoit savoir comment il en estoit. « Saint George, dist le comte alors, vous » estes venu pour savoir de mon corrage ; mès vous » n'en porterez point les nouvelles à vostre Edouard ; » vous demorerez ici ; » et là fust détenu prisonnier , et n'ot loisir de retourner , car ne lui fut point souffert. Si s'argua Edouard en son long retour , et ne savoit point son empeichement ; et par argu fit monter à cheval arrière un nommé <sup>1</sup>..... homme et seigneur d'autorité , et l'envoya jà seconde fois sur l'autre le premier pour oyr vraies nouvelles ; et vint icellui , comme le premier avoit fait , aborder pleinement jusques au dit comte , qui arrière le retint prisonnier , et à plus grant joie encore que l'autre , car estoit pour en tirer grant finance. Si lui fut le retour arrière empeiché pour avertir le roy Edouard ; car ne tendoit-on qu'à le prendre au despourveu ; et tousjours marchaient avant cestes gens cy à intencion de venir le surprendre. Et Edouard , voyant que nul ne retournoit vers ly , et tout esbahy de ceste manière de faire , envoya la tierche fois arrière diverse gens à force pour savoir et pour enquerre ; et iceux sans aller bien loing et sans grandement tarder , vindrent corrans et affuyans à priemes vers Edouard , et lui dirent comment les choses alloient , et que s'il ne trou-

---

1. Lacune.

voit manière de soi sauver, et bientost, il estoit ou mort ou pris.

---

## CHAPITRE CCCXLIII.

Comment le roi fut perplex de nouvelles qu'il oyt, et comment, après plusieurs plaintes faites à ses nobles, lui convint prendre fuite à course de chevaux, avec sa noble compagnie.

De ces nouvelles fut durement perplex le roy Edouard, et non merveilles, quant au vrai et à l'œil percevoit la desloiauté de son tant fiable ami et parent, lequel venoit approchant pour le tuer ou prendre. Print toutefois sa fortune en gré, et visa à en faire son preu à l'exigent du temps, qui le contraignoit à le faire brief; aussi fit-il; et parlant à ce qu'il avoit de gens emprès ly, grans barons et autres, leur dit : « Or chà, messeigneurs, or est » venu l'heure de mon infortune, là où il convient » que j'abandonne et délesse mon royaume, et » que je me voise fuitif en estrange terre, devant » mes ennemys, par trayson contre moi bastie » soubz bonne fiance; et le permet Dieu aujourd'hui, ce me samble, ainsi, et le me fault ainsi » porter; mès quant sa grasce se voudra retourner » envers moi par compassion en ma cause, je recherrai en nouvelle espérance de revenir encore » au recuevre. Ce sont les tours de fortune; hui » fait-elle l'omme grand et haut eslevé, demain

» le renverse et le fait cheoir en bas. Un temps fut  
» que point je n'estoie roy d'Angleterre : or est le  
» temps aujourd'hui que atout couronne je n'ai ne  
» terre ne royaume. Si me convient aussi paci-  
» ment porter et prendre en gré mon aventure  
» contraire, comme la gloire de mon exaltacion  
» m'a esté de grant joie en mon corrage; se for-  
» tune n'eust eu le pooir de me le donner, n'eust  
» ça le pooir ne le droit aussi de le me tollir. Ce  
» doncques que j'en ai eu jusques cy, ce a esté  
» d'emprunt, et non par condicion invariable et  
» non ravissable; tesmoing ceste présente heure  
» qui me fait le plus confus roy qui oncques fut, et  
» le plus derelainqui, et abandonné de tous amys.  
» Ne sçay comment vous en va, vous, seigneurs  
» qui cy estes, ne se vous serez du nombre des au-  
» tres qui me lessent ou des miens; ma fortune me  
» semble si foible aujourd'hui et si débile, qu'à  
» peine ne me sçai je en qui fier, ne en qui mettre  
» fondement, pour ce que ceulx en qui plus me  
» fioie me tournent dos, et ne leur est honte ne  
» vergogne rien de nulle honnesteté ne cremeur.  
» Ceux à qui j'ai fait les biens de merey, me ren-  
» dent les paiemens de crudélité; et ceux à qui j'ai  
» conféré les bénéfices d'honneur et d'estat pro-  
» curent ma ruine pour récompense. Seigneurs,  
» aller s'en fault et quérir sauveté: icy n'a mès  
» nulle seure demeure ne jeu party pour ung tel  
» péril attendre; dont ce m'est regret, le plus que  
» j'eus oncques, d'ici partir sans deffense. O vous,

» mes barons qui cy estes, vous condole, vous prie,  
» aveucques moi en mes regrets ; à vous ils tou-  
» chent et incombent comme à moy propre , quant  
» par moi abandonner vous demorrez en la persé-  
» cution de vos ennemis ; et par demorer emprés  
» moi , vous devenez maleureux comme moi , ri-  
» ches toutefois et resplendissans en honneur par  
» léauté monstrée , laquelle est la gloire et la co-  
» rone des vaillans hommes , et que Dieu regarde  
» du haut de son throne , et dont il n'est point de  
» doute qu'en fin il ne la récompense et la rétribue  
» par le semblable. »

A ces paroles y eut de grans suspiremens , et de cuers esmeus envers ce doloireux roy, à qui ne besoignoit fors à s'en enfuir à force de chevaux vers la mer , où que fust, pour trouver passage. Et de fait à ce faire se disposa à toute haste ; et en pareil les barons et tous autres, crians et disans qu'aveucques ly vivoient et morroient ; et tant et si avant qu'il plairoit à Dieu lui envoyer, fust dur, fust mol, ils y partiroient et ne le derelainquiroient ne en mort ne en vie ; entre lesquels le seigneur d'Escalles, frère à la reine, estoit l'ung des principaux ; et estoient environ de six à huit cents hommes en tout.

---



---

CHAPITRE CCCXLIV.

Comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Saint-Omer ,  
qui là estoit venu pour le bien du pays et d'union entre eux deux.

MAINTENANT convient-il narrer comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Saint-Omer, qui là estoit venu devers ly pour le bien du pays et d'union entre eux deux, et pour pacifier et contenter le duc son cousin, et le satisfaire de tous les outrages, ravissements et extorsions faites pour et au nom de Warwyc, Anglois, dont le duc se doloit, pour la cause que le roy le portoit, soustenoit et garantisoit en son royaume. Dont, et combien que ledit de Bourgogne s'en doloit, et en portoit le cœur gros envers le roy, et le savoit bien, toutefois pour demorer en amistié avecques ly et non encheoir en guerre, s'estoit avisé d'envoyer devers ly ambassadeurs pour lui offrir toutes satisfactions, et restituer de toutes pertes et dammages faites à lui et à ses sujets par mer ou par terre à ceste cause, avecques ce aussi que par ceste son ambassade sceust que, comment qu'il fust ne comment que la chose allast ne tournast, il voloit demorer ferme et estable emprès le traité qui avoit esté fait entre eux deux à Péronne; faisant déclarer en outre que avecques ly seul et avecques son amisté envers et encontre tous autres quelconques il voudroit

mettre son fort pour sa porcion de son régner ; et le tenoit si sage, et prince de si grant vertu, ce faisoit dire, que entendu le lieu dont il partoît et estoit né, aveucques la grandeur et la puissance qui estoit en ly, il devoit mieux ainer à soi joindre aveucques ly, et porter sa querelle encontre tous autres quelsconques contre honneur et droiture. Or avoit le duc Charles assez longuement, et par aucuns jours, médité et pensé sur le rapport de ces ambassadeurs de France, et lesquels, après privées devises eues aveucques ly, requérèrent pour la délivrance et retour ; si s'y disposa le duc et leur mist jour.

---

## CHAPITRE CCCXLV.

Comment le duc Charles cuidoit tenir assiégé le conte de Warwyc par son armée sur la mer ou par terre esparse ou quartier de Normandie.

Mès avant que je plus avant procède en ceste déclaration, loist (convient) bien narrer ung peu et faire conte aussi de la disposition du temps d'alors et de son importance. Car estoit le duc Charles alors durement enaigri à l'encontre du roy, pour cause de Warwyc, lequel il soustenoit et en son despit, ce lui sambloit, machinans ensemble la ruine du roy Eduard et de ly. Et combien toutes-fois que le duc Charles par effect cecy veist et par-ceust bien, avoit merveilleusement le cuer fier, et

gros et petit, en soing et en peur de leur machinance; ains s'asseuroit et quasi présumoit pooir contrestre à tous ses mesveillans, et mesmes pooir leur donner des affaires beaucoup; car avoit bien son armée vauçant en la mer très puissamment, et par laquelle il entendoit tenir assiégé Warvyc en Normandie, sans en oser saillir; et par terre avoit son armée preste et pratiquée, la plus puissante qui oncques avoit esté veue en ces terres par deça jusqu'à ce jour, et laquelle, estimée en nombre de quatre ou cinq mille lances, sans les archiers, et desquels il estoit assuré au jour de semonce ensemble, et des capitaines avecques ses divers pays. Si se confioit fort en sa puissance par mer et par terre, et ne redoubtoit riens; moins encore pour ce que le roy Edouard, son serourge (beau-frère), estoit encore en règne et en throne, et non en apparence de décliner, comme il fit depuis. Et pourtant ce duc Charles ici, qui se confioit en sa haute fortune et en son pooir d'alors, non craignant nul vent de France, et là où on lui machinoit grief, ce savoit bien, fit tant moins d'estime et de réputation de l'ambassade du roy et de son rapport; car ne maintenoit nulle teneur de vérité en icely, ains abus et menées de paroles vuides et sans fruit; car lui imputoit pleinement faute et rompture en son serment solempnellement fait à Péronne entre ly et ly, sur les articles de leur traité fait entre eux deux, et parquoi, après telle rompture et telle faute commise en un si grand

cas, pooit arguer justement, ce disoit, icely estre moins créable et recevable en ung moindre novel survenant affaire ; et pourtant, moitié par desfiance qu'il mettoit en ses paroles, et en partie par mal talent qu'il avoit conceu contre ly, par le port qu'il bailloit au conte de Warwyc, et en son contraire en tous endrois et en tous affaires qui touchoient le roy, se montra aigre et dur, et peu amiable, et révérend en ses paroles envers ly ; car estoit devenu de toute autre nature que franchoise, et tout à sa cause ; et ainsi doncques eux deux, en ung royaume terribles et périlleuses pestes, et ensievans leur propre appétit plus qu'e d'autrui, tindrent en ce temps cy les hommes de ça et de là en soing et en peur de meschief, et en attente de guerre et de mal avenir. Dont, et se cestui duc Charles ici peu amoit le roy son souverain, toutefois, tous Franchois en pareil héoient de mort, et le despitérent, pour cause que si fort s'estoit déclairé Anglois encontre le salut du royaume.

---

---

CHAPITRE CCCXLVI.

Comment les deux ambassadeurs du roi furent délivrés.

Or venons à la délivrance de ces deux seigneurs ambassades du roy, maistre Jacques Spontin, seigneur de parlement, et Guillot Pot, bailli de Vermandois, frère au seigneur de la Roce estant lez le duc, chevalier de son ordre. Le duc Charles doncques avoit fait préparer son dois de cinq degrés de haut, et sur icellui sa chaire, toute couverte de rice drap d'or soubz un ciel de mesmes, et l'embas du marche-piés, tout aussi large que le charpentier l'avoit fait, estoit couvert de velours noir, descendant de degré en degré, qui estoit le plus haie, ce disoient aucuns, et le plus fait en élacion qui oncques avoit esté veu jusques à ce jour ne à empereur ne à roy. En icellui doncques pompeux et rice throne, s'assist le duc Charles, tout avironné des estas de sa maison, par divers degrés, et là où les princes et les hauts barons avoient leur siège propre, et les chevaliers et escuyers, chacun en destinée assiète ensemble, et les prélas et la chancellerie, leur députacion et ordre. Là vindrent donc et furent faits entrer ens les ambassadeurs du roy, accompagnés du seigneur de Créqui; et venus jusques au banc qui estoit or-

donné pour eux, se mirent en genoux et saluèrent le duc : lequel, sans mettre main au chapeau, tant seulement les niqua de la teste, leur faisoit signe de eux lever, qui assez tost le firent aussi; et ne s'en faisoient gaires prier, car assez savoient de leur estre et de leur devoir faire; et ne prendrent pas bien en gré si peu d'amour et de révérence monstrée au roi leur maistre, dont ils estoient délégués devers ly, pour bien de paix encore. Si s'assirent sur leur banc, front à front de ly; et là assis, le bailli de Charolois, chief du conseil, nommé maistre Guillaume Gonnell, commencha à répéter devant lesdits seigneurs, les poins et l'effect de leur ambassade, pourquoy ils estoient venus; et comme il les eust déclairez souffisamment, et lors où il séoit à rendre responce point sur point, le duc mesme anticipa les paroles, et dist au premier point, qui touchoit les offres : Que les offres que le roy faisoit et faisoit faire, n'estoient ne valables, ne souffisans, ne raisonnables, ne recevables; car les damages qui avoient esté fais ne se povoient radoubler ne recompenser au pris de leur importance.

Au second point, qui touchoit l'entretienement de Péronne, il respondit et dit : Que le roy, tout de gré et volontairement, avoit enfrainct ledit traictié par avoir porté soustenu et receu en dedens ses havres et pors le conte Warwyc, son ennemy, et lequel, par forme de guerre, avoit fait faire ledit damage sur ses subjects et pays; et ce nonobstant

tontefois, et qu'il le savoit toujours, le soustenoit et confortoit en son royaume, en grand grief et confusion de ly et de ses pays; que faire tontefois ne devoit, car estoit directement en contraire et en despection dudit traité de Péronne; et par ceste cause, il monstroït et arguoit que son offre en cestui endroit aussi n'estoit acceptable ne vaillable.

Sur ceste response Guyot Pot, bailly de Vermandois, homme haut et bien en parolle, se leva et dist : « Monseigneur, vééz cy unes lettres-pa-  
» tentes que le roy m'a envoyées nouvellement de-  
» puis moy estre venu ici, lesquelles, s'il vous plect  
» les veoir, vous les perez faire lire devant tous;  
» si sarez et orez leur effect, et ce que le roy mande  
» par icelles. » Le duc alors fit prendre lesdictes lettres et les lut à part, et depuis les fit lire tout hault et publicquement, et lesdictes lettres leutes, ledict Guiot Pot, soy ruant en genoux, dist : « Or, Mon-  
» seigneur, vous avez veu et oy ce que le roy me  
» donne et mande, et comment, pour avoir votre  
» amistié, il veut que je vous offre tout ce que vous  
» voudrez, touchant l'appoinctement fait entre ly  
» et vous; et que toute telle forme et manière  
» que vous le sarez et voudrez deviser, que je le  
» vous offre et passe tout autel et en tel viguer  
» comme s'il y estoit en personne. » Et le duc respondit de rechief, et dist : « Et je vous ai dist une  
» fois que ne vous ne ly ne pooez, et que ce que vous  
» offrez n'est pas recevable, pour cause que ne le  
» poriez restaurer ne satisfaire. » — « Et comment,

» ce dit Guiot Pot alors, Monseigneur, et comment  
» cela? N'est-il point au roy de pooir réparer et  
» faire restorer le dammage que vous alléguez, et  
» qu'il ne fausist qu'à cause de cely meschef guerre  
» et tribulacion sourdisse en vous deux, qui toutefois  
» vous offre à faire toute raison? Eh! Monseigneur,  
» toutefois l'on feroit bien la paix d'un royaulme  
» perdu et de cinq cens mille hommes morts en  
» sang, et ne poroit-on faire réparacion doncques  
» d'un petit meschief particulier qui ne pend qu'en  
» vostre volenté privée. Monseigneur, le roy et vous  
» avez juge par desseure vous deux. Le roy fuit la  
» noise et la guerre, et vous offre paix et amisté et  
» réparacion de toutes romptures; se vous ne volez  
» entendre à raison, et que aultrement en ensie-  
» vist cy après qu'en bien, ce ne sera point à sa dé-  
» faute. » Et alors le duc tout animé, ce sambloit,  
et en argu, respondy et dist : « Entre nous Portu-  
» galois avons une coustume devers nous, que  
» quant ceulx que nous avons tenu à nos amis se  
» font amis à nos ennemis, nous les encommandons  
» à tous les cent mille diables d'enfer. »

---



## CHAPITRE CCCXLVII.

Comment les nobles qui estèrent entour du duc estoient mal edifiez et contens des es hautaines paroles aux ambassades, par grand hauteur de corrage dont il ne se peut refraindre à l'heure.

CE fut ici l'effect de la responce que le duc fit à Saint-Omer aulx gens du roy, et dont la fin, comme vous oez, estoit dure et estrange à oyr, et non pas bien prise des gens mesmes du duc, pour ce qu'il y avoit de malvais agoust pour commander tacitement un roi de France à tous les cent mille diables. Et sambloit à ceulx qui dueil y prenoient, qu'à ly mesmes il se fist grand blame en ces paroles, considéré encore qu'il estoit subject du roy et honoré et paré des armes des fleurs de lys, la gloire et splendeur de son front et le plus cler des estiltres; et en ce, quant il se nommoit Portugalois, fut murmure aussi de ses propres gens, pour ce que tacitement contempnant le nom de France dont il estoit, ne se osa nommer Anglès là où le cuer luy estoit; mès se renommoit de la feue de sa mère, ancienne amie d'Angleterre et contraire à France. Ainsi doncques jà-soit-ce que le temps d'alors portoit ainsi, que cestui duc Charles s'estoit de tous points eslongnié de l'amour et affection envers France. fut complaint toutefois et durement mal pris entre ses propres gens, que tant publicquement

et si irrévérament , il se osa estordre en ses paroles. Car quoique le maistre sceust ne quel ne com fais eulx tous estoient en affection devers France, non pas vërs Angleterre, fut faite murmure aussi entre les plus sages, et qui beaucoup veu avoient , de son hault élevé siège qui , par excès de hauteur, passoit mode et riègle. Si lui fut imputé à merveilleuse élacion de cuer mal loable, et par espécial parce que c'estoit envers ung roy de France, son souverain et le plus grand de la terre, envers lequel il se voloit extoller maintenant, ce sambloit, sous tiltre d'ennemisté que le roy lui monstroït, en ce qu'il portoit et soustenoit Warwyc encontre ly. Parquoi, comme le roy lui monstroït le dent en soustenir son ennemy en contraire de leur appointement, avoit bien loy aussi, ce sambloit voloir, dire de monsterson orgueil envers le roy, pensant, en nature d'ennemisté, riens pooir mesprendre, aveuques ce que son pooir sentoït gros et fier, et par lequel il espéroït encores, aveuques Édouard, le roy Anglès, tenir ledict roy encore en cremeur et soubz verge; car ne cuidoit point ne ne créoit que ce deust avenir en Angleterre, qui depuis avint. Et par ainsi, partie par charleur de jeunesse et en son premier haut vol, que jà avoit exsécuté de haultes besognes, partie aussi par soy cognoistre redoubtablement fort et de chevanche et d'ommes, et tout tourné en ennemisté et en haine envers cely qui son ennemiportoit contre ly, n'y avoit ne orgueil, ne beuban, ne rude parole,

ne fiers mots qui lui pooient sambler vicieux ne de reprise, parce qu'à son ennemi on se doit monstrier tel pour tel, et qu'en ennemisté n'a point de courtoisie, jà-soit-ce que je ne l'approuve point ainsi; mès en cuer ennemi et felle coustumièrement se trouve raison esteinte; et là où raison faut, là est légier consentement à vice.

---

### CHAPITRE CCCXLVIII.

Comment ces deux princes ne se purent onques accorder, mès y avoit toujours une aigreur et une rancune entre eux.

ENTRE ces deux princes de tout temps y avoit rancune, et quelque pacificacion qui s'en peust faire huy, demain tout revint et retourna en son premier estat, ne vraie amour s'y pooit former. Avoient conditions et meurs incompatibles, et volontés toutes discordantes; et plus alloient avant les jours, et plus enchéoient en grans différens ensemble et en désespérables aigreurs, plus toutefois l'ung que l'autre dissimulant, et l'autre par semblant moins accoutant et plus soy descouvrant. Le roy, certes, estoit homme subtil et fainct, savoit reculer pour saillir plus loings, savoit faire l'umblé et le doux à couverte fin, savoit concéder et donner pour recevoir au double, et savoit porter et souffrir à terme propre grief, sur l'espérance de sa vertu, qui du tout en fin lui poroit rendre ven-

geance. Ainsi donques estoit ce roy ici fort à craindre , à cause de son engin , le plus agu du monde. Et le duc Charles faisoit à craindre , à cause de son grand corrage , lequel il descovroit et sambloit monstrier par effect , qui de nul ne tenoit conte , ne de roy ni d'empereur ; et quant ce venroit à la guerre aux Franchois , si se tenoit-il fier et fort assez , avecques son Édouard , contre tout homme , avecques ce que le cuer lui estoit fort eslevé , et ce qu'il avoit acquis de gloire contre eulx à Mont-le-Héry , et depuis en Liège , qui toutte succomba sous lui en arsion et en glaive. Et ainsi donques , comme le roy avoit sens grand et cautel , et en usoit en une manière , ce duc ici avoit un aultre sens grand et d'autre effect , et en usoit en aultre , comme j'ai dit , en dissimulation et en fainte supployante à cautèle de fruit , et l'autre en publicque ostension de fierté , sans peur de mesprendre ; car commettoit à sa diligence et à son veillier , et la veue en tout et surtout , toutte l'efficace de sa fortune , et cuidoit et espéroit , par son pooir et par son propre sens , parvenir à toutes ses précogitées fins , fust de paix , feust de guerre.

---

---

CHAPITRE CCCXLIX.

En cestui chapitre déclare l'auteur l'original principe dont tout le discord est venu entre le roi et le duc Charles.

Ce que je amplie ici ceste matière si au long , ce fais-je à cause qu'à l'eure de ceste mon escripture, le temps estoit fort apparant de prochain meschief de guerre et de grant ruine entre ces deux princes , car fort estoient animés tous deux , et moins que je ne les vis onques en espoir d'aucun remède. Par quoi, se la guerre va avant, et que l'effect en ensient comme la peur le me juge, au moins pourra l'en connoistre par mon escripture, dont tout procède et meut. Car nonobstant que je soie au duc norritoire et de ses bienfaits , si ne me hontie-je point pourtant d'escrire vérité contre ly, là où nécessité l'expète. Combien que tout, hélas ! est meu d'inconvénient et d'un original malvais principe, qui est que le roy Loys, par son couvert subtil prétendre et veillier en contraire de ce duc Charles, l'a fait devenir maugré ly et de force Anglès, et d'avoir quis celle alliance, pource que seul ne se sentoit fort pour tenir contre ly. Ceci donques entendu et cogneu, c'est le seul point et le principal qui peut parer ce duc ; mès maints inconveniens sont survenus dessus depuis, et dont de plus en plus fort les causes ont empiré les que-

relles de l'une et de l'autre, et tout par faute de raison et de cremeur de Dieu.

---

## CHAPITRE CCCL.

Comment le roy, par convert engin, offrit au duc toute réparation et satisfaction, et pour quelle cause il fit ce samblant.

Or avoie-je dict que le roy offroit, par ses gens dessus nommés, satisfaction et réparation de tous dommages fais au duc de Bourgogne, et ce pour avoir son amisté et pour pooir vivre en paix avecques ly, car ne désiroit point la guerre, ce disoit, et estoit jà de cinquante ans passés, là où repos lui estoit mieux séant que travail; et le duc toutefois ne le vult accepter, mais répudia son offre, et ne faisoit ne pois ne estime alors de son amour ne de sa hayne pour cause de Warwyc. Mès ores convient-il entendre ici le secret de cest offre qui a esté fait au duc, et là où le roy lui a offert paix et amisté encore par prière, ce sambleroit, et laquelle chose sambleroit avoir esté menée au roy d'une manière de peur, et d'avoir beaucoup prisé ce duc et son pooir, où il sambleroit, se meschief en avient cy-après, que le duc ait esté moult ingrat et hors de voie, d'avoir refusé paix et amour, et cely mesmes à qui il le deust avoir requis plus tost; car estoit son souverain et son plus digne et plus puissant; et pourtant, ou l'onneur en

doit demorer au roy d'avoir offert réparation pour non cheoir en guerre, ou la honte lui demeure d'avoir requis paix à son subject, par peur de sa puissance. Et du costé de ce duc Charles, il convient aussi qu'il ait eu cet honneur et ce tiltre d'oser répudier et refuser l'amour à un roy de France, sur fiance en sa fortune, ou se l'effect de la guerre en ensieut depuis, et là où les hazards sont périlleux, que ceste guerre lui demeure à charge à tous jours, parce qu'il a vilipandée paix. Or Dieu scet comment tout va, et ly seul en est juge; mès en ce temps ici, quant le roy fist ces offres, certainement il n'estoit point encore assure que le conte de Warwyc peust jamais expulser si tost Édouard hors d'Angleterre; et par lequel, tant qu'il estoit régnant, le duc Charles se maintenoit en son orgueil; et les deulx joins ensemble et en leur hault vol, le roy les craignoit, et non sans cause. Et ainsi donques le roy non voyant encore la ruine d'Édouard, offroit au duc son ajoinct réparation des dammages que avoit fait Warwyc pour rompre au duc son ire; car sentoit grand grief pooir advenir en son royaulme, se les deux, Édouard et Charles, lui movoient guerre: et dont adès les espérances estoient très grandes par l'armée que le duc tenoit vauçant en mer, et dont toute la Normandie estoit en doubte et en grand travail.

Ainsi donques, se le roy offroit satisfaction au duc, ce faisoit-il, ainsi le faut-il entendre, pour

s'asseurer de l'aigre volenté du duc, qui faisoit samblant de guerre par mer, et pendant lequel temps, et jusques à ce que Warwyc poroit avoir mis ruine en l'estat d'Éduard, il demorroit paisible. Ainsi doncques, se peur sambloit estre ici du costé du roy, ce n'estoit pas peur qui se dit de révérence, mès estoit une peur de prévention et de sens, pour à autrui rompre son entreprendre. Aussi voirment comme je dis que sens et cautèle estoient de la part du roy en ceste matère, le duc aussi les entendoit tout au cler; et estoit la cause pourquoi il faisoit moins de pois de ses offres. Car toujours il maintenoit que le roy ne tendoit qu'à le décevoir, et qu'en ses paroles n'avoit rien de ferme; et aveuquesce, quelconque chose qu'il lui mandast par ung ne par autre, ne quom belle qu'elle peust estre, ne quom grande, si pratiquoit toujours en couvert devers tous les princes de France et ailleurs en son contraire. Et pourtant, quant il a refusé les offres du roy présentement, il sambleroit que ce il l'ait plus fait en contempt de sa privée personne, sans regarder se roy ou non, qu'en contempt de paix. Mès comme Loys, qui se monstroït son ennemi por porter Warwyc, son ennemi, ly, comme Charles, ennemi à son ennemi, a refusé les offres d'amisté à cely en qui n'avoit point de fiance. Ainsi doncques, se la paix a esté offerte à cautèle, elle a esté refusée à bon propos, pour ce qu'on n'y ajoutoit point de foi. Et en effet, le duc aussi avoit toujours son attente sur Édouard, le roy anglès,



et par lequel il se confioit estre assez fort encontre les menaces de France , et d'en avoir mesmes sa raison au hesoing.

---

## CHAPITRE CCCLI.

Comment les ambassades du roi venus à Saint-Omer , y vint aussi un abbé de Bretaigne , et comment le roi laboroit toujours pour séparer le duc breton de celui de Bourgogne.

En ce propre mesmes temps que les gens du roy estoient venus à Saint-Omer faire les offres et persuader cestui duc Charles, y estoit venu aussi, et ja par avant, l'abbé de Bigars , Breton , de par le duc de Bretaigne ; et lequel abbé, comme il oyt deviser et conter comment le roy avoit faict dire par ses gens et remonstrer au duc de Bourgogne comment il désiroit l'amisté d'icely sur tous autres , et qu'aveucques ly il vouloit affermer , et à toute perpétuité tenir ce qui avoit été appoinctié et fait à Péronne , et demorer ami à ses amis , et ennemi à ses ennemis ; dont , et pour ce que le duc de Bretaigne toujours persévéroit en orgueil encontre ly , faisoit remonstrer à ce duc Charles comment il avoit son espoir en ly , que, considérée sa longue rébellion et fierté , il pooit et devoit plustost abandonner ledist duc breton que ly roy de France, dont il devoit honorer et amer la couronne, comme le plus grand posteau d'icelle.

Comme doncques cestui abbé entendist et oyt

conter ceci, commença à rire, et dit : « Or par » mon ame et par ma foi, tout cestui mesmes » conte, et en telle forme comme ici le contez, » j'estoie présent là où les gens du roy venus à » Nantes le firent et remonstrèrent au duc mon » maistre et seigneur, en contraire de monsei- » gneur de Bourgogne, lui requerant et priant » qu'à ce il vouldist entendre et condescendre, afin » de soi pooir vengier de ly et de son long intolé- » rable orgueil. »

Et de fait vray estoit-il ; avoit voirment envoyé devers le duc en Bretaingne faire ce double personnage, tout en contraire l'ung de l'autre, parquoy on ne peut aultrement conclure, fors qu'envers l'ung ou envers l'autre il commettoit faute et le payoit de bourdes, et dont la honte principalement tourna sur ly. Et par ainsi doncques, le refus de l'amisté du roy à ly offert ne tourna pas tout à charge à ce duc Charles, ou que la chose viegne en fin que l'excusation ne soit aussi séante et clère pour ly de le.....<sup>1</sup> ainsi faire, entendues les doubles et enguigneuses manières de faire cy contées. Et, en effet, de tout son sens et pooir le roy laboroit jour et nuit pour séparer le duc breton de l'amisté du duc de Bourgogne, et pour l'avoir de vers ly ; de quoi, toutefois, il ne pouvoit finer tout à son gré. Mès enfin, tant pratiqua devers ly, que le duc de Bretagne lui promist amour, service, assistance et alliance envers tous et contre tout le

1. Lacune.

monde, réservé le duc de Bourgogne ; et ly mesmes drescha la voie à ce duc de Bretaingne , que d'envoyer envers le duc de Bourgogne notable ambassade, pour lui signifier cecy et pour luy remonstrer que rien n'y avoit icy fait encontre honneur ne en son contraire, mès le pooit ledit de Bourgogne licitement le porter et concéder ; car n'y avoit nulle séparacion entre ly et ly ; et aussi le roy ne le quéroit point , ce devoit-on dire. Et de fait le duc de Bretaigne , après estre condescendu aux instances et presses du roy , mist sus son ambassade notablement, et y commist le président de Bretaigne et le grand-maistre d'ostel , ung noble chevalier avecques Bretaigne , le héraut , lesquels accompagnés du seigneur de Malpertuis, un bel gentil chevalier , arrivèrent à Hesdin prestement après les gens du roy estre partis de Saint-Omer ; car le duc Charles estoit jà venu de Saint-Omer audit Hesdin, pource que pestilence y courrut aulcunement. Audit Hesdin doncques je laisse ceste ambassade des Bretons grandement conjoys et receus, et venus au devant de toute la noblesse de la maison , et viens rencheoir sur le roy , qui à son lez pensoit et sollicitoit toujours de son profit, et d'avoir sa cause belle. Et comme il avoit devers ly le conte de Warwyc, nulle part seur, qui des-sous sa main ne visoit et n'estudioit qu'à soi en aidier au profit de son royaume et à la destruction et ruine du roy Édouard et de la maison de Bourgogne ; car quelque paix et amisté que offerte eust

au duc Charles saintement et à cautèle , n'avoit aultre désir nientmoins , ne aultre contendement que de le destruire et deffaïre ; car ly mesmes s'en estoit tant descouvert as ungs et as aultres , que chascun le savoit , avecques ce que les euvres le démonstroient par effect.

---

## CHAPITRE CCCLII.

Comment plusieurs Franchois plaignoient fort la charge et les grans frais du roy qu'il eust de par Warwyc.

LE roy doncques soustenant Warwyc à grans frais , soustint aussi le duc de Clarence , frère au roy Édouard , et la ducesse sa femme , ensemble la contesse de Warwyc et une sienne fille à marier. Et comme j'ai dit que le roy en avoit grant charge et frès de les entretenir sur ses bras , avecques une grande multitude de famille et de gens de guerre , certes , plusieurs Franchois d'entour ly le plaignoient fort et le portoient à dur : premièrement , pource que ennemis estoient anciens de France , malvaise gens , et secondement , pour ce qu'il estoient gens forfais , laïches et recrans , paillars , sans honneur et sans vergogne , et prouvés publicquement traitres encontre le souverain seigneur et prince , l'ung cousin-germain , et l'autre frère d'ung père et d'un ventre , béant (aspirant) iniquement à destituer son frère par bataille,

là dont il estoit enfui confus. Ainsi doncques, Franchois voyans que le roy en faisoit feste, et en portoit grans frès, le portèrent à dur et à enuis. **et** leur eussent volu avoir crevez les yeux. Mesmes le conte de Saint-Pol, connestable de France, oncle de la reine d'Angleterre, pour quelque mand que le roy luy feist, oncques ne volt aller devers ly ne l'approcier, tant que Warwyc y estoit. Mès ly manda que, pour perdre l'espée de France et tous ses bienfais, jamès devers ly ne viendrait, tant que tels traitres y estoient, et qui avoient fait morir ses amis et parens. Normans aussi, tout au long des costes de la mer, les maudissoient de cent mille malédictions, à cause du travail que porter leur convenoit jour et nuict à l'encontre de l'armée du duc, qui vaueroit par mer, et encontre laquelle il leur convenoit jour et nuit faire guerre à hacques et à macques, de peur de descente amont des ports. Si en estoient à mal aise que merveilles; car, ne feust Warwyc, de telle armée qui les travailloit n'eust esté besoing, ce disoient.

Or, entendez et oez quelles conclusions print le roy Loys, roy de France, avecques le conte de Warwyc, déchassié d'Angleterre : car moult y a ici grant matère et estrange. Assez avez oy, seigneurs, comment Henri, fils de Henri le second, par le moyen de ce conte de Warwyc, avoit esté descrié à Londres, et destitué de sa couronne, confusément et comme inutile et inhabile de régner. Jà long-temps avoit esté tenu en prison, en

la tour de Londres , et Édouard , conte de la Marche , eslevé en roy ; la reine Margriete , femme à Henri , chassée aussi dehors d'Angleterre , à tout son enfant , à tout extrême confusion de l'ung et de l'autre ; car Warwyc l'avoit fait preschier publiquement par Londres , et en la présence de la mère , comment elle estoit femme ahontie de son corps , et que l'enfant qu'elle faisoit à croire estre fils du roy Henry , estoit un enfant de fornication , emprunté en péchié aveucques un bas homme , ung baveur , parquoy n'estoit digne de succéder à coronne ne à royal estat , comme tout à long a esté récité en ung aultre volume ici devant , sur l'expédition du temps d'alors <sup>1</sup>. Or est vrai que le roy Loys , visant toujours venir à ses fins , comme de deffaire le roy Édouard , qui estoit une mesmes chose aveucques le duc Charles , communiqua aveucques cely de Warwyc de relever la querelle de Henry , tenu en prison à Londres , et lequel , posé que innocent feüst et mal ydoine pour régner , si estoit touttefois le droit de la corone sien , par succession de père et de grand-père , sansce encore que régné eust en Angleterre et porté couronne par l'espace de quarante ans ; et estoit cousin-germain audit roy Loys , enfans de frère et de seur ; parquoy la cause lui estoit plus juste de lui pourchascer son bien et son revenir à son héritage , comme vrai estoit , se le mouvement à ce lui fust venu de pitié et d'amour de nature. Que nennil !

1. Ce volume manque.

car lui meut de cautèle, ce faisoit à conjecturer, pour le roy Édouard bouter dehors d'Angleterre par ce moyen, et faire commouvoir tout le peuple contre ly, par une nouvelle criée. Dont, et comme cely de Warwyc cogneust et entendist bien que pour trouver son retour en Angleterre, dont il s'en estoit fui, il ne pooit trouver tiltre ne cause pour soi faire recevoir que ceste, pour souverain espoir de tout son resourdre, et pour faire confusion à Édouard, prist ceste querelle, sachant que une grant part des nobles d'Angleterre, couverte-ment et de tout temps, icy portoient faveur et là sus se reposoient. Et en effect, au partir d'Angleterre, ce conte de Warwyc n'avoit aultre tiltre ne espoir d'aller vers le roy Loys, sinon cestui par lequel il pensoit jà tellement entroubler le roy Edouard que le bon n'en demorroit point sien, comme il fist en effect. Et jà, de long-temps par avant, de cy et d'autres grandes choses le roy Loys et ly avoient tenu leurs devises et fait compact ensemble; car ledict roy Loys l'avoit de tout temps quis pour l'avoir devers ly, par dons et promesses, pour ce qu'il véoit ledict conte estre homme propre à ly, en cautèle et en divers moyens, pour estre instrument et tout propre homme pour venir par ly à ses fins, comme il a esté trouvé depuis.

---

## CHAPITRE CCCLIII.

Comment le roi Loys, avecques le dit de Warwyc, pratiquoit que le jeusne Eduard, fils de Henri prisonnier, prendroit en mariage la seconde fille de Warwyc.

Le conte de Warwyc donc prist et esleva ce tiltre avecques le roy Henry en prison en Londres, régnant encore Édouard, qui bien savoit tout et s'en reconfortoit au possible. Dont, et pour donner effect à ceste nouvelle querelle du roy Henry, et en assurance de son fils Édouard, estant avecques la reine Margriete, sa mère, par dechà, le roy Loys pratiqua avecques ledit de Warwyc, que le jeusne Édouard, fils de Henry, prendroit en mariage la seconde fille juvenor dudist de Warwyc, à ceste fin que, par samblant, à ceste cause ledit de Warwyc devroit tant plus laborer cy après en la resourse du roy prisonnier, et par qui, après estre remis en son règne, la couronne retourneroit sur son fils; et seroient père et fils remis en estat par ce moyen, et le roy Édouard débouté et privé de couronne. Ce mariage doncques fut pratiqué entre le roy Loys et le conte anglès, et promis d'ung costé et d'autre de le maintenir à bon; quoique toutefois ledit conte anglès, jà de piéça par avant, avoit donnée sa fille aînée au duc de Clarence, frère au roy Édouard, à intencion



de la faire reine d'Angleterre. Et par ainsi maintenant, en ce second mariage dont le roy Loys traite pour faire la querelle de Henri et de son fils bonne, c'est pour faire la fille maisnée reine d'Angleterre aussi, et sur un titre tout au contraire. Par quoi il samble que ce conte anglès ici usoit et savoit user de merveilleuses trafiques et doubles, et que son honneur lui estoit de petit pois, qui de tant de fraudes et cautèles, les unes contraires aux aultres, usoit, et en France et en Angleterre, et toutes confuses pour ly. Or ai-je dit que ce mariage estoit mis en termes entre le roy Loys et le conte anglès; mès grant fort y avoit pour le conduire, à cause de la mère, Margriete, que ce conte avoit déchassée honteusement dehors Angleterre et fait prescher ribaude, malvaise lisse, et son fils avoutre, non fils de roy, et mesmes le roy son mari fait mettre en prison; et dont la plaie lui cuisoit tant, et non merveilles, que non jamès jusques au jour du jugement n'en poroit estre sanée, ne tant le mettre en oubly qu'elle ne demandist justement et à bon droit la divine vengeance. Et par ainsi doncques fait bon à arguer de son costé, quand on lui parleroit du mariage de son fils à la fille d'un tel qui tant lui estoit malfaiteur et offenseur, le cas lui devroit bien sonner estrange, et lui faire profonde plaie en cuer, par seulement en tenir parole. Toutefois, après toutes choses considérées, et pées les grandes fructueuses fins qui en poroient naistre à la maison de France et à

celle d'Anjou, qui icy estoit fort intéressée, tant fut parlé et traité que ce mariage ci se feroit et se consentiroit du costé de la mère, pourveu que le conte anglès, contremineur de la noble dame royne, seouldroit publiquement dedire devant roys et princes, soi confessant menteur et faux injurieux de sa personne, à tort et sens cause, et en après faire le pareil en Angleterre, devant tout le peuple; laquelle chose fut accordée dudict Warwyc, et promise d'ainsi faire; et de fait le fit ainsi; et vint là où estoit la reine Marguerite, et là se rua à genoux devant cy, disant tous les mots ci-dessus touchiés, et lui priant humblement merci et pardon; laquelle durement parlant à ly le souffrit à genoux un quart de heure, et enfin lui pardonna sur les conditions devisées.

Par ceste manière doncques fut fait un mariage ici; Dieu sut quel, et par l'invention de deux personnages, chacun béant à son prétendre; le roy, pour renvoyer Warwyc en Angleterre, soubz nouveau tiltre, encontre Edouard, et Warwyc, pour retourner en Angleterre, soubz le confort de France, pour là soi vengier de sa honte; et finalement les deux appétis du roy Loys et de Warwyc tendirent à une commune fin principale, qui estoit de deffaire la maison de Bourgogne, ce qui faire ne se pooit, si non par deffaire premier le roy Edouard.

Or estoit Warwyc assegié toujours en Normandie, et ne se osoit mettre en mer, pour cause de la grande armée et navire que le duc Char-

les faisoit tenir sur ly par l'espace de cinq mois ; car savoit bien , s'il estoit rencontré il estoit mort , et n'y avoit remède en ly. Si lui tarda fort et anuya : aussi fit-il au roy Loys , qui volentiers en eust esté quite ; car en avoit grans frès sur ses bras et grandes coustanges. Si mist ledit roy toutte diligence de faire assemblement de navires par tous les ports de France ; et en effet en assemblea jusqu'au nombre de soixante beaux navires et puissans , et d'iceulx constitua gouverneur l'amiral de France , le bastart de Bourbon , sage et gentil chevalier , et de bon corrage ; et en la conduite d'icely se mist Warwyc en mer avecques toute sa route au plus couvert qu'il put , et hors de veue du navire du duc Charles. Et leur avoit commandé le roy qu'à nulles fins ils ne quérissent la navie du duc pour l'assaillir ; mès tant seulement , si les aultres le quéroient , leur ordonna de eulx deffendre. Dont toutefois ne l'ung ne l'autre n'avint , car ne s'entretrouvèrent point. Ne scai se feust à sens ou d'aventure ; mès ainsi toutefois en avint-il , et Warwyc prist port et descendi en Angleterre atout ce que avoit de gens de son parti angles ; et l'amiral de France , atout ses Francois , retourna en Normandie , après avoir mis en sa sauveté le conte de Warwyc , sur lequel maints cuers angles s'attendoient et béoient.

# POÈME

SUR

## LA BATAILLE DE LIEGE

EN 1468.

---

A L'ONNEUR de toute noblesse ,  
Et en exhaussant gentillesse ,  
Puissance , proesse et vigour ,  
Vous veuil recorder la valour  
De maint seigneur preux et vaillant ,  
Et le hardement suffisant ,  
De maint chevalier et baron ,  
Et escuiers de grand renon ,  
Qu'en mil quatre cens soixante-huit  
S'assemblèrent. Ne vous annuit  
Se de ce fait cy vous ramembre.  
Ce fu ens ou moys de septembre ,  
Droit le vingt-troisiesme jour ,  
Qu'ils se monstrèrent sans séjour

---

1. Ce poème a été publié pour la première fois dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, d'après un manuscrit cotté 813,769, qui a passé des mains de M. Petau à celles de Jean Marion, et qui a appartenu plus tard à la reine de Suède. Il se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican.

A plains champs, j'en scais le certain ,  
Ens ou pays de Hasebain ,  
Pour remettre en son haultain siège  
Le très noble seigneur du Liège <sup>1</sup>  
Qu'on avoit voulu deposer.  
Mais à ce se voutl opposer ,  
Comme l'istoire le témoingne ,  
Le très puissant duc de Bourgoingne,  
Lequel est de si noble arroy  
Comme filx à un filx de roy  
De la très digne fleur de lis.  
Chacun avoit joie et délis  
Qui avec luy estoit ce jour ,  
Car de voutenté, sans sêjour ,  
Pour l'amour de Jean de Bavière  
Fist adoncq lever sa bannière,  
Qui belle fu à regarder.  
Le comtede Hénault , c'est cler ,  
Y fut de bon cœur et sêur ,  
Et le bon comte de Namur.  
Cil de Maine et maint Escossays  
Y fu en moult nobles convoys ;  
Messire Jean de Châalon ,  
Prince d'Orange en son renom ;

---

1. Louis de Bourbon.

De Saint George le bon seigneur  
Y fuce jour à haulte honneur,  
Et grant planté de Briennes.  
Il y en eut de Reteloy,  
De Flan dres et de Picardie,  
De Bourgoingne et de Normandie,  
De Hénault et de plusieurs lieux,  
Que, se nommer les sceusse mieulx  
En fust la déclaracion,  
Pour le bon seigneur de Chaalon.  
Y estoit de Fribourg le conte;  
Et si dois bien nommer en compte,  
De Bourgoingne le mareschal,  
Et de Hénault le sénéchal.  
Messire Jehan de Namur  
Y fu ce jour à cuer seur;  
Et si estoit à moult grant joye  
Ung noble baron de Savoye;  
De La Baume porte le nom<sup>1</sup>.  
De ses escuiers de regnom  
Féist lors vingt-deux chevaliers,  
Qui moult furent vrayz et entiers;  
Et si sçay bien que sa bannière  
Fust avecq toute la première.

---

1. Le baron de la Baume fit chevaliers 22 de ses écuyers.

Ly sire s'y vould tant prouver  
Qu'on doit de sa valeur parler.  
Messire Anthoine de Vergy  
Y fu , et le seigneur d'Autry ;  
Si fut le comte de Flormont ,  
Et le seigneur de Rougemont ;  
Messire Jehan de Guistelle  
Y olt compagnie moult belle ;  
Et le puissant seigneur d'Angien ,  
A qui atient honneur et bien ;  
Et le frère du noble roy  
De Danmarc y ot son convoy.  
Ce jour y avoit maint rabot.  
Si fu messire Regnier Pot ,  
Et le bon seigneur de Waurin  
Qui le couraige ot enterin.  
Si fu le seigneur de Penguy ,  
Et son frère sire Henry ;  
Et de Vienne bien le sçay  
Y fust sire Jacques pour vray.  
Ce jour qui estoit cler et net  
Y véissiez maint bacinet  
A très nobles plumes d'autruche.  
Le nepveu du maistre de Puce  
Ce jour y fust fait chevalier.  
Et tant d'autres en puis noncier  
C'om pavoit avoir grant plaisance

A véoir la noble ordonnance  
De ceulx qui là furent venus.  
Des nobles Escossois y fu ,  
En cestui jour , que bien le scay ,  
Lors messire Guillaume Hay ;  
Messire Jacques Seveigour  
Fu en la bataille ce jour ;  
Et sire Hélis de Guemmout :  
Cil passa l'avant-garde moult,  
Pour faire en l'estour son devoir.  
Et sy doy bien ramentevoir  
Messire Jean de Bouteville  
Qu'à armes fust ce jour habille ,  
Et moult grand plaisance prenoit ,  
Quant les nobles barons véoit  
Aregarder sa contenance ,  
Et par sa très haulte vaillance  
Chacun sa valour esprouver ;  
Et je puis pour certain prouver  
Que ès quatre parties du monde  
Comme il s'estent à la ronde ,  
En Puce , en Grenade , oultre mer  
Jhérusalem puis bien nomer ,  
Et les haux mons de Sinay ,  
En Chypre et au port à Brandy  
A esté. Et si vous tesmongne  
Qu'onques mais si noble besongne



On ne vist en pays lointain  
Comme celle de Hasebain.  
Nouveaux chevaliers Escossoys  
Furent ce jour, j'en sçay la voix,  
Pour leur prouesse en grant renom.  
Sire Alexandre en son droit nom  
De Commech, qui ot cuer entier,  
Ce jour y fust fait chevalier;  
Et messire Andrieu Strevart  
Fust chevalier de belle part :  
De Huy sire Guillebert  
Fu ce jour en armes appert.  
Com bon et hardi combattant,  
Sire Jehan de Sudrelant  
Doy bien en honneur mettre en compte;  
Car il est fils d'un noble comte.  
Sire Alexandre Diernin,  
Qui le cuer ot humble et benin,  
En ce jour monstra hardi chère;  
Et cil qui porta la bannière  
Du comte qui est tant prisiez,  
Ce fu sire Jean de Mimez.  
Des Escossoys ai dit les noms.  
Or vueil dire des Bourgoignons  
Qui furent de moult grant vertu.  
Le seigneur de Couches y fu,  
Et Gaultier de Rupes en joye

Que nomnier puis seigneur de Soye ;  
Et le seigneur de la Serrée,  
De Savoye, y ot son armée.  
Si fu Jacques de Chastenay ;  
De Courte-jamble nommeray  
Messire Jacques, car, pour voir,  
En l'estour fist bien son devoir ;  
De Pontelic messire Guy,  
Et sire Pierre de Granty ;  
De Poupet y fust le seigneur ;  
Berault de Bucy, gouverneur  
Fust de la bataille, de nom ;  
Messire Jehan de Chàalon,  
Qui de ses nobles Escuiers  
Fit lors vingt et six chevaliers ;  
Estienne de Saint George fu  
Près de la banière en vertu ;  
Huguenin de Sens la portoit.  
Le seigneur de Troppez estoit  
En l'estour, et cellui d'Ingny,  
Et sire Jehan de Choisy.  
Sire Charles de Guillonnet  
Fu en la bataille de fait ;  
Sire Gaustier de Chastenay,  
Et messire Jehan d'Annay ;  
Sire Jehan Bioche y fu,  
Et aussi le sire de Ru ;  
Sire Pierre de Fontenay

Et le bon seigneur de Fonçay ,  
De la Chainé sire Symon ,  
Sire Anthoine de Thoulangeon :  
Si fu Oudart de l'Espinace  
En ce jour ; Marguet et Fougace.  
Jehan d'Ormoy y puis nommer ,  
Et le bon seigneur d'Oyseber.  
Sire Guillaume Sandoiers  
Y fu , ce nous dient les vers ;  
Et le bon seigneur de Réy ,  
Et les deux enfans de Mailly ,  
Sire Pierre de Beffraumont  
Et messire Henry. Ceulx sont  
Grandement à recommander.  
Et si doy en honneur nommer  
Messire Jehan de Manut ;  
Et le sire de Maigne y fut :  
Messire Jehan de Baudré ,  
Et de Choisel messire Amé.  
Moult firent aux Hedrois de han.  
Et messire Anthoine de Cran ,  
Messire Jehan de Cusance ,  
Et messire Jehan de France ,  
Le bon seigneur de la Viéville  
Y fut , et celly de Neufville.  
Là fut sire Aubert de Canuy <sup>1</sup> ,

---

1. Cauny.

Et le bon seigneur de Genlly ;  
Messire Philippe d'Harcourt  
Et sire Jehan de Houcourt ;  
Cil Saint-Ligier de Beauvoir ;  
Miraumont doi, ramentevoir ,  
Et le bon chastelain de Lens ,  
Qui avoit o luy belle gens.  
Le bon seigneur de Longueval,  
Sire Allain , y fut à cheval ;  
Et messire Jehan pour vray  
De Sognez y fist bien le stay .  
Carmaret bien s'y esprouva ,  
Aty de Bonnay y frapa .  
Si fist Anthoine de Villiers ,  
Et le seigneur de Louvilliers .  
Sy fu Jehan de Saint-Aubin ;  
De Salegny sire Bourdin ;  
Messire Ponce Périlleux ,  
Et sire Jehan de Fosseux ;  
De Humières messire Andrieu ;  
Si fu avecques lui Mathieu .  
Si fu le sire de Manures ,  
Et le sire de Herbaulures ;  
Et de Vaulx y estoit Robert ,  
Chevalier ysnel et appert .  
Et le sire de Rosutboys  
Moult y avoit de beaux raboys .

Si fu le sire de Beufort ;  
Et ce jour s'y esprouva fort  
Messire Jehan de Bailleul ,  
Et sire Jehan de Moureul ;  
Messire Rollan de Utquerque ,  
Et sire Henry de le Lerque ,  
Et le damoiseil de Nasso :  
Si fu le sire de Dyo.  
Sire Guillaume Thignonville  
Fu ce jour en armes habille ;  
Car il estoit ambassadeur  
De nostre roy à grant baudour.  
Sy fu le sire de Sempy  
En arme , et celluy de Jussy ;  
Et messire Jehan de Roye ;  
Raoul le vicomte , à grant joye  
Y fu , qui tout honneur souhaide ,  
Et le sire de la Hamaide ,  
Lallain , Rossut avecq Floyon ,  
Et cil de Quesnot en son nom ;  
Cil de Ligne , et maint Hennuyer  
Ce jour furent moult à prisier.  
Avecq eux fust Robert le Roux ,  
Qui aux Hédroys fust moult escoux.  
Griefs tourments leur fist endurer.  
De Lesque vous y puis nommer  
Messire Guillaume , pour vray.

Et de Rotelois, bien y scay  
Nommer le seigneur de Sorbon,  
Et ses frères qui furent bon  
Pour faire aux Hédroys moult de maulx,  
Et Messire Jehan de Vaulx.  
Si fust Aruet de Maumont,  
Vuitace de Haisellemont,  
Et de Becquefin le François.  
Y ot un chevalier courtoys  
Dont dire puis bonnes nouvelles,  
Messire Jehan de Courcelles.  
Ce jour y fust Gérard de Guaix.  
Et Girardin son fils moult gaix  
Y fu, et son frère Henry,  
Et Guillaume L'estay d'Espy.  
D'Oitonville qu'on doit nommer;  
Herbert faut, ne doy oublier,  
Bien se maintint en son harnoys.  
S'en y ot ung de Gastinoys,  
Chevalier en armes habille,  
Sire Hélyon de Jacquerville.  
Son escuier doibs mettre en compte,  
Qu'on nomme Robin le vicomte;  
Trouillart de la Trimouille aussy  
Avec Olivier de Crully<sup>1</sup>,

---

1. Couilly.

Et plusieurs nobles escuiers.  
Si ot de nouveaux chevaliers ,  
Bernier Jehan de Neufchastel.  
Georges de la Trimaille bel  
Se maintint en l'estour selon ,  
Et Guiot , le seigneur d'Uchon ;  
Ces deux si sont cousins germains.  
Le seigneur de Chasteau-Villains ,  
Cil de Cottebrune par nom ,  
Et le bon seigneur de Raon.  
Robert de Flandres fu ce jour  
Chevalier , par sa grant vallour ,  
Et son noble frère Victor.  
On fist adoncq sonner maint cor.  
Messire Loys de Guistelle  
Y ot compagnie moult belle ;  
Et le bastart de Dicquemur  
Ne se tint pas ce jour en mur.  
Messire Jehan de Disgongne  
Y fu , l'istoire le tesmongne ;  
Bien y fery pour voir la fiche ;  
Et le bon seigneur de la Guiche  
Fust chevalier ; et dit la voix ,  
Cil conduisoit les Charroloys.  
Picquars , Hennuyers , Bourgoingnons ,  
Flamens , et maintes nacions  
Firent aux Hédrois griefs tourmens ;

Et scachiez certain que les gens  
De delà s'y rendirent fort ;  
Car moult estoit grant leur effort ;  
Et s'estoient mis dessus ung mont.  
Messire Jehan de Jeumont <sup>1</sup>  
Leur pourchassa cruel dolour ;  
Car il avoit passé maint jour  
Qu'il avoit esté à Paris  
Devers les haux princes eslis  
Pour Jehan de Bavière aidier ,  
Et pour ces Hédrois abaissier ,  
Qui tout vouloient surmonter ,  
Et les nobles suppediter.  
Quant tretous furent assemblé ,  
Ce jour, par le commant et gré  
Du très noble duc de Bourgoingne ,  
Pour mieux ordonner la besoingne  
De la très crueuse bataille ,  
Fu établi , ce n'est pas faille  
A déviser le grant hustin.  
Lors messire Guissart Dauphin ,  
Et messire Vuitace de Bours ,  
Avec le bon seigneur de Dours ,  
Pierre de la Trimouille en nom  
Chevalier fust par son renom ;

---

1. Jaumont.



Près du noble duc se tenoit ,  
Et moult grant plaisance prenoit  
A regarder sa contenance ;  
Car par sa très haulte vaillance  
Voult estre devant , pour certain.  
Adoncques vindrent main à main  
Ces gens d'armes des deux parties ,  
Qui grièvement furent départies.  
Leur devoir firent ly archers  
Ce jour , et ly arbalestriers ,  
Et ces nobles gentils héraulx  
Qui tant sont nobles et loyaux.  
Ménestrels se faisoient oyr ,  
On faisoit trompettes bondir ;  
Canons , bombardes décliquoient ,  
Et ces gens d'armes y frapoient.  
Le noble seigneur de Helly ,  
Cil de Vasse et cil de Crouy ,  
Cil de Noyelle , de Vuyon ,  
Et plusieurs dont ne sçay le nom ,  
Qui d'ainez servent la setille ;  
Et Enguerran de Bournonville ,  
Qui a esté en aultre lieu ,  
Aux Liégois jouèrent d'un jeu  
Dont ils ne se donnoient garde.  
Car toute leur grant avant-garde  
Où il avoit, par justes sommes ,

Bien quatre cens de gentilshommes ,  
Allèrent derrière assaillir  
Liégeois , à la fin que fuir  
Ne puissent aucunement.  
Et là firent si grant content ,  
Qu'on doit de leur valeur parler.  
Mais je vous puis pouvoir compter  
Qu'oncques nul semblant de partir  
Ne firent Liégeois à ce juir ;  
Ains se combattirent moult bel ,  
Comme hardy , preux et ysnel ;  
Car ils estoient gouvernez  
Du fort seigneur de Pervehez ,  
Qui trestout le temps de sa vie  
Saigement et sans nulle envie  
S'estoit gouverné noblement ,  
Jusques à ce jour proprement ,  
Que par très folle convoitise  
Qui maint cueur embrase et atise ,  
Fist son fils séoir ou hault siège  
De la seigneurie du Liège.  
Adoncq failly sa grant science ,  
Gentillesse et vraie audience ,  
Quant aux conjurez s'assenty  
Et les francs hommes relenquy ,  
Dont il receut cruel dolour ;  
Car il en mourut en l'estour ,

Et son fils et tous leurs aidans.  
Mains barons nobles et puissans  
S'esprouvèrent à la besoingne  
Avec le franc duc de Bourgoingne ,  
Et les haultx princes dessusdits :  
Chacun avoit hardement pris  
De faire d'armes le mestier ;  
Mais à présent n'est pas mestier  
D'en dire toute l'ordonnance ,  
Fors que la plus belle substance  
Nos gens s'y voulrent tant peiner  
Que Liegeois firent reverser  
En telle manière , sans faille ,  
Que la très crueuse bataille  
Ne dura une , ferme et seure ,  
Pleinement la valeur d'un heure ,  
Que Liegeoys furent desconfys ,  
Par les nobles seigneurs de pris.  
Ce dit l'istoire par tel sens ,  
Que trente mille de leurs gens ,  
Ou plus , demoura en la place.  
Et se j'avois bien espasse  
De tous les haultx faits déclarer ,  
Et les nobles seigneurs nommer ,  
Moult diligemment l'escriroye  
A l'onneur , révérence et joye  
De celui pour qui l'ai empris ,

Lequel est de si haultain pris,  
Que depuis que l'eure accomplie  
Fu , et la bataille finie ,  
Pour sa grant puissance monstrier  
Voult quatorze jours demourer  
Près de la bataille environ ,  
Sans ce qu'en chastel n'en donjon  
Soy vouldist loger nullement ,  
A la fin que aucune gent  
Luy vouloient estre nuisant ,  
Pour ce fait venissent avant ,  
Et ils y seroient recéus  
Et en ce terme , sans reffus.  
Liège la très puissant cité ,  
Tongres , Saintron en vérité ,  
Huy , Dinant et maint autre ville  
Se rendirent , ce n'est pas guille.  
Aux princes crièrent mercys ,  
Si qu'accordé leur fust respis ,  
Jusques qu'ils vindrent présenter  
Corps et biens , sans rien excepter ;  
Et de leurs plus prochains amys  
Furent adoncq plusieurs estis ,  
Qu'ils délivrèrent en hostaige ,  
Pour accomplir double couraige <sup>1</sup> ;

---

1. Ouvrage.

. . . . .  
Et pour plus plainement ouvrer  
Et obéissance accomplir ,  
Aux princes voudrent requérir  
Justice de tous les Hédrois ,  
Dont ils connoissoient les endroiz ;  
Et les firent lier sur chars.  
Là fust décollée leurs chars  
Pour la très grande forfaiture.  
En ce monde n'a créature ,  
Pour tant qu'il ait entendement ,  
Qui plaindre doye nullement  
Leur mort ; car passé cinquante ans ,  
Ne fust prince tant fust puissant ,  
Qui en péust venir à chief.  
Dont c'estoit dommage et meschief ;  
Car souvent on fait décoller  
Plusieurs nobles , et désoller  
Leurs lieux et habitations.  
Tout le pouvoir des Bourgoignons ,  
Ne fu pas à celle journée.  
Quant honneur leur fust adjournée ,  
Comme vous oyez en ces vers ,  
Premiers le conte de Nevers.  
Frère du franc duc Bourgoingnon ,  
Vint devers son frère de nom .  
Huict jours après la grant meslée ,

La quelle ot esté si hastée  
De Liégeois , par folle ordonnance ,  
Que le conte de grant puissance  
N'y peut oncques venir à temps ;  
Dont il fu durement dolant ;  
Et ceulx qui estoient o luy ,  
Le noble conte de Joingny ,  
Rimaucourt , le seigneur puissant ;  
Raoul , le seigneur d'Austrevant ,  
Amé de Viry , Savoyen ;  
Et Viennois , ceulx sçoy-je bien  
Qu'ils vindrent après la besongne  
Devers le franc duc de Bourgogne.  
Dont sa force multiplia.  
Et de très bon cuer festia  
Son très chier frère signeury ,  
Et ceulx qui estoient avec luy  
Venus en foy et en amour.  
Et puis au quatorziesme jour  
Le noble duc se departy  
De ce pays , par tel party  
Que grant joye vouldrent mener  
Ceulx qu'o luy ot voulu mener ,  
Pour la victoire très haultaine  
Q'orent en la terre lointaine.  
Pressès sont de leur fort tenir ;  
Ensemble vouldroient mourir ,

Ains que souv'nance fut gardée.  
Cil qui ceste chose a dictée  
Ruelle à tous escoutans prie  
Que chascun de cuer s'humilie ,  
En priant Dieu dévotement ;  
Que le duc de Bourgoinge gent  
A luy ceulx que j'ai renommez ,  
Et ceulx que je n'ai pas nommez ,  
Veuille en tel estat maintenir  
Que l'amour Dieu puist déservir  
A l'onneur de sa fleur de lys ,  
Et de tous ses nobles amis.

*Amen.*

---

# LES SENTENCES

## DU LIEGE.

---

PLUSIEURS désirent à sçavoir  
Du fait de ces Liegeois le voir ;  
Et j'en dirai selon mon sens.  
Premier , nos seigneurs sont d'assens  
De mettre et tenir en leurs mains  
Tous leurs privilèges au mains ,  
Et qu'ils soient portés à Mons ,  
Car de ce sont ils bien semons ,  
Avec toutes les alliances  
Esquelles avoient fiances.  
Jà jurront que sans transporter  
Auront tout voulu apporter ;  
Où jà n'y aura si privé  
Qui à toujours n'en soit privé ;  
Et à Liège et aux aultres villes  
Qu'on ne doit point tenir pour villes ,  
Ne seront plus maistre nommé  
Mais bailly , prévost renommé ,  
Majeur et aussi eschevin ,  
De par le seigneur, sans convin  
Faire d'amis ne de lignaige ,  
D'ailliance ne de viguaige ,  
Fors au plaisir, chascune année,  
Du seigneur. Et est ordonnée



La chose qu'ils renderont compte  
Au prince, qui vault bien un comte.  
Et est ordonné par manière  
Qu'il n'y aura nulle bannière  
De confrairie ne aultrement,  
Qu'il ne faille apporter brefvment  
Aux commis pour en ordonner ;  
Et si ne pourront pas donner,  
De bourgeoisie le renom ,  
A homme, tant soit de bon nom ,  
S'il n'est ès villes résidens ,  
Sans ce qu'il puisse par dedens  
Tenir conseil, et nullement,  
Si ce n'est du consentement  
De leur seigneur et cappitaine.  
Et c'est anssi vray comme espit

. . . . .  
Que d'armes ne feront plus port  
Contre le roy, pour nul rapport ,  
Ne contre le cuens<sup>1</sup> de Namur ,  
Pour grever fortresse ne mur.  
Et s'est dit, ne m'en doit passer ,  
Que se François veulent passer  
La rivière, ils auront passaige ,  
Et se Liegeois estoient bien saige ,  
Ils livreroient, sans enchiérir ,

---

1. Le comte.

Les vivres qu'on doit bien chérir.  
Et saichez bien, ne vous ennoye ,  
Aussi qu'il n'y aura monnoye  
Des princes qui là ne soit prinse.  
Et si feroient grant mesprinse  
Se par eulx estoient ravallée.  
E tau lieu, qui n'est pas vallée ,  
Où fut la bataille mortelle ,  
Si grantque pieçà ne fu telle ,  
Sera faite une belle église  
Des princes de nom sans faintise ;  
Quatre prestres y seront mis ,  
Et deux clers ; iceulx entremis  
Seront de prier à la dame  
A qui fuymes de corps et d'ame.  
Monseigneur de Liège donner  
Y doit de rente et ordonner  
Deux cens escus à chaque année ;  
Et pour souvenance , ordonnée  
Sera une messe en septembre ,  
Vingt-trois jours, et bien m'en ramembre  
A Liège dite, à Saint Lamber,  
Pour tous ceulx qu'avec maint haubert,  
Trespasèrent à celluy jour.  
Qu ele roy du trosne majour  
Les veuille mettre en bonne sente !  
Et si vueil bien que chacun sente

Qu'à nobles églises d'entour  
On en doit prier par bon tour.  
Ou chastel de Huy, sans essay,  
Stoquehan, Buillon et Ysay,  
Feront garnison du seigneur;  
Et aussi ly bon gouverneur  
Y pourront entrer et yssir,  
Sans ce qu'on les doye nuisir.  
Et qui voudroit contre aller,  
Ceulx du chapitre au par-aller  
Les doivent ayder à pugnir :  
Et ceulx qu'on ne pot pas tenir ,  
Qu'en aultres lieux ont fait leurs nis ,  
A toujours mais seront banis.  
Ceulx qui estoient des Hédroids,  
Et qui furent de faulx endrois ,  
Qui jamais les pourra tenir  
On les fera griefvment puytir .  
Et tous ceulx qui les soutiendront  
Penance pour eulx porteront.  
Et ceste histoire nous raporte  
Qu'à Thuin ne demoura porte ,  
Ne mur qui ne soit accomplis ,  
Débattus , et fosses remplis  
Fos.,... <sup>1</sup> Dignant avec com.... <sup>2</sup>

---

1. Lacune 2. Lacune.

Auront pour leur mauvais.....<sup>1</sup>  
La pareille pugnicion ,  
Sans avoir excusacion.  
En salle, en pallais, ou en chambre ,  
Et sur la rivière de Sambre ,  
Ne demoura nul fort moustier ,  
Qu'on n'en face pierre et mortier  
Abattre , pour oster leur force ,  
A la fin que nul ne s'efforce  
De Hénault nullement grever.  
Et pour ce fait cy achever ,  
Dit est que, fortifement  
N'y aura jamais nullement ;  
Et à Tongres fra-t'on abattre  
Une des portes sans débattre,  
Quarante piez de mur en tour  
D'un lés et d'aultre de la tour  
Vers Tref , et feront raemplir  
Ceux de Tongres, et accomplir  
Ouvréement le grant fossé  
Devant Tref , contre leur seigneur.  
Et aux Liegeois par ordonneur ,  
Pour compensacion de frez  
Que les princes ont pour eulx faiz  
Fauldra un aïde paier ,

---

1. Lacune.

Que je puis nombrer et noncier  
A deux cens et vingt mil escus.  
Et de tout sans faire reffus  
Ont livré susfisant hostaiges.  
Et si doit estre en leurs usaiges  
Qu'aux lettres faire et deviser  
Sera mis que , se rebeller  
Vouloient en quelque partie ,  
Deux cens mille escus , sans partie ,  
Païeront pour leur mesfature ;  
Cinquante mille , c'est drocture ,  
Au noble et puissant empereur ;  
Autant au roy ; et le seigneur ,  
C'est asçavoir , je vous témoigne ,  
Le très puissant duc de Bourgoigne ,  
Et de Hénault le franc premier  
Qu'on doit aymer et tenir chier ,  
Chacun cinquante mil auront  
D'amende , se ceulx se mesfont.  
Telle est devisée la somme.  
Et s'il avoit ung pape à Rome ,  
Ou un arcevesque à Coulongne ,  
Qui pour la divine besongne  
Et service du roy puissant ,  
Feissent évesque , tant soit grant ,  
Nepour ront aller au contraire  
Leur seigneur , pour tous bien à traire ;

Et son évesque pugniront  
Tous ceulx qui au contraire yront.  
Et aussi il est ordonné  
D'en faire lettres, et donné  
Sera aux villes pour savoir  
Tout le fait de leur esçavoir ;  
Et aux princes pareillement  
Le feront , pour monstrar comment.  
Par certaine obligation  
Tendront, sans allégacion ,  
Tout ce que vous ai récité  
Ès villes et en la cité,  
Tous jours par bonne intencion :  
Cy prent mon dit conclusion.

*Explicũ dictum.*

---



# TABLE

## DES MATIÈRES

DE LA FIN DES CHRONIQUES DE G. CHASTELLAIN.

|                                                                                                                                               | Page. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| CHAP. CCLXII. Comment le seigneur de Villers fut pris à Chimay, cuidant venir à Liège pour les es-mouvoir, et puis fut amené vers le duc..... | 1     |
| CHAP. CCLXIII. Comment le duc ordonna aux nobles de Brabant eux appresser pour aller à Malines...                                             | 5     |
| CHAP. CCLXIV. Comment le rois Loys savoit ce qui se faisoit à la réception du duc, et comment il estoit marri de l'alliance d'Angleterre..... | 9     |
| CHAP. CCLXV. Comment Liégeois vindrent assiéger Huy pour ce qu'il ne contribuoit aux tailles.....                                             | 11    |
| CHAP. CCLXVI. Comment le duc entra dans Malines, et de la pugnicion qu'il y fit.....                                                          | 13    |
| CHAP. CCLXVII. Comment les Liégeois vindrent assiéger Huy, et comment le duc luy envoya monseigneur de Bousut.....                            | 16    |
| CHAP. CCLXVIII. Comment le duc print à cuer d'un gentilhomme que Liégeois avoient fait morir.....                                             | 18    |
| CHAP. CCLXIX. Comment le roi envoya lettres aux Liégeois par le bailli de Lyon, promettant les assister.....                                  | 25    |
| CHAP. CCLXX. Comment George expose dont de rechief procédoit ceste guerre de Liège.....                                                       | 27    |
| CHAP. CCLXXI. Comment il y eust escarmuce entre Liégeois et le seigneur de Bousut.....                                                        | 30    |
| CHAP. CCLXXII. Comment l'ung de la compagnie du seigneur de Bousut remonstra prudemment ne soi devoir partir de Huy.....                      | 33    |
| CHRONIQUES. T. XLIII. — G. CHASTELLAIN. III.                                                                                                  | 18    |



|                                                                                                                                                                    | Page. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| CHAP. CCLXXXIII. Comment les Liégeois se disposèrent assaillir Huy et comment les habitans, faindans la defendre, lessèrent entrer.....                            | 55    |
| CHAP. CCLXXXIV. Comment le duc envoya messire Adolphe de Clèves pour lever le siège des Liégeois estant devant Huy.....                                            | 37    |
| CHAP. CCLXXXV. Comment le seigneur de la Roche et le seigneur d'Aymeries furent envoyez à Bohain vers le connestable.....                                          | 39    |
| CHAP. CCLXXXVI. Comment le connestable pour la tierce fois eust plusieurs paroles au duc et l'appresoit de leissier Liège en paix.....                             | 42    |
| CHAP. CCLXXXVII. Comment le connestable excusoit le roy vers le duc Charles pour le différent des Liégeois, à cause qu'il les avoit en protection.....             | 44    |
| CHAP. CCLXXXVIII. Comment le duc Charles fist response absolute au connestable, ne soi vueillant désister de son emprise.....                                      | 46    |
| CHAP. CCLXXXIX. Comment le duc Charles mena la guerre en Liège et comment le connestable obtint demy-an de seur estat afin qu'il ne s'empeschast de la guerre..... | 48    |
| CHAP. CCLXXX. Comment le connestable obtint du duc que le terme d'un demi-an il bailleroit assurance sans faire emprise contre le roi.....                         | 49    |
| CHAP. CCLXXXI. Comment le connestable avoit charge du roi ravoir les terres de Somme pour la somme qui estoit mise sus.....                                        | 51    |
| CHAP. CCLXXXII. Comment il arriva ung légat à Bruxelles avec le cardinal Balue devers le duc...                                                                    | 53    |
| CHAP. CCLXXXIII. Comment il y vint un légat devers le duc Charles pour cuidier rompre la guerre de Liège.....                                                      | 54    |
| CHAP. CCLXXXIV. Comment le connestable retourna à Louvain vers le duc, et des conférences qu'ils eurent ensemble.....                                              | 59    |
| CHAP. CCLXXXV. Comment le duc Charles fièrement                                                                                                                    |       |

|                                                                                                                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| délibéra envahir les Liégeois par la responce qu'il donna au connestable.....                                                                                                                                                  | 63 |
| CHAP. CCLXXXVI. Comment le roy de Castille, pour aucuns soupçons qu'il avoit eus de Loys, envoya vers le duc Charles, pour lui offrir entrée en France.....                                                                    | 65 |
| CHAP. CCLXXXVII. De la guerre contre Liège.....                                                                                                                                                                                | 66 |
| CHAP. CCLXXXVIII. Comment monseigneur le duc Charles, nouveau duc, après la guerre des Liégeois, fist son estat ordinaire à Brusselles, et des demandes qu'il fit à ses pays, et comment il veut tenir sa toison à Bruges..... | 67 |
| CHAP. CCLXXXIX. Comment le duc Charles commença à faire son estat fort richement et de grant admiration.....                                                                                                                   | 72 |
| CHAP. CCXC. Comment le duc Charles, à l'incitation d'aucuns qui le gouvernoient, convoiteux d'amasser, le contournèrent en avarice.....                                                                                        | 76 |
| CHAP. CCXCI. Comment le duc Charles tenoit trois fois la semaine audience, où il falloit que tous les nobles comparussent autour de ly.....                                                                                    | 79 |
| CHAP. CCXCII. Comment l'auteur dist que, en la magnificence et grandeur où estoit le duc, il eust plus tost perdu la vie que les pays qu'il tenoit du royaulme.....                                                            | 81 |
| CHAP. CCXCIII. Comment il fist assembler les quatre membres de Flandres à Brusselles, leur demandant trois points pour lui accorder ayde.....                                                                                  | 83 |
| CHAP. CCXCIV. Comment le duc Charles tint sa Toyson à Bruges, la première depuis la mort de son père en l'esglise Nostre-Dame.....                                                                                             | 87 |
| CHAP. CCXCV. Le nombre des morts de chevaliers de l'ordre, et comment à ceste feste se trouvèrent ensemble les ambassades cy en bas nommées.....                                                                               | 89 |
| CHAP. CCXCVI. Comment Toyson-d'Or, viellart, par son instance fut déporté de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espace de trente-six ans,                                                                          |    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                         | Page. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| et procura en son lieu estre ordonné son servi-<br>teur .....                                                                                                                                                                                                           | 93    |
| CHAP. CCXCVII. De la question et débat qui pendoit<br>entre le roi Loys et son frère, avecque ses alliés,<br>pour la ducie de Normandie.....                                                                                                                            | 98    |
| CHAP. CCXCVIII. Comment le roy Loys au double as-<br>sembla frans archiers plus qu'il n'estoit de cons-<br>tume et de son avis qu'il prist.....                                                                                                                         | 100   |
| CHAP. CCXCIX. Comment les nobles et les estas de<br>France, après avoir oy la relacion du roi, débat-<br>tirent les conséquences et dangier qui en pooient<br>venir .....                                                                                               | 103   |
| CHAP. CCC. Comment les estas délibérèrent envoyer<br>ambassade devers le duc Charles de Bourgogne<br>pour le amollir.....                                                                                                                                               | 105   |
| CHAP. CCCI. Comment le connestable, après le retour<br>dudit parlement, se vint tenir à Bohain, et de di-<br>verses opinions qu'on avoit alors dudit connesta-<br>ble.....                                                                                              | 107   |
| CHAP. CCCII. Comment le duc Charles estoit fort dé-<br>sirant de jangler (causer) avec le dit connestable<br>après son retour en France pour apprendre de ly<br>toutes nouvelles de par delà, et comment ledit con-<br>nestable arriva à Bruges à grant présumpcion.... | 109   |
| CHAP. CCCIII. Comment le duc Charles fist faire une<br>grande exécution d'un fils bastard du seigneur de<br>la Hameyde, et comment ses parents se vinrent<br>ruer devant le duc pour miséricorde.....                                                                   | 114   |
| CHAP. CCCIV. Comment le duc Charles fist une<br>moult belle response aux supplians, non obtempo-<br>rant à leur requeste dudit prisonnier bastard.....                                                                                                                  | 116   |
| CHAP. CCCV. Comment les parents dudit bastard ap-<br>paisèrent le partie du mort, par leur avoir donné<br>grans déniers, ce qui riens ne leur proufita quant<br>à la délivrance dudit bastard.....                                                                      | 118   |
| CHAP. CCCVI. Comment le duc Charles, sur son par-<br>tement d'aller à l'Escluse à privée compaignie, or-                                                                                                                                                                |       |

|                                                                                                                                                                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| donna secrètement à l'escoutète de Bruges , l'exécution dudit bastard.....                                                                                                                                        | 119 |
| CHAP. CCCVII. Comment l'escoutète prit à l'heure de mye-nuit ledit prisonnier hors de la porte , et le mist en la prison de ville.....                                                                            | 120 |
| CHAP. CCCVIII. Comment le seigneur de la Hameyde se partist de Bruges mal content , et comment on fist morir ce jour mesmes le bastard bien confusiblement , à grant toutefois compassion de ceulx de la loy..... | 122 |
| CHAP. CCCIX. Comment le duc Charles avoit aucun secret regard et considération en la mort dudit bastard.....                                                                                                      | 124 |
| CHAP. CCCX. Comment tous les princes du réalme se trouvèrent perplex en la manière du faire et du vivre alors autour du roi.....                                                                                  | 126 |
| CHAP. CCCXI. Comment le duc de Calabre , après le trépas de D. Pierre de Coymbre , fut esleu par les Catellans roi d'Arragon.....                                                                                 | 129 |
| CHAP. CCCXII. Comment le comte d'Erminac , pour refus que lui fist le duc lui donner sa niepce , se retourna contre la maison de Bourgogne.....                                                                   | 132 |
| CHAP. CCCXIII. Comment le duc Charles assembla gens et les mist devers Saint-Quentin.....                                                                                                                         | 135 |
| CHAP. CCCXIV. Comment Charles de France et le duc de Bretaingne , pour lesquels le duc s'étoit mis aux champs , appointèrent avec le roi.....                                                                     | 137 |
| CHAP. CCCXV. Comment le roy vouloit anéantir le don qu'il avoit fait de la rivière de Somme , disant que par contrainte il l'avoit fait.....                                                                      | 140 |
| CHAP. CCCXVI. Comment le duc , pour obvier aux voies quises par le roy , il s'alli a au roy d'Angleterre , contre cœur et nature.....                                                                             | 142 |
| CHAP. CCCXVII. Comment le duc fist charger son artillerie à Lille et depuis séjourna quelque temps à Lille.....                                                                                                   | 143 |
| CHAP. CCCXVIII. Comment le duc Charles constitua                                                                                                                                                                  |     |

|                                                                                                                                                                   | Page. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| ung prévost des maréchaux , pour nettoyer le pays de brigands.....                                                                                                | 144   |
| CHAP. CCCXIX. Comment le duc Charles , par la grant justice qu'il maintenoit, estoit cremen en ses pays. ....                                                     | 147   |
| CHAP. CCCXX. Comment le roi et le duc , après plusieurs préparatoires de guerre, par l'enhort des gens de bien , firent parlementer de la paix.....               | 148   |
| CHAP. CCCXXI. Comment le duc s'était mis es champs et clos en un parc avecques son armée.....                                                                     | 150   |
| CHAP. CCCXXII. Eu ce tems cy se montra une comète du ciel , laquelle se montra après la mye-nuit par une espace de tems.....                                      | 158   |
| CHAP. CCCXXIII. Comment le temps estoit fort pluvieux , et fut le duc contraint à changier son parc. ....                                                         | 161   |
| CHAP. CCCXXIV. Comment le duc estoit résolu à ce que de toutes ses demandes qu'il avoit faites , ne laisseroit couler point une qu'il ne les emportast. ....      | 163   |
| CHAP. CCCXXV. De la doléance que le roi fist du roi Loys , et des aigres plaintes qu'il prouonchoit en public de la personne du duc Charles.....                  | 166   |
| CHAP. CCCXXVI. Des murmurations des Francois et de hautes paroles en leur quartier pour la foule qui leur tournoit si griesve.....                                | 170   |
| CHAP. CCCXXVII. Comment messire Guillaume Rolin abandonna le pays du duc, et du bastard Baudwyn. ....                                                             | 173   |
| CHAP. CCCXXVIII. Comment le duc Charles envoya Jehan d'Arson en France, et lui venu en la présence du roi, recommanda le bastard Baudewyn. ....                   | 176   |
| CHAP. CCCXXIX. Comment l'auteur traite ceste matière bien à dur enuis, qui fait mention du roi de France , qui tacitement marchandoit de faire mourir le duc..... | 180   |
| CHAP. CCCXXX. Ici fait l'auteur une générale objur- gation à l'encontre plusieurs nobles et autres qui vicieusement vivent.....                                   | 182   |
| CHAP. CCCXXXI. Du retour de Jehan d'Arson qui avoit                                                                                                               |       |